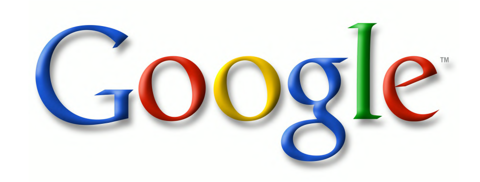
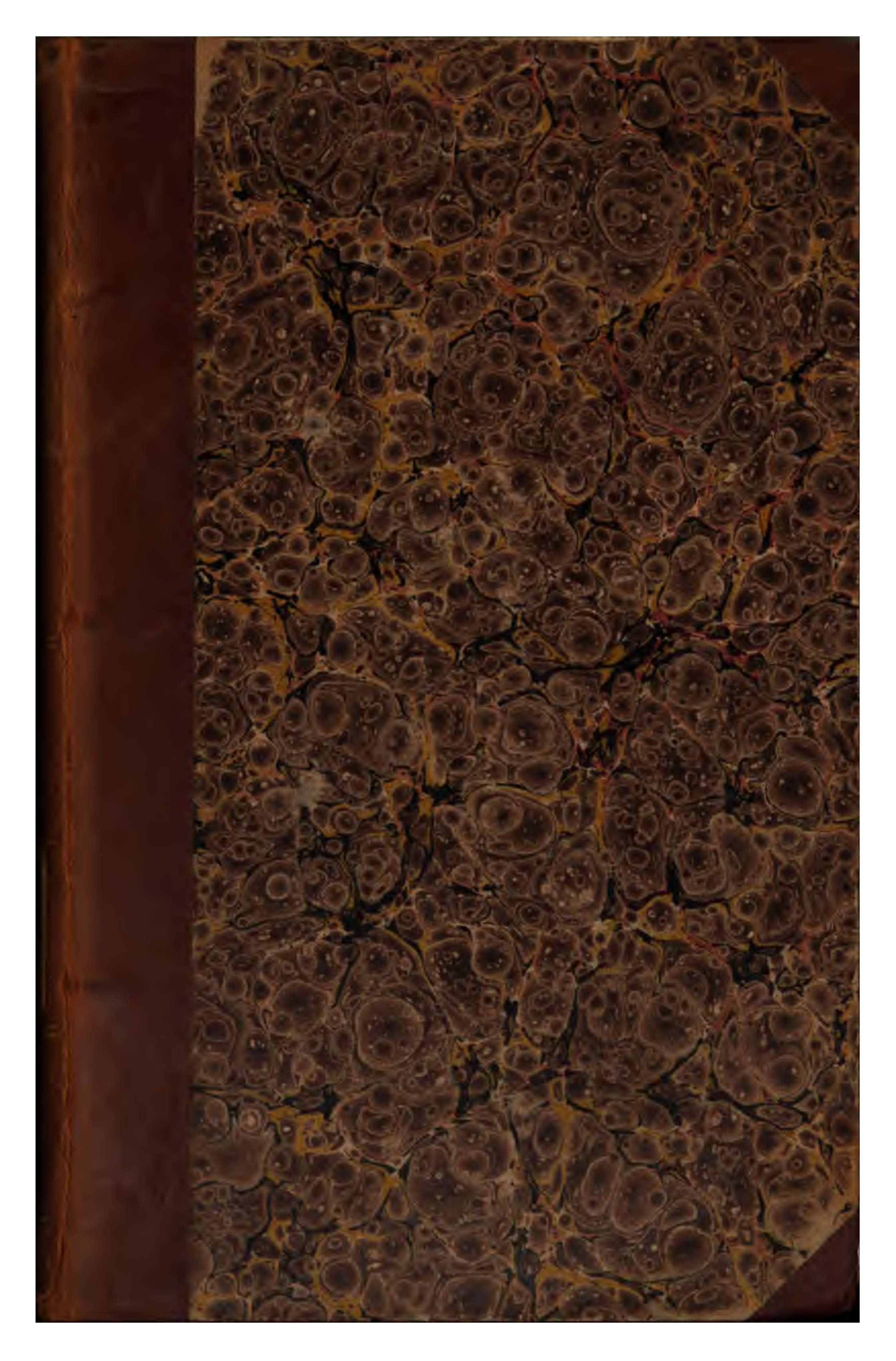
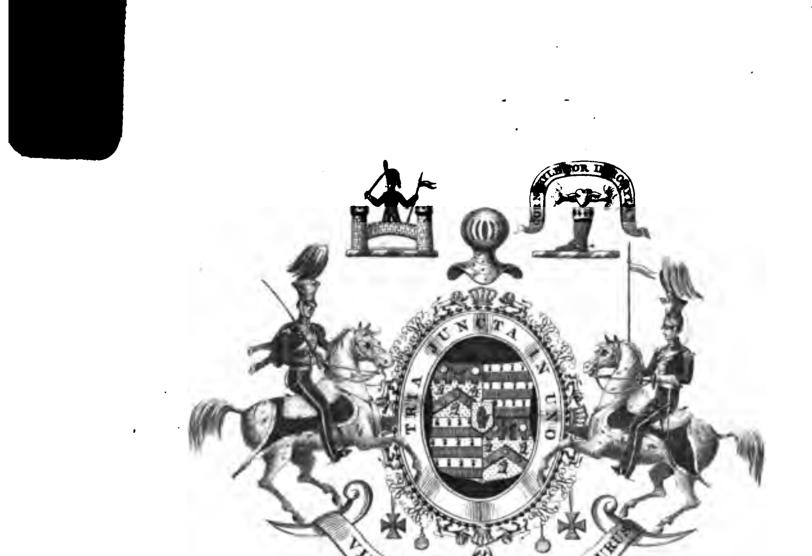





TRIA JUNCTA IN UNO
VIVE
VICTURUS



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

TOME XIV.

SAINT-DENIS.
IMPRIMERIE DE CONSTANT-CHANTPIE,
Rue de Paris, n° 8.

JOURNAL
DES
SCIENCES MILITAIRES
DES
ARMÉES DE TERRE ET DE MER;

Dans lequel seront insérés :

DES ANALYSES DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES DÉPÔTS GÉNÉRAUX DE L'ARTILLERIE, DU GÉNIE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE, LE BUREAU DES LONGITUDES, ET PAR LE CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

COLLABORATEURS.

MM. LE BARON DUPIN, OFFICIER-SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL DU GÉNIE MARITIME, MEMBRE DE L'INSTITUT; LE GÉNÉRAL COMTE DE SÉGUR; DE MONTGÉRY, CAPITAINE DE VAISSEAU; PARISOT, OFFICIER DE MARINE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; LE GÉNÉRAL LECOUTURIER; CHAPUY, CAPITAINE DU GÉNIE MARITIME, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; ESNEAUX, HOMME DE LETTRES; MEISSAS, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; LE COLONEL MILLET; WALLEZ, HOMME DE LETTRES; RAUCH, OFFICIER DU GÉNIE; LE GÉNÉRAL BARON DESMICHELS; ESTIENNE, ANCIEN MÉDECIN PRINCIPAL DES ARMÉES; ALLIX, LIEUTENANT-GÉNÉRAL D'ARTILLERIE; GIRARD, INGÉNIEUR EN CHEF, MEMBRE DE L'INSTITUT; MOREAU-DEJONNES, OFFICIER SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR; LE CHEVALIER DE KIRCKHOFF, ANCIEN MÉDECIN EN CHEF DES HÔPITAUX; FERRY, ANCIEN PROFESSEUR D'ARTILLERIE ET DU GÉNIE; BURNO, CAPITAINE AU CORPS IMPÉRIAL DU GÉNIE RUSSE; BENOIT, INGÉNIEUR-GÉOGRAPHE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; Y....., COLONEL DU GÉNIE MILITAIRE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; X......, COLONEL D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; CHENNECHOT, HOMME DE LETTRES; COSTE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; MADELAINE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; CHATELAIN, CAPITAINE AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR; WIELAND, COLONEL D'ÉTAT-MAJOR; GÉRARDIN, OFFICIER D'ARTILLERIE; ROCHE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, PROFESSEUR DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE A L'ÉCOLE D'ARTILLERIE DE MARINE A TOULON; SICARD, OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR; COLLOMBEL, CAPITAINE D'ARTILLERIE DE MARINE; AUDENELLE, HOMME DE LETTRES; HIMLY, ANCIEN OFFICIER DE DRAGONS, PROFESSEUR A L'ÉCOLE D'APPLICATION DU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR, TRADUCTEUR ATTACHÉ AU DÉPÔT DE LA GUERRE; LE GÉNÉRAL CHEVALIER DE QUERELLES; A. DE ILLENS, CAPITAINE ADJUDANT MAJOR, ETC., ETC.

PARIS.

J. CORRÉARD JEUNE,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DU JOURNAL,

Rue de Richelieu, nº 21;

ARTHUS-BERTRAND; BOSSANGE FRÈRES;

ANSELIN ET POCHARD, LIBRAIRES DE LA GARDE ROYALE.

1829.

JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

NOTA. La suite de la Guerre de la succession paraîtra sans faute dans le prochain numéro.

DU SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE ;

PAR LE VICOMTE DE PRÉVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XVII DU PROJET.

GENDARMERIE ; POLICE GÉNÉRALE.

Extrait analytique de l'examen des titres 23, 24 et 25 du réglement de 1809, fondus dans le titre 17 du projet.

Titre 23. *Police et discipline.*

L'article 4 ordonne que « les chevaux des déserteurs ennemis soient conduits au grand quartier-général. » — Il n'est pas étonnant que cet article ne soit jamais exécuté : comment, en effet, refuser à un général de division la faculté de disposer des chevaux des déserteurs et vouloir que les officiers des grands quartiers-généraux en soient gratifiés plutôt que ceux des divisions, bien moins favorisés qu'eux en beaucoup de choses. Il est plus simple et plus juste d'annoncer la vente par l'ordre du jour et de l'effectuer au quartier-général divisionnaire. Les officiers des grands quartiers-généraux ont moins besoin de cette ressource que ceux des divisions et surtout des régimens. Cette mesure doit

être analogue pour les chevaux des prisonniers isolés. Je terminerai en disant que tout ce qui peut fortifier le système divisionnaire et l'esprit de corps de cette légion moderne, doit être soigneusement recueilli et adopté.

L'article 8 porte « qu'on mettra à l'ordre les soldats qui s'enivreront étant de service, et qu'on les privera d'aller à l'ennemi. » — Cela n'a été prescrit par aucun réglement, et tous les officiers des corps diront combien cette mesure est peu praticable. Si, au siége du Port-Mahon, elle a eu du succès, il suffit qu'elle devienne un article de réglement pour qu'elle n'en obtienne plus.

L'article 10 *fait perdre le tour à celui qui, le premier à marcher, sortira du camp.*—Cette disposition, également nouvelle, est très-abusive : il en résulterait que les hommes sages monteraient la garde à la place des maraudeurs.

Titre 24. *Répression des délits.*

« D'après les art. 1 et 2, le commandant de gendarmerie de l'armée, fait les fonctions de grand-prévôt, celui d'un corps d'armée, les fonctions de prévôt. Il doit y avoir au quartier-général de l'armée, et à celui de chaque corps d'armée, un tribunal prévôtal composé de trois membres. »

Sans doute que, dans la campagne de 1809, on a désiré remonter la discipline. On a prétendu que l'existence d'un prévôt, dans les anciennes armées, avait été un moyen puissant de l'entretenir; mais on n'a point vu que la différence des temps, des constitutions et des guerres devait influer sur la manière d'évaluer les désordres et de les punir. On a introduit la dénomination de grand prévôt et de prévôt, sans retracer les anciennes attributions de ces charges qui, dans les armées, datent du quinzième siècle; sans en établir de nouvelles, sans considérer qu'elles étaient inhérentes à la maréchaussée et à l'ancienne organisation de la justice en France; sans considérer encore que, dans les guerres précédentes, il y avait, outre la grande prévôté, un prévôt, des archers et un exécuteur par régiment, et que toutes les défenses portaient avec elles la peine de leur infraction.

Ce titre 24 établit que « le tribunal prévôtal est institué pour

appliquer des peines correctionnelles aux vivandiers, aux blanchisseuses et aux domestiques ; » et l'art. 17 du titre 1er veut que « ceux qui s'écarteraient de l'ordre de marche ou qui voudraient s'enfuir, soient traduits au conseil de guerre. » — Sans s'arrêter à cette contradiction, on doit convenir que les cas justiciables de la prévôté n'étant pas déterminés, la forme et l'exécution des jugemens de ce tribunal ne l'étant pas non plus, cette institution est, pour ainsi dire, sans objet. Cette prévôté ne semblant d'ailleurs faite que pour les valets, on doit s'étonner de la voir composée d'officiers-généraux et supérieurs. Les réglemens de 1778 et 1788 avaient institué des caporaux de prévôté, et leur avaient donné un uniforme très-remarquable ; ils devaient suivre le détachement de prévôté dans les marches, et appliquer sur-le-champ les peines afflictives, c'est-à-dire la bastonnade aux gens dont il s'agit ; ce qui était raisonnable, car il faut que les hommes ne soient point enlevés à leur service, que ces sortes de délits soient punis immédiatement, sans les formalités d'un jugement préalable, puisque l'à-propos de ces punitions, avant tout répressives, en garantit seul l'efficacité. La nouvelle rédaction remet en quelque sorte en vigueur ces anciennes dispositions, en autorisant les vaguemestres et les gendarmes à employer envers les valets, les vivandiers et les charretiers, tous le moyens coercitifs. Et pour que la police, à l'égard des valets, soit facile, et qu'il y ait moins de militaires qui se prêtent à cet état, il a paru convenable de faire revivre les ordonnances de Louis XIV, qui voulaient qu'ils n'eussent rien de l'habillement du soldat, et même de suivre l'exemple du grand Frédéric, qui assujettissait tous ceux des corps à une livrée.

Quant aux soldats, un tribunal prévôtal par corps d'armée ne serait pas suffisant. La guerre entraîne trop de désordres, et les armées sont trop mobiles. Aussi y avait-il anciennement une prévôté par régiment, bien que les armées ne quittassent guère leurs camps.

Nos lois pénales pour la guerre ont besoin d'être revues et l'on s'en occupe : jusque-là, il serait assez difficile de faire une part à un tribunal prévôtal. Le réglement de service ne peut au-

jourd'hui qu'autoriser la gendarmerie à employer des moyens rigoureux et coercitifs envers certaine classe, et conférer aux généraux d'armée le droit de faire, pour chaque campagne, des réglemens contre le pillage et autres excès, seul moyen d'accorder ce qui est à prescrire avec ce que le caractère et la rapidité de chaque guerre doivent faire défendre ou tolérer.

Il est pénible d'avouer que des punitions corporelles seraient nécessaires en campagne, afin qu'il y eût un châtiment réel qui suivît la faute et ne privât l'armée ni des soldats coupables, ni de ceux qui les gardent. Il est à désirer que les colonels introduisent quelques châtimens de ce genre par la volonté même du soldat. J'en ai vu qui, pendant la république même, avaient établi de cette manière la punition des courroies.

L'art. 3 restreint aux commandans de gendarmerie le droit de requérir la formation des commissions militaires et des conseils de guerre. — Mais les généraux commandant les divisions ou les corps d'armée ont également ce droit.

Les conseils permanens enlèvent mal-à-propos des officiers aux rangs. Il suffit que le rapporteur soit en permanence, et il convient que ce soit un officier de gendarmerie.

Titre 25. *Gendarmerie*.

Ce titre, tout relatif aux officiers de gendarmerie, n'atteint et n'explique en rien la qualité de grand prévôt qu'il leur donne; nouvel exemple du peu de soin qu'on met à rendre les réglemens intelligibles et d'une sûre application. Le réglement de 1809 a ajouté aux réglemens antérieurs six articles, la plupart surabondans.

La gendarmerie est souvent employée au service d'ordonnance, escorte de bagage, à conduire des prisonniers, etc. C'est tout à la fois attenter à la considération dont il est si important de l'environner et se priver de ce puissant moyen de contenir la troupe et surtout le soldat isolé.

TITRE XVII.

GENDARMERIE ; POLICE GÉNÉRALE.

ART. 188. — Attributions générales.

La gendarmerie remplit à l'armée des fonctions relatives à celles qu'elle exerce dans l'intérieur. Ainsi la surveillance des délits, la poursuite et l'arrestation des coupables, la tradition de ceux-ci devant les conseils de guerre, la police, l'ordre à l'armée, sont de sa compétence et de ses devoirs.

En conséquence, elle ne sera jamais employée au service d'escorte, d'ordonnance, ni à aucun service administratif.

Les officiers et les sous-officiers de tous les grades sont tenus de déférer à la demande de la gendarmerie, lorsqu'elle croit avoir besoin d'appui.

ART. 189. — Individus non militaires.

La police, relativement aux individus non militaires, aux marchands à la suite de l'armée, aux vivandiers et aux domestiques, entrera plus spécialement dans les attributions de la gendarmerie.

En conséquence, les généraux et tout fonctionnaire de l'armée, qui ont à leur suite des secrétaires, des interprètes, etc., seront tenus d'en envoyer les noms, prénoms, professions, lieux de naissance et signalemens, au commandant de la gendarmerie du corps d'armée, ou, s'ils appartiennent au grand quartier-général, à celui de l'armée.

Les personnes qui voudraient s'attacher à la suite de l'armée, afin d'y exercer une profession quelconque, se feront inscrire chez le commandant de la gendarmerie pour en obtenir la permission ou patente. Elles seront obligées de justifier de leur bonne conduite, de leurs facultés, et de déclarer le genre d'industrie auquel elles veulent se livrer. Celles qui n'auraient pas

rempli ces conditions, seront arrêtées et traduites devant le commandant de la gendarmerie de la division, qui les renverra, après les avoir condamnés à une amende de cinquante francs, sans préjudice de plus forte peine, s'il était reconnu qu'elles se fussent introduites dans l'armée avec de mauvaises intentions.

La gendarmerie veillera à ce que les employés d'administration portent en tout temps le costume qui leur est affecté par les réglemens, sans rien y ajouter ni rien en retrancher.

ART. 190. — Vivandiers et marchands.

Les vivandiers des quartiers-généraux auront des patentes qui leur seront délivrées par les commandans de gendarmerie du grand quartier-général ou des corps d'armée, sous l'approbation des chefs d'état-major. Ceux des corps recevront les leurs des conseils d'administration, et seront tenus de les faire viser par le commandant de la gendarmerie de la division. On délivrera en outre aux vivandiers des plaques portant l'exergue *vivandier*, et le numéro de l'enregistrement de la patente. Ils seront obligés de les porter ostensiblement, et d'avoir à leurs voitures une autre plaque portant leur nom, le numéro de leur patente, et celui du régiment ou le nom du quartier-général auquel ils appartiennent.

Les marchands et les vivandiers à la suite de l'armée ne pourront se servir que de poids et mesures étalonnés. Les officiers et sous-officiers de gendarmerie de chaque corps d'armée seront tenus de les vérifier, et puniront les marchands et les vivandiers qui seraient pris en contravention, d'une amende de douze francs et de la confiscation des poids et mesures non étalonnés, sans préjudice de restitution et des peines qui pourront être prononcées contre eux, s'ils sont convaincus de fraude.

Les chefs d'état-major, les chefs de corps et la gendarmerie exigeront que les vivandiers soient toujours pourvus d'eau-de-vie, de vinaigre, de comestibles, et que tous ces objets soient de bonne qualité et au prix le plus modique; ils se régleront à cet égard sur ce que les localités et les circonstances présenteront de favorable aux vivandiers pour leurs approvisionnemens.

Il sera fait souvent des perquisitions dans leurs voitures pour empêcher qu'elles ne servent à transporter d'autres objets. Les chefs de bataillon, les adjudans-majors, les adjudans, sont plus spécialement chargés d'user de surveillance et de sévérité à cet égard pour les vivandiers des corps.

ART. 191. — Valets.

Pour éviter que dans le nombre des domestiques il y ait des soldats ou des inconnus, et pour mieux maintenir l'ordre parmi eux, ceux des officiers-généraux et des colonels porteront la livrée de leurs maîtres; ceux des autres officiers de corps, auront l'habit gris de fer, liseré de rouge, et les boutons du régiment; ceux des officiers d'état-major, le même habit avec des boutons blancs unis, ou portant le chiffre de ces officiers. En outre, les maîtres seront tenus de les munir d'une attestation en bonne forme, constatant qu'ils leur appartiennent; elle sera visée dans les corps par les colonels, dans les états-majors et les administrations, par le commandant de gendarmerie. Cette attestation sera rendue aux domestiques pour qu'ils la représentent à toute réquisition. Leurs congés seront visés de même. Il est défendu de prendre à l'armée un domestique qui n'en serait pas muni; et si, pendant le cours de la campagne, un domestique abandonne son maître, il sera traité comme déserteur.

ART. 192. — Prisons.

Il y aura à tous les quartiers-généraux de division et de corps d'armée, des prisons pour recevoir, sous l'autorité du commandant de la gendarmerie, les militaires de tout grade qui y seraient envoyés par les corps, les justiciables des conseils de guerre et des commissions militaires, les gens sans aveu ou à examiner, ou tout autre individu à détenir.

ART. 193. — Sauve-gardes.

Les sauve-gardes peuvent être composées de gendarmes. Celles qui ne le seraient pas, seront subordonnées à la gendarmerie, et

concourront au besoin à son service, ainsi que ce sera expliqué au titre y relatif.

ART. 194. — Militaires arrêtés.

Les militaires arrêtés par la gendarmerie seront reconduits par elle à leurs corps respectifs, à moins que les délits soient de la compétence des conseils de guerre, ou des commissions militaires. Dans ce dernier cas, les pièces de conviction seront remises au chef d'état-major, qui prendra les ordres du général pour faire informer.

Le signalement des déserteurs ou prisonniers évadés, sera envoyé sur-le-champ aux commandans de gendarmerie des corps d'armée, qui en feront leur rapport à qui de droit.

ART. 195. — Emploi de la gendarmerie dans les marches.

Dans les marches, la gendarmerie sera employée à suivre les colonnes, afin d'arrêter les pillards, et de faire rejoindre les traîneurs. Elle fournira aux équipages, des détachemens pour y maintenir une police sévère, et pour s'assurer si les individus qui s'y trouvent, ont droit d'y être, et même s'ils doivent être à l'armée.

ART. 196. — Défense de disposer des voitures du pays.

Tout officier, ou tout autre individu de l'armée ne pourra, sans ordre, se servir des voitures et des chevaux du pays, pour des objets étrangers au service. La gendarmerie recevra et suivra les plaintes des propriétaires relatives à cet objet ou à tout autre.

ART. 197. — Chasse, jeux et filles.

La chasse est défendue en campagne aux militaires de tout grade. Dans les cantonnemens, les officiers ne pourront en jouir que de l'aveu des propriétaires.

Les jeux de hasard sont défendus à l'armée. Ceux qui s'y livreront seront punis sévèrement; ceux qui les tiendront seront chassés de l'armée. Le commandant de la gendarmerie dans cha-

que corps d'armée est spécialement chargé d'y tenir la main.

La gendarmerie s'opposera également à ce que des femmes de mauvaise vie s'introduisent dans l'armée.

ART. 198. — Des prisonniers de guerre.

Les chevaux des prisonniers seront distribués dans les régimens qui les auraient pris, s'ils conviennent à l'arme ; dans le cas contraire, ils seront envoyés par les chefs d'état-major, aux régimens auxquels ils seraient propres. Les lieutenans, les sous-lieutenans et les adjudans-majors qui en auraient besoin en feront le choix selon leur rang et leur ancienneté. Le général de brigade présidera à la répartition de ces chevaux, et certifiera l'état signalétique qui devra en être dressé. Ils seront payés cent francs par les officiers qui en prendraient, ou par les régimens qui en recevraient ; et le prix en sera distribué aux capteurs, conformément à l'article 149.

ART. 199. — Des déserteurs ennemis.

Le général de division fera vendre les chevaux des déserteurs à l'enchère après en avoir donné avis par l'ordre du jour ; ceux qui seront jugés propres au service de la cavalerie seront achetés pour le compte du gouvernement ; le prix en sera réglé d'avance et pour chaque campagne par le général en chef.

Les armes des déserteurs seront remises aux commandans de l'artillerie des divisions, et leur buffleterie à l'intendant.

Il ne sera permis d'enrôler les déserteurs que sur l'autorisation du chef d'état-major qui les aura fait interroger.

ART. 200. — Chevaux d'inconnus ou volés.

Il est expressément défendu d'acheter des chevaux de personnes inconnues. Ceux trouvés sans maître seront conduits chez le commandant de la gendarmerie, qui les fera rendre lorsqu'ils seront réclamés, ou les remettra, d'après l'ordre du chef d'état-major, à l'arme à laquelle ils seraient propres.

Ceux volés et reconnus seront rendus à leurs propriétaires.

ART. 201. — Des amendes.

A l'armée, les amendes payées par les individus seront remises au commandant de la gendarmerie de chaque corps d'armée, qui en disposera pour son service, sous l'approbation du chef d'état-major, sauf le cas prévu par l'art. 90.

ART. 202. — Conseils de guerre et commissions militaires.

Les généraux de division convoqueront les conseils de guerre, toutes les fois qu'ils le jugeront nécessaire. Les rapporteurs seuls, toujours pris parmi les officiers de gendarmerie, seront en permanence.

Les commandans d'armée pourront, dans chaque campagne, instituer des commissions militaires, et leur donner des attributions en raison des circonstances.

ART. 203. — Rapports.

Dans les armées, les corps d'armée ou les divisions, le commandant de la gendarmerie adressera au chef d'état-major des rapports journaliers sur tous les objets de son service, sans que pour cela il soit dispensé de ceux qu'il doit à ses chefs immédiats.

Le grand prévôt, les prévôts et autres officiers de gendarmerie attachés à une armée, informent les chefs d'état-major des corps de troupes auxquels ils sont respectivement employés, des actes ressortissant de leurs attributions spéciales en ce qui concerne l'exécution des lois et ordonnances, ainsi que des ordres du général en chef sur la police et la répression des délits aux armées.

A l'égard du service journalier, ils reçoivent ou prennent les ordres du chef d'état-major, et lui rendent compte.

Les ordres que le grand prévôt reçoit du chef de l'état-major-général, sont transmis par lui avec ses instructions particulières aux officiers de son arme répartis dans les corps d'armée et divisions; ceux-ci sont tenus de les exécuter et d'en informer le chef d'état-major.

Les prévôts et officiers de gendarmerie rendent compte des

détails de leur service au grand prévôt et au chef d'état-major du corps où ils sont employés; le grand prévôt en présente tous les huit jours et extraordinairement, s'il y a lieu, le rapport général au chef de l'état-major de l'armée, qui en rend compte au général en chef.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XVIII DU PROJET.

DES SIÉGES.

Extrait analytique de l'examen du titre 36 *du réglement de* 1809, (des siéges), *fondu dans le titre* 18 *du projet.*

Ce titre présentait 88 articles, la plupart chargés de détails surabondans, ou rentrant dans l'ordre habituel du service.

Ainsi que les autres titres du réglement de campagne, celui-ci avait pour base la constitution des armées de Louis XIV et de Louis XV. Quoiqu'on n'ait pas changé ces règles, l'usage a prévalu sur beaucoup de choses principales : les bataillons de tranchée fournissent leurs gardes et leurs travailleurs, au lieu de les faire fournir par des corps du camp; il en résulte moins de fatigues, moins de morcellemens de troupes, et par conséquent plus d'ensemble : les grenadiers forment des réserves; les voltigeurs, des tirailleurs et des postes avancés : les colonels de tranchée cèdent les détails du siége à des officiers supérieurs du génie, et ne s'occupent plus que de faire servir et faire travailler leurs troupes : les travailleurs, autres que les auxiliaires des sapeurs, des mineurs, de l'artillerie, ne sont plus payés, etc.

Le réglement de campagne proposé, ayant pour but principal de mettre un terme à toute incertitude sur la manière de servir, a tous les conflits nés de l'incohérence ou de l'insuffisance des anciens réglemens, devrait avoir prévenu ceux qui se manifes-

tent fréquemment entre l'artillerie et le génie dans les siéges. Mais ce point est trop important, et trop au-dessus de mes forces, pour que j'aie osé le traiter avec détail. C'est aux Haxo, aux Rogniat, aux d'Anthouard, aux Ruty, qu'il appartient de résoudre de telles difficultés. Les lumières et l'expérience de ces officiers-généraux leur rendent cette solution d'autant plus facile, qu'il n'est pas de question sur la guerre et sur la conduite des armées qui leur soit étrangère. Honneur aux armes de l'artillerie et du génie! Elles peuvent avoir des émules, mais non des égales chez les autres nations de l'Europe. L'esprit, ou plutôt l'intérêt de parti n'a pu les atteindre!... Elles seront à jamais un des plus nobles et des plus solides appuis de la France.

TITRE XVIII.

DES SIÉGES.

Art. 204. — Bases du service.

Le service dans les siéges sera fixé ci-après pour un corps composé de deux divisions d'infanterie et d'une division ou d'une brigade de cavalerie. Cet exemple servira de règle pour les cas où le siége serait formé par un plus grand ou un moindre nombre de divisions, ou seulement par une brigade.

Art. 205. — Commandant en chef.

Tout lieutenant-général commandant des divisions formant un siége, aura le rang et les pouvoirs de commandant de corps d'armée.

Art. 206. — Généraux de tranchée.

Les généraux de division et de brigade d'infanterie, concourront pour le service de tranchée.

Il y en aura un ou plusieurs de commandés chaque jour pour ce service, selon l'étendue et le nombre des attaques. Les attributions de ces généraux seront de disposer les troupes pour protéger les travaux, les défendre en cas d'attaque, et de maintenir l'exactitude du service et de la police dans les troupes de toute arme, employées aux batteries et à la tranchée.

Des officiers d'état-major seront donnés au général de tranchée pour concourir, avec ses aides-de-camp, à la transmission de ses ordres et aux détails du service.

ART. 207. — Bases du service de l'artillerie et du génie.

D'après les ordres de Sa Majesté et les instructions du général commandant le siége, le commandant en chef du génie rédigera le plan général du siége, ou le développera, s'il est rédigé.

Le projet en sera discuté d'abord par le commandant du génie avec le commandant d'artillerie. Ils soumettront leur avis commun, ou leurs opinions respectives, au général commandant le siége, qui prononcera, qui arrêtera le projet, après l'avoir modifié, s'il y a lieu, et qui donnera les ordres nécessaires pour l'exécuter. La même marche sera suivie pour les changemens que les événemens du siége obligeraient de faire au projet primitif.

Ces règles s'appliqueront au service journalier de la tranchée et aux mesures d'exécution du projet général. Ces mesures, dans leurs rapports généraux avec le projet, seront proposées au général de tranchée par le commandant du génie de tranchée, après avoir été discutées par lui avec le commandant d'artillerie de tranchée. Le général prononcera sur leur avis commun, ou sur leurs opinions respectives ; si le retard est sans inconvénient, il en référera au général commandant le siége.

Le service spécial de l'artillerie, et le service spécial du génie, en ce qu'ils ont de commun et en ce qu'ils ont de particulier, seront l'objet d'un réglement de détails qui sera présenté incessamment à Sa Majesté par le ministre de la guerre.

ART. 208. — Service habituel de l'infanterie.

Les divisions, les brigades, les régimens et les bataillons seront campés dans l'ordre de bataille habituel.

Le service intérieur et extérieur du camp continuera comme il a été déterminé au présent réglement.

Le service du siége sera particulier, et sera réglé ainsi qu'il est dit ci-après.

ART. 209. — Service de tranchée.

Le service de tranchée se fera par jour et par bataillon; et pour que tous y concourent et que la ligne du camp ne soit pas dégarnie sur un même point, s'il ne faut qu'un bataillon de tranchée, ce sera le premier de chaque régiment successivement, puis le second, et ainsi de suite; s'il en faut deux, chaque division fournira le sien dans le même système; s'il en faut trois, chaque division en fournira deux, ainsi de suite. Les chefs d'état-major commanderont ce service.

Les bataillons seront chargés des tranchées correspondantes à leur placement dans l'ordre de bataille.

Ils seront commandés la veille, et pendant qu'ils seront de tranchée, ils ne fourniront pas d'autre garde que celle de police, qui sera alors composée d'hommes malingres.

Les colonels monteront la tranchée avec les premiers bataillons, les majors avec les seconds. Cependant ces officiers supérieurs monteront de préférence avec les bataillons dont les chefs seraient absens.

Dans les tranchées, il ne sera pas rendu d'honneurs. Seulement, quand le commandant en chef ou le général de tranchée en fera la visite, les troupes qui ne seraient pas au travail se formeront derrière la banquette, et resteront reposées sur les armes.

ART. 210. — Montée et descentes des tranchées.

La première tranchée se montera toujours sans bruit. On évitera aussi pour les autres tout ce qui pourrait attirer l'attention

de l'ennemi. Le commandant en chef du siége pourra en conséquence varier les heures de relever.

Les drapeaux et les étendards resteront au camp et ne seront portés à la tranchée que quand il sera nécessaire d'y faire marcher les régimens entiers pour repousser les sorties ou pour donner l'assaut; dans ce cas même, ils ne seront déployés qu'à l'instant où le général commandant le siége en fera donner l'ordre positif.

Les bataillons et les corps de grenadiers de tranchée enverront un caporal d'ordonnance à la queue de la tranchée, pour servir de guide aux troupes qui doivent les relever.

Les troupes sortant de la tranchée marcheront par le flanc, la gauche en tête, si toutefois la droite n'est pas plus près du point de départ.

ART. 211. — Dépôt des gabions, outils, etc.

On réunira à la queue de la tranchée les sacs-à-terre, les fascines, les claies, les gabions, et les outils nécessaires au travail. Des gardes d'artillerie et du génie, et à défaut de ceux-ci, des sous-officiers de sapeurs ou de mineurs, en seront chargés sous la surveillance d'officiers d'état-major de leur arme. Seulement, en cas d insuffisance, il y sera suppléé par des sous-officiers d'infanterie. Cette règle est applicable à tout le reste du service des gardes d'artillerie et du génie, et des sous-officiers de ces deux armes.

Lorsqu'il sera nécessaire, les bataillons de tranchée iront prendre ces divers objets à l'endroit où ils seront déposés.

ART. 212. — Munitions.

Les munitions d'artillerie seront délivrées sur les bons des commandans de batteries; celles de l'infanterie, sur les bons des chefs de bataillon de tranchée, visés par le général de tranchée.

ART. 213. — Travailleurs et gardes de tranchée.

Les gardes de tranchée à ajouter aux compagnies de voltigeurs, et les travailleurs dans la tranchée seront toujours pris

dans les bataillons de tranchée, les gardes par la droite, les travailleurs par la gauche. Les travailleurs hors la tranchée et en arrière, seront commandés comme pour le second tour de service et fournis par les bataillons qui n'auront pas monté la tranchée.

Les piquets commandés selon le service accoutumé du camp, marcheront comme travailleurs, s'il en est demandé d'extraordinaires.

Lorsque l'artillerie et le génie auront besoin d'auxiliaires pour les travaux de mine, de sape et de construction, ils les paieront sur le même pied que leurs propres travailleurs.

On placera, sur l'épaulement de la tranchée, des sacs-à-terre pour couvrir les sentinelles.

Les travailleurs déposeront leurs armes dans le lieu de la tranchée où ils devront se réunir en cas d'alarme. Ce lieu sera choisi de manière à embarrasser le moins possible l'arrivée des troupes qui sont à la queue de la tranchée.

Aussitôt une sortie repoussée, les travailleurs reprennent leur travail, et l'appel en est fait par les officiers.

Les détachemens qui couvriront les travailleurs seront assis ou couchés, selon le terrain, et selon ce que demandera leur sûreté, jusqu'à ce que la tranchée soit assez profonde; dans les deux cas, ils tiendront leurs fusils dans les mains. La nuit surtout, les sentinelles auront souvent l'oreille près de terre, afin d'être averties par le bruit, de tout ce qui sort de la place.

ART. 214. — Conduite dans les sorties.

En cas de sortie, dès que le feu du canon de la place cessera, ce qui annoncera l'approche des assiégés, les troupes devront sortir diligemment de la tranchée, pour se porter aux places d'armes, aux batteries, aux angles et débouchés qui leur auront été désignés, d'où elles pourront défendre la tranchée plus avantageusement, et prendre les ennemis à revers et en flanc; devant éviter, sur toutes choses, d'occuper la banquette des tranchées ou zig-zags, et devant toujours se placer en avant et sur les revers.

Pendant la sortie, toutes les batteries se dirigeront sur le front de l'attaque, pour en écarter les assiégés.

Lorsque les troupes auront repoussé l'ennemi, elles observeront de ne pas le poursuivre, et elles attendront, pour reprendre leurs postes dans la tranchée, que l'ordre en soit donné par les officiers-généraux, qui devront les faire rentrer dès que la retraite des assiégés permettra au canon de la place d'agir librement contre elles.

ART. 215. — Grenadiers, voltigeurs, et artillerie de bataillon.

Les grenadiers formeront la réserve. Le général commandant le siége sera libre d'en réunir les compagnies en bataillons, de les faire camper à part, ou de les faire monter avec leurs bataillons respectifs.

Les voltigeurs monteront la tranchée avec leurs bataillons, et seront employés au service des avant-postes et des tirailleurs de tranchée.

Les grenadiers et les voltigeurs ne fourniront donc point de travailleurs ni de gardes.

Le personnel et le matériel de l'artillerie légère et de celles des bataillons seront à la disposition du commandant en chef de l'artillerie, pendant toute la durée du siège.

ART. 216. — Emploi des troupes à cheval.

Lorsque les circonstances exigeront impérieusement qu'on emploie, à pied, des troupes de cavalerie au service de tranchée, les carabiniers, les cuirassiers et les dragons prendront la gauche des grenadiers, les chasseurs et les hussards celle des voltigeurs.

Les troupes à cheval pourront être employées dans les assauts à porter des fascines et autres matériaux, pour combler des fossés ou pour former des passages. Dans ce cas les officiers de tout grade marcheront avec leurs régimens.

Les officiers généraux de cavalerie seront employés au service des postes et des détachemens placés en observation, pour proté-

ger le siége. Ils seront encore employés, ainsi que les officiers supérieurs, à commander les escortes de convois, quelles que soient les armes qui les composent.

ART. 217. — Rapports journaliers.

Les officiers du génie et d'artillerie de tranchée adresseront au général de tranchée, les mêmes rapports qu'aux chefs de leur arme. Le premier en fera un général pour les vingt-quatre heures, et le remettra, à sa descente de tranchée, au général commandant en chef, en son absence, au chef d'état-major général.

Les chefs des corps ne devront pas moins faire leurs rapports aux généraux de brigade, sur les pertes qu'ils auraient éprouvées et sur la conduite des officiers et des sous-officiers pendant la tranchée.

ART. 218. — Distributions extraordinaires.

Le commandant en chef d'un siége prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer aux troupes de tranchée, employées au service armé ou non armé, des distributions en liquides et en comestibles, en sus des distributions ordinaires; Sa Majesté lui donnant toute latitude à cet égard.

ART. 219. — Secours aux blessés.

Le chef d'état-major se concertera avec l'intendant en chef, afin d'organiser les moyens de transport et de secours pour les blessés. A défaut d'infirmiers, on emploiera les habitans du pays.

ART. 220. — Dispositions pour le moment de l'entrée après un assaut.

Le commandant en chef d'un siége, avant de donner un assaut, désignera des compagnies d'élite pour être exclusivement occupées, dès l'entrée des troupes dans la place, à empêcher le pillage et les violences. Les officiers devront faire tous leurs efforts pour contenir leurs troupes.

Après l'assaut, le commandant du siége imposera sur les habi-

tans une contribution extraordinaire, qui sera distribuée sur-le-champ aux troupes qui auront emporté la place.

Dans le cas où le général, pour des raisons majeures, aurait à livrer une ville au pillage, il en annoncera la durée à l'ordre, et il désignera les lieux qui devront être respectés : de ce nombre sont les églises, les temples et les maisons religieuses, les hôpitaux et les hospices, les colléges et les pensionnats, les hôtels de ville, les magasins militaires et civils. Les contrevenans à ces dispositions seront, par ordre du général, traduits à une commission militaire formée sur-le-champ, qui les condamnera à mort, comme voleurs à main armée.

ART. 221.—Destination des magasins militaires et des caisses publiques.

Que la place ait été prise d'assaut ou par capitulation, les approvisionnemens de bouche et de guerre, et les caisses publiques, seront réservés pour le service de l'armée, et recueillis par les officiers d'artillerie et du génie, par les intendans militaires et par les payeurs de l'armée.

(*La Suite à un prochain numéro.*)

SUITE.

DE LA CAVALERIE,

OU DES CHANGEMENS NÉCESSAIRES DANS LA COMPOSITION, L'ORGANISATION ET L'INSTRUCTION DES TROUPES A CHEVAL;

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL, COMTE DE LA ROCHE-AYMON, PAIR DE FRANCE.

LIVRE II.

DE L'ORGANISATION DES TROUPES À CHEVAL.

La levée des hommes et des chevaux les plus propres au service de la cavalerie étant assurée, il reste, pour bien utiliser ces ressources, à proportionner le nombre des troupes à cheval de l'armée, de manière à ce qu'elles conservent *toujours* et la facilité de bien entretenir leur effectif de paix, et la possibilité de subvenir aux besoins plus grands de la guerre. Le nombre des troupes à cheval d'une nation ne saurait donc être déterminé *positivement* par une proportion plus ou moins convenue jusqu'ici en rapport avec la force de son infanterie, mais *d'abord* et *avant tout* par le chiffre connu de la quantité d'hommes et de chevaux disponibles à ce genre de service; car il s'agit d'avoir, plutôt une *bonne* qu'une nombreuse cavalerie, et c'est la qualité de ses élémens plutôt que leur quotité, qui peut la rendre utile.

Le nombre et l'espèce déterminés, il reste à répartir les hommes et les chevaux en troupes qu'on appelle régimens, et en fractions de ces régimens qu'on appelle escadrons. Il y a donc deux points de vue différens sous lesquels il faut considérer l'organisation de la cavalerie, 1° l'organisation générale ou nombre et espèces; 2° l'organisation intérieure ou force des régimens et des escadrons, et autres parties qui les constituent.

CHAPITRE PREMIER.

ORGANISATION GÉNÉRALE.

Par l'organisation générale de la cavalerie, j'entends tous les combattans à cheval quels qu'ils soient ; si les mêmes règles générales leur appartiennent à peu près à tous, leur application sur le terrain diffère suivant leur espèce ; il importe donc d'insister d'abord sur les différences qui existent dans les troupes à cheval, pour être mieux à même de classer les genres de cavalerie, que la taille des chevaux, *du moment*, permet à telle nation plutôt qu'à telle autre ; et de combiner les différences, que la taille du cheval et l'armure du cavalier doivent nécessairement apporter dans son instruction.

On trouve dans les armées modernes trois espèces différentes de cavalerie, 1° les cuirassiers ; 2° les dragons ou chevau-légers ; 3° les lanciers, chasseurs et hussards. Les principes de la saine tactique sauraient d'autant moins admettre cette classification, que ces troupes à cheval, armées et équipées pendant si long-temps de la même manière pour ainsi dire en quelque sorte servir aux mêmes usages, et que ces cuirassiers, dragons et hussards ne différaient positivement entre eux que par la couleur, la coupe de l'habit et par les différences de taille de leurs chevaux.

Il est étonnant que l'usage si décisif des véritables cuirassiers, dans l'armée française, n'ait point déterminé à réduire les troupes à cheval à deux seules espèces. De même que l'infanterie se divise en infanterie de ligne ou *infanterie d'ensemble*, et en infanterie légère, la cavalerie ne peut connaître également que ces deux divisions : cavalerie de ligne ou cuirassiers qui, par leur nature, ne peuvent et ne doivent être employés qu'à l'action de choc et d'ensemble ; et cavalerie légère, qui, dressée à combattre isolément, habituée au service de campagne, couvre les

mouvemens préparatoires des cuirassiers, fait leurs patrouilles, assure leur repos dans les cantonnemens et achève leurs succès. Qu'est-ce que les dragons ou chevau-légers? Cette espèce intermédiaire, sans participer à la force des cuirassiers, à la légèreté des hussards et des chasseurs, n'offre à la guerre qu'une demi-utilité; il est donc surprenant que les ordres de bataille, les mouvemens de la tactique moderne ne les aient point déjà fait disparaître et n'aient pas ramené la cavalerie à ces deux seules espèces invariables, savoir : les cuirassiers ou *hommes d'armes*, les lanciers, chasseurs et hussards ou *estradiots*, *argoulets et reîtres*.

D'ailleurs si les autres nations par suite de la proportion, sans lacune, de la taille de leurs chevaux, voulaient encore orner leurs états militaires de régimens de dragons, il serait facile par la statistique des chevaux de la France, de prouver que les chevaux de 7 pouces et demi à 8 pouces et demi, propres aux dragons et constitués de manière à supporter leur lourd équipement sans en être écrasés, y sont rares et très-rares (1); qu'ils le seront encore long-temps, tant que l'administration des haras ne saura pas ou ne voudra pas, par des primes et des encouragemens, faire un appel à l'industrie chevaline. Jusque-là cette espèce de cavalerie ne serait donc qu'une cavalerie de *montre*, une cavalerie difficile à monter, (en temps de paix) utilement pour la guerre; et dont les pertes, pendant une campagne, seraient souvent impossibles à remplacer en chevaux convenables, et réunissant, à la force indispensable pour soutenir le poids d'un équipement de cavalerie pesante, la vigueur et l'agilité nécessaires au service de la cavalerie légère, auquel les dragons ne peuvent plus qu'être destinés maintenant.

---

(1) Ces chevaux, s'ils ont les qualités requises, sont des chevaux de luxe ou de selle pour les particuliers, conséquemment fort en dessus du prix des remontes. Ceux de cette taille, qui resteraient pour l'armée, ne sont propres qu'aux troupes légères, surtout pour les lanciers; et plus souvent encore pour le train.

Je comprends les dragons comme de l'infanterie à cheval; tant qu'ils ont eu des fusils, qu'ils ont été dressés pour combattre à pied, ils pouvaient être et ont été utiles; les guerres de la péninsule l'ont prouvé; mais du moment qu'ils ont perdu leurs fusils, qui ont été remplacés par de courts mousquetons, qu'ils sont devenus exclusivement de la cavalerie légère, je ne comprendrai jamais que leur harnachement et leur équipement n'aient pas prouvé le contre-sens militaire qui existait entre leur organisation actuelle et le service auquel ils sont réservés. Pénétrée de cette vérité incontestable, la commission de réorganisation de l'armée prussienne en 1808 (dont j'étais membre), proposa au roi d'assimiler les dragons (1) au reste de la cavalerie légère, ce qui fut adopté. Tant que les dragons ne furent considérés que comme de l'infanterie à cheval, ils furent d'une telle utilité, que les services qu'ils ont rendus, m'ont déterminé, dans cet ouvrage, à les rétablir, comme on les verra dans la suite, mais simplement comme infanterie à cheval; car il est impossible d'avoir une troupe bonne infanterie et bonne cavalerie en même temps; les principes d'instruction de ces deux services se contrarient trop, pour pouvoir espérer jamais obtenir de la même troupe, les bons résultats qu'on est à même d'exiger de ces armes en particulier. On est à même de s'en convaincre en se reportant aux campagnes de 1805, 1806 et 1807; les régimens de dragons, quoique composés de soldats et d'officiers aussi braves et aussi distingués que la cavalerie française, n'eurent jamais le même ascendant, par suite du trop long service d'infanterie auquel ces régimens avaient été astreints dans le camp de Compiègne, et autres camps annexes de l'armée destinée à l'invasion de l'Angleterre. Dans cette circonstance, le service de l'infan-

---

(1) Il y avait autrefois en Prusse deux espèces de dragons; des dragons pesans et des dragons légers. Jusqu'au moment où la cavalerie prussienne a repris les cuirasses, les dragons pesans étaient pour la taille de leurs chevaux assimilés à la grosse cavalerie; les autres, montés sur des chevaux plus légers, faisaient le service de cavalerie légère.

terie devait d'autant plus exclusivement faire la base de leur instruction, que destinés à un débarquement, ils étaient appelés à en servir pendant plus ou moins long-temps. Mais cette expédition n'ayant pas eu lieu, on fut à même d'apercevoir combien ce genre d'instruction avait été contraire à leur véritable utilité à cheval. Les dragons, n'étant plus qu'une arme *métis*, doivent donc disparaître des rangs d'une armée bien constituée et être remplacés par des lanciers; qu'on appelle, si l'on veut les dragons, dragons-lanciers, peu importe le nom; mais ce qui est indispensable, c'est de changer leur équipement, leur armement et la taille de leurs chevaux.

Après avoir déterminé les espèces de cavalerie nécessaires à une armée, il nous reste maintenant à en déterminer le nombre.

Chez les nations sans discipline et sans lumières, la cavalerie (1) est la première arme des armées; chez celles où la discipline et les lumières ont fait des progrès, elle devient la *seconde*, mais la seconde regardée comme *nécessaire*, comme importante, comme souvent décisive, et, par conséquent, comme devant être portée à la plus grande perfection possible. Elle n'y est que la seconde, parce qu'une carrière bien plus vaste est ouverte aux opérations de l'infanterie. L'infanterie, propre aux travaux, aux siéges, aux combats, à toutes les natures de terrains, est, et sera toujours la véritable force d'une armée; elle peut au

---

(1) Les Perses, les Huns, les Parthes, les Scythes, les Vandales, les Turcs, les Tartares, aux différentes époques de l'histoire, ne nous montrent presque que de la cavalerie dans leurs innombrables armées. Dans le moyen âge, lors de l'enfance de l'art militaire en Europe, la cavalerie fut également la première arme des armées; mais ici des considérations morales en décidèrent peut-être plus encore que des considérations militaires. La cavalerie alors, composée de l'élite de la nation, offrait des garanties de courage, de dévouement et de volonté qu'on était loin de pouvoir trouver dans l'infanterie, recrutée par des serfs et des mercenaires, conséquemment trop mal composée pour avoir du patriotisme. La question du recrutement par appel se trouve donc ici déjà décidée par le seul instinct de sa conservation.

besoin se suffire à elle-même, tandis que la cavalerie, qui n'est presque propre qu'à une seule action, à un seul terrain, ne peut conséquemment se passer de la protection et de l'appui de l'infanterie.

Tout en ne considérant la cavalerie que comme la seconde arme, elle n'en doit pas moins entrer dans la composition d'une armée bien organisée, et sa bonté peut beaucoup influer sur le sort de la guerre; en effet, c'est la cavalerie qui décide souvent les combats ou qui en complète le succès; c'est elle qui protège l'infanterie dispersée et battue (1); c'est elle qui fait les avant-gardes, les courses, les expéditions lointaines, en un mot, qui tient la campagne. Que ces deux armes cessent donc de se jalouser, elles sont intimement liées et nécessaires l'une à l'autre. L'infanterie pourrait absolument agir et combattre sans cavalerie, mais elle n'avancerait qu'à pas de tortue, serait sans cesse harcelée et exposée à manquer de subsistances; ses succès ne seraient jamais décisifs et importans (2). La cavalerie sans infanterie ne ferait rien de décisif, ne pourrait s'établir nulle part; le moindre poste, le moindre retranchement l'arrêterait, et la nuit elle tremblerait pour sa sûreté, ou excéderait ses hommes et ses chevaux par un service de surveillance, qui entraverait souvent ses efforts du lendemain et réduirait rapidement son effectif.

---

(1) Dans les campagnes de la Belgique et du Rhin, la nombreuse et bonne cavalerie autrichienne a, dans bien des occasions, couvert la retraite de son infanterie en désordre, avec un tel à-plomb et un tel ensemble, que les Français, arrêtés dans leur poursuite, ne pouvaient achever leurs succès, et souvent même ne pouvaient pas faire des prisonniers. A Lutzen et à Bautzen, en 1813, les cavaleries russe et prussienne ont arrêté les désastres, qui devaient résulter de la perte de ces deux batailles; ses nombreux escadrons donnèrent le temps à l'infanterie coalisée de se rallier et de se rasseoir, sans autre perte que celle du champ de bataille.

(2) Si Napoléon avait eu à Lutzen et à Bautzen une cavalerie suffisante, quelle différence de résultats! Ces victoires, qui lui assurèrent seulement le stérile honneur du champ de bataille, auraient été décisives, et l'Europe eût encore été probablement contrainte à demander la paix.

Il faut donc essentiellement de la cavalerie dans une armée, mais il la faut bonne plutôt que nombreuse; bien proportionnée à la force d'ensemble de l'armée, et combinée d'après la nature de l'échiquier du terrain sur lequel elle doit agir, et d'après les projets d'exécution qui doivent en résulter. Quand même l'ennemi augmenterait la sienne, il ne faut pas être tenté de l'imiter; car la supériorité que l'ennemi aura cru se donner, ne pourrait fort bien que l'affaiblir, parce qu'au-delà de certaines proportions, le nombre ne produit qu'embarras et lenteur? Qu'arrive-t-il de cette cavalerie prodigieusement accrue dans les armées (1)? C'est qu'il n'y a presque pas une occasion où elle puisse être employée en totalité; c'est que dans la plupart des pays elle est embarrassante à mouvoir et encore plus à nourrir; de là des magasins énormes qui épuisent trop vite les ressources du pays, que l'on serait obligé d'occuper plus long-temps dans des vues stratégiques; de là des communications immenses à garder pour peu qu'on s'éparpille; de là enfin les grandes vues de la guerre subordonnées à des calculs de subsistances, et les armées appesanties. Tandis que le vrai but d'une cavalerie restreinte à ses vraies proportions doit être d'alléger et de faciliter les mouvemens des armées.

Rien n'a plus contribué à l'augmentation de la cavalerie dans

(1) Ce que je dis ici de la cavalerie s'applique également à la disproportion de l'artillerie aux armées dans les dernières campagnes. Moreau en Allemagne, Bonaparte en Italie, avaient une artillerie peu nombreuse; trouvant partout des ressources pour son entretien et ses remplacemens, les marches de leurs armées n'étaient point entravées, et le génie n'était pas obligé d'astreindre ses conceptions au plus ou moins de facilité des subsistances, à la nature des chemins, etc. Par l'accroissement de l'artillerie, suite nécessaire de la destruction de ses vieilles bandes, Napoléon a rétabli l'équilibre entre lui et ses adversaires, dont les mouvemens jusque-là avaient été ralentis par la routine, d'après laquelle on calculait tant de pièces par mille hommes. Ce n'est pas le nombre des pièces, mais leur mobilité qui assure le succès; car avec cette mobilité on est toujours en mesure d'être le plus fort et en peu de temps sur tel ou tel point reconnu comme la clef de la position que l'on attaque ou que l'on défend.

les armées, que la malheureuse idée de la séparer des divisions d'infanterie, à laquelle elle avait été si long-temps attachée. Du moment qu'on a voulu rétablir (malgré l'expérience de tant de glorieuses campagnes) la division des armes, il a dû en résulter une augmentation disproportionnée des troupes à cheval dans les armées, afin de pouvoir les faire agir seules en force suffisante sur tels ou tels points; au lieu que quelques régimens, attachés aux divisions d'infanterie et lancés à propos, devaient faire souvent d'autant plus, qu'ils agissaient dans le moment opportun qui, à la guerre, est le plus habituellement un moment d'inspiration (1); alors le succès ne dépend pas du nombre (2)! Quel plus bel exemple pourrai-je en citer que celui de la bataille de Marengo; 5 à 600 cavaliers de grosse cavalerie, conduits par l'intrépide duc de Valmy, firent mettre bas les armes à la réserve des grenadiers autrichiens, et la bataille fut décidée. Quel résultat semblable Napoléon a-t-il obtenu depuis de sa cavalerie, quoiqu'il l'ait de beaucoup augmentée dans ses armées!

Qu'a fait en Russie cette innombrable cavalerie? épuiser le pays, et jalonner les routes des cadavres de ses chevaux morts ou mourans faute de moyens de subsistances; encombrée dans d'immenses colonnes sur une seule et même route, cette cavalerie était fatiguée même avant d'agir. Indépendamment de ces inconvéniens, cette trop grande quantité de troupes à cheval a conduit insensiblement à des principes faux dans leur emploi. Partout, Napoléon, dans ses dernières campagnes, ne semble

---

(1) Il n'y a qu'un moment à saisir dans chaque affaire du monde; l'instinct, qui l'aperçoit, s'appelle parmi nous le génie : de temps en temps le hasard y supplée, et ce hasard s'appelle fortune.

(2) Si la cavalerie eût été répartie comme jadis dans les divisions, il est probable que la bataille de la Katzbach eût été gagnée. Les brigades de troupes à cheval eussent débouché avec leur infanterie, elles eussent été sous la main des chefs; au lieu que la grosse colonne de cavalerie, sous les ordres du général comte Sébastiani, malgré sa brillante valeur, retardée par la marche d'un corps d'infanterie, arriva trop tard et eut à peine le temps de sortir du défilé et de se former.

employer sa cavalerie que pour la sacrifier; ici on la déploie, et on la laisse des heures entières exposée au feu de l'ennemi, on la détruit et la démoralise en pure perte; là on lui fait enlever des redoutes, comme à la Moscowa, ou l'on veut la faire servir à forcer des positions inexpugnables comme à Laon; pour quelques occasions où on l'emploie convenablement, dans combien d'autres s'est-on éloigné des vrais et seuls vrais principes de son utilité? En revenant au seul système dont l'expérience a démontré l'utilité, la cavalerie dans les armées sera réduite à sa véritable proportion, sans diminuer son influence utile pour le résultat des opérations. En attachant à chaque division un nombre de régimens de cavalerie déterminé, et par la force de la division et par la nature du terrain où cette division doit agir, formant en outre pour toute l'armée une ou deux réserves de cuirassiers également d'après sa force, et les opérations que cette armée est appelée à tenter on rentrera dans les vrais principes, qui doivent diriger l'emploi de la cavalerie. Le jour, les régimens attachés aux divisions éclaireront leur marche, couvriront leurs mouvemens, poursuivront ou achèveront leur succès; la nuit, l'infanterie des divisions assurera le repos d'une arme, qui n'a point de force défensive, et lui permettra de desseller les chevaux des cavaliers, qui ne seraient pas employés aux patrouilles ou de service au piquet.

Des cuirassiers de la réserve, toujours en seconde ou troisième ligne, n'ayant d'autre service que le service intérieur de leurs cantonnemens, seraient exclusivement réservés pour les actions générales; arrivant frais et reposés sur le terrain, ils y seront employés avec d'autant plus d'utilité soit pour rétablir le combat sur les points où il ne se soutiendrait pas avec avantage, soit pour repousser la cavalerie ennemie, soit enfin pour enlever les batteries ou entamer les carrés d'infanterie.

D'après ces aperçus préliminaires, combinés d'après les ressources de la population cavalière, et de l'espèce des chevaux les plus communs en France, quel doit être le nombre et les diverses espèces de troupes à cheval de la France? Voilà ce qu'il nous reste à examiner.

La France, dans des circonstances ordinaires, pouvant toujours mettre en campagne 20 divisions d'infanterie de 10 mille hommes chacune, en calculant environ 2 mille chevaux par division et une réserve de 15 mille cuirassiers, il lui faut donc un effectif de 55 mille hommes de cavalerie. Mais comme cette quantité de chevaux à nourrir et à entretenir pendant la paix serait une charge annuelle trop pesante pour les contribuables, et qu'il est de la bonne politique et d'une sage prévoyance de ne pas épuiser leurs ressources en temps de paix, pour les trouver plus énergiques au commencement d'une guerre, dont il est toujours difficile de prévoir la durée, je crois qu'on peut réduire ce nombre de troupes à cheval à l'effectif de guerre, de 40 à 45 mille hommes, dans la proportion de 15 mille cuirassiers, et de 25 à 30 mille lanciers, chasseurs et hussards (1); l'effectif de paix, au contraire, serait de 10 à 12 mille cuirassiers, et de 20 à 24 mille hommes d'autre cavalerie. Ces proportions sont basées sur des aperçus militaires vrais et sur la force réelle de nos propres ressources, enfin d'après un système d'économie dont tout gouvernement sage ne doit pas s'écarter sans motifs. Calculant les pertes ou la consommation de notre effectif de guerre à son *maximum*, d'un cinquième de chevaux et d'un sixième d'hommes, ce serait 9000 chevaux et environ 7500 hommes à lui fournir annuellement; en calculant la consommation de notre effectif de paix au septième des chevaux et au huitième des hommes, qui sont astreints à huit ans de service, le ministre de la guerre n'aurait à fournir annuellement que de 4 à 5 mille chevaux et 4500 recrues : tout se trouve donc en rapport avec nos moyens financiers et nos ressources d'hommes et de chevaux.

Mais par l'organisation *accidentelle* d'une cavalerie irrégulière

(1) Cet effectif ne serait réel que si toute l'armée française était appelée à entrer en campagne; il peut donc être regardé comme un maximum de prévoyance. L'effectif de paix de 30 à 35,000 hommes, auquel je le réduis, sera toujours suffisant, d'autant plus que par la formation de la cavalerie irrégulière que je propose, la force des régimens restera toujours propre aux combats et aux actions.

au commencement d'une guerre, les pertes calculées à notre effectif de guerre seront de beaucoup diminuées, et l'on y trouvera encore une grande économie. Les pertes de la cavalerie, par la suite des combats (toutes les fois que cette arme sera conduite d'après ses vrais principes d'utilité) ne seront jamais très-considérables, et elles ne peuvent l'être, l'action de la cavalerie dans les combats n'étant pour ainsi dire qu'instantanée; ce qui diminue d'une manière si effrayante l'effectif de nos troupes à cheval, ce sont les patrouilles, les escortes, les ordonnances, les postes de communication, en un mot tous ces services de détail où les hommes, moins surveillés et plus fatigués, ne donnent pas à leurs chevaux tous les soins nécessaires à leur conservation; eh bien! cette cavalerie irrégulière, chargée spécialement de ce genre de service, permettra de laisser la cavalerie de ligne (quelle que soit son espèce) toujours réunie : elle conservera donc un effectif plus fort pour se présenter sur le champ de bataille, et ses pertes en chevaux, plus chers, plus difficiles à remplacer, peut-être même impossibles si la guerre était de longue durée, se réduiront, sauf quelques exceptions, aux pertes des seuls combats. L'on me dira avec raison, que la consommation des chevaux de la cavalerie irrégulière en sera plus considérable : j'en conviens; mais, d'abord, je prie d'observer, que cette espèce de cavalerie utilise une race de chevaux de 3 pouces et demi à 5 pouces, qui serait tout-à-fait inutile à nos besoins militaires; que ces chevaux, vifs, légers et vigoureux, supporteront d'autant mieux la fatigue, qu'ils seront moins surchargés par leur harnachement et par l'équipement du cavalier; que l'on peut perdre sans inconvénient deux de ces chevaux contre un de ceux de la cavalerie régulière, puisque leur prix, étant de 200 à 250 francs au plus, serait à peine la moitié de la valeur des premiers; qu'en second lieu, pendant le cours de la campagne, tous les chevaux des paysans des pays envahis seront propres à les remplacer, cè qui, d'après ce que nous avons dit en parlant des landwehr, ne serait plus le cas pour les troupes régulières : il y aura donc utilité, économie, dans cette formation de cavalerie irrégulière. Dans le chapitre de l'organisation intérieure des troupes à cheval, je

m'étendrai sur la formation, l'armement et le service de cette cavalerie irrégulière; n'existant que pour la guerre et pendant la guerre, ce n'est qu'une dépense accessoire et temporaire de peu d'importance; licenciée à la paix, elle a encore l'avantage de permettre d'en conserver et de placer dans les rangs de l'armée les officiers qui s'y seraient fait remarquer; par son genre de service, cette nouvelle arme serait nécessairement une pépinière de bons officiers. Frédéric II, pendant ses guerres, avait organisé beaucoup de bataillons francs, qui faisaient le service des avant-postes de son armée. C'était un moyen d'utiliser les déserteurs, les prisonniers, au profit de sa population. A la paix, ces corps étaient réformés avec quelques mois de solde comme gratification, et il n'en conservait que les officiers qui s'y étaient distingués; le maréchal de Corbière, qui a si vaillamment défendu Graudentz en 1807, avait commandé un de ces corps francs.

(*La suite au prochain numéro.*)

SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

(*Dixième Article.*)

Je pense que le lecteur est suffisamment convaincu par tout ce que j'ai établi jusqu'à ce moment, que les pertes des deux batailles de l'Adige, des 6 et 16 germinal an 7, ainsi que les pertes des batailles de Cassano, de la Trébia, de Novi, de Feldkirck et de Stockach avaient été le résultat nécessaire de fausses combinaisons stratégiques. Sur ce sujet, je laisse à mes lecteurs de bien méditer mon huitième article.

Si la France avait eu alors, dans les conseils de son gouvernement, un seul homme capable de donner aux combinaisons militaires le mouvement que les circonstances exigeaient impé-

rieusement, tant de batailles perdues ne l'auraient pas été; l'armée de Naples, alors commandée par le général Macdonald, eût été rappelée sans délai sur la ligne d'opération principale de l'armée d'Italie. Sur le Rhin, la base de la ligne d'opération eût été prise en Suisse, dont la France était alors en possession. Alors Masséna n'aurait pas perdu le combat de Feldkirck, et Jourdan n'aurait pas perdu la bataille de Stockach.

Mais c'était Barras, cet inepte directeur, qui présidait alors aux conseils du ministère de la guerre; plusieurs autres fautes stratégiques furent commises indépendamment de celles que j'ai déjà indiquées.

La première fut que l'armée d'Italie se retira dans les montagnes de Gênes, tandis qu'elle devait se retirer en Suisse, dans ce vaste bastion qui domine l'Italie et l'Allemagne.

La seconde fut que, par cette direction de retraite de l'armée d'Italie, son général se trouvait sans aucune communication possible avec les généraux de l'armée française sur le Rhin.

Ces deux fautes étaient le résultat nécessaire de la fausse position de l'armée de Naples dans le sud de l'Italie.

La troisième faute fut ce changement continuel des généraux en chef; et, pour n'en donner qu'un exemple, l'armée d'Italie en eut six dans l'espace de trois mois : ces généraux furent successivement les généraux Joubert, Schérer, Moreau, Jaubert, Championnet et Masséna. Tant de changemens de généraux en si peu de temps, étaient pour tout le monde l'indice de malheureuses opérations du directeur de la guerre dans le ministère français.

Les officiers français disaient à Bonaparte, lors de son départ pour l'Égypte : « *Vous nous abandonnez*, général ! — Non, non, répondit-il; je vous laisse Joubert. » Si Joubert avait commandé en chef, pendant cette campagne désastreuse, les deux armées françaises en Italie, les malheurs de cette campagne ne seraient jamais arrivés. Ce que je dis ici est une vérité historique qu'il est impossible de contredire.

Le directoire, malgré son ineptie militaire, sentit enfin qu'il fallait opposer aux troupes coalisées contre la France une masse

imposante, centralisée dans un point donné, et ce point fut la Suisse!!! Masséna fut chargé, après la bataille de Stockach, de centraliser ses troupes sur les différentes rivières qui affluent dans le Rhin, depuis les sources de Saint-Gothard jusqu'à Bâle. Les mouvemens stratégiques, dans les montagnes qui bordent ces rivières, furent un chef-d'œuvre de grandes combinaisons militaires. Qu'on lise dans l'histoire de la guerre toutes les combinaisons de ces mouvemens, on y remarquera que Masséna n'a pas fait une seule faute stratégique. Après ces mouvemens défensifs qui ont duré trois mois, il combine ses mouvemens offensifs; de là la bataille de Zurich, où mon ami Foy, avec sa seule batterie, détruisit en entier l'armée russe de Korsakow. Cette bataille s'est donnée sur un front de 20 lieues, et tous les mouvemens d'attaque étaient si bien combinés par Masséna, que le succès de cette bataille, qui a duré huit jours, était indubitable.

Maintenant que j'ai indiqué les fautes stratégiques qui eurent un si funeste résultat; résultat qui, d'ailleurs, était dans la nature des choses, puisqu'il avait pour cause l'ineptie des directeurs-généraux de la guerre, je dois indiquer ici la cause qui aggrava tant de malheurs.

La faction de l'émigration toujours battue dans l'intérieur depuis le commencement de la guerre jusqu'à l'époque dont je m'occupe, n'en avait pas moins conservé en France de nombreux agens, et ces agens, d'une activité extraordinaire, soldés par l'étranger, corrompaient par tous les moyens possibles cette opinion publique française si pure dans son principe, et si fortement prononcée pour un gouvernement légal. Pichégru s'était évadé avec ses complices de Synnamari; il s'était, avec eux, réfugié en Angleterre. Là était le foyer de la corruption. La trahison de Pichegru, dans les campagnes de l'an 3, de l'an 4 et de l'an 5, comme en l'an 7, dont tous les détails étaient connus, lui avaient ôté tout crédit dans l'opinion. Alors il fallut un autre chef. Souwarow fut choisi. Les factieux le proclamèrent comme l'adversaire invincible des principes de notre régénération, et en France toutes les modes furent à la Souwarow. Ses bottes mêmes furent mises à la mode, de même que la même faction en 1814 mit à la

mode le sac à tabac de Blucher, qui devint le sac ou le *ridicule* des dames de Paris. Les bottes de Souwarow et le sac à tabac de Blucher étaient, sans contredit des choses fort ridicules en soi; mais ils n'en prouvent pas moins quelle était l'activité de la faction dans son projet de corrompre l'opinion publique; ces dénominations n'avaient évidemment d'autre but que de rendre à ces époques les généraux ennemis populaires en France, en contradiction avec les vrais intérêts de l'état.

La bataille de Zurich gagnée par Masséna sauva la France de l'invasion, considérée alors comme inévitable. Cette bataille la sauva encore de la vaste conspiration alors organisée dans l'intérieur par les agens mêmes de l'émigration. Ce furent encore ces agens qui ressuscitèrent la Vendée, si heureusement pacifiée par le général Hoche, et par le général Travot, à qui l'émigration n'a point pardonné leurs succès contre elle : comme je l'ai déjà dit, Hoche est mort empoisonné, et le brave Travot est devenu fou, par suite de la condamnation à mort prononcée contre lui en 1816, par un tribunal militaire organisé par le duc de Feltre et présidé par Canuel.

Au commencement de l'an 8, la France était tombée par une conséquence obligée des fautes nombreuses de son gouvernement dans un état de marasme indéfinissable; ce furent ces fautes, ce fut cet état de marasme qui firent sentir la nécessité d'un changement de principes et de conduite dans la direction des affaires générales militaires, tant sous le rapport militaire que sous le rapport politique. Plusieurs coups d'état s'ensuivirent. Merlin de Douai fut expulsé du directoire, et remplacé par le général Moulins. Un autre directeur fut remplacé par Sieyes; mais Moulins n'était pas plus en état de conduire les affaires de la guerre que ne l'était Barras, et le ministre de la guerre nommé par eux à cette époque était en tout digne de son patron. Il suffit de citer les noms des ministres d'alors, pour que le lecteur soit convaincu de la vérité que j'émets (1) ici.

(1) Il y eut quatre ministres de la guerre en l'an 7. Bernadotte avait bien quelques talens; mais son talent n'allait pas jusqu'à la science stratégique.

C'est alors que les hommes d'état, qui sont toujours très-nombreux à Paris, s'occupèrent des moyens de sauver efficacement la France du danger imminent dont elle était menacée.

De là le 18 brumaire an 8.

Mais avant de m'occuper de cette journée mémorable, et par ses causes, et par ses effets, je dois revenir pour un moment sur la campagne de l'an 7.

Dans les dispersions où, par suite des ordres du gouvernement les troupes françaises se trouvèrent placées en Italie, une garnison existait dans la place d'Ancône sur le golfe Adriatique. Je l'ai déjà dit : cette place était considérée comme un point militaire fort important, comme point de départ pour communiquer avec Corfou, les autres îles Vénitiennes et l'Égypte. C'était le général Mounier qui commandait la garnison d'Ancône, et la province dont Ancône est le chef-lieu. Je commandais alors l'artillerie de cette forteresse, ainsi que je l'ai déjà aussi dit. La défense de cette forteresse fut un chef-d'œuvre de stratégie : le général Monnier ne fit pas une seule faute. Pour s'en convaincre j'invite nos lecteurs à bien méditer la défense d'Ancône en l'an 7, par le général Girard, alors chef d'état-major du général Monnier ; il existe encore un autre ouvrage sur le même sujet, et ayant le même titre : ce dernier ouvrage est de Mangourit.

La ville d'Ancône fut attaquée par terre, par de nombreux insurgés Napolitains, Romains, et par mer par les Turcs, alors alliés du Pape, par les Russes schismatiques grecs, et par une flottille autrichienne, commandée par des officiers Anglais presbytériens ; c'était un capucin Napolitain, qui commandait le tout en chef ; ce capucin fut emporté par un de mes boulets pendant le siége.

Les villes de Sinigaglia, de Fano, d'Jesy, de Lorette et de Marcherata formaient une demi-circonférence du cercle autour d'Ancône, le général Monnier laissait constamment dans chacune de ces villes de faibles détachemens qui lui rendaient compte de tous les mouvemens de l'ennemi. Aussitôt qu'il était informé que l'ennemi se présentait sur un point avec des forces considérables il y marchait, mettait l'ennemi en fuite et rentrait immédiatement dans son point central, la forteresse d'Ancône. Ce sys-

tême de guerre constamment suivi à forcé l'ennemi de se tenir pendant trois mois à une distance de 8 à 10 lieues de la forteresse que l'armée française occupait, et sans pouvoir pénétrer dans l'intérieur du rayon de sa défense.

Une violation du droit des gens commise par le contre-amiral russe changea tout-à-coup cet état de choses. 300 Français occupaient la petite ville de Fano. Ils furent attaqués par mer et dans une opération d'ensemble, par les Russes et les Anglo-Autrichiens. Le général Monnier courut aussitôt avec la garnison d'Ancône au secours de ces 300 hommes. Arrivé près Fano le général Monnier voyant que les hostilités avaient cessé entre les Français et l'ennemi, m'envoya comme parlementaire pour traiter de l'évacuation de la ville de Fano. Le commandant Russe, quoique je fusse porteur de pouvoirs suffisans et bien en règle, me retint comme prisonnier de guerre. Je restai 45 jours à son bord sans qu'il voulût consentir à me rendre à la liberté. Alors le général Monnier se concentra davantage dans la ville d'Ancône; une division autrichienne commandée par le général Frœlich était venue renforcer les troupes assiégeantes, et enfin après une résistance vigoureuse d'environ cinq mois le général Monnier se soumit à une capitulation. Il ne voulut pas du tout traiter avec les Russes et les insurgés ; il voulut seulement traiter avec le général Autrichien. L'article préliminaire de cette capitulation si connue est ainsi conçu : *Le général Monnier commandant la forteresse d'Ancône, consent à traiter de la reddition de cette place, mais il déclare qu'il ne veut point traiter de cette capitulation avec les Russes, nation barbare, qui a violé le droit des gens dans la personne de son parlementaire, le colonel Allix.*

Cette condition fut acceptée par le général autrichien, et la capitulation d'Ancône s'ensuivit. Mais la vanité russe fut blessée de l'épithète de barbare appliquée aux Russes. Le cabinet de Saint-Pétersbourg en porta ses plaintes à la cour d'Autriche, et il exigea d'elle que le général Frœlish fût traduit à un conseil de guerre pour avoir accepté la condition imposée par le général Monnier, et qu'un commissaire russe serait présent aux débats du conseil de guerre autrichien pour en rendre compte à sa cour. La cour de Vienne accepta cette humiliation, mais le général

Frœlish fut acquitté, malgré la présence du commissaire russe.

Ces circonstances, ou autrement cette brouillerie entre la cour de Russie et l'Autriche fut, conjointement avec les considérables pertes éprouvées par Souwarow en Italie, et par la bataille de Zurich perdue par Korsakow, la véritable cause qui débarrassa la France de la coopération des Russes au renversement des principes de notre régénération politique

Je me suis toujours intérieurement félicité d'avoir été pour quelque chose dans cette débacle de la seconde coalition.

A la même époque, les Russes et les Anglais avaient établi un autre point d'attaque contre la France; c'était toujours en l'an 7.

Le point d'action, ou la base de l'opération militaire, était le Helder, en Hollande; le duc d'Yorck commandait les forces coalisées; le général Brune le battit, et le força d'accepter une capitulation honteuse. Et malgré nos divisions intérieures, et bien que les plus puissantes nations d'Europe fussent alors coalisées contre nous; quoiqu'alors encore les directeurs généraux de la guerre fussent les plus ineptes dont l'histoire puisse consacrer les noms, la France ne fut point envahie, la France ne fut point vaincue, c'est la preuve, c'est la démonstration qu'elle ne peut jamais l'être alors que le soin de sa défense sera confié, comme c'est le devoir de son gouvernement, aux hommes d'une capacité nécessaire, et la France est féconde en de tels hommes.

C'est au ministère de la guerre surtout, c'est aux hommes d'état de connaître et de savoir au besoin les employer.

Je profitai de mon séjour forcé à bord de l'escadre russe dans l'Adriatique, et en face de la forteresse d'Ancône, pour observer les mœurs de cette nation, inconnue à l'Europe civilisée, il y a à peine un siècle. Les Européens qui ont importé en Russie le commencement d'une civilisation, y ont fait adopter que la peine de mort y serait abolie. Elle n'y en existe pas moins, malgré la législation, mais avec des circonstances d'une cruauté inouie.

Pendant que j'étais sur l'escadre russe, j'y ai vu l'exécution suivante d'un condamné.

Un marin russe fut condamné, pour une faute dont j'ignore

l'objet, à recevoir mille coups de *bastogue*. Il y avait dix vaisseaux de guerre dans l'escadre russe, et il devait en recevoir cent devant chaque bâtiment. Le supplicié était attaché tout nud, et couché sur le ventre sur une planche, liée elle-même sur les banquettes d'une grosse chaloupe; dans cette chaloupe se trouvaient les hommes de service et de garde, plus deux hommes armés chacun de deux petits bâtons de la grosseur à peu près d'une baguette de fusil. Ils étaient assis l'un et l'autre sur une banquette et face à face à droite et à gauche du supplicié, et avec ces quatre *bastogue* ils frappaient avec une vigueur russe, et en mesure, les épaules, les reins et les fesses du condamné. Il était mort à 800 coups, et le supplice dura 5 heures, et quoique mort, le cadavre reçut les 200 coups qui restaient à lui appliquer.

J'observais pendant ce cruel supplice la physionomie des Russes : je n'y aperçus aucune émotion.

Un autre jour, le contre-amiral condamna son propre domestique, pour je ne sais quel motif, à recevoir 200 coups de *bastogue*, ce qui fut exécuté, moi présent. Ce malheureux jetait des cris horribles, et tout l'équipage se faisait une fête de ce supplice.

Wainowich, c'est le nom du contre-amiral, après m'avoir retenu comme prisonnier, me menaça de me faire fusiller, si je ne lui indiquais pas les moyens de s'emparer d'Ancône. Il fit, pour m'épouvanter, tout l'appareil d'un jugement : il me fit subir un interrogatoire dans les mêmes formes que si j'eusse été criminel; je ne voulus jamais répondre aux questions qui me furent faites, je me contentai toujours de dire que dès-lors qu'on me considérait comme prisonnier militaire, je devais être traité en cette qualité, et non pas autrement. Enfin, après 45 jours d'une détention désavouée par toutes les lois militaires, Wainowich, las de ne pouvoir obtenir de moi aucun aveu préjudiciable aux intérêts de la France, se détermina, sur mes instances positives, à me renvoyer en France, sur ma parole signée, de ne point servir contre la coalition jusqu'à échange.

Nous étions quatre Français à bord de l'escadre russe, trois étaient de la garnison de Corfou; nous partîmes ensemble pour nous rendre à Venise, selon l'itinéraire qui nous fut prescrit; après un séjour d'un mois dans la ville de Trévise, nous pas-

sâmes par Trente, Inspruck, Kuffen, Worsbourg, Hanau, Ulm, Francfort et Mayence, où nous rentrâmes en France.

Nous trouvâmes à Trévise un dépôt de prisonniers français, presque tous blessés: les convalescens étaient dans un local séparé de l'hôpital. Nous obtînmes la permission de visiter ces deux établissemens, et nous trouvâmes nos blessés manquant de tout; ils n'avaient pas même de vieux linges pour se faire de la charpie, tant la négligence, la mauvaise volonté des commissaires ou des chirurgiens autrichiens étaient poussés à l'extrême, car la ville de Trévise offrait toute ressource pour que nos blessés ne manquassent de rien. Dans la maison des convalescens, c'était un autre spectacle non moins affligeant; les commissaires autrichiens ne leur faisaient délivrer qu'un quart, tout au plus une demi-livre de pain; et ils en donnaient pour motifs qu'ils devaient s'enrôler dans les troupes autrichiennes, et qu'alors ils recevraient leur ration entière, aussi ces pauvres soldats étaient-ils de véritables squelettes. Cette conduite faisait avec celle de nos commissaires et de nos chirurgiens à l'égard des prisonniers et blessés autrichiens, un contraste si frappant que je n'aurais pu ajouter foi à des procédés si inhumains, si je ne l'avais pas vu de mes propres yeux.

Nous fîmes inutilement, près du commandant de Trévise les réclamations que tant de souffrances exigeaient. Il se contenta de nous répondre que la police des hôpitaux et des prisonniers n'était pas, comme en France, dans ses attributions, et qu'il n'avait aucun pouvoir à cet égard. Tout ce que nous pûmes obtenir, après beaucoup de démarches, ce fut de pouvoir remettre à chacun des blessés une certaine quantité de vieux linges pour s'en faire de la charpie, et de remettre aux convalescens quelques secours en argent pour améliorer un peu leur sort.

La détresse absolue dans laquelle se trouvaient nos blessés et nos prisonniers à Trévise faisaient un contraste frappant avec le sort qu'éprouvent à toute époque les prisonniers militaires autrichiens en France; ceux-ci y jouissent de la liberté. Ils ont la faculté de se livrer à un travail ou à une industrie quelconque, et par là d'ajouter à leur bien être. En Autriche, les prisonniers français ne jouissent d'aucune liberté: ils sont enfermés.

dans des espèces de prisons d'où on ne les laisse jamais sortir.

Notre séjour d'un mois à Trévise, fut nécessité par le besoin qu'avait le commandant de cette place d'un ordre du général Mélas, qui déterminât la route que nous devions prendre. Cet ordre arrivé, nous partîmes de Trévise sous la conduite d'un caporal. A notre passage à Trente, nous y apprîmes le résultat de la bataille de Zurich. Nous rencontrâmes à Trente la tête des équipages de l'armée russe, commandée par Souwarow, laquelle armée passait en même temps d'Italie en Suisse, par le St-Gothard. Nous nous hâtames de devancer les Russes sur la route, crainte de quelques accidens qui auraient pu nous arriver de la part de gens peu accoutumés à respecter les droits publics. Nous fûmes partout dans la route très-bien accueillis, et pour ainsi dire fêtés. Les gouverneurs d'Inspruck, d'Ulm, de Wurtzbourg, nous invitèrent à dîner; nous attribuâmes ces bons traitemens aux effets de la bataille de Zurich. Les généraux autrichiens se plaignaient beaucoup de la conduite des Russes qui, disaient-ils, avaient compromis le succès de leurs armes par des prétentions de commandement auxquelles leur talent militaire ne donnait aucun droit. Arrivés à Mayence dans les premiers jours de brumaire an 8, nous y apprîmes le retour d'Egypte du général Bonaparte. Ce retour inattendu nous donna, ainsi qu'à toute la France, le plus grand espoir pour les opérations militaires de la campagne suivante. Nous y apprîmes que le voyage du général Bonaparte, depuis les bords de la Méditerranée jusqu'à Paris, avait été une fête triomphale : que partout sur son passage les habitans des communes voisines de la route se rassemblaient et le félicitaient de son retour inattendu; toutes les cloches des communes étaient en mouvement, signe évident de la confiance qu'il inspirait. Arrivé à Paris, je fus voir le général Marmont, mon ancien camarade à l'école d'artillerie, et alors premier aide-de-camp du général Bonaparte. Il m'invita à aller voir son patron, ce que je fis le surlendemain. Bonaparte me fit un grand nombre de questions sur les observations que j'avais faites en traversant l'Allemagne, et finit par me demander un mémoire écrit qui contiendrait mes réponses aux questions dont il s'agit. Je lui fis remettre ce mémoire quelques jours après.

Ces deux visites ont eu sur ma destinée une telle influence que je me trouve dans la nécessité d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

Le 15 brumaire de l'an 8, le général Marmont, vint me rendre la visite que je lui avais faite; ne m'ayant pas trouvé il laissa à l'hôtel où j'étais logé un billet, et il m'invitait à déjeuner pour le 17; le 16 au soir je reçus de Marmont un autre billet, par lequel il m'informait qu'étant obligé d'aller à la campagne le 17, le déjeuner était remis au 18, à 8 heures précises du matin. Arrivé à l'heure fixée, je trouve madame Marmont seule dans son salon, et en toilette. Ce n'était pas alors l'usage de madame Marmont de se lever si matin, comme alors je vivais très-bien avec les deux époux Marmont, je fis à madame quelques plaisanteries sur sa diligence peu usitée : elle répondit à mes plaisanteries qu'elle irait à la campagne immédiatement après le déjeuner, et que c'était le motif pour lequel elle s'était levée et habillée aussi matin.

Il y avait alors à Paris 8 à 10 officiers d'artillerie qui, comme moi, avaient été invités au déjeuner. Ils arrivèrent successivement, et l'on se mit à table. A peine y était-on que Duroc, autre aide-de-camp de Bonaparte, et aussi mon camarade de l'école d'artillerie, vint demander Marmont, et lui dit que leur général allait monter à cheval, et faire une promenade au bois de Boulogne; que Marmont devait l'accompagner. Marmont nous fit à tous la proposition d'être de la partie. Les uns acceptèrent, les autres refusèrent, je fus un des acceptans. Marmont monte chez lui, et redescend bientôt, habillé en grande tenue militaire. Moi, j'étais vêtu en habit civil et en bas; la tenue de Marmont me détermina à retirer la promesse que j'avais faite d'accompagner le général Bonaparte. Marmont insista beaucoup, et fut jusqu'à me dire que je m'en repentirais, mais en effet je ne pouvais monter à cheval dans le costume que j'avais alors. On se lève de table, et il se trouve dans la cour de Marmont autant de chevaux sellés que nous étions de convives; quatre de nos camarades qui étaient en tenue accompagnèrent Marmont, les autres se retirèrent chacun de son côté. Deux de nos camarades, le colonel

Mossel, aujourd'hui lieutenant-général en retraite, et le chef d'escadron Devaux, tué à la bataille de Waterloo, où il commandait l'artillerie de la garde, étaient aussi à Paris; Marmont ne les avait pas invités à son déjeuner; sur l'observation que je lui en fis, il me répondit qu'il n'y avait pas pensé; en sortant de chez Marmont, je fus les voir. A mon passage à Francfort, j'avais acheté les cartes de la guerre de 7 ans, mais je n'avais pu y en trouver le texte, j'invitai Mossel à m'accompagner chez les libraires de Paris pour faire la recherche de ce texte: je ne pus le trouver. En passant dans la rue Jacob où demeurait le général Hatri, nous fûmes, Mossel et moi pour lui faire une visite; son portier nous dit qu'il était allé aux Tuileries, et qu'on s'y battait. Nous y fûmes aussitôt, et nous y trouvâmes le général Bonaparte qui passait la revue de la garde des conseils. Je ne vis en cela qu'une revue militaire ordinaire, et comme j'avais affaire au ministère de la guerre, qui me devait alors un an d'appointemens, je quittai les Tuileries sans m'enquérir des motifs de cette revue.

Je rentrai chez l'ami où j'étais logé, ledit jour, 18 brumaire, à 5 heures après midi; cet ami me dit que l'on était venu me demander trois fois dans la journée, et que l'on se plaignait fort aux Tuileries de mon absence: que les officiers qui étaient venus me demander (l'un d'eux était le chef de bataillon Morio, du génie), l'avait chargé de me dire de ne pas manquer de me rendre aux Tuileries aussitôt que je serais rentré; qu'il se faisait une révolution dans le gouvernement, et que mon absence pouvait m'être très-nuisible.

J'avais traversé trois ou quatre fois dans la journée le jardin des Tuileries, et je n'y avais vu rien autre chose que ce qu'on y voit tous les jours. Tout y était dans un calme parfait. Cependant je voulus m'assurer par moi-même si ce n'était pas une mystification qu'on voulait me faire; je me rends aux Tuileries, je parcours tout le palais, je rencontre Marmont sortant du pavillon Marsan, et je l'aborde: il me dit d'un ton très-fâché: IL EST TROP TARD, TOUT EST FINI, IL FALLAIT VENIR AVEC MOI CE MATIN. Je lui répliquai: je ne vois pas pourquoi il serait trop tard, car la bataille n'est pas encore commencée, tant tués que blessés, je

n'ai vu personne de mort. Marmont m'avait à peine quitté que le général Moreau sortit lui-même du pavillon Marsan; je lui demandai l'explication de ce qui se passait, et ce que tout cela voulait dire? Moreau me répondit : c'est une bataille avec des pommes cuites, cela ne tue personne. Quel est mon poste dans cette bataille, lui demandai-je? Je vais dîner et coucher au Luxembourg dans les appartemens de Sieyes; venez avec moi, et pendant la nuit nous fumerons ensemble notre pipe. J'accompagnai en effet Moreau, et je restai avec lui jusqu'au lendemain matin 9 heures.

En sortant du Luxembourg, je passai au ministère de la guerre, qui alors était rue de Varennes; mon affaire à moi, à Paris, était de toucher l'an de solde qui m'était dû : c'était le motif de la troisième visite que je faisais au ministère, depuis huit jours que j'habitais à Paris; j'y rencontrai encore mon Marmont, et toujours en grande tenue. Il me dit qu'il allait à St-Cloud. Il m'invite à l'accompagner; je me contente de lui faire observer qu'arrivé tout récemment des prisons de l'ennemi, et n'ayant ni cheval ni uniforme, la chose me devenait impossible. Il me quitte encore d'un air très-boudeur, et en me disant : tu t'en repentiras.

Rentré chez moi, j'y trouve le colonel Mossel; il me dit que Marmont était très en colère contre moi, parce que je n'avais pas voulu le suivre dans la journée du 18; que Marmont m'avait destiné à être, pendant cette journée, son chef d'état-major; que Marmont considérait mon absence comme un acte d'opposition aux événemens du jour, et que je devais me tenir sur mes gardes.

Mossel avait raison.

Occupé de mes affaires, je parcourus Paris dans tous les sens dans la journée du 19 brumaire. Les Parisiens, toujours occupés des leurs, ne s'inquiétaient nullement de ce qui se passait à St-Cloud, et je ne m'en inquiétais pas plus qu'eux. Il ne me vint en aucune manière dans la pensée quels pouvaient être les motifs qui avaient déterminé le conseil des anciens à transférer le corps législatif hors de Paris, ni quelles en devaient être les conséquences. Je dînais ce jour-là chez Mme la duchesse de Grammont, rue de

l'Université, près le Gros-Caillon, avec sa fille et son gendre, M. Laurence, député du département de la Manche. M. Laurence avait été membre de la convention nationale, et fut proscrit comme girondin au 31 mai 1793. Il était un des soixante-onze proscrits de cette époque. Après le 29 thermidor an 2, ou, ce qui est la même chose, après la mort de Robespierre, Laurence fut envoyé à Toulouse, comme délégué de la convention, pour mettre en liberté tous les détenus. Parmi eux se trouvait un conseiller au parlement de cette ville, beau-frère de Mlle de Grammont. La mise en liberté de ce beau-frère, fut l'occasion du mariage du conventionnel Laurence avec cette demoiselle. Comme j'étais l'ami d'enfance de Laurence, j'étais presque toujours dans la maison de la famille de son épouse, et c'était le motif de ma présence au dîner de Mme la duchesse de Grammont. Dans la soirée de ce jour, arrive un membre du conseil des cinq-cents, qui vint demander asile à M. Laurence, dont il avait été collègue au conseil des cinq-cents. Il lui annonce qu'il était proscrit; que Fouché, alors ministre de la police, avait fait une liste de proscription de tous les opposans aux événemens de la journée. Il cita un grand nombre de noms qui devaient être compris dans cette liste. Il fut décidé dans le comité d'amis que nous formions, que ce serait Mme de Grammont qui garderait chez elle, pour plus de sûreté, le législateur proscrit. On apprit le lendemain que le général Bonaparte s'était refusé à signer l'acte de proscription; mais l'inquiétude n'en était pas moins dans tous les esprits. L'ordonnance du 24 juillet 1815 et l'événement dont je parle démontrent que Fouché s'entendait très-bien à faire des listes de proscription, et, en l'an 8 il y en aurait eu une volumineuse, de même qu'en 1815, de même qu'au 18 fructidor, si le général Bonaparte avait eu besoin de recourir à ce moyen odieux de vaincre ses ennemis.

Les proscriptions sont toujours la ressource ordinaire du lâche: LACHETÉ et CRUAUTÉ sont synonymes dans toutes les langues du monde. Ce n'était pas par de tels moyens que le général Bonaparte aurait pu s'élever et se maintenir si long-temps et avec tant d'éclat à la tête de la nation française. Il évita donc avec

une grande prudence et une grande sagesse, le piége que lui avait tendu Fouché d'odieuse mémoire.

J'étais certes bien innocent dans toute la conduite que je tins les 18 et 19 brumaire an 8. A la vérité, Marmont m'avait invité à monter à cheval, sous prétexte d'une promenade avec son général. Marmont était en grande tenue militaire; j'étais en habit civil. Cette différence de costume me détermina seule à ne point céder à cette invitation. Il ne m'avait pas donné d'ordre; il n'avait d'ailleurs aucun droit de m'en donner; il ne m'avait pas mis dans le secret de la journée : ainsi, sous quelques rapports qu'on envisage la chose, je ne pouvais être passible d'aucun reproche.

Cependant nous cessâmes de nous voir : je n'allais plus chez lui, et il ne vint plus me voir; enfin, nous nous boudions.

Marmont était (et c'était son devoir) tout dévoué à Bonaparte. Je ne doute nullement qu'il ne m'ait rendu de très-mauvais services près de lui. J'aurai peut-être l'occasion de le démontrer plus tard, mais, comme je l'ai déjà dit souvent, je n'anticipe pas sur les événemens.

Andréossy fut, dans les journées des 18 et 19 brumaire, le chef d'état-major du général Bonaparte, comme je devais être le chef d'état-major du général Marmont. Ainsi, c'eussent été quatre officiers d'artillerie qui auraient fait la journée du 18 brumaire, si je n'avais pas été aussi impolitique que je le suis, ou autrement, si j'avais mieux compris le motif de l'invitation que me faisait Marmont de monter à cheval.

Andréossy, mort récemment, devint chef de la division d'artillerie au ministère de la guerre. L'un de ses premiers actes fut de m'envoyer l'ordre de quitter Paris sur-le-champ, et de me rendre en Bretagne pour y être employé dans mon grade dans la guerre civile des chouans et de la Vendée. Cet ordre était la suite du 18 brumaire. J'en sentis les conséquences, et je répondis au ministre qu'aucun motif, quelque puissant qu'il fût, ne pourrait me déterminer à combattre mes concitoyens; je demandai une autre destination. En réponse, je reçus l'ordre de me rendre en Corse, c'était un autre exil; je me refuse encore d'exécuter ce second ordre, motivé sur ce que c'était

un exil. Pendant toute cette discussion où j'avais *barre* sur Andréossy et sur Marmont, le général Bonaparte, alors premier consul, m'envoie Duroc me dire que je devais passer chez lui. Je m'y rendis. « Vous êtes donc brouillé avec Marmont et Andréossy, me dit Bonaparte ? — Mais non, lui répondis-je; mais ils me font des sottises, et je me défends le mieux que je peux. Ils veulent m'envoyer en Bretagne pour faire la guerre aux chouans, ou en Corse pour faire la guerre à la *vendetta* : je ne veux pas de ces guerres-là, parce que ce n'est pas là qu'est mon talent, et vous me connaissez assez bien pour le savoir. — Eh ! bien, je vais vous donner une mission selon votre talent; acquittez-vous en bien. J'ai écrit ce matin au ministre, qu'il vous donnât l'ordre de partir sur-le-champ; vous vous rendrez à Genève, et de là vous parcourrez les Alpes, depuis le lac de Genève jusqu'à Briançon, vous déterminerez d'une manière précise, sur les Alpes Pennines, trois lignes défensives et trois lignes offensives contre et pour l'Italie. Faites-moi ce travail-là en conscience : vous aurez avec vous un officier du génie, le chef de bataillon Bruley, un ingénieur-géographe et un dessinateur; mettez-y tout le temps nécessaire! Je vous donne deux mois pour cela. »

En exécution des ordres qui me furent en effet adressés, je passai les mois de pluviose et ventose an 8 sur les Alpes, depuis les sources du Rhône jusqu'à Briançon, aux sources de la Durance. La saison était peu favorable à mes investigations; aucun des cols par lesquels on communique de la Suisse, de la Savoie et du Dauphiné en Italie n'étaient encore ouvert, même pour les gens de pied; mais je pris sur les lieux des renseignemens si exacts sur les localités, que je conçus très-bien la possibilité de faire traverser les Alpes par une armée moderne avec tout son matériel, pour communiquer immédiatement de la vallée du Rhône en Italie, soit par le Simplon, soit par le grand Saint-Bernard, soit par le petit Saint-Bernard.

Le général Bonaparte, alors premier consul, m'avait prescrit de ne correspondre qu'avec lui, sous le couvert de Duroc, alors l'un de ses aides-de-camp : après avoir parcouru la vallée du Rhône, depuis Genève jusques au Simplon et au grand Saint-

Bernard, mes idées furent tout-à-fait fixées sur les lignes d'opérations offensives contre l'Italie. Revenu à Genève, je fis mon rapport au premier consul, et je déterminai ainsi les trois lignes d'opération offensives contre l'Italie. La première, que je jugeai la meilleure, avait sa base à Genève, passait par le bas et haut Valais, par le Simplon, et tombait en Italie par les sources du Técin et le lac Majeur sur Milan, en passant par Arcole, Belinzona et Como.

L'armée autrichienne de Mélas était alors engagée dans les Apennins, depuis Gênes à Antibes. Cette ligne d'opération étant prise par l'armée française, coupait à Milan et à Pavie même, la ligne d'opération de Mélas et lui interceptait toute retraite. c'est le motif pour lequel j'avais indiqué le Simplon comme la meilleure direction à donner à la ligne d'opération de l'armée française sur l'Italie.

La seconde ligne d'opération que je proposai avait également pour base Genève et le bas Valais, mais cette ligne d'opération passait par le grand Saint-Bernard et la vallée d'Aost, et par Bard, Yvrée, Verceil, Novard et Milan. Mais cette ligne d'opération n'était couverte à sa droite que par le Pô et la Doria : cette dernière rivière est guéable presque partout, et le Pô avait un grand nombre de ponts dont l'ennemi était le maître. Tandis que la première ligne d'opération était couverte par la chaîne des Alpes, depuis le lac de Genève jusqu'au Simplon, et depuis le Simplon jusqu'à Milan et Pavie, par le Técin et le lac Majeur, où l'ennemi ne possédait que le pont de Pavie, d'où je concluais que la première ligne d'opération était de beaucoup plus sûre que la seconde, et lui était de beaucoup préférable.

La troisième ligne d'opération, ayant toujours Genève pour base, aurait passé par Annecy, par Conflans, Munster, le petit Saint-Bernard, et serait à Aost rentrée dans la vallée d'Aost, et aurait suivi comme la seconde ligne d'opération la direction de la ville de Bard, d'Ivrée, etc.

Cette troisième ligne d'opération était celle que je jugeai la moins bonne.

Immédiatement après mon rapport, le premier consul dé-

créta la formation de l'armée de réserve dont le quartier-général fut établi à Dijon. J'appris cette nouvelle par les journaux en parcourant les Alpes, et quinze jours environ après mon rapport. Mes idées fixées comme elles l'étaient, j'aurais pu revenir de Genève immédiatement à Paris, et apporter moi-même mon rapport, si mes instructions ne m'avaient pas prescrit d'explorer les Alpes depuis Genève jusqu'à Briançon. Je devais examiner selon ces instructions les vallées de Chammoni, de l'Isère, de l'Arc et de la Durance. Il me fallait parcourir à pied tous les contreforts des Alpes qui séparent toutes ces différentes vallées et toutes affluentes au Rhône. Ce fut à mon retour à Grenoble que j'appris la formation de l'armée de réserve à Dijon. J'en conclus que le premier consul avait bien compris mon premier rapport, et qu'il acceptait l'une des trois lignes d'opérations que j'avais indiquées. Je ne m'occupai plus que de mon retour à Paris, et j'y arrivai dans les derniers jours de ventose an VIII.

J'y eus un entretien très-détaillé avec le général Bonaparte sur le contenu en mon rapport. Il me dit entre autres choses : *Vous êtes donc bien sûr que l'artillerie peut passer sur le Simplon ou sur les Saint-Bernard?* J'en réponds sur ma tête, lui répondis-je; il m'apprit que c'était sur mon premier rapport qu'il avait déterminé la formation de l'armée de réserve : qu'il avait donné au ministre de la guerre Berthier, tous les ordres nécessaires à cette formation, et qu'il allait donner ses ordres pour que je fusse employé jusqu'à nouvel ordre dans les bureaux de l'artillerie au ministère. Je reçus en effet ces ordres, et en exécution de ces ordres je me présentai chez Andréossy, alors chef des bureaux de l'artillerie. Andréossy me reçut très-froidement; il m'employa dans son bureau à l'ouverture de la correspondance. Je n'étais pas assez content de lui pour lui expliquer mon mécontement de sa conduite. Je l'avais connu cinq ans auparavant, et alors qu'il me faisait la cour, ou alors qu'il me considérait comme son plus intime ami; il ne me communiqua rien de tout ce qui était relatif aux ordres du premier consul, sur la formation de l'artillerie de l'armée de réserve, et quoique je fusse très-bien informé, de la bouche même du premier consul, que ces ordres

existaient, je ne lui en dis pas un mot. Au lieu de s'occuper de l'exécution de ses ordres, Andréossy s'occupait exclusivement de son ouvrage sur le canal du Languedoc, dont l'un de ses parens avait été le constructeur. Ce n'était pourtant pas là son affaire du moment.

L'un des premiers jours de floréal an VIII, le premier consul appelle près de lui le général Andréossy. Andréossy revient immédiatement, et me dit qu'il était malade, il me remet le service des bureaux de l'artillerie. A peine Andréossy fut sorti des bureaux que le premier consul m'appelle à mon tour. Le premier consul m'apprend que depuis six semaines il avait adressé au ministre les ordres nécessaires pour la formation de l'équipage d'artillerie de l'armée de réserve : qu'Andréossy avait été spécialement chargé de l'exécution de ces ordres, et qu'Andréossy n'en avait exécuté aucun; qu'Andréossy venait de lui dire que les ordres avaient été expédiés, mais que le ministre n'avait pas de réponse. Le premier consul me chargea positivement de tenir la main à cette affaire, et de prendre mes mesures pour que l'équipage d'artillerie de l'armée de réserve fût arrivé à Genève dans les premiers jours de floréal an VIII. Bonaparte me dit en outre qu'Andréossy le servait mal, et servait mal les intérêts français. Il m'ordonna de réparer sur-le-champ les maux que la lenteur d'Andréossy occasionait à ses succès.

Comme je faisais par intérim les fonctions de chef de l'administration de l'artillerie au ministère de la guerre, je pris sur-le-champ connaissance de la situation du matériel. Rien n'était plus plaisant que les mesures prises par Andréossy. Il fallait des fusils pour l'armée de réserve, il les tirait de Bayonne, et Bayonne n'avait pas répondu; il fallait du plomb, Andréossy le tirait de Brest ou de Nantes, et Nantes et Brest n'avaient pas répondu. Il en était ainsi de toutes choses, et les canons de campagne, Andréossy les tirait de l'île d'Aix, et point de réponse. Il en était ainsi de tous les approvisionnemens de l'armée.

Sur la remise qui me fut faite aussitôt des états de situation de l'artillerie, depuis Grenoble jusqu'à Besançon, j'y trouvai disponible tout le matériel dont l'armée avait besoin. Je ne laissai

pas dormir une minute tous les employés du ministère, jusqu'à ce que mon travail fût fini; le lendemain matin je le porte au premier consul; il l'approuva et me dit : Faites expédier les ordres, et lorsqu'ils seront signés par le ministre, apportez-les moi, je les ferai porter par quatre de mes aides-de-camp, je serai sûr alors qu'ils seront exécutés.

Lauriston fut envoyé à Grenoble, Lemarois à Besançon, deux autres aides-de-camp dans d'autres directions.

Le lendemain j'étudiai de nouveau mon état de situation pour me bien convaincre que je n'avais rien oublié : le plomb que je tirais des différentes places de l'est était en saumon, et je m'aperçus que j'avais oublié les moules à balles; j'en trouve douze à la direction d'artillerie de Metz; cet oubli était si important que j'allai de suite m'en confesser au ministre Berthier; en route je rencontre un de mes camarades d'école; c'était Lafitte cadet. Je l'emmène avec moi chez le ministre, sans lui en dire le motif; je demande au ministre un ordre pour que Lafitte parte à l'instant et en poste pour Metz, et de là porter ces moules à Genève. Ceci fut exécuté.

Je demande pardon à mes lecteurs de tous ces longs détails : mais ce sont les préliminaires obligés de la sublime campagne de l'an VIII et de l'immortelle bataille de Marengo.

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL D'ARTILLERIE

ALLIX.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOTICE

SUR UN VIEUX LIVRE MILITAIRE.

La grande quantité des livres qui traitent de l'art militaire n'en entrave que trop souvent l'étude; car de l'impossibilité de tout lire, de l'embarras de bien choisir, naît souvent, pour les militaires, cette maladie des bibliomanes qui consiste à ne voir dans des volumes que de jolis meubles d'agrément qu'il faut craindre de toucher.

Cependant, dans les ouvrages les plus oubliés, parmi ces immenses recueils de vieux réglemens et d'anciennes ordonnances, il se trouve des leçons et des exemples dont on s'est utilement servi et dont on peut profiter encore.

Ainsi, la lecture de quelques ordonnances d'un roi mal traité ou négligé par des écrivains, peut réparer plus d'une injustice historique (1). On retrouve dans de poudreux recueils une foule d'inventions et d'améliorations *nouvelles* que nous croyons fruits de notre imagination actuelle, bien qu'elles soient dues à d'illustres morts qui se sont avisés de penser autrefois ce que nous imaginons aujourd'hui.

(1) Une rigoureuse justice exigerait peut-être qu'on entreprît une histoire des bonnes intentions des rois de France; elle serait faite d'après les ordonnances qu'ils ont données. On y verrait que tous ces souverains, même ceux qui sont le plus maltraités par quelques historiens, ont pris à tâche d'améliorer le sort de leurs sujets et de maintenir une exacte discipline dans la force armée; et que si ce double but a été rarement atteint, il faut presque toujours s'en prendre à des causes indépendantes de leur volonté. Le roi Louis XIII, par exemple, qui, placé dans nos annales entre son père et son fils, est presque absorbé dans leur gloire, a cependant préparé, dans une foule de mesures sages, de hautes conceptions politiques et d'ordonnances créatrices, le beau règne qui a fait oublier le sien.

La lecture d'un vieux livre militaire intitulé l'*École de Mars*, a fait naître ces réflexions; l'officier qui en est l'auteur, maréchal-de-camp sous Louis XIV, prend à tâche de justifier son titre en parlant de toutes les parties de l'art militaire, sans oublier la marine, dont il donne un petit dictionnaire aussi curieux qu'il peut être amusant pour un lecteur qui aime à rapprocher et comparer les deux bouts d'un siècle.

Comme il n'est guère possible de suivre notre auteur dans des détails qui remplissent deux volumes *in-octavo*, quelques particularités de ses chapitres sur la marine et l'artilllerie seront les seules aujourd'hui dont on parlera dans cette notice qui, au surplus, ne sera guère composée que de citations à-peu-près littérales.

Avant de parler des corps spéciaux, l'auteur commence par les réflexions qui peuvent lui servir de préface.

«Il est important que tout officier soit instruit, non-seulement de ce qui concerne son arme, mais aussi de tout ce qui compose les parties du corps et de l'art militaire; parce que toutes ces parties se réunissent pour agir conjointement dans les grandes opérations. Elles doivent par conséquent se connaître les unes les autres réciproquement. Car, n'arrive-t-il pas souvent qu'une de ces parties est obligée de faire des fonctions qui semblent n'être affectées qu'à l'autre; par exemple, les officiers de cavalerie ne commandent-ils pas de l'infanterie; ceux de l'infanterie ne commandent-ils pas de la cavalerie? Ce dernier corps n'est-il pas obligé de servir à pied? Les officiers d'infanterie ne doivent-il pas, au besoin, suppléer au défaut des ingénieurs, et servir l'artillerie en l'absence de ceux qui sont attachés à ce corps? Les troupes de mer ne servent-elles pas à terre, et celles de terre quelquefois sur mer? Enfin, tout ce qu'on appelle un officier ne doit-il pas savoir se couvrir et se fortifier dans un quartier?»

Passant à l'historique de chaque arme et de chaque régiment, on voit, non sans quelque étonnement, que la création de troupes spéciales pour la marine a précédé d'un règne celle des troupes affectées au service de l'artillerie de terre, si l'on s'en rapporte à ce que dit l'auteur sur ces deux corps.

« L'artillerie (de terre) a composé dans tous les temps un corps considérable en France, même avant l'invention de la poudre. On remarque qu'alors celui qui la commandait avait aussi le commandement sur tous les gens de pied : cette autorité jointe à celle qu'il avait encore sur tous les travaux militaires, tant pour les siéges que pour les campemens, formait, sans contredit, une charge plus considérable qu'aucune de celles qui subsistent à présent.

» Cependant, quoique l'autorité du chef fût à un si haut degré et qu'elle ne fût confiée qu'à des seigneurs de grande distinction, il s'en fallait bien que ceux qui composaient ce corps fussent aussi recommandables par leur naissance, surtout pendant que l'arrière-ban et les compagnies de gendarmes d'ordonnances ont subsisté : les nobles mettaient alors au-dessous d'eux tous les autres emplois, même ceux d'officiers d'infanterie; et ils auraient tellement cru se déshonorer s'ils en eussent pris dans l'artillerie, qu'excepté quelques-uns des principaux, tout le reste de ce corps n'était rempli que de maîtres artificiers, maîtres forgerons, maîtres charpentiers, charrons, etc.

» Cet ancien établissement a demeuré à peu près sur le même pied jusqu'au règne du roi Henri IV. Alors ce corps commença à prendre une face toute différente par les soins du duc de Sully, en faveur duquel ce grand roi érigea en titre d'office et charge de la couronne ce commandement de l'artillerie sous le titre de grand-maître. Depuis ce temps-là, les nobles n'ayant plus la même répugnance d'entrer dans ce corps, il s'est trouvé dans la suite composé comme les autres; et, par ce changement, joint aux exercices continuels et au grand nombre d'actions réelles où il a été employé sous le précédent règne (Louis XIV), il est monté à ce point de perfection où il est aujourd'hui.

» Ce qui a le plus contribué à cet avantage est sans contredit l'institution que le roi fit, en 1671, d'un régiment d'infanterie, sous le nom de fusiliers, pour la garde de l'artillerie et pour la servir au besoin. Cependant, comme il y avait encore lors de cette institution quelques personnes qui ne regardaient pas le métier de l'artillerie comme fort honorable, Sa Majesté or-

donna de forts appointemens pour les capitaines qui devaient commander les compagnies, cet appât acheva de détruire l'ancienne délicatesse (1); les plus qualifiés n'eurent aucune répugnance à prendre ce commandement. L'on vit donc des gen-

(1) A propos de ce vieil amour des gros appointemens, dont la naissance est si mal à propos attribuée à notre siècle, notre auteur cite une lettre du roi Philippe de Valois au sir de Moreuïl, maréchal de France. Cette lettre, dit-il, dans laquelle on remarque trois choses : la bonté du roi, la délicatesse du maréchal et la modicité des appointemens de ce temps-là, a été copiée sur l'original qui était à la chambre des Comptes où le sir de Moreuïl l'avait déposée, afin que tout le monde fût informé des raisons qui l'avaient obligé de satisfaire le roi.

De par le roi : Sire de Moreuïl, vous savez comme nous vous deymes l'autre jour que nous vous avions ordoné, pour être avec Jean notre fils et à son freim; et vraiement nous ne vous ôtons de l'office de maréchal de France pour nul mal qui soit en vous, ne pour nul défaut qui par vous ait été en votre office : mes nous vous amons mieux près de Jean notre fils, que nous ne ferions nul autre; sy voulons que vous vous ordonnez tantôt pour y venir et pour y être d'ores en avant continuellement, car il est temps que ceux qui sont ordonnez pour y être y soient; et s'y est miez votre honneur de le faire maintenant, qu'il ne serait quand nous serons plus avant dans la guerre : et pour ce que vous nous priâtes, quand nous vous en parlâmes, que nous y vousissions garder votre honneur, vraiement sy vous y pensez bien, vous trouverez que nous vous fesons plus grand honneur de vous y mettre que nous ne ferions de vous laisser maréchal, mesmement considéré, que nous voulons que vous seyez tout ly premiers, et ly principauts de son frein; car il n'est oncques de maréchal de France, qu'il n'en laissa volontiers l'office pour être ly premier au frein de l'aisné fils du roi; sy nous semble que votre honneur y est non pas gardé seulement, mais accruë; et quand au proufit, il nous semble qu'il est plus grand qu'il ne serait à être maréchal; car pour plusieurs fraudes qui se faisaient pour cause des droits de maréchaux, nous avons ordonné que d'ores en avant nuls maréchals ne prendronts nul droit; mes seronts tournés à notre proufit tous les droits qu'ils solaient prendre et ils auront cinq cents livres tournois chacun d'eux par an, pour toutes choses; et sy ne les auront, fors seulement pendant la guerre; et nous voulons que vous ayez pour être avec notre fils, cinq cents livres chacun an, lesquels nous vous donnons à vôtre vie; sy vous y semble le proufit plus grand que en l'office de maréchal; pourquoi vous n'en devez être en nulle mélancolie; mais en devez être tout liez, pour honneur et pour proufit. Donné à Belcoisel le cinquième jour de juillet de l'an, etc.

tilshommes capitaines de forgerons et de charpentiers, ce qui aurait paru singulier dans un autre temps, faute de faire attention que tout ce qui est du métier de la guerre fait honneur, sous quelque titre que ce soit..... Le roi qui, dès l'institution du régiment de fusiliers avait eu le dessein de l'attacher uniquement à l'artillerie, ordonna, en 1693, qu'il quitterait son nom de fusiliers pour porter celui de Royal-Artillerie (1).

On va voir par ce qui suit que les troupes de la marine ont pu donner l'idée du régiment des fusilliers et celle de son incorporation définitive dans le corps de l'artillerie.

« Il n'y avait pas de troupes affectées au service de la mer avant le ministère du cardinal de Richelieu; de sorte que lorsqu'il se faisait quelqu'armement considérable, on était obligé de prendre des soldats dans les armées de terre, quelquefois au hasard; d'autres, en choisissant ceux qui étaient accoutumées à la mer. Mais ce grand ministre ayant jugé avec raison qu'on tirerait un service plus certain d'une troupe purement attachée à ce service, forma d'abord pour ce sujet un régiment sous le nom de régiment de marine (qui tient le 6e rang dans notre infanterie.)

(1) Il en devait être ainsi d'un corps à talens s'alliant à une force armée matérielle; l'un était la tête, l'autre les bras : la jonction devenait infaillible; la science se fit troupes et dès lors s'unirent pour le bien général l'art et la pratique qui dans l'artillerie sont à jamais inséparables. Cette réunion qui blessait des amour-propres ne fut qu'apparente; et il fallut toute la volonté de Louis le Grand et la persévérance de Louis XV pour qu'elle devînt réelle; on peut consulter à ce sujet les ordonnances conciliatrices des..... 1695 ou 22 mai 1722. Car pour s'en convaincre, qu'on suppose un moment que l'artillerie française soit tout à coup amputée de ses écoles, de ses établissemens, de ses officiers, de sa tête enfin et soit réduite au simple emploi manuel de servir des canons. On peut en conclure par prévision : que l'impulsion donnée, le souvenir récent d'une excellente direction, pourront bien encore pendant quelque temps faire tirer un assez bon service du matériel et des approvisionnemens naguère confectionnés; mais que le foyer détruit, la lumière communiquée s'éteindra bientôt chez des hommes qui d'ailleurs, en quittant journellement le corps en emporteront les dernières connaissances traditionnelles et qu'il n'y resterait bientôt que de simples tireurs de canons qui finiraient eux-mêmes par ne plus savoir servir les pièces qu'ils ne sauraient plus fondre.

« On créa ensuite pour le même sujet les régimens Royal vaisseaux, Royal marine et de l'Amiral (qui prit le nom de Vernandois en passant au service de terre); mais comme dans ces temps on ne fit pas assez d'armemens considérables pour que ces corps y pussent être occupés, on les employa au service de terre où ils servirent d'abord si bien qu'on jugea à propos de les y laisser (1). On leva ensuite cent compagnies ordinaires de la marine, chacune de cent hommes dont plusieurs sous les ordres de M. de la Fouguères, firent le siége de Barcelone et servirent avec autant de bonne conduite et de valeur que les plus anciens régimens de l'armée. Mais, ajoute notre auteur, ils y auraient

(1) Une ordonnance du roi Louis XIV, du 9 mars 1706, assimile les officiers d'artillerie de marine aux officiers d'artillerie de terre pour la satisfaction, dit Louis XIV, que sa majesté a des services que les officiers d'artillerie de marine ont rendus dans plusieurs occasions et particulièrement dans les siéges de Barcelone et du château de Nice.

Depuis ce premier changement de département, les troupes de la marine en ont éprouvé beaucoup d'autres, et chaque fois l'armée de terre en fit les mêmes éloges que le grand roi; le dernier qui n'est que l'énoncé d'un fait est conçu en termes précis : « La marine fut d'un grand secours (en 1813) dans cette occasion, en ce qu'elle donna de suite son corps d'artillerie qui était fort nombreux et compensa bien au-delà les pertes que l'on avait faites dans cette arme ; il fournit de plus une belle division en hommes d'infanterie. » Il faut conclure de ces témoignages que les services de l'artillerie de marine, quand ils ne peuvent être consacrés à ses attributions naturelles, conviennent principalement aux guerres qu'il faut soutenir dans les îles ou dans les péninsules; les troupes qui la composent, habituées aux côtes et à leur défense, pénétrées des souvenirs de la mer, s'adaptent parfaitement et de suite à ses localités. Ainsi, plusieurs détachemens, à diverses époques, rendirent d'éminens services soit dans les colonies, soit dans les deux dernières guerres d'Espagne, où leurs services amphibies avaient doublé leur nombre. Là, on a pu voir des canonniers qui, après avoir repoussé un assaut aux ouvrages avancés, s'embarquaient dans une chaloupe armée et faisaient des prises qui ravitaillaient la place. Et il faut ajouter que tous les hommes de mer offrent les mêmes ressources; car les marins qui servirent dans les armées de terre ont, comme leurs camarades de l'artillerie, étonné ces armées par leur audacieuse bravoure et leur dextérité, soit dans la construction des ponts, soit dans tous les autres travaux qu'un pays de côtes ou de grands fleuves peut faire entreprendre à chaque instant.

fait plus, s'ils avaient joint à cette valeur qui leur est naturelle et ordinaire un peu plus de soin d'observer nos règles d'infanterie; car, leur ayant moi-même dit de prendre des outils, outre leurs armes, afin de pouvoir se couvrir et se retrancher, leur commandant me dit froidement : qu'il paraissait bien que je ne connaissais pas les troupes de mer, puisque je ne savais pas qu'elles ne se servaient jamais d'autre retranchement que de celui que formait la garde de leurs épées. Il soutint cette opinion avec tant de fermeté que toutes mes raisons ne l'en purent faire démordre.... Il contribua certainement beaucoup avec sa troupe au succès de l'entreprise, et tous les spectateurs admirèrent sa valeur; mais nos braves soldats marins étant à découvert furent taillés en pièces et leur chef avec eux (1). Plus tard ces troupes firent la malheureuse guerre des Sévènes où elles servirent très-utilement (2).

---

(1) Cette rodomontade que fait pardonner ici une extrême bravoure, tenait encore un peu aux idées chevaleresques encore vivantes à cette époque. Mais depuis l'intervention obligée d'une artillerie foudroyante dans la moindre affaire, on en est venu à se battre plus raisonnablement : la pioche et la pelle ont remplacé l'écu et le pot en tête; le silence a succédé aux complimens mutuels que se faisaient les armées; on se tait, on se couvre, on se défile; on se fait vivre le plus qu'on peut pour se battre plus long-temps : c'est ainsi que la mitraille a tout-à-fait brouillé la civilité des combats, les politesses de l'assaut; fait taire les jactances homériques et mis fin aux sacrifices inutiles qu'une bravoure mal entendue faisait subir à la patrie.

(2) On voit par ce qui précède que, dès les premiers temps de leur formation, les troupes spéciales de la marine subissaient des mutations qui semblaient faire présager leur provisoire plus que séculaire. État précaire qu'on peut attribuer à plusieurs causes dont quelques-unes sont vivaces comme des passions humaines. Une de ces causes naît en même temps que toute troupe auxiliaire, d'un corps d'officiers sans troupes; ainsi qu'on a tâché de le prouver dans la note 3 par l'union du corps d'artillerie et de ses auxiliaires, et s'il n'en a pas été de même dans la marine; si la fusion de deux corps qui s'estiment n'a jamais été complette, c'est qu'entre eux est la mer.

Quant à ces nombreux abandons que la marine faisait de ses troupes à un autre département, lorsqu'arrivait la fin d'une guerre, aux réincorporations qu'elle sollicitait (quelquefois en vain) de ces mêmes troupes à la fin de

Par ce rapprochement de l'origine de deux corps spéciaux, on voit que Louis XIV n'a fait qu'exécuter pour l'artillerie de terre l'idée que son auguste père avait eue pour le service de la marine.

Quant au nombre de ses troupes, nous le trouverons dans son État militaire : il date de 1709 ; et ceux qui cherchent à amoindrir un grand règne, y verront à quel degré de splendeur Louis XIV avait élevé la marine française.

Cet État des officiers militaires, non compris les généraux, se composait de :

171 Capitaines de vaisseaux.
6 Capitaines d'artillerie ou de galiotes.
83 Capitaines de frégates.

---

chaque paix, il faut en chercher la cause dans des anciens services plus méconnus qu'oubliés ; dans une bravoure aventureuse, une habitude de travaux et de dangers que ces troupes contractaient dans les campagnes de mer et en suivant les exemples que leur donnaient les officiers de marine qui y commandaient.

Il reste à se rendre compte des longs repos qu'endurèrent ces troupes pendant quelques guerres, et de leur subite activité lorsqu'il s'agissait de les jeter en travers d'un désastre. Pourquoi les anciennes, et l'une des nouvelles guerres d'Espagne, celles des Sévènes, d'Italie, d'Allemagne (en 1813) ne purent-elles se consommer sans l'apparition d'une troupe qui, jeune de renommée, quoique vieillie en concourant à des succès maritimes, avait toujours à se faire relever d'une prescription de gloire par de nouveaux exploits prescrits bientôt à leur tour ?

Serait-ce que ce corps nombreux, qui s'instruit, se discipline et souvent parcourt les mers incognito, est connu pour aimer d'autant plus la guerre par terre qu'on lui accorde rarement le plaisir de s'y distinguer ; et que tourmenté d'une ardeur martiale rentrée, il s'empare des dangers d'une campagne hasardeuse comme d'une bonne fortune long-temps convoitée ? Serait-ce enfin qu'on l'a toujours considéré comme une réserve qu'on ne dépense qu'aux grands jours ? ou bien, la devise qui se lit sur nos anciens canons conviendrait-elle aussi à son drapeau ? L'artillerie de marine ne serait-elle tout juste que : *Ratio ultima regum ?* quand tous ceux qui la composent sont si bien disposés à soutenir toutes les raisons de leur roi : la première tout aussi bien que la dernière !

254 Lieutenans de vaisseaux.
10 Aides-majors.
9 Lieutenans d'artillerie.
40 Capitaines de brûlots.
6 Enseignes de port :
383 Enseignes de vaisseaux.
9 Sous-lieutenans d'artillerie.
40 Lieutenans de frégate.
18 Capitaines de flûtes.
9 Majors d'artillerie.
81 Généraux et officiers pour les galères.

Total des officiers.	1,089
Soldats de marine	10,000
Maîtres et patrons.	5,155
Officiers mariniers.	10,755
Matelots	52,554
Mousses	10,920
Invalides.	12,266
Équipages de 15 galères, non compris la chiourme.	3,000
Total	115,839

A la suite de cet effectif militaire de notre ancienne marine, notre auteur continue d'entrer dans une foule de détails qui peuvent piquer la curiosité de quelques lecteurs, mais superflus dans une simple notice (1); ainsi on passera les parties de son

(1) L'auteur n'a pas dédaigné de faire un petit Code en 10 articles, sur les formalités à suivre par les officiers qui sont admis à la table de leur général. En voici quelques articles :

« II. On doit avoir le chapeau bas jusqu'à ce qu'on soit assis, et toujours » sur la tête pendant le repas.

» III. Il ne faut mettre la main à aucun plat ni demander à boire le pre- » mier.

» IV. On doit se bien garder de boire à la santé d'un général ni à aucun » autre de la table.

» V. Il faut manger proprement de ce qui est devant soi, sans allonger » le bras pour en aller prendre dans un plat éloigné.

dictionnaire qui traitent de la ration du matelot, où l'on remarque cependant que celle de vin était toujours étendue d'un quart d'eau ; qu'un porte-voix se nommait trompette parlante ; que le premier phare fut établi dans l'île de Phares par un Ptolomé Philadelphe, etc. Mais ce qu'il dit des galères flottantes devient plus intéressant par cela seul qu'il en existe à peine quelques vieux souvenirs. (1)

Chacune de ces galères dont le nom après avoir été prononcé dans tant de combats glorieux, est aujourd'hui synonime d'infamie, était commandée par un capitaine, un lieutenant et un enseigne; son artillerie qui trop souvent se tournait contre la chiourme, consistait en cinq canons qui étaient placés à l'avant : le plus gros était de 36 ; et on le nommait *Coursier* parce qu'il était placé dans la courcie entre l'arbre de mestre et la rembarde ; les autres étaient appelés pièces bâtardes et moyennes ; ils étaient de 6 et de 4 ou de 6 et de 8 livres de balles.

Des pierriers du calibre d'une livre de balles, placés sur les flancs de la galère, étaient montés, chacun sur un chandellier tournant.

On distinguait les galères par les noms d'ordinaires ou *senciles*, et extraordinaires ou grosses. Les premières avaient vingt-six rames et vingt-six bancs de chaque côté; et les extraordinaires, telles que la réale, la patronne, en avaient trente-deux. On laisse l'auteur continuer :

» VI. Il ne faut pas mettre son pain sur la table, mais dans sa serviette.

» VII. Celui à qui le général adresse la parole doit ôter son chapeau en » lui faisant la première réponse; et lorsqu'il arrive de boire à sa santé, il » faut le faire aussi chapeau bas.

» IX. Il faut observer de ne pas gesticuler en mangeant, et de ne pas » parler la bouche pleine.

» X. On ne doit se lever de table qu'après que le général a poussé sa » chaise, ce qui dénote qu'on en peut sortir. »

(1) Il ne reste plus de ces galères somptueuses que des sculptures dorées qui sont conservées dans l'arsenal de Toulon; la chiourme qui jadis les faisait voguer et parmi cette dernière quelques mots techniques, tels que misine, avant, coursire, comité, etc., qui sont encore en usage dans les bagnes actuels.

Quelle que soit la galère que monte le général, elle porte toujours le nom de réale; ce chef a sous lui un chef d'escadre, deux capitaines en second, deux sous-lieutenans qui ont rang de lieutenans et deux enseignes qui ont le rang supérieur. La compagnie des gardes de l'étendard, commandée par un capitaine, est de 50 gardes, elle embarque sur la réale. Cette galère a seule le droit d'avoir trois fanaux et un étendard de damas rouge aux armes de France, semé de fleurs de lys d'or et bordé d'une broderie d'or; sa figure est quadrangulaire, et il y a un quart de battant plus que de guindant. . . . .

L'étendard de combat est un signal qu'on arbore sur l'arrière, lorsqu'il s'agit de combattre; il y a dessus en broderie une assomption de la vierge; tous ces pavillons sont de couleur rouge.

L'équipage d'une galère est ordinairement de cent soldats et cent marins; sa chiourme est de trois cents forçats dont soixante Turcs; les uns et les autres sont distribués pour ramer cinq à chaque rame; celui qui en tient l'extrémité s'appelle *vogue-avant* ou chef d'espalier : c'est lui qui détermine le mouvement que les autres doivent suivre; on y emploie ordinairement un Turc ou un vigoureux forçat. . . . .

Il y a autant de compagnies qu'il y a de galères; elles sont destinées à combattre sur terre et sur mer; ainsi que les compagnies de marines, elles ont leurs officiers particuliers; les matelots sont commandés par ceux qui président à la manœuvre et le comité est chargé de faire voguer la chiourme.

Comme il est nécessaire de tenir les forçats dans un continuel exercice, quoiqu'ils soient dans le port, il y a toujours deux galères destinées pour ce sujet sur lesquelles on fait passer les chiourmes des galères l'une après l'autre, tant pour entretenir les anciens dans l'action que pour y accoutumer les autres. . . . . .

Une galère a deux mâts : le premier s'appelle arbre de *mestre*, l'autre, arbre de trinquet; les voiles sont coupées en triangles, la plus grande se nomme maraboutin, la seconde velette ou misène, la troisième boufflette et la quatrième olacron, et une dernière voile quarré-tréon, ou voile de fortune. . —

Le gouvernail s'appelle timon; on en place quelquefois un à la

proue lorsqu'on veut aller en arrière pendant le combat, et pour éviter de présenter le flanc à l'ennemi en virant de bord.

L'espace qu'il y a entre les bancs des forçats est appelé couroir, et c'est là que se tiennent les soldats pendant qu'on navigue et pendant la nuit lorsqu'on est dans le port.

La poupe est la partie la plus libre de la galère, quoique ce ne soit qu'un médiocre réduit; c'est où loge le capitaine et où les premiers officiers font leurs repas; ils s'y assemblent aussi pour tenir conseil de guerre.

Le général des galères avait 39,000 livres d'appointement et avait plusieurs priviléges.

Entre ceux dont jouissaient les officiers généraux de la marine royale, on remarque celui qui existait à varier l'armement d'un vaisseau, selon le grade de l'officier qui le commandait ou le rang du vaisseau.

Ainsi les vaisseaux du premier rang, qu'ils fussent ou non commandés par des généraux, étaient toujours armés de canons en bronze sans mélange d'aucune pièce en fer; ceux du second rang avaient le même avantage, mais quand ils étaient commandés par l'amiral, un vice-amiral, ou un lieutenant-général; un chef d'escadre ou un capitaine de vaisseau embarqué sur un bâtiment de même grandeur n'avait que les deux tiers de son artillerie en bronze et l'autre tiers en canons de fer. Pour tous les autres bâtimens, l'espèce d'artillerie se réglait aussi sur le rang de leur commandant, excepté les frégates légères et les petits bâtimens, qui ne pouvaient avoir que des canons en fer.

Cette différence était d'autant plus importante qu'alors les pièces en fer ne dépassaient pas le calibre de 18, tandis que celles en bronze s'élevaient à ceux de 24, 36, 40 et 48. Au surplus, selon l'auteur de l'*École de Mars*, tous les canons de la marine se divisaient en trois classes : les renforcés, les légitimes et les moindres; les premiers avaient à leur culasse plus d'un diamètre d'épaisseur; les seconds trois parties égales de diamètre et les troisièmes n'avaient pas le diamètre de l'âme (1). A la mer, cha-

(1) On ne retrouve pas là même classification pour l'artillerie de terre;

que pièce avait quarante-deux coups à tirer et leur manœuvre se divisait en trente-neuf commandemens.

A terre, l'artillerie offrait aussi quelques particularités dont plusieurs nous étonnent aujourd'hui : sous le règne de Louis XIII, la charge de poudre du fusil ou du mousquet était introduite sans être en cartouche ; la théorie de la charge recommandait de mettre la balle dans le creux de la main et de la couvrir de poudre ; c'était la mesure ; et cependant la cavalerie employait des cartouches pour charger ses pistolets.

La marine se servait de gargousses. A terre on introduisait la poudre dans la pièce avec une lanterne.

On laissait aux bombes un pouce de vent : on le remplissait avec de la terre ; en mettant le feu à deux fois, en même temps à la fusée de la bombe et au mortier, la vie de tous les servans d'une batterie pouvait dépendre d'une fusée mal battue ou d'une amorce mal placée ; et cependant, tandis que de savans hommes n'imaginaient pas qu'un torrent de flamme pouvait mettre le feu

---

selon Saint-Remy chaque calibre était ainsi désigné :

40 Le Basilic.	8 Le Passandeau.
40 Le Dragon.	6 Le Pélican.
32 Le Dragon volant.	5 Le Sacre.
24 Le Serpentin.	4 Le Sacret.
20 La Couleuvrine.	3 Le Faucon.
16 Le Passemur.	2 Le Fauconneau.
12 L'Aspic.	1 Le Ribadequin.
10 La demi-couleuvrine.	1/2 L'Émerillon.

On croit inutile de relever les autres différences qui peuvent se remarquer, entre les anciens auteurs qui ont traité de l'artillerie et leur contemporain de l'*École de Mars* qui, d'ailleurs, n'a parlé marine et artillerie que pour remplir l'universalité de son titre.

Cependant, notre auteur militaire paraît être de bonne foi quand il affirme avoir vu les faits qu'il raconte ; et comme il peut en citer qui soient inconnus aux auteurs du métier, on peut encore le lire. Par exemple, Saint-Remy parle bien de la gigantesque couleuvrine de Louis XI (le père Daniel assure que c'était un mortier) qui chassait un boulet du poids de 500 livres, de la Bastille jusqu'à Charenton ; mais notre auteur, en parlant du même fait, ajoute que cette pièce éclata au second coup et tua l'homme qui l'avait fondue ainsi que d'autres personnes qui assistaient à l'épreuve.

à une fusée qui en était enveloppée, on ne rêvait qu'inventions nouvelles ; on émettait des idées mères qui depuis ont fructifié ; c'était un canon double, un canon trio, un *canon mortier*, un autre qui se *chargeait par la culasse;* au siége de Barcelone, on tirait des projectiles creux dans de gros canons de marine ; et comme cela arrivera toutes les fois qu'on voudra bien employer ce moyen formidable, ce tir inusité fit à chaque coup plus de ravages que n'en auraient fait dix autres canons. Au même siége, les Espagnols lancèrent à la main des grenades *en verre* qui firent un merveilleux effet et d'horribles blessures (1).

Enfin tout prouvait que si l'enfance des arts est fertile en idées créatives, ce n'est qu'avec lenteur qu'elle arrive au raisonnable.

Les bornes qu'il faut mettre à une simple notice ne permettent pas de parler d'une foule d'objets dont quelques-uns ne seraient cependant pas indignes d'être exhumés, mais les matériaux abondent tellement dans un auteur qui dicte en même temps les devoirs d'un général en chef et la manière de panser son cheval, et qui ne veut rester étranger à aucune partie de la guerre, qu'il serait peut-être dangereux d'être fécond comme lui.

Nous vivons si vite à présent, qu'il ne faut qu'indiquer les matières sur lesquelles nos aïeux se plaisaient à bâtir des in-folio, délices de leur âge comme ils sont l'effroi du nôtre.

Toutefois, nous ne voulons pas fermer notre vieux livre sans

---

(1) Pourquoi ne pas reprendre l'usage de ces grenades en verre qui seraient jetées à la main dans les assauts, mais surtout dans les abordages? La crainte de leurs blessures pourrait inspirer une terreur qui profiterait au moins aux premiers qui s'en serviraient.

A présent surtout où l'on donne au verre l'épaisseur de la pierre de taille, où il est coulé sous tant de formes, on aurait mille facilités à en faire des grenades, même des bombes ; ces dernières seraient chargées de poudre et roulées à la main dans les fossés d'une place assiégée, ou dans les abordages avec des rigoles en bois, etc. : et qu'on n'aille pas se récrier sur un nouveau moyen de détruire ; cela conviendrait mal à une philantropie qui s'accommode du boulet rouge et des fusées à la congrève. D'ailleurs, on l'a dit, à propos d'une invention bien autrement meurtrière que nos cristaux meurtriers : la paix universelle rêvée par l'abbé de Saint-Pierre ne sortira jamais que de la bouche d'un canon à la Paixhaut.

en faire revivre encore quelques réflexions qui nous ont paru aussi justes qu'elles sont opportunes.

Le royaume de France, y lit-on, a toujours été reconnu par un consentement unanime des peuples, pour le premier et le plus ancien royaume de la chrétienté; sa dignité paraît en ce qu'il a toujours été libre dès sa première origine et qu'il n'a jamais relevé d'aucun autre que de Dieu seul. Il est le plus ancien royaume qui soit à présent, ayant commencé quatre cents et quelques années après la naissance de Jésus-Christ.

La dernière race de nos rois qui, d'après le témoignage de divers auteurs et tant de doctes généalogistes, descend de Féréol, premier préfet du prétoire des Gaules, outre les trente-un rois qu'elle a donnés à la France, a fourni quatre empereurs de Constantinople (1), trois rois et une reine de Navarre, onze rois et deux reines de Naples et de Sicile, cinq rois et une reine de Hongrie, deux rois et une reine de Pologne, vingt rois de Portugal et un roi d'Espagne, auxquels on pourrait ajouter un nombre considérable de ducs et comtes souverains, comme de Bourgogne, de Bretagne, etc. (2)

Ici s'arrête la récapitulation toute française d'un soldat vieilli sous les drapeaux de Louis XIV; c'est à nous, soldats de son auguste fils, d'augmenter cette addition glorieuse, et des vertus royales qui depuis un siècle ont passé sur son trône et de toutes celles qui y brillent encore d'un éclat si pur.

1er décembre 1828.

LABORIX,
Capitaine au 1er d'artillerie de marine.

---

(1) Quelques rois de France ont pris le titre d'empereur, indépendamment de la possession de l'empire; auquel cas ils s'intitulaient empereurs de Rome et de France. Mais cela était un peu long et les Français ont préféré que leur cri de guerre soit un monosyllabe.

(2) Les empereurs de Constantinople étaient de la branche de Courtenay. Les rois de Navarre, de celle d'Évreux. Les rois de Naples, de Sicile, de Hongrie et de Pologne, des deux branches d'Anjou (moins un Valois). Les rois de Portugal, de l'ancienne branche de Bourgogne. Le roi d'Espagne, de la maison de Bourbon.

DÉPÊCHE DU PREMIER CONSUL BONAPARTE,

AU GÉNÉRAL MASSÉNA, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE D'ITALIE, INTERCEPTÉE PAR LES ANGLAIS.

Paris, le 11 germinal an 8 (1er avril 1800).

Je vous avoue, mon cher général, que je ne suis point satisfait de vos dernières dépêches. A quoi bon ces plaintes éternellement répétées, et ces reproches sans cesse reproduits? Croyez-vous que nous puissions faire mieux? Nous ne sommes point ici sur un lit de roses, et si les besoins se font sentir dans nos armées, cela vient de la faiblesse de nos moyens, qui est extrême en ce moment.

J'ai donné les ordres les plus pressans au ministre de la guerre pour que les objets qui vous sont absolument nécessaires vous soient fournis. Vous devez déjà avoir reçu ce qui concerne l'artillerie. Quant à l'argent, l'emprunt que j'ai voulu faire en Hollande n'ayant point réussi, je ne puis que vous envoyer 5 à 600 mille livres au lieu de quatre millions que je vous avais promis. Je vous en recommande l'emploi de la manière la plus spéciale; toute la somme doit être réservée pour le paiement de l'armée. Laissez crier les fournisseurs et les employés; si ces messieurs menacent d'abandonner le service, menacez-les de les faire fusiller et tenez parole. Il ne nous manquera jamais d'hommes avides de gain à la suite de nos armées, et tous nos soins sont dus au soldat qui souffre et qui combat.

Ne comptez point sur les renforts que vous demandez; il m'est impossible de disposer d'une seule demi-brigade de troupes vétérans, et elle vous serait d'ailleurs inutile. Si vous avez tant de peine à faire subsister une armée de 30,000 hommes dans les environs de Gênes, comment pourriez-vous en nourrir une plus nombreuse? Tout ce que je peux faire est de tenir dans le département du Var quelques faibles bataillons de conscrits, qui

me serviront à contenir les mécontens du midi, et que vous pourrez appeler à vous en cas de nécessité.

Je vois avec peine que vous vous laissez induire par des rapports qui ne peuvent être exacts. Eh bien! quand même ils seraient réellement à l'armée impériale ces 133 bataillons qui vous font tant de peur, qu'en résulterait-il? Où l'ennemi pourrait-il employer toutes ces forces? Connaissez-vous dans tout le pays que vous occupez une seule position où il puisse déployer la moitié de ces forces immenses? Pour venir à vous, ne doit-il pas toujours défiler? De quelque côté qu'il veuille vous attaquer, peut-il vous présenter autre chose que des têtes de colonnes? et vous, n'êtes-vous pas le brave, l'heureux Masséna? ne commandez-vous pas la meilleure infanterie du monde? N'est-ce pas dans les montagnes que le soldat français, plus agile et plus intelligent que tout autre, est vraiment supérieur à tous les soldats de l'Europe? D'un autre côté, l'ennemi ayant tous ses magasins de vivres dans la plaine, pourra-t-il hasarder dans les montagnes plus de troupes que la difficulté des convois, exécutés à dos de mulets, ne lui permettra d'en alimenter, et, heureusement pour vous, ces bêtes de somme manquent à présent dans le pays.

Non, mon cher général, ce n'est point la supériorité du nombre qui m'inquiète de la part de l'ennemi, ce sont les projets qu'il pourrait former, si l'idée lui en venait: quelque forte que soit votre position, elle n'est pas tout-à-fait hors de danger, et voici ce que pourrait tenter contre vous un habile général. Moyennant des attaques journalières, il inquiéterait votre centre et votre droite vers les sources du Taro, du Bilagno et par la Polvecera, tandis qu'il attaquerait vivement votre gauche, en cherchant à se rendre maître d'un des trois passages qui conduisent à Savone, à Finale et Albenga; en cas de réussite, votre armée se trouverait divisée en deux corps séparés, et votre communication avec la France serait coupée. Mais je ne crois pas que nos ennemis forment un semblable projet, et la circonspection allemande ne saurait imaginer une entreprise aussi hardie. Cependant faites garder avec le plus grand soin les trois passages susdits; et si l'ennemi venait à vous surprendre et

DÉPÊCHE DU PREMIER CONSUL BONAPARTE,

AU GÉNÉRAL MASSÉNA, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE D'ITALIE, INTERCEPTÉE PAR LES ANGLAIS.

Paris, le 11 germinal an 8 (1er avril 1800).

Je vous avoue, mon cher général, que je ne suis point satisfait de vos dernières dépêches. A quoi bon ces plaintes éternellement répétées, et ces reproches sans cesse reproduits? Croyez-vous que nous puissions faire mieux? Nous ne sommes point ici sur un lit de roses, et si les besoins se font sentir dans nos armées, cela vient de la faiblesse de nos moyens, qui est extrême en ce moment.

J'ai donné les ordres les plus pressans au ministre de la guerre pour que les objets qui vous sont absolument nécessaires vous soient fournis. Vous devez déjà avoir reçu ce qui concerne l'artillerie. Quant à l'argent, l'emprunt que j'ai voulu faire en Hollande n'ayant point réussi, je ne puis que vous envoyer 5 à 600 mille livres au lieu de quatre millions que je vous avais promis. Je vous en recommande l'emploi de la manière la plus spéciale; toute la somme doit être réservée pour le paiement de l'armée. Laissez crier les fournisseurs et les employés; si ces messieurs menacent d'abandonner le service, menacez-les de les faire fusiller et tenez parole. Il ne nous manquera jamais d'hommes avides de gain à la suite de nos armées, et tous nos soins sont dus au soldat qui souffre et qui combat.

Ne comptez point sur les renforts que vous demandez; il m'est impossible de disposer d'une seule demi-brigade de troupes vétérans, et elle vous serait d'ailleurs inutile. Si vous avez tant de peine à faire subsister une armée de 30,000 hommes dans les environs de Gênes, comment pourriez-vous en nourrir une plus nombreuse? Tout ce que je peux faire est de tenir dans le département du Var quelques faibles bataillons de conscrits, qui

me serviront à contenir les mécontens du midi, et que vous pourrez appeler à vous en cas de nécessité.

Je vois avec peine que vous vous laissez induire par des rapports qui ne peuvent être exacts. Eh bien! quand même ils seraient réellement à l'armée impériale ces 133 bataillons qui vous font tant de peur, qu'en résulterait-il? Où l'ennemi pourrait-il employer toutes ces forces? Connaissez-vous dans tout le pays que vous occupez une seule position où il puisse déployer la moitié de ces forces immenses? Pour venir à vous, ne doit-il pas toujours défiler? De quelque côté qu'il veuille vous attaquer, peut-il vous présenter autre chose que des têtes de colonnes? Et vous, n'êtes-vous pas le brave, l'heureux Masséna? ne commandez-vous pas la meilleure infanterie du monde? N'est-ce pas dans les montagnes que le soldat français, plus agile et plus intelligent que tout autre, est vraiment supérieur à tous les soldats de l'Europe? D'un autre côté, l'ennemi ayant tous ses magasins de vivres dans la plaine, pourra-t-il hasarder dans les montagnes plus de troupes que la difficulté des convois, exécutés à dos de mulets, ne lui permettra d'en alimenter, et, heureusement pour vous, ces bêtes de somme manquent à présent dans le pays.

Non, mon cher général, ce n'est point la supériorité du nombre qui m'inquiète de la part de l'ennemi, ce sont les projets qu'il pourrait former, si l'idée lui en venait: quelque forte que soit votre position, elle n'est pas tout-à-fait hors de danger, et voici ce que pourrait tenter contre vous un habile général. Moyennant des attaques journalières, il inquiéterait votre centre et votre droite vers les sources du Taro, du Bilagno et par le Polvecera, tandis qu'il attaquerait vivement votre gauche, en cherchant à se rendre maître d'un des trois passages qui conduisent à Savone, à Finale et Albenga; en cas de réussite, votre armée se trouverait divisée en deux corps séparés, et votre communication avec la France serait coupée. Mais je ne crois pas que nos ennemis forment un semblable projet, et la circonspection allemande ne saurait imaginer une entreprise aussi hardie. Cependant faites garder avec le plus grand soin les trois passages susdits; et si l'ennemi venait à vous surprendre et

à se rendre maître d'un de ces points importans, ce que je crois impossible, alors, mon cher général, tombez sur lui avec la rapidité de la foudre : attaquez-le avec force du côté de la rivière de Gênes; que Suchet se précipite sur lui du côté de Nice, et que tous les Autrichiens qui auront passé les montagnes soient retranchés du nombre des vivans.

Surtout ne négligez aucun moyen de fanatiser le soldat et d'électriser au suprême degré son imagination; proclamations, ordres, revues fréquentes des corps et des postes, que toutes les ressources soient employées. Le soldat souffre....... tant mieux! qu'il aille faire la conquête de son bien être : n'étaient-ils pas comme nous, défigurés par la misère, mourant de faim, nuds et sans armes, ces braves compagnons de nos triomphes, qui, il y a quatre ans, se sont précipités du haut des Alpes comme des torrens débordés, et qui, vainqueurs de Beaulieu, vinrent s'engraisser, se vêtir et s'armer dans la Lombardie? L'inépuisable et délicieuse Italie nous attend une seconde fois : dites au soldat que ses trésors seront le prix de son courage; rappelez à sa mémoire les belles journées de Montenotte, de Lodi, de Castiglione, d'Arcole et Rivoli; parlez-lui de Bonaparte, dites-lui qu'il a affronté la mer et les escadres anglaises pour venir le revoir, et que son génie et sa fortune ne seront jamais séparés de la brave armée d'Italie. Enfin, entretenez souvent le soldat; qu'il songe à votre glorieuse campagne de Suisse et qu'il se regarde comme certain de la victoire, puisqu'il combat sous son fils chéri.

Usez de la plus grande adresse dans votre conduite politique envers les Gênois; chassez de l'administration tous les patriotes qui volent et indisposent le peuple contre nous. Saignez les nobles jusqu'à l'extrémité; mais qu'ils soient cependant les seuls employés; leur amour-propre en sera flatté, et ils paieront de meilleure grâce; n'épargnez pas davantage les négocians; le patriotisme de ces messieurs se mesure sur le profit qu'ils font avec nous. C'est le peuple que vous devez flatter et tenir dans le devoir. Combien je regrette que l'enthousiasme philosophique de nos Français ait détruit le fanatisme religieux de ces Italiens. Peu de personnes savent quels précieux avantages on peut tirer d'une

erreur et de la crédulité populaire. S'il existe à Gênes un religieux que le peuple respecte à cause de sa conduite louable, ayez soin de bien l'accueillir, comblez-le d'attentions, et traitez-le avec tout le respect qui lui est dû. Par son moyen vous ferez du peuple tout ce que vous voudrez. Voyez si vous ne pourriez pas opérer aux yeux des Génois un prodige dans le genre de ceux que nous avons exécutés en Égypte.

Un objet que je vous recommande d'une manière particulière, c'est de vous ménager et d'entretenir des correspondances avec ceux des partisans de la liberté et de l'égalité qui sont restés dans les provinces occupées par nos ennemis. Le grand nombre de patriotes italiens réfugiés à Gênes doit vous faciliter les moyens d'avoir de bonnes relations; à cet effet, choisissez parmi eux les plus adroits et les plus avides de vengeance; un soulèvement bien dirigé et bien exécuté dans une province située sur les derrières de l'ennemi, lui causerait beaucoup d'embarras et formerait une puissante diversion en notre faveur. C'est là le seul objet pour lequel je vous donne la permission de ne point épargner l'argent.

Adieu, mon cher général, je compte sur vos talens et vous recommande à votre bonne fortune.

Signé BONAPARTE.

(*Extrait des* nos 147, 148, *du Journal de Francfort*, *des* 27 et 28 *mai* 1800).

SUR LA SUPPRESSION

DU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL.

Plusieurs journaux ont parlé d'un projet de suppression, dans les régimens de l'armée, du grade de lieutenant-colonel; ils ont joint à cette annonce des réflexions plus ou moins rassurantes pour les officiers. Qu'il nous soit permis de consigner ici quelques observations rapides sur une mesure qui, si elle venait à être

adoptée, ne peut manquer de produire un bon effet dans l'armée, et doit amener un résultat favorable au bien du service. En donnant ici notre opinion, nous sommes loin de vouloir préjuger les délibérations du conseil supérieur de la guerre; nous n'avons pas la prétention de connaître quelle pourrait être la décision du gouvernement du roi. Notre intention est simplement de chercher à établir, le plus brièvement qu'il nous sera possible, l'inutilité d'un grade qu'une expérience de vingt-cinq ans a fait regarder comme plus propre à nuire à l'action rapide du commandement qu'à faciliter la marche décidée du service; nous désirons aussi faire ressortir tous les avantages attachés à une telle suppression, et indiquer les inconvéniens graves qui résulteraient d'une disposition nouvelle qui, en ne faisant que changer les attributions des lieutenans-colonels, au lieu de supprimer le grade, rendrait à ces officiers supérieurs leurs fonctions primitives, c'est-à-dire celles des majors et des lieutenans-colonels actuels. Avant tout, nous devons prévenir que, dans la question qui va nous occuper, il convient de faire abstraction des intérêts individuels pour ne penser qu'au bien général, et, qu'en parlant d'une suppression reconnue utile, il s'agit ici du grade et non des officiers qui l'occupent. Quoi qu'il arrive, ces officiers ont trop de confiance dans la bienfaisante sollicitude du gouvernement et dans les bontés inépuisables de leur roi pour concevoir la moindre inquiétude sur leur sort.

Le conseil supérieur de la guerre, assure-t-on, prépare un nouveau travail d'organisation qu'il doit soumettre à l'approbation du roi. Nul doute alors que toutes les améliorations, reconnues possibles, ne soient bientôt introduites dans le régime de l'armée. Sans chercher à pénétrer le secret des travaux de cette grande et utile commission, on peut augurer d'avance que ses délibérations auront un résultat autre que celui d'une mesquine économie d'argent. De plus hautes pensées occupent sans doute les illustres membres du conseil supérieur. S'ils jugeaient nécessaire la suppression d'un grade dans l'armée, c'est qu'ils désirent donner plus de force à notre constitution militaire; c'est qu'ils veulent jeter dans les rangs des élémens certains de succès.

Le décret du 1er vendémiaire an 12 (24 septembre 1803), qui crée les majors, actuellement lieutenans-colonels, a été rendu à une époque où l'on prévoyait les nombreux besoins d'une guerre de conquête, qui ne peut plus se présenter aujourd'hui. Ce décret charge spécialement le major du *détail, de l'inspection, de la tenue, de la discipline, de la police et de la comptabilité du corps et des compagnies* (1). Mais en voulant ainsi partager le fardeau du commandement, Napoléon s'aperçut bientôt qu'il n'avait fait qu'affaiblir l'autorité si essentielle du colonel; il sentit que la marche du service serait journellement entravée par des rivalités et des mésintelligences devenues inévitables. Des dissensions fréquentes ne tardèrent pas en effet à éclater entre deux chefs dont les attributions étaient égales, et qui pouvaient par conséquent avoir les mêmes prétentions. De nombreuses réclamations furent adressées au ministre de la guerre. Parmi les plaintes qui y parvinrent, on signala surtout les inconvéniens graves d'une disposition qui donnait aux majors les fonctions et de rapporteur et de président du conseil d'administration, et qui laissait le détail des opérations de la comptabilité dans les mêmes mains auxquelles devait être confié le commandement du régiment, en l'absence du colonel. Afin de remédier au mal autant que possible, sans rapporter le décret du 1er vendémiaire, on prit le parti de séparer les majors des colonels, et même de les éloigner des dépôts qu'ils étaient appelés à commander, et où ils se regardaient comme tout-à-fait indépendans de l'autorité du premier chef du régiment. Les majors furent donc presque tous employés à conduire des bataillons de marche aux différentes armées, et même à commander des régimens provisoires. Là, ils furent réellement utiles. Ainsi, au milieu des événemens militaires les plus importans, d'un côté, les bataillons de guerre

(1) Dans la session dernière, lors de la discussion du budget du ministère de la guerre, M. le comte de Lobau, qui a provoqué, dans le temps, la création des majors (lieutenans-colonels), a parlé en faveur de leur suppression.

d'un régiment restèrent sous la *seule autorité* du colonel; et de l'autre, les dépôts furent la plupart commandés par de *simples capitaines*; et certes, dans ces deux cas, le service fut loin de souffrir de l'absence des majors.

Lors de la réorganisation de l'armée, en 1815, les anciens majors prirent la dénomination de lieutenant-colonel, et l'on créa le grade vraiment utile de major actuel, dont les attributions se bornent à diriger tous les détails de l'administration d'un régiment. Ce fut là une grande amélioration. Mais comme, par le nouveau titre qu'on lui donnait, les lieutenans-colonels se trouvaient encore plus rapprochés du colonel qu'ils remplaçaient souvent, il en résulta que ces deux officiers supérieurs vécurent presque toujours en mauvaise intelligence et que de fréquentes dissensions les divisèrent comme auparavant. Les divers rapports, adressés à ce sujet par quelques inspecteurs-généraux depuis 1816, doivent avoir servi à éclairer le gouvernement sur la nécessité de ne pas continuer de conserver, dans un même corps, deux pouvoirs rivaux. Il faut que, pour être forte, l'autorité du colonel soit unique et absolue; il faut qu'elle prédomine celle de tous les grades placés sous ses ordres; car, dans un régiment, il ne saurait y avoir deux conseils. Tout bien considéré, il demeure positif, et une longue expérience l'a prouvé, que le grade de lieutenant-colonel est bien plutôt nuisible que favorable au bien du service, et que sa suppression ne peut que donner une nouvelle force à l'action salutaire du commandement. Il est vrai qu'en supprimant les lieutenans-colonels, on laisse, en l'absence du colonel, toutes les attributions de chef de corps au plus ancien chef de bataillon, ce qui n'est peut-être pas sans de légers inconvéniens. Mais quels qu'ils soient, ces inconvéniens sont loin d'égaler le mal qui résulte des rivalités constantes et des dissensions de deux chefs revêtus d'un grade que la loi a trop rapprochés. Dans des momens les plus critiques de nos dernières guerres, on a vu des régimens de quelques mille hommes être commandés par de simples chefs de bataillon, et pourtant mériter, par une noble attitude et par leur glorieuse conduite, les éloges de leurs généraux et l'estime de l'armée entière. D'ailleurs, ce n'est

jamais que pour fort peu de temps qu'il peut être permis à un colonel de s'absenter de son régiment, car l'influence qu'il est appelé à exercer sur les officiers et les soldats placés sous ses ordres, est telle qu'il ne devrait presque jamais se séparer d'eux.

Mais des considérations d'une plus haute importance se rattachent à la suppression du grade de lieutenant-colonel. La force d'une armée, la gloire de nos armes et la sûreté de l'état veulent que l'on puisse arriver au commandement d'un régiment avant un âge trop avancé, et cependant, d'après la loi et ordonnances sur l'avancement, avec les chances actuelles, il n'est guère possible d'espérer d'être nommé colonel avant l'âge de soixante ans. Pour supporter les fatigues et les privations des guerres de nos jours, il faut une santé des plus robustes et toute la vigueur de la jeunesse. Les devoirs d'un colonel sont tellement nombreux qu'ils exigent de l'officier supérieur qui est appelé à les remplir, une masse de qualités que l'homme ne possède déjà plus à un certain âge! Des exemples funestes, pris chez des puissances militaires, nos voisines, devraient nous avertir des malheurs qui attendent une armée dont les officiers seraient trop vieux.

En supprimant un ou deux échelons de notre trop longue hiérarchie des grades, le roi doterait l'armée française d'un nouveau bienfait; il acquerrait en même temps une plus grande latitude pour les choix si importans des chefs de corps. Ici nous devons nous expliquer : on parvient jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclusivement, les deux tiers par ancienneté, l'autre au choix du Roi. Il est donc possible que de braves et respectables lieutenans-colonels, connus par leurs bons services, ne réunissent cependant pas toutes les qualités nécessaires pour le commandement d'un régiment. Comme leur nombre égale celui des colonels, il arrivera que les candidats à ce dernier grade pourront ne pas être suffisans, et que par conséquent le Roi se trouvera trop restreint dans le choix des colonels de ses régimens. Une fois le grade de lieutenant-colonel supprimé, le choix de Sa Majesté doit nécessairement s'exercer sur un nombre de candidats triple, puisqu'il est vrai qu'il y a trois chefs de bataillon pour un lieutenant-colonel. Bien entendu qu'en les prenant à

l'avenir parmi les chefs de bataillon ou d'escadron, les colonels seront toujours nommés au choix. Ainsi, par une telle suppression, on agrandirait les droits de la prérogative royale qui ne saurait avoir trop d'influence sur l'armée, et l'on donnerait aux officiers français l'espoir fondé de parvenir aux grades supérieurs dans un âge où ils pourraient être réellement utiles.

Toutefois, il faut dire que, si une suppression de grade présente de grands avantages pour le bien général de l'armée, elle attaque aussi quelques intérêts particuliers. En mettant de nouvelles bornes à la carrière militaire, et en diminuant les chances déjà si rares de l'avancement, le gouvernement du Roi doit nécessairement de justes dédommagemens aux officiers qui, braves et dévoués, ne réunissent pas toutes les qualités pour pouvoir arriver aux grades supérieurs. Une bonne loi sur les pensions de retraite est plus que jamais d'une nécessité absolue; c'est le complément indispensable des lois et ordonnances actuelles sur l'avancement. L'armée attend avec confiance ce grand bienfait de la bonté royale, et les vieux officiers, rassurés sur leur avenir, seront autant que possible dédommagés, par des distinctions honorifiques, et surtout par une existence assurée, d'un avancement qu'ils n'auront pu obtenir. Ils élèveront vers le trône, source de tout bien, un concert de remercîemens et de bénédictions.

A. D.....

LETTRE

AU RÉDACTEUR DU JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

Vienne, ce 30 novembre 1828.

Les progrès de la chimie ayant offert un mode plus propre de mettre le feu aux fourneaux de mine que ne l'était l'ancienne méthode d'une voie de poudre dont l'incendie rendait trop long-temps inhabitables les galeries, faute grave dans la con-

duite déjà si épineuse de la guerre souterraine, il a été proposé un essai par nos ingénieurs dans les anciennes galeries de cette capitale, surtout dans la partie qui doit être rasée par suite des embellissemens successifs du dehors.

Le 27 du courant cet essai fait aux extrémités de deux branches normales à une galerie principale qui présentait une longueur de 42 toises, et toutes les difficultés d'une voie souterraine, eut d'abord le succès le plus heureux. L'appareil chimique ayant remplacé le saucisson enflamma la poudre au moment voulu; les entonnoirs eurent précisément le diamètre qui avait été tracé sur la surface du terrain et ne dépassèrent pas les limites indiquées d'avance; la galerie enfin parut tout-à-fait libre et praticable, ayant été évité l'inconvénient ordinaire des saucissons, de les encombrer de fumée; les lumières apprêtées de distance en distance, éclairaient parfaitement la galerie jusqu'au bout, et tout avait jusque-là atteint le but et mérité les éloges des plus hauts personnages présens, quand un excès de zèle amena un malheur auquel prirent l'intérêt le plus vif nos princes, accoutumés à partager la gloire et les périls des entreprises dirigées vers le bien de l'État.

M. le baron Hauser, major du génie, homme d'une réputation distinguée, auteur de plusieurs ouvrages, entr'autres sur les mines, qui lui ont assigné une place honorable parmi les écrivains militaires, avait été désigné pour constater l'importance de la nouvelle méthode. Il était impatient d'en voir l'effet, se trouvant lui-même prêt à l'introduire le premier dans son cours pour les élèves du génie, qu'il lisait dans l'académie des ingénieurs avec autant d'empressement, que de zèle et d'intelligence. Il n'eut donc pas sitôt vu l'effet de la mine accompli selon les calculs faits d'avance, qu'il descendit dans le fossé pour essayer d'entrer dans la galerie; il y parvint sans obstacle et précédé du lieutenant du génie Reuser, jeune officier plein de feu et de talent; il parvint jusqu'au bout de la galerie suivi par le lieutenant du génie Kérastury, jeune officier plein d'espérance, et par deux mineurs. Mais là, se développa dans un clin-d'œil à travers le double bourrage cette fumée épaisse qui, causée par l'inflammation de la poudre de deux fourneaux chargés à 300

livres chacun, avait presqu'entièrement dû rentrer dans les entonnoirs par la chûte subite du terrain enlevé : ce qui n'avait pu être assez aperçu par ceux qui s'étaient empressés de descendre au fond du fossé et observer l'intérieur de la galerie. Aussi atteints par cette masse de fumée de deux fourneaux qui ne s'était presque point répandue au-dehors, mais qui se trouvait refoulée au-dedans, les zélés observateurs tombèrent évanouis et frappés de mort. Cette masse de fumée gagnait toujours du terrain vers l'entrée de la galerie, et les efforts faits pour les tirer de l'abîme imprévu auquel il s'étaient lancés par un zèle sans bornes furent long-temps inutiles ; car les braves qui s'y jetaient tête baissée pour soustraire leurs camarades ou leurs chefs de cet endroit mortel, où toutes les lumières s'éteignirent l'une après l'autre, étaient eux-mêmes atteints d'évanouissement avant de les joindre, et deux officiers du génie et des mineurs, ainsi que différens soldats ont dû être traînés presque morts, en dehors, pour avoir essayé envain, sous la voix éloquente de l'amitié ou de l'honneur, et à la présence des princes augustes, de soustraire les plus éloignés à la mort à laquelle ils s'étaient dévoués pour cet amour des sciences et de l'art militaire qui est si puissant sur le cœur des hommes bien élevés.

Sa majesté l'empereur, vrai père de ses sujets, daigna exprimer les sentimens les plus affectueux et les plus honorables pour les individus sacrifiés. Le major Hauser avait été précisément nommé lieutenant-colonel ce même jour. Il laisse des regrets ineffaçables dans l'armée aux travaux brillans de laquelle il avait pris part dans les dernières guerres. Sa majesté vient de le considérer mort sur un champ de bataille et d'étendre ses hauts bienfaits sur son épouse inconsolable.

Puisse le public apprécier à leur vraie valeur, un essai aussi important et un dévouement aussi généreux, comme il sait si justement apprécier l'intérêt tout gracieux de nos princes et de notre auguste souverain pour tout ce qui tient aux nobles progrès des sciences et de l'industrie !

LE CHEVALIER VACANI,

Major du génie, au service de S. M. I. R. A.

DES INSTITUTIONS MILITAIRES,

EN RAPPORT AVEC L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ.

(*Quatrième Article.*)

Pour compléter nos remarques sur le système militaire à approprier à la France actuelle, nous aurions pu nous borner à faire quelques observations sur les différentes parties de l'organisation; nous avons préféré présenter ces observations sous la forme d'un plan général d'organisation. Sans doute ce sera une utopie comme tant d'autres, mais au moins on verra par ce moyen l'application, telle que nous l'entendons, des principes qui nous paraissent les plus propres à fonder un ordre de choses susceptible d'une grande stabilité, en rapport avec le soutien de la monarchie et du gouvernement constitutionnel tel qu'il est établi par la charte, et capable de fournir les moyens de résister à toutes les invasions possibles.

La conception de ce plan ne nous appartient pas : c'est à la lecture des écrits des auteurs militaires les plus renommés de notre époque que nous l'avons puisée (1); la comparaison de toutes les institutions militaires des diverses puissances de l'Europe nous a été également pour cela de la plus grande utilité, et l'on trouvera dans les développemens de notre projet quelques points de ressemblances avec quelques-unes. Nous avons pensé que la sagesse nous impose le devoir d'imiter nos voisins quand ils font mieux que nous, surtout en pareille matière. On attribue la ruine des anciens Grecs à l'obstination de n'avoir jamais voulu faire de changemens à leurs institutions militaires; et

---

(1) MM. les lieutenans généraux Rogniat, Lamarque, de Préval, de la Roche-Aymon, les colonels Marbot, Carion de Nisas, et beaucoup d'autres.

livres chacun, avait presqu'entièrement dû rentrer dans les entonnoirs par la chûte subite du terrain enlevé : ce qui n'avait pu être assez aperçu par ceux qui s'étaient empressés de descendre au fond du fossé et observer l'intérieur de la galerie. Aussi atteints par cette masse de fumée de deux fourneaux qui ne s'était presque point répandue au-dehors, mais qui se trouvait refoulée au-dedans, les zélés observateurs tombèrent évanouis et frappés de mort. Cette masse de fumée gagnait toujours du terrain vers l'entrée de la galerie, et les efforts faits pour les tirer de l'abîme imprévu auquel il s'étaient lancés par un zèle sans bornes furent longtemps inutiles ; car les braves qui s'y jetaient tête baissée pour soustraire leurs camarades ou leurs chefs de cet endroit mortel, où toutes les lumières s'éteignirent l'une après l'autre, étaient eux-mêmes atteints d'évanouissement avant de les joindre, et deux officiers du génie et des mineurs, ainsi que différens soldats ont dû être traînés presque morts, en dehors, pour avoir essayé en vain, sous la voix éloquente de l'amitié ou de l'honneur, et à la présence des princes augustes, de soustraire les plus éloignés à la mort à laquelle ils s'étaient dévoués pour cet amour des sciences et de l'art militaire qui est si puissant sur le cœur des hommes bien élevés.

Sa majesté l'empereur, vrai père de ses sujets, daigna exprimer les sentimens les plus affectueux et les plus honorables pour les individus sacrifiés. Le major Hauser avait été précisément nommé lieutenant-colonel ce même jour. Il laisse des regrets ineffaçables dans l'armée aux travaux brillans de laquelle il avait pris part dans les dernières guerres. Sa majesté vient de le considérer mort sur un champ de bataille et d'étendre ses hauts bienfaits sur son épouse inconsolable.

Puisse le public apprécier à leur vraie valeur, un essai aussi important et un dévouement aussi généreux, comme il sait si justement apprécier l'intérêt tout gracieux de nos princes et de notre auguste souverain pour tout ce qui tient aux nobles progrès des sciences et de l'industrie !

LE CHEVALIER VACANI,

Major du génie, au service de S. M. I. R. A.

DES INSTITUTIONS MILITAIRES,

EN RAPPORT AVEC L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ.

(*Quatrième Article.*)

Pour compléter nos remarques sur le système militaire à approprier à la France actuelle, nous aurions pu nous borner à faire quelques observations sur les différentes parties de l'organisation; nous avons préféré présenter ces observations sous la forme d'un plan général d'organisation. Sans doute ce sera une utopie comme tant d'autres, mais au moins on verra par ce moyen l'application, telle que nous l'entendons, des principes qui nous paraissent les plus propres à fonder un ordre de choses susceptible d'une grande stabilité, en rapport avec le soutien de la monarchie et du gouvernement constitutionnel tel qu'il est établi par la charte, et capable de fournir les moyens de résister à toutes les invasions possibles.

La conception de ce plan ne nous appartient pas : c'est à la lecture des écrits des auteurs militaires les plus renommés de notre époque que nous l'avons puisée (1); la comparaison de toutes les institutions militaires des diverses puissances de l'Europe nous a été également pour cela de la plus grande utilité, et l'on trouvera dans les développemens de notre projet quelques points de ressemblances avec quelques-unes. Nous avons pensé que la sagesse nous impose le devoir d'imiter nos voisins quand ils font mieux que nous, surtout en pareille matière. On attribue la ruine des anciens Grecs à l'obstination de n'avoir jamais voulu faire de changemens à leurs institutions militaires; et

(1) MM. les lieutenans généraux Rogniat, Lamarque, de Préval, de la Roche-Aymon, les colonels Marbot, Carion de Nisas, et beaucoup d'autres.

l'accroissement de la puissance des Romains à la facilité avec laquelle ils adoptaient les usages de leurs ennemis lorsqu'ils les trouvaient préférables aux leurs. Imitons donc les Romains, quand nous y trouvons de l'avantage. Nous conservons d'ailleurs à peu près tous les élémens qui existent ; les changemens que nous proposons ne portent que sur la manière de les coordonner et de les mettre en harmonie avec notre état social. Si notre projet ne vaut rien nous en serons seul coupable, car les principes sur lesquels il repose, paraissent généralement adoptés, au point d'en être devenus vulgaires.

Notre but étant toujours de nous renfermer dans des généralités, nous n'entrerons dans les détails d'organisation que pour ce qui sera nécessaire à l'intelligence du projet. Que les bases du système militaire soient bien établies et les détails seront faciles à trouver.

En résumant toutes les remarques que nous avons faites dans les articles précédens, on peut en tirer les conclusions suivantes, savoir :

I.

Une forte organisation militaire est indispensable pour le maintien de la dignité du trône, et assurer l'existence de l'état.

Observations.

Que l'on reporte sa pensée sur l'histoire de France depuis le 15e siècle jusqu'à nos jours, et l'on verra que les institutions militaires ont joué un grand rôle pour préparer les grandes époques, telles que les règnes d'Henri IV et de Louis XIV, et les conquêtes de la France pendant et après la révolution. Il importe de bien distinguer la différence des temps. Ce fut l'organisation des troupes permanentes, commencée sous Charles VII, qui donna à Henri IV les moyens d'affermir son pouvoir et de combiner les vastes plans que la perfidie et la trahison, ayant résolu sa mort, ne lui ont pas permis d'exécuter. Louis XIII continua les perfectionnemens commencés par Henri IV dans les institutions et l'art militaires ; nos deux plus grands généraux, Condé et Turenne, avaient leur réputation faite avant le règne de

Louis XIV ; ils ont jeté les fondemens de sa puissance. Il nous paraît incontestable que c'est à l'organisation de la garde nationale que la France a dû ses victoires et ses conquêtes depuis 1792. Napoléon a repoussé cette institution, mais ses revers inouïs et les deux invasions ont montré jusqu'à l'évidence l'énormité de cette faute, en privant la France de cette immense ressource. Ses ennemis l'ont bien jugé ainsi, car ils ont mis bientôt à profit cette utile leçon, et nous ont fait sentir que des gardes nationales ou landsturm, sont bonnes à quelque chose quand on sait en tirer parti pour la défense (1).

Les systèmes militaires de toute l'Allemagne sont combinés de manière à pouvoir mettre au besoin sur pied toute la meilleure partie de la population. Quoique celui de l'Angleterre soit imparfait, il n'est pas moins conçu de manière à pouvoir mettre en mouvement tous les citoyens; d'ailleurs les vieilles institutions de ce pays, soutenues par une forte aristocratie et un sentiment général de patriotisme, pourvoiraient dans l'occasion à la défense de l'État. C'est par la grandeur de sa force militaire que la Russie a donné depuis dix ans de l'inquiétude à l'Europe; cette puissance justifie donc aussi nos observations. Quoique l'absence d'un bon système militaire en Espagne ne soit pas la cause première de ses malheurs, elle n'en est pas moins un signe certain de sa faiblesse.

II.

Dans l'état actuel de nos institutions civiles et politiques, les institutions militaires doivent se rapprocher autant que possible des habitudes sociales (2).

---

(1) Machiavel ne peut retenir son indignation contre les gouvernemens qui craignent d'aguerrir leurs peuples, ce qui nous empêche de rapporter son texte. *Voyez* le chap. 30, liv. 2, des disc. sur Tite-Live.

(2) M. de Bonald, dans son discours sur le Code militaire, discussion générale, dit que *l'on doit craindre de trop rapprocher l'armée des habitudes et des institutions populaires*. Les faits que nous avons rapportés précédemment prouvent, au contraire, que ce serait dans l'état moral actuel de la société, le moyen d'accélérer l'affaiblissement de l'esprit militaire, puisque l'armée doit nécessairement se puiser et se renouveler dans ce

Observations.

En revenant aux époques que nous avons citées plus haut, on voit qu'à mesure que la monarchie, en France, a triomphé du système féodal, les troupes permanentes ont remplacé dans les armées, les seigneurs et leurs contingens. Après les guerres de la fronde, c'est-à-dire lorsque l'opinion générale fut d'un certain poids dans les affaires publiques (1), les troupes permanentes n'ont

---

peuple dont on veut repousser en vain les habitudes, et qu'elle ne peut pas être totalement permanente. Le noble pair ajoute que *la prééminence constitutionnelle donnée au civil sur le militaire est peut-être la première cause de l'affaiblissement de l'esprit militaire, qui n'est malheureusement que trop sensible.* Mais cette cause est inévitable, à moins de revenir au peuple conquérant et au peuple conquis. Il faut donc relever cet esprit militaire par un moyen qui s'accommode également à tous les intérêts, qui ne présente aux yeux de tous que l'obligation de défendre le trône et la patrie, et que la vie militaire se rapproche de la vie civile en raison de la nécessité où est l'armée d'être nationale.

Ce n'est pas lorsque la philosophie fait de si grands progrès, quand elle pénètre toute l'action vitale de la société que les institutions militaires peuvent rester dans les anciennes routines, que l'on peut s'en tenir aux vieux erremens. Il faut qu'elles marchent avec les nations qu'elles doivent défendre, sous peine de périr et d'entraîner avec elles ces mêmes nations.

(1) Tous les grands hommes savent concilier leurs intérêts avec l'intérêt public, et ils ne s'avisent jamais de diriger les affaires publiques en sens contraire de l'opinion générale. Si Henri IV avait suivi le même système politique que ses prédécesseurs, qu'il eût voulu lutter contre toutes les opinions reçues, il n'est pas présumable qu'il eût ramené le calme et la prospérité sur la France. A-t-on jamais vu Louis XIV s'opposer à la marche de la civilisation? N'a-t-il pas au contraire protégé, encouragé toutes les connaissances utiles? Il marchait en quelque sorte à la tête de toutes les gloires. Ce n'est pas qu'il n'y eût alors beaucoup de gens opposés à tous les perfectionnemens, mais il savait distinguer où était le vrai mérite, et il n'ignorait pas qu'en travaillant au bonheur du peuple il faisait aussi le sien. Il a fait sans doute de très-grandes fautes, il a détruit même une partie de son ouvrage, et cependant le bien qui s'est fait de son temps est si considérable, que, probablement, les traces ne s'en effaceront jamais. Napoléon avoua lui-même qu'il avait dû reculer plusieurs fois devant l'opinion publique, étant à la tête du gouvernement. Ce qu'il pensait de cette opinion prouve qu'il a senti toute la faute qu'il avait commise sur la fin de son règne,

plus été suffisantes, il a fallu avoir recours aux troupes nationales ; et, ce qui est remarquable, il ne fut plus possible de tirer aucun parti du ban et arrière ban, anciennes troupes nationales qui avaient été fort utiles jusqu'à Louis XII. Pour les remplacer, on créa les milices, en 1688, dont le nombre augmenta successivement jusqu'à la révolution, où elles furent supprimées, remplacées peu après par la garde nationale et les réquisitions, et ensuite par la conscription.

On a vu précédemment que la discipline s'est modifiée à mesure que les mœurs publiques se sont adoucies. Chez les étrangers, les mêmes causes ont produit les mêmes effets : les punitions corporelles sont beaucoup moins fréquentes qu'autrefois. Là où il y a des institutions populaires, les institutions militaires se rapprochent davantage des habitudes sociales. Elles sont moins rigoureuses en Prusse qu'en Autriche, elles le sont moins encore dans les états constitutionnels de l'Allemagne qu'en Prusse. En Angleterre, les formes aristocratiques s'étant maintenues telles qu'elles étaient au 17e siècle, les anciens usages militaires se sont conservés, la discipline y est dure, quoiqu'elle ait été modifiée en 1804. Pour se former une opinion juste sur l'armée anglaise, il faut lire les Mémoires du général Foy sur la guerre d'Espagne ; il donne à peu près l'opinion de tous les militaires qui ont fait la guerre contre cette armée. Il ne faut pas oublier que le point important du système militaire de l'Angleterre est sa marine : en effet, c'est sur cette institution qu'elle a porté tous ses soins.

III.

L'état de guerre tendant à devenir de plus en plus un état d'exception, le système militaire doit se modifier en conséquence, et être organisé d'abord pour l'état de paix, bien entendu avec toutes les prévisions du cas de guerre.

---

de lui avoir résisté. « *L'opinion publique*, disait-il, *est une puissance invisible, mystérieuse, à laquelle rien ne résiste : rien n'est plus mobile, plus vague et plus fort ; et toute capricieuse qu'elle est, elle est cependant vraie, raisonnable, juste, beaucoup plus souvent qu'on ne pense.* (MÉMOIRES DE SAINTE-HÉLÈNE) ».

Observations.

L'état de paix ne consiste pas à rester désarmé complètement, à négliger les mesures de prévoyance qu'exigerait une guerre imprévue : il en est de cela comme des subsistances, dont on est obligé de s'approvisionner dans les temps d'abondance, pour ne pas mourir de faim dans un temps de disette. Mais les guerres devenant moins fréquentes, ces mesures doivent être combinées de manière à préparer, au meilleur marché possible toutes les forces dont l'état peut disposer, afin qu'elles puissent immédiatement être mises en action au moment du besoin. Avant le 18e siècle, les troupes étaient sur le même pied en paix comme en guerre : l'organisation des milices fait voir que l'on ne comprenait pas qu'il pût y avoir une différence, et les ordonnances d'organisation, les réglemens sur le service, la solde, etc., le prouvent encore mieux (1) ; voilà pourquoi on n'entendait rien à l'organisation des réserves. Ce n'est que vers le milieu du dernier siècle qu'on a commencé à traiter les troupes différemment, suivant qu'elles étaient en campagne ou en garnison ; mais le service et la discipline s'exécutent encore de même dans les deux cas. Le projet de la loi sur la juridiction militaire et la discussion qui s'en est suivie à la chambre des pairs, en 1827, dont nous avons déjà fait mention, indiquent mieux que tout ce que nous pouvons dire que les troupes doivent être considérées d'une certaine manière, et à peu près sous tous les rapports, quand elles sont en campagne, et d'une autre lorsqu'elles sont sur le pied de paix.

(1) On a cité comme preuve de la nécessité des réserves, qu'il en avait existé de tout temps avant la révolution. Les milices formaient en effet des réserves, mais elles étaient loin de rendre les services qu'on aurait pu en tirer, à cause des vices de leur organisation ; prises uniquement dans une seule classe d'individus, commandées par des gens qui n'entendaient rien à l'art militaire ; car on ne s'était pas aperçu que, notamment depuis Louis XIV, cet art exigeait une étude ; renvoyées et désorganisées après une ou deux campagnes, elles n'avaient quelquefois pas le temps de se former à l'esprit militaire. De pareilles réserves aujourd'hui se désorganiseraient d'elles-mêmes avant d'entrer en campagne.

IV.

Il est reconnu aujourd'hui que les armées mercenaires ne conviennent plus à notre organisation sociale. C'est en prenant dans la nation les élémens de la force publique que l'on peut espérer de créer une armée susceptible de pourvoir aux besoins de la défense et au maintien de la tranquillité. Cette force pourrait se composer de plusieurs élémens; savoir : 1° Ceux qui seraient soumis à un service préparatoire; 2° ceux qui feraient partie de l'armée active; 3° ceux réservés pour le cas de guerre; 4° ceux qui formeraient une seconde réserve pour le cas d'invasion; 5° ceux destinés au maintien de la tranquillité publique.

Observations.

Avant 1816 on n'avait jamais imaginé de mettre en question si les nations peuvent être appelées à concourir à leur propre défense. Nos rois avaient employé ce moyen trop souvent pour qu'on puisse ne pas la résoudre affirmativement. Au reste, nous avons vu que la plus grande partie des nations qui ont péri, n'ont été anéanties que parce que leurs gouvernemens n'ont pas eu recours à leurs citoyens, ou parce qu'ils ont abandonné tout système national de défense.

Si nous observons les institutions militaires de nos voisins, nous voyons que ceux-ci ont suivi pendant long-temps nos perfectionnemens sous le rapport de l'organisation et ils ne nous ont devancés que depuis 1816. Toute l'Allemagne a non seulement adopté la conscription, mais dans la plupart des états, les hommes ne restent que peu d'années sous les drapeaux; des réserves sont établies, et la formation des landwehrs et des landsturm, nous annonce que l'on a utilisé avantageusement les hommes valides de la population. Tout en créant une grande force militaire, les gouvernemens ont senti qu'il fallait avoir égard à l'intérêt matériel des peuples, et que l'on ne peut, à moins d'une nécessité absolue, absorber, pour le service militaire, la partie la plus précieuse de la carrière d'un homme, surtout dans un pays de commerce et d'industrie. En Angleterre les milices répondent aux landwehrs d'Allemagne, et elles ali-

mentent l'armée permanente concurremment avec les enrôlemens volontaires. La durée de leur service n'est que de cinq ans; elles ne sont appelées que dans les cas de nécessité, et pour la défense du territoire : leur enrôlement en temps de paix est volontaire. La Suède, le Danemarck et le Hanovre ont un système militaire qui a beaucoup de rapports avec celui des divers états de l'Allemagne. Nous ne parlerons ni de la Russie, parce que la population est entièrement sous le régime féodal, et qu'il est moins important dans ce cas de tenir compte des individus; ni des États-Unis d'Amérique, parce que cette puissance est dans une situation toute particulière : 1° sans voisin redoutable; 2° avec une population extrêmement dispersée. Ces deux exemples ne peuvent donc servir de comparaison.

En France, on peut faire mieux encore que dans les États que nous avons cités. L'étendue, la richesse et la force de son territoire; le génie et l'activité de ses habitans, la réunion de toutes les provinces, de toutes les masses en un seul corps qui peut être tout entier dans la main du roi, sont très-favorables à l'établissement de fortes institutions (1). On peut organiser une force immense et compacte dont l'action ou l'intensité s'accroîtrait en raison directe des dangers de la patrie. « Ce qu'il faut tenir surtout en état de défense, de force et de vie, dit Machiavel, c'est le cœur d'un empire et non les extrémités; on peut avoir perdu celle-ci sans cesser d'exister, mais la vie tient à l'existence de celui-là. » Cette maxime peut aussi s'appliquer aux places

(1) On a dit qu'aucune nation n'était moins militaire que la nation française. Cependant, elle a soutenu, de tout temps, des guerres assez longues pour prouver que le Français se ploie facilement à tous les genres de vie. L'esprit militaire n'est pas plus inné chez une nation que chez l'autre, ou plutôt il est inné chez toutes les nations : « sitôt que les hommes sont en société, dit Montesquieu, l'état de guerre commence. » Mais il se modifie suivant les temps, les circonstances et leur organisation sociale. N'y aurait-il pas plus de raison de juger maintenant que les Espagnols et les Italiens ne sont pas faits pour la vie militaire? On ne peut douter néanmoins que ce serait là une grande erreur.

fortes, ainsi que l'avait proposé Cormontaigne, et le général Rogeriat. Nous reviendrons plus tard sur cette idée.

Nous ne nous étendrons pas sur la nécessité d'une instruction préparatoire des jeunes soldats avant leur incorporation dans l'armée, nous l'avons démontrée dans le premier article ; on a vu qu'elle a été pratiquée par toutes les nations dont les moyens de défense étaient convenablement organisés. Cette instruction avait passé en France jusque dans les habitudes (1).

Que l'on suppose une nation belliqueuse, dont l'élite serait organisée et connaissant du service militaire ce qui serait nécessaire pour l'exécution des opérations défensives, suivant les fonctions que chacun aurait à remplir ; que cette élite soit rassemblée par masses sur les points où l'ennemi voudrait se porter : il n'y aurait aucune ligne d'opération, aucun défilé, aucune position, aucun poste militaire qui ne pût être gardé. L'ennemi serait forcé de s'arrêter devant chacun de ces points, et, quand même la résistance serait faible, il ne lui faudrait pas moins rester là le temps nécessaire pour faire ses dispositions d'attaque. Si l'on fait attention que, pour ainsi dire, à chaque pas, il rencontrerait de tels obstacles, on concevra toutes les difficultés que lui présenterait une telle invasion. Mais on concevra en même temps que, pour obtenir ce résultat, il ne faut pas craindre d'armer les citoyens ; il faut, par une organisation forte et constante, maintenir toute l'action de ces hommes ou de ces masses entièrement dans la main du gouvernement, que personne ne puisse se mouvoir que par sa volonté et d'après des règles établies par des lois.

On ne peut être assuré d'une bonne défensive qu'avec une ar-

---

(1) « L'exercice du *papegay* ou *papegault*, que l'on fait encore aujour- » d'hui dans quelques villes de France, où il y a des prix proposés pour » celui qui tirera le mieux, est un reste de l'ancien exercice que l'on faisait » faire aux bourgeois. Et je crois que cet exercice, en quelques endroits, » est aussi ancien que l'institution de la milice des communes, et de la juri- » diction des maisons de ville. » *De la Milice Française*, *liv.* 8, *par Daniel.* — Plusieurs fois, dans le 18e siècle, les milices ont été exercées dans leurs foyers, on les rassemblait par arrondissement à cet effet.

mée disposée pour la guerre offensive; il faut donc des forces mobiles suffisantes pour attaquer et se rendre maître des opérations de guerre. L'armée offensive sera l'armée permanente, recrutée par les jeunes soldats ou élèves militaires, et renforcée par les réserves, en proportion des armées qui lui seront opposées. Elle ne sera jamais inférieure à celle de l'ennemi, parce que ses réserves, constamment alimentées par la population, et par des hommes exercés au service militaire, seront assemblées sur les derrières, ainsi que le propose le général Rogniat. Il faudra être bien malheureux si, avec de tels secours, notre armée éprouve une suite de revers qui mette l'état en péril. S'il arrivait que le territoire fût menacé, envahi, de nouvelles réserves constamment organisées se présenteraient; ce sont des vétérans qui, ayant rempli leurs obligations du service actif, ne sont plus requis que pour la défense de la commune ou du département. Quel est le citoyen tant soit peu valide qui ne cherchera pas à concourir de lui-même à la défense de ses foyers, quand il se verra appuyé par une force aussi imposante?

Il faut donner à ces réserves, à ces élèves militaires une certaine organisation dans leurs foyers, afin qu'on puisse les rassembler pour les exercer, ou les passer en revue; pourquoi n'en formerait-on pas un corps pour remplacer la garde nationale, en lui donnant une extension convenable? La garde nationale, telle qu'elle existait, en exceptant toutefois les sapeurs-pompiers et les compagnies de canonniers où il s'en était formé, était loin de présenter dans son organisation d'aussi grands avantages que celle-ci. Son service causait un véritable dommage à un grand nombre de citoyens; elle était composée, pour la plupart, d'hommes qui ne connaissaient nullement le service militaire, ou d'un âge où l'on est peu susceptible de subordination et d'activité; ces graves inconvéniens ne pouvaient manquer de faire tomber promptement cette institution en désuétude; nous en donnerons pour preuve une sorte de ridicule qui commençait à se répandre sur sa manière de servir. Les réclamations qui ont été faites pour son rétablissement, ne sont pas certainement l'expression de l'opinion publique, du moins celle de la France prise

en général. Telle qu'elle était, la garde nationale a vieilli chez nous; cela est naturel, car les circonstances sont fort différentes de celles où l'on se trouvait lorsqu'elle rendit de si grands services, et l'esprit public n'est plus le même. Nous ne pensons pas que dans la supposition où on la rétablirait avec l'ancienne organisation, elle pût se maintenir long-temps.

Celle que nous proposons, au contraire, aurait toute la force, la vigueur, la jeunesse capables de rendre en tout temps d'éminens services; comme troupe armée, elle habituerait les jeunes gens à la discipline, tout en conservant l'indépendance convenable à des citoyens. Le service qui lui serait dévolu, pourrait être calculé de manière à devenir peu onéreux, il favoriserait des économies sur l'armée active et la gendarmerie, en permettant de réduire leur effectif, et il serait utile pour entretenir les habitudes militaires chez ceux qui seraient appelés à entrer dans l'armée permanente, ou à faire partie des réserves. Elle serait enfin la pépinière où se puiseraient tous les défenseurs du trône et de la patrie.

Il est temps d'expliquer comment nous entendons cette organisation des classes militaires et de ce corps que nous nommerons aussi *garde nationale*, car nous ne voyons pas la nécessité de changer son nom; il y aurait même des raisons politiques pour le conserver.

Les jeunes gens seraient enrôlés à 18 ans dans la garde nationale, et formeraient en même temps la première classe des élèves militaires. Ils seraient rassemblés par commune ou par canton, c'est-à-dire de manière à ce qu'il y ait au moins 10 hommes réunis, à l'époque de l'année la moins gênante pour leurs travaux (dans les pays agricoles, ce pourrait être avant ou après la récolte; dans les pays industriels, on choisirait une partie des longs jours d'été, ou l'époque à laquelle les travaux pressent le moins) : peut-être même serait-il préférable que toutes ces réunions n'aient pas lieu en même temps. Ces jeunes gens seraient instruits pendant deux mois au maniement d'armes et au pas ca-

dencé (1). Ce laps de temps est suffisant pour apprendre au soldat à se familiariser avec son arme et à marcher en ligne ou dans une file. La seconde année compléterait l'instruction préparatoire, qui consisterait dans les écoles du soldat et de peloton, que l'on pourrait encore simplifier (2); on y ajouterait quelques notions sur les devoirs d'un soldat dans le service, envers ses chefs et ses camarades, et sur les usages de la vie militaire. D'ailleurs, il n'est pas douteux qu'avec le temps, cette instruction ne finirait par s'introduire dans l'instruction publique.

Il n'y a pas d'inconvénient à commencer l'instruction militaire des jeunes gens à 18 ans; la plupart sont encore dans leurs familles, et ils n'ont pas un état formé qui s'oppose à une perte précieuse de temps que l'on peut d'ailleurs rendre légère. Il conviendrait de leur laisser toute liberté de se transporter sur tel point que ce soit du royaume, en les obligeant de se présenter dans le lieu où ils se trouveront en cas d'un appel quelconque. C'est l'âge où l'éducation de collége est finie; il est probable même que le temps n'est pas éloigné où toute éducation sera alors à peu près terminée. A cet âge, on prend volontiers le goût des armes; on aime à exercer ses forces, à montrer son adresse, on recherche déjà la vie aventureuse, cette occupation séduit la jeunesse. Elle a l'avantage de rapprocher les hommes les uns des autres et de leur procurer de nouvelles relations sociales.

A 20 ans les élèves formeraient une classe nouvelle de laquelle

---

(1) Nous adoptons le principe de l'instruction préparatoire proposé par le colonel Marbot; elle nous paraît propre à donner de la confiance à tous les jeunes gens appelés par la loi au service militaire, et à répandre le goût de la profession des armes, par la présence de troupes armées sur tous les points du royaume; mais l'application qu'il en fait deviendrait très-onéreuse aux individus, sans qu'il en résultât un grand avantage pour le service.

(2) L'organisation de l'armée Wurtembergeoise est basée sur ce principe incontestable, savoir : que le simple soldat remplit parfaitement l'objet de sa destination, s'il connaît les généralités de l'état militaire, et appartient à une nation belliqueuse, quand les officiers et les sous-officiers qui doivent le diriger sont façonnés et instruits.

on tirerait les recrues pour l'armée active. Cette levée n'absorberait jamais, en temps de paix, la classe entière; le surplus ferait partie de la première classe des réserves, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure, et continuerait son instruction militaire à l'époque des inspections annuelles. Au pied de paix, les hommes ne resteraient jamais plus de deux ans dans les corps; ce temps est plus que suffisant pour compléter leur instruction, si l'on veut porter son attention sur cette partie des institutions militaires, qui est susceptible de grandes améliorations. Nous indiquerons comment devrait être combinée l'instruction des jeunes soldats destinés à la cavalerie et autres armes spéciales en parlant du recrutement et de l'organisation de ces armes. Le mode que nous proposons aurait l'avantage de procurer l'instruction militaire à un très-grand nombre d'hommes, ensorte que si l'on a besoin des réserves, elles seront, à l'instant de l'appel, susceptibles d'entrer en campagne. Cette formation permettrait, en cas d'appel, de rassembler les réserves quelques mois à l'avance, afin de les habituer peu à peu aux fatigues de la guerre.

Nous sentons le besoin de répondre à deux objections faites depuis la loi du 10 mars, et que notre projet ne pourrait manquer de reproduire.

1° *Il y avait des corps où l'on se plaignait que 6 ans étaient trop peu pour former l'instruction d'un soldat, et surtout d'un sous-officier. Comment se pourrait-il qu'elle fût complète en 2 ans?* Nous répondrons, en général, que si l'on veut ne pas s'attacher à des minuties qui dégoûtent ordinairement les hommes les plus patiens, et que l'on veuille se borner à enseigner ce qui est véritablement utile, deux ans seront plus que suffisans, c'est l'opinion de beaucoup de militaires instruits : on a vu que cette méthode est pratiquée chez la plupart des nations voisines. Nous ajouterons que si les officiers et sous-officiers doivent espérer des avantages de leur position militaire, il faut en compensation qu'ils ne redoutent pas le travail : si en temps de guerre on doit avancer par son courage et sa valeur, c'est en rendant des services d'une autre nature que l'on peut y prétendre en temps de paix. Ils doivent s'attendre à être constamment occupés de l'ins-

truction des hommes qui leur seront confiés; c'est une fonction honorable, qui leur rendrait facile l'exercice de leur état en temps de guerre, surtout si l'instruction était combinée de manière à réunir tout ce que devrait savoir un militaire, suivant son grade.

2° *On observe dans les corps, que les hommes provenant des levées ne s'attachent pas à l'état militaire, qu'ils n'ont à la pensée que le moment de leur libération, ce qui les empêche de s'appliquer à l'instruction qu'on doit leur donner; ils y auront bien moins d'aptitude n'ayant à servir que pendant 2 ans.* Ne voulant pas faire une armée de mercenaires, il n'est pas indispensable que les hommes soient exclusivement attachés au corps où on les aura envoyés; ils n'auront pas à répudier leurs familles. Si la discipline se rapproche de leur genre de vie, que leurs chefs s'habituent à considérer qu'ils sont des hommes, que les corrections soient appliquées avec ménagement, et que l'on ne fasse usage de sévérité qu'envers ceux qui s'obstinent dans une mauvaise conduite, il n'y aura point de nostalgie (1); les hommes se soumettront sans peine à ce que l'on exigera d'eux; on aura beaucoup moins de remplaçans, car qui ne voudrait pas passer deux ans dans un corps où l'on serait pour ainsi dire comme chez soi? Les hommes arrivant dans les corps avec un commencement d'instruction militaire, celle-ci serait bien plus facile à compléter; enfin, loin d'avoir de la répugnance à entrer dans un régiment, les hommes ayant déjà fait partie d'une troupe armée, se présenteraient avec à peu près les mêmes idées qu'un homme qui change de corps.

---

(1) Nous ferons ici une remarque qui a beaucoup de rapports avec la discipline militaire. Il n'y a pas soixante ans que l'on appliquait encore dans les collèges et les écoles, des punitions corporelles, ignobles même : oserait-on maintenant employer le même moyen de correction? Ceux qui regrettent si fort l'ancien temps permettraient-ils aujourd'hui qu'un maître osât frapper leurs enfans? La comparaison est trop facile pour ne pas la laisser faire au lecteur.

Chez presque toutes les nations étrangères, la réserve est divisée en deux classes ou bans. En Prusse, le premier ban renferme ceux qui n'ont pas plus de 32 ans, et qui n'ont pas servi 5 ans dans l'armée active; le deuxième ban comprend les individus de 32 à 40 ans. En cas de guerre, le premier est destiné à renforcer l'armée permanente, le second, à former les garnisons des places, et même à renforcer les armées actives par détachemens distincts.

En Autriche, l'organisation n'étant pas la même dans toutes les provinces, elle ne forme pas un exemple marquant; cependant, dans chaque arrondissement (la Hongrie, l'Italie et la Transilvanie exceptées) assigné au recrutement d'un régiment, on lève deux bataillons de landwehr qui sont attachés à ce régiment. Le 1er reçoit les hommes les moins nécessaires dans les familles et les plus propres au service; le 2e le surplus des hommes obligés à faire partie de la landwehr. Le 1er bataillon doit être exercé pendant 15 jours dans l'année, le 2e pendant 8 jours. Ces bataillons sont destinés à faire le service dans l'intérieur, et, en cas de nécessité, à faire partie de l'armée active.

En Bavière, la landwehr est partagée en deux classes; la seconde comprend les individus les moins susceptibles de faire un service actif, ils ne peuvent dans aucun cas être employés hors de leur arrondissement. En temps de paix, la landwehr coopère au maintien de la tranquillité publique lorsque les troupes de ligne sont insuffisantes. En principe, la landwehr est assujettie à des exercices annuels, mais cet usage est tombé en désuétude.

Dans le Wurtemberg, les réserves font partie des régimens de ligne, ceux-ci ne conservent pendant une grande partie de l'année que quelques hommes avec leurs cadres; les hommes de réserve y sont appelés tous les ans pendant un mois pour les manœuvres.

En Suède, la première réserve de l'armée permanente est formée par les troupes entretenues; tout le monde sait que c'est une espèce de colonie militaire. Tous les jeunes gens de 20 à 25 ans, soumis à une conscription, et divisée en cinq classes, dont

une seule est exercée chaque année pendant un certain temps, composent une seconde réserve.

En Suisse, la force publique se compose de trois élémens : 1° l'armée fédérale ; 2° la réserve sédentaire ; 3° la levée en masse ou landsturm.

En Angleterre, la milice est divisée en deux classes, la première, appelée *régulière*, est assimilée aux troupes de ligne pendant la guerre. La seconde classe, appelée *locale*, est réservée pour les cas extraordinaires. Les milices sont exercées pendant 28 jours chaque année.

En France, dans le moyen âge, la milice était divisée également en deux classes ; le ban et l'arrière-ban. Si, depuis Louis XIV, on n'a pas fait cette distinction, c'est que l'organisation de la milice n'était que provisoire ; en effet, elle était renouvelée chaque fois que l'on sentait le besoin d'y recourir.

Cette division des réserves en deux classes est nécessaire pour ménager les intérêts de la population. De même qu'on ne doit pas, dans les pays commerçans et industriels, garder long-temps les hommes sous les drapeaux, il ne faut pas les retenir sous le même degré de gêne pendant un grand nombre d'années. On ne peut se dissimuler que l'homme qui est exposé d'un moment à l'autre à être appelé pour le service militaire, ne peut rien entreprendre dans sa profession qui exigerait de la suite et beaucoup de temps : il faut donc délivrer cet homme le plus promptement possible de cette gêne. Mais l'intérêt de l'état ne doit pourtant pas être sacrifié ; et comme le plus important dans la guerre, pour un peuple, c'est la défense, on peut combiner utilement pour tous les intérêts l'organisation des réserves, de manière qu'en les divisant en deux classes, l'une se rattache à l'offensive ou à l'armée permanente, et l'autre à la défense des foyers. C'est dans cette vue que cette partie de notre projet a été conçue.

Lorsque les hommes que nous avons appelés à l'activité auront demeuré deux ans dans les corps, ils seront congédiés, et formeront dans leurs foyers, la première classe des réserves avec ceux de leur âge que le sort n'a point appelés à l'activité (ceux-

ci devront y entrer dès l'âge de 20 ans), et ils y resteront jusqu'à 26 ans, c'est-à-dire pendant 4 ans. Cette classe serait destinée à renforcer l'armée active en cas de guerre, et appelée en raison des besoins, commençant par les hommes qui auront le plus de temps à servir. Les hommes appelés seront irrévocablement renvoyés lorsqu'ils auront 26 ans accomplis, à moins d'engagement volontaire. Durant le temps où les hommes font partie de la première classe des réserves, en temps de paix, ils seront soumis à une inspection annuelle, et à 15 ou 20 jours d'exercice ou de manœuvres. Ils ne pourront se marier sans l'autorisation de l'autorité militaire, ni voyager qu'avec cette autorisation, qui ne devrait d'ailleurs être refusée que dans des cas graves.

La seconde classe des réserves serait formée par ceux qui auraient atteint leur 26e année, et ils en feraient partie jusqu'à 30 ans, ou pendant 4 ans. Cette classe ne pourrait être mise en activité que pour la défense du territoire, ni les hommes être forcés de s'éloigner à plus de 30 lieues de leurs foyers. Ils seraient libres de se marier, de voyager, et de faire tel établissement qui leur conviendrait; ils ne seraient plus assujettis aux exercices annuels, mais seulement à une inspection qui ne durerait qu'un jour par an. Ceux qui seraient absens de leur domicile devraient se présenter à l'inspection dans le lieu où ils se trouveraient, et les passeports indiqueraient la position des hommes dans l'état militaire. Le relevé de ces registres et la présence des hommes étrangers aux diverses localités, donnerait la situation effective des classes (1).

Après ce que nous avons dit sur la garde nationale, il ne nous reste plus qu'à faire connaître comment nous entendons sa formation. Toutes les classes militaires en feraient partie, depuis 18 jusqu'à 30 ans, et pour alléger le fardeau que pourrait occasioner, dans certaines localités, un service de police, ceux qui

---

(1) Nous ne pouvons entrer dans les détails d'administration auxquels donnerait lieu cette mesure, nous croyons en dire assez pour faire pressentir la facilité que présente l'exécution de ces dispositions.

y seraient compris, à 30 ans, y resteraient jusqu'à 40 ans. La plupart des hommes qui auraient obtenu l'exemption du service militaire, pourraient être maintenus sur les contrôles de la garde nationale, parce qu'on peut n'être pas propre au service de campagne, et cependant pouvoir concourir à la défense de ses propres foyers, et au maintien de la sûreté dont on jouit soi-même. Ainsi il y aurait plusieurs degrés d'exemptions. (Nous renvoyons, à ce propos, à ce que nous dirons plus tard sur le recrutement) (1).

Le service de la garde nationale ne devrait jamais exiger qu'elle sortît de la commune; cependant, comme il peut arriver que la tranquillité publique soit troublée dans une commune qui n'aurait pas la force suffisante pour rétablir l'ordre, la garde nationale des communes voisines pourrait venir à son secours sur la demande seule de l'autorité municipale. Son service habituel pourrait être réglé de manière à ce que les hommes n'eussent à faire tout au plus qu'un jour de service par mois; ce service pourrait même être combiné avec l'instruction des élèves militaires, pour leur épargner du temps pendant leur instruction. En cas d'invasion, la garde nationale ne pourrait être requise que pour la défense du territoire de la commune, ou tout au plus à une courte distance.

Nous ne nous dissimulons pas la difficulté que présente l'exécution de la partie du projet qui concerne l'instruction préparatoire. Le public pourra trouver étrange qu'on paraisse mettre la nation en armes au sein de la paix, que beaucoup de gens, dans une erreur funeste, regardent comme perpétuelle. Malheureusement, les deux partis qui divisent les esprits en France, concourent simultanément de toutes leurs forces à détruire l'esprit militaire, l'un par la crainte de relever l'esprit national, l'autre pour ne laisser aucune force au pouvoir; et ils ne voient pas que, comme de concert, ils forgent des fers à leur patrie, et lui préparent les destinées de l'empire grec au moyen âge (2).

---

(1) Nous renvoyons aussi, pour les données statistiques, à l'article sur le recrutement.

(2) Les journaux et quelques ouvrages philosophiques affectent une

On trouverait les exercices des réserves sans doute plus naturels; cependant, l'institution des élèves militaires est toute à l'avantage des citoyens, car si les hommes arrivent dans les corps sans instruction, il faudra les y conserver au moins quatre ans, et ils devraient être soumis au régime militaire plus long-temps que dans le projet. Il conviendrait peut-être de n'arriver que par dégré au complément du projet; on organiserait d'abord la garde nationale de 18 à 40 ans, on ordonnerait ensuite des revues annuelles et on finirait par exiger l'instruction.

V. Tous les Français doivent le service militaire à l'État (1). On peut rendre ce devoir facile à remplir; 1° en retenant les jeunes soldats le moins de temps possible sous les drapeaux; 2° en élevant la condition des sous-officiers, de manière à ce que la distance qui les sépare des officiers ne soit pas plus grande que celle qui les sépare des soldats; c'est-à-dire qu'ils soient, pour le rang, le terme moyen entre les sous-lieutenans et les soldats; 3° en autorisant les remplacemens.

Observations.

Il est bien peu de pays en Europe où le service militaire obligé ne soit une des conditions essentielles de l'organisation sociale. Dans les uns, la noblesse doit ce service en débutant par les grades d'officiers, et les seigneurs fournissent eux-mêmes pour soldats les hommes de leurs terres, comme dans quelques provinces de l'Autriche, en Russie, en Pologne. Dans d'autres

sorte de mépris pour tout ce qui est militaire, ce qui afflige profondément quand on songe à l'influence qu'ils exercent sur l'opinion publique. S'ils rendent compte d'un ouvrage où se rencontre le récit d'une guerre ou d'une campagne, ils passent sous silence tout ce qui est relatif aux opérations, comme si les Français étaient, de nos jours, totalement étrangers à l'art militaire. Il semble que l'on veuille effacer le souvenir de la gloire impérissable de la génération qui s'éteint en se rendant incapable, non seulement de l'imiter, mais même de se défendre.

(1) M. le lieutenant-général comte de la Roche-Aymon, dans son ouvrage sur la cavalerie, a adopté ce principe dont il propose de faire l'art. 1er de la loi du recrutement. *Voyez* le n° 33 de ce recueil, page 471.

pays, cette obligation est étendue à tous les hommes, à quelques exceptions près; et conçue, dans chacun, d'une manière différente. L'Angleterre est, après les pays que nous venons de citer, celui où les distinctions et les priviléges sont les plus marquans dans les troupes et la milice (1). En Prusse, et dans quelques États de l'Allemagne, cet impôt s'est rapproché de l'égalité; les priviléges qui y sont conservés ne choquent point, parce qu'ils sont dans les habitudes sociales. En France, où l'égalité est encore plus dans les mœurs que dans les lois, on ne peut échapper à la nécessité de rendre cette obligation aussi égale que possible pour tous. Nous avons dit que ce serait un moyen de faciliter le retour à l'esprit militaire, par la raison que la multitude voyant les classes supérieures contribuer au service militaire personnellement, s'y soumettrait d'elle-même sans répugnance; car les Français en général ont de l'esprit de justice (2).

Nous avons démontré plus haut les avantages qu'il y aurait à ne retenir les jeunes soldats que deux ans sous les drapeaux. Les huit ans que l'on prend aujourd'hui sur la carrière d'un homme l'exposent à perdre son état s'il n'y est pas bien versé, ou dérangent ses affaires pour un grand nombre d'années, principalement de ceux qui se sont destinés au commerce ou à l'industrie; on doit remarquer qu'un tiers au moins de la population s'occupe d'industrie, et en déduisant ceux qui se font remplacer, on peut estimer à la moitié du nombre d'hommes appelés, les industriels qui passent sous les drapeaux, cela mérite bien quelque attention.

Il y a maintenant en France un grand nombre de familles aisées dans les arts, le commerce et la petite propriété, dont les enfans ont reçu une certaine éducation et qui trouvent diffici-

---

(1) Force militaire de la Grande-Bretagne, 2e partie, livre 1er.

(2) « Dès que la fortune devint un droit à l'exception du service militaire, dès qu'il fut permis de remplacer un homme riche plein de capacité et de talens, par un paysan pauvre ou par des gens sans aveu, les armées françaises durent progressivement dégénérer. » (*Ouvrage déjà cité de M. le comte de la Roche-Aymon.*)

lement à se faire un état. Elles fourniraient amplement d'excellens sous-officiers déjà instruits : mais ces jeunes gens ont tant de répugnance à embrasser la carrière militaire qu'ils préfèrent se risquer dans toute autre profession où ils ont peu d'espoir de réussir. Plusieurs motifs les déterminent : 1° parce qu'il faut servir deux ans au grade de sous-officier ; 2° parce qu'étant sous-officiers, ils seraient obligés de vivre avec les hommes de ce grade qui n'ont aucun principe d'éducation, et il s'en trouve un certain nombre aujourd'hui dans les corps (1) ; 3° le peu de chances qu'ils ont de passer officier ; 4° parce qu'ils ne peuvent pas considérer comme un état le grade de sous-officier, qui ne leur assure pas d'existence (200 fr. de retraite après 30 ans de service effectif).

Les sous-officiers sont, chez nous, de tous les militaires, les plus maltraités. Leur instruction est négligée ; ils ne sont guère plus considérés que les soldats ; et leur grade ne leur assure point d'avenir. Ils ont cependant le tiers des places de sous-lieutenant ; et malgré cet avantage on voit par les comptes de 1826 que la proportion des sous-officiers promus, dans l'infanterie, n'est que de 1 sur 65. Quand un sous-officier aurait quelque certitude, avec une conduite toujours irréprochable et un zèle assidu, de passer sous-lieutenant après 15 ou 20 ans de service, il n'en sera pas beaucoup plus heureux, car il ne pourra s'élever plus haut, et il devra se retirer, après 30 ans de service effectif, avec 300 fr. de retraite. Est-il surprenant que les sous-officiers ne se rengagent pas, que les jeunes gens fuient la carrière militaire ? Croit-on que ce soit 200 fr. de haute-paie, que l'on offre comme un leurre, qui puissent déterminer un bon sujet ? N'est-ce pas là plutôt le moyen de ne conserver que ceux qui ne voient dans cette haute-paie qu'une bonne aubaine pour faire quelques ribottes

(1) Ne serait-ce pas cette cause qui produit dans la plupart des corps, la plus fâcheuse division parmi les officiers : la distinction qui s'élève insensiblement entre ceux qui viennent des écoles et ceux qui sortent des sous-officiers ? Que l'on y prenne garde, cet inconvénient est plus grave que l'on ne pense ; il peut causer la ruine de l'armée.

de plus? Nous considérons donc tout l'argent donné en haute-paie de cette manière comme perdu; c'est par des moyens plus élevés et plus dignes du gouvernement et des Français qu'il faut récompenser les services, et surtout les services militaires. Dans le prochain article nous indiquerons ceux de ces moyens qui nous paraissent propres à atteindre ce but, et qui concourraient en même temps à relever l'esprit militaire.

Il serait à désirer qu'il fût possible d'empêcher les remplacemens, car les hommes qu'ils produisent valent peut-être moins encore que ceux fournis par les recruteurs avant la révolution; mais ce serait restreindre la liberté des citoyens, il faut donc y renoncer. Le système que nous proposons nous paraît propre à en diminuer considérablement le nombre; on pourrait aussi être plus exigeant pour ceux que l'on admet, ou sur la taille, ou sur leur instruction. La loi établissant que tous les Français doivent le service militaire à l'État, on aurait droit d'exiger que chacun remplisse ce devoir; c'est donc une concession faite à l'intérêt individuel que de permettre les remplacemens: on pourrait donc sans injustice être plus sévère dans l'admission des remplaçans.

Dans notre système, il ne conviendrait de permettre les remplacemens que pour le service actif, et tout au plus, pour la première classe des réserves, encore pour cette dernière, ne faudrait-il les autoriser qu'en cas d'appel à l'activité. On ne peut pas supposer que des citoyens puissent être exemptés du service intérieur et de la défense de leurs foyers, quand il sera rendu aussi facile que nous l'avons indiqué.

(*La suite au prochain numéro.*)

PRÉCIS DE MES OBSERVATIONS

EN ÉGYPTE ET EN SYRIE,

PENDANT L'OCCUPATION DES FRANÇAIS SOUS LES GÉNÉRAUX BONAPARTE, KLÉBER ET MENOU.

ARTICLE PREMIER (1).

18 messidor an 6 (6 juillet 1798).

Arrivée de la flotte devant Alexandrie. — Prise de cette ville. — Peu de ressources qu'elle offre à l'armée. — Idée générale de son ensemble. — Monumens.

L'armée d'expédition était le 30 juin à la vue d'Alexandrie : une plage absolument rase, un ciel vaporeux et sans horizon, une superbe colonne s'élançant majestueusement dans les airs, une foule de minarets surmontant des groupes de maisons très-basses ; tel est l'aspect sous lequel se présente de la mer la côte d'Égypte et la ville d'Alexandrie.

Le 1er juillet toute la flotte était dans le port-vieux. On apprit bientôt du consul de France, qui vint à bord de l'*Orient*, que trois jours auparavant une escadre anglaise avait paru devant Alexandrie, y avait pris langue et avait mis à terre un agent qui était parti immédiatement pour le Caire.

Dans la nuit même l'armée commença son débarquement, qui s'effectua sans rencontrer aucun obstacle de gens armés, à environ une lieue à l'ouest de la place. En mettant le pied sur ce rivage célèbre à tant d'égards, il eût été difficile de ne pas éprouver la plus vive émotion.

Au jour, les premières troupes, au nombre de trois à quatre mille, mais sans artillerie, car elle n'était point encore débarquée, s'approchèrent de la place : quelques Arabes ou cavaliers

(1) Voir l'avant-propos, page 355 du 13e volume, 39e livraison.

turcs parurent alors et cherchèrent à repousser nos éclaireurs. La place fut immédiatement cernée à portée de fusil. Dans cette position, le général en chef se disposait à parlementer, lorsqu'une fusillade assez vive partit du mur d'enceinte et fut accompagnée de quelques coups de canon tirés par une seule pièce du calibre de 3 livres de balles (j'ai tenu un des boulets projetés), placée dans une tour sur notre gauche près du port. Aussitôt, la charge et l'escalade du mur d'enceinte sont ordonnées par Bonaparte qui, avec son état-major, était placé sur l'éminence près de la colonne de Pompée; et en un instant les murs sont franchis par les troupes, qui ne rencontrent plus aucune résistance. Seulement la tour à gauche restait occupée, mais dans la matinée même ceux qui la défendaient mirent bas les armes.

Nous eûmes une vingtaine d'hommes tués, dont trois officiers, et une cinquantaine de blessés. La général Kléber y fut atteint légèrement d'une balle à la tête ; le général Menou reçut aussi quelques légères contusions.

L'assaut donné par nos troupes n'eut rien de téméraire : l'enceinte d'Alexandrie ne consistait alors qu'en un simple et vieux mur dégradé, non revêtu et sans fossé. Ce fut par une brèche qui venait d'être faite à la main par nos soldats, dans la courtine à droite de la tour armée, que Bonaparte, suivi de l'état-major, fit son entrée dans cette ville célèbre. Quelques coups de fusils venaient alors d'être tirés des premières maisons, et quelques soldats de la compagnie des guides avaient été atteints; mais on apprit bientôt que cette affaire n'était liée à aucun plan de résistance et qu'elle n'avait point de suite.

En effet, la plus grande tranquillité régnait dans la ville; les rues, à la vérité, étaient absolument désertes, toutes les portes étaient fermées, mais ceci était sans doute bien naturel.

Nos troupes étaient en bataille sur les différentes places : le général en chef fit immédiatement publier en langue arabe, une proclamation dans laquelle il rassurait les habitans sur le libre exercice de leur religion, sur la paisible possession de leurs propriétés, et il les engageait à reprendre leurs occupations ordinaires.

Cette proclamation fut entendue des fenêtres grillées de toutes les habitations, et peu après on vit s'ouvrir les portes de quelques mauvais cafés, de quelques chétives boutiques tenues par des francs : quelques habitans de la classe du peuple circulaient dans les rues poudreuses et étroites de cette silencieuse cité : les uns portaient de l'eau dans de sales outres et l'offraient en payant, ce qui ne surprit personne ; les autres vendaient quelques petites galettes cuites sous la cendre; mais on conçoit que ces faibles approvisionnemens furent bientôt épuisés : il n'y eut aucun moyen de se procurer d'autres subsistances; cependant la ville n'avait nullement souffert par le fait de l'armée, et l'ordre le plus parfait régnait partout.

Cette disette presque générale dans un des premiers ports de la Méditerranée, dans l'une des principales villes de la féconde Égypte; l'état dans lequel se trouvait cette cité d'Alexandrie, dont l'intérieur n'annonçait que la misère la plus profonde, la destruction la plus barbare, dont les dehors ne présentaient au loin que le désert le plus aride sous un ciel embrasé, fit sur les troupes la plus fâcheuse impression : on vit paraître sur toutes les figures l'inquiétude et la tristesse, mais chacun se résigna courageusement à supporter les fatigues et les privations dont il se voyait menacé.

Non seulement la ville célèbre d'Alexandre n'existe plus, mais encore celle dite *des Arabes*, qui lui a succédé, ne présente que des ruines.

L'enceinte irrégulière de celle-ci s'étend parallèlement à la mer, et couvre la ville moderne dite *des Francs*, construite sur la pointe ou cap, à l'extrémité duquel est le fameux phare défendant l'entrée du port neuf.

La ville des Francs, la seule habitée aujourd'hui, n'est pas mal bâtie, toutes ses maisons sont basses et terminées en plate-forme.

L'enceinte de la ville des Arabes présente sur plusieurs points un double mur, avec des tourelles à distance du trait : à tous les angles saillans et au centre de chaque partie de mur intérieur sont ensuite de grosses tours à plusieurs étages de créneaux : celles-ci sont espacées de 2 à 300 mètres. On peut encore remar-

quer sur quelques points les indices du fossé qui ceignait jadis cette enceinte. On remarque aussi, et ce n'est pas sans étonnement et une véritable douleur, qu'un très-grand nombre de tronçons de colonnes ont été employés à la construction de ces murs : dans les tours, ce sont des fûts de colonnes placés en guise de poutres qui forment les étages.

A la vue de cette barbarie d'un genre particulier, ne peut-on pas être surpris de voir encore debout la colonne dite *de Pompée?* probablement que ses prodigieuses dimensions l'auront garantie de la destruction générale.

Ce monument étant placé dans un isolement complet, sa vue, dans un certain lointain, produit l'effet le plus imposant : toutefois, on est loin de se faire une idée de ses grandes dimensions; et cela sans doute, parce que d'abord on manque d'objets de comparaison; ensuite parce que ses proportions sont parfaites et prises dans la nature; c'est-à-dire que l'œil les trouve en rapport avec l'espace qu'il peut embrasser sur l'horizon; mais lorsque ensuite on en approche, la scène change progressivement; l'espace disparaît par degrés, et enfin le monument seul reste. Alors on devient soi-même l'objet de comparaison; alors la surprise et l'admiration se joignent rapidement au premier sentiment. En effet, 40 mètres de haut, 10 mètres de circonférence! La hardiesse avec laquelle cette superbe colonne s'élève dans les airs, son parfait àplomb, qui semble n'exister pas de quelque côté qu'on la fixe, la difficulté du transport, les moyens mécaniques qu'on a dû employer pour son érection!... toutes ces réflexions se présentent à la fois à l'imagination.

Le chapiteau seul couronne ce beau fût; rien ne le surmonte : pas d'inscription sur le piédestal.

Les restes des guerriers Français qui venaient de succomber à la prise d'Alexandrie furent inhumés avec pompe au pied de la magnifique colonne : leurs noms devaient être gravés sur la pierre de cet antique monument; mais le général qui, dans un premier moment d'enthousiasme avait conçu ce dessein, était trop véritablement appréciateur des monumens de la belle antiquité, avait trop le sentiment des hautes convenances, pour commettre cette sorte de profanation et d'anachronisme.

Les deux obélisques désignés sous le nom d'*Aiguille de Cléopâtre*, et dont l'un gît à terre, sont à l'est et tout près de la ville moderne. Ces monumens en granit sont couverts de caractères hyéroglyphiques; ainsi leur érection date de la plus haute antiquité.

La colonne de Pompée n'a pas ce genre de mérite; bien que son antiquité remonte assez haut pour laisser, dans l'histoire, de l'incertitude et sur l'époque précise de son érection, et sur ce qui en fut l'objet, elle conserve néanmoins une teinte, une fraîcheur que n'aurait plus en Europe un monument d'un demi-siècle. Est-ce à la nature du granit, est-ce à la température du climat qu'il faut attribuer cette différence? Il est probable que c'est à ces deux causes réunies.

ARTICLE II.

24 messidor an 6 (12 juillet 1798).

Départ d'Alexandrie. — Arrivée à Démanhour. — Rhamanieh. — Combat de Chébréïs. — Villages et cultivateurs de la rive occidentale du Nil. — Aspect du pays. — Situation de l'armée.

Le quartier-général quitta Alexandrie le 9 juillet au soir; il était dans la matinée du 10 à Démanhour, où se trouvaient réunies les divisions Reynier, Bon et Menou. La division Kléber, commandée par le général Dugua, s'était dirigée sur Raschild ou Rosette, petite ville située un peu au-dessus de l'embouchure de la branche occidentale du Nil et où devait se trouver, en même temps, une flotille organisée à Alexandrie, destinée à remonter le Nil, et commandée par le chef de division Perrée.

Les environs d'Alexandrie jusqu'à Démanhour, distant de 12 à 13 lieues sont absolument déserts: dans la saison où nous nous trouvions on ne remarquait aucune trace de végétation. Pourtant, dans ce trajet, on suit constamment le canal qui, lors de l'inondation, conduit les eaux dans ces deux villes. Mais aussi quel canal! Il était alors dans un état complet d'abandon, et sans doute depuis très-long-temps. Aussi, quelle ville que celle de

Démanhour ! ce n'est qu'un très-misérable village bâti en terre; quelques puits ou citernes qui s'y trouvaient furent très-promptement mis à sec, et l'armée se trouva absolument sans eau au milieu d'une vaste plaine, desséchée et brûlante.

Cependant, un phénomène bien singulier et inconnu dans nos climats d'Europe présentait constamment d'immenses nappes d'eau devant nous : tous les points élevés du sol, les ruines de deux anciens villages, Beda et Birket, enfin Démanhour lui-même, d'où s'élancaient quelques palmiers en forme de colonnes, paraissaient des îles. Dans les premiers momens la surprise fut grande. Comment, se disait-on, ce n'est pourtant pas encore la saison du débordement du Nil; d'où vient donc que la plaine est couverte d'eau? L'inondation aurait-elle donc été si abondante l'année dernière que les eaux n'eussent pas encore pu être entièrement absorbées par les terres, ou vaporisées par la chaleur constante qui règne dans ce pays; ou bien, l'époque ordinaire de l'inondation aurait-elle, cette année, été devancée par les élémens?...

Mais tout en faisant ces réflexions, les eaux, objet de tous nos désirs, fuyaient devant nos pas; les lieux qui nous avaient paru inondés se présentaient aussi successivement à sec devant nous, et d'autres points plus éloignés présentaient aussi successivement le même phénomène. Enfin, ce ne fut qu'après avoir été dupes ainsi pendant quelque temps, que nous nous aperçûmes de l'illusion.

C'est là ce que nos marins appellent le *mirage*. (1) Cette illusion est tellement complète qu'on s'y trompe toujours. Nos soldats surtout qui savaient que nous nous portions sur le Nil, croyaient toujours y arriver : cet espoir ranimait leur courage abattu, et par là même soulageait la fatigue et l'oppression qui les accablaient sur ce sol aride et brûlant, sans trace de chemins, et dépourvu de tout ce qui pouvait les soulager momentanément.

---

(1) Nous aurons occasion de donner un autre exemple de ce phénomène, qui justifiera parfaitement ce nom de *mirage*.

Dans cette marche excessivement pénible, surtout pour des troupes non en haleine puisqu'elles venaient de passer un mois et même plus à bord des vaisseaux; quelques hommes succombèrent, mais il n'y eut pas d'indice de la moindre insubordination. Chacun sentait à la vérité, que sa sûreté particulière dépendait de l'ordre et d'un entier dévouement à la chose publique.

Les habitans de Démanhour avaient fui de leur village. Cependant nous y vîmes quelques individus, mais tous adultes, pas un vieillard. Ayant fait connaître à l'un d'eux que je désirais avoir du pain, il entra dans sa chétive demeure et m'apporta six petites galettes, larges chacune comme un écu de six francs. Malheureusement je n'avais point alors de petite monnaie; je lui présentai une pièce de cinq francs et mon intention était bien de la lui laisser, quand même il n'aurait rien eu à me rendre; car dans la circonstance mes cinq francs n'étaient rien auprès des six petites galettes. Mon jeune homme, au teint cuivré et presque nud, prit l'écu en souriant, l'examina avec un air de plaisir et me le rendit aussitôt: il toucha en même temps un des boutons de mon habit en me faisant connaître que cela lui suffirait: je crus donc pouvoir adhérer au marché sans blesser ma conscience, je détachai le bouton et le lui donnai. Y eut-il dans l'action de ce jeune homme de la délicatesse ou seulement de la simplicité? j'ai lieu de croire qu'il y eut l'un et l'autre. Quoi qu'il en soit, il me fut impossible de manger mes galettes, elles étaient sèches, boursoufflées et détestables au goût. Je rapporte ce fait parce qu'il fait voir que tous les Egyptiens ne sont pas des Arabes. La suite de ces récits fera connaître d'ailleurs que les Fellâhs ont été en général, jusqu'à présent, mal jugés.

Jusqu'à Démanhour nous ne vîmes que des Arabes bédouins qui voltigeaient sur nos flancs et suivaient à très-petite distance nos colonnes; mais pendant la journée de Démanhour à Rhamanieh, nous eûmes constamment des mameloucks sur notre flanc droit; ces brillans et agiles cavaliers surprenaient presque toujours quiconque s'écartait des rangs ou restait un peu en arrière, et la dextérité avec laquelle ils sabraient laissait à peine

soupçonner qu'ils se fussent servis du sabre. L'arrière-garde surtout était constamment harcelée, et ce ne fut qu'après quelques coups de canon tirés à mitraille, qu'enfin arabes et mameloucks se tinrent assez éloignés pour n'avoir plus à redouter leurs coups de main; ils n'étaient même plus en vue une heure après notre arrivée à Rhamanieh, où nous trouvâmes enfin le Nil, objet de tous nos vœux.

Après une marche aussi pénible et d'aussi grandes privations que celles que venait d'éprouver l'armée, le bonheur et la jouissance de chacun de pouvoir s'ébattre dans les ondes du fleuve bienfaisant et d'y boire à longs traits, se sent mieux qu'il ne peut s'exprimer. On vit tremper dans ses eaux fraîches et limpides le morceau de biscuit qu'on avait eu la sage précaution de conserver : trop heureux ceux qui purent faire ce délicieux repas! on ne pensait nullement à d'autres chères; c'eût été d'ailleurs tout-à-fait inutile.

On donne à Rhamanieh le titre *de* VILLE; cependant, de même qu'à Démanhour, les maisons, ainsi que celles de tous les villages de la Basse-Egypte, y sont construites en terre, et de semblables habitations en France se nomment *huttes*. Rien n'est plus triste que ces villages, rien ne peut paraître plus malheureux que leurs habitans!

Les environs de Rhamanieh, dans la saison où nous étions alors, ne différaient des terres désertes que nous venions de traverser, que par un sol plus poudreux, plus profondément crevassé; sur les bords du fleuve, comme dans la plaine rase du Delta que nous avions devant nous, la vue fatiguée de la trop grande intensité des rayons d'un soleil brûlant, que reflétait encore l'extrême sécheresse et la teinte uniformément argentine d'une plaine sans fin, ne trouvait nulle part où se reposer : quelques palmiers et citronniers groupés sur les tertres épars où sont établies les demeures des fellahs, étaient les seuls accidens, les seuls points imperceptibles de verdure que présentait ce trop vaste et trop éblouissant horizon. Ainsi, l'œil était constamment ramené sur l'azur des eaux du fleuve majestueux qui, dans cette circonstance, ne semblait couler qu'au milieu d'un désert.

La division Kléber, qui avait pris sa direction par Rosette, rejoignit l'armée le 10 au soir; mais la flottille qui remontait le Nil était encore en arrière, et pour attendre son arrivée on séjourna le 11 à Rhamanieh. La flottille y aborda le 12 au soir, et immédiatement l'armée se mit en marche. Elle arriva vers minuit au village de Miniel-Salomé, où elle prit du repos jusqu'au jour. Ce fut alors qu'elle apprit qu'un corps de mamelouoks se trouvait à peu de distance, sa droite appuyée au Nil, où il avait une flottille, et sa gauche au village de Chébréis.

Cependant, le commandant de notre flottille, soit qu'il ignorât les dispositions de l'ennemi, soit qu'il craignît de se trouver en arrière comme à Rhamanieh, ayant continué à remonter le fleuve pendant la nuit, se trouva dès la pointe du jour en présence de la flottille ennemie, tandis que notre armée avait encore une heure de marche au moins pour atteindre le corps d'armée des beys. Mais disons ce qu'était notre flottille.

Elle se composait d'un chebeck, une demi-galère, trois chaloupes canonnières et onze djermes ou bateaux du Nil : elle portait les hommes de la cavalerie non montés, commandés par le général Zayoncheck, des pontonniers, des ouvriers d'artillerie et du génie, plusieurs membres de la commission des sciences, notamment MM. Monge et Berthollet, M. Bourienne, plusieurs officiers de l'armée, un grand nombre d'administrateurs; des munitions d'artillerie, enfin un approvisionnement de biscuits, de riz et d'eau-de-vie. Le général d'artillerie Andréossy avait, sur cette flottille le commandement supérieur des troupes.

La flottille égyptienne, libre de toutes entraves et entièrement disposée pour le combat, secondée d'ailleurs par des troupes de terre sur l'une et l'autre rive, ne pouvait point hésiter à attaquer; et notre flottille qui, indépendamment de l'encombrement dans lequel elle se trouvait, avait encore contre elle l'inexpérience de la navigation du Nil, se trouvait dans l'impossibilité de différer ce combat, qui évidemment dans cette conjoncture, ne lui offrait aucune chance favorable.

Le général Andréossy ayant reconnu à temps la fausse position dans laquelle il se trouvait, fit promptement mettre à terre tout son monde, tandis que les bâtimens armés faisaient tête à l'en-

nemi : mais il ne put opérer ce débarquement que sur la rive orientale du fleuve, puisque sur la rive occidentale il avait contre lui le corps des mameloucks. Il se trouva donc ainsi forcément séparé de l'armée, avec une foule d'hommes non organisés en corps, presque sans armes ni munitions, et ayant à tenir tête à une multitude d'Arabes accourus de tous les points du Delta à la nouvelle de l'invasion des Français.

L'armée en pleine marche, dès la pointe du jour, entendant la canonnade, précipitait ses pas; l'impatience était au comble! mais le temps, ce grand régulateur à la guerre, se jouait de cette impatience, et de son côté précipitait l'événement. Attaquée avec impétuosité par les bâtimens ennemis, battue sans obstacle par les mameloucks et les Arabes de la rive occidentale, notre flottille oppose en vain la plus vigoureuse résistance, les chaloupes canonnières, la demi-galère et plusieurs djermes sont coulées ou prises et les autres bâtimens dispersés.

C'est sur ces entrefaites que nos divisions, formées en carrés, arrivent au pas de charge sur le corps d'armée des beys, fort de 3 à 4 mille mameloucks, et bientôt on voit une foule de ces légers cavaliers voltiger sur notre front oblique, chercher à inquiéter notre droite, rentrer dans leur ligne, tandis que d'autres reviennent sur nous avec la rapidité de l'éclair, et tout cela plutôt dans la vue de reconnaître et d'admirer la belle ordonnance de notre marche que dans l'espoir de la rompre ou seulement de l'arrêter, puisqu'enfin, effrayés sans doute de l'imposant spectacle qui frappe pour la première fois leurs yeux et nous voyant sur leur ligne, tous se mettent précipitamment en retraite en nous abandonnant quatre canons montés sur affûts marins. L'artillerie déchargea sur cette brillante cavalerie en fuite deux ou trois des coups à mitraille qui lui étaient destinés, mais sans effet, un seul instant l'avait mise hors de portée.

Ainsi il n'y eut d'engagement à Chébréïs qu'entre les deux flottilles, et bien certainement toute la perte y fut de notre côté: quant à l'armée de terre, on voit que pas un seul homme n'y fut tué de part ni d'autre. Je suis fâché d'être ici en contradiction aussi manifeste avec les relations connues de cette affaire.

La destruction de la flottille fut une perte très-grande pour l'armée, puisque dès-lors elle se trouva privée de tout approvisionnement de vivres.

De Rhamanieh à Giseh, c'est-à-dire pendant dix jours de marche, chacun s'alimenta de ce qu'il put trouver, et souvent cela se réduisait à un morceau de pastique, ou melon d'eau, dont les bords du Nil après Chébréïs se trouvaient couverts.

Toutes les nuits on reposait sur des tas du plus beau blé; tous les villages en étaient entourés, ainsi que de fêves, de lentilles et d'oignons; mais on ne trouvait ni pain, ni farine, et encore moins du vin ou de l'eau-de-vie.

En Egypte, comme dans tout le reste de l'Orient, on ne broie le grain qu'à mesure des besoins de la journée; on ne fait du pain que pour un repas : ce sont de petites galettes cuites sous la cendre; c'est enfin le pain *azyme*.

Les villes seules offrent, en Egypte, quelques ressources pour les subsistances; or, de Rhamanieh au Caire, sur la rive occidentale du fleuve, il n'y a que de mauvais villages et même en petit nombre, le fort de la population est dans le Delta, c'est là que se trouve l'aisance et la véritable richesse de l'Egypte, parce que c'est là que l'habitant est le plus à l'abri des incursions des Arabes du désert de Lybie, qui aujourd'hui surtout touche presque au Nil.

D'ailleurs tous les fellahs ou cultivateurs de la rive occidentale, avaient été contraints par les mameloucks de fuir avec leurs bestiaux et de passer dans le Delta. Rien de plus simple et de plus facile que cette fuite : elle était pour les habitans sans nul inconvénient. En emmenant leurs bestiaux ils ne laissaient rien que l'on pût enlever : les fellahs n'ont ni linge, ni lits, ni meubles d'aucune espèce; hommes et femmes ont pour tout vêtement une sorte de chemise bleue descendant jusqu'aux pieds chez les femmes, et seulement jusqu'aux genoux chez les hommes; les enfans sont absolument nus; toute la famille couche à terre sur la même natte; ils n'ont pas d'autres constructions que leurs huttes en terre; les bestiaux restent en

plein air, aussi bien que les grains, légumes, etc.; on ne trouvait donc que quelques volailles abandonnées par les fellahs, et des nuées de pigeons qui ont leur demeure dans les cônes élevés qui terminent toutes les huttes de forme circulaire de ces tristes villages.

Ainsi, une armée de 30 mille hommes et plus, ne s'est nourrie pendant dix jours consécutifs que de fèves, de lentilles et d'oignons cuits à l'eau et sans sel, mais particulièrement de melons d'eau, parce que ce fruit, à raison de sa saveur fraîche et agréable, satisfaisait plus spécialement aux besoins de chacun. Quant aux pigeons on ne leur fit pas long-temps la guerre; leur chair noire sans pain devint bientôt pour tous un objet de dégoût.

Néanmoins, ce défaut de nourriture n'était pas, il s'en faut, la cause principale des souffrances de l'armée. Cette cause était dans la dure nécessité de marcher constamment pendant la grande chaleur du jour, attendu qu'il n'y avait possibilité nulle part, pas plus dans les villages que dans la campagne, de trouver pour l'armée, qui, comme on sait, ne portait pas de tente, un abri tant soit peu passable contre l'ardeur toujours croissante des rayons presque perpendiculaires d'un soleil que ne masquait jamais le moindre nuage. Ainsi il était impossible de reposer le jour; impossible même de rester stationnaire. Et ceci on l'éprouvait particulièrement lorsque pour ne point trop allonger la marche on ne suivait pas les sinuosités du fleuve, et que par suite on se trouvait dans la zône du désert de Lybie, très-rapprochée du fleuve sur plusieurs points; on marchait alors sur un sable mouvant tellement échauffé que le pied était véritablement brûlant dans la chaussure, et que si, dans cette circonstance, on était obligé de faire halte il fallait absolument marquer le pas. Je prie de croire que je n'exagère rien, pas plus ici qu'ailleurs.

Quelques énormes sicomores se trouvaient encore çà et là dans ces sables brûlans, comme pour attester et la prodigieuse vigueur de la végétation du sol, et les envahissemens du désert, par conséquent l'incurie, disons plutôt la barbarie des gouvernemens modernes en Egypte. La rencontre inattendue de ces

antiques habitans d'une terre profondément féconde, et pourtant abandonnée, était pour nous un véritable bonheur. On accourait de loin tout haletant sous l'ombrage du gigantesque végétal dont les branches, telles que d'énormes poutres d'un vaste plafond, s'étendaient horizontalement à près de 20 mètres du tronc : plusieurs bataillons à la fois pouvaient y respirer une nouvelle vie et y retrouver des forces épuisées. On aurait pu non-seulement sans inconvénient, mais même avec avantage, user de cet abri pendant toute une nuit; mais il n'en aurait pas été de même pendant le jour : un quart d'heure aurait suffi pour y glacer, lors même que le corps aurait été dans son état ordinaire.

L'usage, même immodéré, des eaux du Nil, ne présente pas le même inconvénient; nous l'éprouvions tous les jours; car lorsqu'après avoir marché quelques heures éloigné de son cours on se retrouvait sur ses bords, chacun s'y précipitait et buvait à satiété de ses eaux toujours fraîches, toujours agréables et toujours très-confortantes. Tout ce que Volney dit de contraire est inexact.

Quelques-uns de nos soldats succombèrent, il est vrai, dans ces marches pénibles sur les bords du Nil, mais ce ne fut pas après s'être désaltérés dans ses eaux; ils moururent suffoqués par la chaleur brûlante qui desséchait les poumons. Je puis assurer que j'ai vu un de ces infortunés conduit par ses camarades, sur le bord du fleuve, tellement suffoqué, qu'il lui fut impossible de déglutir une seule goutte d'eau, et il expira quelques instans après. Plusieurs de ceux qui se trouvaient suffoqués éprouvaient toujours dans les premiers momens plus ou moins de difficulté pour la déglutition du bienfaisant liquide; mais dès qu'ils avaient pu vaincre cette cruelle résistance ils étaient sauvés. Il n'y eut pas d'exemple d'aucun individu mort après avoir étanché sa soif. Au surplus, ces fâcheux accidens ne se sont plus renouvelés depuis : les troupes, après cette pénible campagne, étaient parfaitement acclimatées, et d'ailleurs étaient tenues en haleine.

Contraint de marcher ainsi tout le jour, on attendait avec impatience le moment où le soleil aurait terminé sa carrière. Aussi, dès que cet astre s'était assez rapproché de l'horizon pour

ne recevoir plus que très-obliquement ses rayons, l'heure du repos était arrivée : l'air se trouvait aussitôt rafraîchi; on respirait à l'aise. Le quartier-général, qui était toujours à l'avant-garde, faisait halte quelque part qu'il se trouvât, et toute l'armée prenait place à l'entour; il suffisait d'être sur les bords du Nil. Bientôt, assis par petits groupes, chacun savourait les tranches incarnat du succulent melon d'eau què l'on venait de cueillir. C'était là le premier besoin de tous : c'était aussi, comme déjà nous l'avons dit, le principal apprêt du repas : rarement on trouvait les moyens d'opérer la coction des fèves ou des oignons. Le combustible ordinaire est en quelque sorte inconnu dans les campagnes de l'Égypte. Le fellah pour cuire ses chétifs alimens brûle la fiente des animaux, qu'il a fait sécher à l'ardeur du soleil.

D'après une aussi forte chaleur pendant le jour, on pourrait croire que les nuits s'en ressentaient; il n'en était rien : le soleil n'était pas plutôt sous l'horizon qu'une petite brise du nord se faisait sentir, et augmentait sensiblement d'intensité pendant toute la première partie de la nuit. Alors, l'air devenait piquant et la rosée était très-abondante.

Un changement si brusque et si complet dans la température exigeait que l'on se couvrît soigneusement de la tête aux pieds. Pour cela on n'avait pas trop de tous ses habits. Avec cette précaution on avait tout ce qu'il fallait pour reposer avec délices sur cette terre desséchée, mais qui alors n'était plus brûlante : on dormait avec sécurité; les Mame oucks et les Arabes de leur côté, goûtaient le repos. Il n'y eut aucune attaque de nuit.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REMARQUES SUR L'EXTRAIT DU MÉMOIRE AYANT POUR TITRE :

MOYENS DE PUNIR ALGER, etc.,

Inséré dans la 39e livraison, tome 13, page 444, du *Journal des Sciences militaires*.

Il paraît que l'auteur de ce Mémoire, pour parvenir au développement des moyens qu'il propose pour punir Alger et détruire la piraterie des puissances barbaresques, a dû remonter à la conquête de l'Egypte par les Français en 1798, et rappeler quelques principaux faits de cette expédition. N'ayant pas cet ouvrage entre les mains, je ne puis rien dire de ce plan, et d'ailleurs ce n'est point là l'objet de mon investigation. Je ne veux examiner ici que les récits de la conquête de l'Egypte en 1798, donnés par l'auteur.

Je remarque d'abord, qu'en parlant de la prise d'Alexandrie, l'auteur donne à croire que cette place s'est rendue par capitulation, tandis que ses murs furent escaladés et pris d'assaut. Pas un militaire de l'armée d'Égypte n'a ignoré ce fait; le général Berthier, chef de l'état-major général de cette armée, le dit bien positivement dans ses Mémoires (1); et il y a lieu d'être surpris que l'auteur de l'*Extrait* qui, je n'en puis douter, avait ces Mémoires sous les yeux lorsqu'il écrivait ses récits de la conquête de l'Égypte, ait négligé de rapporter un fait aussi important.

Je vois ensuite que son évaluation de la force des beys d'Égypte est au-delà de toute raison, et par conséquent n'a aucun fondement.

Volney, par exemple, Volney qui le premier a bien fait connaître l'institution de la milice des mameloucks, estimait ce corps

(1) Mémoires des Contemporains, campagnes d'Égypte, Ire partie. Paris, 1827, chez Baudouin frères.

en 1783 à dix mille cavaliers. Le général Berthier, cité plus haut, ne compte que quatre mille mamcloucks à la bataille de Chébreïs (page 13 de ses Mémoires); et pas plus de six mille à la bataille des Pyramides (page 17).

Or, d'une part, est-il croyable que si les beys eussent eu 40 mille mameloucks à leur service, comme le dit l'auteur des Moyens de punir Alger, ils n'en auraient cependant réuni que six mille à la bataille des Pyramides, bataille qui devait décider du sort de l'Egypte? D'une autre part pourrait-on supposer que si les beys eussent eu à cette bataille un plus grand nombre de mameloucks, le général Berthier, ou plutôt Bonaparte, dont certes on ne mettra pas en doute la justesse du coup-d'œil et l'expérience, l'eût ignoré ou célé? cette supposition serait absurde.

L'opinion généralement admise en Egypte était que les mameloucks réunis des 24 beys, ne formaient pas un corps de plus de huit à dix mille cavaliers. Ainsi, Mourad bey dans la Haute-Égypte ne pouvait pas en avoir douze mille, comme le dit l'auteur, page 456 du journal précité. Le général Berthier, page 109 de ses Mémoires, n'estime la plus grande force de Mourad bey, opposée au général Desaix dans la Haute-Egypte, qu'à trois mille mameloucks et huit à dix mille Arabes.

On doit donc croire qu'à cet égard il y a, dans l'extrait dont il est question, ou une faute inexplicable d'impression, ou une erreur inconcevable de copiste; car l'auteur qui, dans ses récits sur la conquête de l'Égypte en 1798, est, à quelques omissions près, tellement d'accord avec le général Berthier, qu'on peut dire et prouver qu'il le copie textuellement, n'aurait pas voulu sans doute se mettre, sur ce point capital, en contradiction si manifeste avec ce général.

Quant à l'armée de 150 mille arabes, et arabes-cavaliers, que l'auteur donne, non moins gratuitement, aux beys, c'est sans doute par suite de la supposition que tous les Arabes épars des deux déserts se réuniraient pour donner main-forte aux dominateurs de l'Égypte qui, cependant dans aucune circonstance, n'ont jamais eu pour eux la 150e partie de ce nombre d'Arabes-cavaliers.

Qu'un général en chef, un chef d'état-major-général d'armée, pour donner à ses opérations, ou aux opérations qu'il a dirigées, plus de poids et plus de relief, exagère ses succès; c'est-à-dire les pertes de son adversaire, cela se conçoit, cela lui est en quelque sorte permis; les gens du métier savent ce qu'il convient d'en rabattre; mais il ne devrait pas en être de même pour ceux qui écrivent dans l'intérêt seulement de la vérité. Et à ce sujet je me permettrai de représenter à l'auteur du *Mémoire sur les moyens de réduire Alger*, que son trop de confiance dans le texte des Mémoires du général Berthier sur les campagnes d'Egypte, l'a singulièrement trompé en ce qui concerne les résultats de la *bataille* de Chébréïs : ce qu'il raconte du combat des deux flottilles à hauteur de ce village, d'après le général Berthier, n'est pas toute la vérité : quand il dit, avec le général Berthier, que des pelotons presque entiers de mameloucks sont tombés à Chébréïs par le feu de la mousqueterie ou par le fer des baïonnettes, il répète une duplicité qui n'est plus de saison. Pas un seul mamelouck ne fut tué à Chébréïs, et cela par une bonne raison; c'est qu'il n'y eut aucun engagement entre eux et l'armée. Si l'on me disait qu'on a vu les cadavres; qu'on les a comptés, je répondrais que lors de l'événement, personne n'a rien vu de cela, parce qu'il n'y avait rien à voir de pareil.

Je pourrais ajouter que j'ai été un des témoins du dépit de Bonaparte, qui venait de perdre sa flottille et qui ne pouvait s'en venger sur-le-champ en battant les mameloucks qui fuyaient devant lui. Si l'on insistait en m'objectant que dans cette circonstance je n'ai pas voulu voir ce que toute l'armée a vu; que je suis un témoin imaginaire ou de mauvaise foi; je ne répliquerais pas, par la raison que je viens de dire tout ce qui est; que je le maintiens, et qu'il serait superflu de le répéter.

L'auteur du *Mémoire sur les moyens de réduire Alger*, n'est pas plus heureux dans la fixation numérique de nos forces en Egypte, que dans l'évaluation qu'il a faite précédemment des forces des dominateurs de ce pays. *Notre armée*, dit-il, page 488 du journal cité, *était réduite à 7,500 hommes depuis la bataille d'Aboukir*. Pour démontrer l'erreur inconcevable dans laquelle tombe

ici l'auteur, il suffit, je crois, de dire et d'affirmer que l'armée était de 18 mille hommes à Héliopolis, non compris les garnisons du Caire, d'Alexandrie et de Rosette; enfin, que lors de l'évacuation de l'Égypte, il est rentré en France plus de 15 mille hommes.

L'auteur des observations en Egypte et en Syrie pendant l'occupation des Français.

EXTRAITS

DES TABLETTES MILITAIRES;

PAR M***.

DES RECONNAISSANCES.

Les reconnaissances ont pour objet de connaître les positions d'une troupe ennemie, de distinguer son espèce, d'évaluer sa force et de chercher à pénétrer ses intentions. Elles peuvent aussi avoir pour but de tromper l'ennemi en l'occupant, ou de le tenir en échec, pour lui cacher un mouvement de retraite, une ruse de guerre ou une marche combinée.

Quelques personnes s'imaginent qu'il est facile de devenir en peu de tems, bon officier de guerre, surtout dans les grades subalterne, j'avais moi-même porté ce jugement, lorsque je n'avais encor fait la guerre que d'une manière superficielle, sans réflexion, sans application. Mais l'expérience m'a démontré le contraire. L'art de la guerre est d'autant plus difficile, même pour les grades subalternes, que certaines circonstances, qui varient à l'infini, peuvent ne se présenter qu'une fois; et c'est au jugement éclairé, à la sagesse et à la sagacité de l'officier d'en profiter. Mais ce jugement ne peut s'acquérir que par une longue habitude. Il faut nécessairement, s'être trouvé dans une foule de conjonctures différentes et difficiles, les avoir étudiées, en avoir fait le rapprochement et en avoir saisi toutes les nuances, pour se former ce jugement, fruit de mûres réflexions.

Il était facile de faire la guerre en sous ordre, libre de toute responsabilité, et dans un pays tel que l'Allemagne, la Pologne, etc., où l'on était à même de recevoir des ordres directs qu'il ne s'agissait que d'exécuter avec plus ou moins de succès suivant l'occurrence. Mais il n'en était pas de même dans la Péninsule. La guerre d'Espagne a été une excellente école pour les officiers subalternes, et a dû nécessairement former des sujets distingués et façonnés au service de partisans. Le commandant d'un faible détachement, parcourait très-souvent une étendue considérable de pays entièrement livré à lui-même, et conséquemment éloigné de tout corps capable de le secourir dans l'occasion. Cette grande responsabilité le mettait continuellement sur ses gardes contre tout ce qui pouvait lui arriver; et lui suggérait des moyens qui ne lui seraient jamais venus dans l'imagination, s'il se fût trouvé en sous ordre. Sans cesse entouré de partis presque toujours supérieurs à sa force, il lui était indispensable d'agir comme un petit général, en dirigeant lui-même sa marche; attaquant ou évitant le combat suivant l'occasion. Il fallait tromper l'ennemi par toute sortes de feintes, de ruses et de stratagêmes, dans les gîtes, si l'on ne bivouaquait pas; l'officier se logeait avec toute sa troupe, en choisissant avec soin, le local le plus avantageux. Il y était souvent attaqué et réduit à jouer quitte ou double, en faisant une sortie pour chercher à se faire jour, ou en employant des moyens inouïs pour prolonger une défense honorable, en attendant les secours que le hasard pouvait diriger sur lui.

Dans un pays de plaine, pendant le jour, un seul factionnaire au clocher gardait parfaitement un village; du plus loin qu'il apercevait une troupe, un signal convenu faisait monter à l'instant tout le détachement à cheval, et le mettait à même de se défendre ou d'attaquer, suivant que les circonstances le prescrivaient (1). L'officier tenait toujours tout son monde sous la

(1) Les campagnes d'Espagne ne sont pas les seules où ce moyen ait été employé; mais on peut dire qu'il a été mis en pratique dans la Péninsule, plus que partout ailleurs; parce qu'il offrait une manière très simple de garder les détachemens isolés.

main, ne permettant à personne de s'écarter isolément, tant pour prévenir les accidens qui étaient très-fréquens en Espagne, à cause de la grande exaspération qui y existait, qu'afin d'être toujours en mesure.

On a vu fréquemment dans ce pays-là, des détachemens de vingt-cinq à trente chevaux tenir tête et quelquefois même culbuter une troupe ennemie cinq à six fois plus forte. On pourrait en citer mille exemples, qui viendraient à l'appui de mon assertion; mais la chose est si généralement reconnue par tous les militaires qui ont fait cette guerre, qu'il est inutile de s'appesantir davantage là-dessus.

L'officier chargé d'une reconnaissance, ne saurait y apporter assez de circonspection et de sagesse. Il est facile de reconnaître une troupe ennemie, dans un pays de plaine et découvert; il n'en est pas de même dans un pays coupé par des bois, des montagnes, marais, hameaux, maisons ou fermes isolées, ou par des objets qui le couvrent. Les reconnaissances deviennent alors difficiles et dangereuses. L'officier ne saurait alors trop s'éclairer pour assurer ses flancs et ses derrières. Le corps de sa troupe doit s'arrêter souvent, et toujours préférablement dans la position la plus favorable; et de là pousser des reconnaissances partielles qui doivent décider de ses mouvemens en avant ou rétrogrades.

(1) L'officier doit, après avoir fait arrêter sa troupe, faire lui-même partie de ses reconnaissances partielles; ne devant s'en rapporter qu'à lui, et donner les ordres relatifs à sa position. S'il

---

(1) Il ne suffit pas de s'éclairer; le principe de s'arrêter souvent dans les pays couverts, est de rigueur: une reconnaissance dont je faisais partie en Estramadure, fut malheureuse parce que celui qui la commandait avait négligé cette précaution. L'ennemi parut tout-à-coup dans un pli de terrain, et nous fit 15 prisonniers. (Camp. de 1808 et suivantes).

Le principe de s'éclairer et de prendre toutes les informations possibles, est connu de tous les militaires; on ne l'indique ici, que parce que c'est une nécessité absolue de le mettre en usage dans toutes espèces de reconnaissances, et dans toutes les marches possibles à portée de l'ennemi.

marche en avant, il doit toujours avoir une avant-garde proportionnée à sa force totale, une arrière-garde et des flanqueurs. Il devra rétrograder dans le même ordre, parce que dans un pays où la vue est bornée, on peut être attaqué sur tous les points; et ce n'est qu'en marchant militairement, qu'on est à l'abri d'une surprise.

Le commandant d'une reconnaissance doit toujours se pourvoir, autant que possible, de guides connaissant parfaitement le pays. Il s'informera d'eux, par exemple, s'il y a des chemins de traverse à sa droite ou à sa gauche, et à quoi aboutissent ces chemins ou sentiers. Il leur demandera s'il y a des rivières guéables, ou non; dans le premier cas, où se trouvent les gués; dans le second, il s'informera s'il y a des ponts, et à quelle hauteur ou distance ils se trouvent. S'il y a des bois, des montagnes, des marais, des terres mouvantes, des fossés ou précipices, des chemins creux; s'il se rencontre des mauvais pas, de quel genre ils sont, etc., etc. Il confrontera ces renseignemens avec une bonne carte, sans laquelle il ne marchera jamais. Indépendamment de toutes ces précautions, il questionnera tous les paysans ou déserteurs qu'il rencontrera; confrontera leurs rapports, gardera ces paysans ou déserteurs, pendant toute la durée de sa marche, s'il le juge à propos, et les menacera s'il le faut, pour les forcer à parler le langage de la vérité. Enfin, il emploiera tous les moyens qu'une sage prévoyance pourra lui suggérer (1).

Il arrive souvent que l'ennemi, subtil dans sa manière de profiter du terrain, laisse avancer une reconnaissance jusqu'à telle ou telle hauteur, pour lui tendre ensuite une embuscade à son retour. L'officier doit prévoir tous ces artifices; et, opposant la ruse à la ruse, il ne rétrogradera par le même chemin, (je parle toujours des pays ouverts) que lorsqu'il n'y en aura pas d'autre, ou qu'après s'être assuré que l'ennemi ne lui a point préparé quelque piége.

---

(1) Ceci est arrivé à la lettre en Portugal, pendant l'expédition du maréchal Soult. C'est là que j'en ai pris note.

D'autres fois l'ennemi, par un artifice encore plus raffiné, laissera passer les éclaireurs en se cachant d'eux, pour donner le temps au corps de votre troupe de s'engager; et saisira alors le moment de fondre sur vous à l'improviste, avec la certitude du succès. Le commandant de la reconnaissance devra prévoir toutes ces circonstances, et dirigera sa troupe de manière à surmonter toutes les difficultés et à vaincre tous les obstacles.

Le chef d'une reconnaissance ne devant s'engager avec l'ennemi que lorsqu'il ne pourra pas faire autrement, ou lorsqu'il trouvera l'occasion d'entreprendre un coup avantageux et presque sûr; (je dis presque sûr, parce que souvent à la guerre, on est obligé de donner quelque chose au hasard), ne saurait montrer dans ces deux cas, assez d'audace, de fermeté et d'intrépidité; sûrs moyens d'électriser le soldat, surtout lorsqu'il a la conviction d'être bien commandé. On peut par fois, dans des circonstances difficiles et critiques, déconcerter l'ennemi le plus entreprenant et le plus vigilant, par la bonne contenance, la combinaison et la rapidité des mouvemens.

L'officier doit particulièrement veiller à ce que sa troupe arrive dans le meilleur ordre possible au moment de croiser le sabre avec l'ennemi. Une troupe qui sait se posséder, et qui par conséquent est maîtresse d'elle-même, a un avantage prodigieux sur la troupe qui lui est opposée, et ne peut qu'espérer du succès.

On sait qu'une attaque, de cavalerie surtout, doit toujours être vive et impétueuse, afin de ne donner jamais à l'ennemi, le temps de se reconnaître; mais elle doit être rapidement bien concertée; les dispositions doivent être bien prises, et l'on doit surtout, avoir l'habileté et le talent de tenir constamment sa troupe dans la main; c'est-à-dire, être maître de tous ses mouvemens.

Le soldat français a, en général, la mauvaise habitude de ne pas se rallier assez vite, au signal de ses chefs. Emporté par l'amour inconsidéré de cette gloriole qui lui est si naturelle, il ne sait plus revenir lorsqu'il se trouve aux prises avec l'ennemi; il peut en résulter de très-graves inconvéniens, et faire manquer une occasion avantageuse, que l'officier devine ou voit, qu'il

pourrait saisir, mais de laquelle il ne peut pas profiter, ayant encore une partie de sa force dispersée d'un autre côté; l'ennemi peut revenir en nombre, et démasquer des embûches ou faire donner des réserves, et l'on se trouve alors totalement à sa merci.

Il peut se rencontrer à la guerre, comme je l'ai déjà indiqué, des circonstances qui ne se sont jamais présentées, et qui n'arrivent qu'une fois. Elles dépendent du terrain, de la qualité de la troupe ennemie; de sa quantité, du degré de confiance que vous pouvez accorder à votre propre troupe, enfin de mille petits incidens, qui contribuent tous à votre réussite ou à votre défaite.

L'officier de reconnaissance arrivant en vue de l'ennemi devra toujours, autant que possible, lui dérober ou lui masquer une partie de ses forces; soit à la faveur d'une hauteur, d'un rocher, soit à l'aide d'un village, hameau, ou de quelques autres abris, etc. etc. Il résulte de ces petites ruses et subtilités de métier, de grands avantages soit pour l'attaque soit pour la défense. Si l'on est obligé de se tenir sur la défensive, ou d'ailleurs si l'on ne veut pas se compromettre, cette précaution de masquer une partie de ses forces, rendra l'ennemi beaucoup moins entreprenant que s'il voyait votre troupe à découvert. Si vous attaquez, au contraire, cette ruse est également favorable; un coup hardi est très-souvent exécuté par le moyen de bonnes dispositions; et l'ennemi fut fréquemment battu par une faible portion de troupes, qu'il croyait être une tête de colonne, et par conséquent bien soutenue.

Tout officier est supposé posséder le degré de capacité nécessaire à son grade. Cependant tous ne sont pas propres à l'exécution de certaines choses, qui demandent un certain tact, des lumières plus développées; et enfin, des qualités plus qu'ordinaires. On ne devrait en conséquence ne confier qu'à des officiers connus par leur grande habitude de la guerre, certaines missions délicates, difficiles, et dont le résultat est de conséquence pour les opérations générales ou particulières. Tout le monde sait combien une foule de petits moyens que la grande

habitude peut seule suggérer, peuvent avoir d'efficacité ; il s'agit seulement de savoir les employer à propos. Ces officiers ne sauraient mettre trop d'art dans la disposition de leur troupe, et apporter trop d'aptitude dans la manière de tirer avantage des lieux.

L'officier commandant un détachement quelconque, doit, aussitôt qu'il aperçoit l'ennemi, jeter un coup-d'œil subtil, sur l'assiette du pays qui l'entoure, et voir rapidement, l'avantage qu'il peut en retirer, soit pour l'attaque, soit pour la défense, en se ménageant une retraite honorable. La prudence doit constamment guider sa bravoure. Qu'il se rappelle toujours, qu'il est responsable de sa troupe. Il ne doit l'engager qu'à propos, et quelquefois même sacrifier son amour-propre au bien du service, qui lui interdit tout engagement avec l'ennemi. Mais dans d'autres occasions, lorsque ce même bien du service l'exige; il ne doit plus rien ménager; et, en payant de sa personne, qu'il donne alors à sa troupe cet élan militaire qui détermine le succès.

Quelques officiers ont la mauvaise habitude de faire mettre le sabre à la main, beaucoup trop tôt, lorsqu'ils doivent avoir une affaire. Le bras fatigué n'a plus autant de force lorsqu'il faut agir.

En général, une troupe de cavalerie, devant en venir aux prises avec l'ennemi, ne doit mettre le sabre à la main que lorsqu'elle s'en trouve environ à deux cents, ou deux cent cinquante pas ; ce mouvement exécuté alors avec ensemble, vivacité, calme, sang-froid, et, surtout en observant le plus profond silence, rend l'attaque beaucoup plus militaire, et doit nécessairement imposer à l'ennemi ; mais on ne peut obtenir un pareil résultat que d'une troupe entièrement faite à toutes les chances de la guerre.

On ne saurait trop s'attacher à bien composer un détachement destiné à pousser une reconnaissance épineuse. On devra, autant que possible, y faire entrer d'anciens soldats, afin que par leur habitude de la guerre, ils soient plus propres à faire un coup de main vigoureux dans l'occasion. On ne peut s'imaginer combien

un détachement choisi, quoique peu nombreux, peut quelquefois rendre d'importans services. On peut citer à ce sujet un fait digne d'être rapporté.

Pendant la seconde expédition de Portugal, nous trouvant dans une petite ville de ce royaume, appelée Barcelos, le maréchal-des-logis *** du **e de dragons, doué d'une intelligence rare, et d'une bravoure à toute épreuve, reçut l'ordre de partir pour Oporto, distant d'environ huit lieues de Barcelos, à l'effet de porter une dépêche très-intéressante au maréchal Soult. Le pays qui nous séparait d'Oporto était couvert de partis portugais, qui croisaient sans cesse pour couper les communications. Ce maréchal-des-logis partit la nuit, à la tête de douze dragons d'élite seulement, se fit jour partout où il rencontra l'ennemi, et parvint à remettre en très-peu de temps les dépêches à leur adresse; ce maréchal-des-logis revint (par des détours) deux ou trois jours après au régiment sans avoir perdu un seul homme.

Le peu de force numérique des détachemens qui sillonnaient l'Espagne dans tous les sens, rendaient ceux qui les commandaient adroits et inventifs; et leurs dispositions suppléaient souvent avec usure au peu de troupe qu'ils avaient sous leurs ordres. En voici un exemple : Un officier de dragons ayant reçu à à Torrijos (petite ville de la province de Tolède), l'ordre de son colonel, d'aller arrêter l'alcalde d'un village à trois lieues de là, partit avec une douzaine de dragons dont il avait fait choix. Il est bon d'observer que ce village, qui est très-considérable et à proximité de beaucoup d'autres villages non moins populeux, était au moins à trois lieues de tout cantonnement français. On sait combien les Espagnols étaient exaspérés et qu'ils mettaient tout en œuvre pour tomber sur les faibles détachemens ou les soldats isolés. Cet officier, dis-je, se porta avec célérité près du village où il devait remplir sa mission; mais il eut grand soin, en l'approchant, de passer de préférence dans les chemins qui se trouvaient dans des fonds, afin d'être aperçu le moins possible. Enfin, arrivé à une très-grande proximité du but qu'il se proposait, il plaça sa troupe de manière à n'être point en vue du

village, quoiqu'en étant très-près. Là, il ordonna à son maréchal-des-logis, de faire partir de trois minutes, en trois minutes, un dragon, puis un second, ensuite un troisième, pour se porter au galop, sur la place du village, dont elle formait à peu près le centre, et où il se rendit lui-même le premier, ventre à terre. Les habitans du lieu, stupéfaits de voir arriver tout seul, un officier avec cette rapidité et si inopinément, étaient en suspens et ne savaient quel parti prendre. Mais leur étonnement s'accrut bien davantage, lorsqu'ils le virent suivi d'un dragon, puis d'un second, d'un troisième, etc. Pendant la durée de cet artifice, l'officier envoya chercher l'alcalde, qui se rendit sur-le-champ près de lui. Il l'endoctrina par des discours spécieux, jusqu'à la totale réunion de son détachement. Alors l'officier fit monter l'alcalde en croupe sur un cheval de dragon, et quitta aussitôt le village au grand trot, fort content d'avoir réussi à la faveur de cette petite ruse, qui ne lui vint dans l'idée qu'au moment seulement de l'exécuter. Ainsi fut rempli l'objet de sa mission, qui ne laissait pas d'être assez épineuse; son colonel lui en témoigna sa satisfaction.

Si cet officier avait voulu agir ouvertement et de vive force, il n'aurait certainement pas pu atteindre son but, et aurait perdu une bonne partie de son détachement, ou même la totalité, par le soulèvement de la multitude. Ce fait prouve ce que j'ai déjà avancé, qu'une faible portion de troupe choisie et bien guidée, peut quelquefois rendre des services importans. Je pourrais citer une foule d'autres exemples à l'appui de cette vérité.

L'officier rentrant d'une reconnaissance, fera un rapport par écrit, d'une manière claire, précise et circonstanciée. (V. l'article *Topographie*, au numéro précédent.)

SECRET.

Le secret est, à la guerre, l'âme de toutes les opérations. Combien d'expéditions ont été infructueuses pour avoir été connues d'avance? L'officier chargé d'une mission quelconque (à plus forte raison lorsqu'il s'agit de choses plus difficiles), ne saurait trop sentir toute la force de ce mot d'un ancien romain : *Je brûle-*

rais ma tunique si elle connaissait mon dessein. En effet, sans le secret, les qualités les plus brillantes d'un officier, deviennent nulles dans bien des occasions. Le commandant d'une expédition donnera des ordres clairs et précis, à ceux qui devront être détachés de son corps de troupe, mais sans commentaires et de manière qu'ils se doutent le moins possible de l'ensemble du projet.

On serait dans l'erreur si l'on croyait que le secret n'est bon que pour des opérations d'un ordre supérieur; il est indispensable, même pour des entreprises de peu d'importance, j'ai eu l'occasion de me convaincre de cette vérité par maints exemples; je me bornerai à en citer un, dans lequel je me trouvais particulièrement intéressé.

Me trouvant en 1811 sous les ordres du général ***, cet officier-général, qui avait un commandement assez considérable, et dans une portion de l'Espagne intéressante sous beaucoup de rapports, demanda un détachement de vingt-cinq dragons, et ordonna que le commandant du détachement vînt prendre ses ordres. C'était mon tour à marcher, et je me rendis chez lui pour recevoir ses instructions. Sa première recommandation avant de me faire la moindre ouverture, fut que je gardasse un secret inviolable, ce que je promis. Mes ordres me prescrivaient de partir dans la nuit, de Benavente, de manière à pouvoir être rendu à la pointe du jour, à trois lieues de là, à un village au bord de l'Esla, afin d'y surprendre une guerilla espagnole qui s'y trouvait, et de brûler la barque qui lui servait habituellement de passage. Je quittai aussitôt le général pour aller dans mon logement faire mes petits préparatifs de départ; mais j'y fus extrêmement surpris de voir mon hôte venir me dire avec empressement, charmé d'avoir une nouvelle à m'annoncer : *Il part demain un détachement pour surprendre dans tel village la guerilla qui s'y trouve, et brûler la barque qui lui sert de passage.* Je ne fis semblant de rien, cherchant cependant à le dissuader de cette idée, et je fus immédiatement rendre compte de cette circonstance à l'aide-de-camp du général. Je ne laissai pas que d'exécuter mes ordres, et j'arrivai même avant le jour, au village

qui m'était désigné, où je pris mes dispositions pour enlever le parti en question; mais il n'y avait plus personne; l'ennemi, sur des avis qu'il avait reçus, avait abandonné le village, ne connaissant probablement pas la force du détachement qu'on envoyait après lui. Je fis brûler la barque, et je reconnus bien clairement que si ma mission n'avait pas eu tout le succès que je m'en étais promis, je devais l'attribuer au peu de secret qu'on avait gardé dans cette occasion.

(*La suite au prochain Numéro.*)

CANONS EN FONTE DE FER.

Dans un mémoire intitulé *Recherches sur la possibilité d'adopter la fonte de fer dans la fabrication des bouches à feu et sur les avantages qui en résulteraient*, et inséré dans la 37e livraison de ce recueil, M. le lieutenant-général Tirlet, après avoir constaté, que ni l'alliage ternaire, ni le système de pièces en bronze avec âmes de fer n'ont encore pu remédier aux inconvéniens de peu de durée dont on se plaint journellement pour les canons de siége et de places, semble appeler l'attention de l'artillerie sur la possibilité de l'adoption exclusive d'un matériel en fonte de fer pour les calibres de ces bouches à feu.

Il développe l'immense économie qui résulterait pour l'état de l'emploi des fontes indigènes au lieu du cuivre et de l'étain qui nous viennent de l'étranger : il cite l'Angleterre qui, malgré l'abondance avec laquelle elle possède ces métaux, n'a pas négligé de mettre ce système en pratique.

Ce qui est rapporté sur les canons en fonte laissés par les Anglais à Saint-Sébastien et sur quelques expériences faites avec des canons de fonte française, constitue une série de faits suffisans pour provoquer des recherches sérieuses et des essais rigoureux dans les diverses fonderies du département de la guerre et de celui de la marine.

L'auteur réclame une uniformité complette dans les bouches à feu de même calibre, pour les deux services de terre et de mer. Cet avantage serait déjà immense ; il est inutile de le développer ici et il faut espérer que les grandes améliorations qui s'opèrent dans le matériel de l'artillerie de terre seront le signal d'une revue complette sur le matériel intégral de l'artillerie française, dont toutes les branches ne sont pas comprises seulement dans le département de la guerre. Le comité d'artillerie et le conseil d'amirauté devraient donc être autorisés par les deux ministères dont ils font partie à s'entendre irrévocablement et à toujours sur les diverses questions de calibres et de dimensions quelconques concernant les bouches à feu en fonte de fer.

« La fonte ne laisse rien à désirer (est-il constaté dans le mé-
» moire) sous le rapport de la dureté et de la pesanteur spéci-
» fique. Si donc à ces propriétés on pouvait joindre *celle de la*
» *ténacité, il est évident qu'on obtiendrait d'excellentes bouches à*
» *feu. Ce manque de ténacité, les dangers qui en résultent pour*
» *les servans des pièces*, dans le tir long et rapide de l'attaque et
» de la défense des places, ont motivé jusqu'à présent l'exclusion
» de la fonte de fer du service de l'artillerie de nos armées de
» terre. »

Mais en attendant les résultats que permettent de prévoir et les progrès des sciences et les applications toujours nouvelles qu'elles importent dans les arts, on pourrait essayer le moyen suivant, pour remédier provisoirement à l'inconvénient très-rare du défaut de ténacité. Du reste, l'emploi ou l'essai de ce procédé nous paraîtrait aussi simple que facile. Il consisterait à établir dans le moule, à moindre distance de la surface extérieure du canon que de la surface intérieure de l'âme, une carcasse tronc-conique en lames de fer forgé, reliées entre elles et extérieurement par des cercles de fer de même échantillon. Cette carcasse serait composée de six fortes lames, dont trois se trouveraient au-dessus de l'axe des tourillons et trois au-dessous, et de cinq cercles dont trois autres entre la plate-bande de culasse et les tourillons, et les deux derniers entre les tourillons et l'extrémité de la volée.

Au moment de la coulée, cette carcasse serait enveloppée par la fonte et noyée dans sa masse, elle deviendrait un renfort intérieur (1) qui pourrait empêcher de craindre que par les effets de coups répétés la pièce ne se brisât subitement sans aucun indice précurseur de l'accident, et ne mît les servans en danger par la projection de ses éclats.

Tout ceci n'est qu'une idée sur laquelle l'expérience seule devrait prononcer; mais dans la supposition où les résultats en seraient favorables, on aurait enfin écarté les plus dangereux inconvéniens que présente jusqu'à ce jour l'emploi des canons en fonte de fer.

Un abonné. A. Z.

---

(1) On pourrait objecter que la carcasse de fer enveloppée par la fonte au moment de la coulée, recevant la température de celle-ci, se dilaterait d'abord, puis éprouverait par le réfroidissement un retrait particulier; si le retrait du fer était plus grand que celui de la fonte, il y aurait autour de la carcasse comme un système général de chambres; mais s'il lui était inférieur ou égal, il n'y en aurait point. Cependant nous croirions que les craintes que l'on pourrait concevoir seraient peu fondées; car le fer et la fonte ne différant en quelque sorte que par une très-faible proportion de carbone, nous ne serions point étonné que l'expérience permît d'en considérer les dilatations et les retraits, comme les mêmes dans la pratique de certains arts. Quant à nous, les données précises nous manquent, des expériences seraient peut-être nécessaires, et l'on pourrait connaître, en sciant la bouche à feu, ce qui se serait passé dans l'intérieur du métal.

Il existe au château de Vincennes, des canons d'alliage ternaire avec âmes en fer, pour lesquels il paraîtrait qu'on n'a pas craint (puisqu'ils ont été coulés) l'inconvénient de retraits différens entre le fer et ce nouveau bronze. Nous conclurions donc de ce fait (à défaut d'expérience), que si dans ce dernier cas la différence des retraits était faible, on pourrait espérer de la trouver plus faible encore entre le fer et la fonte, et peut-être enfin entièrement négligeable dans l'application de l'idée que nous avons essayé de développer.

OBSERVATIONS SUR L'ARTILLERIE DE MARINE,

PAR UN OFFICIER DE L'ARMÉE DE TERRE.

..... Solertia crevit
Artibus et facere gradum melioribus artes.

D'après l'organisation du 15 floréal an 11, l'artillerie de marine se composait de 12 bataillons formant 4 régimens. Le bataillon avait 6 compagnies de 150 hommes, sous-officiers, canonniers et tambours au complet de paix, et 200 au complet de guerre. Elle avait aussi 5 compagnies d'ouvriers de 150 hommes chacune, et la compagnie comptait 4 officiers, 1 sergent-major, 5 sergens, 1 fourrier, 10 caporaux, etc., etc.

Il y avait deux officiers-généraux, dont l'un était inspecteur-général de l'arme, et l'autre inspecteur du matériel : un colonel faisant fonction de sous-inspecteur était adjoint de l'inspecteur-général.

Dans les ports de Brest, de Toulon et de Rochefort, il y avait un colonel directeur des parcs d'artillerie, un chef de bataillon sous-chef de parc, un capitaine adjoint, un garde d'artillerie, un maître artificier; au port de Lorient, un colonel chef de parc, un adjoint de parc et un garde d'artillerie.

En 1813, l'artillerie de marine fut doublée en passant au département de la guerre; des 12 bataillons on en forma 24 : l'armée n'a point oublié la gloire que s'acquirent ces belles phalanges lorsqu'elles vinrent renforcer ses rangs et l'aider à cueillir les derniers lauriers de la campagne de 1813. Par l'organisation de juillet 1814, l'artillerie de marine fut réduite à trois régimens formant huit bataillons; ensuite, en 1816, on détruisit les trois régimens et on en forma huit bataillons isolés, chaque bataillon de cinq compagnies de canonniers et de un de bombardiers; chaque compagnie de trois officiers, et le reste comme dans l'organisation de l'an 11.

Enfin, en 1824, les huit bataillons furent licenciés et on en

forma un régiment de vingt-quatre compagnies, calqué sur ceux de l'artillerie de terre. Les officiers des huit bataillons qui ne furent pas compris dans la formation du régiment, furent placés dans les deux régimens d'infanterie de marine créés dans le même temps (1).

A l'époque de l'empire, les écoles des quatre grands ports où il y avait des régimens ne furent jamais organisées; les compagnies étant presque toujours embarquées, il ne restait dans les dépôts qu'un petit nombre d'officiers.

Les cinq compagnies d'ouvriers formées par l'organisation de l'an 11 ont toujours existé. Les vingt-quatre compagnies du régiment actuel étaient dernièrement quatre à Brest, cinq à Toulon, quatre à Rochefort, une à Cherbourg, et les dix autres à Lorient, où se trouve l'école, et les cinq compagnies d'ouvriers réparties dans les cinq grands ports militaires.

Depuis long-temps l'artillerie de marine ne comptait plus d'officiers-généraux, lorsque tout récemment un de ses colonels, probablement par exception spéciale, a été élevé au grade de maréchal-de-camp.

Dans les années 1827 et 1828 les annales maritimes et coloniales fournissaient les tableaux suivans pour les officiers de cette arme :

Année 1827.

Colonels.	6	21 officiers supérieurs.
Lieutenans-colonels. . .	5	
Chefs de bataillon. . . .	10	
Capitaines en premier. .	44	85 capitaines.
Capitaines en second. .	41	
Lieutenans en premier. .	34	71 lieutenans et sous-lieuten.
Lieutenans en second. .	5	
Sous-lieutenans.	32	
Total.		177 officiers.

(1) Ces deux beaux régimens, dont toutes les compagnies ressemblaient à de superbes compagnies de grenadiers, ont été licenciés en 1827, le tiers des officiers a été réformé et les deux autres tiers ont été incorporés dans l'infanterie de ligne.

Année 1828.

Colonels.	6	22 officiers supérieurs.	
Lieutenans-colonels. . .	4		
Chefs de bataillon.	12		
Capitaines en premier. .	39	78 capitaines.	
Capitaines en second. .	39		
Lieutenans en premier. .	33	61 lieutenans et sous-lieuten.	
Lieutenans en second. .	6		
Sous-lieutenans.	22		
Total.		161 officiers.	

Ainsi, la plus mobile instabilité a été le sort constant de l'artillerie de marine, et aujourd'hui ce corps honorable se trouve réduit à un état de nullité et d'inaction, qu'on craint de regarder comme un signe précurseur de son entière suppression. Le personnel de ses troupes diminue journellement : à peine, en ce moment, a-t-elle assez d'officiers pour en détacher quelques-uns dans ses établissemens du matériel. Les faibles compagnies du seul régiment auquel elle se trouve réduite, ne sont employées dans les cinq grands ports qu'aux travaux de mouvement dans les arsenaux, et suffisent difficilement pour monter la garde dans les quartiers et principalement dans les bagnes, où elles serviraient au besoin les pièces qui s'y trouvent pour contenir les forçats ! Quel service obscur pour un corps honorable qui souvent se signala par son courage, et dont la réputation se conserva intacte chez l'étranger, lorsque parfois celle de notre marine se trouvait obscurcie ! *Mais elle doit aussi être embarquée lorsque le besoin de nos escadres l'exigera* (1) ; que sur ce point on ne se fasse pas illusion : la gloire ne sera peut-être plus pour elle !

D'après la création du conseil d'amirauté (création féconde et d'un grand avenir), le corps royal de la marine, émancipé de toute entrave, ne peut manquer de marcher à des envahissemens

(1) Discours de M. le ministre de la marine, session de 1827.

quelquefois salutaires (1), mais aussi quelquefois désavantageux aux développemens divers des forces nationales, et cela comme à l'insu de ministres, honorables dépositaires de l'autorité du Roi et de la confiance du pays. Une des idées qui a présidé à la création des équipages de ligne, c'est de n'avoir des chef de service que dans les officiers de la marine; aussi les marins y sont-ils exercés à la fois aux manœuvres du bâtiment, à celles de l'infanterie et à celles de l'artillerie; témoin le combat de Navarin, où les marins manœuvraient seuls la voile, le fusil et le canon (2). Cet événement est un précédent sur lequel s'appuiera la marine pour tâcher d'absorber entièrement le corps de l'artillerie de marine : cette prétention se répand dans l'arme et s'est déjà produite au dehors. Cet état de choses donne donc matière à examiner jusqu'à quel point les officiers de marine peuvent suppléer les officiers d'artillerie de marine, et les matelots des équipages les canonniers de la même arme.

Les connaissances théoriques que reçoivent la presque totalité des jeunes officiers de la marine sont très-limitées, comparativement à celles qui sont enseignées aux jeunes officiers des armes spéciales dans l'armée de terre; cette instruction leur est donnée généralement à l'école d'Angoulême, où les études sont faibles (3). Quant à leurs connaissances mathématiques, elles sont circonscrites par les besoins de l'homme de mer; c'est-à-dire qu'elles se réduisent à ce qui doit rendre familières les observations astronomiques élémentaires et surtout la détermination

(1) On sait que l'institution si désirée du conseil d'amirauté provoqua de suite l'abaissement de l'intendance, corps presque civil, qui était parvenu à dominer toutes les branches du département de la marine et même les plus élevées, etc.

(2) S'il est vrai qu'il se soit trouvé à Navarin des canonniers de l'artillerie de marine, ils n'y ont point paru comme appartenant à cette arme spéciale, mais comme enrôlés dans les nouveaux équipages.

(3) Nous exceptons les officiers qui commencent à sortir de l'école polytechnique comme aspirans de première classe; mais comme le nombre en est très-petit, ils forment une catégorie trop faible pour modifier les généralités que nous produisons.

du point. Quant aux manœuvres, elles sont pour eux plus dans la pratique que dans la théorie; et l'expérience confirme que pour acquérir une pratique sûre et consommée, il faut naviguer longtemps et en quelque sorte plus habiter la mer que la terre.

C'est donc sur la mer seulement qu'il faut faire des avantages de toute espèce aux marins, disproportionnés peut-être; c'est là qu'il faut les appeler par l'ambition et la fortune, là qu'il faut les employer exclusivement.

Cela posé en fait et en principe, et partant de la nouvelle création des équipages de ligne, sur le mode de recrutement et d'organisation, desquels il est prudent d'attendre que l'expérience de quelques années ou de quelques campagnes ait décidé (1), nous dirons qu'en admettant qu'il soit plus tard reconnu, comme nous le croyons, qu'officiers et matelots puissent suffire aux manœuvres de mer et au service de la précédente infanterie de marine, il serait on ne peut pas plus funeste aux intérêts généraux de l'état, de réunir à ces fonctions celles d'officiers d'artillerie et celles de canonniers. Si l'artillerie de marine, qui ne subsiste encore dans ce moment que comme une ombre, ne doit plus embarquer, comme on peut croire que c'est l'intention de l'amirauté, on a donc dans la marine l'arrière-pensée d'attendre le moment où le régiment d'artillerie pourra être dissout par l'exaltation qu'on aura donnée au système des équipages de ligne : *Nous n'avions point d'artillerie de marine à Navarin* (répète-t-on de toute part), *et nous avons vaincu!* D'abord, c'est l'Europe qui a vaincu, et vaincu des Africains; puis dans cette victoire facile, le pavillon amiral n'était point le pavillon de France : loin de nous de blesser l'orgueil national, mais n'altérons point la vérité.

L'artillerie de marine, réduite en ce moment par la marine royale aux fonctions que nous avons décrites, et à la confection utile, mais obscure, du matériel, ne peut continuer à exister

(1) Nous avons entendu soutenir à des officiers de la marine royale d'Angleterre, qu'il fallait que le matelot ne fût que matelot, et fût enrôlé avant vingt ans.

honorablement; et, si cet état de chose ne se modifie pas, bientôt elle n'existera plus, la marine proclamera ses officiers, officiers d'artillerie pour le matériel, l'armement et le combat : et bien, c'est alors que les objections se pressent de toutes parts.

Les soins de la confection du matériel ne peuvent être confiés aux officiers de la marine, parce qu'en les attachant à la terre, la plupart tendraient à fuir le pénible service de la mer, par la perspective d'une vie plus douce, plus tranquille; ils contracteraient d'autres mœurs, cesseraient d'être marins et seraient comme autant d'officiers qu'il faudrait compter de moins sur le tableau. On objectera peut-être que des officiers impropres à retourner à la mer, par suite de blessures ou d'accidens survenus dans le service, seraient seuls employés dans les établissemens; et en supposant qu'à cette époque de leur carrière ils en fussent tous capables, il serait encore loin d'en être ainsi parce que la faveur se glisse partout : mais en négligeant cette considération, nous répondrions qu'il y a assez d'emplois à leur confier dans les préfectures maritimes et dans les état-majors des ports pour employer leur expérience et récompenser leurs honorables services; puis une réponse plus forte encore, c'est que l'officier de marine, d'après son éducation militaire, toute formée pour la mer, n'a et ne peut avoir jamais d'une manière approfondie aucune des connaissances théoriques et pratiques que nécessitent l'exécution des bouches à feu, les travaux des directions d'artillerie, des fonderies et des autres établissemens; c'est à l'école polytechnique (auprès de laquelle l'école d'Angoulême n'est qu'un faible et obscure prytanée), et surtout à l'école d'application à Metz, que les officiers d'artillerie de terre acquièrent les connaissances qui les rendent aptes à ces emplois. L'artillerie de marine compte encore un certain nombre d'officiers distingués; mais, même aujourd'hui, quoique ses nouveaux officiers ne se recrutent plus à l'école polytechnique (1) et sortent de ses sous-officiers, et quoi-

(1) « Les circonstances dans lesquelles depuis 1815 cinq ou six élèves de » l'école polytechnique sont sortis dans l'artillerie de marine ne peuvent » infirmer cette assertion. »

que cette circonstance, comparativement à la forte constitution de l'artillerie de terre, puisse laisser paraître trop forts les services précédens pour la généralité des officiers actuels de l'artillerie de marine, il n'en est pas moins vrai qu'ils y apportent une aptitude, résultant de la spécialité et d'une pratique exclusive, qui est infiniment supérieure à tout ce qui pourrait être atteint par des officiers de marine. L'art nautique, dans toutes les branches dont il se compose ou auxquelles il se rattache plus ou moins directement, est plus que suffisant pour absorber le temps et le zèle du marin; ce ne serait qu'au détriment de la superbe carrière qu'il a déjà à fournir que l'on tenterait de lui faire remplir les fonctions de l'officier d'artillerie de marine, soit à terre pour le matériel et l'armement, soit sur mer dans le combat. Il ne pourrait être que très-médiocre dans ces parties et ne faire souvent que des fautes faciles à prédire, puisque dans ce service nouveau ses connaissances ne pourraient jamais être ni consommées ni complètes. C'est alors que l'on verrait revivre en partie un grand nombre de ces hérésies militaires sur l'artillerie, que l'on ne rencontre que trop souvent dans d'autres corps ou d'autres armes.

Oublierait-on que dans toutes les parties, comme on l'a tant de fois répété avec moins de justesse qu'ici : *l'arbre de la science se partage en branches qui se divisent elles-mêmes en rameaux à mesure que le tronc grossit et s'élève?* Enfin, on dit même que des prétentions ont été portées jusqu'à avancer que les officiers de marine pourraient encore faire construire eux-mêmes les vaisseaux; qu'ils n'auraient qu'à diriger des maîtres charpentiers, et qu'ainsi le corps de la marine royale se composerait d'un tout homogène et unique! Une pareille idée serait au-dessous de la réfutation et ne pourrait paraître spécieuse qu'aux personnes qui n'ont jamais quitté les villes de l'intérieur, qui n'ont vu que la construction de bateaux sur les rivières, et qui, étrangers à nos ports militaires, n'ont pas assisté aux grands travaux et au grand mouvement qui les animent. Grâces aux talens distingués de nos ingénieurs des constructions navales, nos bâtimens passent pour les mieux construits de l'Europe, et où recruter ailleurs que dans notre célèbre école polytechnique un corps d'ingénieurs qui

rivalise au premier rang parmi les corps savans dans l'application des sciences à tous les arts qu'exploite une haute civilisation? Cette remarque n'est produite que pour rendre hommage à ce corps honorable, qu'on s'étonne de ne point voir encore appelé du nom de corps royal, et nullement pour réfuter une prétention que n'ont jamais nourrie nos meilleurs officiers de marine.

Ainsi l'artillerie de marine doit être maintenue et doit être mise à même de continuer à soutenir l'honneur du pavillon. Les véritables intérêts de notre puissance maritime, élément qui se rattache aux développemens de la force militaire du pays, demandent pour l'artillerie de marine une autre organisation qui soit plus large et plus féconde pour l'avenir. Cette arme est aujourd'hui dans une position d'abaissement au-dessous d'elle et des services auxquels elle devrait être appelée; et on pourrait dire qu'en ce moment elle n'est pas même au corps royal de la marine ce que le corps du train est au corps royal de l'artillerie de terre. Nous savons bien que l'artillerie de marine, naturellement dépendante, ne peut, dans le département dont elle fait partie, atteindre à la consistance et à la force d'organisation du corps royal de l'artillerie de terre, arme spéciale, indépendante par essence et la première de l'armée dont elle constitue l'élément le plus puissant: mais néanmoins, l'artillerie de marine est encore de l'artillerie française, et les services qu'elle doit être appelée à rendre semblent demander pour elle plus de consistance et l'importation dans son personnel de tous les élémens que sa nature particulière signale comme communs entre elle et l'artillerie de terre.

Ainsi il faudrait que par des avantages nouveaux on encourageât les élèves de l'école polytechnique à sortir dans ce service, qui depuis de longues années est tellement déconsidéré qu'on ne trouve plus et que même on ne pourrait trouver des élèves qui voulussent l'embrasser; et si, dans l'état présent, il leur était offert, ils préféreraient peut-être sortir de l'école d'une manière tout-à-fait stérile. Cependant la France devrait-elle négliger devant une nation maritime qui ne connaît plus de rivales, mais dont autrefois elle-même posséda la puissance, devrait-elle négliger de féconder le second élément de sa force navale? Tout se lie aujour-

d'hui dans les développemens de la civilisation; l'industrie vivifie le commerce maritime, lequel enrichit l'État, et lequel n'est florissant que sous la protection d'une marine militaire. Ainsi, donnez un grand mot à la marine royale; mais, en lui accordant une existence nouvelle, arrêtez l'esprit de corporation et la tendance à l'envahissement au terme par-delà lequel il n'y aurait qu'insuffisance et confusion dans les services; quelquefois il est avantageux d'adopter la réunion, mais lorsque la nature des choses la repousse, elle est funeste, et il faut maintenir une division, une spécialité qui produisent par des rameaux différens des fruits plus abondans, des résultats plus complets. Que l'arme de l'artillerie de marine reste donc séparée du corps royal de la marine, que les officiers de celle-là soient demandés à l'école polytechnique, qu'ils aient dans un des grands ports une école spéciale d'application et que même les officiers de celui-ci sortent en plus grand nombre de la même école. La France a de quoi répandre avec exubérence une jeunesse instruite dans tous les services de l'état; l'Angleterre ne songe peut-être point à de pareilles ressources; elle est à l'apogée de la jouissance et peut-être aussi dans l'état stationnaire et dans le repos moral qui le suit: chez nous tout est dans la sève et dans le progrès; mais enfin, quoi qu'il en soit chez certains esprits sur la question de l'existence de l'artillerie de marine, interrogez la? hé bien! ce ne serait qu'avec le sourire d'une rivale, pour ne pas dire plus, que son amirauté jugerait les projets qu'on soupçonne à la nôtre (1).

Il faudrait rendre à l'artillerie de marine quelques officiers-généraux pour lui restituer la consistance qu'elle a perdue, et pour lui former un comité d'artillerie, qui n'agirait quant au personnel que sous l'approbation du conseil d'amirauté, et qui, quant au matériel, s'entendrait avec le comité de l'artillerie de terre et le conseil supérieur de la guerre sur tout ce qui aurait rapport aux dimensions des bouches à feu, ainsi qu'à leurs ca-

(1) Cette remarque est la substance de la réponse qui nous fut faite par un officier de la marine royale d'Angleterre.

à terre; dans les colonies et dans les débarquemens, les troupes de l'artillerie de marine auraient la droite des équipages de ligne, et seraient à ceux-ci ce que les grenadiers sont dans le bataillon; à bord, les marins des équipages auraient le premier rang comme de raison. Dans les cinq grands ports, les troupes de l'artillerie de marine seraient exercées au tir des bouches à feu : le but pourrait être souvent à terre, mais les batteries seraient toujours flottantes autant que faire se pourrait; les gros temps n'interromperaient point les écoles pour bien habituer les canonniers à l'exécution des pièces, malgré le roulis et le taugage. Le commandant de l'école dans chaque port serait le lieutenant-colonel du bataillon, placé cependant sous les ordres supérieurs du préfet maritime.

Les cinq compagnies d'ouvriers subsisteraient toujours comme par le passé et comme par le présent, et seraient dans chaque port sous les ordres du directeur de l'artillerie; les travaux pour les mouvemens du matériel seraient exécutés par les canonniers du bataillon du port.

Ainsi, en nous résumant, il nous semble permis de penser que la création des équipages de ligne pourra ouvrir une ère nouvelle à notre marine, que cette institution pourra permettre à la France *de mettre sa force navale en proportion avec sa richesse et sa population*, circonstance qui n'a jamais existé : et, quant au mode d'exécution, il paraîtrait qu'on devrait éviter de prendre les recrues de la marine dans certains départemens, comme ceux des Pyrénées, des Alpes, des Cévennes ou des Vosges, mais seulement dans des départemens arrosés par de grandes rivières navigables, et dans ceux qui bordent l'Océan et la Méditerranée. Les marins des équipages feraient le service de matelots et d'infanterie de marine : en s'arrêtant là, l'institution

---

l'instar de l'organisation des trois régimens d'infanterie destinés à nos possessions d'outremer. Cependant, nous croyons devoir répéter que la restitution de ce service à l'artillerie de marine paraîtrait plus naturel, et serait un moyen d'augmenter son personnel, son influence, son essor et sa consistance comme corps spécial.

est belle et féconde; au-delà elle semblerait vicieuse. L'artillerie de marine embarquerait par compagnie sous les ordres de son capitaine, ou par portions de compagnies sous les ordres d'officiers de grades inférieurs, selon la force des bâtimens; de cette manière, le commandant du bord aurait à sa disposition une troupe plus instruite et plus exercée pour le service de son artillerie, plus militaire, et probablement, quoi qu'on fasse, plus disciplinée pour les débarquemens : dans le cours de la navigation elle serait employée aux manœuvres de force sur le bâtiment, et, par l'habitude d'un autre service et de mœurs différentes, elle serait, sous les ordres du capitaine du navire, comme une troupe d'élite avec laquelle celui-ci ferait, dans des circonstances très-rares, il est vrai, respecter son autorité d'une manière absolue en prévenant ou étouffant toute mutinerie parmi les marins de son équipage.

Nous ne craignons pas de livrer ces idées aux officiers des diverses branches du département de la marine, et même à ces officiers de mer distingués dont la France s'enorgueillit, et chez qui aujourd'hui un esprit de corps exclusif ou aveugle est écarté par les lumières et par un dévouement élevé aux intérêts généraux du pays.

Un abonné, A. Z.

HISTOIRE DE RUSSIE (1),

PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE, PAR M. ESNEAUX.

Premier Article.

Assez long-temps l'histoire ne fut que le récit décousu des faits ou l'apologie des crimes célèbres; assez la plume des écrivains

(1) Quatre volumes in-8°, papier vélin satiné, d'environ 500 pages chacun. Prix 30 francs; chez J. Corréard jeune, directeur du *Journal des Sciences militaires*.

salariée par le despotisme, conduite par la cupidité ou trempée dans le fiel de la haine, n'a tracé que des anecdotes, tantôt controuvées, tantôt insignifiantes, tantôt scandaleuses, des mensonges au lieu de vérités ; en un mot, des récits empreints des couleurs de la passion qui les dictait. Déjà le dix-huitième siècle avait porté dans l'histoire le flambeau de la philosophie; l'abbé Raynal, dans son histoire des Deux-Indes; Millot, dans celle de France, avaient osé dévoiler les motifs souvent honteux de la conduite des princes et découvrir les ressorts cachés de la politique la plus astucieuse; Mably, en donnant ses leçons pour écrire l'histoire, avait recommandé cet esprit d'indépendance qui inspire la recherche de la vérité, et cette énergie d'expression qui fait pâlir le crime. Pénétré des préceptes et de l'exemple de ces écrivains philosophes, l'auteur de la nouvelle *Histoire de Russie* expose en peu de mots sa profession de foi historique : « J'ai jugé les hommes et les choses, dit-il, sans passion comme sans intérêt, sur le témoignage des faits et d'après ma propre conscience, ayant soin de faire toujours la part des circonstances et du temps ». Plus loin il la renouvelle plus longuement, et en transcrivant ce morceau, nous donnerons tout à la fois un échantillon du style de l'auteur, et une idée de l'esprit suivant lequel l'ouvrage est traité.

« L'histoire est prompte à faire des héros; pour moi, je laisse » dire l'histoire, je regarde sous le masque, et je dis nettement » ce que j'y vois, ou du moins ce que je crois y voir. Aussi, » quand mes devanciers courent en racontant, je chemine avec » peine et lenteur, commentant des faits, étayant de mon mieux » chaque proposition, m'appesantissant sur quelques détails » qu'ils ont à peine indiqués dans leurs élégans ouvrages, mais » dont le développement me fournit une démonstration ou un » aperçu.

» Rien n'est plus funeste aux peuples que cette facilité de l'his- » toire à prodiguer les apothéoses. Laissez en paix les morts, » dit le fanatisme royaliste! ainsi l'on a maudit long-temps la » dissection des cadavres par une piété mal entendue; aujourd'hui » l'humanité plus sage l'autorise et en profite. Je laisserai en paix

» les morts; quand les morts ne seront plus l'exemple des vivans.
» Jusque-là je les exhumerai, j'arracherai les lauriers dont la
» flatterie les décore, je les examinerai jusque dans les entrail-
» les, je dirai ce qu'ils furent, et partant, ce que je les estime.
» Je dirai aux princes de la terre : Parmi tous ces rois également
» vantés, voici un vrai héros, voilà cent lâches, voilà mille hy-
» pocrites : choisissez vos modèles et choisissez avec discerne-
» ment, si vous tenez à la véritable gloire; si vous ne voulez pas
» qu'un jour quelque esprit indépendant, vous enlevant au cer-
» cueil pour vous traduire au tribunal de l'opinion, qui juge la
» terre et le ciel même, ne vous ravisse la fausse gloire dont vous
» auraient parés en vain des flatteurs à vos gages ou salariés de
» vos enfans. Vivans, vous êtes inviolables, et les canons sont à
» vos ordres; morts, vous êtes désarmés et justiciables de la vé-
» rité. Elle seule est votre juge; mais le moindre citoyen, l'é-
» crivain le plus obscur, a droit de vous accuser. J'use de ce
» droit que m'ont acquis sur vos prédécesseurs la soumission de
» mes pères; la mienne le transmet à mes descendans et à votre
» péril; car l'inviolabilité des princes vivans serait la plus fatale
» absurdité, si elle n'était balancée par la responsabilité morale
» qui doit peser sur leur mémoire. Nulle puissance humaine n'é-
» tant impeccable, ne peut être toujours inviolable, et la tombe
» des rois doit répondre pour leur règne. Ainsi l'entendirent ja-
» dis les Egyptiens; on les admire, je les imite. »

Ce passage fait plaisir, il promet une plume indépendante; nous verrons si l'écrivain dément ce caractère. Mais avant de commencer l'analyse de l'ouvrage de M. Esneaux, nous ferons une réflexion sur cette phrase de l'avant-propos. « L'histoire des Russes deviendra sans doute, et peut-être bientôt, l'histoire des maîtres du monde. » M. Esneaux, tout préoccupé de cette idée, croit déjà voir les Russes « arracher le trident des mains de l'Angleterre et le knout régir l'univers abruti. »

Que l'ambition suggère à la Russie des désirs d'envahissement, cela se conçoit, et M. Esneaux cite, avec quelque raison, des faits assez frappans pour démontrer quels peuvent être les projets et les prétentions de ce colosse. « On se flatte, dit-il, que

la Russie affranchira la Grèce! la Russie n'affranchit rien, elle enchaîne tout, et malheur à ceux qu'elle protége, elle finit par les dévorer. Elle a pendant 40 années protégé le royaume de Kasan; c'est une de ses provinces: elle prétendait protéger la Pologne quand elle la déchira. » D'où l'auteur conclut qu'on ne doit pas attendre de la Russie l'affranchissement de la Grèce.

Il serait sans doute difficile de contredire une opinion que les événemens de nos jours semblent justifier. Cependant on doit observer qu'il y a loin d'un projet d'envahissement au succès de l'entreprise, et si l'on veut mettre en ligne de compte toutes les résistances que la Russie rencontrera sur sa route, tous les obstacles qu'elle devra surmonter, on conviendra que nous ne sommes pas aussi près que M. Esneaux paraît le craindre, de devenir une province de l'empire russe. Les puissances européennes sauront bien se mettre en garde contre les empiétemens de ce colosse gigantesque.

En effet, la Russie actuelle étend ses bras de la Méditerranée jusqu'au pôle du Nord; voisine de la Chine, elle recule autant qu'elle le peut, les limites de la Perse, et après avoir dévoré la Pologne, elle menace encore de s'asseoir sur le Bosphore en rejetant les Turcs jusqu'en Asie.

Habitués à regarder ce vaste état comme une conception de Pierre-le-Grand, nous sommes étonnés d'apprendre que longtemps avant ce monarque, dix siècles plutôt, la Russie était déjà un empire important, non seulement sous le rapport de l'étendue, mais surtout sous le rapport des institutions; et M. Esneaux nous montre de cette époque à celle de Pierre Ier, une série d'hommes et de choses bien dignes d'occuper les curieux et les observateurs.

Sans remonter aux premières origines de la nation russe, sur lesquelles on n'a d'ailleurs que des données fabuleuses, l'auteur déroule pourtant des annales qui vont jusqu'à 500 ans avant l'ère chrétienne. C'est ainsi qu'il nous montre divers peuples et surtout des Scythes répandus dans les contrées que les Russes occupent aujourd'hui; il passe en revue les Huns, les Bulgares, les Avares, toutes nations sauvages et nomades, et s'arrête sur les établissemens des Slaves, qu'il regarde comme la souche des

Russes de nos jours. Ces peuples eurent des villes importantes pour ces temps reculés; ils paraissaient déjà redoutables lorsque des Normands appelés *Varègues* osèrent les attaquer, et finirent par s'établir au milieu d'eux. Cet événement se rapporte à l'an 862 de Jésus-Christ; et c'est aussi de cette époque que date l'empire de Russie. Il est vrai qu'à cette même époque nous étions déjà bien avancés dans la civilisation, car depuis quatre siècles que nos ancêtres avaient fondé leur empire dans les Gaules, la première race de nos rois avait disparu; et nous avions vu les Clovis, les Charles Martel, les Pépin, et surtout ce Charlemagne dont les états embrassaient la France actuelle, l'Italie et l'Allemagne, et qui, l'an 800, s'était vu proclamer empereur des Romains.

Ces rapprochemens historiques sont intéressans, ils servent surtout à graver les dates dans la mémoire, et je regrète qu'en écrivant l'histoire moderne, chaque auteur ne consacre pas quelques notes à rappeler des époques les plus remarquables de l'histoire de son pays; les chiffres s'effacent promptement; un fait formerait une impression durable. . . . .

M. Esneaux n'oublie pas de tracer quelques détails sur les mœurs et les usages des Slaves, c'est là véritablement l'histoire : le récit des guerres et des conquêtes n'est que le tableau des calamités de l'espèce humaine. Nous apprenons donc que les Slaves, qui sont pour les Russes ce que les Gaulois furent pour les Français, étaient grands, forts, agiles, infatigables, audacieux, mais extrêmement malpropres. Leur caractère, suivant les annalistes, était doux, franc; une de leurs vertus les plus chères, c'était l'hospitalité qu'ils pratiquaient avec une confiance qui rappèle les mœurs patriarchales. En effet, tout voyageur était un être sacré; on le fêtait, on répondait de sa personne; bien plus, quand un Slave sortait de sa maison, il devait en laisser la porte ouverte, et préparer des provisions pour le voyageur que le hasard y pourrait amener. Ce caractère hospitalier paraît encore aujourd'hui un trait distinctif de la nation russe.

Cependant nous remarquons aussi chez ces peuples si simples des coutumes bien contrastantes avec la douceur de leurs mœurs

habituelles. A certaines fêtes, ils immolaient des prisonniers par centaines; les femmes aussi se brûlaient sur le corps de leurs maris. Quand on avait trop d'enfans, on pouvait tuer les filles qui survenaient; les enfans eux-mêmes pouvaient égorger leurs parens devenus vieux ou infirmes; c'était presque un acte de piété filiale. Ces usages barbares provenaient de leur système religieux, car la superstition a toujours rendu l'homme féroce, toutes les fois que des prêtres fanatiques l'ont voulu. Nous voyons en effet que le christianisme, en rectifiant leurs idées religieuses, a totalement aboli ces coutumes. Du reste, parmi ces peuples, le commerce était assez étendu, et se faisait par le moyen des échanges; mais tolérans pour toutes les nations, ils ont longtemps repoussé et persécuté les chrétiens.

M. Esneaux examine les conjectures des annalistes sur l'origine des Slaves; nous laisserons au lecteur le soin de voir cette dissertation dans l'ouvrage. Nous passerons également, ce qui concerne leurs fêtes, leurs mariages, leurs funérailles et leur religion, ou plutôt leurs superstitions, malgré l'intérêt que présentent ces matières, afin d'arriver à leur gouvernement.

Il paraît que dans l'origine ces peuples ne connaissaient guère, relativement à la propriété, que le droit du plus fort : point d'union entre les familles, point de subordination; cependant on se réunissait dans les occasions importantes, pour délibérer sur les intérêts communs; on consultait respectueusement les vieillards; mais lorsqu'il s'agissait d'une expédition, on choisissait des chefs auxquels on désobéissait, même pendant les combats; et la guerre finie, chacun reprenait le chemin de sa chaumière. Ainsi le goût de l'indépendance se retrouve partout chez les nations du nord. Mais peu à peu les Slaves ont des relations plus fréquentes avec l'empire (1); leurs mœurs deviennent moins simples; ils introduisent chez eux quelques-unes des jouissances du luxe byzantin, et bientôt ils se créent des *boyards*, des chefs héréditaires pour les défendre et présider leurs *diètes* ou assemblées.

. . . .

(1) L'empire romain dont le siége était alors à Constantinople.

L'auteur rapporte encore quelle était leur manière de rendre la justice, de déclarer la guerre et de faire la paix; il dit la prépondérance des prêtres, et d'autres particularités du plus haut intérêt, que nous sommes forcés d'omettre pour arriver à l'époque précise de la fondation de l'empire russe,

C'est vers l'an 860 de J.-C. que les Varègues russes, descendus des bords de la Baltique, vinrent, sous la conduite de trois frères, former au prix de leur sang, des établissemens au milieu des Slaves, leur imposèrent des tributs et fondèrent ainsi cet empire de Russie qui grandit inaperçu pendant 800 ans et qui menace aujourd'hui d'envahir le monde.

L'histoire nous montrera bientôt, au sein de cet empire, *des institutions véritablement constitutionnelles avec des princes bien autrement remarquables que Pierre-le-Grand, qu'on s'obstine pourtant à regarder comme le créateur de la Russie.*

M. Esneaux discute ici avec beaucoup de sagacité la question de savoir si les Varègues étaient des conquérans ou des princes élus par les Slaves, constitués alors en une espèce de république, dont la capitale était Novgorod; il prouve très-judicieusement, ce nous semble, que la première version est seule admissible, et il termine sa dissertation par les considérations suivantes, qui achèvent de prouver la conquête.

« Pendant plusieurs règnes, la garde du prince ne se composa » que de Varègues; pendant le premier règne, les Varègues composèrent seuls toute l'armée; pendant plusieurs règnes, tous » les fiefs et tous les emplois de quelque importance étaient réservés aux Varègues; lorsqu'il y eut d'autres troupes, les Varègnes furent d'abord seuls payés, et ils le furent au moyen » d'un impôt appelé *impôt des Varègues*. Pendant deux siècles, » les Varègues se conduisirent, même à *Novgorod-la-Grande*, » comme en pays conquis, volant les marchands, battant les » hommes et violant les femmes, et cela si impunément, que les » Novgorodiens, révoltés, en massacrèrent un grand nombre et » furent massacrés eux-mêmes par l'ordre, sous les yeux et dans » la cour du prince, qui attira les principaux citoyens dans ce » piége pour venger les Varègues (11e siècle). Enfin, les Va-

» règues *russes* imposèrent leur nom à l'empire. D'après cet » examen, je crois l'élection nationale suffisamment réfutée et » la conquête suffisamment démontrée. »

Cette conclusion est contraire à l'opinion de Nestor, de Levesque et de Karamsin, qui fournissent le plus souvent à notre auteur les documens de son histoire. Mais on voit que cet écrivain ne craint point de combattre ses autorités quand elles ne lui paraissent pas fondées en raison. C'est ainsi qu'il force ses lecteurs à penser, à réfléchir avec lui, qu'il exerce leur jugement, et certes il est bien difficile de n'être pas de son avis sur ce dernier article.

Cependant tous les Slaves ne supportaient pas trop patiemment le joug de leurs maîtres; une conspiration éclate à Novgorod. C'est alors que Rurik, chef des Varègues, devenu seul chef par la mort de ses deux frères, écrase ses ennemis, et « comprime par la terreur tout ce qui préfère la vie à la liberté. » Il agrandit considérablement son empire; mais il organisa un système féodal en distribuant, à titre de *fiefs*, des gouvernemens aux plus dévoués de ses compagnons d'armes. Ce fut alors aussi qu'il établit sa résidence à Novgorod qu'il fortifia d'un rempart de terre. Ce prince mourut 15 ans après ses frères et légua l'empire, qu'il considérait comme son patrimoine, à son fils Igor, âgé de 4 ans, laissant toutefois la tutèle du jeune prince et la régence de l'État à un de ses parens nommé Oleg.

Tout cela était conforme aux usages des familles, mais sans avoir force de loi; car le régent prit la place de son pupille, et régna toute sa vie avec beaucoup de gloire. Il fit des conquêtes immenses, bâtit des villes nombreuses, c'est-à-dire des cabanes rustiques, renfermées dans une enceinte, il alla même saccager la Grèce, conclut un traité de commerce avec Constantinople. Enfin il mourut de la morsure d'un serpent, et comme il ne laissa point d'enfans, ce fut seulement à cette époque que le fils de Rurik put entrer en possession de l'héritage de son père. Pendant le règne d'Oleg, les Varègues continuèrent de jouir d'une insolente prépondérance. M. Esneaux remarque que les Slaves étaient véritablement *serfs* et attachés à la glèbe, c'est même

encore aujourd'hui, généralement parlant, l'état des paysans russes. D'ailleurs les marchands se livraient au commerce des esclaves; or, ces esclaves étaient, suivant Karamsin, des *prisonniers* de guerre, des *condamnés*, ou des *serfs* achetés aux voisins. Mais, dit notre auteur, le droit de l'épée avait fait les Varègues *seigneurs et juges* et les Slaves *serfs*; voilà donc les Slaves devenus une marchandise comme du bétail.

En 912, après la mort d'Oleg, le fils de Rurik, devenu chef suprême, eut plusieurs révoltes à réprimer par le glaive. Il fit aussi une invasion dans la Grèce. Son armée se composait, dit-on, de 10,000 barques et 400,000 hommes. Après de légers succès, il est mis dans une déroute complète, et ramène à peine le tiers de son armée. L'année suivante, il avait déjà 66 ans, il revint avec des forces plus imposantes et obtint de l'empereur de Constantinople le renouvellement du traité qu'avait conclu son prédécesseur. Il s'occupe alors d'amasser des trésors, et va lui-même percevoir les impôts chez les Deuliens, une des nations qui lui étaient soumises; ceux-ci irrités de ses exactions, l'égorgent lui et son escorte. Sous ce règne, les Chrétiens commencent à s'introduire chez les Varègues, ils y font quelques conversions; les Slaves aussi furent moins humiliés, quelques-uns même parvinrent à certains honneurs.

M. Esneaux, guidé par son esprit de critique, exprime des doutes sur les traités d'Oleg et d'Igor avec la cour de Constantinople. Il soupçonne que les pièces diplomatiques qui servent de base à ces traités ont pu être forgées et falsifiées postérieurement.

Igor avait péri en 945; il laissait une veuve, qui sera Sainte Olga, et un fils encore enfant, que l'auteur appelle le Charles XII des Russes.

Les droits de succession au trône n'étaient pas encore fixés; mais les désordres de l'État firent une loi aux Varègues de se rallier au fils et à la veuve d'Igor. Cette princesse était une femme forte, et son fils montrait dès sa jeunesse une passion fougueuse pour les aventures guerrières. Toujours mêlé avec les guerriers, il les charmait par ses projets de conquêtes, comme il les éton-

nait par ses habitudes, couchant en plein air, exposé aux plus grands froids, et se nourrissant de chair de cheval à peine rôtie. Le premier soin d'Olga fut de punir les Deuliens; les massacres et les supplices vengèrent la mort de son époux. Ensuite elle s'occupa d'organiser au sein de l'empire une administration libérale; le Nord en goûta les premiers fruits. Bientôt elle ouvre ses oreilles et son cœur aux prédications des missionnaires, et va se faire baptiser à Constantinople par les mains du patriarche, elle eut pour parrain l'empereur Constantin Porphyrogénète, et reçut le nom d'Hélène. « Ainsi, dit M. Esneaux, deux agens de » civilisation, également nouveaux et timides encore, mais d'une » égale persévérance et d'une vertu insinuante et irrésistible, » travaillèrent la Russie par les deux bouts : la liberté au nord, » au midi le christianisme; et cette double influence produisit » d'immenses effets. »

Cependant le nouveau prince, le fils d'Olga, Sviatoslaf enfin, refusa constamment d'embrasser le christianisme : *Mes guerriers se moqueraient de moi*, répondait-il aux instances de sa mère. Il ne songeait d'ailleurs qu'à multiplier ses conquêtes. Il subjugue différentes peuplades sur le Don, le long du Volga jusqu'à la mer Caspienne. Rappelé au centre de ses états, il vient recevoir les derniers soupirs de sa mère. Il partage alors l'empire entre ses trois fils, les considérant comme des gouverneurs de provinces. Pour lui, dévoré d'ambition, il convoite l'empire de Constantinople, l'attaque, est repoussé, et périt, en revenant, au milieu des embûches que lui tendent les Pitchénègues, peuple qu'il n'avait pas encore réduit.

L'aîné de ses fils réunit presqu'aussitôt tout l'empire sous ses lois; mais ce prince manquait d'énergie, et son jeune frère, Vladimir, le deuxième était mort, fit assassiner son aîné pour régner à sa place. Ce prince avait été soutenu dans son usurpation par une troupe de nouveaux Varègues. Ces guerriers élevèrent bientôt leurs prétentions si haut, que Vladimir sentit la nécessité de s'en défaire : il y réussit. Mais comme il ne pouvait plus compter sur ces peuples après les avoir trompés, il s'attacha davantage aux Slaves, qui éprouvèrent dès-lors une

heureuse amélioration dans leur état. Les cités devinrent insensiblement libres; mais le peuple des campagnes demeura toujours serf, sauf quelques affranchissemens partiels.

Vladimir était ambitieux, et, par conséquent, guerrier, perfide, libertin et fanatique; on rapporte qu'il eut à-la-fois quatre épouses, et 800 maîtresses distribuées en trois sérails. On lui reproche d'avoir sacrifié une victime humaine, c'était un Varègue chrétien, au dieu Péroun auquel il avait élevé une statue colossale à Kief, ville principale de l'empire au midi. Il prétendait reconnaître ainsi les nombreuses victoires qu'il venait de remporter. Cependant, vers cette époque (1000 de J.-C.), le christianisme parut envahir tout-à-coup les états du nord, et la Russie comme les autres. Vladimir se convertit presque subitement, sans doute parce qu'il crut voir dans cette démarche un moyen de célébrité. Il embrassa le culte grec, peut-être dans l'espérance que ce serait pour lui une voie à la conquête de la Grèce, et aussi dans l'intention d'épouser la sœur des empereurs Bazile et Constantin, qui régnaient à Constantinople. Il fallait, en effet, que l'ambition de Vladimir fût bien puissante, puisqu'elle le détermina à renoncer aussi promptement à son ancien culte, auquel il venait pourtant de se montrer assez dévoué pour immoler à ses divinités une victime humaine. Quoi qu'il en soit, une fois baptisé il fit renverser, briser ou brûler les idoles. Péroun lui-même fut battu de verges et traîné jusque dans le Dniéper. Bientôt le prince ordonne à tout son peuple de se faire baptiser; mais quelques provinces résistèrent à ce commandement, et l'idolâtrie conserva en beaucoup d'endroits sa prépondérance jusqu'au 12e siècle. Cependant les églises se multiplièrent, et furent richement dotées. Vladimir décerna la dixième partie du revenu du prince à l'église de la Vierge à Kief. Les évêques furent nombreux et extrêmement honorés, et l'immense influence du clergé russe, suivant M. Esneaux, date de ce règne, c'est-à-dire, de son institution, mais les sermons servirent la morale; *et une école publique alluma les premières lumières qui eussent éclairé ces régions barbares.*

« Cette nouveauté, dit Karasmin, cité par M. Esneaux, parut

» si effrayante qu'il fallait y (à l'école publique) traîner de force » les enfans des dames de distinction, qui croyaient leurs enfans » perdus, l'écriture passant alors pour la plus dangereuse inven- » tion de la sorcellerie. »

L'alphabet alors adopté, et toujours conservé depuis, fut celui que fabriquèrent, d'après l'alphabet grec, saint Cyrille et son frère Méthodius.

Cependant le caractère de Vladimir changea totalement; après sa conversion, il n'eut de femme que la princesse grecque; il renonça absolument à la guerre, il abolit même la peine de mort. « Les excès de dévotion, ajoute notre auteur, produisirent au moins ce bon effet, que l'exemple du prince dut adoucir un peu les esprits, auxquels jusque-là une idolâtrie farouche avait commandé la guerre, le pillage, la vengeance et la férocité. Vladimir dut aussi donner une sorte de vogue à la charité prêchée par les ecclésiastiques. En effet, les pauvres pouvaient venir manger au palais, et des charriots portaient par les rues des vivres, des aumônes et des habits à ceux que la vieillesse ou des infirmités empêchaient de marcher. Vladimir mourut d'une vieillesse prématurée en 1014. »

M. Esneaux pense que l'introduction du christianisme dans les villes aida beaucoup au développement des germes libéraux dont nous verrons bientôt mûrir les fruits. « L'esprit du christianisme, dit-il, est essentiellement républicain; on sait que primitivement il ne souffrait que des élections populaires. Ainsi, dès le règne de Vladimir, on vit marcher de front et se heurter, à cause de l'immensité du territoire, à cause de l'ignorance et de la faiblesse commune, la royauté et l'aristocratie, l'esprit de liberté républicaine et l'autorité pontificale. En même temps, les arts s'importaient de la Grèce, les métiers se perfectionnaient par le voisinage des arts, le commerce étendait ses spéculations et ses courses, un luxe naissant aiguillonnait les esprits; les prédications et les premières écoles allumaient et propageaient les lumières, et les prêtres apportaient le germe d'une législation. »

Comparant Vladimir à Charlemagne, l'auteur soupçonne, malgré les ressemblances qu'ont entre elles *ces deux grandes*

figures historiques, que Charlemagne, s'il eût trouvé la France barbare, neuve, et disposée comme Vladimir trouva la Russie, aurait établi le gouvernement représentatif le plus libéral, et assis la royauté constitutionnelle sur la base éternelle d'une sage liberté. Ce sont de ces conjectures auxquelles chacun peut se livrer impunément, bien certain que les événemens ne viendront jamais les contredire.

FELLENS,
de l'Athénée des Sciences.

(*La suite au prochain numéro*.)

ANNONCES.

Storia delle Campagne e degli assedj degl' Italiani in Ispagna, ou Histoire complète de la Guerre d'Espagne et du Portugal, des 1807 à 1814. Précédée d'un précis historique et statistique de la péninsule; avec cartes et plans, par Camillo Vacani, Major au corps I. R. du génie, chevalier des ordres de la Couronne de fer, de la légion d'honneur et de Charles III.

Cet ouvrage, imprimé avec le plus grand soin par l'imprimerie I. R. de Milan, parut en 1823 dans son complet de 3 Volumes gr. in-4° et d'un Atlas séparé in-folio de 16 planches gravées au burin, dont la Catalogne et la Péninsule toute entière sur feuilles doubles, d'après les reconnaissances mêmes de l'Auteur.

Se vend par les *principaux Négocians de Livres* et *d'Estampes*, notamment à Vienne chez *Heubner* et chez *Artaria*; à Paris et à Londres chez *Treuttel* et *Würtz*, et se trouve aussi en dépôt chez *l'Auteur-Éditeur*, à *Vienne* et chez la *Société typographique des Classiques Italiens à Milan*, aux prix suivans :

1 Exemplaire sur Vélin surfin avec planches coloriées, 80 florins en argent.

1 Exemplaire sur Vélin avec planches non coloriées, 50 florins en argent.

L'Auteur de cet ouvrage ayant suivi dans toutes ses périodes cette guerre célèbre à côté des États-Majors, a lui-même recueilli sur les lieux tout ce qui pouvait donner à ses récits et à son Atlas le teint véridique exigé par l'histoire et la topographie.

L'étude qu'il fit du théâtre de la guerre et des peuples qui l'habitent, l'a mis à même de faire précéder son histoire militaire d'un Précis fort soigné de l'histoire générale de la nation loyale et belliqueuse, contre laquelle on a si long-temps combattu avec des armées nombreuses et aguerries.

L'ordre chronologique, la statistique du pays, les documens indispensables et toutes les notions topographiques, qui seuls peuvent placer un ouvrage au noble rang d'une Histoire, ont été suivis par lui avec une conscience scrupuleuse. Aussi il eut la haute satisfaction de voir son travail couronné par le suffrage de plusieurs Chefs d'Établissemens, Gens de lettres, Généraux et Princes, et d'apprendre qu'en France, en Allemagne et même en Espagne et en Angleterre, on a porté sur ce monument historique italien (fruit de ses longs travaux et d'une exécution à lui seul fort onéreuse), le jugement le plus flatteur (1) auquel il pouvait aspirer, savoir « que par la grandeur et le but de » l'ouvrage, le style qui lui convient, le discernement et l'exac- » titude irréprochable dans le choix des matériaux, c'est l'His- » toire la plus complète, la plus consciencieuse de la Guerre » d'Epagne, qui ait paru jusqu'ici. »

CONTENU DES VOLUMES.

I. Préface et Notes importantes sur l'Atlas et l'Édition authentique.

Introduction ou Précis historique et statistique de la Péninsule.

Invasion de l'Espagne et du Portugal. Événemens de Bayonne.

Éclat de la guerre. Succès, revers et suites de la campagne de 1808.

II. Pivot des Anglais en Portugal, défense de l'Espagne, guerre d'Autriche.

Siéges de Saragosse et de Gironne. Lutte en Castille. Fin de 1809.

---

(1) Voyez Mém. topogr. — Revue encicl. — Oestr. mil. Zeitschr. — Bullet. univ. etc.

Invasion de l'Andalousie et du Portugal. Défense de Cadix et de Lisbonne.

Batailles, siéges et blocus dans toute la péninsule. Fin de 1810.

III. Conquête de Tarragone, Sagunte et Valence. Progrès en 1811.

Guerre en Russie. Succès des Anglais en Espagne. Fin de 1812.

Siéges, batailles et retraite en Espagne. Guerre d'Allemagne en 1813.

Paix générale en 1814.

CONTENU DE L'ATLAS.

I. Carte générale de *l'Espagne* et du *Portugal*, avec notes historiques et statistiques. (Feuille double.)

II. Carte militaire de la *Catalogne*, avec notes historiques et statistiques, aussi bien que la trace des marches et campemens des armées. (Feuille double.)

III. Quatre planches pour les environs, campemens siéges et batailles de *Barcelone*, *Tarragone*, *Sagunte* et *Valence*. (In-folio.)

IV. Dix planches donnant seize plans de Places et Forts, entre autres *Saragosse*, avec la trace des attaques respectifs. (In-folio.) 1 *Juillet* 1828.

Mémoires du général Berthier, prince de Neuchâtel et de Wagram, major-général des armées françaises, campagnes d'Égypte, Ire partie, in-8. de 38 feuille 1/2, prix 2 fr. 1827.

Précis des événemens militaires, ou essais historiques sur les campagnes de 1799 à 1814, avec notes et plans; par M. le lieutenant-général comte Math. Dumas; campagnes de 1806 et 1807, tom. III, IV, V. In-8. avec 22 cartes et plans in-fol. obl., prix 39 fr. Paris, Strasbourg et Londres, 1826.

Observations du capitaine Muller, auteur de l'Escrime à cheval, etc., adressées aux magistrats de la Cour royale de Rouen. In-4° de 3 feuilles. Paris, 1827.

Encore un mot sur le corps royal d'état-major; par A.-F. Couturier de Vienne, lieutenant au corps royal d'état-major (An-

[illegible] [illegible] [illegible], n° 9). Brochure in-8° de 3 feuilles d'impression.

[illegible] de la ferrure sans contrainte, ou moyen de ferrer les chevaux les plus vicieux en moins d'une heure, et de les corriger pour toujours de leurs défauts; suivi d'une [illegible] des principes de physiologie du cheval, par [illegible] [illegible], capitaine de cavalerie autrichien. Traduit par un officier français, et [illegible] d'Asselin.

Cette brochure, de 4 feuilles d'impression, est accompagnée de 6 planches lithographiées par [illegible].

Il sera rendu compte de ces deux ouvrages dans une des prochaines livraisons.

[illegible] des grandes [illegible] françaises au moyen âge, pour servir [illegible] [illegible] [illegible], 13e, 14e et 15e [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] volumes [illegible] ont paru. Prix, 9 fr. [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] militaires, [illegible] [illegible] [illegible], colonel [illegible] [illegible] 54 pages, [illegible] [illegible] et à Genève, chez [illegible]

[illegible] pour trouver la meil[illegible] [illegible] principes les [illegible] [illegible] allemand. [illegible] brochure in-8°. Prix, [illegible]

[illegible] [illegible], à l'usage des [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] in-8°. [illegible]

[illegible]

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

THÉORIE.

DU SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE;

PAR LE VICOMTE DE PRÉVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XIX DU PROJET.

DE LA DÉFENSE DES PLACES.

Extrait analytique de l'examen du titre 37 *du réglement de* 1809 (de la défense des places en état de siége), *fondu dans le titre* 19 *du projet.*

Au lieu du titre 37 du réglement de 1809, qui contenait une foule de détails superflus, on a placé dans le projet des dispositions tirées en partie du décret du 24 décembre 1811, qui sont applicables aux places occupées par suite des progrès des armées, parce qu'il est important que tout officier qui peut y être jeté, les trouve dans leréglement de service.

TITRE XIX.

DE LA DÉFENSE DES PLACES.

ART. 222. — Gouverneurs ou commandans des places.

Quand Sa Majesté n'a pas nommé de gouverneur ou de commandant pour une place, dans les pays occupés par l'armée, le général qui commande l'armée y pourvoit.

Il peut encore, dans les places où Sa Majesté en aurait nommés, mettre des commandans supérieurs lorsqu'elles sont menacées, mais seulement dans les circonstances graves dont il rendra compte.

Les officiers, quel que soit leur grade, employés comme il est dit ci-dessus, jusqu'à ce qu'ils aient été nommés par lettres-patentes ou commissions, font partie de l'armée, et continuent de recevoir les appointemens de leur grade et de leur arme. Ils n'ont droit qu'aux frais de bureau.

A l'armée, les commandans d'armes ou de places sont sous les ordres des généraux commandant les arrondissemens, mais non sous ceux des officiers-généraux et supérieurs qui, par circonstance, se trouveraient dans le rayon de la place.

ART. 223. — Leur autorité en cas de siége.

En cas de siége, l'autorité du gouverneur, du commandant supérieur, ou du commandant ordinaire, est absolue, et s'étend même sur l'administration intérieure des corps, sur les travaux et sur les divers services. En conséquence, les commandans des troupes, ceux d'artillerie et du génie, et les intendans militaires, sont tenus de prendre les mesures d'administration intérieure, d'exécuter les travaux, et de faire toutes les dispositions de service que le commandant juge à propos de leur prescrire, dans l'intérêt de la défense.

Les commandans des citadelles, des forts, des châteaux et autres fortifications qui dépendent d'une place, sont sous les ordres de celui qui la commande.

ART. 224. — Dispositions préliminaires pour la défense.

Tout commandant doit considérer sa place comme susceptible d'être attaquée à l'improviste; en conséquence, il établira son plan de service et de défense suivant les hypothèses d'attaque les plus probables, et il déterminera, pour les principaux cas, les postes et les réserves, le mouvement des troupes, l'action et le concours de tous les corps et de tous les services.

Il s'attachera particulièrement à bien connaître la situation :

1° De l'intérieur de la place, des fortifications, bâtimens ou établissemens militaires, et du terrain extérieur dans les rayons d'attaque, d'investissement et d'activité;

2° De la garnison, de l'artillerie, et des munitions ou approvisionnemens de toute espèce;

3° De la population à nourrir en cas de siége, des hommes capables de porter les armes; des maîtres et des compagnons ouvriers susceptibles d'être occupés aux travaux, ou employés en cas d'incendie; des subsistances, des matériaux, des outils, et des autres ressources que la ville et le pays qui l'environne peuvent fournir, ou dont il convient de s'assurer dans l'état de siége.

Dans toute place, si les troupes ennemies s'en approchent à moins de trois journées de marche, le gouverneur ou commandant, sans attendre l'état de siége, est revêtu, comme lorsque le ministre ou le commandant de l'armée en donne l'ordre, de l'autorité nécessaire :

1° Pour faire sortir les bouches inutiles, les étrangers, et les gens notés par la police civile ou militaire;

2° Pour faire rentrer dans la place, ou pour empêcher d'en sortir, les ouvriers, les matériaux et autres moyens de travail; les bestiaux, les denrées, et autres moyens de subsistances;

3° Pour faire détruire, par la garnison et par la garde nationale, tout ce qui peut, dans l'intérieur de la place, gêner la circulation de l'artillerie et des troupes; tout ce qui peut à l'extérieur, offrir quelque couvert à l'ennemi, et abréger des travaux d'approche.

Art. 225. — Conseil de défense.

Le gouverneur, ou commandant, consulte les commandans des troupes, ceux de l'artillerie et du génie, et l'intendant militaire, séparément ou réunis en conseil de défense; mais le gouverneur, ou commandant, décide seul, quels que soient les avis du conseil ou de ses membres.

Art. 226. — Conduite dans la défense.

Le gouverneur ou commandant défendra successivement ses ouvrages et ses postes extérieurs, ses déhors, sa contrescarpe, son enceinte, et ses derniers retranchemens.

Il ne se contentera pas de déblayer le pied de ses brèches et de les mettre en état de défense par des abattis, des fougasses, des feux allumés, et par tous les moyens usités dans les siéges; il devra commencer de bonne heure, derrière les bastions ou les fronts d'attaque, les retranchemens nécessaires pour soutenir au corps de place un ou plusieurs assauts; il y emploiera les habitans, il y fera servir les édifices, les maisons et les matériaux de celles que les bombes auraient ruinées.

Mais dans ces défenses successives, le gouverneur, ou commandant, ménagera sa garnison, les munitions de guerre et ses subsistances, de manière :

1° Qu'il ait, pour les assauts et la reprise de ses dehors, spécialement pour l'assaut au corps de place, une réserve de troupes fraîches composée d'hommes choisis parmi les vieux soldats de la garnison;

2° Qu'il lui reste les munitions et les subsistances nécessaires pour soutenir vigoureusement les dernières attaques.

ART. 227. — Responsabilité des gouverneurs ou commandans des places

Les lois militaires condamnent à la peine capitale, tout gouverneur ou commandant qui livre sa place, sans avoir forcé l'assiégeant de passer par les travaux lents et successifs des siéges, et avant d'avoir repoussé au moins un assaut au corps de place sur des brèches praticables.

Dans la capitulation, le gouverneur, ou commandant, ne se séparera jamais de ses officiers ni de ses troupes; il partagera le sort de la garnison après comme pendant le siége; il ne s'occupera que d'améliorer la situation du soldat, des malades et des blessés, pour lesquels il stipulera toutes les clauses d'exception et de faveur qu'il lui sera possible d'obtenir.

Tout gouverneur ou commandant qui aura perdu une place, sera tenu de justifier de sa conduite devant un conseil d'enquête.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XX DU PROJET.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les titres des *honneurs militaires*, des *honneurs funèbres*, des *décès* et *scellés* ont fait la matière de l'ordonnance. On a donc cru qu'il était inutile d'en surcharger le réglement; ils se trouvent d'ailleurs, quant aux *honneurs*, consacrés par l'usage et le réglement sur le service des places.

L'utilité de n'avoir qu'un seul réglement pour toutes les armes et sa simplification, ont exigé qu'on n'employât pas toujours les dénominations des grades des troupes à cheval. Au surplus, les motifs de celles de la cavalerie sont si effacés par le temps, qu'il serait sans inconvénient de dire, comme en Autriche, *un caporal de cavalerie*.

Il eût été désirable qu'un réglement de campagne qui déter-

mine le service des avant-postes et présente quelques autres détails instructifs, ne reçût pas de publicité chez les étrangers. Le grand Frédéric parvint à tenir secret pendant très-longtemps le sien, imprimé en 1744; il ne parvint en France, en effet, qu'après la paix de 1763; mais aujourd'hui les relations entre les différens peuples sont tellement établies que toute précaution à cet égard serait inutile.

TITRE XX.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 228. — Des honneurs. Des actes de l'état civil.

On se conformera, pour les honneurs militaires, les honneurs funèbres, les actes de naissance, décès, scellés, inventaires, testamens, successions, et tout ce qui concerne l'état civil, aux lois et ordonnances rendues à ce sujet. Les états-majors des corps d'armée, des divisions et des corps, devront en être pourvus, pour qu'on y ait recours au besoin.

ART. 229. — Commandemens d'intérim.

Les officiers-généraux, les officiers et les sous-officiers des corps, ayant un commandement ou des fonctions d'*intérim* de leur grade, ou d'un grade supérieur, ont l'autorité, les devoirs et la responsabilité des titulaires.

ART. 230. — Troupes à cheval.

Pour plus de brièveté et de clarté, on a évité d'employer constamment les dénominations des grades des troupes à cheval, le réglement n'en est pas moins applicable à ces troupes. Elles l'exécuteront en tout point, selon la correspondance des grades, et du service.

ART. 231. — Usage du réglement.

Les colonels feront usage du présent réglement dans la théorie de leurs officiers et de leurs sous-officiers pour ce qui les concerne.

ART. 232. — Son Exécution.

Le présent réglement sera suivi dans les camps et cantonnemens de guerre, et dans les camps de paix. Toutes les dispositions d'exécution et de details fixées ou à fixer, et tout service qui y aurait rapport, ne pourront s'écarter des bases qui y sont établies, ni des principes qu'il consacre.

DES PLACES A ENCEINTES CONCENTRIQUES.

En thèse générale, la meilleure fortification est celle qui met, autant que le comporte la nature des choses, les défenseurs commis à sa garde hors de l'atteinte de l'ennemi et en état de diriger sur lui, partout où il peut se présenter pour attaquer, la plus grande quantité possible de feux.

La fortification ne pouvant avoir d'autre objet que la défense d'un *point*, ou celle d'une étendue de terrain donnée, l'art de la fortification se divise naturellement en deux parties; l'ensemble des ouvrages destinés à la défense d'un point compose ce qu'on est convenu d'appeler une *place forte*; et on donne le nom de *système de défense* à l'ensemble des places de tout pays soumis à une même domination.

Pour qu'une troupe puisse se maintenir dans une position donnée contre des forces supérieures, il faut qu'elle tire de cette position même, dans tous les points par où elle est abordable, le surcroît de force dont elle a besoin pour y résister avantageu-

sement à l'ennemi. Ainsi, la première chose à faire en fortification, c'est de trouver une *enceinte* qui, par la forme et la disposition de ses parties, satisfasse le mieux possible aux conditions d'une bonne défense. Nous ne rechercherons pas si cette première partie du problème général de la fortification a été résolue, peu nous importe; ce que nous avons à dire est applicable à tout système de fortification quelconque.

Quand on sait combien la force absolue d'une enceinte peut augmenter par un meilleur arrangement de ses parties, il est naturel de penser que deux enceintes, disposées de manière à se protéger réciproquement, formeront un tout plus fort que s'il ne pouvait exister aucune relation entre elles. Si cette idée, qui s'est présentée plusieurs fois à l'esprit de ceux qui se sont occupés de fortification, n'a jusqu'ici produit aucun fruit, si depuis Vauban, dont la carrière a été si bien remplie, l'art est demeuré stationnaire, il en faut accuser des préjugés nombreux étayés par tous les monumens connus, et surtout la méthode si peu analytique des auteurs.

La meilleure manière de combiner des enceintes pour la défense d'un point étant de les disposer concentriquement, nous nous proposons de faire connaître les principales propriétés de cette sorte de combinaison, à laquelle personne ne paraît avoir songé, et qui pourtant mérite une attention toute spéciale. C'est par elle que nous allons rendre *pour toujours* à la défense une supériorité bien plus grande que celle dont elle jouissait sur l'attaque, avant l'application des procédés d'attaque imaginés et mis en usage par le plus célèbre de tous les ingénieurs. Nous dirons d'abord à quelles conditions sa force absolue peut être un maximum.

Dans les rapports réciproques de défense de deux enceintes concentriques, la plus petite est toujours active et la plus grande toujours passive : tout ce que la première peut pour la défense de la deuxième c'est d'empêcher qu'elle ne soit franchie, tout ce que la deuxième peut pour la défense de la première c'est de la mettre à couvert des feux de l'assiégeant. Le degré d'intensité de la puissance d'action de la première enceinte dépend

de la quantité et de l'efficacité des feux qu'on y peut diriger sur tout point quelconque de la deuxième; ces feux seront d'autant plus multipliés que les canonniers seront moins inquiétés par l'artillerie ennemie, que tous les mouvemens intérieurs seront plus faciles, et que le nombre des bouches à feu sera plus grand; leur efficacité dépendra de la distance qui séparera les deux enceintes.

Pour deux enceintes données, le nombre des bouches à feu de la première qui pourront avoir vue sur un point quelconque de la deuxième ne sera un maximum que lorsque les deux polygones de la fortification seront établis sur un même plan; dans ce cas la première enceinte sera défilée par la deuxième, et le feu de l'assiégeant n'entravera pas le service de l'artillerie de la place. Le travail occasioné par les mouvemens intérieurs ne sera un minimum que si le plan de site est horizontal. Donc la force absolue d'une combinaison de deux enceintes concentriques ne peut être un maximum qu'autant qu'elles sont situées sur un même plan horizontal. Donc aussi tous les élémens d'une combinaison d'un nombre quelconque d'enceintes concentriques doivent être situés sur un même plan horizontal pour que la force de cette combinaison soit un maximum.

Les ingénieurs se sont toujours attachés à plier la fortification au terrain; mieux inspirés ils eussent fait le contraire et considérablement simplifié, en le perfectionnant, un art devenu difficile. Nous avons démontré ailleurs l'importance dont il est pour la défense, que tous les points tactiques d'un pays soient au pouvoir de ses défenseurs, et liés entre eux par des routes droites et horizontales: on verra plus tard que les places à enceintes concentriques l'emportent par leurs propriétés tactiques et économiques sur tous les systèmes de fortification imaginables; en faut-il davantage pour faire conclure qu'un pays plat est de tous le plus facile à défendre?

La fortification devant être établie en terrain horizontal, tous les polygones seront réguliers.

Quant à la distance qui doit exister entre deux enceintes voisines, la plus favorable à la défense nous paraît devoir être

égale à la longueur du côté du polygone de la fortification, cette longueur ayant été fixée d'après la portée des armes à feu. Cela posé, quelque soit le système de fortification suivant lequel les enceintes soient construites, l'hexagone et les polygones d'un nombre de côtés multiple de six sont les seuls à admettre en fortification. On peut s'en convaincre à l'aide du tableau suivant, où l'on trouvera la longueur du rayon du cercle circonscrit de chaque polygone, depuis celui de trois côtés jusqu'à celui de trente-deux.

	m.	c.		m.	c.
3.	207	80	15.	865	74
4.	254	55	16.	922	63
5.	306	23	17.	979	58
6.	360	00	18.	1036	57
7.	414	88	19.	1093	60
8.	470	38	20.	1150	63
9.	526	28	21.	1207	70
10.	582	50	22.	1264	82
11.	638	66	23.	1321	85
12.	695	46	24.	1379	03
13.	752	14	28.	1698	81
14.	808	92	32.	1836	40

Pour faire tomber les places à une seule enceinte il suffit d'y faire brèche en un point, parce que, ce point franchi, on se trouve face à face avec l'assiégé qui, toujours inférieur en nombre et n'étant plus protégé par aucun obstacle matériel, n'a d'autre parti à prendre que de poser les armes. Mais lorsque l'enceinte à laquelle on a fait brèche se trouve défendue par une autre située en arrière à bonne portée des armes à feu, non-seulement il n'est plus possible de la franchir sans se priver de tout appui et s'exposer à découvert à une mort inévitable, mais même de se maintenir au haut de la brèche, fût-on parvenu à s'y établir. Cette admirable propriété mettant l'assiégeant dans la nécessité, pour s'emparer de la place, de raser

de chaque enceinte toute la partie située sur le terrain nécessaire aux travaux de siége de la suivante, assure à l'assiégé, depuis le commencement du siége jusqu'à la fin, la protection de toute la fortification, et constitue l'immense supériorité d'une combinaison d'enceintes concentriques sur les places à une seule enceinte. C'est d'après ces données que nous allons comparer les places à enceintes concentriques aux places actuelles. Sans cesser de généraliser, nous prendrons pour fixer les idées un cas particulier, par exemple des places fortifiées suivant le système de Cormontaingne. Regardant l'octodécagone comme le plus grand polygone de la fortification, nous ne parlerons que des places à deux et trois enceintes.

Les places à enceintes concentriques ne pouvant être réputées prises que lorsque l'assiégeant est parvenu à s'emparer de la plus petite enceinte, après avoir fait successivement le siége de toutes les autres, nous partagerons le siége d'une de ces places en autant de périodes qu'elle aura d'enceintes. L'enceinte extérieure sera la seule pour laquelle il faudra creuser trois parallèles, les troisièmes de l'octodécagone et du dodécagone pouvant tenir lieu de premières pour le dodécagone et l'hexagone. Toutefois, comme on ne peut douter que l'assiégeant ne mît beaucoup moins de temps à creuser une parallèle qu'il n'en mettra à renverser une portion d'enceinte d'un développement plus grand, fût-elle même sans revêtement, la durée du siége d'une place à enceintes concentriques comparée à celle d'une place ordinaire, l'assiégeant étant supposé pourvu de tous les moyens nécessaires pour conduire cette opération à son terme, et la place convenablement approvisionnée pour opposer la plus grande résistance possible, sera plus que proportionnelle au nombre de ses enceintes. Il s'en suit qu'une armée qui n'aurait que le temps strictement nécessaire pour s'emparer de deux ou trois places à simple enceinte serait réduite à ne rien entreprendre contre des places à deux ou trois enceintes concentriques. Nous verrons tout-à-l'heure de combien cette évaluation est trop faible.

Si l'opération de renverser plusieurs fronts contigus d'une

enceinte n'était ni plus longue ni plus difficile que ne le serait l'établissement d'une première parallèle d'un développement à peu près égal, et qu'il suffit pour la rendre praticable d'ouvrir une brèche à chacun des bastions de ces fronts, les quantités de travail à la charge de l'artillerie et du génie seraient à peu près, dans chaque cas, proportionnelles au nombre total des fronts compris dans l'attaque à ses différentes périodes. Or, suivant les procédés usités, l'attaque d'une place ordinaire à fronts bastionnés, avec demi-lunes, embrassant toujours deux fronts, il faudra, dans le cas particulier que nous avons choisi, avant de pouvoir entreprendre le siége de l'hexagone d'une place à trois enceintes concentriques, avoir préalablement abattu six fronts du dodécagone et dix de l'octodécagone (*voyez la figure*); tout autre système bastionné donnera à peu près le même résultat. Donc, généralement, les quantités de travail, dans les trois cas de une, deux et trois enceintes, seraient entre elles comme les nombres 2, 8 et 18, c'est-à-dire proportionnelles, dans chaque cas, au carré du nombre des enceintes.

Mais dans l'hypothèse dont ces deux derniers chiffres sont la conséquence, on ne tiendrait aucun compte de circonstances essentielles qui constituent une partie importante de la force des places à enceintes concentriques. En effet, rien ne peut soustraire l'assiégeant à l'obligation d'emporter tous les parapets à coups de canon, et, parvenu dans le fond du fossé, d'aborder la portion d'enceinte à détruire sur tous les points de son pourtour. Au lieu donc de trois brèches, tant aux bastions qu'aux demi-lunes, ayant tout au plus une largeur totale de cent mètres, il faudra renverser une longueur de plus de 550 mètres par front, demi-lunes comprises, c'est-à-dire 33 et 88 fois plus pour s'emparer d'une place à deux et trois enceintes concentriques, que pour s'emparer d'une place ordinaire; de même, au lieu de quatre passages en ligne droite pour aborder sur quatre points seulement les faces des bastions et de la demi-lune du centre ou des deux demi-lunes et du bastion qu'elles comprennent; dans l'attaque de la fortification concentrique il faudra sillonner toute la surface du fossé. Si l'on veut bien faire attention qu'alors la

défense sera très-facile et l'attaque au contraire extrêmement périlleuse, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que l'opération dont nous parlons devra entraîner des consommations en tous genres, bien plus considérables que celles qui auront eu lieu pour arriver sur le terrain d'où l'on peut la commencer.

Ce qui contribuera encore à augmenter les travaux de siége, c'est que, après la destruction d'une portion d'enceinte, l'assiégé se trouvant toujours maître du terrain compris entre le reste de cette enceinte et celle qui la suit, ne manquera pas d'y élever des batteries à l'aide desquelles l'assiégeant, lorsqu'il sera parvenu sur le terrain, situé entre deux enceintes, mis à découvert par l'effet de ses propres travaux, étant pris en flanc, sera tout au moins contraint de changer la forme de ses tranchées et boyaux de communication.

En prenant toutes ces circonstances en considération, les nombres que nous aurons donnés comme exprimant respectivement la durée du siége des 2e et 3e enceintes et les quantités de travail qu'il nécessite, devront probablement être doublés. Dans cette hypothèse, le siége des places à deux et trois enceintes concentriques exigera 3 et 5 fois plus de temps, 7 et 17 fois plus de travail, et sera, par conséquent, 21 et 85 fois moins probable que celui d'une place ordinaire.

Ce peu de mots ne nous laisseraient presque plus rien à ajouter sur les propriétés tactiques des places à enceintes concentriques, et l'on pourrait, d'après ce procédé, juger de la supérioritéqu'elles assurent à la défense sur l'attaque, si l'on savait faire des moyens de l'une et de l'autre l'usage le plus avantageux possible; mais, comme on va le voir, il n'en est point ainsi, au moins quant à la défense.

Les moyens matériels mobiles d'attaque et de défense sont de trois espèces, l'artillerie, la mousqueterie et la mine, et peuvent être mis en action dans trois circonstances différentes, sous la protection des ouvrages de fortification, à découvert au dehors de ces ouvrages, et dans des galeries souterraines. A la mine on ne peut opposer que la mine, et voilà pourquoi c'est de tous les moyens de guerre celui qui, jusqu'ici, a été employé avec le plus de discernement. Nous n'avons rien à en dire si ce n'est que, de

part et d'autre, les travaux de mines, proportionnels au nombre des fronts attaqués, seront aussi dans le même rapport que ceux d'un siége ordinaire. Il ne sera donc question, dans la suite, que de l'artillerie et de la mousqueterie.

Dans les ouvrages sur la défense des places, les auteurs prescrivent beaucoup de dispositions pour retarder l'investissement, découvrir l'instant précis de l'ouverture de la tranchée, et entraver la marche de l'assiégeant, qui, quoiqu'on fasse, se trouve toujours en état, au bout de 5 jours, de commencer le feu; la 3e parallèle est ordinairement achevée au bout de 9 à 10 jours. On laisserait l'assiégeant travailler en paix qu'il ne serait guère plus avancé au bout de ce temps, ni moins fort, car on lui tue bien peu de monde dans la défense éloignée. Les consommations auxquelles elle donne lieu, peuvent être faites bien plus utilement dans la défense rapprochée, après l'établissement de la 3e parallèle.

L'attaque et la défense ont un but semblable, chacune de ces deux opérations devant se proposer la destruction des moyens de l'autre. Mais il est à remarquer que l'assiégé n'a pas de moyen plus puissant que son infanterie pour détruire les travaux de l'assiégeant, tandis que celui-ci ne peut renverser les remparts de la place qu'à l'aide du canon, ce qui l'oblige à mettre à découvert, en butte aux feux de mousqueterie, une partie de son artillerie, pendant que celle de la place, toujours défilée, demeure constamment inaccessible aux feux horizontaux. Dans cet état de choses, il n'y a à défendre l'artillerie de la place, personnel et matériel, que contre les feux courbes de l'assiégeant, dont l'action sera très-peu dangereuse si on n'emploie au service de chaque bouche à feu, convenablement abritée, que le nombre d'hommes rigoureusement nécessaire. Au contraire, l'assiégeant contraint de tenir constamment une grande quantité de monde dans ses tranchées pour repousser les sorties, peu favorisé d'ailleurs par la disposition du terrain, aura beaucoup à souffrir des feux courbes de l'assiégé.

Par ces motifs nous sommes conduits à penser que les auteurs s'écartent des véritables principes de défense, par l'usage qu'ils font de l'artillerie, son principal agent au dedans; que, dans au-

cun cas, on ne doit la mettre en butte au tir de plein fouet des batteries de l'assiégeant, ni la faire tirer de cette manière avant qu'il ne soit parvenu dans le fond du fossé, et alors il faut donner aux embrasures une direction telle qu'elles ne puissent être enfilées par le canon ennemi, ce qui permettra de les confectionner à l'avance en même temps que les traverses. En sorte que, à l'exception des retranchemens qu'on aura à élever sur les flancs de l'attaque, dans l'intervalle de deux enceintes, pour lesquelles le temps ne manquera certainement pas, attendu qu'on pourra les commencer dès les premiers jours du siége, le travail de la défense consistera presque uniquement, pour l'artillerie, dans l'exécution et l'approvisionnement des bouches à feu.

Conséquemment à ce qu'on vient de lire, nous aurons peu égard à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent, pour déterminer l'armement des places à enceintes concentriques. Nous y mettrons peu de canons de siége, beaucoup d'obusiers et de mortiers, point de pierriers, quelques pièces de bataille. Par exemple :

Par bastion attaqué { 5 pièces de 16 et de 12. 12 obusiers. 8 mortiers.

Par demi-lune attaquée { 3 pièces de 16 de 12. 8 obusiers. 4 mortiers.

Sur chacun des autres fronts, demi-lunes comprises, cinq pièces de campagne. Ces bouches à feu tirant toujours à petite charge, pourront fournir un service de trois à quatre mille coups, et chacune d'elles sera utile pendant toute la durée du siége; on défendra toute la place avec l'artillerie nécessaire à la défense de l'enceinte extérieure ou à peu près. L'armement des places à deux et trois enceintes sera de 270 et 450 bouches à feu environ, d'un poids généralement faible, et d'une exécution facile.

Conformément à ce qui se pratique, l'attaque ne fera usage que de bouches à feu des plus forts calibres, les unes tirant à

petite et les autres à forte charge. Quoiqu'il soit peu probable que chacune d'elles puisse servir pendant toute la durée du siége d'une place à deux, et, à plus forte raison, d'une place à trois enceintes, cependant nous supposerons la chose possible; et alors le nombre des bouches à feu à faire entrer dans la composition des équipages de siége de ces places, sera seulement 3 et 5 fois plus considérable que pour une place ordinaire. Un équipage ordinaire de siége comptant 160 bouches à feu, dont

68 pièces de 24.
32 idem de 16.
24 obusiers de 8 pouces.
24 mortiers de 10 pouces.
12 pierriers.

Il faudra : 1° pour les places à deux enceintes :

204 pièces de 24.
96 idem de 16.
72 obusiers de 8 pouces.
72 mortiers de 10 pouces.
36 pierriers.

Total 480 bouches à feu.

2° Pour les places à trois enceintes :

340 pièces de 24.
160 idem de 16.
120 obusiers de 8 pouces.
120 mortiers de 10 pouces.
60 pierriers.

Total 800 bouches à feu.

Dans les deux cas, l'attaque nécessite un nombre de bouches à feu presque double de l'armement de la place, et ces bouches à feu, d'un calibre plus fort, représentent un poids au moins sextuple.

Ces données jointes à celles de l'expérience, vont nous mettre en état de déterminer avec quelque précision la force des garnisons et des armées de siége des places à enceintes concentriques.

Pour le service de l'artillerie de la place, nous supposerons 10 hommes par bouche à feu, dont 3 canonniers et 7 *auxiliaires*. Au lieu de distribuer l'infanterie le long des parapets, pour y faire, même de nuit, un feu de mousqueterie sur tout le développement des travaux de l'attaque, nous n'y en mettrons que pour observer l'assiégeant et tirer dans ses embrasures, laissant tout le reste tranquille, excepté dans les momens favorables aux sorties. Sur chaque front attaqué, pour les petites sorties, il suffira de 4 compagnies de 125 hommes chacune, ou de 500 hommes, qui resteront ensemble, sur le même front, pendant toute la durée du siége d'une enceinte, et concourront à la garde des fronts non attaqués. Pour les mines, nous mettrons 100 hommes par front attaqué, dont 20 du génie et 80 auxiliaires. Nous excluons entièrement la cavalerie de nos places ; elle n'est utile qu'au commencement du siége, dans les grandes sorties, auxquelles nous pensons qu'il faut renoncer. Nous n'admettrons qu'un état-major très-faible, notre machine défensive étant organisée de telle sorte qu'il n'y a, pour ainsi dire, qu'à lui imprimer le mouvement pour qu'elle fonctionne d'elle-même et produise une belle défense. Dès le commencement du siége, chaque corps, chaque fraction de corps, chaque homme aura ce qu'il devra faire, et ce qu'il fera le premier jour, il le fera encore le second jour, encore le dernier.

Suivant ces données, la force des garnisons des places à deux et trois enceintes concentriques serait de 6,310 et 10,516 hommes de toutes armes, ainsi qu'il suit :

1° Places à deux enceintes.

Pour le service de l'artillerie.	Canonniers. . . .	810	2,700
	Auxiliaires. . . .	1,890	
Pour le service du génie. .	Sapeurs et mineurs.	120	600
	Auxiliaires. . . .	480	
Infanterie.			3,000
État-major.			10
		Total. . .	6,310

2° Places à trois enceintes.

Pour le service de l'artillerie.	Canonniers. . . .	1,350	4,500
	Auxiliaires. . . .	3,150	
Pour le service du génie. .	Sapeurs et mineurs.	200	1,000
	Auxiliaires. . . .	800	
Infanterie.			5,000
État-major.			16
		Total. . .	10,516

En défalquant les *auxiliaires*, il reste 3,940 et 6,566 hommes de *troupes de ligne* des différentes armes pour la défense de nos places. Les auteurs n'ont jamais su défendre une place ordinaire contre une quadruple attaque avec moins de 19 à 20,000 hommes; leurs nombreuses garnisons y sont surchargées de travail, tandis que les nôtres, comparativement si faibles, eu égard au développement de l'attaque, n'auront à faire qu'un travail très-modéré. La garnison de l'hexagone, d'à peine 2,400 hommes, suivant nous, en comptant les non-combattans, serait, d'après les idées d'un auteur vivant, d'environ 7,000 hommes. Que ne révoquait-il en doute l'authenticité de ces défenses à jamais mémorables, exécutées par de très-faibles garnisons, dont l'histoire nous a transmis le récit?

Les armées de siége, comme les garnisons des places, ne se composeront que de troupes d'artillerie, du génie et d'infanterie, la cavalerie, quand il y en a, devant être considérée comme appartenant à l'armée d'observation.

Pour l'exécution des bouches à feu, en comptant 15 hommes par pièce, il faudra 7,200 et 12,000 hommes.

15 à 25,000 suffisent, suivant les auteurs, pour les travaux d'un siége ordinaire; nous poserons 10,000 pour ceux du génie seulement, et supposant que les hommes chargés des travaux de siége de l'enceinte extérieure, pourront exécuter tous les travaux subséquens, nos places n'exigeront pour cet objet que 30,000 et 50,000 hommes.

Dans tous les siéges ordinaires, les travaux occupant toujours

à peu près le même espace, les auteurs se sont contentés de recommander d'employer à la garde de la tranchée une force au moins équivalente aux trois quarts de la garnison de la place; mais il est bien évident que la garde de la tranchée doit être aussi proportionnée à l'étendue des travaux de siége. Tenant compte de cette circonstance, nous ferons garder une étendue équivalente à celle des travaux d'un siége ordinaire par une force égale seulement à la moitié de la garnison, et nous doublerons ce nombre, afin de donner à chacun un jour de repos sur deux. Ne voulant faire que des suppositions très-modérées, afin qu'on ne puisse rien nous contester de ce que nous en déduirons, nous admettrons, pour l'attaque comme pour la défense, que les hommes nécessaires pendant la première période du siége seront en nombre suffisant pour le siége de la place entière. En conséquence, dans l'attaque des places à deux et trois enceintes concentriques, la garde de la tranchée nécessitera une force de 18,930 et 52,580 hommes.

Les trois nombres que nous venons d'obtenir étant réunis, on a, pour la plus petite force des armées assiégeantes, 56,130 et 114,580 combattans. Dans un cas, l'armée assiégeante est plus de neuf fois, et dans l'autre, de près de onze fois aussi nombreuse que la garnison de la place. Dans les places existantes, combien n'a-t-on pas vu de garnisons assiégées par un corps d'une force seulement double ou triple?

On ne peut guère douter que, dans un siége, les pertes en hommes, éprouvées de part et d'autre, ne fussent entre elles dans le même rapport que les nombres qui représentent la force de la garnison et celle de l'armée assiégeante au commencement du siége; si donc les garnisons des places à deux ou trois enceintes concentriques subissent une réduction égale aux trois quarts et aux quatre cinquièmes de leur effectif primitif (on trouvera plus bas les raisons qui motivent cette supposition), la prise de possession de ces places coûtera à l'ennemi 42,097 ou 91,664 hommes.

L'approvisionnement en munitions de guerre, pour l'artillerie, devra être calculé en raison de la durée du siége, du nombre

des pièces en batterie à tous les instans, et de la consommation de chacune dans un temps donné. En évaluant à un front le développement des retranchemens élevés sur les flancs de l'attaque, dans l'intervalle de deux enceintes, dans les dernières périodes, le nombre des fronts attaqués sera successivement de 10, 7 et 4 pour trois enceintes, et de 6 et 3 pour deux. Et vu que la durée des premières périodes est double de celle de la dernière, l'approvisionnement nécessaire à la défense par l'artillerie seulement, sera égal à la consommation de 38 et 15 fronts pendant un siége ordinaire, c'est-à-dire, 19 et 7 fois et demie plus considérable, chaque front étant, dans tous les cas, supposé tirer le même nombre de coups dans le même temps.

L'approvisionnement en poudre sera proportionné au nombre et à la nature des projectiles; mais, attendu que nous n'en employons guère que de creux, il est vraisemblable que, en suivant la méthode de défense que nous avons indiquée, la quantité de poudre consommée par coup, terme moyen dans un siége ordinaire, suffira pour en tirer cinq, à part beaucoup de boulets creux et de grenades qui devront être lancés à la main, de dessus les banquettes dans le fossé, lorsque l'assiégeant y sera établi, lesquels ne consommeront de poudre que ce qu'il en faudra pour les faire éclater. Et comme il est probable qu'on lancera à la main autant de projectiles qu'à l'aide des bouches à feu, il est probable aussi qu'un approvisionnement en poudre double et quadruple d'un approvisionnement ordinaire suffira, dans nos places, à tous les besoins de la défense.

La mousqueterie ne consommera presque rien.

L'approvisionnement en munitions de bouche sera de même proportionné à la force de la garnison, à tous les instans et à la durée du siége; et si on admet que, au moment de la reddition, la garnison ne soit plus que la moitié de ce qu'elle devrait être d'après le nombre de fronts qu'embrasse alors l'attaque, celle des places à deux et trois enceintes se trouvera réduite au quart et au cinquième de ce qu'elle était d'abord. C'est faire une hypothèse peu favorable à nos places, que de supposer que la consommation se fera d'une manière uniforme; dans ce cas,

l'approvisionnement en vivres serait le même que si leurs garnisons étaient constamment les trois cinquièmes et les cinq huitièmes de ce qu'elles sont au commencement du siége, ou que si le siége ne devait durer que trois et cinq huitièmes au lieu de cinq et trois, ou bien encore, nos places devraient être approvisionnées pour 11,830 et 31,548 hommes pendant la durée ordinaire d'un siége.

La composition des équipages d'artillerie de siége donnera la mesure des bassins de l'attaque en poudre, projectiles et attirails de guerre, objets qui, suivant ce qui a été dit précédemment, devront être en quantités proportionnées au nombre des fronts attaqués et à la durée du siége, et, par conséquent, sept et dix-sept fois plus considérables que pour un siége ordinaire.

D'après l'*Aide-mémoire d'artillerie*, un équipage ordinaire de siége se compose de 1,142 voitures d'artillerie, traînées par 5,624 chevaux d'artillerie, et il reste en outre un poids de 1,200 fois 4,912 livres, qu'on suppose porté successivement, des différens dépôts au camp, par des voitures du pays. Parmi les voitures d'artillerie on compte 110 chariots à canon, que nous supprimerons comme ayant été rendus inutiles par l'invention d'un affût qui, comme celui des canons de bataille, peut toujours voyager avec sa pièce; plus, 254 affûts et camions traînés alors par 1,707 chevaux, qu'il faudra prendre trois et cinq fois seulement, tandis que tout le reste, qui se compose de 778 voitures d'artillerie et 3,432 chevaux, et de tout le poids à transporter par les voitures du pays, devra être multiplié par les nombres 7 et 17.

On obtient ainsi pour la composition des équipages d'artillerie de siége des places :

1° A deux enceintes.

762	affûts traînés par	5,121	chevaux.
5,446	voitures, *id.*	24,024	*id.*
En tout, 6,108	voit. d'artillerie et	29,145	*id.*

Plus 1,200 fois 34,384 livres.

2° A trois enceintes.

	1,270 affûts traînés	par	8,535	chevaux.
	13,226 voitures,	*id.*	58,344	*id.*
En tout,	14,496 *id.* d'artillerie	*id.*	66,879	*id.*
	Plus 1,200 fois 83,504 livres.			

En joignant à tout cela le total des voitures et chevaux employés, tant au parc du génie que pour l'approvisionnement en vivres et fourrages de l'armée de siége, on se convaincra que si les places à deux, et, à plus forte raison, celles à trois enceintes concentriques ne sont pas absolument imprenables, elles le deviennent par l'impossibilité où l'ennemi sera toujours de réunir une suffisante quantité de moyens pour en faire le siége.

Le point d'attaque pouvant être quelconque, le seul emplacement sur lequel il convienne d'établir la plupart des bâtimens de toute espèce dont les places à enceintes concentriques doivent être pourvues est évidemment l'intérieur de l'hexagone; et, comme ce polygone est d'une capacité à peine suffisante pour les recevoir tous, il est d'absolue nécessité que ces places soient purement militaires. La fortification concentrique anéantit ainsi les motifs qui ont fait jusqu'à présent établir, au temps de paix, les magasins à poudre hors de l'enceinte des places.

Le besoin de casernes à l'épreuve de la bombe ne se fera pas sentir dans les places à enceintes concentriques, les troupes étant toujours assurées de trouver un repos tranquille dans l'intervalle des enceintes et dans la partie opposée aux attaques. Des bâtimens légers, faits au moment du siége avec des bois préparés à l'avance, et placés dans l'endroit que nous venons d'indiquer, y pourront servir à loger une grande partie de la garnison et même une partie de l'approvisionnement de la place.

Le prix des places à enceintes concentriques serait bien loin d'être aussi considérable que celui des places ordinaires, eu égard à la force absolue des unes et des autres, lors même que toutes les enceintes en seraient revêtues. Mais s'il est incontesta-

ble que de simples retranchemens en terre, auxquels il est interdit de livrer assaut, suffiront pour obliger l'assiégeant aux mêmes précautions et formalités que s'ils étaient revêtus, jusqu'au moment où il sera parvenu dans le fond du fossé, au pied même de l'enceinte, et que la difficulté de renverser une enceinte non revêtue sera encore assez grande pour faire considérer comme modérée l'estimation que nous avons donnée de la durée de cette partie du siége d'une enceinte, on admettra avec nous que l'hexagone, la seule de toutes les enceintes qui soit susceptible d'être emportée d'assaut, est aussi la seule qu'il soit nécessaire ou indispensable de revêtir en maçonnerie.

En conséquence, nous partagerons la fortification à enceintes concentriques en deux parties ; l'une *permanente*, comprendra l'hexagone, l'autre, *passagère*, comprendra toutes les autres enceintes. En traitant du système de défense, des considérations d'une autre nature nous avaient conduit à penser que toutes les places fortes devaient être de même grandeur, ce que nous venons de dire confirme nos raisonnemens d'alors et le choix que nous fîmes de l'hexagone.

Cette division de la fortification concentrique en deux parties une fois admise, voici ce qu'il convient de faire d'abord lorsqu'on veut construire une place. Après avoir nivelé une étendue de terrain assez considérable pour recevoir au moins trois enceintes, et construit, au centre, l'hexagone en maçonnerie, on tracera les deux autres enceintes, de sorte que la guerre étant survenue, il n'y aura plus qu'à en creuser les fossés pour élever des parapets, travail facile, qui pourra être achevé en peu de jours si on y emploie, ce qui sera toujours possible, une suffisante quantité de monde. On dessinera toutes les crêtes intérieures et extérieures des parapets des enceintes et de leurs demi-lunes et chemins couverts par des lignes d'arbres très-serrés, et on plantera aussi tout l'intervalle compris entre l'hexagone et le dodécagone. Ces arbres, en contribuant à affermir le terrain par leurs racines, donneront plus de solidité aux retranchemens en terre, et offriront en outre, à l'assiégeant, un obstacle de plus à renverser, et, à la place,

tout le bois nécessaire à ses besoins et même au-delà, article d'une importance majeure. En cas de siége, quand l'ennemi aura commencé ses travaux et fait connaître le point d'attaque, on coupera à fleur de terre tous ceux qui pourraient gêner la défense. Les places à enceintes concentriques, bien moins chères que les places ordinaires, seront encore plus aisées à approvisionner. En attendant que la meilleure enceinte possible soit trouvée, on préférera, vu la grande puissance de la fortification concentrique, celle du tracé le plus simple.

Tels sont les principaux élémens à l'aide desquels on peut, dans l'état actuel de l'art, se former une idée approchée de la supériorité de la fortification concentrique sur toute autre. Ses avantages, palpablement grands et nombreux, même sur la fortification à enceintes indépendantes, prouvent assez qu'il faut proscrire tout système d'ouvrages détachés, et recourir à *elle* seule pour établir des camps retranchés sous les places.

En traitant du système de défense, nous avons démontré la nécessité de donner aux places situées sur le théâtre de la guerre une capacité suffisante pour recueillir (outre les auxiliaires chargés de les garder), un corps de 15 à 20 mille hommes, contenir de quoi le faire subsister pendant plusieurs semaines, et renouveler son approvisionnement tactique; alors l'armée de ligne nationale, libre de tout autre soin, n'a à s'occuper que d'opérations purement militaires, et toutes ses forces sont utilisées au profit de la défense; qui ne voit que des hexagones, susceptibles de devenir en moins d'un mois les réduits de places à trois enceintes concentriques, satisferont à tous les besoins?

Une des plus incontestables propriétés de notre grand système de défense, c'est de mettre les défenseurs du pays en état de combattre partout avec la même puissance de moyens, et de réduire l'ennemi à une guerre de siége. Or, avant de rien entreprendre, une armée de siége doit, outre les bouches à feu nécessaires, réunir sous les murs de la place à assiéger un approvisionnement tactique plus ou moins considérable, suivant la distance à laquelle cette place se trouve de ses dépôts, suivant la sûreté et la facilité des communications. Lorsque cette distance

est quelque peu forte les communications ne peuvent jamais être maintenues libres, et alors l'armée ne doit pas se mettre en mouvement sans emmener avec elle de quoi fournir aux consommations pendant toute la durée du siége, c'est-à-dire, s'il s'agit d'une place à trois enceintes concentriques, un parc de plus de cent mille voitures. Assurément il ne faudrait pas moins qu'un million de soldats pour défendre contre une armée de cent mille hommes seulement un tel parc qui, rangé sur vingt colonnes, occuperait encore une longueur de plus de quinze lieues. Quel peuple, ou plutôt quelle coalisation, serait assez puissante pour rassembler tant d'hommes et de moyens matériels de guerre. Il paraît superflu d'ajouter à tout cela un nombreux matériel de campagne, et, si l'armée n'est pas défrayée complètement sur les lieux mêmes de son passage, une certaine quantité de voitures chargées de vivres, fourrages, etc. pour faire conclure que notre système de défense rend tout-à-fait impossibles ces grandes invasions, où, négligeant les places frontières, on va de prime-abord porter la guerre au cœur du pays ennemi.

Nous avons vu comment il est probable que, dans les siéges, les pertes en hommes de l'armée d'invasion seraient dix à onze fois plus considérables que celles essuyées par l'armée nationale; nous ne doutons pas que celle-ci n'obtînt sur la première des avantages encore plus grands dans les opérations de campagne, et que, avec trois cent mille hommes de troupes de ligne, la France ne fût en état de tenir tête à une armée de plus de trois millions de soldats réunis ou opérant en trois corps isolément. Toujours préparée à la guerre, tous ses moyens de défense entreraient instantanément en action à la voix du chef de l'état. Elle serait donc complètement inattaquable, et, désormais, nul ennemi armé ne viendrait souiller de sa présence le sol sacré de la patrie.

Mais les dépenses qu'entraînerait un système complet de défense ne dépassent-elles pas nos ressources, et peut-on accroître l'impôt sans altérer les sources de la fortune publique? Nous répondrons à cette question en deux mots. Un impôt n'est bon ou mauvais que suivant l'usage qu'on en fait, et un impôt nou-

table utilité militaire. Le nombre, la force et la composition des régimens arrêtés, il restera encore à parler de leur armement, de leur équipement, de leur habillement et de leur harnachement, enfin de leur administration. Telles sont les bases sur lesquelles repose l'organisation intérieure des troupes à cheval. L'expérience seule doit en diriger les principes, car c'est dans l'application exclusive de ses leçons, que peut se trouver l'utilité de la cavalerie.

NOMBRE ET ESPÈCE DES RÉGIMENS DE CAVALERIE.

D'après les considérations que nous avons développées dans le chapitre précédent, le système des troupes à cheval de la France devrait être ainsi constitué :

	2	régimens de carabiniers.
	16	régimens de cuirassiers.
	6	régimens de lanciers.
	18	régimens de chasseurs.
	6	régimens de hussards.
Total. . . .	48	régimens.

Le nombre et l'espèce de ces régimens sont combinés d'après les ressources de taille des hommes et les races de chevaux, que le royaume peut le plus habituellement fournir. Cette refonte de notre système de régimens de troupes à cheval peut s'effectuer avec autant de facilité que d'économie. Dans les 12 régimens de dragons, on trouverait assez d'hommes et de chevaux de taille pour compléter le nombre des régimens de cuirassiers que je propose, et augmenter encore ceux déjà existans. Le reste de ces régimens de dragons serait incorporé dans les régimens de chasseurs et de hussards auxquels il manque le nombre d'escadrons déterminés, et serviraient à maintenir l'effectif actuel des régimens de chasseurs, diminués de leurs escadrons de lanciers. Car les escadrons de lanciers des régimens de chasseurs, qui donnent

un total de 36 escadrons, seraient de suite réunis en 6 régimens de cette arme ; les chevaux trop petits seraient remplacés par un choix fait parmi ceux des dragons destinés aux troupes légères.

Les escadrons de lanciers des régimens de chasseurs ne peuvent être regardés que comme des escadrons ou cadres d'attente ; car il est peu favorable à l'organisation d'une troupe de réunir dans le même corps deux espèces d'armes, qui demandent deux espèces d'instructions différentes ; outre cette observation si importante pour assurer une unité d'action résultante d'unité de principes, il reste encore un autre inconvénient, qui, quoique moins grave, n'en doit pas moins être évité dans une organisation régulière et bien coordonnée : l'escadron de lanciers exigeant un front de quatre à cinq pas plus étendu que celui des autres escadrons des troupes légères, il en doit, et il en peut résulter des mécomptes tant dans les formations, que dans l'observation des distances dans les marches en colonnes.

Les dépenses, suite des changemens résultant de cette nouvelle organisation, dont l'importance me semble incontestable, seraient peu considérables. Les habits de dragons seraient à peu de frais, changés en veste de chasseurs ; il n'y aurait réellement à remplacer que leurs casques par des schakos, et leurs selles par des selles à la hussarde, ces remplacemens seraient encore peu coûteux. On pourrait même en éviter une partie, en conservant aux lanciers le casque des dragons (dont il faudrait seulement changer le cimier, pour qu'il n'empêchât pas le meilleur usage de la lance) ; alors, ce ne serait plus qu'un échange de coiffures, soumis à de simples frais de réparations. Quant aux selles de troupes légères, il doit en exister une telle quantité de rechange dans les magasins de l'État, que cette substitution ne causerait pas de nouvelles dépenses ; et les selles reprises aux dragons devenant lanciers, chasseurs ou hussards, seraient distribuées aux régimens de cuirassiers, et destinées au harnachement de leur réserve, ou encore, aux remplacemens annuels ; dès lors, leur confection ne serait plus qu'une dépense par anticipation, qui se retrouverait sur la diminution des dépenses annuelles d'entretien portées aux budgets suivans.

table utilité militaire. Le nombre, la force et la composition des régimens arrêtés, il restera encore à parler de leur armement, de leur équipement, de leur habillement et de leur harnachement, enfin de leur administration. Telles sont les bases sur lesquelles repose l'organisation intérieure des troupes à cheval. L'expérience seule doit en diriger les principes, car c'est dans l'application exclusive de ses leçons, que peut se trouver l'utilité de la cavalerie.

NOMBRE ET ESPÈCE DES RÉGIMENS DE CAVALERIE.

D'après les considérations que nous avons développées dans le chapitre précédent, le système des troupes à cheval de la France devrait être ainsi constitué :

	2	régimens de carabiniers.
	16	régimens de cuirassiers.
	6	régimens de lanciers.
	18	régimens de chasseurs.
	6	régimens de hussards.
Total. . .	48	régimens.

Le nombre et l'espèce de ces régimens sont combinés d'après les ressources de taille des hommes et les races de chevaux, que le royaume peut le plus habituellement fournir. Cette refonte de notre système de régimens de troupes à cheval peut s'effectuer avec autant de facilité que d'économie. Dans les 12 régimens de dragons, on trouverait assez d'hommes et de chevaux de taille pour compléter le nombre des régimens de cuirassiers que je propose, et augmenter encore ceux déjà existans. Le reste de ces régimens de dragons serait incorporé dans les régimens de chasseurs et de hussards auxquels il manque le nombre d'escadrons déterminés, et serviraient à maintenir l'effectif actuel des régimens de chasseurs, diminués de leurs escadrons de lanciers. Car les escadrons de lanciers des régimens de chasseurs, qui donnent

un total de 36 escadrons, seraient de suite réunis en 6 régimens de cette arme; les chevaux trop petits seraient remplacés par un choix fait parmi ceux des dragons destinés aux troupes légères.

Les escadrons de lanciers des régimens de chasseurs ne peuvent être regardés que comme des escadrons ou cadres d'attente; car il est peu favorable à l'organisation d'une troupe de réunir dans le même corps deux espèces d'armes, qui demandent deux espèces d'instructions différentes; outre cette observation si importante pour assurer une unité d'action résultante d'unité de principes, il reste encore un autre inconvénient, qui, quoique moins grave, n'en doit pas moins être évité dans une organisation régulière et bien coordonnée : l'escadron de lanciers exigeant un front de quatre à cinq pas plus étendu que celui des autres escadrons des troupes légères, il en doit, et il en peut résulter des mécomptes tant dans les formations, que dans l'observation des distances dans les marches en colonnes.

Les dépenses, suite des changemens résultant de cette nouvelle organisation, dont l'importance me semble incontestable, seraient peu considérables. Les habits de dragons seraient à peu de frais, changés en veste de chasseurs; il n'y aurait réellement à remplacer que leurs casques par des schakos, et leurs selles par des selles à la hussarde, ces remplacemens seraient encore peu coûteux. On pourrait même en éviter une partie, en conservant aux lanciers le casque des dragons (dont il faudrait seulement changer le cimier, pour qu'il n'empêchât pas le meilleur usage de la lance); alors, ce ne serait plus qu'un échange de coiffures, soumis à de simples frais de réparations. Quant aux selles de troupes légères, il doit en exister une telle quantité de rechange dans les magasins de l'État, que cette substitution ne causerait pas de nouvelles dépenses; et les selles reprises aux dragons devenant lanciers, chasseurs ou hussards, seraient distribuées aux régimens de cuirassiers, et destinées au harnachement de leur réserve, ou encore, aux remplacemens annuels; dès lors, leur confection ne serait plus qu'une dépense par anticipation, qui se retrouverait sur la diminution des dépenses annuelles d'entretien portées aux budgets suivans.

table utilité militaire. Le nombre, la force et la composition des régimens arrêtés, il restera encore à parler de leur armement, de leur équipement, de leur habillement et de leur harnachement, enfin de leur administration. Telles sont les bases sur lesquelles repose l'organisation intérieure des troupes à cheval. L'expérience seule doit en diriger les principes, car c'est dans l'application exclusive de ses leçons, que peut se trouver l'utilité de la cavalerie.

NOMBRE ET ESPÈCE DES RÉGIMENS DE CAVALERIE.

D'après les considérations que nous avons développées dans le chapitre précédent, le système des troupes à cheval de la France devrait être ainsi constitué :

	2	régimens de carabiniers.
	16	régimens de cuirassiers.
	6	régimens de lanciers.
	18	régimens de chasseurs.
	6	régimens de hussards.
Total. . . .	48	régimens.

Le nombre et l'espèce de ces régimens sont combinés d'après les ressources de taille des hommes et les races de chevaux, que le royaume peut le plus habituellement fournir. Cette refonte de notre système de régimens de troupes à cheval peut s'effectuer avec autant de facilité que d'économie. Dans les 12 régimens de dragons, on trouverait assez d'hommes et de chevaux de taille pour compléter le nombre des régimens de cuirassiers que je propose, et augmenter encore ceux déjà existans. Le reste de ces régimens de dragons serait incorporé dans les régimens de chasseurs et de hussards auxquels il manque le nombre d'escadrons déterminés, et serviraient à maintenir l'effectif actuel des régimens de chasseurs, diminués de leurs escadrons de lanciers. Car les escadrons de lanciers des régimens de chasseurs, qui donnent

un total de 36 escadrons, seraient de suite réunis en 6 régimens de cette arme ; les chevaux trop petits seraient remplacés par un choix fait parmi ceux des dragons destinés aux troupes légères.

Les escadrons de lanciers des régimens de chasseurs ne peuvent être regardés que comme des escadrons ou cadres d'attente ; car il est peu favorable à l'organisation d'une troupe de réunir dans le même corps deux espèces d'armes, qui demandent deux espèces d'instructions différentes; outre cette observation si importante pour assurer une unité d'action résultante d'unité de principes, il reste encore un autre inconvénient, qui, quoique moins grave, n'en doit pas moins être évité dans une organisation régulière et bien coordonnée : l'escadron de lanciers exigeant un front de quatre à cinq pas plus étendu que celui des autres escadrons des troupes légères, il en doit, et il en peut résulter des mécomptes tant dans les formations, que dans l'observation des distances dans les marches en colonnes.

Les dépenses, suite des changemens résultant de cette nouvelle organisation, dont l'importance me semble incontestable, seraient peu considérables. Les habits de dragons seraient à peu de frais, changés en veste de chasseurs ; il n'y aurait réellement à remplacer que leurs casques par des schakos, et leurs selles par des selles à la hussarde, ces remplacemens seraient encore peu coûteux. On pourrait même en éviter une partie, en conservant aux lanciers le casque des dragons (dont il faudrait seulement changer le cimier, pour qu'il n'empêchât pas le meilleur usage de la lance) ; alors, ce ne serait plus qu'un échange de coiffures, soumis à de simples frais de réparations. Quant aux selles de troupes légères, il doit en exister une telle quantité de rechange dans les magasins de l'État, que cette substitution ne causerait pas de nouvelles dépenses; et les selles reprises aux dragons devenant lanciers, chasseurs ou hussards, seraient distribuées aux régimens de cuirassiers, et destinées au harnachement de leur réserve, ou encore, aux remplacemens annuels; dès lors, leur confection ne serait plus qu'une dépense par anticipation, qui se retrouverait sur la diminution des dépenses annuelles d'entretien portées aux budgets suivans.

table utilité militaire. Le nombre, la force et la composition des régimens arrêtés, il restera encore à parler de leur armement, de leur équipement, de leur habillement et de leur harnachement, enfin de leur administration. Telles sont les bases sur lesquelles repose l'organisation intérieure des troupes à cheval. L'expérience seule doit en diriger les principes, car c'est dans l'application exclusive de ses leçons, que peut se trouver l'utilité de la cavalerie.

NOMBRE ET ESPÈCE DES RÉGIMENS DE CAVALERIE.

D'après les considérations que nous avons développées dans le chapitre précédent, le système des troupes à cheval de la France devrait être ainsi constitué :

	2	régimens de carabiniers.
	16	régimens de cuirassiers.
	6	régimens de lanciers.
	18	régimens de chasseurs.
	6	régimens de hussards.
Total. . . .	48	régimens.

Le nombre et l'espèce de ces régimens sont combinés d'après les ressources de taille des hommes et les races de chevaux, que le royaume peut le plus habituellement fournir. Cette refonte de notre système de régimens de troupes à cheval peut s'effectuer avec autant de facilité que d'économie. Dans les 12 régimens de dragons, on trouverait assez d'hommes et de chevaux de taille pour compléter le nombre des régimens de cuirassiers que je propose, et augmenter encore ceux déjà existans. Le reste de ces régimens de dragons serait incorporé dans les régimens de chasseurs et de hussards auxquels il manque le nombre d'escadrons déterminés, et serviraient à maintenir l'effectif actuel des régimens de chasseurs, diminués de leurs escadrons de lanciers. Car les escadrons de lanciers des régimens de chasseurs, qui donnent

un total de 36 escadrons, seraient de suite réunis en 6 régimens de cette arme ; les chevaux trop petits seraient remplacés par un choix fait parmi ceux des dragons destinés aux troupes légères.

Les escadrons de lanciers des régimens de chasseurs ne peuvent être regardés que comme des escadrons ou cadres d'attente ; car il est peu favorable à l'organisation d'une troupe de réunir dans le même corps deux espèces d'armes, qui demandent deux espèces d'instructions différentes; outre cette observation si importante pour assurer une unité d'action résultante d'unité de principes, il reste encore un autre inconvénient, qui, quoique moins grave, n'en doit pas moins être évité dans une organisation régulière et bien coordonnée : l'escadron de lanciers exigeant un front de quatre à cinq pas plus étendu que celui des autres escadrons des troupes légères, il en doit, et il en peut résulter des mécomptes tant dans les formations, que dans l'observation des distances dans les marches en colonnes.

Les dépenses, suite des changemens résultant de cette nouvelle organisation, dont l'importance me semble incontestable, seraient peu considérables. Les habits de dragons seraient à peu de frais, changés en veste de chasseurs; il n'y aurait réellement à remplacer que leurs casques par des schakos, et leurs selles par des selles à la hussarde, ces remplacemens seraient encore peu coûteux. On pourrait même en éviter une partie, en conservant aux lanciers le casque des dragons (dont il faudrait seulement changer le cimier, pour qu'il n'empêchât pas le meilleur usage de la lance) ; alors, ce ne serait plus qu'un échange de coiffures, soumis à de simples frais de réparations. Quant aux selles de troupes légères, il doit en exister une telle quantité de rechange dans les magasins de l'État, que cette substitution ne causerait pas de nouvelles dépenses; et les selles reprises aux dragons devenant lanciers, chasseurs ou hussards, seraient distribuées aux régimens de cuirassiers, et destinées au harnachement de leur réserve, ou encore, aux remplacemens annuels; dès lors, leur confection ne serait plus qu'une dépense par anticipation, qui se retrouverait sur la diminution des dépenses annuelles d'entretien portées aux budgets suivans.

Au commencement de la guerre, ou mieux encore, au moment où elle deviendra imminente, on lèvera des troupes irrégulières dans la proportion de deux cent cinquante hommes par brigade (1). Le nombre des brigades mobilisées et destinées à entrer en campagne déterminera donc d'une manière positive le nombre de ces troupes irrégulières et celui des dépôts destinés à les entretenir. Ces troupes irrégulières attachées à chaque brigade seraient de deux espèces différentes. La plus forte moitié, destinée exclusivement à faire le service de détail des patrouilles, des escortes de fourrages et de prisonniers, des ordonnances, des postes de communication, serait armée comme les cosaques, qu'ils remplaceraient dans nos armées. Quant à la seconde moitié, elle serait l'infanterie légère de la cavalerie; armée d'un fusil ou d'un grand mousqueton à baïonnette, qu'elle porterait à la grenadière, cette troupe n'aurait d'autres rapports avec la cavalerie, que de savoir monter et descendre de cheval, panser et fourrager ses chevaux, qui ne seraient véritablement que *des moyens de transport.* Il serait peut-être plus rationnel et plus économique encore d'avoir des chariots ou wursts tirés par six chevaux conduits par trois hommes du train, et confectionnés de manière à pouvoir transporter de quinze à vingt hommes. On donnerait à ces voitures la forme la plus convenable pour leur solidité, et pour la facilité d'y monter et d'en descendre, ce qui diminuerait le nombre des chevaux destinés au transport de cette infanterie, et rendrait son service plus simple et plus économique. Il est facile de concevoir combien l'appui de ces troupes irrégulières rend le service de la cavalerie (attachée aux divisions), plus assuré, et combien il augmente encore son cercle d'activité. On a besoin d'envoyer au loin un détachement de cavalerie; la cavalerie irrégulière en fait la première avant-garde, et couvre ses flancs; on peut, sans inconvénient, lui faire embrasser d'autant plus de terrain, qu'on est à même de la soutenir par des détachemens

(1) 150 hommes à cheval et 100 hommes à pied.

intermédiaires de cavalerie régulière. La marche du détachement est donc assurée sans avoir besoin de le trop éparpiller et d'en trop fatiguer les chevaux; il reste donc compacte et propre au combat. L'infanterie légère, soit à cheval, soit en chariots, suit le détachement, couverte par une arrière-garde. L'ennemi survient pendant la marche; l'infanterie légère se replie de suite sur les accidens du terrain, qui lui sont le plus convenable, et sert de point d'appui à son détachement; ou bien, si la rencontre avait lieu dans une plaine, elle parque ses chariots, en forme un carré ou redoute, et par son feu à volonté soutient l'attaque ou la retraite du détachement. Les chevaux de trait, dételés avec célérité, s'éloignent sur-le-champ du lieu de l'action, et, sous l'escorte de quelques cavaliers, vont attendre, hors de la portée du feu, le résultat du combat et le moment de marcher en avant ou de se retirer. En cas de retraite, comme il est probable qu'un officier expérimenté ne l'entreprendra pas d'abord trop vivement, crainte d'entraîner du désordre, on réattellera, avec la plus grande célérité, les chevaux; l'infanterie irrégulière, en tout ou en partie, sautera sur ces voitures, et au grand trot se repliera, en arrière, pour se porter, soit à l'entrée d'un village, soit derrière un pont ou un défilé qui se serait rencontré sur la route du détachement et lui en assurer le passage. Si le commandant du détachement voulait rendre ses mouvemens de retraite encore plus assurés, il pourrait conserver une partie de cette infanterie, la jeter dans les intervalles de ses escadrons et utiliser son feu contre l'ennemi; cette infanterie irrégulière suivrait alors les mouvemens de retraite des escadrons en se tenant aux étriers des cavaliers; et elle le pourrait, d'autant plus facilement, que le trot sera toujours l'allure de prudence de toute troupe obligée de se retirer. Dans les suppositions les plus exagérées de malheur, en admettant que les chevaux de trait de nos chariots soient tués ou pris, cette infanterie se repliera à la course dans la direction des communications du détachement avec sa division; couverte par la cavalerie régulière, elle éprouvera peu de pertes; et les villages des cantonnemens de cette division auront bientôt remplacé les chevaux de trait perdus; d'ailleurs,

des voitures de paysans remplaceraient aussi utilement les wursts ou chariots, qui auraient été abandonnés.

Le détachement n'a point rencontré l'ennemi, il est arrivé sur le point vers lequel on l'avait dirigé; l'infanterie irrégulière, laissant le soin de ses chevaux de trait à leurs conducteurs, parquant ses chariots à l'extrémité du village le plus proche de sa ligne de retraite, va occuper les avenues de ce village du côté de l'ennemi, choisit les emplacemens les plus convenables pour les assurer et les défendre. La nuit, elle devient la force défensive de la cavalerie régulière qui, couverte au loin par les patrouilles et les détachemens du corps franc à cheval, n'a jamais la crainte d'être surprise et aura toujours le temps de monter à cheval sans, par prudence, avoir dû fatiguer ses chevaux. Au premier coup de pistolet, qui annonce l'arrivée de l'ennemi, les chariots seront attelés, les conducteurs à cheval, prêts à exécuter les ordres que les circonstances feraient juger nécessaires au chef du détachement.

En traitant de l'armement et de l'équiquement des troupes à cheval, j'entrerai dans les détails de l'armement et de l'équipement de cette nouvelle espèce de troupes, et j'espère prouver que les frais de leur formation seront bien au-dessous de leur utilité et des économies réelles qui en résulteraient dans l'effectif des chevaux de la cavalerie de ligne.

On met en campagne 8 divisions ou 16 brigades de cavalerie de ligne; à 250 hommes par brigade, voilà 4,000 hommes de corps francs à monter et à équiper; 4,000 chevaux à 250 fr. par cheval (l'un portant l'autre), font la somme d'un million; 500 chevaux de réserve dans leurs dépôts, 125,000 francs. Total 1,125,000 fr. (1). L'équipement complet de ces corps, dont

---

(1) Cette somme serait encore réduite de beaucoup si l'on adoptait les wursts, ou chariots, pour l'infanterie franche. Sur les 250 hommes de troupes irrégulières attachées aux brigades de cavalerie régulière, n'en laissant que 150 à cheval, l'effectif en chevaux est de 2,400, qui, à raison de 250 fr.

nous donnerons le détail dans les chapitres qui traiteront de celui de la cavalerie régulière, ne sera pas proportionnellement plus cher; voilà donc de grands résultats d'utilité obtenus à peu de frais (1); et ces résultats sont d'autant plus assurés, qu'il n'est pas de nation que son esprit et son amour-propre rendent plus propres à ce genre de service, que la nation française : quant à la solde de ces corps irréguliers, elle ne saurait être portée en ligne de compte, elle se trouverait couverte par le moindre entretien et les remplacemens moins fréquens de chevaux de la cavalerie légère.

FORCE DES RÉGIMENS.

La force convenable à donner aux régimens de cavalerie re-

---

au plus par cheval, font.	600,000 fr.
100 hommes d'infanterie par brigade, montés sur des chariots à 6 chevaux, à raison de 8 chariots par 100 hommes. Total, 128 chariots et 748 chevaux au même prix.	187,000
Plus 98 chevaux de sous-officiers, à raison de 6 par compagnie franche, et au même prix de 250 fr.	24,000
500 chevaux de réserve dans les dépôts de ces troupes, *idem*.	125,000
Total.	926,000 fr.

Tous les frais des chariots de l'infanterie franche pourraient encore être économisés, en se contentant de prendre dans les pays envahis les voitures des paysans pour les transporter à la suite de la cavalerie ; mais ces charrettes sont embarrassantes pour monter et descendre, elles n'offriraient pas comme nos wursts des ressources défensives ; et puis serait-on toujours certain que ces paysans ne s'enfuiraient pas, n'emmèneraient pas leurs chevaux, et n'abandonneraient pas, à des dangers probables, une troupe à laquelle son petit nombre ne donnerait pas toujours assez de consistance défensive par elle-même? d'ailleurs ces paysans pourraient trop souvent trahir le secret de l'entreprise du détachement, et celui de sa direction ; c'est ce qui me fait tenir à une organisation particulière, organisation si peu dispendieuse.

(1) Ces frais même seront plus que compensés par la moindre nécessité de forcer l'effectif des corps de cavalerie régulière entrant en campagne ; leur service de détail, ou *service consommateur*, en étant beaucoup diminué.

pose sur des principes immuables dont il est difficile de s'écarter sans inconvéniens.

1° L'espèce d'armes et conséquemment le genre de service auquel ils sont destinés à la guerre, ensuite les localités des établissemens où ils sont obligés de demeurer pendant la paix, enfin, l'économie, qui doit présider à toutes les opérations d'une administration éclairée. De gros régimens de cavalerie ont le double avantage de mieux former les officiers supérieurs de cette arme; et d'éviter les frais inutiles employés à payer ces plus nombreux états-majors que nécessite un plus grand nombre de régimens moins forts; de là il résulte que la cavalerie d'une armée (de l'armée française, par exemple), coûte proportionnellement beaucoup plus cher qu'un pareil nombre de combattans à cheval chez les autres puissances. Le talent de l'officier de cavalerie étant tout dans le coup-d'œil, il est facile de comprendre combien ce coup-d'œil se forme par l'habitude de conduire et d'exercer des régimens de 800 à 1,000 chevaux. Aussi le nombre des bons officiers de cavalerie est-il, par cette seule raison, proportionnellement bien plus grand chez les étrangers que chez les Français. En France, nos petits régimens ne sauraient habituer leurs colonels à remuer avec à-plomb de plus grandes masses; au lieu que chez les nations étrangères, la force habituelle des régimens prépare leurs chefs à conduire facilement et habilement des corps plus nombreux. L'économie et les progrès de l'art militaire se trouvent donc réunis dans la composition de forts régimens de troupes à cheval; car, alors, les officiers sont véritablement faits pour l'armée et son utilité, et non l'armée, pour les officiers et l'ambition des grades..... En parlant de la force numérique des régimens, il s'entend que cette force ne saurait être absolue; car les habitudes militaires de chaque nation y doivent nécessairement apporter plus ou moins de modifications. En Allemagne, le mode de cantonnemens par escadrons permet de porter les régimens de cavalerie à un plus grand nombre d'escadrons qu'en France, où le système des garnisons et le plus ou moins d'espace de leurs localités contraignent d'astreindre la force des régimens à de certaines proportions. Ces considé-

rations ont-elles été prises en considération dans l'effectif ordonné par le dernier ministre de la guerre? je suis loin de le croire; on a fait créer sur le papier des régimens de 6 escadrons et l'on s'est peu ou point occupé des localités des garnisons où ils devront séjourner en temps de paix. Car les régimens de 6 escadrons, ayant tout au plus, l'un portant l'autre, 490 chevaux, ne sont réellement que des régimens de 4 escadrons tout au plus, et cependant la véritable force de la cavalerie ne peut se calculer que sur le nombre de ses chevaux, puisque de leur nombre seul dépend les progrès de l'instruction des cavaliers et des officiers, chacun dans le cercle de leur utilité. Quand on augmentera le nombre des chevaux, et il le faudra bien pour ne pas trop éloigner l'effectif de paix de celui de guerre, alors, dans beaucoup de garnisons, il faudra commencer par bâtir des écuries. Quels principes ont donc dirigé cette nouvelle formation de régimens? Si l'on n'a pas assez pris en considération la nature des localités des garnisons, a-t-on davantage basé le nombre des escadrons des régimens de troupes à cheval d'après le genre de service auquel ils sont appelés? L'augmentation du nombre des escadrons a-t-elle commencé exclusivement d'abord par les troupes légères, dont le service de détail exige nécessairement plus de combattans? Point du tout. Excepté les chasseurs et les dragons, les régimens de hussards sont restés à 4 escadrons. Si le nombre de 6 escadrons tenait à un système raisonné et bien combiné, pourquoi les six premiers régimens de cuirassiers sont-ils restés à 4 escadrons? Le système militaire d'une nation, pour qu'il soit utile, ne se coordonne pas simplement sur le papier! Les armées, en fait de papier, ne doivent connaître que le papier à cartouche. Le système d'une armée bien organisée doit se suivre de conséquences en conséquences, depuis le recrue jusqu'au rassemblement des divisions et des corps d'armée; sans cela rien de positif, toujours du vague; il n'y a alors de positif que des dépenses plus ou moins inutiles. J'ai cru nécessaire d'entrer dans ces détails préliminaires pour mieux faire saisir les principes qui m'ont dirigé dans l'organisation que je propose; n'ayant ni la prétention ni l'intention de dé-

truire, trouvant des matériaux déjà tout réunis, s'ils ne sont pas tout-à-fait coordonnés, je ne puis désirer que d'améliorer ce qui est.

Effectif de guerre de la cavalerie française :

2 régimens de carabiniers, à 900 hommes (1).		1,800
16 régimens de cuirassiers, à 700 hommes. . .		11,200
6 régimens de lanciers, à 900 hommes. . . .		5,400
18 régimens de chasseurs, à 900 hommes. . . .		16,200
6 régimens de hussards, à 900 hommes. . . .		5,400
Total. . . .	40,000 h.	40,000 ch.

Effectif de paix :

2 régimens de carabiniers, à 700 hommes et 600 chevaux. . .	1,400 h.	1,200 ch.
16 régimens de cuirassiers, à 600 hommes et 500 chevaux. . .	9,600 h.	8,000 ch.
6 régimens de lanciers, à 700 hommes et 600 chevaux.	4,200 h.	3,600 ch.
18 régimens de chasseurs, à 700 hommes et 610 chevaux. . .	12,600 h	10,800 ch.
6 régimens de hussards, à 700 hommes et 600 chevaux.	4,200 h.	3,600 ch.
Total. . .	32,000 h. (2)	27,200 ch.

Cet effectif de paix est combiné et sur des principes d'économie et d'après les ressources de notre population et de nos

(1) J'ai porté les régimens de carabiniers à un effectif plus fort que les autres régimens de cuirassiers, parce que ce corps d'élite (les grenadiers de la cavalerie) est appelé à former seul une division.

(2) J'ai forcé l'effectif de paix en hommes, afin de pouvoir facilement, sans nuire à l'instruction, envoyer en semestre les cavaliers de trois à quatre ans de service.

chevaux. Comme il n'est pas probable, en cas de guerre, que toute la cavalerie soit appelée à marcher, on n'aurait à porter à l'effectif de guerre qu'un certain nombre de régimens : prenons-en la moitié, par exemple; ce serait 6,400 chevaux à acheter, pour porter les régimens à leur effectif de campagne. Ce nombre ne saurait épuiser nos ressources premières et empêcher la facilité des remplacemens, ce qui serait le cas avec notre effectif actuel, qui demanderait au moins 12,000 chevaux de remontes pour porter cette même moitié à son effectif de guerre.

L'effectif de guerre de toute la cavalerie régulière se trouvant de 40,000 hommes et d'autant de chevaux, en calculant sa consommation de campagne au 6e (1), ce serait 6666 recrues et 6666 chevaux de remontes à lui fournir annuellement. Cette dépense, quoique forcée, ne serait pas encore au-dessus de nos ressources.

L'effectif de paix à 32,000 hommes et 27,200 chevaux ne sera pas moins en harmonie avec nos dépenses possibles et nos ressources territoriales. La durée du service, fixé à 8 ans, porte annuellement le nombre des recrues à 4000; et en calculant la durée des chevaux au 7e, ce qui est possible, si l'on veut entrer franchement dans les voies d'amélioration que j'ai proposées, il ne faudra annuellement, pour cet entretien, que 3885 chevaux. Ce nombre, inaperçu pour nos ressources, ne surchargera pas le budjet; car, en prenant le terme moyen le plus exagéré, 500 fr. par tête de cheval l'un portant l'autre, la somme totale des remontes annuelles ne s'élèvera qu'à 1,942,500 fr. L'on y a souvent plus dépensé que cela, et cependant quels résultats! A quoi cela tient-il? à de mauvaises combinaisons!

Si l'effectif de guerre de toute la cavalerie diffère de 12,800

(1) Cette consommation d'hommes et de chevaux est de même probablement trop exagérée; si la fatigue d'une campagne est plus considérable que celle des garnisons, le meilleur fourrage et les meilleures écuries doivent entrer d'autant plus en compensation, qu'avec nos troupes irrégulières, les chevaux de la cavalerie régulière seraient et plus ménagés, et mieux reposés.

chevaux de celui de paix, cet effectif n'étant pas nécessaire à compléter dans le même moment, nos ressources chevalines territoriales y suffiront d'abord, et y suffiront bien davantage, quand l'administration des haras sera confiée à des mains plus habiles. Je ne parle pas des chevaux en plus ou moins grand nombre nécessaires à la cavalerie irrégulière; cette espèce abonde malheureusement trop en France, aux dépens des races utiles de guerre. Mais, quoique moins riches dans ces sortes de chevaux, il nous en reste cependant encore assez, *malgré l'administration des haras*, pour porter de suite toute notre cavalerie au complet de guerre, et subvenir à ses remplacemens de la première campagne : car si la différence de l'effectif de guerre à celui de paix est de 12,800 chevaux, et que la consommation de la première campagne soit de 6666, en calculant le 6e, cela porte les besoins de cette première année à 19,400 chevaux, et, d'après la statistique la moins exagérée, sur 160,000 productions annuelles, il s'en trouve plus de 21,000 (1) propres au service de la cavalerie. Il y a donc un excédant de 160 chevaux dans nos ressources, réserves assurées pour une consommation exagérée et non à prévoir, telle que le 5e et même le quart de l'effectif. Le 5e de l'effectif de toute notre cavalerie serait de 8000 chevaux, le quart de 10,000 (2). De cette manière les besoins de toute notre cavalerie, au maximum de son complet et de ses pertes,

---

(1) On peut sans exagération porter le nombre des chevaux propres à la cavalerie à 25,000. Toutes les statistiques, par souvenir des réquisitions du temps de la révolution, se faisant toujours au rabais.

(2) La différence de l'effectif de guerre à celui de paix étant de 12,800 chev.
Le remplacement du 5me. . . . . 8,000.

Le total de nos besoins dans la première année serait de. 20,000 chev.

Le remplacement du quart étant de 10,000 chevaux, en les ajoutant aux 12,800 nécessaires de prime abord à la mobilisation de toute notre cavalerie, cela donne un total de 22,800 chevaux de cavalerie pour la première année. Il y aura donc encore non-seulement suffisance dans nos ressources chevalines, calculées avec modération, quand notre consommation est portée au taux le plus exagéré.

se trouvent assurés; mais comme elle ne serait pas probablement toute mobilisée, on ne saurait douter de nos moyens, et c'est d'après eux, et d'après eux seuls, que j'ai combiné l'organisation des troupes à cheval : car c'est sur ses moyens exclusifs de recette que l'on doit calculer ses moyens de dépense.

Après avoir considéré le nombre des régimens et leur force respective dans leur ensemble, il nous reste maintenant à répartir ces hommes et ces chevaux dans les fractions, appelées escadrons, dont les régimens se composent.

La force de chaque escadron doit être combinée d'après les deux rapports de la légèreté et de la consistance. Le front de l'escadron doit être proportionné à sa profondeur (1); trop petit, l'escadron n'aurait pas de consistance, et son choc aurait moins

(1) La cavalerie est toujours sur deux rangs. Si l'ordonnance de la cavalerie est sur deux rangs, ce n'est pas pour que le second rang augmente sa force de choc, car là il n'y a pas, et ne peut y avoir ni cette pression, ni cette adhérence sans interstices, par laquelle des corps rangés l'un derrière l'autre se compriment et augmentent la force du corps, qu'ils pressent; mais c'est pour que le second rang soit à portée de remplacer les pertes et les vides du premier; c'est pour, qu'arrivé sur l'ennémi, et étant mêlé avec lui, ce second rang augmente le nombre des combattans. D'ailleurs, ce second rang sert à mettre en rapport la profondeur de l'escadron avec l'étendue de son front, et à empêcher le flottement, qui résulterait nécessairement d'une ligne trop mince. Autrefois dans la cavalerie prussienne, il y avait une manœuvre pour se former sur trois rangs; profondeur qui ne s'acquérait qu'aux dépens de l'étendue du front; ce troisième rang, au moment du choc, entrait en ligne, et se jetait sur les flancs de l'ennemi. Indépendamment que ce mouvement appesantissait la marche de l'escadron, il exposait l'escadron ainsi rangé à être débordé tout naturellement par l'escadron ennemi, qui, étant sur deux rangs, avait déjà une étendue de front plus considérable; dès-lors la masse ne servait plus à rien. On fut à même de s'en convaincre dans la campagne de 1794 contre les Polonais; cette cavalerie quoique très-brave, chercha une vaine résistance dans le nombre des rangs; elle fut partout culbutée. L'expérience a donc fait renoncer à un ordre de combat, qui avait l'inconvénient d'offrir ses flancs à un ennemi dont l'ordonnance conservait une plus grande étendue de front; cette manœuvre est tout-à-fait tombée en désuétude.

d'effet; trop étendu, il serait plus lourd à manier, et il serait plus difficile d'y maintenir l'alignement, au point de lui faire aborder l'ennemi par toutes ses parties à la fois. Je crois que la plus juste proportion serait de 48 files, c'est-à-dire de 100 hommes; on pourrait bien aller jusqu'à 64 files, ou 128 combattants; mais cette force de l'escadron exigerait des régimens plus forts encore que ceux que j'ai proposés, augmenterait de beaucoup les premiers frais de l'entrée en campagne, et serait plus difficile à maintenir au complet; bientôt cet escadron serait donc réduit aux 48 files que je propose. Ce nombre me paraît plus en rapport avec la force que je suppose aux régiments; et comme ce n'est pas tant la force primitive des corps entrant en campagne, que leur entretien à un effectif convenable, qui fait la force et l'utilité de la cavalerie, je serais tenté de regarder les escadrons de 48 files comme les plus convenables sous les rapports de la légèreté et de la force, et comme trouvant, dans le nombre des cavaliers proposés pour leur effectif de guerre, une ressource certaine et assurée de pouvoir être toujours maintenus à ce premier nombre. D'ailleurs l'habitude, établie presque comme règle, de n'avoir pendant la paix que des escadrons de 48 files et des pelotons de 12, causerait à la guerre de l'hésitation ou des mécomptes fréquens dans les officiers de ces escadrons plus forts; et l'hésitation dans la cavalerie est une cause certaine de revers, son impulsion utile n'en permet pas. D'après ces principes, passons à la répartition des cavaliers dans les escadrons.

Escadrons de carabiniers et de cuirassiers :

	100 cavaliers, dont 24 brigadiers;
	3 trompettes;
	1 maréchal-des-logis chef;
	1 fourrier;
	14 maréchaux-des-logis.
Total..	119 combattans.

Les régimens de cuirassiers, excepté les carabiniers, seront

de 5 escadrons; chaque escadron étant de 119 hommes, ces 5 escadrons donnent un effectif de 595 combattans. Le reste de l'effectif de guerre reste au dépôt, et sert à entretenir le nombre primitif de l'entrée en campagne. Comme il ne s'agit pas de détruire, mais seulement de régulariser, il est facile de porter de suite tous les régimens de cuirassiers à 5 escadrons, en ôtant aux quatre derniers régimens de cette arme leur 6e escadron, et l'incorporant dans les 6 premiers, déshérités, sans trop savoir pourquoi, de cette augmentation (1).

Escadrons de lanciers, chasseurs et hussards :

100 cavaliers, dont 24 brigadiers;
12 flanqueurs ou tirailleurs (2);
3 trompettes;
1 maréchal-des-logis chef;
1 fourrier;
16 maréchaux-des-logis.

Total.. 133 combattans.

Six escadrons à 133 combattans font un effectif de 798 hommes; il reste donc 102 hommes dans les dépôts de ces régimens, pour les entretenir en campagne au fur et à mesure de leurs pertes et de leurs besoins.

Les flanqueurs, donnés à chaque escadron de cavalerie légère, n'entrent point dans les rangs de l'escadron; leur place de bataille est, par moitié, derrière les ailes du régiment. Il m'a paru essentiel de former un corps séparé de flanqueurs; leur utilité dépen-

(1) La réforme des dragons donnerait facilement les moyens de trouver, sur leurs 12 régimens actuels, les hommes et les chevaux d'une taille convenable pour former les deux escadrons de cuirassiers qui manqueraient encore pour les compléter tous à 5 escadrons.

(2) Les douze flanqueurs de chaque escadron seront composés de 2 brigadiers et 10 hussards commandés par un maréchal-des-logis constamment déterminé pour ce service.

dant de leur plus ou moins d'habileté à manier leurs chevaux et à se servir de leurs armes, il a donc fallu les composer des hommes les plus adroits et qui se seront le plus fait remarquer, soit au manège, soit dans le tir à la cible. Ce corps, dont je donnerai les détails d'instruction dans le livre suivant, remplacerait les anciens *appointés*, et serait la pépinière des brigadiers et des sous-officiers. Il est facile de concevoir l'utilité de ce corps de flanqueurs. Quelle pépinière de bons sous-officiers de troupes légères il assurerait pour l'avenir! L'habitude de combattre isolément, d'apprendre à lire le terrain, développant leur courage et leur intelligence, les amènerait insensiblement à une expérience consommée de toutes les parties du service des troupes légères, dont la théorie seule ne peut donner que de simples indications. Qu'on se garde de croire que la meilleure composition des flanqueurs et des sous-officiers de troupes légères soit indifférente à leur véritable utilité; bien loin de là, c'est presque exclusivement d'eux, et d'eux seuls, que dépendent leur activité et leur succès. Une faible haute-paie, un pompon ou plumet de couleur différente, distingueraient le corps des flanqueurs des autres combattans de l'escadron; leur remplacement se ferait, au fur et à mesure de leurs pertes, par un choix des meilleurs cavaliers de l'escadron.

Dans un moment où, par des vues d'économie mal entendue, on a réduit les sous-officiers des régimens, on se récriera sûrement sur le nombre que j'en propose; mais des cris ne sont pas des raisons ou des argumens fondés. Le nombre des sous-officiers que je propose est basé et sur les nécessités de la guerre, et sur celles tout aussi impérieuses de l'esprit militaire. Réduire le nombre des sous-officiers, c'est affaiblir le moral des troupes, dont ils sont l'âme; c'est ôter, à ceux qui servent, l'espérance d'un avancement bien propre à les encourager, puisqu'il est l'antécédent nécessaire pour parvenir au grade d'officier. Et l'on s'étonne ensuite de ce que personne ne veut se réengager! Dans toute bonne armée, il doit y avoir un but d'avenir offert au talent, à l'exactitude, et à la constance à remplir ses devoirs; sans cela, une armée serait toujours trop dispendieuse pour ce qu'elle

vaudrait : car, dans l'état militaire, il ne suffit pas de remplir exactement ou strictement ses devoirs, il faut toujours vouloir davantage, *trop n'est encore qu'assez*. Avec le petit nombre de sous-officiers laissés aux escadrons, quel conscrit a l'espérance, dans ses huit ans de service, de le devenir? Aussi la plupart des soldats comptent journellement le temps qui leur reste à servir; l'action militaire n'est plus que machinale, elle est dépourvue de verve et d'inspiration. Avec un budget de la guerre aussi fort, avec une armée si peu organisée, comment en être réduit à chercher des économies si minimes, sans calculer à quel effroyable prix on les obtient! Pourquoi n'a-t-on pas écouté la voix si imposante de tous les militaires expérimentés? elle aurait fait entendre ce cri aussi monarchique que national, qu'il faut réduire les soldats, si les cadres sont trop nombreux, et jamais les sous-officiers; ils sont la base de tout système militaire. En voilà assez sur cette mesure si impolitique (1); je ne chercherai pas davantage à en sonder les motifs, je craindrais de les aborder; je ne chercherai pas si le ministre de la guerre n'a pas eu l'intention de centraliser pour l'avenir même l'avancement des sous-officiers, à l'ôter aux colonels, et conséquemment à l'émulation des corps, en établissant à Saumur une école privilégiée de sous-officiers (2). Voudrait-on réduire les chefs des corps au seul

---

(1) Grâce à monseigneur le Dauphin, l'on a rétabli le nombre des sous-officiers existant avant la réforme ministérielle; mais malgré la volonté d'un prince *devenu la providence de l'armée*, la mesure prise par M. le marquis de Clermont-Tonnerre laissera encore long-temps de pénibles souvenirs! Le mal se fait vite et se répare lentement.

(2) Un établissement semblable porterait le découragement dans les rangs, éteindrait toute émulation, ôterait tout espoir d'avancement, et transformerait en matière inerte, en machines à lancer des balles, la jeunesse appelée périodiquement à recruter les rangs de l'armée que les congés annuels dégarnissent; une idée aussi impolitique ne vint à aucun ministre sous l'empire du bon plaisir. L'homme, que la loi de l'état contraint à porter les armes, ne sera pas réduit à un ilotisme plus absolu que le mercenaire qui jadis se vendait. En tout temps, on a pu concevoir l'espé-

métier de punir? Voudrait-on les priver des moyens de stimuler l'émulation, de récompenser les services? Oublierait-on que récompenser et punir sont les seuls mobiles pour conduire les hommes réunis en troupes, et que ne laisser aux colonels que le droit de sévir, c'est les mettre en dehors du cœur de leurs subordonnés? Aurait-on voulu aussi oublier qu'à la guerre c'est la confiance dans le talent et la justice du colonel, qui enfante les prodiges? N'a-t-on pas assez compromis la considération des colonels, par l'envoi des capitaines-instructeurs tirés de l'école de Saumur? Un bon colonel doit être seul le *maître responsable* de l'administration, de l'instruction et de la conduite de son régiment. Ces instructeurs reçus d'ailleurs, formés ailleurs, dirigeant les détails de l'instruction d'après des principes puisés ailleurs, établissent d'abord la méfiance du soldat dans les connaissances de son chef, et inoculent nécessairement des principes d'insubordination dans les corps, puisque ce capitaine-instructeur a le droit exclusif d'instruire et d'enseigner. Si tous les colonels ne sont pas capables de diriger l'instruction de leurs corps, remplacez-les, choisissez-les mieux! L'uniformité, me dira-t-on, réclamait cette mesure..... Point du tout; l'uniformité ne sera jamais maintenue que par un corps permanent d'inspecteurs, et par le concours des lieutenans-généraux divisionnaires entre les inspections! Un régiment, comme une *famille nomade*, doit avoir en lui et avec lui tous ses moyens d'administration, d'instruction et de combat. Tous les officiers des pelotons doivent en être les instructeurs, sous la direction de leurs chefs; il en résultera une émulation, qui tournera tout au profit de cette instruction des régimens. Au lieu de cela, pour

---

rance de devenir caporal, fourrier, sergent, adjudant, et même officier de fortune; et quelle serait désormais la perspective des levées régulières, s'il existait une pépinière de sous-officiers ailleurs que dans les régimens même? n'est-ce pas au cavalier que reviennent de droit les galons de brigadier? n'est-ce pas au brigadier que sont dus les galons de maréchal-des-logis, si une bonne conduite les rend dignes de les porter? (*Dictionnaire portatif et raisonné des connaissances militaires, par le général Le Couturier.*)

quelques officiers spécialement chargés de l'instruction, les autres se contentent d'en savoir par cœur les détails, pour répondre aux questions des inspecteurs. La troupe n'étant plus à même de reconnaître, dans les détails journaliers de l'instruction, la supériorité de connaissances de tous ses officiers, les classe dans son esprit comme dans sa confiance. Quel mal n'en résultera-t-il pas à la guerre? Voilà les conséquences de cette malheureuse manie de tout vouloir centraliser, jusqu'à l'instruction, et d'établir des espèces de classes d'adeptes ou de lettrés. Il n'y a qu'en France où l'on ait pensé à vouloir faire rétrograder la civilisation militaire, au lieu de l'améliorer et de l'étendre......
Mais, dira-t-on, l'établissement d'une pépinière de sous-officiers à Saumur n'a été que la conséquence des plaintes des chefs de corps sur le manque d'étoffe pour en faire! Dans une nation comme la nation française, il y a de l'étoffe pour tout, il ne faut savoir que la dérouler. Que MM. les colonels se donnent la peine de chercher et de former des sujets, ils en trouveront (1); que le gouvernement, au lieu de favoriser le remplacement, l'astreigne à des conditions assez difficiles pour en tirer un bon parti; que le ministre tienne sérieusement la main à l'établissement et au travail de l'enseignement mutuel, il y aura des sous-officiers, et cette classe, *dans telles circonstances données*, produira encore des hommes remarquables. Mais MM. les colonels, ou du moins beaucoup, servant par souvenirs de famille, préfèrent les semestres à leurs garnisons; ils ne s'occupent que trop sommairement de leurs sous-officiers, ils croient qu'il suffit qu'ils sachent se tenir

(1) Quand je servais en Prusse, je m'étais exclusivement chargé de l'instruction des sous-officiers de mon escadron; je les rassemblais plusieurs fois par semaine, je leur faisais des théories du service de campagne, dont ils faisaient ensuite l'application sur le terrain, en se commandant mutuellement les uns après les autres; je trouvais bonheur et honneur à payer le tribut de ma reconnaissance à mon souverain d'alors. J'ai eu de la peine, soit; mais combien j'en ai été récompensé, quand je vois tant de mes anciens sous-officiers occuper une place distinguée parmi les bons officiers de cavalerie de l'armée prussienne!

à l'aile d'un peloton, soigner le pansage et la nourriture des chevaux, et, loin de relever leur moral, d'influencer leur volonté, ils l'éteignent, pour ainsi dire, sous de simples détails manuels. Quelques-uns même, par des principes puisés je ne sais où, par des motifs de conscience dirigés par je ne sais qui, n'ont pas d'enseignement mutuel; et, sous des prétextes plus ou moins frivoles, n'en établissent même pas, malgré les ordres des inspecteurs. Peut-on s'étonner, d'après cela, que l'étoffe des sous-officiers devienne rare, et que les sous-officiers propres à devenir officiers diminuent tous les jours dans une proportion effrayante? Qu'y a-t-il à répondre? rien, sinon qu'on le veut bien; par quels motifs? je laisse à chacun à chercher à les éclaircir.

Le nombre des sous-officiers a été calculé d'après ces principes.

A l'aile droite du premier peloton, 2 sous-officiers.

A l'aile gauche, 2 sous-officiers.

Aux ailes droites des trois autres pelotons, 1 sous-officier.

Aux ailes gauches de ces trois pelotons, 1 sous-officier.

Total, 10 sous-officiers. Les quatre autres dans les cuirassiers et carabiniers demeurent en serre-file.

Dans la cavalerie légère, également 10 sous-officiers dans les rangs de l'escadron; un pour les flanqueurs et les cinq autres en serre-file. Dans cette arme, le nombre des sous-officiers doit être d'autant plus considérable, que ses détachemens, ses patrouilles, son service de détail, en demandent nécessairement une plus grande quantité. Les maréchaux-de-logis chefs et les fourriers, quand leurs occupations le leur permettront, seront également derrière l'escadron.

(La suite au prochain numéro.)

DES INSTITUTIONS MILITAIRES

EN RAPPORT AVEC L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ.

(*Cinquième Article.*)

On s'apercevra peut-être qu'il règne du désordre dans le classement des matières dont nous nous occupons, et que nous revenons plusieurs fois sur le même sujet. Nous n'avons pu échapper à ces inconvéniens à cause de la nécessité où nous nous trouvons de livrer ces articles à l'impression à mesure qu'ils sont écrits, le moment actuel nous ayant paru à propos pour leur publication. Le lecteur voudra bien, au surplus, pardonner à notre inexpérience; ce n'est pas en homme de lettres, mais uniquement comme citoyen, que nous avons pris la plume. Nous continuerons donc sur le même pied nos remarques et nos observations.

VI.

Les enrôlemens volontaires resteront ouverts aux Français qui désirent embrasser la carrière militaire. Ils seront nombreux quand cette carrière assurera l'existence des individus, et que l'état militaire sera honoré. La population y gagnerait doublement, 1° parce que les hommes soumis aux appels forcés seraient moins nombreux; 2° ce serait une carrière de plus à offrir à la jeunesse qui ne trouve pas à se placer dans les professions déjà encombrées. Les jeunes gens y seront attirés lorsqu'ils auront la confiance qu'ils seront soutenus au rang où leur valeur, leurs talens, ou leurs services les auront élevés. Les militaires formeraient ainsi deux catégories confondues dans une même organisation, mais dont les droits seraient distincts, l'une serait formée de ceux appelés par la loi; l'autre, de ceux qui se consacreraient à l'état militaire.

Observations.

Quand on observe les contrées où les engagemens volontaires ont été les plus nombreux, depuis 1816, on voit que presque tous sont sortis des départemens où il y a constamment des troupes en station. On voit aussi que la population des campagnes en fournit très-peu, et les pays de montagnes moins que les pays de plaine (1). Ce sont autant de preuves que la présence des troupes excite la jeunesse à entrer au service militaire, plus peut-être que toute autre cause. Notre système serait donc propre à encourager ces engagemens; les exercices et manœuvres qui auraient lieu tous les ans dans les départemens, en leur donnant un air de fêtes, entraîneraient un grand nombre de jeunes gens qui ne s'enga-

(1) Nous n'avons en ce moment sous les yeux que les tableaux des engagemens volontaires des années 1825, 1826 et 1827; les années précédentes donnent à peu près les mêmes proportions. En prenant la somme de ces trois années, on trouve que les départemens qui ont fourni le plus d'engagemens volontaires sont : le département de la Seine, qui a donné 1 homme sur 445 habitans; le département de la Moselle, 1 sur 682; le département du Bas-Rhin, 1 sur 800; le département du Nord, 1 sur 1,194; celui du Pas-de-Calais, 1 sur 1,721; les autres départemens vont toujours en décroissant. Les départemens où il y a eu le moins d'engagemens volontaires pendant ces trois ans, sont : la Lozère, il en a fourni 2; la Creuse, en a donné 9; le Cantal, 11; la Haute-Marne, 12. Le total des engagemens volontaires a été : en 1825, de 4,890; en 1826, de 5,225; en 1827, de 3,012. Ils ont été moins nombreux dans cette dernière, que dans aucune des années qui ont précédé 1825.

Les habitans des campagnes s'engagent rarement; en 1827, il n'y eut, sur 3,012 engagemens volontaires, que 243 laboureurs et manouvriers, ou 8 sur 100. La population des villes est cependant beaucoup moins considérable que celle des campagnes; d'après le recensement de 1827, la totalité des villes de France, de 5000 âmes et au-dessus, ne donne que 4,901,538 habitans, il reste donc pour les campagnes et les petites villes, 26,950,007 habitans.

gent pas faute d'occasion. La composition de l'armée y gagnerait plus encore; aujourd'hui, on ne voit guère se présenter que des gens sans aveu, ou que la nécessité jette dans l'armée; ce sont, pour la plupart, des hommes qui offrent peu de ressources: persuadés que dans les troupes on n'a rien à faire, c'est leur amour pour l'oisiveté qui les détermine bien plus que le goût du service, aussi ont-ils généralement peu de zèle, et souvent ils joignent à ces défauts celui d'une conduite déréglée (1). On doit en excepter toutefois ceux des armes spéciales, qui y entrent pour exercer un état, comme dans l'artillerie. Il y a beaucoup de jeunes gens qui feraient un engagement dans les troupes, s'ils n'entendaient répéter chaque jour que les militaires sont abreuvés d'ennuis, que des exigeances minutieuses rendent cette vie pénible; ces jeunes gens sont ceux qui habitent les petites villes, ou dans le voisinage des garnisons, et qui, lisant ou entendant raconter les exploits de leurs ancêtres, et désirant connaître un peu le monde, que leur fortune ne permet pas de parcourir, s'engageraient pour satisfaire leur penchant ou leur curiosité. Avant la révolution les meilleurs sujets qui formaient le fonds des régimens se composaient de cette classe d'hommes. Si l'instruction militaire était mieux entendue, que tous les instans soient occupés, mais utilement; que l'on puisse retirer quelque fruit du temps que l'on aurait passé au service; que l'on rendît la vie militaire supportable dans tous les grades; les engagemens volontaires prendraient faveur; ce ne seraient plus les mauvais sujets qui seraient attirés dans l'armée, mais bien les hommes qui ont quelque élévation dans l'âme, parce que leur amour-propre et leur intérêt seraient satisfaits (2).

---

(1) On ne voit presque sur le banc des accusés, dans les conseils de guerre, que des remplaçans et des engagés volontaires; et ceux-ci sont peut-être, en proportion, plus nombreux que les autres.

(2) « Il y a certainement des métiers sédentaires qui affaiblissent l'homme » et l'efféminent; mais il y en a aussi qui le fortifient et le rendent aussi

Ces améliorations bien entendues, on pourrait exiger des engagemens volontaires tout le temps que l'on voudrait, puisque le service, au lieu de causer aux hommes un dommage, leur deviendrait avantageux. Cependant, nous pensons qu'ils ne devraient pas excéder huit ans; c'est tout ce que peut sacrifier un jeune homme avant de s'établir, s'il ne veut embrasser définitivement la carrière militaire. En Angleterre les engagemens sont de

---

» propre aux armes que les habitans de la campagne : les serruriers, les maréchaux, les charrons, etc., sont tous des hommes forts et vigoureux, et » plus forts même que ceux de la campagnes; parce que le prix de leurs » journées est double, et qu'ils se nourrissent en conséquence. Mais je crois » que voici sur quoi porte la vérité de l'observation. Tous ces hommes gagnent trente ou quarante sous par jour, et jouissent d'une certaine liberté, » et d'une certaine abondance; si un enthousiasme de jeunesse, un moment » d'étourderie ou de débauche emporte quelques-uns à s'engager, il est » bientôt affaibli par la modicité des subsistances, et la médiocrité de sa » paie qui le prive de vin et d'alimens plus substanciels : une discipline » monastique, qui l'assujettit hors du service à des appels, à une contrainte, » à une gêne inutile : l'autorité tyrannique des subalternes, qui est toujours » plus pesante et plus tracassière que celle des officiers, l'oisiveté même » de sa vie, tout le porte à des réflexions tristes, et à des comparaisons de » l'état qu'il a perdu et de celui où il est assujetti; toutes au désavantage » de ce dernier. Le physique et le moral réagissent l'un sur l'autre, il en » résulte un découragement, un ennui, une morosité qui lui rendent sa » profession insupportable; il devient mécontent, raisonneur, mutin; les » punitions surviennent et aigrissent un caractère déjà altéré; poussé à » bout, il ne voit d'issue à cet état désespéré que la désertion. Ces vices » sont ceux de la constitution: si l'état du soldat était bon, heureux et » honoré, il y tiendrait comme les officiers tiennent aux leurs, on aurait » une armée nationale, dont l'esprit ferait comme un corps d'officiers : un » mot, un geste, un coup-d'œil du chef seraient les liens de la discipline; » l'esprit public des corps ferait la police : on ne verrait ni brigandage, ni » maraude, ni désertion; et le général, libre des soins excessifs qu'exige » une surveillance continuelle, n'aurait plus à regarder que l'ennemi. »

(*Mémoires politiques et militaires du général Lloyd*).

On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a aperçu les biens de nos constitutions militaires que nous avons signalés.

L'exécution franche des principes que nous avons exposés, tendrait évidemment à amener le résultat proposé par Lloyd.

sept ans, mais il y a beaucoup d'engagemens à vie (1). En Allemagne ces engagemens sont généralement longs. Les Français, sous ce rapport, n'ont ni le même esprit ni les mêmes habitudes que nos voisins; ils s'attachent d'autant plus qu'on veut moins les retenir : c'est l'instinct de la liberté. D'ailleurs, ce terme de huit ans équivaut à peu près au service que chacun doit à l'état; au-delà, le service rendu, mérite d'être récompensé en proportion du sacrifice que fait l'individu. La durée de huit ans correspond à nos trois premières classes militaires, de 18 à 26 ans. L'enrôlé volontaire qui se retirerait après la durée d'un engagement, pourrait être affranchi de la deuxième classe des réserves, et ne plus appartenir qu'à la garde nationale. Les jeunes soldats qui voudraient continuer à servir, rentreraient dans la même situation en se rengageant la première fois pour quatre ans. Excepté dans cette circonstance, nous ferions tous les engagemens ou rengagemens de huit ans.

Un seul engagement, ou huit ans de service, ne donnerait droit à aucune récompense en quittant le service, quelle que soit la cause déterminante et le grade auquel on serait parvenu, à moins que par suite de blessures ou fatigues venant du service, on ne soit rendu incapable d'exercer un état.

Il suit naturellement de cet ordre de choses que les militaires seraient, pour leurs droits, divisés en deux cathégories : la première se composerait des hommes appelés par la loi; la seconde, des enrôlés volontaires et des officiers, c'est-à-dire de ceux pour lesquels les fonctions militaires sont un état ou profession. Nous avons exposé, dans les observations précédentes, ce qu'il conviendrait, selon nous, d'établir relativement à la première; les droits à attribuer à la seconde seront développés dans les observations suivantes.

---

(1) Concoit-on que, sur le sol de la liberté, on achète des enfans de 14 à 15 ans, que l'on engage à vie sans consulter leur vocation, en payant à leurs parens un prix convenu?

C'est cependant ainsi que se recrute en partie l'armée anglaise. (*Voyez Forces Militaires de la Grande-Bretagne, par C. Dupin.*)

VII.

Pour que l'esprit militaire puisse se relever, on doit chercher à le répandre, cependant avec mesure, dans toute la jeunesse; il faut que l'état militaire soit considéré, dans la société, au niveau des classes de citoyens auxquelles on veut assimiler les différens grades; et il semble que l'on ne peut parvenir à remplir ces deux conditions que par les dispositions suivantes, savoir : 1° En exigeant que, pour remplir un emploi public quelconque, on ait d'abord satisfait personnellement aux obligations imposées par la loi pour le service militaire; 2° en assurant aux militaires, qui embrassent cette carrière, une existence qui les soutienne à la hauteur du rang où leurs grades les auront élevés : cela peut se faire sans augmenter les dépenses en leur ouvrant les administrations publiques dans une proportion qui ne nuise pas aux divers services, et en fixant des aptitudes à cet effet.

Observations.

Les Grecs et les Romains entretenaient chez la jeunesse l'esprit militaire, par les exercices du gymnase et du Champ-de-Mars; de même nos jeunes gens reprenant ces exercices à certaines époques, comme faisaient aussi nos aïeux, se familiariseraient avec les habitudes militaires. « L'homme qui a » manié les armes en temps de paix, pendant quelques mois » seulement, a de moins l'embarras, l'ignorance, au moment » du besoin et du danger; et il s'en faut bien que le danger soit » tout pour les hommes, surtout pour les Français. Un homme » familiarisé d'avance avec l'idée de son départ, en est bien moins » affecté; c'est peu à peu qu'on s'attache et qu'on se détache; » toutes les transitions brusques sont pénibles et douloureuses, » hors dans l'effervescence des passions et de l'enthousiasme : il » peut exister ici, mais il ne faut pas le supposer; il faut donc » mener le cœur humain par ses routes ordinaires. Ce qui a pro- » duit, dans les derniers temps de la guerre, la plus effroyable

» consommation d'hommes ; c'est le passage violent, subit, du » foyer paternel et des habitudes casanières à la vie des » camps (1). » Ce passage est doublement remarquable, car il s'applique au moral comme au physique ; mais on se tromperait en croyant ce moyen suffisant à lui seul pour entretenir l'esprit militaire. Nous avons fait voir qu'il est nécessaire d'exiger que tous les Français aient à concourir à leur tour à la défense de l'État, et qu'ils remplissent ce devoir personnellement s'ils veulent occuper des fonctions publiques quelconques (2). Ces moyens sont indispensables pour entretenir dans la population les habitudes militaires les plus utiles, mais ces habitudes tomberaient d'elles-mêmes en désuétude si elles n'étaient soutenues par une armée permanente, qui est d'ailleurs indispensable pour perpétuer les principes de l'art de la guerre, sans lesquels on ne peut plus espérer de succès. C'est ici précisément que se trouve, sous le rapport militaire, la différence la plus sensible des temps anciens aux temps modernes. Ni les Grecs, ni les Romains n'avaient besoin en temps de paix d'armée permanente ; chez eux tout était militaire, la nation et le gouvernement : le peuple était pour ainsi dire une armée permanente.

L'état social, heureusement, n'exige pas de notre temps une semblable organisation ; elle nuirait essentiellement à la prospérité des nations. Il suffit qu'un certain nombre d'hommes soit entretenu dans la connaissance et la pratique, ou les exercices de tout ce qui concerne l'art et les besoins de la guerre. Si l'on ajoute que la guerre est devenue une science des plus compliquées ; que ceux qui sont destinés à en diriger les diverses opérations ou à commander dans les différens dégrés, doivent y

(1) De l'organisation de la force armée en France, par le colonel marquis Carion de Nizas.

(2) Si le gouvernement n'exige aucun sacrifice de ceux dont il fait la fortune, comment veut-on que les individus de la masse, dont les intérêts sont beaucoup moins rapprochés de l'intérêt de l'Etat, y mettent du zèle et de l'empressement ? La première nécessité est de prêcher d'exemple.

consacrer beaucoup de temps, leur instruction et leur aptitude, on ne pourra plus douter que cette armée permanente ne soit indispensable dans toutes ses parties, et non pas seulement dans les armes spéciales comme l'imaginent quelques personnes; il faut encore que sa force soit suffisante pour former, avec une partie des réserves, une armée capable de repousser immédiatement une agression, ou prendre l'offensive dans un besoin pressant.

Nous avons indiqué précédemment les moyens qui nous ont paru les plus propres à alimenter cette armée en soldats, il nous reste à faire voir comment nous entendons former les cadres en officiers et sous-officiers. Tous ceux qui ont quelques notions sur la force d'une armée ou d'un corps de troupes, savent qu'elle ne peut être mise en action qu'en raison de la composition plus ou moins parfaite des cadres, et les sous-officiers en sont en quelque sorte la base; ils forment l'éducation du soldat, le suivent et le dirigent à tous les instans de la vie militaire, le remettent dans la ligne de ses devoirs lorsqu'il s'en écarte, et préviennent tous les désordres, si l'esprit qui les anime est conforme à leur institution. Mais aujourd'hui, personne n'étant obligé au service personnel, il n'entre guère dans les troupes que des hommes privés d'instruction; par un système vicieux, on instruit à la hâte les meilleurs sujets qui ont rarement l'aptitude nécessaire: et dès qu'ils peuvent apprendre la théorie et écrire quelques lignes ou faire tant bien que mal une situation, vite on leur donne le grade, car le cas est pressant, et l'on ne peut se servir que de ce que l'on a. Mais le moral des hommes est négligé, sans éducation et sans aucune connaissance des hommes; comment sauront-ils distinguer quand il faut se dispenser de punir, quand il faut être sévère, ce qu'ils doivent exiger de leurs subordonnés? et quels sont les meilleurs moyens de les guider? On y remédie par la salle de police et le cachot, où le caractère s'aigrit, où l'on prend l'habitude de l'oisiveté, où enfin l'on contracte des défauts dont on n'avait même pas d'idée, par la fréquentation des mauvais sujets ou habitués de prisons. Il y a, sans exagérer, au moins un tiers des hommes traduits devant les conseils de guerre, qui n'ont com-

mis des délits, surtout ceux d'insubordination, que parce qu'ils ont été provoqués, ou qui auraient pu être évités par un peu d'attention de la part de leurs supérieurs (1).

On commence à ajouter à l'instruction des sous-officiers, un peu de grammaire, de géographie et d'histoire; c'est fort bien, mais il faudrait y joindre un peu de géométrie; cette science est plus utile au militaire qu'à tout autre : elle rectifie le jugement et lui fournit les moyens de juger du terrain. Il serait également avantageux qu'on leur enseignât un peu de dessin, principalement le dessin linéaire et la topographie. Il n'est pas nécessaire que ces cours soient aussi complets que pour des études transcendantes : vingt ou trente leçons doivent suffire. Tous n'y réussiront pas, mais ceux qui auront des dispositions continueront d'eux-mêmes à étendre leurs connaissances. Il suffit en quelque sorte de montrer le chemin du savoir, et chacun le suit selon ses forces. Si l'on comparait l'instruction que l'on donne chez nous aux grades inférieurs à celle qu'ils reçoivent chez toutes les puissances de l'Europe, on verrait que nous sommes beaucoup plus en arrière qu'aucune d'elles; cependant nous possédons de biens meilleurs élémens, et nulle part l'égalité n'existe au même degré que chez nous.

D'après notre système, les sous-officiers arriveraient dans les corps presque entièrement formés. Nous avons dit que les classes moyennes fourniraient un grand nombre de sujets propres à cette classe de militaires; puisque les jeunes gens recevraient une instruction préparatoire, on aurait immédiatement des su-

(1) Nous sommes convaincus qu'un régiment dont le cadre des sous-officiers principalement, aurait reçu une impulsion telle qu'aucun mauvais sujet ne pût se maintenir parmi eux; qu'ils aient quelques principes d'éducation, de manière à avoir les uns envers les autres les mêmes égards que les officiers ont entr'eux; qu'ils apprennent à diriger leurs subordonnés suivant le caractère de chacun d'eux, et à leur inculquer avec douceur les vertus militaires, ce régiment aurait très-rarement des hommes à envoyer au conseil de guerre, et il ne serait pas pour cela le plus mauvais devant l'ennemi.

jets pour sous-officiers, en offrant à ceux qui auraient acquis l'instruction énoncée par un programme, et constatée par des examens théoriques et pratiques, le grade de caporal à leur incorporation, avec l'aptitude de concourir aux grades de sous-officiers après trois ou six mois de service. Il faudrait limiter chaque année et dans chaque département le nombre de ces places à donner, car il y aurait bientôt concurrence. On n'aurait plus alors à regretter tous les ans quelques bons sous-officiers qui se retirent; il serait même de la plus grande utilité qu'il s'en formât un certain nombre qui rentrassent dans les réserves. Si l'on objecte que ce serait établir un privilége, nous répondrons qu'il est tout en faveur du talent, et que chacun est maître de l'acquérir Au surplus, dans la supposition où ce moyen de former des sous-officiers réussirait complètement, ainsi que nous le pensons, il serait convenable de maintenir, dans les corps, les écoles de sous-officiers pour ouvrir cette carrière aux soldats qui en auraient la capacité. Les cours pourraient s'étendre sur la fortification passagère, le service de campagne, etc., et former ainsi pour la guerre des hommes instruits dans tous les grades. Ces écoles acquerraient plus d'importance dans la suite en formant des sujets plus propres à devenir officiers. Nous sommes convaincu que l'armée la plus parfaite serait celle où tous les officiers sortiraient des grades inférieurs; nous supposons, bien entendu, que ceux-ci auraient acquis les connaissances nécessaires et que leur éducation serait perfectionnée (1). Ceux

(1) Ce perfectionnement ne nous paraît pas difficile à obtenir; il dépend beaucoup de la volonté des chefs, ou plutôt de l'attention qu'ils devraient y apporter pendant quelque temps. Il ne s'agirait que d'attirer dans les corps quelques jeunes gens de bonne conduite, et qui auraient reçu une certaine éducation, auxquels on donnerait l'épaulette après 4 ans de service (sans cependant en faire une règle générale), pourvu qu'ils remplissent le but qu'on se propose; éloigner les sous-officiers rebelles à ces perfectionnemens : en ajoutant à ces moyens une école de sous-officiers, où ils puiseraient une instruction nouvelle, nous ne doutons pas qu'en peu d'années il n'y ait une amélioration notable. Il faudrait, à mesure des progrès de ces

qui ont observé dans le cours des dernières guerres les officiers de toutes classes ont pu s'apercevoir que ceux, sortant des sous-officiers, qui remplissaient ces deux conditions, n'étaient pas les plus mauvais. Les écoles ont donné constamment d'excellens sujets, pleins de valeur et d'instruction, mais ils tendent à former une classe à part, et il est toujours dangereux dans une armée où le dernier soldat peut parvenir à tous les grades, que de semblables distinctions puissent s'établir; il serait infiniment préférable que tous les sujets qui s'élèvent en grade vinssent d'une même source. Mais le temps n'est pas venu de mettre ce moyen en usage, il faudrait pour cela que le système que nous proposons fût en vigueur et bien perfectionné, pour que tous les jeunes gens consentissent à passer par les sous-officiers avant de porter l'épaulette : ainsi les écoles auraient encore à fournir pendant longtemps des officiers à l'armée.

Nous parlerons de la solde et de la pension de retraite des sous-officiers, après avoir passé en revue la position des officiers. Mais nous ferons précéder ce que nous avons à dire à l'égard de ces derniers par de nouvelles considérations morales sur l'ensemble de notre projet.

Le lecteur aura peut-être déjà compris que nous faisons consister toute la force de ce système dans les rapports intimes et réciproques qui doivent exister d'une part, entre la population et la garde nationale, et, de l'autre, entre la garde nationale et l'armée, en sorte que les individus compris dans la cathégorie du service obligé, qui entrent dans l'armée ou qui en sortent, sortent de la garde nationale ou y rentrent avant de se confondre dans la popu-

perfectionnemens, ajouter de la considération en faveur des sous-officiers, sans qu'il soit nécessaire de les admettre habituellement à la société des officiers; il suffirait de les inviter tour-à-tour, en certaines occasions, ne fut-ce que pour les familiariser avec le rang qu'ils doivent un jour occuper. L'homme est toujours flatté de l'estime et des égards qu'on lui témoigne, c'est aussi le plus sûr moyen de lui inspirer les plus nobles sentimens. Nous sommes encore incertains de nous être bien fait comprendre, mais il nous semble que cet objet seulement exécuté franchement, donnerait un relief à l'armée, sous le rapport moral, qu'elle n'a pas eu jusqu'à ce jour.

lation qui ne fait partie ni de l'une ni de l'autre. Les mêmes rapports n'existeraient, pour les militaires par état, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'entre l'armée et la garde nationale ou les classes militaires. Il est facile, en effet, de concevoir toute l'étendue des ressources que présente ce système. La difficulté de son exécution consiste à trouver le moyen d'y faire concourir toutes les volontés, car on échouerait complètement par la force ou l'oppression. Les anciens alliaient l'amour de la patrie à la religion ; le premier surtout était chez eux une passion forte à laquelle personne n'était indifférent ; la conservation de la patrie était le premier besoin de tous les citoyens. De notre temps, cette passion est très-affaiblie, l'enthousiasme que l'on a vu au commencement de la révolution, démontre cependant qu'il n'est pas éteint ; que le système constitutionnel se consolide dans l'intérêt de tous, et le patriotisme reprendra insensiblement son influence.

Dans le moyen âge et jusqu'à la fin du dix-septième siècle, la religion fut le véhicule le plus puissant qui entraîna les populations au combat. Le fanatisme est susceptible de pousser les hommes dans les excès les plus opposés : il a enfanté des prodiges et des cruautés inouis. Cette arme, dans les mains des hommes de génie, produit les plus grandes choses. Ce ressort si puissant est usé chez nous ; l'esprit philosophique a détruit la crédulité, et la religion, devenue indifférente à la multitude, ne peut plus faire qu'un petit nombre de fanatiques. « L'indifférence pour la religion, dit le général Rogniat, dérobe aujourd'hui, en général, les troupes françaises à l'influence du fanatisme, il faut donc avoir recours à d'autres passions pour exalter leur courage. »

Pour connaître quelles sont ces passions, il faut examiner celles qui dominent les masses. Or il est constant que la philosophie a ramené l'homme à l'indépendance individuelle ; mais cette indépendance aurait détruit tous les liens sociaux, ce dont la révolution nous a donnée de violens symptômes, si chacun n'avait senti la nécessité de se soumettre aux lois et de se rallier à un centre commun, le Gouvernement. Deux grands principes sont

sortis des théories philosophiques; la liberté individuelle et le droit de propriété. Ce dernier a propagé parmi nous l'intérêt individuel, à cause de l'incertitude et de l'instabilité produites par la diversité et l'opposition des intérêts, et l'agitation qui règne inévitablement dans un nouveau système de gouvernement et de droit public; mais certes, tôt ou tard, cette espèce d'égoïsme tournera à l'avantage du lien social; s'il se conserve, ce n'est que par la crainte qui reste encore dans les esprits les moins clairvoyans que ce qui est établi ne puisse subsister longtemps, et par les nombreuses imperfections qui existent encore dans notre législation; c'est donc l'intérêt individuel qui est le point dominant de l'esprit du siècle. Faites en sorte qu'un homme trouve son intérêt à vous servir, et il vous sera dévoué (1).

Nous insistons sur ce point parce qu'il semble par les mesures qui ont été prises concernant l'état des militaires depuis quelques années, que l'on n'y ait pas fait la moindre attention. En effet, sans aucun égard pour la position des individus, on renvoie des officiers, plus ou moins anciens, on les rappelle, on les renvoie encore, on leur fait changer d'uniforme, de corps ou d'armes, comme on ferait changer de forme à une masse inerte, sur le moindre prétexte, et sans les indemniser en aucune façon de tous ces changemens ou déplacemens, dont chacun est, pour un militaire, ce qu'est un incendie pour un propriétaire. Mais voici une observation plus remarquable encore : depuis long-temps on

---

(1) Cette maxime a eu de tout temps son application, mais dans l'état social actuel, il n'est pas un individu qui ne se croie affranchi, comme homme ou citoyen, de toute obligation envers quiconque se croit supérieur à lui; sentiment qui était encore assez rare en 1789; or, cet individu ne fera rien pour celui qui veut de lui un service, si cet autre ne lui donne rien en compensation.

Il est bon de répéter ici que l'intérêt individuel dont nous parlons, doit être pris en généralité, et non les petits intérêts de coterie qui ont eu tant de vogue dans ces derniers temps; ceux-ci sont au contraire en opposition à celui-là, et finiraient, si on les laissait faire, par causer la ruine de l'état, comme ces insectes qui s'introduisent dans un corps et en achèvent la décomposition.

parle de grandes réformes dans l'armée ; déjà quelques-unes se sont effectuées et ceux qui en ont été frappés n'en sont pas tous satisfaits ; dans le même temps, on refuse à un grand nombre d'officiers un traitement de réforme qu'ils sollicitent comme une grande faveur. Nous sommes fort éloignés de supposer qu'on ait intention de nuire aux individus, mais bien certainement on leur fait beaucoup de mal, et l'on ne travaille pas dans l'intérêt de l'état. Ne semble-t-il pas qu'il eût été plus convenable d'accueillir ces demandes, de faire rechercher même par les inspecteurs-généraux ceux qui désireraient se retirer, en donnant des congés illimités avec un traitement de réforme, et réduire ensuite les cadres en conséquence du nombres de ces demandes? il eût été facile de faire cadrer ces réductions avec le plan que l'on se serait tracé d'avance. On aurait de cette manière agi dans l'intérêt de tout le monde, et nous sommes convaincus que l'état y aurait gagné de toutes façons. Il se serait formé ainsi tout naturellement une réserve en officiers instruits, correspondante à la réserve en soldats, que l'on paraît vouloir organiser. On doit, selon nous, éviter autant que possible les secousses et les changemens trop fréquens dans la situation des militaires, en temps de paix, par des réformes en masse, qui jettent presque toujours l'épouvante dans les esprits, et le désespoir dans quelques-uns. Malgré toutes les réformes qui ont eu lieu à différentes époques, le budjet de la guerre n'en a pas moins toujours été en augmentant : c'est donc un mauvais moyen de faire des économies (1).

(1) Ce ne sont pas quelques centaines de mille francs qu'on diminue sur une branche du service, lesquelles produisent presque toujours une augmentation sur une autre, ou pour l'année suivante, qui constituent de véritables économies. Ces petits moyens ne tendent au contraire qu'à désorganiser tous les services, et ceux de la guerre plus que les autres, par la raison que les institutions militaires ne sont pas en harmonie avec l'état de la société en général. Ce n'est que par un système militaire complet et économique, et qui établisse cette harmonie tout en réduisant le budjet d'un cinquième ou d'un sixième, que l'on parviendra à faire une chose utile. Voyez si en Angleterre on fait des suppressions avant d'avoir pourvu amplement au service qui se trouverait lésé sans cette précaution. Dans

Ces considérations sont une nouvelle preuve de la nécessité de distinguer aussi, sous ce rapport, l'état de paix de l'état de guerre; si en temps de guerre on doit pouvoir disposer à son gré de tout ce qui est militaire, en temps de paix on doit éviter de leur causer du dommage, par des changemens fréquens de destination, lorsque ces changemens ne sont pas d'une nécessité absolue.

On s'étonne des ambitions déraisonnables, des prétentions exagérées, des sollicitations indiscrètes, des exigences enfin de tous ceux qui ont embrassé la carrière militaire : il serait facile de prouver qu'on aurait pu aisément éviter tous ces graves inconvéniens qui font dégénérer promptement les plus belles qualités de l'homme de guerre, et épargner ainsi de grandes humiliations à de braves gens. On ne peut excuser sans doute ceux qui veulent, en temps de paix, un avancement rapide; il est inutile de remarquer que ce ne sont pas toujours ceux qui y ont le plus de droits qui montrent le plus de prétention : on en devine facilement la raison. Puisque nous avons entrepris la tâche épineuse d'indiquer les moyens de régénérer l'armée en combinant les intérêts matériels et moraux des individus avec l'intérêt de l'état, nous ne pouvons nous dispenser de parler ici des règles de l'avancement et de faire voir comme on les entend dans l'armée; d'indiquer comment on pourrait exciter l'émulation au lieu de la jalousie qui règne chez un grand nombre d'officiers lorsqu'ils apprennent que leurs camarades ont obtenu un grade ou une décoration; de stimuler leur zèle et leur dévoûment au lieu d'avoir à écouter toutes leurs réclamations (1).

---

l'état actuel de la France, notamment sous le rapport militaire, il faut en législation, de grandes vues, afin de combiner entre elles toutes les parties du système militaire, et les rattacher en même temps à l'ensemble de nos institutions sociales. Jusque là, on doit s'attendre à ne faire que du provisoire.

(1) Cette avidité de s'élever en grade, vient encore de la très grande facilité avec laquelle on y parvenait dans un temps, et du peu de considération dont jouissent les grades subalternes. Avant la distribution des dotations, on a vu souvent des officiers refuser de l'avancement, ce qui ne

Quand la subordination est exacte, les supérieurs sont tellement pénétrés des droits de leurs inférieurs que ceux-ci ne connaissent autre chose que leurs devoirs, et ne se souviennent jamais qu'ils ont des droits à faire valoir; mais pour cela il ne faut pas qu'ils aient aucune demande à faire, il faut qu'ils soient convaincus que leurs droits sont sacrés, et que si l'avancement leur est dû, aucune considération ne peut le leur enlever, qu'ils l'auront même sans qu'ils s'en occupent. C'est donc à ce but qu'il faudrait arriver, pour que les officiers n'aient à penser qu'à leurs devoirs. Les grands généraux tels que César, Gustave-Adolphe, Frédéric, Napoléon, n'attendaient pas qu'un officier fît une demande ou se fit recommander pour lui donner de l'avancement ou toute autre récompense s'il l'avait méritée; c'était le rapport de ses chefs seul qui était accueilli, ou la connaissance publique d'une bonne action. Il serait à désirer que ce fussent là les seuls documens nécessaires avec les pièces de chaque dossier, pour établir les droits d'un officier. Un chef a toujours intérêt à être juste envers ses subordonnés, parce qu'il sait que dans le cas contraire il en serait blâmé, et pour peu qu'il y ait d'esprit de corps, il tient à l'estime de ses compagnons d'armes. C'est aussi le meilleur moyen de donner de la réputation au corps qu'il commande, et par conséquent de s'honorer lui-même.

D'un autre côté, les chefs sont les seuls qui peuvent apprécier le mérite de leurs subordonnés, ils les connaissent sous tous les rapports. D'après cela, les officiers supérieurs des corps et les inspecteurs-généraux devraient avoir une grande influence dans les choix, et mieux encore déterminer à peu près seuls le choix du gouvernement. Il y a bien d'autres considérations qui militent

---

paraît pas être arrivé depuis. Cette circonstance semblerait justifier l'observation suivante de Montesquieu: « C'est une règle générale, dit-il, que les grandes récompenses dans une monarchie et dans une république, sont un signe de leur décadence, parce qu'elles prouvent que leurs principes sont corrompus; que d'un côté, l'idée de l'honneur n'y a plus tant de force; que de l'autre, la qualité de citoyen s'est affaiblie. » (*Esprit des Lois*, *livre* 5, *chap.* 19).

en faveur de ce mode pour le bien du service, les bornes de cet article ne nous permettent pas de les rappeler (1); s'ils avaient des préférences pour quelques-uns, elles seraient rares et auraient infiniment moins d'inconvéniens que d'écouter des recommandations étrangères, qui ne servent qu'à favoriser l'intrigue et à décourager un grand nombre d'hommes des plus méritans à qui ces moyens répugnent. De toute manière, il est indispensable, si l'on veut ramener la confiance, que la justice la plus sévère préside aux choix pour l'avancement dans l'armée, et il ne suffit pas qu'on observe cette justice, il faut encore que le plus grand nombre des militaires soient convaincus qu'elle est observée, que cette conviction existe dans l'opinion générale de l'armée. Or, pour obtenir un si grand résultat, nous ne connaissons qu'un seul moyen : c'est la publicité. La publicité fait irrévocablement partie de nos institutions sociales, pourquoi en priverait-on l'armée si c'est un avantage? Elle y existe déjà pour l'administration de la justice, il n'y aurait pas plus d'inconvénient de l'y introduire pour l'administration de ses intérêts matériels. Tous les officiers, selon la sphère dans laquelle ils se trouvent placés, ont intérêt, et même sont empressés de connaître l'avancement et les récompenses accordés à ceux qui se trouvent sur la même ligne qu'eux.

Le mérite est-il récompensé? la publicité sera un moyen d'émulation; l'avancement serait-il dévolu à l'ancienneté? ce serait un témoignage de l'observation des lois; aurait-on surpris la religion du gouvernement pour quelque faveur non méritée? celui

---

(1) Quelques personnes trouveront peut-être que ce serait gêner la prérogative royale, nous pensons au contraire, que c'est le moyen d'en augmenter l'influence. La prérogative royale ne consiste pas tant à nommer tel ou tel individu que le roi ne connaît pas pour remplir des emplois subalternes, qu'à tracer des règles pour l'administration des droits à l'avancement et aux récompenses militaires, et à changer ces règles suivant les circonstances. L'ordonnance du 2 août 1818, par exemple, prouve bien mieux la puissance de la prérogative royale, que toutes les promotions ensemble des officiers de l'armée.

qui l'aurait obtenue, sachant qu'il encourrait le blâme de ses collègues, hésiterait à l'accepter. « Toute récompense qui serait » une défaveur publique, dit Odier, nous toucherait bien peu. » Alors, seulement alors, les soupçons que tout s'accorde à la faveur pourront se dissiper. L'administration serait bientôt soulagée d'un grand nombre de sollicitations importunes (1); la bureaucratie, il est vrai, y perdrait de son influence, mais il est probable que le gouvernement y gagnerait sous bien des rapports, et les intrigues et les injustices finiraient par disparaître de nos mœurs politiques, du moins sous le rapport militaire. Il entre donc dans notre plan, comme chose essentielle, que toute promotion d'officiers, quels que soient leurs grades, soit rendue publique, dut-on, comme en Angleterre, créer un journal à cet effet (2).

De tous les jeunes gens qui embrassent la carrière militaire, même comme officier, un certain nombre y entre avec le projet de se retirer après une dizaine d'années, plus ou moins, de service. Ce sont ensuite les circonstances qui les déterminent. S'ils sont satisfaits de leur position, ils se forment au service des habitudes à leur convenance, et finissent par y passer une grande

(1) On cite deux audiences données, en 1816, par le duc de Feltre, dont chacune a commencé à huit heures du matin, et n'était pas encore finie à trois heures du jour suivant.

(2) Il en est du corps social comme du corps humain, lorsqu'une partie de l'organisation est viciée, tout le reste finit par s'en ressentir, parce que les individus les plus indifférens voient dans les choses les plus simples des circonstances qui se rattachent à l'objet de l'inquiétude générale, lui attribuent tout le malaise, qui n'est quelquefois qu'imaginaire, et qui cependant annonce la présence d'une maladie. Or, une armée, surtout en temps de paix, n'est autre chose qu'une portion de peuple qui a aussi ses bruits populaires, ses préventions, ses préjugés; si la discipline retient les individus sous une espèce de joug, elle devient d'autant moins supportable que les préventions sont plus grandes. Le seul moyen de guérir ce malaise, et de détruire les germes de décomposition, c'est d'inspirer la plus grande confiance aux masses, ainsi que faisait Henri IV, et de faire en sorte qu'elles soient convaincues qu'elles sont administrées avec la plus sévère justice, et suivant les besoins du temps.

partie de leur vie; ceux dont l'avancement n'a pas répondu à leurs désirs, se retirent s'ils ont quelques moyens d'existence, tout en regrettant un état pour lequel ils avaient du penchant. Il y a donc un certain nombre d'officiers qui rechercheraient des emplois dans les réserves; et par cela seul qu'ils leur donnent une position plus fixe, en temps de paix, il ne sera pas nécessaire de leur offrir de grands avantages. Selon nous, la classe des élèves militaires et la première des réserves seraient les seules qui auraient des officiers sortant de l'armée avec leurs grades. Mais pour simplifier l'organisation, il serait peut-être préférable de ne former de toutes les classes militaires sédentaires que le seul corps de la garde nationale, dont à peu près un quart des officiers viendraient de l'armée, et recevraient une solde fixe pour diriger l'instruction des élèves et commander dans les manœuvres aux inspections. Ces officiers ne seraient en quelque sorte que détachés de l'armée active, et pourraient y être rappelés en cas de guerre. Les officiers des autres classes composant la garde nationale, pourraient être choisis dans la garde nationale elle-même, mais toujours parmi ceux qui auraient occupé un grade quelconque dans l'armée. Cette condition serait remplie facilement, puisqu'un très-grand nombre d'hommes auraient passé par l'armée active. Tout officier qui voudrait passer de l'armée active à l'armée de réserve, devrait avoir servi au moins pendant huit ans, et un an dans le grade qu'il occupe. Il serait aussi à désirer qu'il puisse justifier de quelques moyens d'existence autres que la solde affectée aux réserves, parce qu'elle ne suffirait pas pour le soutenir au rang où il se trouverait élevé par son grade; il importerait peu que ce soit par des propriétés, par l'exercice du commerce, de l'industrie ou d'un emploi. Il y a une intention morale autant qu'économique à ne donner à ces militaires que la solde qui leur serait due en proportion du peu de service qu'ils auraient à faire : pendant neuf ou dix mois de l'année qu'ils n'y seraient pas occupés, il faut faire en sorte qu'ils ne restent pas oisifs, car c'est un germe indestructible de corruption. Or, un état civil ou une fortune patrimoniale quel-

conque les mettrait à l'abri des vices engendrés par le désœuvrement.

Les services rendus dans les réserves compteraient pour moitié du service actif; pour tous les avantages militaires, les droits à l'avancement pourraient être réglés d'une manière particulière, se resserrer ou s'étendre en raison des besoins. Dans le cas où le nombre des officiers ou sous-officiers des réserves seraient insuffisans, on aurait recours à ceux de la garde nationale, en donnant pour indemnité la solde affectée au grade qui serait provisoirement appelé.

Nous disons qu'il faut ouvrir les administrations publiques aux militaires. Ce ne serait pas une chose nouvelle que de donner aux militaires, depuis les grades de sous-officiers jusqu'aux plus hauts grades de l'armée, des emplois dans les diverses administrations de l'État, après un certain temps de service. Partout où les institutions militaires ont fait partie des institutions sociales, où la défense de l'État était considérée comme un devoir, ce mode était en usage. A Rome, il fallait avoir servi dix ans, ou fait cinq campagnes, pour entrer dans une magistrature quelconque. Il n'est pas douteux que ce ne soit par suite de ce principe que, pendant et depuis le moyen âge, la noblesse a eu le privilége d'occuper les emplois dans toutes les branches du service public. Chez toutes les puissances de l'Europe, les services militaires sont des titres pour obtenir des emplois civils. Frédéric II plaçait dans ses administrations un grand nombre de militaires (1). On a vu Napoléon donner aux officiers qui avaient bien

(1) En Prusse, l'instruction que l'on donne au soldat, a pour but de le rendre propre à remplir un emploi civil lorsqu'il cesse de faire un service actif. « En Autriche, l'admission des militaires aux emplois civils, y est soumise à des règles fixes; et, comme l'admission en général à tous les emplois, celle-ci est déférée au concours. Mais les candidats présentés, même durant le service militaire, ont le temps de se préparer. Il y a au conseil aulique, un tableau général de ces candidats, comme nous avons au ministère de la guerre un tableau général de l'avancement au choix. Tous les

servi, des emplois dans toutes les administrations publiques. Mais depuis il s'est formé un esprit de corps dans toutes les administrations, qui leur fait considérer la succession des emplois comme une propriété, et lorsqu'on y voit des nouveaux venus, on crie à l'arbitraire, à la spoliation. Si l'on y fait entrer quelques étrangers, c'est, la plupart du temps, par suite de faveurs accordées, sur la foi des protections, à des gens qui n'y ont aucun droit et à qui l'État ne doit rien, tandis qu'il a à payer des pensions de retraite à un grand nombre d'hommes qui pourraient utilement occuper ces emplois, et économiser au trésor des sommes considérables (1). C'est une des causes qui font tous les ans augmenter le budget de l'État. Nous ne dirons pas d'où vient cet abus, mais il montre jusqu'à l'évidence où conduit le laisser-aller en administration, et la patience d'écouter et de vouloir satisfaire tous les petits intérêts, toujours en opposition avec l'intérêt de l'État, et qui, sur cent individus, font quatre-vingt-dix-neuf mécontens et un ingrat.

Si l'on objectait que les militaires ne sont pas aptes à remplir toutes sortes d'emplois, ce serait le cas d'examiner si les préfets ou sous-préfets, les receveurs-généraux ou autres, les juges, les administrateurs, commis, etc., qui ont été militaires, en ont plus mal rempli que d'autres les fonctions qui leur ont été confiées. Nous pouvons dire, sans crainte d'être démenti, que les militaires ont illustré la tribune, le barreau et les administra-

---

trois mois, ce tableau est modifié par des rapports des généraux commandant dans les provinces. Les emplois vacans dans toutes les branches de l'administration civile sont partagés, dans de certaines proportions, entre le civil et le militaire ; et, à mesure qu'il vient à vaquer une place appartenant au tour de l'armée, on prend sur le tableau le militaire désigné le premier par le concours, et celui-ci, pourvu de l'emploi sans démarches ni sollicitations, quitte l'état militaire, s'il ne l'avait déjà quitté. » (*Odier*, *Cours d'étude de l'administration militaire*).

(1) Les pensions militaires occasionnent une dépense annuelle de plus de 80 millions.

tions. D'ailleurs en établissant des aptitudes analogues aux emplois à assimiler à chaque grade, les militaires seraient promptement en état de remplir les fonctions auxquelles ils aspireraient. Ils possèdent déjà des qualités qui sont généralement moins développées chez d'autres individus, telles que l'esprit d'ordre, l'exactitude et le sentiment du devoir : tout cela tient essentiellement à l'éducation militaire; ils ont presque tous plus ou moins des connaissances en administration, et ont eu généralement occasion d'observer les hommes et la marche des choses dans une infinité de circonstances; enfin, ils ne seraient pas inférieurs à d'autres concurrens sous plus d'un rapport.

Mais, dira-t-on, vous voulez donc tout livrer au sabre et à l'épée, ce qui ressemble un peu au gouvernement militaire des Romains, de Frédéric et de Napoléon? Le gouvernement militaire ne consiste pas à récompenser les services rendus, mais bien à donner une certaine prépondérance à l'autorité militaire; et dans le sens de notre proposition, tout militaire cesserait de l'être du moment qu'il accepterait un emploi dans une administration quelconque. Nous sommes également fort éloigné de vouloir tout donner aux militaires; une petite part des places vacantes, un sixième par exemple, serait suffisant pour ouvrir des débouchés à tous les grades de l'armée, et donner les moyens à celui qui a versé son sang pour la patrie, de terminer sa carrière honorablement. Les personnes qui réfléchiront sans passion sur cette proposition, sentiront comme nous qu'elle est encore plus dans l'intérêt de l'État que dans l'intérêt des militaires eux-mêmes.

Pour aspirer à un emploi quelconque, en dehors de l'organisation militaire, tout officier ou sous-officiers devrait avoir servi au moins pendant seize ans, ou le temps de deux engagemens, et remplir les conditions de capacité voulues pour exercer convenablement les emplois auxquels ils prétendent. Tous les ans, avant les inspections, le ministre ferait connaître à tous les corps de l'armée le nombre d'emplois dévolus aux militaires, et classés suivant les capacités de chaque grade : dans les mêmes inspections, ceux qui se présenteraient seraient soumis aux examens

prévus d'avance par des instructions qui auraient été publiées pour que chacun puisse juger d'abord par lui-même s'il peut se présenter avec espoir de succès (1). Le temps de service dans les réserves compterait pour moitié du service d'activité, comme pour tous les autres avantages résultans du service militaire.

Si l'on a suivi avec tant soit peu d'attention les développemens que nous avons donnés jusqu'à présent de notre système, on aura compris que nous avons cherché à ne laisser vieillir que le moins possible les militaires dans les grades inférieurs, en sorte qu'il doit rester à l'armée active, peu de vieux soldats, de vieux sous-officiers, de vieux sous-lieutenans, et même de vieux capitaines. Par le grand nombre de débouchés qui seraient ouverts ce système donnerait par la suite la facilité de diminuer les restrictions imposées par la loi du 10 mars sur l'avancement, dans la supposition cependant où on ne laisserait plus de prise à l'intrigue et aux sollicitations. On serait assuré alors d'avoir une armée toujours jeune (2), et susceptible de toute l'activité nécessaire pour faire la guerre, en supporter les fatigues et les privations, en quel temps que ce soit, après vingt ans de paix comme le lendemain d'une guerre. L'organisation de nos réserves per-

---

(1) Lorsque nous parlons d'examen, nous ne voulons pas dire que ce soit sur des connaissances élémentaires qu'ils devraient se porter, mais sur l'administration et la comptabilité, ou autre branche des connaissances qui se rapporteraient à l'exercice des emplois demandés, et les autres conditions, telles que cautionnemens, etc.

(2) On reproche avec quelque raison deux vices principaux à l'organisation des armées en Allemagne. Le premier est de ne donner généralement de l'avancement qu'à l'ancienneté, en sorte qu'un grand nombre d'officiers supérieurs et généraux sont vieux : l'expérience a prouvé que c'était un grand inconvénient à la guerre. Le second est de laisser toujours, en temps de paix, par système d'économie, les régimens dans les arrondissemens assignés pour leur recrutement; de manière qu'au bout de dix ans, les militaires sont confondus avec la population, et ont perdu une partie des habitudes de leur état. Nous avons obvié au premier de ces inconvéniens par les diverses combinaisons de notre système, et il ne s'oppose nullement à ce que les troupes actives soient rendues aussi mobiles qu'on le voudra.

mettrait de former tous les ans, à peu de frais, des camps d'exercice sur plusieurs points, qui pourraient varier chaque année, en réunissant quelques régimens de troupes de ligne avec une partie des classes militaires, et entretenir ainsi l'instruction pratique des troupes, et surtout celles des officiers et des généraux.

VIII.

Dans une armée ainsi composée, la discipline doit être douce et paternelle; les fautes punies d'autant plus que le grade est plus élevé, et les supérieurs doivent répondre des fautes de leurs inférieurs. On ne doit pas perdre de vue que la sévérité des lois criminelles tend à s'adoucir, c'est une conséquence naturelle des progrès de la civilisation. Nos lois militaires sont plus sévères que nos codes; les modifiant il faudrait les en rapprocher; elles devraient être également rapprochées du droit commun, si l'on suppose l'adoption d'un système militaire en rapport avec les habitudes sociales.

Observations.

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a rapport à la discipline, nous nous bornerons à appuyer nos argumens sur l'opinion des hommes dont les idées font autorité : « Si la discipline militaire » est rude, dit Lloyd, et seulement fondée sur le principe de la » crainte, elle détruit le type national, et n'y substitue rien qui » puisse le remplacer. La veritable discipline est celle qui est » fondée et perfectionnée par le caractère national. »

« Tout système de législation, dit Odier, est gardé par les peines et les récompenses. » On s'est jusqu'à présent beaucoup moins occupé de celles-ci que de celles-là. Les anciens employaient avec beaucoup d'art ce dernier moyen de discipline, et à la fois de gouvernement : une branche de chêne, une couronne, un bouclier, excitaient aux plus grandes actions, parce que les hommes étaient certains de s'attirer l'admiration de leurs amis, de leurs compatriotes; les peines alors étaient beaucoup plus rarement infligées : mais lorsque la corruption étendit ses ra-

vages, les peines furent atroces et les récompenses magnifiques. Nous ne ferons pas d'autres comparaisons; nous croyons avoir suffisamment prouvé que ce ne sera pas par des punitions sévères, par une discipline fondée sur la crainte que l'on peut espérer de grandes choses d'une nation aussi éclairée que la nation française; on y réussira beaucoup mieux en inspirant aux hommes l'amour du bien par de nobles exemples, en récompensant le mérite et les actions utiles, et en repoussant la corruption et la médiocrité, de quelque part qu'elles se présentent (1).

---

(1) On répète à satiété que le soldat n'est pas susceptible de sentir la valeur d'une récompense honorable. Cela peut être vrai dans une armée composée de mercenaires, dont la cupidité fait toute l'ambition; mais il n'en est pas de même d'une armée composée de citoyens, où chacun tient à l'estime de ses camarades, de ses parens et de ses amis, et s'attend à en recevoir les éloges ou le blâme, suivant que sa conduite y a donné lieu. Ceux qui supposent que le sentiment de l'honneur n'existe pas dans les classes inférieures de la société connaissent bien peu le cœur humain; ils devraient savoir qu'en général tout homme qui a une famille, tient beaucoup à l'estime de ses compatriotes, et le *qu'en dira-t-on* du vulgaire est, pour certaines classes, beaucoup plus puissant qu'on ne pense. C'est même ce qui rend plus criminels les moyens qu'on a employés à différentes époques pour corrompre les mœurs, sous prétexte de gouverner les peuples. Mais s'il était vrai que le soldat ne puisse véritablement apprécier le sentiment de l'honneur, sinon avec toute la précision qui forme le jugement de l'homme éclairé, au moins dans les mêmes principes et avec les mêmes conséquences, comment est-il arrivé que, dans tous les temps connus, depuis la défense des Thermopyles par Léonidas, jusqu'à la bataille de Waterloo, on a vu des soldats se dévouer non-seulement pour la défense de la patrie, mais pour sauver leurs chefs ou leurs camarades, ou défendre un poste important? D'où viendraient ces élans de l'enthousiasme dont nos grands généraux ont su tirer un si bon parti, si ce n'était d'un sentiment d'honneur? Quel serait le but de ceux qui refusent des récompenses pécuniaires pour une expédition périlleuse, et qui s'offrent d'eux-mêmes pour l'honneur d'y concourir? * Ces beaux mouvemens du cœur humain prouvent au moins

* Ce fait est arrivé plusieurs fois dans les dernières guerres, entre autres, il nous a été rapporté, par un témoin oculaire, qu'en 1807, une division française dont le 4e de ligne faisait partie, devant effectuer le passage de la Passarge, en présence de l'ennemi, le général offrit cent louis à cent hommes de sa division qui se présenteraient pour passer la rivière à la nage, et prendre poste sur la rive opposée. Pas un homme ne se présenta. Peu après on demanda simplement deux cents hommes de bonne volonté pour exécuter l'opération, il s'en présenta plus de six cents.

Nous avons proposé, dans notre troisième article, la création des conseils de discipline pour juger les délits intermédiaires entre les fautes de simple police et les délits qui doivent être jugés au criminel. Sans nous en douter, nos idées à cet égard se retrouvent dans le plan de constitution militaire du marquis de Bouthillier : « Il en est cependant, dit-il (des punitions de » discipline), quelques-unes parmi elles qui, intéressant en » quelque sorte l'honneur des défenseurs de la patrie, ne de- » vraient jamais être infligées par l'effet de la volonté d'un seul » homme. Le renvoi avec une cartouche jaune, lorsqu'une con- » duite honteuse, sans être néanmoins criminelle, est faite pour » attirer cette flétrissure militaire, la cassation des grades » des bas-officiers, lorsque leurs fautes sont de nature à les » faire juger peu dignes ou peu capables de commander les au- » tres, me paraissent devoir être de ce nombre; *un conseil » de discipline seul devrait être dans le cas de les ordonner.* » Si cette précaution est jugée nécessaire pour casser un sous-officier, que sera-ce alors qu'il s'agira de destituer un officier? Ce moyen serait encore très-convenable dans le cas où l'on est forcé de renvoyer d'un corps tout individu dont la conduite le fait repousser de ses camarades, et faire cesser ces punitions clandestines si contraires à la discipline, et que l'absence d'un tribunal compétent rend pourtant nécessaires, pour entretenir la morale et les bonnes mœurs dans les troupes.

Les conseils de discipline existent en Prusse et en Autriche; on les retrouve aussi en Angleterre sous le nom de cours martiales régimentaires.

Le temps nous manque pour continuer nos observations sur l'objet si important des délits et des peines militaires, pour lesquels il faudrait spécialement un traité. D'autres, s'occupant particulièrement de cette partie de nos institutions, feront beaucoup mieux que nous. Nous regrettons également de ne

---

qu'il serait facile de conduire les hommes par la morale, et démontrent que la maxime de Machiavel, qui suppose les hommes toujours méchans, n'est pas toujours vraie.

pouvoir nous occuper d'un plan d'instruction militaire combiné avec les changemens que nous proposons; ce qui serait cependant essentiel, mais il peut être l'objet d'un traité particulier.

IX.

Un bon système militaire doit être combiné de manière à réduire la dépense au strict nécessaire, et qu'il n'y ait ni emploi ni traitement sans fonctions.

Observations.

De tous les plans d'organisation qui ont été publiés, et qui sont venus à notre connaissance, il en est bien peu qui, avec leurs conséquences, n'entraîneraient dans des dépenses excessives. Les uns proposent d'augmenter les cadres de l'armée pour avoir plus d'avancement à donner; les autres demandent que la solde soit plus forte; ceux-ci veulent des droits politiques, ceux-là des catégories privilégiées: ceux qui se bornent à demander une augmentation dans les retraites sont plus susceptibles d'être écoutés.

Plusieurs propositions ont été faites pour diviser les divers grades de l'armée en catégories, au-delà desquelles certains individus ne pourraient parvenir. Ainsi, par exemple, le soldat ne pourrait s'élever au-delà du grade de sergent-major, ou d'adjudant; d'autres ne pourraient dépasser le grade de capitaine. On leur allègue, en compensation, des fonds de réserve pris sur le prix des remplacemens, dont le gouvernement se chargerait en donnant de fortes primes à ceux qui se rengageraient. L'idée d'établir des priviléges en faveur de certaines classes ou de certains individus, nous paraît si opposée à nos mœurs actuelles qu'elle ne mérite pas qu'on s'y arrête. Nous avons fait sentir plus haut l'inconvénient de trop exciter les rengagemens; l'armée finirait par n'avoir que de vieux soldats et de vieux sous-officiers.

Quand on demande des droits politiques, on ne fait pas attention qu'il faudrait accorder le même privilége à ceux qui rem-

plissent toute espèce de fonctions publiques, soit dans l'administration, soit dans l'ordre judiciaire ou ecclésiastique, et qu'alors, le nombre des électeurs agens du gouvernement dépassant celui des électeurs libres, les élections ne pourraient pas être considérées comme indépendantes : dans ce cas le gouvernement représentatif n'existerait plus de fait. Il nous paraîtrait plus raisonnable de demander que les officiers, jusqu'à un certain grade, admis à la retraite, en raison des services rendus à l'état, jouissent des droits politiques en payant des contributions moitié moins que la cote exigée par la Charte. Par exemple, les officiers-généraux comme éligibles, et les officiers supérieurs comme électeurs. Dans cette position, les officiers peuvent être considérés comme indépendans, et l'on peut supposer que s'ils avaient suivi une autre carrière ils auraient probablement acquis plus de richesses ; ce serait d'ailleurs une récompense honorable qui ne serait aucunement onéreuse à l'Etat.

Une augmentation dans les cadres de l'armée active ne paraît pas pouvoir être admise sans s'exposer à se jeter dans des embarras plus grands que ceux que l'on éprouve aujourd'hui. C'est pour avoir forcé les cadres depuis l'organisation de 1815, que le gouvernement a eu un grand nombre d'officiers dont il ne savait que faire, et à qui il a fallu donner, aux uns une demi-solde, aux autres un traitement de réforme ou de disponibilité. Malheureusement il est arrivé plusieurs fois que l'on a créé des emplois, dans l'armée, comme ailleurs, pour donner des places ; on n'a pas prévu que l'on se chargeait en pure perte, de dépenses énormes qui devaient toujours s'accroître, et, en favorisant la manie des places, on n'a pas vu que l'on faisait un grand nombre de malheureux et plus encore de mécontens. Les puissances étrangères ont eu comme nous, des troupes à licencier en 1815 ; elles ont évité un encombrement, en s'occupant de suite d'un plan général d'organisation combinée pour le pied de paix et le cas de guerre, et analogues aux mœurs et à l'esprit du temps, et sont sorties presque immédiatement du provisoire dans lequel nous nous débattons depuis quinze ans. Notre projet nous paraît réunir les conditions ci-dessus, et procure les moyens de placer

tous ceux qui sont aujourd'hui dans les cadres, tout en réduisant la dépense.

Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu à donner une augmentation de solde, si ce n'est pour les grades de colonel et de capitaine, qui ne sont en rapport avec aucun des autres traitemens. Il est bien vrai que de tous les agens du gouvernement les militaires sont les plus mal payés, et cependant jamais l'armée n'a été mieux rétribuée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le gouvernement ne doit aux militaires que ce qui est nécessaire pour les soutenir au rang où il a dû les élever dans chaque grade; en leur donnant des retraites plus fortes et en leur rendant la considération qu'ils doivent avoir, ils seraient convenablement traités. Si l'État avait à faire la fortune de tous ceux qui font partie de l'état militaire, il faudrait renoncer à l'entretien d'une armée. On a cité l'Angleterre qui paie ses troupes bien plus chèrement qu'aucun autre état de l'Europe; il est fort douteux que les militaires français soient satisfaits de recevoir cette solde aux mêmes conditions. On n'a pas réfléchi que les troupes anglaises sont presque constamment exilées de leur patrie, que parcourant toutes les parties du globe, ils passent leur vie ou dans l'Inde, ou à la Nouvelle-Hollande, ou dans d'autres colonies; et nous voyons par l'inquiétude qu'on éprouve chaque année au départ des garnisons pour la Martinique ou l'île Bourbon, que l'on se plaindrait peut-être plus encore qu'on ne le fait dans le régime actuel. D'ailleurs une solde un plus forte ne servirait qu'à faire un peu plus de dépenses.

Nous venons de dire que le traitement des colonels et des capitaines n'est pas en rapport avec celui des autres grades. Quoiqu'il ne soit pas nécessaire qu'un chef de corps ait une grande maison, il serait cependant convenable qu'il paraisse dignement à la tête d'un régiment : il ne peut recevoir chez lui ses officiers, s'il n'a pour l'aider une fortune patrimoniale, et l'on ne peut, sans s'exposer à être injuste, calculer sur cette circonstance. Il est difficile de comprendre pourquoi il y a une si grande différence dans le traitement des colonels d'infanterie et des colonels d'état-major, d'artillerie et du génie. Le colonel d'un régiment,

obligé à des déplacemens continuels, à vivre la plupart du temps à l'auberge, est entraîné à bien plus de dépenses qu'un directeur d'artillerie ou du génie, qui trouve dans toutes les résidences un appartement préparé, et un service tout monté, et qui a beaucoup moins de sous-ordres. Si l'on objecte la différence des études, nous demanderons pourquoi cette différence, qui va en augmentant jusqu'au grade de colonel, cesse tout-à-coup au grade de maréchal-de-camp? A notre sens, la règle devrait être inverse, la différence trop grande dans les grades supérieurs est trop faible dans les grades inférieurs. Le grade de colonel devrait être le terme de la carrière d'un grand nombre de militaires distingués, parce que le nombre des officiers-généraux étant beaucoup trop considérable, c'est en rapprochant le traitement du grade de colonel de celui de maréchal de camp, c'est-à-dire, qu'il faudrait qu'un colonel trouvât plus d'avantage à rester dans son grade en activité qu'à passer maréchal de camp en disponibilité; alors il aura moins d'empressement à changer de grade. Nous pensons qu'il conviendrait que, pour la solde, tous les colonels fussent traités sur le même pied, comme sont les maréchaux-de-camp, sauf à établir une différence dans les frais de représentation.

Un bon capitaine soigne ses soldats comme un père ses enfans; il s'y attache et souffre de les voir, ainsi qu'il arrive quelquefois, privés des choses les plus nécessaires. Alors il vient à leur secours, et c'est sur sa solde qu'il prend souvent pour ajouter à la nourriture d'un recrue qui n'est pas encore habitué à vivre de la ration, ou pour aider celui qui n'a rien à sa masse, etc. Le traitement de capitaine a été amélioré par la suppression de la 3e classe, mais il n'est pas encore en proportion de celui du grade immédiatement supérieur. Il semble que, dans la fixation du traitement on se soit basé uniquement sur le nombre d'hommes qu'un officier a à commander, mais on a fait abstraction de la règle principale, qui est la dépense présumée de chacun; or, peut-on présumer que la dépense d'un capitaine ne doive être qu'un peu plus de moitié de celle d'un chef de bataillon? Si l'on fait attention qu'un très-grand nombre de capitaines ne parvient pas au

gradesupérieur, à cause de la disproportion du nombre d'officiers de ces deux grades, on trouvera encore cette énorme différence plus injuste. Une anomalie qui ne s'explique pas, c'est celle des capitaines de 1re classe dans l'infanterie seulement : un capitaine qui a joui du traitement de la première classe, pendant plusieurs années, peut en être privé tout à coup, s'il arrive dans le régiment un capitaine plus ancien. L'infanterie sous ce rapport est bien plus mal traitée que les autres armes, où cet inconvénient n'existe pas. Ne pourrait-on pas combiner les choses de manière à ce qu'un officier ne pût jamais perdre de ses émolumens déjà strictement calculés sur ses besoins? Il nous semble qu'il n'y a là qu'un vice d'administration.

Dans le prochain article nous parlerons des retraites, et nous terminerons par quelques considérations générales sur le recrutement et son organisation.

(*La suite au prochain numéro*).

HISTOIRE.

SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

(*Onzième Article.*)

Le plan de la campagne de l'an VIII fut admirablement conçu par le général Bonaparte, alors premier consul. Quoiqu'il exerçât alors l'autorité souveraine sous la qualification de premier consul, il eut néanmoins de grands obstacles à vaincre.

Le premier de tous se rencontra dans la corruption de l'opinion publique, fomentée et agitée par l'émigration et par les

agens qu'elle avait dans l'intérieur : ils ne perdaient pas un seul instant pour contrarier par tous les moyens possibles le recrutement de nos armées, désorganisées et presque détruites par la désastreuse campagne de l'an VII.

Cet obstacle, le général Bonaparte le surmonta néanmoins d'une manière assez facile, par suite de la confiance que son nom inspirait, et aussi par suite de la belle loi de la conscription de l'an VII, et l'armée se recruta malgré tous les obstacles qui y furent apportés.

Le second obstacle se rencontra dans la privation presque totale des moyens matériels de la guerre : point d'artillerie, point d'armes ; point de vivres, aucun moyen de transport, et des finances dans le plus grand délabrement. Ce second obstacle, le général Bonaparte ne put le vaincre que d'une manière incomplète.

Le troisième obstacle se trouva dans l'opposition des vues militaires du général Moreau et du général Bonaparte. Celui-ci admettait le principe que le vaste bastion de la Suisse devait servir de base aux lignes d'opération offensive et défensive de la France contre l'Autriche; celui-là ne voulut jamais reconnaître la solidité de ce principe incontestable, et Moreau s'entêta à prendre sa base d'opération entre Bâle et Strasbourg, au lieu qu'il devait la prendre, comme le voulait Bonaparte, entre Bâle et Brégentz. La raison militaire le voulait absolument ainsi, et Bonaparte, dont le pouvoir n'était pas encore assez affermi, céda à des considérations de politique qui faillirent faire échouer l'une des plus belles combinaisons stratégiques qu'un habile général puisse concevoir.

Ce qui démontre que tel était le plan de campagne du premier consul relativement à l'armée de Moreau, c'est qu'il avait désigné deux commissions pour explorer la Suisse : l'une était chargée de la reconnaître dans la partie comprise entre Bâle et Neuchâtel, et l'autre entre Neuchâtel et le lac de Genève, et ce, de la même manière et dans les mêmes principes que celle dont je faisais partie était chargée de reconnaître les Alpes depuis le Simplon jusqu'à Briançon.

Mais le général Moreau n'ayant pas voulu se conformer à l'exé-

cution des ordres qui lui avaient été adressés par le gouvernement, s'était au contraire obstiné à prendre pour base de sa ligne d'opération la partie du Rhin comprise entre Strasbourg et Bâle, et le premier consul, dans la crainte de compromettre le succès de la campagne, s'abandonna aux vues de Moreau, et en conséquence, cette armée passa le Rhin, le 25 avril 1800, à Kehl, à Brissach et à Bâle. C'était de la part de Moreau se créer de gaîté de cœur de grandes difficultés, s'exposer à de grands dangers et se priver de grands avantages. Après avoir passé le Rhin, passage qui d'ailleurs ne souffrit aucune difficulté, puisque l'armée ennemie n'en occupait point la rive opposée, et que cette armée était alors réunie dans les environs de Stokach, appuyant sa gauche au lac de Constance et sa droite au Danube : les trois colonnes de l'armée française ne pouvaient arriver sur l'armée autrichienne qu'en traversant la Forêt-Noire par les trois routes, 1° de la vallée de la Kingzig, qui passe à Horneberg et traverse le Danube à Huffingen. La seconde colonne ne pouvait traverser la Forêt-Noire que par la route du Val-d'Enfer, et qui arrive à Engen. Enfin, la troisième colonne, qui avait débouché par Bâle, ne pouvait traverser la Forêt-Noire que par la route dite des Villes-Frontières et qui passe à Waldshut.

Dans cette position des trois colonnes de l'armée française, l'armée de Moreau était bien à peu près réunie au-delà de la Forêt-Noire ; mais si Moreau avait eu affaire à un habile général, ce général, aussitôt qu'il eût connaissance que les trois colonnes françaises étaient entrées dans les défilés de la Forêt-Noire, aurait quitté sa position de Stockach, serait venu prendre position aux débouchés de la forêt, y aurait attendu les troupes françaises, en plaçant une masse considérable de son armée vis-à-vis l'une des colonnes françaises, par exemple, vis-à-vis celle du centre, en faisant contenir les deux autres colonnes par de moindres forces. Il aurait d'abord écrasé cette colonne du centre, alors sans communication avec les colonnes latérales, et ensuite il aurait porté une partie de ses troupes victorieuses sur l'une des deux colonnes latérales françaises : il l'eut écrasée pareillement; et, dans cette position de choses, la troisième colonne

française était forcée à une prompte retraite sans combattre, si elle ne voulait pas s'exposer à une défaite inévitable.

Moreau, en traversant, comme il le fit, la Forêt-Noire sur trois colonnes à travers les défilés de cette forêt qui sont sans communication entre eux, ou, au moins, qui n'ont que des communications très-difficiles, avait placé son armée dans la même position où Wurmser avait placé la sienne lors des batailles de Lonato et de Castiglione, où encore se trouvaient placées les deux armées françaises d'Italie en l'an VII, lors des batailles de la Trébia et de Novi, où encore, enfin, se trouvèrent placées les armées sur le Rhin dans la même campagne de l'an VII; l'armée de Moreau, en l'an VIII, par toute absence stratégique, aurait donc dû subir en l'an VIII le même sort que subirent les armées vaincues aux époques dont je viens de parler

Mais si, au contraire, Moreau eut fait déboucher son armée par Brégentz, à l'extrémité orientale du lac de Constance, en prenant la Suisse pour base de sa ligne d'opération, il tournait toute l'armée autrichienne dans sa position de Stokach; il la forçait à une prompte retraite; il pouvait même, par une marche habile et prompte sur le Danube par Ravensberg, lui couper sa ligne d'opération sur Ulm. Alors l'armée autrichienne se fut trouvée dans la même position où se trouva un peu plus tard, et dans la même campagne, l'armée autrichienne d'Italie à Marengo. L'obstination que mit Moreau, dans cette circonstance, à ne point adopter l'exécution des ordres du premier consul relatifs au plan de campagne qu'il avait prescrit, démontre que ce général ne possédait aucune connaissance stratégique, et que la réputation militaire qu'il s'est acquise est bien moins due à son talent qu'à celui des officiers et au courage des troupes qu'il commandait. . . . .

Il faut bien remarquer que, Moreau prenant la Suisse pour base de sa ligne d'opération, cette base était partout invulnérable, couverte qu'elle était par le Rhin et le lac de Constance. Le seul point où elle pût être abordable était le pont de Schaffouse; mais il pouvait être facilement couvert par une tête de pont, et au besoin être incendié.

Au lieu de suivre en cette occasion les véritables principes de la stratégie, Moreau s'entêta, comme je l'ai déjà dit, à marcher de front vers son adversaire, et son adversaire, au lieu de venir l'attendre et l'attaquer à la sortie des défilés de la Forêt-Noire, et y combattre successivement les trois colonnes de Moreau chacune avec des forces supérieures, et avant que ces trois colonnes eussent pu opérer leur jonction, resta tranquillement dans son camp de Stokach, où il reçut la bataille de ce nom, qu'il perdit. En vérité, il est impossible de dire lequel des deux généraux ennemis montra dans cette circonstance plus d'incapacité!

Cette bataille n'eut rien de décisif, puisque le général autrichien Kray, s'étant retiré dans la position de Moërskirch, y reçut une nouvelle bataille qu'il perdit encore. De Moërskirch, l'armée autrichienne se retira à la gauche du Danube, qu'elle passa à Sigmaringen; et dans cette circonstance, Moreau donna une nouvelle preuve de son peu de capacité militaire : les deux armées ennemies étaient alors séparées par le Danube, l'armée française sur la droite et l'armée autrichienne sur la gauche. Celle-ci avait sa base d'opération dans le camp retranché d'Ulm. Moreau devait donc marcher rapidement sur ce camp retranché par la rive droite du fleuve, et prévenir son adversaire sur ce point qui, n'étant pas défendu, aurait pu être facilement enlevé. Ce camp retranché était, ainsi que la ville d'Ulm ellemême, placé sur la gauche du Danube (1).

(1) Avant l'ouverture de la campagne, le général Dessoles, chef d'état-major de Moreau, m'écrivit de Strasbourg, de la part de son général, une lettre à peu près conçue : « Mon cher Allix, le général en chef a été » informé que vous aviez passé au mois de vendémiaire dernier à Ulm, et que » vous y aviez observé avec soin, lors de votre passage, les fortifications que » les Autrichiens ont élevé autour de cette ville; que même vous aviez fait un » croquis de ces fortifications. Le général Moreau me charge de vous demander une copie de votre travail et je vous prie de me l'envoyer sur-le-champ. » Il n'y avait que le général Bonaparte qui eût pu donner connaissance à Moreau de cette particularité, parce que je n'en avais parlé à personne autre qu'à lui. J'envoyai au général Dessoles ce qu'il me demandait, et j'y joignis

Mais Moreau, après la bataille de Moëskirch, au lieu d'une marche rapide sur la base d'opération de l'armée autrichienne, lanterne son mouvement à ce point qu'il se laisse prévenir par son adversaire à Riedlingen : il y laissa tranquillement passer le Danube au général Kray, qui ressaisit à Biberach sur la droite du Dunube sa ligne d'opération dont Ulm était la base : on retrouve encore dans cette circonstance la preuve de l'incapacité militaire de Moreau, et que sa réputation dépassait de beaucoup son talent.

Le général Kray reçut encore la bataille à Biberach. Il la perdit encore et de là il se retira dans son camp retranché.

Le jour de cette bataille, un corps autrichien qui était resté sur la droite du Danube, et qui s'était retiré sur Memingen, y fut attaqué par Lecourbe et battu.

Voici encore une nouvelle preuve de l'incapacité de Moreau dans les combinaisons stratégiques. Le 10 mai 1800 l'armée autrichienne était dans son camp retranché d'Ulm, et l'armée française, qui avait passé l'Iller, se trouvait tout entière sur la droite du Danube entre l'Iller et le Lech. Moreau y resta inactif jusqu'au 28. Enfin il sortit de son apathie et il passa le Danube au-dessous d'Ulm sur les ponts de Lawingen et Dillingen, qu'il avait fait réparer. Ainsi maître de ces deux ponts et à cheval sur le Danube, il était en pleine possession de la ligne d'opération de l'armée ennemie sur la Bavière. Cette armée ennemie, qui était restée imprudemment dans son camp retranché d'Ulm, devait

---

le croquis du camp retranché, d'une manière aussi exacte que possible. Le pourtour de ce camp retranché couronnait les hauteurs qui dominent Ulm sur la gauche du Danube, et ce pourtour était distant du pourtour des vieux remparts de la ville d'environ mille à douze cents toises. Les vieux remparts d'Ulm étaient dans le plus mauvais état, et n'étaient pas même armés. Sur la droite du Danube, il existait la vieille tête de pont qui n'avait pas été réparée et qui était elle-même dans le plus mauvais état. Il est indubitable que si le général Moreau l'eût attaquée avec un peu de vivacité, il s'en fût emparé sans grande difficulté, et, par suite, de la ville et du camp retranché, ainsi que de tous les magasins de l'armée autrichienne.

subir dès ce moment le même sort qu'y subit cinq ans plus tard une autre armée autrichienne, et d'autant plus facilement qu'il n'y avait dans Ulm qu'une partie de cette armée avec son général en chef: une autre partie de ses forces étant dans la Bavière, et l'autre partie en dehors du camp sur la gauche du Danube, et séparée du camp retranché par l'armée française. L'incapacité de Moreau seule la sauva.

En effet, Kray n'avait dans le camp retranché d'Ulm qu'environ vingt-cinq mille hommes. Le général Moreau étant, comme il l'était, à cheval sur le Danube au moyen des ponts de Lawingen et de Dillingen, aurait dû avoir sur ce point des forces suffisantes pour attaquer le général autrichien, dès qu'il se serait déterminé à évacuer son camp retranché. Qu'il les eût ou qu'il ne les eût pas, il laissa tranquillement et sans se déplacer, le général autrichien décrire autour des ponts une demi-circonférence de cercle qui avait pour diamètre la partie du Danube comprise entre Ulm et Neuburg. Si dans ce mouvement circulaire exécuté par Kray, Moreau l'eût attaqué avec des forces supérieures, ou même avec des forces égales, ce dont il était bien certainement le maître, les vingt-cinq mille hommes de Kray n'auraient pu éviter une défaite totale. Mais telle ne fut pas la conduite de Moreau, en laissant tranquillement passer Kray en sa présence. Moreau repasse le Danube et se place sur la droite de ce fleuve. Il fait plus; il se laisse prévenir à Neuburg au-dessous de Donawerth, où le général Kray passa le Danube. Le corps de Kray se trouvait déjà tout entier sur la rive droite de ce fleuve, lorsque Moreau put l'y attaquer. Les Autrichiens perdirent, il est vrai, la bataille; mais peu s'en fallut qu'ils ne pussent ressaisir en ce point leur ligne d'opération, qu'ils auraient perdue pour toujours, si Moreau avait mieux compris tous les avantages de sa position. D'un autre côté le général autrichien, en recevant le combat en avant de Neuburg, n'avait rien à craindre pour sa retraite, puisqu'il y était maître du pont qui y existait sur le Danube.

Le combat, ou si l'on veut la bataille de Neuburg, fut le dernier événement militaire de l'armée française en Allemagne dans cette campagne de l'an 8, et un armistice fut conclu entre les

deux armées ennemies le 15 juillet 1800, par suite surtout du gain de la bataille de Marengo gagnée par l'armée de réserve le 25 prairial an 8 (ou 14 juin 1800.)

En récapitulant cette campagne de l'armée française en Allemagne, on trouve que Moreau commit les fautes stratégiques suivantes :

1° C'en fut une que d'avoir mal choisi sa base d'opération, de n'avoir point débouché en Allemagne par Brégentz, situé à l'extrémité orientale du lac de Constance, et de s'être placé dans la nécessité de venir attaquer de front l'armée autrichienne dans son camp de Stokach, position qui nécessairement avait été étudiée avec un grand soin, et où par conséquent toutes les chances favorables étaient contre Moreau.

La seconde faute de Moreau fut de s'être exposé à être attaqné partiellement aux débouchés de la Forêt-Noire.

La troisième faute commise par Moreau fut, après la bataille de Moëskirch, et après que l'armée ennemie eût repassé sur la gauche du Danube à Sigmaringen, d'avoir marché avec tant de lenteur que le général Kray le prévint à Riedlingen où il ressaisit sa ligne d'opération, ce qui détermina le combat de Biberach. Si Moreau avait marché avec plus de rapidité, il aurait pu prévenir au contraire le général Kray à Ulm, dont il se serait emparé, ainsi que du camp retranché, en brusquant la tête de pont située sur la droite du Danube.

La quatrième faute stratégique commise par Moreau, fut de ne point passer le Danube au-dessous d'Ulm, immédiatement après que l'armée ennemie se fût renfermée dans le camp retranché, et d'avoir attendu plus d'un mois pour faire ce passage. Si dans cette circonstance, Moreau eût agi conformément aux lois de la stratégie, il se fût saisi de la ligne d'opération de l'armée ennemie, et l'eût mise dans la nécessité de poser les armes. Cette opération du passage du Danube, qui aurait dû être effectuée dès le 15 mai, ne le fut que sur la fin de juin. Mais Moreau, qui par ce passage avait saisi la ligne d'opération de l'armée ennemie, ne sut pas profiter des avantages de sa position, et le général Kray, qui était dans Ulm avec vingt-cinq mille hommes seulement, put

s'échapper sain et sauf, en présence de l'armée française tout entière.

Les choses ne se passèrent pas ainsi à l'armée de réserve. Cette armée avait son quartier-général à Dijon, et était cantonnée sur les bords de la Saône, du Doubs et en arrière des Vosges au 16 floréal an 8.

Le premier consul partit de Paris dans la nuit du 15 au 16 floréal; il se rendit directement à Dijon, quartier-général de cette armée. Avant de partir, il écrivit au ministre de la guerre (c'était alors Carnot), de me donner l'ordre de partir sur-le-champ pour Genève, et d'y être arrivé au plus tard le 20. Cet ordre me fut remis à onze heures du matin le 16, et à midi j'étais en route. J'étais arrivé le 19 à Genève, quelques heures avant le premier consul, qui s'était arrêté en route pour passer les troupes en revue et les mettre en marche. Mais les chevaux de poste étant presque tous occupés par la suite de la maison du premier consul, et étant obligé d'attendre longtemps à chaque relai, je me déterminai à Auxerre à prendre la route de Châlons-sur-Saône, Mâcon et Bourg-en-Bresse. Dès que le premier consul fut arrivé, je fus lui demander ses ordres. Il me renvoya à Marmont, à qui il les avait, me dit-il, donnés. Marmont me chargea d'aller recevoir à Villeneuve, qui est à l'extrémité du lac de Genève, l'artillerie que l'on embarquait à Genève sur le lac. Le matériel arrivait ainsi d'un côté par eau, tandis que le personnel et le train arrivaient par terre. Je devais l'organiser par batterie, et la distribuer aux divisions, en raison d'une batterie par division. Tout ce travail fut fait du 21 au 25 floréal. Dans la soirée de ce jour, le premier consul passant à la nuit à Villeneuve, m'envoya chercher par Duroc, qui me dit entre autres choses que les Anglais avaient arrêté le projet de faire assassiner son général, et qu'ils étaient tous sur le *qui vive* à cet égard. Arrivé à la voiture du premier consul arrêtée dans Villeneuve, il me fit monter sur le marche-pied et me demanda si toutes les divisions avaient leur artillerie. Lui ayant répondu affirmativement, et qu'il n'y avait plus que la division Monnier à servir, mais que cette batterie était toute prête, il me donna l'ordre de partir le lendemain matin 26, pour me

rendre au Saint-Bernard, et de laisser à Villeneuve un officier pour distribuer la batterie au général Monnier, et faire conduire au Saint-Bernard le parc de réserve. J'arrivai au Saint-Bernard le 26 au soir. Je croyais y trouver le premier consul, mais je n'y trouvai que le général Marmont. Le premier consul s'était arrêté à Saint-Branchier, et je passai cette ville sans en être informé. Dès la journée du 25, Marmont, qui n'était pas venu me voir lors de son passage à Villeneuve, ni me donner ses ordres, s'était occupé dans la journée du 25, de faire monter l'artillerie sur le sommet de cette montagne. Il n'avait pu parvenir à y faire monter qu'une seule bouche à feu. Il me chargea de cette opération, et me remit à cet effet une somme d'environ 2,400 francs, c'était un grain de mil dans la gueule d'un âne.

Cependant je m'occupai de suite, et avec une grande activité, de l'organisation de mes moyens de passage. Ce fut un grand malheur que la nécessité où se trouvait le premier consul de garder le plus grand secret sur la nature de l'entreprise qu'il avait formée, n'eût pas permis de rien préparer pour le passage dont il s'agit. Tout manquait. C'était une nécessité que toute l'artillerie fût transportée ou sur des traîneaux, ou à dos d'homme, ou à dos de mulet. Une circonstance était venue compliquer la question. Le projet du premier consul était d'effectuer le passage des Alpes par le Simplon; mais pour l'exécution de ce projet il fallait pour quinze jours de vivres, et malgré toute l'activité et tout le talent du commissaire ordonnateur Boinod, on ne put en réunir que pour six jours. Ce fut cette pénurie de vivres qui mit le premier consul dans la nécessité de préférer le passage par le Saint-Bernard.

Si cependant j'étais arrivé plus tôt au pied du Saint-Bernard, j'aurais facilement levé les obstacles principaux qu'il fallait absolument vaincre. Je le fis pour la division Monnier, la seule qui restait à franchir la montagne après mon arrivée à Saint-Pierre, village où la route cesse d'être praticable aux voitures, et qui est encore éloignée de trois lieues du sommet de la montagne. Le général Monnier, d'après ma demande, fit remettre par bataillon, les armes et les sacs de la moitié de ses soldats

à l'autre moitié, et la moitié non armée fut employée au transport de l'artillerie de cette division. Ainsi, cette artillerie de la division Monnier traversa la montagne en même temps que la troupe. Il en aurait été de même pour les autres divisions, si, lors de mon arrivée à Saint-Pierre, ces divisions n'avaient déjà dépassé la montagne.

Réduit que je fus aux moyens de transport du pays, je fis faire dans toutes les communes de la sous-préfecture de Saint-Branchier un relevé exact de tous les hommes valides, et des mulets. Je fis aussi un tarif des prix de transport pour chaque objet. Ce tarif était combiné de manière que chaque mulet et son conducteur étaient payés par voyage six francs, et ils en faisaient ordinairement deux. Chaque homme était payé trois francs par voyage, et chaque homme en faisait aussi deux.

Toute l'artillerie était démontée pièce par pièce, à Saint-Pierre, et était immédiatement transportée jusqu'au sommet. Elle y était reprise par d'autres travailleurs, et descendue jusqu'à Étroubles, où elle était remontée et rassemblée.

Le plus grand obstacle que j'eus à vaincre fut le manque d'argent. Comme le l'ai dit, je commençai l'opération avec 2,400 fr., qui furent épuisés en moins de vingt-quatre heures, car les Suisses exigeaient paiement tous les soirs.

Le premier consul, à son passage à Saint-Pierre, déjeuna chez Marmont; Marmont ne m'en fit point avertir; en quoi il eut un tort bien grave, car en deux mots de conversation que j'aurais eu avec le général Bonaparte, je lui aurais facilement fait comprendre la nature des obstacles que j'avais à vaincre, obstacles que je ne pouvais vaincre qu'avec de l'argent, et il m'aurait mis à même de les lever promptement. Je ne sais donc pourquoi Marmont me fit un secret de la présence de Bonaparte à Saint-Pierre. Cependant Marmont, à qui j'avais déjà fait connaître ma détresse et mon embarras, fit prendre à Saint-Pierre même, par le premier consul, un arrêté portant qu'il était mis à ma disposition un million pour les dépenses du passage; mais Marmont emporta avec lui cet arrêté, et dès-lors c'était pour moi comme s'il n'eût pas

existé. En vain j'écrivais tous les jours à Marmont pour qu'il eût à me faire remettre des fonds; au lieu de m'en envoyer, ou de m'en faire envoyer, il me faisait donner des promesses verbales, monnaie dont les Suisses ne se contentaient nullement.

Heureusement que quelques jours après passèrent à Saint-Pierre le colonel Gassindi, directeur de l'artillerie de l'armée, le général Dejean et l'ancien ministre Petiet, commissaires-généraux près l'armée. Entre eux trois ils avaient environ quarante mille francs en caisse; ils m'en firent la remise de leur propre gré, ce qui me permit de ne pas discontinuer le passage. Mais enfin ces quarante mille francs ne tardèrent pas à être épuisés. Heureusement encore, vers le 10 prairial, un commis de la trésorerie passa à Saint-Pierre. Il transportait à l'armée quatre millions en espèces. Si j'avais eu à ma disposition l'arrêté du premier consul, que Marmont avait emporté et qui mettait un million à ma disposition, j'aurais pu puiser dans la caisse de ce commis les fonds dont j'avais besoin; mais n'ayant point de titre contre lui, ce commis se refusa obstinément, et d'ailleurs avec juste raison, à me compter vingt-quatre mille francs que je lui demandais. Je fus donc réduit à forcer sa caisse et d'y prendre moi-même ces vingt-quatre mille francs. A cet effet, je fis mettre une compagnie d'artillerie sous les armes, je convoquai tous les officiers de l'artillerie présens, ainsi que le commandant d'Étroubles et le commissaire des guerres. Je fis rédiger en triple expédition un procès-verbal de caisse forcée, l'une pour le commis du trésor, l'autre pour moi, et j'envoyai la troisième au premier consul, avec cette lettre que je lui adressai sur-le-champ par un officier et en poste.

Au citoyen Bonaparte, premier consul.

« Général,

» Je me suis trouvé ce matin dans la nécessité, ou de discon-
» tinuer le passage de l'artillerie sur le Saint-Bernard, ou de
» forcer la caisse d'un commis de la trésorerie qui passait ici.

» Le premier parti pouvait compromettre le succès de vos opé-
» rations, le second ne pouvait compromettre que moi ; je l'ai
» préféré.

» Je suis, etc.

» *Signé* ALLIX, *colonel d'artillerie.* »

J'en écrivis aussi au général Marmont, mais sans lui faire aucune observation ni pour me justifier, ni pour le blâmer. Je ne pouvais alors, comme je ne puis même encore aujourd'hui, m'expliquer les motifs pour lesquels, malgré ses promesses toujours vaines, il ne m'avait fait parvenir aucun fonds et pour quel motif il avait emporté avec lui l'arrêté du premier consul, daté de Saint-Pierre, et qui mettait un million à ma disposition pour effectuer le passage de l'artillerie. On ne peut pas supposer que Marmont eût alors l'intention de me mettre dans l'embarras, et de me rendre responsable de la non-exécution des ordres qu'il m'avait donnés ; car en définitive la responsabilité serait retombée sur lui, puisqu'il ne m'avait pas fait les fonds nécessaires. D'un autre côté il était alors trop sincèrement dévoué au général Bonaparte pour qu'il pût vouloir compromettre le succès de sa campagne, faute d'artillerie. Enfin, si Marmont m'avait remis l'arrêté dont je viens de parler, comme cet arrêté était nécessairement adressé à quelque payeur, j'aurais trouvé, soit chez le payeur de Genève, soit chez les banquiers, le crédit dont j'avais besoin, et j'aurais obtenu les fonds qui m'étaient nécessairement indispensables. Sans le secours qui me fut fourni de très-bon gré par le général Dejean, par l'ancien ministre Petiet et par Gassindi, je me trouvais dès l'origine du passage réduit à le discontinuer.

Cependant je n'étais pas tranquille sur la caisse forcée du commis du trésor : j'avais mis deux jours à délibérer si j'en viendrais à cette extrémité ; je ne m'y étais même déterminé qu'après avoir pris l'avis de tous les officiers d'artillerie qui servaient alors sous mes ordres, et qui tous pensèrent que je n'avais pas d'autre parti à prendre que de forcer la caisse que le hasard mettait sous ma main. Mais je fus tiré d'inquiétude par

le retour de l'officier que j'avais envoyé au premier consul. J'avais recommandé à cet officier de ne remettre ma lettre qu'à lui seul, et de m'apporter une réponse, ou écrite, ou verbale. Cet officier trouva le général Bonaparte dans son salon, entouré d'un grand nombre d'officiers généraux, parmi lesquels se trouvaient les généraux Marmont et Dejean. Après avoir lu ma dépêche, il leur dit en présence de mon officier : Si j'avais toujours des officiers qui sussent prendre sur eux au besoin, comme vient de le faire le colonel Allix, je ne serais jamais battu; et s'adressant au général Dejean, il lui ordonna de me délivrer une ordonnance de vingt-quatre mille francs pour que je retirasse mon procès-verbal de caisse forcée des mains du payeur de l'armée.

Vers le 15 prairial toute l'artillerie était montée sur le sommet du Saint-Bernard. Mais les batteries des divisions les avaient rejointes depuis plus de dix jours; il ne restait plus alors au 15 prairial qu'une assez faible partie de l'artillerie et des munitions de réserve. Je rendais compte chaque jour au général Marmont, qui commandait en chef l'artillerie, du progrès de mes opérations et le 23 prairial, alors qu'il n'existait plus qu'une douzaine de voitures à expédier pour l'armée (elles étaient déjà arrivées à Étroubles, mais n'étaient pas encore remontées), je reçus l'ordre de me rendre en poste à l'armée. Je partis du Saint-Bernard dans la nuit du 23 au 24. Arrivé à Novarre, j'y appris que l'armée avait passé le Pô, près Pavie. Je m'y dirigeai et j'y arrivai vers les midi du 25. Depuis Novarre jusqu'à Pavie, j'avais entendu le canon de la bataille de Marengo. Mais à Pavie je ne pus me procurer de chevaux pour continuer ma route, ce qui m'obligea d'y coucher. Je partis de Pavie le 26 au matin et j'arrivai sur le champ de bataille le 26 au soir. Un armistice avait été conclu ce même jour entre les deux armées : comme les dispositions en sont connues, je ne dois pas m'en occuper ici, je dois seulement m'occuper de la grandeur du mouvement stratégique exécuté par l'armée de réserve depuis son départ de Dijon jusqu'à Marengo.

Le 17 floréal an 8 cette armée était encore cantonnée en deçà du Jura et cantonnée dans l'ancienne Franche-Comté. La plus grande partie de l'artillerie était encore à Auxonne et à Besançon.

L'armée fut mise en mouvement immédiatement après l'arrivée du premier consul à Dijon et dès le 25 son avant-garde franchissait le Saint-Bernard. L'armée rencontra un obstacle dans le fort de Bard, qui ferme pour ainsi dire hermétiquement la vallée d'Aost. Mais cet obstacle fut audacieusement vaincu. La garnison de Turin voulut s'opposer à l'entrée en plaine de l'armée française près Yvrée, mais cette garnison fut repoussée dans Turin par le général Lannes, commandant la division d'avant-garde ; ce général marcha de Chivas à Pavie en descendant la rive gauche du Pô, tandis que le premier consul marchait directement d'Ivrée sur Milan, par Verceil, Novarre et Buffalora. Dès lors la ligne d'opération de l'armée ennemie était interceptée et occupée par l'armée française. Mais le général français n'attendit pas que l'armée autrichienne vînt l'attaquer dans cette position ; quoique couvert par le Técin et le Pô, il passe lui-même ce dernier fleuve près Pavie, et marche au-devant de l'armée autrichienne, qui se réunissait sur le Tanaro, près d'Alexandrie. On ne peut disconvenir que ce dernier mouvement ne fût un peu hasardé. Le général Bonaparte, à cause des détachemens qu'il avait été obligé de faire sur l'Adda, pour arrêter tous secours qui pourraient arriver du Mantouan à l'armée ennemie, avait avec lui tout au plus 20,000 hommes; et d'un autre, malgré l'activité du chef de bataillon Pouge, commandant l'équipage des ponts, le pont sur le Pô n'était pas encore à moitié terminé, le 26 prairial, lendemain de la bataille de Marengo, en sorte que, si la journée eût été malheureuse pour l'armée française, cette armée se fût trouvée dans une position très-critique. Il ne put y avoir que l'immense avantage qui résultait de la bataille même, et qui privait l'armée autrichienne de tout espoir de ressaisir sa ligne d'opération, qui fût capable d'entreprendre de donner cette bataille avec des forces à peine moitié de celles qui composaient l'armée ennemie. Cependant, comme on le sait, le succès de cette bataille n'aurait pas été si longtemps incertain qu'il le fut, si pendant la nuit qui précéda cette bataille, le général français ne se fût trompé sur les dispositions présumées de son adversaire. Le général Mélas avait évacué à l'approche des troupes françaises la

plaine de Saint-Julien où est situé le village de Marengo. Le général Bonaparte en avait conclu que l'intention du général Mélas n'était, ni de donner ni de recevoir la bataille, mais au contraire que son intention était de s'esquiver, soit en passant le Pô à Valence pour de là gagner Milan, en traversant le Técin, ou bien encore de se porter par le pied des montagnes de la Ligurie sur Plaisance, où il aurait pu encore ressaisir sa ligne d'opération. Le général Mélas pouvait par l'un ou l'autre moyen, à l'aide d'une marche de nuit, gagner les devants sur l'armée française, et cette présomption détermina le général Bonaparte à faire rétrograder le corps de Desaix qui était le 25 au matin déjà à six lieues en arrière de Saint-Julien; lorsque le général Mélas passant le Tanaro, et attaquant les troupes françaises dans le village de Marengo, indiqua que sa retraite de la veille, de la plaine de Saint-Julien, n'avait eu d'autre objet que de se rallier, avant d'engager la bataille, aux troupes qui lui arrivèrent pendant la nuit.

On doit convenir cependant, que le mouvement en arrière de Desaix était très-militaire et fondé en raison. Si Mélas, comme le supposait Bonaparte, eût tenté de s'échapper ou par la droite ou par la gauche, en tournant la position de l'armée française à Saint-Julien, c'est-à-dire, ou de se retirer sur Milan en passant le Pô à Valence, où il y avait un pont, ou sur Plaisance en longeant les montagnes de la Ligurie, ce qu'il était impossible de savoir d'une manière précise avant le 25 au matin, il était indispensable que l'armée française eût en arrière un corps de troupes qui pût se porter au besoin ou derrière le Técin, ou au pied des montagnes de la Ligurie, pour faire tête à l'armée ennemie et retarder son mouvement, ou sur Milan ou sur Alexandrie, et donner le temps à l'armée française de revenir se mettre en tête de l'armée autrichienne.

Quoique la marche en arrière du corps de Desaix ait rendu, pendant presque toute la journée le succès de la bataille incertain, cette marche n'en fut pas moins d'un calcul militaire exact, et que personne ne peut désapprouver.

Dès que les Autrichiens eurent annoncé la bataille par le passage du Tanaro, Desaix fut rappelé en ligne et arriva sur le champ de bataille vers les cinq heures du soir, et la bataille du-

rait depuis quatre heures du matin. Aussitôt qu'il fut arrivé à la hauteur de Saint-Julien, et qu'il eut reconnu la position de l'ennemie, il envoya Savary son aide-de-camp près du premier consul et le chargea de lui dire, qu'il eût à mettre à sa disposition la brigade de cavalerie Kellermann, et qu'il répondait de la journée. Savary ayant rendu compte au général Desaix que le premier consul mettait Kellermann à ses ordres : « Allez, dit Desaix à Savary, allez en prévenir Kellermann, et dites-lui que je vais attaquer la gauche de l'ennemi; qu'il observe avec soin sa contenance, et dès qu'il le verra flotter, qu'il charge impétueusement sans attendre de nouveaux ordres. » Je tiens cette particularité de Savary lui-même, qui me la raconta le lendemain même de la bataille, et je la rapporte ici parce que je ne la crois pas connue.

Le premier consul n'avait rien négligé pour le succès de cette campagne. Il avait donné l'ordre au général Moncey, commandant la droite de l'armée de Moreau, de passer en Italie en franchissant le Saint-Gothard. Il paraît que dans cette circonstance, le premier consul n'avait pas une confiance bien absolue dans la soumission de Moreau, et qu'il craignait que ses ordres ne fussent pas littéralement exécutés; car il envoya le ministre de la guerre (c'était alors Carnot qui avait le portefeuille), pour veiller à ce que le corps de Moncey se rendît en Italie; ce qui aurait été inutile si Bonaparte eut compté sur la soumission de Moreau. Le corps de Moncey était destiné à former la réserve de l'armée commandée par Bonaparte. Mais ce corps n'arriva en Lombardie qu'après la bataille de Marengo. Le colonel Foy commandait alors la brigade d'avant-garde du corps de Moncey. Ce corps était d'environ quinze à dix-huit mille hommes, et il aurait porté l'armée de réserve, conjointement avec Masséna, à environ soixante-dix mille hommes.

Les militaires les plus influens de l'époque et entre autres Moreau, considérèrent le mouvement stratégique du premier consul comme une témérité réelle. Foy, lui-même, Foy dont la pénétration militaire était si grande, ne put s'exempter d'être dominé par l'opinion commune, et il m'a fallu discuter longtemps avec

lui la question, pour le faire revenir d'une erreur dans laquelle il était tombé très-involontairement.

Il en faut convenir; dans la marche du Saint-Bernard sur Milan, et depuis qu'il était entré à Yvrée dans la vallée du Pô, Bonaparte avait constamment prêté le flanc à son adversaire. Mais cette marche n'était certes pas une témérité : elle était le résultat d'un calcul profond. Alors l'armée autrichienne de Mélas était occupée dans les montagnes de la Ligurie, au siége de Gênes, et à contenir sur le Var les troupes françaises commandées par Suchet. La marche de Bonaparte depuis Yvrée sur Milan se faisait à plus de cinquante lieues de la position de l'armée autrichienne. Il était donc impossible à cette armée, qui d'ailleurs n'était point avertie en temps utile de l'audace de cette marche, de pouvoir la troubler; il lui était, dis-je, impossible d'arriver à Milan avant les troupes françaises; car, d'Yvrée à Milan, il n'y a que cinq jours de marche, tandis que du Var à Milan, il y en a dix à douze. Aussi, arrivé à Milan, le premier consul eut encore le temps de se porter avec toutes ses troupes disponibles jusqu'à Marengo, et de passer le Pô près Pavie, avant que le général Mélas eût pu rassembler sous Alexandrie la moitié de son armée, et y recevoir la bataille qu'il perdit, quoiqu'ayant des forces doubles de l'armée française.

Le général Bonaparte n'ignorait pas la nature de la politique qui avait entraîné l'armée autrichienne sur le littoral de la Méditerranée. Les Anglais voulaient se servir de l'armée autrichienne pour incendier de nouveau notre arsenal de Toulon, où existaient tous nos moyens maritimes pour soutenir notre exportation d'Égypte. La destruction de Toulon était dans les intérêts de l'Angleterre, qui alors dominait le cabinet autrichien. C'était bien plus le cabinet anglais que le cabinet autrichien qui avait en Italie la direction des affaires générales de la guerre. La lenteur obligée de la correspondance entre l'amiral anglais et son cabinet, entre Mélas et le cabinet autrichien, ne permettait pas au premier consul de supposer que le général autrichien prît sur lui de suspendre l'exécution des ordres qu'il avait reçus relativement au plan de campagne qui lui était prescrit, lequel plan

de campagne avait pour but l'occupation de la Provence et la destruction des moyens maritimes que la France y possédait. Il résultait de là un problème très-compliqué, dont la solution ne pouvait être donnée que par les cabinets de Londres et de Vienne; et lorsqu'on réfléchit quel temps il fallait pour que la correspondance de l'amiral anglais, et du général autrichien, parvînt à leurs cabinets respectifs, et que ces deux cabinets se fussent entendus sur les mesures que la circonstance exigeait, ce n'est pas trop supposer qu'il fallait au moins trois mois pour concerter un plan d'opération bien établi, tandis qu'au contraire le premier consul qui, comme Louis XI, portait tout son conseil avec lui, agissait avec une promptitude, avec une célérité que rien ne pouvait contrarier.

Sans doute, il eût été mieux que l'entrée en Italie de l'armée de réserve se fût opérée par le Simplon : sans doute c'eût été beaucoup mieux. J'ai déjà dit plus haut, pour quel motif le premier consul se détermina pour le Saint-Bernard : c'est que les vivres lui manquaient. Par le Simplon l'armée française n'aurait pas été dans la nécessité de prêter son flanc à l'armée autrichienne depuis Yvrée jusqu'à Milan. Par le Simplon sa marche eût été couverte par les Alpes Pennines, et ainsi couverte, sa marche eût été inattaquable : elle descendait du Simplon sur Milan comme un torrent, elle y était couverte par le Técin, le Pô et l'Adda ; et avant que le général Mélas, posté dans les montagnes de la Ligurie, eût pu en être averti, et par conséquent sans qu'il pût prendre aucune mesure contre le danger qui le menaçait.

Cependant la marche du premier consul par la vallée d'Aost, et par Yvrée sur Milan, n'était pas aussi hasardeuse, aussi téméraire qu'on le pensait alors. Le premier consul était déjà arrivé à Yvrée aux débouchés de la vallée d'Aost, et dans la plaine du Piémont, avant que l'armée autrichienne pût en être avertie. Dès-lors sa marche sur Milan ne pouvait éprouver aucun obstacle. Ce n'était pas les trois ou quatre mille hommes qui se trouvaient dans Turin qui pouvaient en faire naître : d'ailleurs la marche de l'armée française depuis Yvrée jusqu'à Milan, était couverte à sa droite par le Pô, obstacle, il est vrai, moins considérable

que les Alpes Pennines, mais qui était plus que suffisant pour la position transitoire, ou passagère, de l'armée française. Une fois arrivée à Milan et sur la gauche du Técin, cette armée y était en toute sûreté, placée qu'elle était entre l'Adda, le Pô et le Técin : elle y occupait d'une manière centrale et absolue la ligne d'opération de l'armée autrichienne, sans que la ligne d'opération de l'armée française pût en être troublée, car cette ligne d'opération n'avait pas seulement pour base le grand Saint-Bernard, mais cette ligne d'opération avait pour base toutes les Alpes Pennines comprises entre le grand Saint-Bernard et le Saint-Gothard, c'est-à-dire, une étendue de trente lieues, en sorte que si le général Mélas, par un acte téméraire, eût voulu occuper la ligne d'opération de l'armée française de Turin et Yvrée à Milan, l'armée française avait la faculté, et c'était chose à son choix, de changer sa ligne d'opération et de la diriger de Milan, ou par le Simplon, ou par le Saint-Gothard, ou par le Splugen, et dans ce cas la ligne d'opération de l'armée française restait dans toute son intégrité, tandis que la ligne d'opération de l'armée autrichienne était toujours envahie.

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL D'ARTILLERIE,

ALLIX.

(*La suite au prochain numéro.*)

PRÉCIS DE MES OBSERVATIONS

EN ÉGYPTE ET EN SYRIE,

PENDANT L'OCCUPATION DES FRANÇAIS SOUS LES GÉNÉRAUX BONAPARTE, KLÉBER ET MENOU.

ARTICLE III.

8 thermidor an 6 (26 juillet 1798).

Marche de l'armée sur le Caire. — Batailles des Pyramides. — Entrée au Caire.

Nous avons dit que pendant le combat des flottilles à Chébreïs, le général Andréossy avait fait débarquer sur la rive orientale du Nil toutes les troupes qui se trouvaient à bord de nos bâtimens. Le général en chef maintint cette disposition : les hommes non montés des corps de cavalerie furent organisés en bataillons, et cette troupe, commandée par le général Zayoncheck, continua sa marche sur la rive droite, à hauteur de l'armée. Par ce moyen le fleuve fut libre ; c'est-à-dire, libre dans ce sens que la sphère d'action de l'armée s'étendait d'une rive à l'autre, au point où elle se trouvait ; car, à portée de canon, soit sur ses derrières soit sur ses flancs, toute communication était absolument coupée par une foule d'Arabes qui suivaient constamment l'armée, enlevaient les traîneurs ou tous ceux qui, sans précaution, s'écartaient des colonnes.

Ce fut ainsi que périt à Démanhour le général de brigade Mireur : essayant un cheval, il le lança à quelques centaines de pas au-delà du camp ; trois Arabes en embuscade derrière un petit rideau se précipitent sur lui, le tuent, et enlèvent son cheval. Dans la marche de Chébreïs à El-Hauka, l'officier d'état-major Gallois est tué en portant un ordre à la division d'avant-garde commandée par le général Desaix. L'adjudant Desnanols,

neveu du célèbre Lacépède, est enlevé dans la même marche, conduit dans le désert et assassiné dans le démêlé entre les Arabes qui se disputaient la possession de cet intéressant et infortuné jeune homme.

Enfin l'armée arrive, le 30 messidor, 18 juillet, à Ouardan, assez beau village à deux journées du Caire. Elle y séjourne, l'artillerie s'y occupe à mettre en état son matériel; le soldat y broie du blé à de rustiques moulins à bras trouvés dans ce village; fait du pain, et pour la première fois, depuis son débarquement, mange la soupe.

Le 2 thermidor l'armée française passe la nuit à une marche de l'armée des dominateurs de l'Égypte, à hauteur de la pointe du Delta, où le général Zayoncheck prend position avec sa petite troupe.

Le 3 thermidor, 21 juillet, avant le jour, l'armée se forme en ordre de bataille, et marche à l'ennemi; bientôt le spectacle le plus imposant s'offre à sa vue : dans le lointain, sur sa droite, les célèbres et fameuses pyramides, dont les masses superbes s'élancent majestueusement dans les airs, et d'où, selon l'énergique expression de son général, quarante siècles la contemplent; en face le Caire et Boulac sur la rive orientale, Gizeh sur la rive occidentale du fleuve, paraissant ne former qu'une immense cité dont la prodigieuse quantité de minarets, surmontés de brillans croissans, semblent annoncer la richesse et la grande population. Enfin devant elle l'armée brillante des beys, en bataille dans la plaine, obliquement au Nil, sa droite appuyée au village retranché d'Embabeg, sur le bord du fleuve en face de Boulac.

Un cri tout à la fois d'enthousiasme, d'admiration et d'espoir se fait alors entendre sur toute la ligne.

L'armée, composée de cinq divisions formées en autant de carrés, s'avance dans l'ordre par échelons, refusant sa gauche. Bientôt les deux premières divisions, Desaix et Reynier, sur le point de déborder la ligne ennemie, sont chargées avec impétuosité par toute la gauche des Mamelouckს, et ceux-ci, reçus à brûle pourpoint par la fusillade et la mitraille, jonchent le sol de

leurs cadavres et de ceux de leurs chevaux : ceux d'entre eux qui échappent au feu meurtrier, ne s'en précipitent pas moins sur les carrés; mais ils tombent sur un rempart hérissé de fer, qui non-seulement résiste au choc des armes redoutables de l'orient et des bouillans coursiers d'Arabie, mais encore qui donne une mort d'autant plus inévitable que le choc est plus terrible.

Le cri de victoire retentit alors dans la vaste plaine qui recèle les restes de Memphis, et toute l'armée se précipite au pas de charge sur la ligne ennemie.

Dans ce moment décisif les mamelouсks démasquent une batterie de 40 bouches à feu qui borde les retranchemens d'Embabey, et une vive canonnade se fait entendre; mais elle est de peu de durée : les divisions de gauche redoublant de vitesse s'élançent sur la batterie, enlèvent les retranchemens, et tout ce qui s'y trouve est tué, prisonnier, ou culbuté dans le Nil. En même temps, les divisions de droite, dont la marche n'a pu être ralentie, par de nouvelles tentatives des mamelouсks, refoulent sur le fleuve la ligne ennemie, la coupent par son centre, et sa droite se trouvant ainsi enveloppée et acculée, le désordre de cette armée est à son comble. Les mamelouсks de droite, ne perdant pas un instant, essayent d'effectuer leur retraite en se précipitant de toute la vitesse de leurs valeureux coursiers entre le fleuve et le feu meurtrier de nos redoutables bataillons; mais ils sont contraints de se jeter dans les flots, et le plus grand nombre y périt. Des barques et autres bâtimens armés sont là en foule qui reçoivent les débris de l'armée vaincue : cavaliers et fantassins, tous veulent y aborder, et plusieurs barques sont submergées.

Le bey Ibrahim, avec une partie de ses mamelouсks, parvient à gagner l'autre rive, il prend à la hâte tout ce qu'il a de plus précieux au Caire, met le feu lui-même à son propre palais, et s'enfuit dans le désert, dans la direction de Sulaliah. Mourad-Bey, commandant en chef l'armée qui, à la tête du corps de gauche, a aussi échappé au désastre, remonte le Nil avec ce qui lui reste de mamelouсks. 40 bouches à feu et plus de 400 chameaux restent en la possession des Français. Tous les hommes de

pied faits prisonniers sont rendus de suite à la liberté : Bonaparte ne garde que le petit nombre de mameloucks qui ont été pris.

Les mameloucks étaient couverts d'armes très-riches, et la plupart avaient sur eux beaucoup d'or, aussi nos soldats ne négligèrent point de retirer des flots ceux qui venaient d'y périr.

Un bon nombre de très-beaux chevaux, tout harnachés, tombèrent au pouvoir du vainqueur : dans le premier moment un officier put se donner un superbe cheval arabe pour quelques piastres.

D'après toutes les données, le corps des mameloucks fut estimé à six mille cavaliers. Chaque mamelouck avait, sur le champ de bataille, son palefrenier ; leurs chefs en avaient plusieurs avec des chevaux de main. Le camp retranché renfermait au moins 4000 arabes armés. Les beys avaient donc au moins 15,000 hommes dans leur armée, dont 10,000 combattans, non compris un grand nombre d'arabes bédouins, qui étaient en observation, et qui nous seraient immédiatement tombés dessus si nous eussions été vaincus.

La perte des beys fut évaluée à 3000 hommes, dont environ 1200 mameloucks tués, blessés, noyés ou prisonniers. Quant à nous, notre perte ne fut réellement que de quelques hommes, et il n'y eut pas en tout 30 blessés : ce qui est dit de contraire dans les récits connus de cette bataille est inexact.

Les mameloucks, extrêmement braves et courageux, avouèrent qu'ils avaient été déconcertés de notre manière de combattre, dont ils n'avaient eu jusqu'alors aucune idée.

Le quartier-général prit possession de Gizeh le soir du même jour et se logea dans le bel hôtel de Mourad-Bey. Gizeh est une jolie petite ville champêtre, fort agréablement située sur le bord du fleuve en face du vieux Caire. Toutefois, quelle différence extrême avec nos villes d'Europe ! Là il ne peut être nullement question de logement chez l'habitant, pas même en payant. On ne sait pas ce que c'est qu'une hôtellerie en Egypte ; l'étranger, quel qu'il soit, musulman comme tout autre, campe sous la tente

hors de l'enceinte des villes, et il doit par lui-même pourvoir à tous ses besoins.

Le lendemain de la bataille des Pyramides, une députation du Caire arrive dès la pointe du jour à Gizeh pour être présentée au général en chef. Elle offre et garantit la soumission de la capitale de l'Egypte, et demande protection, pour ses habitans. Bonaparte accepte la première de ces propositions et accorde la seconde. Un détachement d'infanterie accompagne cette députation à sa rentrée au Caire, et il est mis par elle en possession de la citadelle. Déjà un corps de nos troupes occupait Boulac; un second prend position au vieux Caire.

Il n'existait pas de pont sur le Nil: la communication de Gizeh au Caire avait lieu au moyen de barques. Le général en chef, après avoir pris les dispositions pour l'établissement d'un pont de bateaux à Gizeh, où fut établi le dépôt général de l'artillerie et son arsenal, fit son entrée au Caire à la tête de deux divisions de son armée le 7 thermidor, 25 juillet.

Cette entrée victorieuse dans la capitale moderne de l'antique Egypte n'eut rien de remarquable, sinon qu'elle fut vue par les habitans de cette grande cité avec la plus entière indifférence: point de rassemblemens de la population, point de groupes ni d'hommes ni même d'enfans, pas le moindre signe enfin de curiosité. On aurait pu croire que nous ne présentions rien de nouveau aux Égyptiens; cependant, quelle énorme différence entre eux et nous! De nombreux marchands de comestibles avaient étalé sur la voie publique et vendaient à nos soldats sans le moindre signe d'inquiétude, sans aucune préoccupation; chacun enfin vaquait à ses affaires comme à l'ordinaire.

Les hôtels des beys avaient été pillés, partie par les domestiques de ces maisons, partie par le peuple; mais aucun attroupement sérieux n'eût lieu, aucune rixe ne s'en était suivie. Les autorités du pays s'étaient d'ailleurs empressées de prendre des mesures pour maintenir l'ordre.

Le général Bonaparte établit son quartier-général à l'hôtel d'Ibrahim-Bey, situé sur une immense place publique, *place Esbekich*, à l'extrémité est de la ville. La principale partie de cet

hôtel avait été sauvée de la proie des flammes. Les autres généraux, les diverses administrations, les différens corps de troupes se logèrent dans les autres hôtels abandonnés par les beys et les mameloucks.

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉLANGES.

RETRAITES MILITAIRES.

La question des retraites militaires repose sur deux points fondamentaux : 1° *la quotité nécessaire pour chaque grade*, 2° *les moyens d'y pourvoir*, sans trop gréver les contribuables.

Notre opinion est que la proportion des retraites relativement à la solde d'activité doit être au moins *d'un tiers* pour les *officiers-généraux*, *de moitié* pour les *officiers supérieurs* et des *deux tiers* pour les *officiers subalternes*. Et nous croyons que, dans cette hypothèse, il n'est pas un officier qui ne fît, dans l'intérêt de ses frères d'armes comme dans le sien propre, l'abandon volontaire des sommes nécessaires pour atteindre ce *minimum*. Plus tard, et quand les finances de l'État le permettraient, on augmenterait la solde d'une armée aussi médiocrement rétribuée que la nôtre.

En attendant, nos vieux officiers de cavalerie et d'infanterie verraient enfin réaliser leurs espérances si souvent trompées; c'est pour eux principalement que la mesure est urgente : dans la troupe, il faut, en paix comme en guerre, une continuelle force de corps et d'esprit pour remplir les devoirs fatigans que réclame le service du roi; les militaires âgés ou peu valides, parmi les officiers-généraux, les officiers d'état-major et ceux

de l'artillerie et du génie, peuvent être le plus souvent employés, dans l'intérieur du royaume, à des fonctions sédentaires, où la tête seule suffirait, au besoin, et dans l'exercice desquelles viennent terminer leur carrière ceux d'entre eux que le manque de fortune personnelle empêche de prendre leur retraite.

Cette distinction entre les *officiers de troupe* et ceux qui appartiennent aux *corps savans* ne peut être oubliée, sans dommage, dans la question des retraites ; elle explique la manière différente dont a été reçue, dans l'armée, la circulaire ministérielle par laquelle les chefs de corps ont été invités à consulter leurs subordonnés sur un projet *de retenue d'une journée et demie de solde* dans le but d'augmenter les retraites, le trésor ne pouvant, *suivant les termes de Son Excellence*, accepter une charge plus forte sur cette portion du *budjet des dépenses*.

Cette circulaire est peu explicative ; et le ministre ne dit point quel sera le taux des améliorations qu'il pourra faire et ne s'explique pas sur l'époque où commenceront les effets de cette retenue.

Nous pensons (nous qui voulons avoir bonne opinion du jugement et du cœur de M. le vicomte Decaux), que, le jour même où se ferait la première retenue *qu'il propose*, l'officier, mis en retraite par suite de ses blessures ou de ses trente ans de service, jouirait des avantages que cette retenue promet à l'armée. Si les officiers d'infanterie et de cavalerie ont été unanimes dans leur adhésion, ce n'est qu'à ce prix. Nos jeunes officiers savent bien que, dans quelques années, et lorsque leur tour sera arrivé, le trésor royal, libre d'une grande portion des pensions militaires de l'ancien régime, de la république et de l'empire, pourra doter alors suffisamment *l'armée morte*, que l'on nous dit coûter aujourd'hui quarante-huit millions. Toute leur sollicitude comme tous leurs sacrifices, ont voulu se porter sur ceux d'entre eux dont les vieux services et les cheveux blancs annoncent le prochain retour au foyer domestique. Il n'y avait pas un instant à perdre pour s'assurer que leur sort serait ce qu'il doit être pour l'honneur du roi, de la France et de l'armée. Plus tard, on mettra ce surcroît de dépense à la charge du ministère

des finances; on aura pourvu au plus pressé; le *devoir de camarade* aura été rempli; ce sera au prince et au pays à acquitter cette dette sacrée.

Il est temps d'empêcher l'état militaire de perdre toute sa considération par le triste effet de la misère de ceux qui l'ont embrassé. La patrie est trop intéressée à ce que les *jeunes gens capables* puissent être raisonnablement engagés par leurs familles à entrer dans une carrière actuellement toute de regret pour le mérite et la fidélité.

Parmi les moyens d'exécution présentés pour arriver au but annoncé par Son Excellence, et pour satisfaire à la nécessité militaire qui nous presse, il en est trois qui pourraient bien être préférables au projet ministériel; les voici :

1° On a pensé que les extinctions sans nombre qui ont eu lieu cette année, dans les pensions militaires, permettaient la plus large amélioration, sans une retenue que de pauvres appointemens ne peuvent supporter; ceci est à vérifier.

2° Si les extinctions n'ont pas été si considérables qu'on le prétend, on préférerait, pour la simplification des écritures et beaucoup d'autres motifs, un nouveau tarif de solde qui la réduirait d'un *vingtième*, lequel permettrait de doubler la fixation actuelle des retraites.

3° Ceux qui sont peut-être les plus sages ont proposé des suppressions *peu nombreuses*, mais fort économiques, d'emplois militaires qui produiraient une somme assez forte dont on doterait aussitôt le chapitre des *pensions militaires à inscrire annuellement* au budjet; il en résulterait, il est vrai, un retard et une diminution dans les chances d'avancement; ce serait chose fâcheuse, sans doute, mais les militaires seuls en souffriraient, et le service ne s'en ferait pas moins bien, à ce que l'on prétend.

Maintenant, tâchons de pénétrer la pensée de Son Excellence, et de donner à nos lecteurs des explications sur la nature du projet ministériel. Ces explications nous ont été demandées par un nombre considérable de nos abonnés, qui nous ont écrit des lettres fort sages et pleines de bienveillance dont nous devons

les remercier. Nous croyons les avoir trouvées dans le projet suivant, qui n'a peut-être pas influé médiocrement sur les bureaux de la guerre ; la date de sa remise à qui de droit nous autorise du moins à le supposer.

Sur ce projet comme sur les trois précédens, lecteurs, prononcez-vous hautement; le gouvernement représentatif est inévitablement le gouvernement de l'opinion, et satisfaction lui sera donnée tôt ou tard.

Suppression de la retenue de deux pour cent, au profit des Invalides, mis à la charge du budget de la guerre.

Établissement, pour l'armée, d'une caisse de pensions, sous la surveillance de la direction générale de la caisse des dépôts et consignations et de la même manière que les caisses de pensions des administrations financières, conformément aux ordonnances de janvier et février 1825.

Prélèvement de cinq pour cent sur la solde des officiers de tout grade et de toutes armes et autres employés de la guerre, non exercé sur les accessoires de la solde, tels que logement, fourrages, frais de bureau, supplément de Paris, etc.

Fixation de cette pension au *minimum* actuel de celle accordée par les lois à chaque grade.

Son inscription à la caisse des dépôts et consignations, seulement après l'inscription de la retraite au ministère des finances et son insertion au Bulletin des lois.

Le temps de la *réforme* ne comptant que pour *le quart du minimum*, celui de la disponibilité que pour la *moitié*, et celui de *la demi-solde* que pour le tiers.

En cas d'insuffisance de recettes ou de capital, par l'effet de la guerre ou de toute autre cause, fonds de subvention portés au budget de la guerre, comme cela a lieu, depuis plusieurs années, pour les pensions des employés civils d'un département.

Tous les ans, compte publié de la situation et des moyens de cette caisse générale de pensions militaires, communiqué aux chambres par la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, dépôts et consignations.

« Quand les armes sont florissantes, les arts, le commerce
» et tout l'état fleurissent sous leur ombre; mais quand elles
» viennent à languir, il n'y a plus ni sûreté, ni force, ni
» valeur, et l'on ne peut se flatter qu'en demeurant dans le
» repos, on puisse jouir d'une vie commode et tranquille; ca

» on ne laissera pas d'être inquiété, quoiqu'on n'inquiète personne.» (*Montécuculli*). L'indépendance est le premier besoin des peuples.

SIMPLE AVERTISSEMENT

SUR UN NOUVEAU PROJET DE REMPLACEMENT,

COMBINÉ AVEC LE RENGAGEMENT.

Texte du Projet. — Observations générales.

Nous supprimons les longs développemens qui nous ont été adressés en même temps que le projet ci-après; la question a été suffisamment agitée dans ce journal; nos lecteurs nous demanderaient grâce; nous ferons seulement observer qu'il faudrait ici la sanction législative, la dotation de la Légion-d'Honneur ayant été réglée par la loi.

I.

Tout militaire, libérable au 31 décembre de la présente année, et rengagé pour huit ans, lors de l'inspection générale, recevra un brevet de pension viagère ou dotation personnelle, sur l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, laquelle sera de cent francs par an, payables par semestre.

II.

Après la clôture de la liste du contingent de la classe de 1828, il sera adjugé, à une enchère publique, autant de numéros de libération du service militaire qu'il y aura eu de rengagés de huit ans et conséquemment de pensions viagères ou dotations personnelles inscrites à la chancellerie de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, par ordre du ministre de la guerre et sur dépôt des actes de rengagemens faits conformément à l'article premier.

III.

Seront admis à concourir à l'adjudication desdits numéros de libération : 1° les jeunes gens désignés par le sort pour faire partie du contingent; 2°

les jeunes soldats non appelés appartenant aux classes antérieures; 3o les militaires présens sous les drapeaux, lorsqu'ils auront obtenu, de l'autorité supérieure, la permission de se faire remplacer, en remplissant les conditions exigées.

IV.

Les sommes provenant de ladite adjudication seront placées en rentes du grand-livre, lesquelles seront et demeureront acquises à l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, aux charges et conditions énoncées aux articles I et II; ces rentes seront immobilisées.

V.

Le ministre des finances déléguera les pouvoirs nécessaires aux directeurs et receveurs des domaines, pour le recouvrement desdites sommes et leur versement à la *Caisse d'amortissement, dépôts et consignations*. Le directeur-général de cette caisse sera chargé d'acheter une inscription de même valeur, en rentes 5 pour cent, en exécution de l'article IV.

VI.

Le ministre de la guerre partagera le nombre total des numéros de libération, en autant de lots ou tableaux partiels qu'il y a de départemens; le nombre des numéros de chaque lot ou tableau partiel, sera proportionné à l'importance et aux besoins de chaque département; cette répartition sera rendue publique par la voie officielle, et insérée au Bulletin des lois; mention sera faite du jour, du mode et de la circonscription de chaque enchère; les officiers-généraux, les fonctionnaires de l'intendance, ainsi que les autorités administratives feront afficher, partout où besoin sera, la décision et la répartition portées au présent article.

VII.

Au jour fixé, on mettra successivement, à une enchère publique, chacun des numéros de libérations, un en un, mention sera faite au procès-verbal des nom et prénoms, lieu de naissance, etc., de chaque adjudicataire; l'enchère aura lieu expressément au comptant.

VIII.

Les adjudicataires pourront appartenir à des circonscriptions territoriales, autres que celle de leur contingent, partout où devra s'ouvrir une enchère; pourront se présenter et concourir pour les numéros de libération les jeunes Français désignés à l'article III.

IX.

Tout adjudicataire d'un numéro de libération sera déclaré avoir satisfait au recrutement de l'armée.

X.

La présente ordonnance sera applicable aux années suivantes, à moins d'ordonnance royale contraire.

Ce que le rengagement gagnerait ainsi en considération n'a pas besoin d'être détaillé; un pareil mode aurait tous les avantages des projets présentés sur la même question, sans avoir, selon nous, aucun de leurs inconvéniens.

En même temps, ce que la Légion-d'Honneur acquerrait ainsi en augmentation de sa dotation actuelle est incalculable; seulement, les premières années présenteraient peut-être un déficit dans les revenus; plus tard, les rangs, malheureusement toujours trop éclaircis, laisseraient l'ordre considérablement enrichi, non moins en rente qu'en capital. Tout est *viager* pour *l'homme*, tout est *perpétuel* pour *l'ordre*.

Aussi, nul doute qu'il ne se rengageât un très-grand nombre de bons et utiles serviteurs, pour lesquels, indépendamment de toutes les chances d'avancement et de récompenses militaires, ce serait la meilleure de toutes les augmentations de solde et de retraite, puisqu'elle n'imposerait aucun nouveau sacrifice au trésor, ce qui est le problème à résoudre

Et nous n'hésitons pas à proclamer que toute la vigilance des généraux-inspecteurs devrait alors se porter sur les rengagemens, pour ne conserver, dans les régimens, que des hommes forts et valides, et dont on pourrait véritablement attendre huit ans de bons services. Il faudrait que ce rengagement de huit ans ne fût réellement accordé qu'à titre de récompense, et que l'autorité restât toujours maîtresse d'accepter ou de refuser tout ou partie des rengagemens proposés.

TROUPES A PIED ET A CHEVAL.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DES ARMES PORTATIVES.

Relevés annuels des dépenses pour l'entretien et les réparations de l'armement. —Nécessité d'un changement dans cette partie de l'administration de la guerre. — Avantages du système proposé. — Abus et dangers résultant de l'abonnement actuellement en vigueur.

Une chose qui semble n'avoir pas été examinée avec toute l'attention qu'elle mérite, c'est le relevé annuel des dépenses ou réparations faites par les armuriers des corps, soit au compte de l'abonnement, soit au compte de la masse de linge et chaussure.

Au premier coup-d'œil, et en se contentant du chiffre, on a pu croire que, toute dépense prélevée, l'abonnement ne donnait pas un grand profit; et l'on a pu croire que l'armurier ne bénéficiait réellement que sur le prix de main-d'œuvre, et n'avait par conséquent pas grand'chose en sus de la solde de sergent qui lui a été attribuée. Dès lors, on aura dit, sans doute, qu'il n'y avait de bénéfice pour les armuriers que dans les régimens dont l'effectif se trouvait momentanément très-faible.

Les règles administratives ne doivent ni consacrer ni souffrir un semblable état de choses.

Elles le doivent d'autant moins que nous pourrions prouver par des faits (ce qu'il suffit de prouver par le raisonnement, tant l'évidence est grande), que toutes les réparations portées sur le registres, au compte de l'abonnement, ne sont pas toujours faites. Lorsque l'officier d'armement passe avec l'armurier, ou fait passer par lui une revue, ce qui l'occupe le plus et souvent presque uniquement, c'est ce qui regarde pécuniairement les

soldats, d'abord par esprit de justice, et puis par nécessité; deux intérêts contradictoires étant en présence, il est souvent appelé à prononcer, principalement sur la réclamation du soldat. Mais, lorsque, tenant une arme en main, l'armurier dit : *Telle pièce usée, cassée, à retremper, à relimer, à remplacer, etc., etc, n'est point le fait de l homme, au compte de l'abonnement*, l'officier d'armement ne prête pas la moindre attention; personne ne se plaint, cela lui suffit; or, il est plus que probable que les maîtres armuriers s'efforcent tous, d'un bout de la France à l'autre, de grossir fictivement le plus possible les dépenses faites ou à faire au compte de l'abonnement. De la sorte, et lors de la visite annuelle de l'officier d'artillerie, celui-ci, ne voyant pas, d'après les registres des réparations, de trop gros bénéfices sur la somme totale produite par l'abonnement dans le courant de l'année, ne tourmente pas trop l'armurier, n'est pas si difficile, et, s'il n'est pas satisfait de l'entretien des armes, ne songeant pas à la supercherie que nous venons de signaler, il ne fait cependant point un rapport qui mette le conseil d'administration du régiment dans le cas de demander à son excellence le ministre de la guerre un autre maître armurier. On peut, là-dessus, et en ce genre, tout croire; l'intérêt personnel, en matière d'argent surtout, ne sommeille jamais et manque rarement d'habileté.

Ainsi, et premier abus, toutes les dépenses portées, sur les registres, au compte de l'abonnement, ne sont pas réellement faites.

Expliquons un nouvel abus, et prouvons que toutes les dépenses, faites au compte des hommes, ne sont pas portées sur ces mêmes registres.

En effet, les hommes payent continuellement eux-mêmes et préfèrent payer comptant les dégradations qui sont de leur fait, à leurs fusils et surtout à leurs sabres, que d'aller demander un bon à leur commandant de compagnie; on leur imputerait cette dépense sur la masse de linge et chaussure et ils auraient cet argent de moins au jour du décompte; cela reviendrait pécuniairement au même, et ils y gagnent d'éviter les reproches de leurs chefs et d'avoir leur arme réparée à l'instant. Quant à l'armurier,

il y trouve cet avantage que, les réparations au compte des hommes étant ostensiblement moins considérables, le système actuel d'abonnement est en apparence favorable au soldat et semble mettre presque toutes les dépenses au compte du maître armurier.

En résumé, de tous ces abus, et de bien d'autres moins importans, nous croyons pouvoir conclure que les bons effets, que l'on devait attendre du mode actuel, ont été obtenus, que l'on a attiré et fixé dans les corps d'excellens ouvriers qui ont trouvé un grand et véritable intérêt à remettre en parfait état l'armement jusqu'alors toujours si négligé.

Les améliorations ont même été trop faciles; lors de la libération des hommes, on met tant de réparations à leurs compte que la durée des armes fixée à cinquante ans par les réglemens, sera de cent ans et plus, et que peut-être même elle ne sera mise hors de service que lorsqu'elle ne sera plus de *modèle*; ce sera trop souvent le *couteau de Jeannot toujours le même*, bien qu'il eut usé je ne sais combien de lames et de manches. L'autorité, toujours si paternelle et si juste envers le soldat, n'a besoin que d'être avertie; c'est une tâche que nous avons cru devoir remplir.

On ne peut donc refuser de reconnaître que le moment est venu de remédier aux abus inhérens au système actuel d'entretien et d'abonnement, et de chercher à arriver à un meilleur état de choses.

Nous pensons donc que, pour la plus grande régularité de cette partie de l'administration et pour ne point tenter d'innovation hasardeuse, le prix d'abonnement, au lieu d'être compté à l'armurier, devrait être versé à la masse des hommes, lesquels supporteraient alors tous les frais de dégradations, quelle qu'en fût la cause. Toutefois, il est juste de faire observer que le tarif de certaines pièces devrait être augmenté; on ne peut nier qu'aujourd'hui l'armurier ne perde sur certains remplacemens, pour les baguettes par exemple.

Nous avons à prouver que cette mesure serait de toute justice et qu'elle produirait un merveilleux effet pour l'entretien de l'armement.

Il n'y aura plus de discussions à juger entre le soldat et l'armurier pour savoir à quel compte sera faite une réparation; il n'y aura plus ni contestation, ni complaisance, à ce sujet, de la part des commandans de compagnie; et le lieutenant d'armement ne sera plus si souvent dans la position la plus délicate vis-à-vis d'officiers d'un grade supérieur au sien et sous les ordres ou les caprices desquels il se trouve journellement: cet officier ne sera pas obligé de décider trop fréquemment en aveugle; le plus habile et le plus consciencieux n'est aujourd'hui que trop souvent dans ce cas. Suivant le mode que nous proposons, le soldat ne pourra ni se dire, ni se croire volé, comme, en matière d'armement, il le fait à chaque instant; et il aura, plus que par le passé, un très-grand soin de ses armes, puisqu'il sera appelé à bénéficier sur le prix actuel d'abonnement, dès qu'il aura été versé à sa masse.

On ne peut se figurer combien sont pénibles aujourd'hui et souvent désespérantes les fonctions du lieutenant chargé de l'armement; il nous semble qu'une fois notre proposition adoptée, les choses, au contraire, iront parfaitement, et en quelque sorte, d'elles-mêmes.

Ne conviendrait-il pas d'adopter semblable mesure pour l'entretien de l'habillement et du grand équipement? N'éviterait-on pas que les sommes allouées, dans ce but, sur la masse d'entretien, ne fussent détournées à d'autres usages?

Si l'on craint qu'un accident ne fasse injustement une brèche trop grande à la masse de l'homme, nous répondrons que, dans le système actuel, de semblables cas se présentent et qu'il n'y a jamais, en aucune façon, la moindre compensation. Au moins, dans notre système, et avec les formes nouvelles que nous demandons, le soldat pourra toujours trouver un dédommagement, lorsque, par exemple, pendant toute une année et souvent pendant un bien plus long espace de temps, il n'y aura aucune réparation à faire à ses armes, ou que les réparations n'auront pas coûté la somme entière versée à la masse, à titre d'abonnement.

Il est évident que le ministère de la guerre ne paiera ce prix d'abonnement que pour les armes des hommes présens sous les

drapeaux. C'est ici que se montrent toute l'économie et toute la bonté du mode nouveau que nous proposons; entrons dans les explications et les détails nécessaires.

L'ordonnance de 1822, concernant l'entretien des armes, alloue une somme annuelle fixe pour chacune d'elles. Mais, par une interprétation, dont le motif ne nous est pas connu, on a décidé que les armes appartenant au magasin des corps devaient compter dans ce nombre et dans ces allocations, et donner droit à cet abonnement; jusqu'ici, le bureau d'artillerie a fait acquitter sur ce pied les comptes des armuriers, ou plutôt des conseils d'administration.

Or, une arme n'est jamais versée en magasin qu'après avoir été complètement réparée, soit que les dégradations reconnues aient été mises au compte de l'homme, soit qu'elles aient dû être faites par l'abonnement, et conséquemment par l'armurier.

C'est donc à tort, actuellement du moins, que toute arme, appartenant au magasin des corps et dépassant l'effectif des hommes, se trouve comprise dans l'abonnement alloué par le ministère; elle ne peut donner lieu à dépense et ne doit donc pas donner lieu à recette.

Au surplus, les armes, qui ne sont pas positivement entre les mains des soldats, doivent, autant que possible, rentrer dans les magasins de l'état; l'économie ne demande pas moins que le repos public le versement pur et simple dans les arsenaux de toutes les armes qui dépassent l'effectif annuel assigné à chaque régiment par ordonnance royale. Que l'on réfléchisse aux frais de transport et d'emballage qu'occasionne chaque changement de garnison, pour les armes qui ne sont pas en service!

DE LA TÉNACITÉ ET DE LA RUPTURE

DES PIÈCES DE CANON EN FONTE DE FER,

Par M. ROCHE, Professeur de mathématiques, de chimie et de physique, à l'École d'artillerie de la marine à Toulon.

Une pièce de canon doit avoir de la dureté, pour ne pas être déformée par les battemens du boulet; elle doit avoir en même temps de la ténacité, pour ne pas être sujette à crever par l'effort de la poudre et les battemens du projectile; ce qui indique évidemment que la fonte des canons ne doit être ni trop carburée ni trop affinée. Les premières présentent une cassure brune, diamentée, à larges facettes; les secondes peuvent présenter une cassure grenue, analogue à celle de l'acier, ou une cassure fibreuse semblable à celle du fer doux. La cassure de la fonte qui a les qualités requises pour faire de bons canons, doit donc être d'un gris clair, sans être ni blanche, ni truitée comme celle des fontes qui contiennent trop ou trop peu de carbone, ou du carbone, ou du carbone inégalement combiné, et présenter plutôt des aspérités que du grain; elle doit surtout être homogène et présenter partout une couleur uniforme. Les pièces en fonte doivent avoir d'autant plus de ténacité, qu'elles sont employées sur les vaisseaux dans les combats de mer, où on les tire souvent à deux boulets, pour couler et démâter les bâtimens ennemis. On place sur ces boulets des valets cylindriques formés de fil carret, dont les torons sont pliés et couchés, les uns contre les autres, dans le sens de l'axe, et serrés entr'eux circulairement par un amarrage de fil carret. Les extrémités du valet vers les bases étant moins serrées ont moins de consistance, et pressant le boulet dans le refoulement, doivent augmenter l'effort de la poudre contre les parois de l'âme, en diminuant la déperdition du fluide

de la poudre et augmentant la résistance qu'elle a à vaincre (1). Ainsi, une pièce faite d'une fonte de mauvaise qualité, pourrait servir longtemps encore, n'étant tirée qu'avec un seul boulet, et éclater lorsqu'on la tirerait avec deux (2). C'est malheureusement ce qui est arrivé dernièrement à Toulon, le 10 octobre 1828, à la batterie du polygone d'artillerie, et à bord du vaisseau *la Provence*, dans le même mois, dans un combat contre les Algériens. Ces deux pièces ont éclaté en plusieurs morceaux dans toute l'étendue du renfort, et la volée a été projetée en dehors de la batterie (3).

Si le métal des pièces qui ont éclaté, et qui ont tué et blessé plusieurs hommes, n'eut pas été reconnu de mauvaise qualité, il aurait fallu en conclure que l'on a tort de tirer avec deux boulets, ou que la fonte ne vaut rien comme métal à canon; mais l'aspect de la cassure des fragmens de ces pièces, qui ne se laissent entamer que difficilement par la lime et par le ciseau, qui

---

(1) On se sert aussi de valets cylindriques, dont les balles sont arrondies et réunies par des enveloppes de fil carret; ceux-là ne pressent pas autant le boulet. Les valets ovoïdes ou à l'anglaise, ne sont employés sur nos bâtimens qu'avec des caronades. Cependant ils ont, ainsi que les autres, le défaut d'être trop lourds, ce qui augmente le recul et diminue la vitesse du boulet. Une enveloppe de toile ou d'un tissu particulier qui n'aurait pas l'inconvénient de conserver le feu, remplacerait avantageusement les valets, et le recul fatiguerait moins la pièce et son affût. C'est un perfectionnement auquel il faut espérer que l'on finira par arriver.

(2) On conçoit que l'effort des deux boulets, dont les centres s'écartent en temps opposé de l'axe de la pièce, augmente la pression et fait enflammer une plus grande quantité de poudre avant le départ du boulet. C'est par la même raison qu'un canon chargé avec de la poudre fulminante, éclate, l'inflammation en étant plus rapide.

(3) Il paraît que le valet mis sur la poudre était d'un volume un peu trop gros ou mal fait, puisque les servans ont eu de la peine à l'enfoncer dans la pièce, et ce qui prouve qu'il y a eu une pression extraordinaire, c'est qu'on a reconnu dans la volée projetée au-delà du rempart, une rainure ou gorge tracée par le boulet, de trois lignes de profondeur. La pièce de *la Provence* a eu son renfort brisé en quatre morceaux, par une rupture longitudinale et une autre transversale; qui ont partagé la pièce en parties presque égales; le bouton de culasse même a été partagé.

se cassent sous un instrument tranchant, se réduisent en morceaux et en grains sous le choc du marteau, a démontré que la cause principale et l'on peut même dire la seule de la rupture de ces pièces, était la mauvaise qualité de la fonte qui était trop carburée et dont le carbone était inégalement combiné avec le fer. C'est ce qu'a confirmé surtout la lettre du capitaine Morin, employé à la fonderie de Nevers. Il allègue pour preuve que le refoulement des valets ne doit pas être considéré comme la cause de la rupture, qu'il a vu éprouver une pièce de 36 avec 72 livres de poudre et des boulets jusqu'à la bouche, sans qu'il en soit résulté aucun accident. Il rapporte le procès-verbal de la réception de cette pièce marquée du n° 47 et du poids de 3556 kilogrammes; il est signé par le capitaine d'artillerie inspecteur, un contrôleur, un officier d'administration civil, l'entrepreneur Robert et un de ses employés, le 6 octobre 1807. La pièce ne fut éprouvée que par deux coups à 18 livres de poudre avec deux boulets ronds, et il entrait dans la coulée pour un quart de fonte de la Guerche de très-mauvaise qualité; mais le fourneau de la Guerche appartenant à M. Robert, il donnait la préférence à ses fontes, qui étaient à larges facettes, brunes et fortement carburées; et comme il n'y avait pas alors d'officier d'artillerie spécialement chargé de la direction de la fonderie, il faisait ses volontés : mais son intérêt l'aveugla; car en 1811 et 1812 des pièces de 36 éclatèrent aux épreuves et 100 lui furent rebutées; il se ruina et mourut. M. Petit se trouvant alors inspecteur, M. Goard, alors capitaine, fut le premier qui reconnut, tant par les épreuves à outrance, qu'à l'aspect des fontes, celles propres à faire des pièces susceptibles de résistance; il fit rejeter les fontes privilégiées de M. Robert, et l'on s'en trouva bien. Ce qui prouve encore que ce n'est qu'à leur mauvaise qualité que l'on doit attribuer l'accident de Toulon, et celui à bord du vaisseau *la Provence*, c'est que la pièce de 36, n° 53, 6 numéros après celle qui a crevé à Toulon, coulée le 22 octobre 1807, éclata aux épreuves de la fonderie, le 26 novembre suivant. L'inspecteur, en rendant compte de cet accident au ministre, en donna pour raison, que la voûte d'un des fours s'était crevée pendant

la coulée et que le métal avait été altéré; ces raisons ayant paru suffisantes, on n'ordonna point d'épreuves à outrance sur les fontes dont on se servait : cependant ce canon, ainsi que celui n° 47, avait des gravelures sur le renflement du bourlet, et cette identité de défaut entre ces deux canons qui ont éclaté, semble démontrer que leur composition était la même.

Il est bon d'observer aussi que c'est en automne que les deux pièces de canon citées ont éclaté, ce qui confirme la remarque déjà faite depuis longtemps que les pièces en fonte éclatent plutôt en hiver qu'en été. La raison physique de ce phénomène doit être ce me semble le réfroidissement que la température de l'air fait éprouver extérieurement à la pièce échauffée intérieurement, et qui détruit l'équilibre d'aggrégation des molécules métalliques; il est même probable que la ténacité d'une pièce de fonte, surtout de mauvaise qualité, diminue successivement après avoir tiré plusieurs coups, par l'effet du réfroidissement brusque du métal échauffé; ce qui explique pourquoi des pièces qui avaient résisté, tirées avec une certaine forte charge, ont ensuite éclaté avec la même charge, et pourquoi ces accidens n'ont guère lieu qu'avec des anciennes pièces. De ces considérations on pourrait en conclure, qu'il y aurait de l'avantage à recouvrir d'un vernis épais et luisant les pièces de canon en fer, afin de diminuer le réfroidissement extérieur, et que l'on doit entretenir avec soin la peinture que l'on met sur les canons. Il faut en conclure que pour avoir de bons canons, il faut apporter les plus grands soins à l'affinage de la fonte et à l'entretien des fourneaux et des cheminées destinés à la fusion du métal. L'expérience des fonderies de Ruel et de Nevers vient à l'appui de ces principes. A Ruel on faisait d'excellens canons, lorsqu'on vint à changer les machines soufflantes des hauts fourneaux, les ouvriers manquèrent d'expérience, les fourneaux à reverbères furent usés et dégradés, les canons de première et de seconde fusion éclatèrent.

A Nevers l'on faisait aussi de bons canons, avec des fontes qui étaient cependant trop carburées, mais les fourneaux étaient bons, et les cheminées tirant bien, l'excès du carbone se brûlait.

L'on vint à négliger l'entretien des fourneaux et des cheminées, qui se détériorèrent; l'affinage manqua par défaut de chaleur, on fit des canons qui éclatèrent et 100 furent rebutés. Que l'on obvie à ces négligences, que les fonderies soient bien dirigées et l'on aura de bons canons qui ne seront dangereux que pour les ennemis de la France.

DE LA COMPOSITION ET DE L'ORGANISATION DE L'ARMÉE;

PAR LE MARÉCHAL DE CAMP CLOUET (1).

Les vices nombreux de notre système d'organisation militaire, dans les circonstances actuelles, ne peuvent plus être dissimulés. Tout homme de bonne foi, tout Français, ami de son pays et jaloux de la gloire et de l'indépendance de la patrie, est désormais forcé de convenir que nos braves guerriers, placés sous l'empire d'une législation vieillie et qui ne protège pas assez leurs intérêts, sont jusques ici demeurés presque étrangers aux bienfaits du grand œuvre de la restauration. En effet, tandis que sous le gouvernement réparateur de nos rois, tout marche vers un but d'amélioration sensible; tandis que toutes les autres classes de la société prospèrent à l'ombre d'une sage liberté, et lorsqu'elles travaillent à se procurer un bien-être jusqu'alors inconnu, les militaires seuls languissent stationnaires; et, chose inconcevable! ils sont encore régis, en grande partie, par des institutions qui leur furent données dans les temps désastreux de la révolution! Privés d'une importance qui ne peut plus exister pour eux en temps de paix, et sous un gouvernement représentatif, ils sont beaucoup moins favorablement traités qu'ils l'é-

(1) Chez Anselin, rue Dauphine, n. 9.

taient ils y a cinquante ans. Les officiers ont des appointemens moindres qu'avant la révolution, et la paie du soldat est plus faible encore que du temps du bon Henri IV. Ainsi *le prix du sang*, comme l'a dit fort éloquemment, à la tribune, l'honorable général Higonet, *est le seul qui, en France, n'ait pas été augmenté.*

Cette position extrêmement désavantageuse, où se trouvent chez nous les militaires, est loin d'avoir été créée par le gouvernement du roi qui, au contraire, depuis 1818, n'a cessé de travailler à introduire, dans le régime de l'armée, une foule de dispositions favorables. Ainsi, nous devons le dire, si, dans cette France qui marche à la tête des nations civilisées et qui possède tous les genres de richesses, les braves défenseurs du Roi et de la patrie sont moins bien traités que les soldats d'une puissance du second ordre, la faute en est toute aux institutions qui furent données aux militaires dans des temps malheureux, et qu'il est urgent d'améliorer.

Pleins de confiance dans la bonté royale, source de tout bien, et dans la sollicitude du gouvernement, plusieurs militaires se sont fait un devoir d'exposer avec franchise aux yeux de leurs concitoyens, les nombreux besoins de leurs compagnons d'armes. Nous même nous nous félicitons d'avoir, un des premiers, essayé de plaider la cause de nos camarades. Voici un nouveau et un éloquent défenseur des droits de l'armée qui se présente! Bien que l'ouvrage que nous annonçons ne nous ait pas paru renfermer tous les développemens que son titre semble promettre; bien que son auteur ait peut-être un peu négligé de fixer l'intérêt public sur les membres les plus souffrants de la grande famille militaire, empressons-nous cependant de le remercier mille fois du service signalé qu'il vient de rendre à la cause commune, et payons-lui un large tribut de reconnaissance!

M. le général Clouet divise son ouvrage en trois parties principales. Dans la première, il s'attache à signaler les causes du malaise incontestable qui se fait sentir dans toutes les positions de l'armée, et à faire connaître les dispositions qui en résultent. Dans la seconde partie, il traite des moyens à employer pour

mettre un terme à un tel état de choses, et pour inspirer aux sous-officiers et soldats plus de goût pour le service militaire. Dans la troisième, qui concerne spécialement les intérêts des officiers, l'auteur s'occupe des mesures qui lui ont paru les plus propres à leur rendre leur sort plus supportable et à leur créer un avenir moins rigoureux.

Quelques considérations générales et enfin un projet de loi, que M. le général Clouet désirerait que l'on substituât à la loi du 10 mars 1818, terminent cette troisième partie.

Nous allons suivre rapidement M. le général Clouet dans les trois grandes divisions de son ouvrage.

Et d'abord, c'est une vérité généralement reconnue que l'état actuel de l'armée, par suite de l'établissement en France d'une nouvelle constitution politique, réclame de promptes améliorations et toute la sollicitude du gouvernement du Roi! Depuis long-temps on a signalé l'existence d'une inquiétude que semblent, pour ainsi dire, légitimer et le peu d'avantages présens dont jouissent les militaires, et la crainte qu'ils ont de la misère qui attend leurs vieux jours. Mais ce malaise général n'est pas toujours attribué aux véritables causes qui le produisent, et, par la raison qu'avant la révolution chacun dans l'armée, se trouvait, dit-on, heureux de sa position et content de son grade, quelques personnes sont étonnées que l'on ne soit pas aussi satisfait maintenant. « Il paraît tout simple, dit l'auteur, de faire peser la res» ponsabité du mal sur les prétentions exagérées, les vanités irri» tables, les ambitions déréglées, l'esprit d'indépendance, etc.; » par-là le procès se trouve tout jugé sans même avoir été ins» truit. »

M. le général Clouet s'attache à combattre d'aussi injustes suppositions. Il jette un coup-d'œil rapide, et exercé sur les institutions qui régissaient l'armée avant, pendant et après la révolution. Il établit, avec la facilité d'un rare talent, qu'à ces trois grandes époques, tout concourait à donner à la profession des armes toute la considération dont elle a besoin, et à ranimer sans cesse en France cet esprit militaire *qui est la source des vertus publiques et de tous les résultats grands et utiles*. Enfin, il est forcé de

convenir qu'avec nos mœurs actuelles, et dans un moment où la considération ne se calcule bientôt plus que sur le taux des appointemens, l'état militaire ne doit pas tarder à tomber au dernier rang dans l'opinion publique.

A l'appui de ce raisonnement, M. le général Clouet expose, avec toute l'éloquence de la persuasion, les besoins des divers grades, et commence tout d'abord par fixer l'attention sur les officiers-généraux. Il se plaint avec raison de la modicité de leur solde d'activité et surtout de leur pension de retraite. Certes, ce n'est pas nous qui viendrons contester ici, et la réalité de pareils besoins, et la nécessité de promptes améliorations. Plus que personne, nous sentons combien il importe que nos généraux cessent d'être traités avec cette mesquine parcimonie qui est indigne d'une grande nation. Plus que personne, nous ferons des vœux pour que désormais ils soient à l'abri de la *faculté indéfinie laissée à l'autorité de* les mettre à la retraite, et pour qu'ils puissent jouir, le restant d'une vie tout entière consacrée à l'intérêt public, de leur solde de disponibilité. Mais nous eussions aimé à voir M. le général Clouet, oublier pour un moment une position qui est la sienne pour s'occuper plus en détail, dès les premières pages de son ouvrage, des besoins des soldats, de la classe intéressante des sous-officiers et des officiers subalternes; car c'est là qu'est le plus grand mal, et c'est là qu'il y a réellement urgence dans le remède.

Les observations relatives au grade de colonel, basées sur une expérience de plusieurs années, sont d'une grande justesse. Ce grade si important est tellement mal rétribué en France, qu'un colonel qui ne jouit pas d'une grande fortune ne peut presque plus vivre honorablement à la tête d'un régiment, où il éprouve une gêne continuelle. Ici nous citerons, dans tout son contenu, une observation importante et dont l'auteur trouve fréquemment l'occasion de faire l'application : « Les différens grades de l'ar-
» mée, telle qu'elle est aujourd'hui, sont comme les degrés d'une
» échelle qui n'offre pas un seul point de repos; chaque individu
» semble placé sur le tranchant d'une lame de sabre, où il lui
» est impossible de rester; la douleur qu'il éprouve lui fait dési-

» rer de monter plus haut, ne fût-ce que pour changer de place;
» mais à peine est-il arrivé à l'échelon supérieur qu'il y ressent
» les mêmes douleurs, les mêmes angoisses. L'ambition est sans
» doute nécessaire, elle est l'âme et la vie d'une armée; mais,
» excitée à ce point, on verra facilement tous les maux qu'elle
» doit engendrer; on verra aussi qu'il ne faut poins accuser les
» hommes de cette ambition désordonnée qu'on remarque dans
» les différentes classes de l'armée; mais que la raison s'en trouve
» dans le peu de consistance donnée aux positions individuelles
» de notre organisation militaire.»

De ces réflexions tristes, mais vraies, devait nécessairement naître une conclusion dont la justesse est incontestable. («Tous » les grades de l'armée se réduisent à quatre, qu'on peut consi- » dérer comme la force motrice de la grande machine militaire; » ces grades sont ceux de sergent-major, de capitaine, de colonel » et de lieutenant-général; cela posé, il faut donc, en prenant » pour donnée les élémens qu'on possède dans l'armée actuelle, » entourer ces quatre grades de tous les avantages que mérite » leur importance.») En adoptant, dans le nouveau système d'organisation que l'on prépare, des dispositions aussi protectrices, le gouvernement du roi doterait l'armée d'un grand bienfait; il semerait par là, dans les rangs, au moment où les chances favorables sont si rares, de justes motifs de dédommagement et de consolation. Toutefois, quelles que soient les améliorations dont le premier de ces quatre grades principaux devienne un jour l'objet, il n'en est pas moins essentiel de lui agrandir autant que possible la carrière de l'avancement. On se tromperait fort, à notre avis, si l'on cessait de considérer le grade de sergent-major autrement que comme un simple noviciat qui exige, de ceux qui y sont soumis, de grands efforts de zèle et une certaine capacité. Il faut que tout sous-officier, nommé sergent-major, puisse toujours considérer l'épaulette d'officier comme la récompense certaine et méritée de ses bons services. C'est peut-être au grade de sergent-major, que les rêves d'une ambition raisonnable sont le plus nécessaire! Aussi le titre 6 de la loi du 10 mars a-t-il ouvert, avec juste raison,

deux routes aux récompenses pour ceux d'entre les sous-officiers qui auraient rempli les fonctions pénibles de sergent-major. Nous sommes persuadés que de tels avantages ne peuvent guère plus être ravis sans craindre de porter un coup funeste à l'émulation ; et nous pensons qu'il conviendrait que les sous-officiers pussent avoir la moitié des places de sous-lieutenans vacantes.

Quand au grade de capitaine, comme c'est, avec les chances actuelles, le terme présumable de l'avancement où doivent s'arrêter la plupart des officiers subalternes, il est de toute nécessité que l'on fasse de ce grade un point de repos qui procure à ceux qui ne seront pas appelés à le dépasser, l'aisance et la considération que l'on aurait rencontré dans toute autre carrière, après tant d'épreuves et de sacrifices. Ce n'est qu'en rendant le sort des officiers subalternes, plus supportable ; ce n'est qu'en leur offrant la perspective d'un avenir moins rigoureux que l'on pourra travailler à étancher parmi eux, cette soif bien naturelle d'un grade supérieur auquel cependant tous ne peuvent pas parvenir. En effet, de longs services, des vertus et des qualités guerrières peuvent bien suffire pour conduire tout officier au grade de capitaine ; mais au-delà, il faut des talens plus accomplis ; il faut un coup d'œil plus étendu, une plus grande énergie de caractère et surtout le pouvoir précieux d'agir sur les hommes. De tels dons sont rares, et il arrive souvent que de braves et respectables capitaines sont peu propres à devenir chefs de bataillon ; car, pour qu'il soit réellement utile au bien du service, il est nécessaire que ce grade soit confié à des mains jeunes et habiles. Le général Moreau regardait avec raison le grade de chef de bataillon comme le plus important d'une armée ; c'est lui qui, au jour du combat, exerce peut-être le plus d'influence sur le sort d'une bataille. Les nominations de ce grade, faites à l'ancienneté depuis une dizaine d'années, n'ont pas toujours été heureuses ; aussi a-t-on généralement senti la nécessité de voir une nouvelle disposition législative n'accorder aux capitaines qu'un tiers de l'avancement *au tour d'ancienneté* et laisser les deux autres tiers *au choix*. Mais en demandant ici que le tiers seulement des emplois vacans soit dévolu au tour de l'ancienneté,

nous nous ferons un devoir de réclamer pour de braves et respectables capitaines, qui compteront plus de dix ans de grades, une augmentation de solde, des distinctions honorifiques, quelques avantages particuliers, et surtout la solde de retraite du grade supérieur.

M. le général Clouet réclame tous ces avantages en faveur du grade de capitaine; il désire également que l'on améliore le sort des lieutenans et des sous-lieutenans, dont il expose, avec vérité, tous les besoins et les nombreux motifs de dégoût qu'ils rencontrent trop souvent dans la carrière. La différence que l'auteur a voulu établir entre les lieutenans et sous-lieutenans venant des écoles spéciales et ceux qui sortent des sous-officiers, ne nous a pas paru toujours juste.

Dans le langage qu'il fait tenir à ces derniers, lorsqu'ils exposent les motifs qu'ils ont de se plaindre de leur position, M. le général Clouet raisonne comme si ces officiers, qui ont passé par les grades inférieurs, manquaient de toute éducation et n'avaient que la pauvreté en partage. Ce n'est cependant pas ce qui existe réellement. Dans presque tous les régimens de l'armée, il y a un bon nombre de jeunes soldats et de sous-officiers qui, s'ils sont encouragés, doivent un jour faire honneur à l'épaulette, et possèdent assez de qualités pour tenir un rang convenable dans le monde. Il nous semble que M. le général Clouet se trompe fort lorsqu'il dit, dans sa note de la *page* 32, que : *les militaires*, qui ont passé par les grades inférieurs, *peuvent être considérés, sans injustice, comme apportant dans les grades élevés une éducation moins soignée, une instruction moins solide, et par conséquent une capacité plus douteuse que ceux qui viennent des écoles militaires.* Pour combattre une assertion qui nous paraît peu fondée, nous prendrons la liberté de faire observer à l'auteur que les officiers, qui ont reçu l'éducation la mieux soignée, ne sont peut-être pas toujours ceux qui possèdent au plus haut degré les vrais talens *militaires*, et que du reste, la plupart de messieurs les maréchaux de France, des généraux et des officiers supérieurs les plus distingués sortent des rangs des sous-officiers. Il nous serait facile de citer ici tous ces noms célèbres dont l'illustration a

cependant commencé *dans les grades inférieurs de l'armée.*

Une grande amélioration à apporter dans le sort des officiers subalternes, et que l'auteur réclame pour eux, serait « la création d'un nouveau système d'éducation large et paternel, par le moyen duquel leurs enfans seraient élevés aux frais de l'état. » Il est de toute justice que ceux qui dévouent leur existence entière au service de la patrie, aient au moins, sur la fin de leur carrière, la douce consolation de voir le gouvernement se charger de l'éducation de leurs enfans, auxquels ils ne peuvent laisser d'autre patrimoine qu'un nom honorable et de beaux exemples à suivre. C'est ainsi qu'en agissent la plupart des puissances qui nous environnent. En Angleterre, les orphelins des officiers, morts au service, sont élevés aux frais de l'état, dans l'école spéciale et militaire *d'Eton* et de *Sand-Hurst*. Quant aux enfans des officiers vivans, ils sont tous reçus dans les diverses écoles du royaume; le prix de leur pension est abaissé au prorata de la solde de leurs pères. En France, plusieurs écoles militaires sont aussi établies, et des bourses et des demi-bourses ont été fondées dans nos divers colléges royaux. Dans la distribution des faveurs d'une admission gratuite à ces colléges, les enfans des militaires sont loin d'être les mieux traités; et le petit nombre de ceux d'entre eux, qui ont été appelés à recevoir leur éducation aux frais du gouvernement appartiennent à un grade élevé, et jouissent d'une fortune indépendante de leur état. Presque toujours, un pauvre officier subalterne voit ses enfans privés du bienfait d'une éducation que ses moyens ne permettent pas de leur donner, et qui devrait être reçue au compte du gouvernement.

Pendant plusieurs années, les bourses et les demi-bourses ont été le plus souvent distribuées à la faveur et à la protection, et une grande partie des places gratuites, dans les colléges royaux, ont été données à des personnes qui possèdent plusieurs mille livres de rentes. Nous reconnaissons avec grand plaisir que, depuis un an, de tels abus ont sensiblement diminué, et qu'une sollicitude plus paternelle semble avoir présidé, pendant 1828, à la distribution des places gratuites, dans les colléges royaux, dont le ministère de la guerre pourait disposer. Le Journal mili-

taire a publié le nom et les titres des vieux officiers qui ont obtenu cette faveur des bontés du gouvernement, et l'armée entière a applaudi, cette fois, à de pareils choix.

Les causes que l'auteur assigne au découragement et au dégoût que l'on remarque parmi les sous-officiers, et à *l'espèce d'apathie dont ils sont saisis;* les causes *de cette déchéance de l'esprit militaire dans la partie de l'armée où il avait le mieux conservé sa couleur et sa trempe vigoureuse*, ne sont pas toutes, à notre avis, celles dont il rend compte. Ce mal ne saurait être attribué aux individus; il appartient en entier aux circonstances. Il a sa source dans les coups funestes portés, dans ces derniers temps, à l'état militaire, et dans les changemens heureux qu'ont subis les institutions du pays. Pour que les sous-officiers retrouvent le feu sacré de l'esprit militaire, pour qu'ils consentent à se rengager, il faut que de nouvelles dispositions viennent leur assurer une existence au moins égale à celle qu'ils pourraient avoir dans leurs foyers, en s'adonnant à un genre d'industrie quelconque; il faut que l'espoir fondé d'un avancement, ou d'une récompense, puisse leur servir de juste dédommagement pour la liberté qu'ils n'ont plus, dès qu'ils sont sous les drapeaux.

Que l'on fasse disparaître tout-à-fait du service, tout motif de dégoût, et les tracas inutiles que certains chefs de corps, il y a quelques années, se sont plus à multiplier; que l'on apporte au sort des sous-officiers toutes les améliorations raisonnables; qu'on leur conserve, dans toute leur intégrité, les avantages que le titre VI de la loi du 10 mars leur assure; qu'on leur agrandisse encore, s'il est possible, la route de l'avancement, et alors, on les verra consacrer avec plaisir leur vie entière au service militaire; alors une foule de jeunes soldats distingués, et par leur fortune et par leur éducation, s'empresseront d'accourir sous les drapeaux; ils feront pour l'état une pépinière de sujets méritans et de bons officiers!

Tout en réclamant de grands avantages pour les sous-officiers, nous sommes les premiers à sentir l'indispensable nécessité de mettre à leur avancement les conditions qui servent de garanties pour l'état. La loi du 10 mars, en prescrivant que les emplois

de sous-lieutenans, qui reviennent aux sous-officiers, soient donnés tous *au choix*, a agi avec une sage justice; elle a voulu que cet avancement, après quatre ans de services révolus, devînt la récompense du mérite et de la capacité. En effet, au sein d'une paix profonde, et à une époque où les divers genres d'instruction se répandent parmi toutes les autres classes de la société, il est essentiel que le grade d'officier ne puisse être confié qu'à des sujets qui réunissent toutes les qualités nécessaires pour tenir dignement le rang qu'ils sont appelés à occuper. Un tel privilége, établi par la loi, est tout-à-fait dans l'esprit d'un gouvernement constitutionnel, où chacun doit être l'enfant de ses œuvres. Il faut donc que les sous-officiers, candidats au grade de sous-lieutenant, joignent, aux qualités guerrières, le bienfait d'une bonne éducation, car on ne saurait devenir officier par le seul fait du brevet.

Après leur avoir créé des droits à l'avancement le gouvernement du Roi, dans sa sollicitude toute paternelle, vient de fournir aux sous-officiers un moyen d'acquérir des connaissances, sans lesquelles il n'est guère plus possible de réussir dans le monde. Les généreux souhaits de l'auteur viennent d'être accomplis! Par décision du 27 novembre 1828, S. E. le ministre de la guerre a prescrit que des cours de *grammaire*, *de géographie*, *d'histoire* et de *mathématiques*, fussent ajoutés à celui de *comptabilité militaire*, que déjà l'on suivait, dans l'école des sous-officiers. Ces divers cours établis, dans tous les régimens de l'armée, dès la fin du mois de décembre dernier, et professés par des officiers, sont maintenant en pleine activité. Une telle mesure est un grand bienfait qui a été accueilli par des cris de joie et de reconnaissance. En donnant à l'école de sous-officiers tous les développemens nécessaires, et en allouant quelques légers fonds pour cet objet, le gouvernement doit tirer le parti le plus avantageux d'une institution éminemment utile. Nous nous proposons, dans un article particulier, de faire ressortir tous les avantages des écoles de sous-officiers nouvellement établies dans l'armée.

De tous les membres de la grande famille militaire, c'est le

soldat qui mérite de fixer plus particulièrement l'attention de ceux qui s'occupent des besoins de l'armée, car c'est lui qui, tous les jours, fait les sacrifices les plus grands et les plus méritoires. Aussi, M. le général Clouet nous présente-t-il, avec force et vérité, le tableau des misères de ce pauvre soldat, dont les services sont presque toujours désintéressés, qui a tant de droits à la reconnaissance publique, et que, cependant, la société traite avec *indifférence et dédain*. En plaidant une si belle cause, l'auteur paie le tribut de sa reconnaissance; il remplit un devoir qu'exige de lui la justice: « C'est un hommage de » nos souvenirs, dit-il, et c'est pour nous une obligation de conscience; en la remplissant, nous n'avons payé que bien faiblement notre dette à cette classe intéressante d'hommes, confondus dans les rangs du soldat, dont l'obscurité ne fait que » relever le mérite, et dont les héroïques vertus, qui ne se révèlent » qu'à la manière de l'éclair, n'attendent de récompenses que » d'elles-mêmes. »

Jamais l'administration des corps ne fut meilleure ni plus intègre. Cependant, quels que soient les soins paternels dont on entoure le jeune soldat, quelque grande que puisse être la surveillance que les chefs de corps exercent sur l'emploi des fonds de l'ordinaire, c'est-à-dire, de l'argent destiné à la nourriture; il est bien prouvé, maintenant, que la solde ne peut plus suffire aux besoins du soldat. Chaque jour les denrées de première nécessité augmentent de prix, et mille petites dépenses étrangères à l'achat des alimens, viennent diminuer encore la trop modique somme de trente centimes versés à l'ordinaire. Il est donc de toute urgence que la solde du soldat soit augmentée, car l'insuffisance de la nourriture produit une infinité de maladies, et occasionne des frais extraordinaires à l'état.

L'auteur indique de grandes améliorations à apporter dans le sort du soldat et dans celui des sous-officiers. Ses observations sur le recrutement de l'armée, basées sur des renseignemens qu'une expérience de plusieurs années rend certains, sont d'une grande justesse, et doivent, lors de la discussion du nouveau projet, servir à faire disparaître les lacunes et les défectuosités de la loi du 10

mars, en ce qui concerne les appels. Le système de remplacement qu'il propose, et dont nous regrettons de ne pouvoir ici parler plus en détail, mérite certainement l'approbation générale. Ce projet a été l'objet des soins de l'auteur qui, pour le rendre complet, n'a épargné ni pienes ni investigations. Il consiste à établir que : « Tout jeune soldat faisant partie du contingent de » la classe appelée, pourra se faire dispenser du service militaire, » à la seule condition de verser une somme déterminée, inva- » riable, dans les caisses du gouvernement. Cette somme serait » employée à assurer une existence et un heureux avenir à tout » sous-officier, caporal ou soldat, qui, avec les antécédans con- » venables de bonne conduite, voudra contracter l'engagement » de servir encore huit années. »

Le premier avantage d'un tel système de remplacement sera de rendre impossible ce trafic honteux, qu'on a qualifié de *traite des blancs*, et de faire disparaître l'idée injurieuse, attachée au nom de *remplaçant*, qui, d'après le nouveau projet, prendrait la qualification de *soldat pensionné*.

Par le système de remplacement, dont nous venons de parler, le sort présent et l'avenir des sous-officiers et soldats se trouve en partie fixé; reste maintenant à traiter des intérêts des officiers subalternes, supérieurs et généraux. L'auteur réclame d'abord, avec raison, en leur faveur, une augmentation d'appointemens; car de tous ceux des puissances de l'Europe, les officiers français sont les plus mal payés, ainsi qu'on l'a maintes fois prouvé. Il fait sentir toute l'injustice de la retenue de 2 pour cent sur les appointemens, au profit des invalides, dont les frais d'entretien, chez une grande nation, doivent être supportés par le trésor public, et non par les *modiques salariés de l'état*. M. le général Clouet voudrait que cette retenue mensuelle déjà exercée, fût augmentée d'une somme de 3 pour cent, et que le tout fût *employé à former une masse de fonds dont le produit serait appliqué à l'accroissement graduel du tarif des retraites*. Ainsi se trouverait provisoirement résolue la grande question des pensions de retraites. Les bases d'un tel projet semblent avoir été adoptées par l'illustre commission, et le ministre de la guerre

a consulté, à cet égard, tous les officiers de l'armée qui, en général, ont accueilli cette proposition avec joie. Cette presque unanimité de consentement d'une retenue sur les appointemens, déjà si modiques, prouve combien l'urgence d'une augmentation de pension de retraite est grande. Aussi, un pareil remède apporté aux souffrances des vieux officiers, quoique peu favorable en lui-même, doit-il être regardé, pour le moment, comme un grand bienfait! Toutefois, une augmentation prise sur la solde, ne peut être qu'une mesure provisoire, adoptée seulement à cause des charges énormes de l'état, qui, du reste, sous les gouvernemens qui ont précédé le retour fortuné de nos rois, s'est montré bien peu reconnaissant envers les divers membres de cette armée française, qui a doté la patrie de tant de trésors de gloire, et que ses hauts faits et ses malheurs ont rendu si digne d'intérêt (1). Il est réservé au gouvernement des Bourbons de réparer, à une époque plus favorable, cet autre genre d'infortune, en opérant dans le sort des vieux officiers, un changement assez avantageux pour mettre fin à l'accroissement de leurs privations présentes, et qui soit, par conséquent, plus digne de la reconnaissance nationale.

---

(1) A diverses époques, l'armée française a été l'objet de la reconnaissance publique; mais, par une fatalité particulière, elle n'a jamais vu s'accomplir les promesses qui lui avaient été solennellement faites. En 1792, la convention décrète qu'un miliard de biens-fonds sera retiré du domaine public pour être distribué à ceux qui avaient si courageusement chassé l'ennemi hors du territoire. Ce décret favorable est rapporté peu de temps après, et le milliard promis à nos braves sert à indemniser les créanciers de l'état. Le prétendu gouvernement militaire de Napoléon, chose étonnante, est peut-être celui qui a le moins fait pour les militaires français; car les bienfaits que ce chef suprême du gouvernement répandait sur ceux qui servaient sous ses yeux, n'ayant pas leur source dans des lois stables, et n'étant que l'effet de la bienveillance particulière de Napoléon, ils n'ont pas tardé de disparaître avec lui, et nos braves guerriers sont rentrés sous l'empire d'une législation qui ne protége pas assez leurs intérêts. Les dispositions les plus favorables, et qu'on a introduites dans le régime de l'armée, sont dues au retour de nos rois.

Après avoir pourvu aux besoins de l'avenir, l'auteur s'occupe de l'avancement des officiers; il fait de la *capacité* et du *mérite*, la base de l'avancement; et, afin de constater légalement l'existence de cette condition salutaire de la *capacité* et du *mérite*, il provoque la formation d'un conseil d'examen pour les sous-officiers et pour les officiers reconnus candidats: cette idée est large et heureuse; il est à regretter que M. le général Clouet ne l'ait point appliquée à la *conservation du grade*, c'est-à-dire qu'il n'ait pas réclamé la formation d'une espèce de conseil d'enquête qui ferait préalablement son rapport au roi, chaque fois que S. M. aurait à prononcer la destitution et même le renvoi d'un officier.

C'est avec raison que l'auteur cherche à diminuer les échelons de la trop longue hiérarchie militaire. Un des meilleurs moyens de parvenir à ce but serait de supprimer le grade tout au moins inutile de lieutenant-colonel (1).

Avant d'arriver à la fin de cet examen, nous croyons devoir relever une erreur, légère il est vrai, mais qui doit cependant nous causer quelque étonnement de la part de l'auteur, que nous avons vu commander pendant assez long-temps un régiment de la nouvelle armée. « Il est prouvé, dit-il, au titre IV de la » page 117, que le premier habit d'un jeune soldat, ne dure jamais son temps... et il faut faire à un grand nombre d'entre » eux (des jeunes soldats) une seconde livrée d'habillement par » anticipation. Cette mesure est généralement blâmée par les inspecteurs, qui finissent toujours par l'approuver. » Nous pouvons affirmer que, dans les divers régimens de ligne de l'armée actuelle, le second habit n'est jamais délivré aux jeunes soldats avant l'expiration de la durée légale du premier, et que par conséquent l'autorisation d'une mesure si contraire aux réglemens, n'a guère pu être donnée : nous invoquons à cet égard le témoignage de messieurs les inspecteurs-généraux et des chefs de

(1) Voyez, dans le numéro de janvier 1829, page 73, l'article *sur la suppression du grade de lieutenant-colonel*.

corps. Nous ignorons si l'abus, dont il est ici question, a existé dans la garde royale.

Le talent que l'on remarque dans l'ouvrage, dont nous ne pouvons que rendre un compte imparfait, nous fait vivement regretter que l'auteur n'ait pas jugé à propos de traiter plusieurs questions qui sont à l'ordre du jour et qui se rattachent essentiellement à *l'organisation et à la composition de l'armée*. Tandis que M. le général Clouet consacre plusieurs pages aux simples détails de formation des *brigades* de la garde royale, il s'abstient de nous faire connaître son opinion sur la nécessité et sur les avantages de conserver deux espèces d'infanterie; sur la possibilité d'une fusion des deux corps royaux du génie et de l'artillerie; sur les modifications indispensables à apporter dans le corps de l'intendance militaire, etc., etc. Tout en combattant l'établissement, en France, d'un système de *landwers*, qui peut bien avoir réussi en Prusse et en Allemagne, mais qu'il serait peut-être peu avantageux d'introduire chez nous, l'auteur néglige de nous indiquer la meilleure marche à suivre pour former la réserve de l'armée active. C'est avec une grande surprise que l'on remarque une telle lacune dans le projet de loi que l'auteur voudrait voir substituer à la loi du 10 mars. Si d'un côté, nous convenons que l'introduction, en France, d'un système de landwers aurait, entre autres inconvéniens graves « de former, » en quelque sorte, deux armées, dont les mœurs, les habitudes » et la direction d'esprit seraient entièrement dissemblables. » De l'autre, nous pensons qu'il serait de l'intérêt de l'état de rétablir les vétérans supprimés en 1824.

En résumé, l'ouvrage dont nous venons de parler est écrit avec force et élégance; il abonde en idées grandes et généreuses. C'est un éloquent plaidoyer en faveur de l'armée. Les militaires de tous grades doivent de grands remerciemens à son auteur, qui, dans la plus grande partie de la tâche qu'il s'est imposée, s'est montré protecteur ardent et défenseur zélé de leurs intérêts.

Un projet de loi en 57 articles, et qui serait destiné à remplacer la loi sur le recrutement, termine l'ouvrage de M. le général Clouet. Ce nouveau projet contient de grandes améliora-

tions, mais il se tait complètement sur la question vitale d'une réserve forte et imposante à donner à l'armée. Il tend d'ailleurs, dans son titre VI, à enlever aux *officiers qui ont servi dans les grades inférieurs*, les avantages que leur assure la loi actuellement en vigueur. Cette dernière considération est d'une trop haute importance pour ne pas mériter toute l'attention de l'auguste président et des illustres membres du conseil supérieur.

Guy, le 22 janvier 1829.

A. DE ILLENS,

Capitaine-adjudant-major au 17e régiment d'infanterie légère.

HISTOIRE DE RUSSIE (1),

PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE, PAR M. ESNEAUX.

Le rôle que la Russie a joué, dans les événemens de notre patrie, et celui qu'elle paraît vouloir jouer encore aujourd'hui en Europe, tout se réunit pour appeler l'attention sur ce pays, presque inconnu hors de ses frontières, il n'y a guère plus d'un siècle. Chacun doit désirer de connaître sinon la première origine d'un peuple, qui, comme tant d'autres, se perd dans la nuit des temps, au moins l'époque de sa première apparition parmi les nations organisées, le développement de son existence politique et de ses institutions, son caractère particulier, et la série des événemens qui l'ont amené au point où il est arrivé.

C'est la tâche qu'a entreprise l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons, et dont les trois premières livraisons, composant le

---

(1) Cet article n'a aucun rapport avec celui inséré dans le numéro 40 de ce Journal, et dont la suite paraîtra dans le prochain numéro. — Cet ouvrage se trouve chez Corréard jeune, rue de Richelieu, n. 21.

... paraître. Écrit de bonne foi, et ... nous paraît remplir toutes les con... histoire vraiment utile. Un préjugé ... l'impression qu'a dû laisser le ... écrit par Voltaire, attribue au rival ... Don Quichotte du Nord, la création ... politique ne s'est fait sentir en ... Levesque d'abord, Karamsin en... s'appliquent à réfuter cette erreur, ... l'an 862, et en présentent une ... remarquables entre cette époque et ... Pierre, dit notre auteur, bien des évé... plus considérables, plus instructifs, ... et c'est avant lui, que nous voyons la ... les institutions les plus diverses naître, ... périr sous la hache du despotisme, ... vestiges. »

... aujourd'hui à ne plus être exclusivement ... des princes, des intrigues de cour, des ... des grands, et des annales de carnage et ... les guerres. Les peuples, leur ca... et la marche de leurs institutions ... et, quoique d'un pas, rendu en... les préjugés ou les influences auxquelles ne ... les écrivains, elle marche vers une ... Notre auteur nous semble marcher d'un ... nous croyons que son travail ... et à l'instruction des hommes

... dit M. Esneaux, je n'ai pas oublié le peuple, ... je rapporte ... j'ai expliqué selon mes faibles ... les conséquences des faits; la marche ... de la royauté, de l'aristocratie, du pouvoir sacer... ; leurs rivalités et leurs combats »

... volume de son ouvrage, que nous avons sous ... nous paraît avoir rempli son engagement

de manière à nous donner une garantie certaine de l'intérêt avec lequel mériteront d'être accueillis les volumes suivans.

L'auteur a passé légèrement sur les origines de la nation russe, ou, pour parler plus exactement, des peuples qui composent aujourd'hui la Russie d'Europe. « Mon sujet ne m'y condamne pas » dit-il », et il a raison. Une dissertation archæologique sur cet objet, quelqu'intérêt qu'elle pût offrir d'ailleurs, l'écartait trop du but qu'il s'est proposé et ne lui aurait fourni aucune lumière utile.

Les Slaves, inconnus sous ce nom dans l'histoire avant le 4e siècle, ne sont descendus vers le Danube et n'ont attaqué la Grèce, qu'au commencement du 6e. Leur origine est inconnue, dit notre auteur, d'après Karamsin, quoique Lévesque les fasse venir de l'Asie, selon le contenu des chronologistes embarrassés. Pourquoi ne seraient-ils pas indigènes des vastes contrées d'où on les vit sortir, pour se répandre d'un côté jusqu'à l'Oder, et de l'autre jusqu'à la mer Adriatique et le Péloponèse? Bien des indices semblent démontrer qu'ils occupaient en Europe tout le pays situé entre la Vistule et les frontières de la Tartarie, et qui s'étendait de la mer Noire et de la Caspienne, jusqu'aux sources du Boristhène et du Volga. Ce seraient donc les mêmes que les Grecs, habitués à donner à toutes nos contrées le nom de la première peuplade qu'ils y ont connue, appelaient les Scythes, dont le nom a disparu après que les Romains eurent atteint la mer Noire. Leurs voisins à l'est étaient les peuples pasteurs ou nomades, que nous confondons sous le nom commun de Tatars, d'après le mot chinois Tata, l'équivalant de celui de Barbares chez les Grecs; au nord, les tribus des Finnes, qui comprenaient les Pives, les Esthiens, les Sermes, les Wolakes et les Mordwènes; à l'ouest, les Germains; au sud, les monts Carpathes, le Danube, la mer Noire et la Caspienne. Dans ce sens les Slaves peuvent avoir quelque raison de s'appeler la grande nation. Il ne serait pas bien difficile de retrouver parmi les tribus Slaves, qu'indique Karamsin, la plupart des peuples mentionnés par Hérodote et les anciens géographes. Les Dreuliens, habitant les forêts de la Valaquie et du haut Borysthène, sont évidemment les mêmes que les *Neyres, apud quos Borysthenes nascitur*, et qui se

changeaient en loups, ou plutôt se couvraient de peaux de bêtes, pendant quelques mois de l'année. Les Sarmates, sont la grande tribu slave des Lekhes, que leur habitation dans des plaines a fait nommer Polonais. Les Scythes nomades, des bords de la mer Caspienne et de la mer Noire, sont les Cosaques ou Kaisakes, dont le nom *Kasak*, dans la langue tatare, signifie *Nomade*.

Les mœurs mêmes, que les anciens attribuaient quelquefois aux Scythes en général, et plus particulièrement aux Hyperboréens, convenaient aux tribus slaves septentrionales, qui ne connaissaient pas la guerre (*non bella movere non jurgia*), et qui cultivaient la musique et probablement la poésie (*sacris operari maxime Appollinis...: referuntur*). Ce sont eux qui au 6e siècle, sollicités d'envoyer des troupes auxiliaires au khan des Avars, lui répondirent : *nous sommes inhabiles à la guerre, nous ne savons que jouer du luth*.

Il paraît cependant que les Slaves méridionaux, aguerris par leurs guerres avec les Romains, furent entraînés dans le débordement des Huns au 5e siècle. Ces derniers, partis du nord de la Chine, et probablement du pays connu plus tard sous le nom de Kitay ou de Karakatay, appartenaient aux peuples tatars, et n'étaient point Slaves. Mais détruisant ou incorporant toutes les tribus, demi-sauvages, qu'ils rencontrèrent, les Slaves méridionaux se fondirent dans les armées d'Attila. En 1793, une de ces hordes slaves, qui avaient accompagné ce conquérant au siége d'Aquilée, et était restée dans un canton voisin de Gemona (l'ancienne Hemona ou Emona de la tribu Claudia), fut reconnue pour être de la même origine que les Cosaques qui accompagnaient Souvarof, et dont elle avait conservé la langue.

Après la destruction de l'empire des Huns, les Chazares ou Khosars, habitans de la Tauride, étendirent, au 7e et au 8e siècles, leur domination sur les restes des Slaves méridionaux, jusque vers Orsova à l'ouest, et jusqu'aux cataractes du Dnieper au nord. Les Slaves septentrionaux étaient restés jusqu'à cette époque, tranquilles et presque inconnus ; cependant la situation de Novogorod, communiquant facilement avec la mer Baltique, y avait amené une espèce de commerce, tel qu'on pouvait le faire dans ces temps sauvages. Il n'en fallait pas davantage pour attirer,

non-seulement les tribus slaves des environs, telles que les Krivitches et les Vesses, mais les Finnois appelés *Czud* (*Tchoudes*), par les Slaves, et *Eistur* par les Scandinaves (1). Ces derniers, connus sous le nom général de Normands (hommes du nord), et qui étendaient leurs courses et leurs dévastations sur toutes les côtes de l'Europe occidentale, ne tardèrent pas à se diriger vers les pays de l'est, qu'ils désignent dans leurs chroniques sous les noms de *Estragard* (pays de l'est) et *Gandarike* (pays du royaume). De même que les hordes de Germains, qui ravageaient les Gaules dans les 3e, 4e et 5e siècles, prenaient le nom de Francs; les Scandinaves, qui se réunissaient pour une expédition, prenaient celui de *Wæringer* (confédéré), dérivé de *Waer* (pacte, alliance). C'est de là qu'on a fait Varègues, et sous ce rapport Nestor a raison de dire, que les Varègues étaient un mélange de Suédois, Norvégiens, Goths et Angles, tous Scandinaves.

La première invasion des Varègues eut lieu en 859, mais ce ne fut qu'une expédition de rapine qui se borna à ravager le pays des Tchoudes, des Novogorodiens, des Krivitches et des Meriens. Les premiers invaseurs se retirèrent en 861.

Il paraît cependant que les résultats de cette première expédition furent assez avantageux aux Scandinaves, pour les engager à en tenter une seconde. En 862, une nouvelle horde de Varègues revint à Novogorod, sous les ordres des trois princes *Rurick*, *Sincous* ou *Sinaf* et *Trouver*. Ces deux derniers étant morts dans l'espace de trois ans, l'aîné resta seul maître des pays qu'ils avaient occupés; et c'est lui qu'on regarde comme le premier souverain de la Russie. Les annalistes, par un amour-propre national, fort mal placé, ont voulu prétendre, que les chefs des Varègues avaient été librement appelés et élus par les peuples dont ils occupèrent le territoire. Mais nous partageons entièrement l'opinion de M. Esneaux, qui pense que l'établissement des Scandinaves à Novogorod, fut, comme tous ceux des autres bar-

(1) Ce sont les Estyens des anciens géographes.

bares, une invasion et une conquête. Il faut une perfection de civilisation bien plus exquise, que celle des Slaves du 9e siècle, pour qu'on s'avise d'appeler des chefs et des troupes étrangères pour nous gouverner.

Le nouvel état de Rurick ne s'étendait, à sa mort, en 879, vers le midi, que jusqu'à la Dwina, et vers l'orient que jusqu'à Jaraslaf. Mais en même temps que Rurick consolidait ses conquêtes, d'autres Scandinaves, venus apparemment un peu plus tard, et n'ayant pu entrer dans le partage des premiers, se dirigèrent vers le Dnieper, sous les ordres des frères *Dèr* et *Askold*. Ayant soumis la tribu des Pelaniens et pris la ville de Kief, ils y fondèrent un second état, limitrophe des Khazares.

L'état fondé par les Varègues, prit le nom de Russie. Mais d'où vient ce nom? Nestor n'en dit rien, et Karamsin le dérive du canton de Ros-Lagen, en Suède, d'où étaient partis Rurick et ses compagnons. Notre auteur partage cette opinion. Quant à nous, nous la croyons un peu hasardée. Aucune peuplade scandinave ne porte dans l'histoire le nom de *Ros*, ou *Rus*, et quand même tous les Varègues de Rurick auraient été du canton de Ros-Lagen, ce qui n'est sûrement pas probable, il ne s'en suivrait pas encore qu'ils auraient imposé leur nom au pays. Il n'est à notre avis, pas nécessaire de recourir à une étymologie aussi éloignée. Aucun annaliste n'indique le nom que portait la tribu slave de l'Ilmen. Mais les Slaves de Novogorod n'ont-ils pas pu s'appeler Russes, comme leurs voisins se nommaient Krivitches, Poloniens, ou Meriens? Alors il ne faudrait pas s'étonner que la tribu qui a servi de berceau à l'empire lui ait donné son nom.

Igor, fils de Rurick, ne lui succéda pas, et ne devint chef des Russes qu'après Oleg, choisi probablement par les Varègues qui avaient plus de confiance en lui. Oleg avait étendu son domaine par la conquête de Smolenck, de la Severie et du canton des Radimitchès. Kief s'était soumise après l'assassinat de ses princes. Igor, tantôt ennemi des Petchinègues, tantôt leur allié, pour dévaster les frontières de l'empire grec, n'agrandit pas son état; il fut même obligé d'appeler de nouveaux Varègues à son secours. La première condition des Slaves, sujets de Rurick, avait

été un servage absolu; mais Oleg, voulant pousser ses conquêtes, fut obligé de se servir de milices slaves, pour compléter ses troupes, et prépara ainsi l'affranchissement de beaucoup de familles indigènes. Le quatrième souverain russe fut Sviatoslaf, qui régna d'abord sous la tutelle de sa mère Olga, qui fut ensuite baptisée à Constantinople sous le nom d'Hélène. Jusque là le despotisme brutal des invaseurs avait remplacé l'anarchie républicaine des tribus slaves. La puissance faisait le droit; le glaive était la loi; les rapines constituaient l'administration, et les tributs étaient arrachés par le caprice du souverain, qui parcourait les districts avec une armée pour les exiger. Olga, qui par cela seul mérita d'être canonnisée, cherche à remédier au désordre en jetant la première base d'une administration plus régulière. Il en devait résulter un nouvel ordre de choses qui n'obligeât plus le souverain, à chaque occasion dangereuse, d'appeler de nouveaux Scandinaves. Le servage de la masse des peuples continua cependant à subsister, parce que même en égalant un grand nombre de familles slaves aux vainqueurs Varègues, on n'avait fait qu'augmenter les obstacles à l'affranchissement des autres.

Sviatoslaf, peu après la mort de sa mère, périt au retour d'une expédition malheureuse contre les Grecs, trahi par les Petchenègues ses alliés. Yaropolk, son fils, ne parut qu'un instant sur le trône; son frère, Vladimir, aidé par une armée de Scandinaves ou Varègues, le dépouilla et le fit assassiner. Ce même Vladimir se débarrassa cependant bientôt de ses nouveaux alliés, dont l'exigeance l'effrayait. Il les força à passer en Grèce, et l'affranchissement des Slaves, qui parvinrent à la noblesse par le service militaire et les emplois, rendit l'aristocratie presque entièrement nationale. Après quelques guerres heureuses, Vladimir s'étant rendu maître de Cherson, et menaçant de là les empereurs grecs (Bazile et Constantin) d'une invasion, obtint en mariage leur sœur Anne, mais sous la condition de se faire baptiser. Il le fut à Kief, dont il força les habitans à suivre son exemple. L'établissement du christianisme amena en Russie, comme ailleurs, l'ambition sacerdotale; et là, comme dans les

autres pays, les prêtres envahirent ou dominèrent la juridiction civile, et se créèrent des priviléges, soit en abusant de la superstition des princes, ou de leur ignorance, soit en fabriquant de fausses chartes. Mais d'un autre côté, à mesure que le nombre des Slaves affranchis augmentait, l'antique esprit d'indépendance se développa de nouveau. Novogorod et Eskof commencèrent à déployer un esprit républicain.

Le règne de Sviatopolk n'offre à l'histoire que le meurtre de trois de ses frères, et une guerre civile contre son frère Yaroslaf, qui lui succéda. Yaroslaf avait été aidé dans sa révolte par les Novogorodiens, qui lui assurèrent la victoire; il est aisé de concevoir que ces derniers profitèrent de cette circonstance heureuse pour assurer leur indépendance. Ils obtinrent sans peine, dans le moment du danger, une charte, qui reconnaissait et garantissait leurs droits, et qu'il ne fut plus possible de révoquer. La date de cet acte intéressant doit se rapporter à peu près à l'an 1020.

Ici l'auteur interrompt sa narration pour donner au lecteur une idée de l'état de la Russie pendant les deux premiers siècles de son existence comme état organisé. Il rapporte également la substance du code de lois donné par Yaroslaf à son peuple et qui lui mérite le titre de Grand. Ce code, qui ressemble à bien des égards à ceux des Francs et des Saliens, contient une addition qui paraît n'avoir été faite que pour Novogorod; c'est celle de l'établissement du jury dans toutes les causes judiciaires. Le jury, compagnon inséparable de la liberté, existait chez les Germains et les Scandinaves. Là, *inter pares*, puisque tous les citoyens étaient libres, il ne souffrait et ne pouvait souffrir aucune exception. Mais lorsque les Scandinaves, les Francs et les autres invasenrs eurent réduit en servitude les peuples chez lesquels ils s'établirent, ces derniers, en perdant la liberté, ne purent pas être admis à la prérogative du jury. Les Slaves, non nobles, en furent donc privés; car on ne saurait douter qu'ils n'aient joui, avant Rurick, de ce premier droit naturel. Sous ce rapport le jury accordé aux Novogorodïens est une conséquence et une preuve de l'état libre des citoyens.

M. Esneaux tire de la charte d'Yaroslaf, toute informe qu'elle est,

des conséquences sur lesquelles il établit la situation réelle de l'état civil de l'administration et de la législation de la Russie à cette époque. Cette partie intéressante de son travail ne nous a pas paru la moins recommandable par la sagacité des vues et la justesse des conclusions.

Le règne d'Ysiaslaf, fils de Yaroslaf, d'abord assez tranquille, fut troublé, après quelques années de paix intérieure, par la révolte du prince de Polotz, qui parvint même à le détrôner. Une nouvelle guerre civile entre Ysiaslaf et ses frères acheva d'ébranler l'état russe, dont la décadence et le morcellement en fiefs datent de cette époque. La multiplication des apanages jeta les germes des guerres civiles qui éclatèrent sous ses deux successeurs Vsevolod et Sviatopolk II, et qui tinrent l'empire dans un état continuel de convulsions, qui l'empêcha d'étendre ses frontières. Ces guerres civiles amenèrent une espèce de dérangement populaire dans le droit de succession des princes. Vladimir II se fit élire par les bourgeois citoyens de Kief; mais cette cérémonie, qui n'avait point d'autre but que d'ajouter la province de Kief à ses propres forces, n'eut aucune influence sur la situation des peuples. Au contraire Vladimir profita du premier moment où sa puissance fut affermie, pour porter atteinte aux priviléges des Novogorodiens, à qui il enleva celui de nommer leur gouverneur.

Après la mort de Vladimir II, l'empire fut partagé entre six princes, dont l'aîné, Mstislas monta sur le trône. Ces apanages, et ceux des autres princes descendans des souverains antérieurs, formèrent une anarchie féodale, à peu près du même genre que celle qui existait en France, à la fin de la seconde dynastie. Les effets en furent les mêmes, l'ordre de succession fut interverti à chaque instant, par la force et le caprice, et sans aucune règle certaine. L'histoire des deux souverains suivans, Yaropolk II et Vzevolod II, n'offre qu'un chaos de dissentions intestines mêlées aux incursions de quelques barbares étrangers. Ces fléaux accumulés sur un pays presque désert, où la culture était à moitié négligée, dûrent s'opposer à toute espèce d'amélioration. Pendant ce temps Novogorod consolidait sa liberté, et le clergé profitant à

son ordinaire des dissentions qu'il faisait naître ou qu'il dirigeait, augmentait journellement ses richesses, son crédit et ses usurpations législatives. Tel est à peu de choses près le résumé des faits principaux contenus dans le premier volume de l'histoire de Russie par M. Esneaux. La marche qu'a suivie notre auteur et qui est celle qui convient à une histoire critique et philosophique, nous paraît un sûr garant des succès qu'obtiendra cet ouvrage.

Le Gén. G. DE V.

AVIS.

Nous avons reçu un article qui nous a été adressé par un officier suisse, des régimens capitulés au service de France, et qui contient une réclamation relative à l'ouvrage de M. le général Préval, sur le service des troupes en campagne.

Si cette réclamation n'eût été relative qu'à quelques principes militaires établis par M. le général Préval, et que M. l'officier suisse eût voulu critiquer, nous nous serions fait un devoir d'insérer la critique ; mais comme elle porte principalement sur des principes de droit public généralement reconnus, particulièrement fixés par notre constitution politique, et qui ont seuls dicté les ordonnances dont parle M. l'officier suisse, nous nous en abstiendrons. Les considérations politiques pour ou contre l'opinion émise dans l'article que nous avons reçu ont déjà été examinées. Nous ne croyons pas, dans le cas dont il s'agit, qu'il nous convienne sanctionner par notre aveu une réclamation contre nos proprès institutions politiques, qu'un officier étranger ne nous paraît pas avoir lui-même le droit de faire.

Pour éviter cependant toute fausse interprétation de notre refus et nous mettre à l'abri des insinuations et des inductions de quelques Français qui ne paraissent pas bien pénétrés de l'esprit de la Charte, nous croyons devoir faire sur l'article dont il s'agit les observations suivantes.

L'infériorité dont parle le général Préval, n'est point un blâme personnel adressé aux Suisses, ainsi que paraît l'insinuer notre correspondant. Elle n'est que politique et relative à nos principes et dans le droit naturel, généralement reconnu, qu'ont les nationaux, en tout pays, de passer avant les étrangers, dans toutes les relations d'affaires publiques. L'officier suisse oublie que ses compatriotes seraient les plus ardens à réclamer ce droit chez eux, et nous sommes loin de les en blâmer.

Il est fort douteux qu'une discussion approfondie aux chambres amenât la rectification de la capitulation avec les cantons suisses, et cela par le motif unique, mais *dominant*, que les cadres de l'armée française sont loin d'être assez étendus pour que la jeunesse nationale ne puisse pas les remplir facilement. Il s'en suit qu'aucun motif ne peut permettre qu'on leur enlève une partie des chances que la carrière militaire peut offrir à beaucoup d'individus tirés de son sein. Quels que soient le mérite et le zèle des étrangers, le devoir d'un bon gouvernement est de donner la préférence aux nationaux, pour tous les avantages dérivant de l'organisation de l'état, et dont la nation fait les frais. Il est encore plus douteux que les chambres voulussent revenir sur ce que l'officier suisse appelle les restes humilians des dispositions demandées par les états de Blois, et qui ne sont dans le fait que celles que réclament l'honneur et la dignité nationale en tous pays. Les chambres ne sont pas moins françaises que les états de Blois, et ce n'est pas d'elles qu'on peut attendre qu'elles méconnaîtront l'honneur national.

Il n'y a dans les dispositions qui privent tous les chefs des troupes étrangères de certains commandemens, aucune *défiance* particulière pour les Suisses ; le proverbe *donner et tenir* n'est point applicable ici, et il ne s'agit pas de savoir si les Suisses sont dignes de notre confiance tout entière. La question que paraît méconnaître notre correspondant est d'un tout autre genre. Un commandement entraîne la responsabilité de celui qui en est revêtu envers la nation qui le lui a confié ; et cette responsabilité ne peut être réclamée que selon les lois et devant les tribunaux du pays. Cette seule considération suffit pour qu'on doive

écarter de tout commandement entraînant une responsabilité nationale, l'étranger qui s'est réservé d'être jugé selon des lois et par des tribunaux *étrangers* au pays qu'il sert. Il en résulte même une conséquence plus rigoureuse : c'est qu'aucun étranger ne doit pouvoir commander isolément, et sans un chef supérieur national, sur lequel la responsabilité puisse être exercée.

Quant à l'idée *d'assimiler en tout*, c'est-à-dire pour les droits, les troupes suisses aux françaises, en laissant cependant aux premières leurs justices particulières, c'est-à-dire, en les exemptant des devoirs des autres envers leur patrie, nous n'aurions que deux mots à en dire. Dans aucun pays gouverné par une monarchie constitutionnelle, ou même par un gouvernement qui sente sa propre dignité, cette mesure ne saurait être admise. D'un côté, nul ne saurait jouir des droits de citoyen, s'il n'en remplit les obligations et n'en supporte les charges ; de l'autre, le souverain qui enrôle et solde des troupes étrangères doit conserver le droit de les faire juger selon les lois et les réglemens imposés à son armée. Le contraire serait en d'autres termes vouloir établir une caste privilégiée étrangère.

Rien ne s'oppose même en ce moment à ce que des militaires suisses se fassent naturaliser Français, afin de jouir des prérogatives qu'ils désirent partager. Alors ils verront que *l'infériorité* dont se plaint notre correspondant ne s'applique ni à la nation ni aux individus, mais uniquement à leur position naturelle envers la France. Nous avons assez de confiance dans la valeur et la loyauté des Suisses pour être assurés que, devenus nos concitoyens, leurs personnes offriront tout entière la responsabilité que n'offre pas leur situation de troupes étrangères.

Le Gén. G. de V.

SAINT-DENIS. IMPRIMERIE DE CONSTANT-CHANTPIE,
Rue de Paris, n. 8.

// JOURNAL
DES
SCIENCES MILITAIRES
DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

THÉORIE.

EXTRAIT D'UN OUVRAGE INÉDIT,

INTITULÉ :

DICTIONNAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE,

OU

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES USAGES ET L'ART MILITAIRE DES ANCIENS ET DES MODERNES.

PAR LE GÉNÉRAL BARDIN.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE PARTIE.

Plan général.

L'ouvrage dont la publication suivra ce qu'on va lire, est un tableau général de la chose militaire, une revue des milices de l'Europe et un résumé de leur histoire; il retrace ce que la science des armes a été, indique ce qu'elle est, et révélera peut-être la nécessité de quelques progrès; les faits qu'il énonce sont positifs et les opinions qu'il reproduit sont en général consacrées; il dépeint surtout nos institutions militaires dans leur état actuel, parce que ce sont celles que l'auteur a été à portée d'étudier le mieux et dont il peut apprécier le mérite, montrer le côté légal ou accuser le vague et les routines. S'il applaudit à ce qu'elles ont

de louable maintenant dans notre pays, s'il forme des vœux pour l'amélioration de quelques principes et s'il ne dissimule pas les imperfections palpables qui déparent plusieurs branches de l'art, il n'agit, pour ainsi dire, que sous les inspirations des écrivains militaires les plus recommandables; il se retranche derrière leurs noms; au besoin, il cite et rapporte, comme preuves justificatives, les passages même de leur texte.

Dans l'intention d'offrir un ensemble complet, il ne s'est dispensé d'aucunes des recherches qui, tout indirectes qu'elles semblent être, complètent l'étude du sujet. Pour faire la part de ce qui est vraiment neuf, et démontrer combien sont vieilles par le fond, la plupart des choses nouvelles par les détails, il remonte aux sources des antiquités militaires, il cherche ses autorités dans tous les genres de monumens et de littérature, il fouille dans les annales mal connues du moyen âge, et il ne se borne pas à donner l'analise critique et la chronologie raisonnée des expressions que l'usage actuel consacre, mais il définit même les termes dont le temps a usé ou détourné l'acception jadis purement militaire (1). C'était la seule manière de dérouler entièrement le tableau de notre armée, de peindre ses mœurs plus d'une fois changeantes, de faire connaître la succession, les altérations, l'état des coutumes françaises, de rappeler l'origine et les vicissitudes de chaque règle admise; c'était l'unique moyen d'accuser par opposition ce qui est authentique, ou ce qui est de simple tradition, d'unir la puissance des comparaisons aux efforts des argumens; et enfin de suivre l'histoire militaire dans sa marche, comme un fleuve dont il s'agirait de reconnaître la source, d'observer les détours et de mesurer le trajet.

Il serait contre nos vues que l'exposé de ce plan en donnât une idée trop étendue, car l'immensité du sujet forçait d'en resserrer le cadre; ainsi, ce livre ayant surtout en vue l'élément principal des armées, l'infanterie ne sera qu'un morceau d'Encyclo-

(1) Tels qu'avoué, bailli, marquis, sénéchal, etc.

pédie militaire ; il offrira une histoire, alphabétiquement classée, de l'art militaire de terre, et présentera l'examen critique et détaillé de la partie de cet art qui concerne, soit médiatement soit immédiatement, l'infanterie de tous les temps et de tous les pays, mais principalement de la France et de notre siècle.

Si ce cours d'études eût été ordonné sous la forme absolue d'un traité dogmatique, quantité de notions de détails qui n'étaient pas à négliger, eussent dû en être exclues. Nous avons déduit de cette considération qu'au lieu d'ajouter un traité à tant d'autres qui existent déjà, il valait mieux adopter le mode qui permet le moins d'oublis, et classer alphabétiquement nos recherches. Plus d'une autorité dominait notre résolution. Platon dit que l'exacte connaissance des mots peut seule donner celle des choses ; et on lit dans Courtin (au mot *Dictionnaire*) : *dans un dictionnaire bien fait, l'analise serait poussée plus loin que dans un traité*.

D'ailleurs, ce genre de livre manquait à la littérature militaire française ; et pourtant des glossaires sont indispensables aux jeunes officiers ; partout les élèves de Mars éprouvent le besoin de consulter et manquent d'occasions et de temps pour approfondir ; leur ardeur se glace à la vue de dissertations volumineuses ; ils ne savent quelles sont les pages qui pourraient être profitables à leurs études particulières ; s'ils se décident à parcourir et à interroger un auteur, ils se rebutent d'abord faute d'une clé, soit que l'ouvrage tombé entre leurs mains pèche par le plan, soit que les expressions qu'il renferme manquent d'interprétation.

Il n'y a donc qu'un Dictionnaire qui puisse vaincre l'insouciance et les excuses qu'elle invente ; il ouvre la voie aux recherches sérieuses, trompe l'indolence et amène les indifférens à étudier sans y penser et à apprendre sans croire étudier.

Quoi qu'il en soit, la forme de travail que l'auteur a préférée excitera peut-être quelques préventions contre l'ouvrage, car les dictionnaires appartiennent à un genre peu goûté, peu perfectionné jusqu'ici. Johnson et d'Alembert, illustres éditeurs et compositeurs de dictionnaires, partagent le fond de cette opinion. Le premier se compare avec trop de modestie à un *pionnier de*

la littérature; l'autre (*Encycl.*, édit. de 1781, disc. prél.) déclare que les Dictionnaires *se refusent à toute lecture suivie.*

Malgré le poids de cette double autorité, la profession des vocabulistes prendrait peut-être quelque lustre, s'ils combinaient mieux leur plan, s'ils se pénétraient davantage de l'importance de leur mission; mais les rédacteurs d'Encyclopédies semblent ne pas avoir compris, que particulariser est tout l'art de composer un Dictionnaire, et que tout article dont chaque phrase ne reproduit pas le mot de souche ou n'en rappelle pas directement l'idée, est un article mal fait, quelque estimable qu'il puisse être, comme morceau d'un traité : nous appuierons cette assertion sur des exemples plus que sur des raisonnemens, et nous la justifierons en appliquant à la composition d'un Dictionnaire quelques méthodes nouvelles; leurs résultats témoigneront que notre production tient ce que son titre promet; qu'elle rassemble ce que son cadre doit renfermer; qu'un traité étudié est ici caché sous un voile facile à soulever, et que, si ce livre est une série de recherches qui donne les choses par les mots, il se rapproche en même temps du genre des ouvrages où l'on trouve les mots par les choses. De cette double nature il découle deux avantages; le livre satisfait facilement aux besoins de l'étudiant ou du lecteur occupé de simples recherches, tandis que celui qui s'applique à une étude plus sérieuse y trouvera les élémens d'un traité en forme. Ouvrir aux uns et aux autres leur route particulière, était pour l'auteur une entreprise moins difficile qu'on ne le supposerait; car, s'il n'est aucun écrit, quelle que soit son étendue, qui ne puisse être transformé en une table complète des matières, pourquoi ne parviendrait-on pas aussi, en concevant d'un même jet la table et le discours, à composer un traité lexique ou un dictionnaire-traité?

Sans doute, celui que nous offrons au lecteur est surtout destiné à être consulté au besoin et à interpréter d'autres productions littéraires; mais il peut aussi être étudié, sinon absolument de suite, du moins conformément à l'esprit d'analise dont le tableau primordial donne l'idée (Voy. Exem., p. 312).

Ce tableau présente le canevas du livre, trace l'itinéraire du

lecteur et met en évidence notre but ; sa figure synoptique est une imitation libre et développée des artifices philologiques et philosophiques dont la chimie et la botanique ont tiré un parti si utile ; il indique, dans leur ensemble, comme nos autres résumés synoptiques (voyez Exém., p. 324) le font pour leurs diverses parties, l'ordre et l'enchaînement des connaissances propres à l'armée de terre ; il rend visibles les racines d'un tronc dont le vocabulaire sommaire (voyez Exemp., p. 348, 349) figuré par ses colonnes les rameaux ; celui-là est le principe dont celui-ci est la fin.

Au milieu de ces deux termes, nous avons ménagé des indications qui mettent directement le lecteur sur la voie des sources ; il lui suffit, pour les découvrir, de consulter les signes génériques placés entre parenthèses, à la tête des articles (voyez Exem. p. 332).

Il résulte du concours de ces moyens, que les points d'arrivée sont vus des points de départ, et que l'on remonte des moindres résultats au plan général. Ainsi un chimiste passe de l'analise à la synthèse, ou opère dans l'ordre inverse.

S'il y avait moyen d'appliquer à une vaste exposition des connaissances humaines, les formes méthodiques auxquelles nous avons ramené notre travail particulier, la France pourrait espérer qu'une véritable Encyclopédie illustrerait un jour sa littérature ; mais l'exécution d'un pareil monument est peut-être à jamais impossible, faute de pouvoir soumettre l'enseignement de toutes les sciences à une marche une et systématique, faute de pouvoir énoncer les idées qui leur sont propres, en y employant des termes également intelligibles pour toutes et qui, de l'une à l'autre, ne soient pas sans une concordance généralement sentie.

Au lieu de s'évertuer vainement à fondre les sciences en une seule, l'esprit de méthode devrait ne s'occuper qu'à régler la confection des dictionnaires particuliers de chacune. (1) Il ne faudrait

(1) Tout écrivain nourri d'études premières, et doué de persévérance, peut produire, par la seule puissance des méthodes, un dictionnaire utile et bien

rien moins, il est vrai, que la puissante volonté d'un gouvernement éclairé pour appliquer un grand système à un essai si im-

---

fait. Il est vrai que l'entreprise exige des conditions qui ne se trouvent pas toujours réunies; elle veut de la santé, quelque aisance, la pratique de plusieurs langues, le secours de secrétaires intelligens, l'espoir de quinze ou vingt ans d'existence, et cette abnégation qui ajourne après l'ouvrage terminé toute idée de profit ou de renommée.

Supposons que l'agriculture soit le sujet à traiter.

Soit faite la transcription d'un article fondamental extrait d'un ouvrage agronomique quelconque; il est probable que cet emprunt fournira les mots bois forestier, grande culture, horticulture, prés, vignes.

Voilà un Dictionnaire qui n'est encore que de cinq mots. Que chacun d'eux se développe dans un essai de description, il en résultera facilement autant de fois cinq mots qu'il a été trouvé d'expressions primitives; ainsi, grande culture produira: assolement, corps de ferme, défrichement, engrais, sillon, etc., etc.

Voilà un Dictionnaire de trente mots. Que chacun d'eux en amène dix, le recueil alphabétique est déjà de trois cents articles.

Le nombre des expressions trouvées s'accroîtra, les explications se compléteront au moyen du relevé des mots qui composent les dictionnaires d'agriculture déjà existans dans toutes les langues.

Recourez de plus aux bibliographes et aux biographes; les noms d'écrivains agronomes qu'ils indiqueront mettront sur la voie de toutes les recherches possibles et profitables.

La persévérance, l'esprit de comparaison, la confrontation des faits et des livres, la durée du temps feront le reste, et l'auteur pratiquera de nécessité le précepte :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;

car, chaque terme, chaque idée nouvelle amèneront un remaniement obligé du tout, pour le plus grand avantage de la clarté, de la raison et de la vérité.

Quelle que soit votre direction littéraire, quelque sujet qu'il vous plaise de traiter, opérez comme il vient d'être dit, et un dictionnaire technique, meilleur qu'aucun de ceux qui ont été faits, va voir le jour.

Sans doute la besogne serait plus courte et moins rude, si celui qui se livrerait à une création de ce genre, était riche de connaissances spéciales, mais ce n'est pas indispensable; l'écrivain pourra faire à-la-fois son éducation et son livre; il ne tirera pas de son seul fond sa production, mais l'auteur et le livre converseront ensemble et se mûriront à-la-fois pour la plus grande perfection du résultat.

portant. Le vœu et les récompenses du prince pourraient seuls plier plusieurs auteurs à un plan donné, et les décider à composer séparément et sans se concerter, le glossaire d'une même science. Un comité de direction amalgamerait ensuite, en un seul traité, la partie positive, les recherches justifiées, les découvertes démontrées; quant à la partie critique, spéculative, hypothétique, elle ne serait mentionnée que sous la garantie et la résponsabilité morale de l'écrivain.

Cette manière de procéder produirait d'étonnans résultats; elle laisserait bien loin telles ou telles encyclopédies incomplètes et prolixes, décousues ou même en opposition avec elles-mêmes.

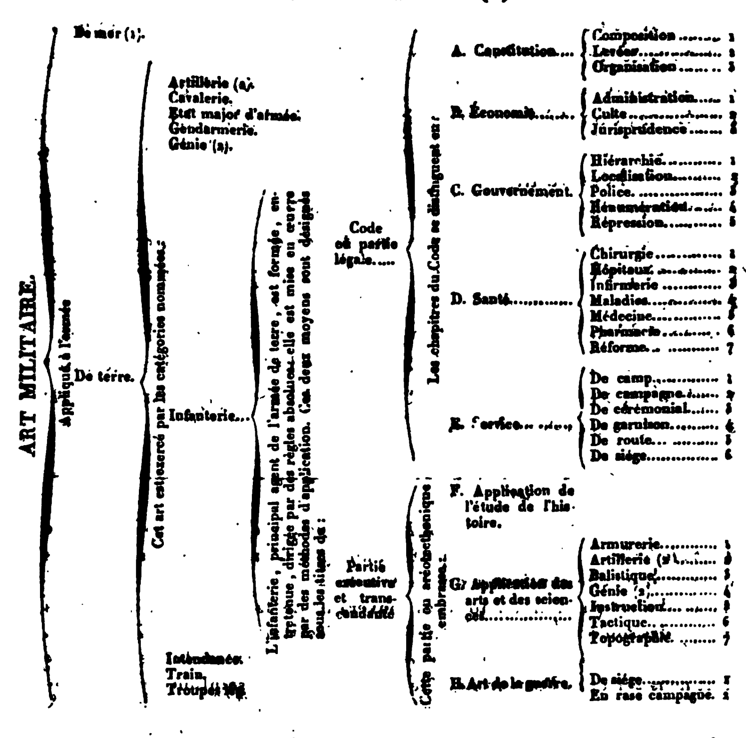
Il faut bien que quelque combinaison analogue à la marche qui vient d'être proposée, ait fait éclore le travail raisonné dont vingt-cinq mille docteurs ont doté la Chine; (1) autrement ils se fussent égarés dans le cahos.

---

(1) On lit dans Courtin, au mot *Bibliothèque*, que la Chine possède une *Encyclopédie*, divisée en 450 parties, abrégée d'une collection bien plus volumineuse; elle contient six mille tomes.

Mais il n'est pas donné à tous les souverains de faire mouvoir des savans comme des soldats, et de plier une légion d'écrivains à un travail national. Les Chinois seuls offrent cette merveille. Dans les derniers lustres du siècle dont nous sortons, l'empereur Kien-long prit la résolution de faire imprimer, en corps d'ouvrages, les divers classiques de ses vastes États. Il leva un ban de vingt-cinq mille érudits, rassembla, organisa, subdivisa, mit en action cette phalange, et lui donna trois ans pour terminer l'œuvre ordonnée; mais, sur les représentations des savans convoqués, il leur octroya un an de plus, sous peine de les priver d'emploi et de salaire s'ils ne remplissaient pas ponctuellement leur mandat. Ces quatre ans et ces vingt-cinq mille académiciens à terme ont donné à la Chine une collection de cent soixante-huit mille volumes in-folio, imprimés avec luxe, et qui peuvent équivaloir à sept ou huit cents in-folio français; l'ouvrage est divisé de manière que chaque classe d'étudians peut n'en acheter que la partie qui lui convient. Le jésuite Amiot intitule cet ouvrage : *Bibliothèque universelle, ou Collection générale des meilleurs écrits, mais revus, corrigés augmentés ou abrégés par les tribunaux littéraires et un choix des plus savans lettrés.*

TABLEAU PRIMORDIAL (3).



(1) Ce terme ne jette pas de rameaux, parce qu'il n'est mentionné que par opposition et comme simple souvenir.

(2) Les mots artillerie et génie se répètent dans la troisième et dans la sixième colonne, mais sous deux acceptions ; suivant l'une, c'est le personnel ; suivant l'autre, c'est la science de l'arme. Dans le premier cas, ces armes sont indépendantes de l'infanterie ; dans le second cas, leur savoir-faire est auxiliaire du savoir de l'infanterie.

(3) Les pages de cette préface où il est fait mention du présent tableau sont celles-ci : 321, 322, 332, 345, 348, 349.

Dans chaque subdivision de ce tableau l'ordre aphabétique détermine le placement des mots.

DEUXIÈME PARTIE.

Des mots techniques, génériques, représentés par tableaux.

Pendant long-temps l'Europe n'a connu d'autre gloire que celle des armes, d'autre occupation que la guerre; nos pères ne cultivaient, ou n'encourageaient que la chevalerie, l'armurerie et la fortification; tel était le moyen âge. La langue militaire était alors, de toutes les langues didactiques, la plus abondante; mais cette abondance dégénérait en confusion, parce que chaque province prononçait et écrivait diversement les mots (1) de même acception, ou bien donnait des noms différens aux mêmes objets. Quelle expression a été plus de fois répétée que celle de seigneur? née seulement du bas grec et postérieurement à l'invasion des coutumes féodales, elle a eu en vieux français dix-sept homonymes et plus de vingt composés. Quel terme a été plus répandu que le nom de la flèche venue des mains des Chinois et de Nembrod à celles du paysan flamand qui tire de l'arc aux ducasses? Cette arme si antique, si générale, cette flèche se représente sous trente-deux dénominations.

Les hauberts qui ont dominé l'ancienne société se sont exprimés sous quarante-six formes appellatives. Enfin les pennons ont été les symboles des châtellenies et en ont jalonné les frontières: l'Europe a été bouleversé et régie par les pennonniers; dix-neuf expressions rendent le substantif pennon.

Cette multiplicité de locutions synonimes était un vice inévi-

(1) Il en était de même dans plus d'une langue; mais, quant à la nôtre, si l'on y examine les mots *arzegaïe*, *behourd*, *breteche*, *cape*, *carreau*, *chevetain*, *gumbeson*, *haubert*, *scigneur*, etc., on sera effrayé de la quantité de leurs synonimes, ou plutôt des substantifs multiformes n'exprimant qu'une même pensée.

table à des époques où la France était sans gouvernement central, et les langues sans dictionnaires; mais cette variété, quoiqu'elle contrarie les études, n'est pas sans quelque avantage pour nous; ainsi l'on peut estimer le degré d'intérêt et d'antiquité des usages au moyen de la recherche des variétés de l'expression qui les désignait; on peut apprécier l'importance qu'ils ont eu, en constatant l'espèce et la quantité de synonimes de cette expression; c'est une grande donnée d'étude. Le discernement du lecteur nous dispensera d'accumuler les preuves de cette proposition; elles ressortent de toutes les pages du présent Dictionnaire.

Lorsqu'au 17e siècle nos premiers vocabulaires parurent, le temps et le savoir manquaient aux vocabulistes; les expressions en désuétude leur étaient inconnues; ils omirent par oubli ou négligèrent volontairement les mots techniques qui désignaient les choses ou les coutumes militaires qui commençaient à s'abolir ou à s'effacer: de là tant d'équivoques dans l'interprétation des vieux termes de guerre; de là l'obscurité des chroniques, le peu de fruit tiré des manuscrits gothiques et notre ignorance à l'égard des armures de nos pères.

Dans cette absence de renseignemens intermédiaires, l'auteur devait donc remonter aux sources mêmes pour y puiser quelques notions plus complètes que celles qu'on doit à Borel, Ducange, Fauchet, Ménage, Pasquier, etc. Ces recherches le forceront, il faut l'avouer, à reproduire des mots jadis techniques qui auront le défaut de n'être plus français; mais leur désuétude est-elle un motif pour qu'on les passe sous silence? Il est vrai, aussi, que l'orthographe de plusieurs semble le fait du caprice; mais comment serait-elle académique, puisqu'ils sont antérieurs à l'académie? Enfin, il y en a qui se modifient sous une multitude d'orthographes qu'il importait d'indiquer toutes (1); dans ce dernier cas, la primauté sera dévolue au mot que l'académie pré-

(1) Seul moyen de faciliter la lecture des livres composés dans le moyen âge.

fère (1), ou, s'il est omis dans son Dictionnaire, la définition du terme portera sur celle des variantes de la vieille orthographe qui a été suivie par le plus grand nombre d'écrivains; (2) enfin, s'il y a doute à cet égard, le mot admis sera celui qui s'écartera le moins de l'étymologie connue.

Tous ces analogues provenus de la langue romane ne pouvaient rester en oubli. Plus d'un lecteur regardera peut-être le travail qui les fait revivre comme un vain tour de force, comme une superfétation; mais nous ne saurions trop répéter que les offrir comparativement, c'est créer une échelle idéométrique, ou un moyen d'estimer les expressions à leur valeur précise, tant par rapport à l'époque de l'usage qu'à raison de l'intérêt que comporte l'objet exprimé: il en résulte donc une application philosophique qui témoigne le plus ou le moins de bannalité des mots et la mesure de l'importance qu'on y a attachée.

Il y a cette grande différence entre le moyen âge et le temps actuel, qu'alors plusieurs synonymes exprimaient une même idée (3); tandis que maintenant des idées nombreuses ne se trouvent représentées que par un seul mot; cet effet tient à l'extension de l'art, au raffinement de ses combinaisons et aux causes suivantes.

La langue militaire de nos ancêtres ne cherchait qu'à exprimer des choses usuelles, mécaniques, familières à quiconque guerroyait, c'est-à-dire à bien des gens; puisque presque tous les hommes faits, qui n'étaient pas serfs ou moines, étaient hommes de guerre et l'étaient à vie. Chacun concourait donc à imaginer

---

(1) Tel est le mot tournoi; l'Académie le préfère à tournoy, qui a produit tournoyant, tournoyer, termes qui étaient très-usités, et qui s'accordaient bien entre eux; tel est rempart au lieu de rampar, rampart, analogues à l'expression rampe, qui est le mot originaire; tel est gonfalon, corruption de gonfanon qui était bien plus usité.

(2) Tel est le verbe behonder au lieu de border, etc.

(3) Autrefois treize mots signifiaient beffroi, etc., aujourd'hui arme a cent trente acceptions, espèces ou modifications.

ou à répandre les termes qui désignaient les instrumens ou les opérations du métier commun et du travail journalier; cette unanimité était la même que l'est celle des artisans quand ils créent les noms de leurs outils, car ils vivent de l'emploi de leurs outils comme alors on vivait des produits de la guerre.

Maintenant au contraire, la science des armes se complique d'une quantité d'idées morales, métaphysiques, nées subitement de la guerre, oubliées non moins vite en temps de paix; il résulte de notre civilisation ambiguë un mouvement qui étouffe d'utiles vérités; il résulte de nos trente ans de guerre par siècle une chaleur qui fait germer des découvertes frappées bientôt de stérilité; notre fluctuation sociale modifie sans cesse la langue militaire, mais en l'altérant, en l'obscurcissant au lieu de la développer. Comment pourrait-elle s'éclaircir, s'épurer, quand aucun pouvoir central ne s'en occupe et ne s'y intéresse en France, et quand les individus à qui cette langue est propre, n'exerçant pour la plupart qu'une profession momentanée, forcée même, restent indifférens au perfectionnement de leur vocabulaire? Il est donc presque impossible que les expressions et ce qui est à exprimer soient en harmonie, et qu'il y ait assez de mots pour tant de pensées.

Toutes les sciences ont été dans cet état de pénurie et elles ne s'enrichissent d'une nomenclature qu'à l'époque de leur maturité. L'art militaire n'est pas encore arrivé à cet âge d'émancipation; jusqu'ici il est resté indigent au milieu des progrès des autres conceptions humaines; il est, sous le rapport philologique, moins avancé que des arts d'un ordre tout différent, tels que la vénerie, le blason, l'escrime, la musique, etc. Depuis long-temps ceux-ci et tant d'autres sont riches en expressions précises, consacrées par l'usage et affranchies d'homonymies, tandis que la langue militaire, née à peine depuis le dernier siècle, emploie encore les expressions qu'elle balbutiait dans son enfance; elle n'a profité en rien des critiques fondées que l'Encyclopédie (édition de 1785, aux mots Brigades, Division, etc.) lançait contre elle il y a déjà quarante ans; elle est restée surchargée d'acceptions louches; elle s'est même grossie de mots indéfinissables.

Si nos devanciers eussent été plus éclairés, plus appliqués, ils eussent facilement mené de front l'invention des termes et les progrès du savoir; mais dans leur insouciance ils ont laissé à leurs successeurs la responsabilité d'une initiative chaque jour plus urgente et plus délicate. Esclaves d'usages vicieux et enracinés, nous rencontrons dans le cours des dissertations militaires autant d'entraves qu'il y a de pensées; les homonymes y obscurcissent tout (1) et ne sauraient être élagués ou remplacés (voyez pag. 315, note 3) : la stérilité de notre langue s'y oppose; mais du moins, dans ce qu'on va lire, ces homonymes ont pris quelque précision par l'application de génitifs et d'adjectifs qui en développent le sens à la manière que Condillac recommande; on appréciera l'utilité de cette mesure, quand nous parlerons des procédés

(1) Si la langue eût profité, en proportion des perfectionnemens de la tactique, serait-on réduit à employer de verbeuses locutions pour représenter telle ou telle idée simple qu'un substantif unique devrait exprimer? Le réglement d'exercice de 1791 emploie douze mots au lieu d'un, quand il dit : *étant en colonne, se former à droite ou à gauche en bataille.* Une pensée analogue se délaie dans les onze mots que voici : *changemens de direction de subdivision en marche du côté du guide.* Ailleurs il dit, en style barbare : *mouvement de se former à droite ou à gauche en bataille.* Ces inconvéniens se perpétueront jusqu'à ce que le ministère de la guerre ou une académie militaire y portent remède; mais cela n'aura pas lieu de long-temps.

Voici d'autres observations qui appartiennent aux études historiques :

Quand le mot prince passe sous les yeux du lecteur, il faut qu'il devine, par le sens de la phrase, s'il est question d'un prince légionnaire, c'est-à-dire d'un simple soldat de l'ancienne Rome, ou bien d'un dignitaire dont le rang répond à celui des princes français.

S'il est question d'enseignes, de guidons, de cornettes, faut-il entendre par-là des officiers, ou faut-il entendre des enseignes d'étoffe? On en pourrait dire autant des mots clarinette, tambour, trompette, etc., et demander s'il s'agit d'hommes ou d'instrumens?

Ici on lit que plus d'un cheval périt dans une charge; là, que les vétérinaires appliquent une charge sur la cuisse d'un cheval.

Les dispositions sur l'état-civil assurent les droits des mineurs; le génie envoie des mineurs faire des contremines.

par lesquels nous cherchons à faciliter et à multiplier pour les lecteurs les moyens de recherches (voy. **Exem. pag. 324, 332**).

Pour justifier et ces raisonnemens et ceux qui suivent, il importait d'appuyer sur les causes de tant de lacunes d'idées, de tant d'abus de mots qui déconsidèrent les traités militaires; il était utile de démontrer que la partie militaire de la littérature française est dépourvue des avantages d'une langue fixée; que le style parlé de nos troupes a tiré peu de secours de la logique, et que l'étude de l'art des armes est pleine d'épines pour des écoliers dépourvus de rudiment et de dictionnaires; mais comment des livres de cette espèce existeraient-ils, puisque les soldats ont été les seuls créateurs des termes incomplets et incorrects que les bureaux de la guerre ont acceptés? Le fantassin, quand il s'est dégoûté du canapsa l'a appelé havresac, ce qui signifie *sac, avoine*, quand il s'est dégoûté de la gibecière, il l'a nommée giberne, qui dans une autre langue était aussi une *gibecière;* il a enfin inventé le mot guêtre, dont le ministère de la guerre ignore complètement la racine étymologique. Les trivialités des camps et des casernes se sont ainsi légalisées; de là, cette teinte de grossièreté (1) et ce défaut de clarté des expressions en usage dans l'armée.

Sans doute, les langues, ainsi que les religions, sont imposées par les peuples aux souverains; mais puisque les rois chargent des académiciens et des docteurs de Sorbonne de prononcer sur ce qui prêterait aux controverses, troublerait certaines lois, ou préparerait de fâcheuses dissidences, cet exemple n'eût-il pas dû décider nos ministres de la guerre à instituer une philosophie de la science des armes, un cours normal des hautes études, ou suivant la pensée de Guibert : *une théorie philosophique basée sur la fixité et l'uniformité des élémens ?* Ne pouvaient-ils pas créer,

---

(1) Voyez les mots ange, boudin, boyau, briquet, cul-de-lampe, cul-de-poule, fricassée, marionnettes, saucisse, saucisson, gilet; rappelez-vous le nom donné dans l'artillerie à certains nœuds de cordage, à certaines pièces de montagnes; rappelez-vous comment, dans l'infanterie, on désignait les pots à porter la soupe et les passans du baudrier, etc., etc.

dans cette vue, une académie de l'armée de terre et lui demander (1) un Dictionnaire militaire largement conçu et fixant la langue? C'eût été le remède à notre indigence, parce qu'un livre de ce genre est le seul qui puisse, sans qu'on l'accuse de pédanterie et de lourdeur, descendre de l'histoire et de la logique aux analyses grammaticales. Faut-il renoncer à l'espoir d'une telle création, jusqu'au temps où le portefeuille de la guerre sera offert à un Bacon ou à un Condillac?

L'éloignement probable d'une nomination de cette nature, le silence des chancelleries militaires, l'absence des doctrines académiques, tout nous a porté à essayer une création dont on retrouve partout la pensée et le conseil, et dont on ne voit nulle part le modèle. Voici donc un Dictionnaire d'essai, dont tous les articles sont soumis à la loi de formules symétriques; les principales sont celles-ci: quelle est la racine de ce mot? de quels composés est-il la racine?... Ainsi la première ligne de chaque article, s'il est susceptible de quelque développement, indiquera le précédent immédiat auquel se rapporte ce mot par l'analogie de la forme ou par celle du sens, et la dernière ligne de l'article mentionnera, s'il y a lieu, les termes que le mot enfante ou ses conséquences logiques.

Les autres formules envisageront la valeur grammaticale de l'expression, ses cas de synonymie (voy. exem., pag. 332), son acception par opposition à d'autres, les variétés de son emploi, son âge, son pays, sa légalité, le passage du simple au composé, l'époque de la disparition (si ce cas a existé), et les renseignemens bibliographiques qui s'appliqueraient au sujet (voy. Exem. page 339, 340).

Quelques éclaircissemens montreront mieux l'intérêt de ces recherches.

L'examen des racines (voy. Exem., pag. 332) et des analogies

(1) Suivant la pensée de Johnson, les académiciens sont chargés de veiller, pour ainsi dire, aux portes des langues, pour retenir ce qui voudrait fuir, pour arrêter ce qui voudrait s'introduire en fraude.

est la source des preuves et le flambeau des définitions. Les étymologies fixent la chronologie des sciences (1) et assurent aux peuples leurs brevets d'invention. L'indication du pays natal fait une part des mots indigènes, et une de ceux dont la souche est étrangère (2). Par les variétés d'emploi, nous entendons la durée de l'usage des mots; leurs modifications diverses, leur admission sous forme littérale dans une langue, ou leur traduction dans une autre. La légalité est l'existence actuelle des mots consacrés par la loi militaire française. La bibliographie est l'indication des auteurs et des traités que nous savons exister et que nous citons dans l'espèce comme autorités justificatives (voy. Exem., p. 339). Enfin, la filiation n'est autre chose que la marche progressive des termes se ramifiant synoptiquement dans toute l'étendue de la lignée.

Nous avons fait, en outre, l'application de quelques autres principes; ainsi, ce Dictionnaire ne présentera pas uniquement des substantifs, des verbes, etc., comme c'est l'usage, mais il offrira de plus toutes les périphrases techniques, toutes les copulations indivisibles, telles que : faire long feu, monter la garde, tenir tête, etc. Ces locutions se trouveront également, soit dans leur intégrité, soit qu'on cherche seul le verbe à l'infinitif, soit qu'on cherche à part chacun des mots qu'on peut regarder comme les syllabes de la périphrase; enfin, les mots d'un ordre prin-

(1) Le dilemme que voici en est la preuve ; si le mot cocarde était inconnu des auteurs de Dictionnaires à la fin du règne de Louis XIV, comment la cocarde aurait-elle été un ornement connu dès le règne de Louis XIII, comme d'Espagnac et quelques auteurs le supposent?

(2) Ainsi, le terme armoiries (voyez page 332, 330) est français, et au contraire, amiral est bysantin ; arquebuse, italien ; arsenal, vénitien ; baraque, basque ; bivac, hollandais ; blanc, celtique ; botte, bas latin et espagnol ; cimeterre, persan ; canon, grec ; carabine, moresque ; colbach ou plutôt kalpak, valaque ; cosaque, polonais ; échec, chinois ; escarmouche, napolitain ; hetman, cosaque ; hourra, russe ; houzard, hongrois ; janissaire, turc ; mameluck, arabe ; landsturm, prussien ; crique, anglais ; schlague, allemand ; tambour, indien.

cipal, par rapport à l'entente de l'ouvrage, tout en faisant partie de la série alphabétique, deviendront comme les têtes de chapitre et les argumens d'un traité (1).

Si tous les termes formant articles ne sont pas examinés avec le même détail, c'est qu'ils ne sauraient être formulés uniformément, soit qu'ils n'aient pas un nombre égal de faces, soit qu'ils dépendent d'un mot principal sur lequel les analises auront dû se concentrer.

Nous venons d'envisager les mots techniques comme isolés; examinons maintenant leurs relations de famille.

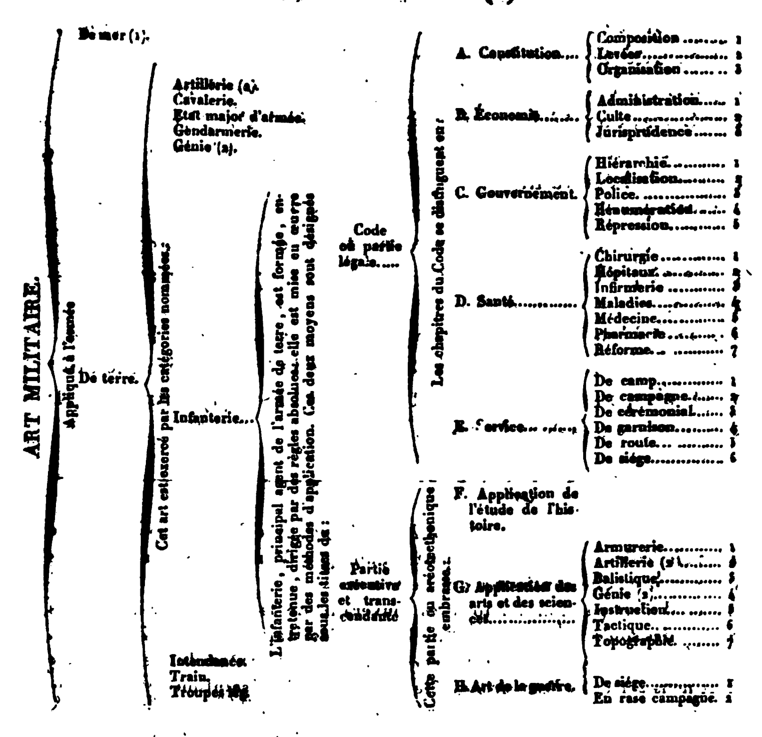
Bacon a dit : *L'histoire doit être présentée en forme de tableaux qui abrégent les opérations de l'entendement*... On a appliqué à plusieurs objets cette pensée lumineuse, mais on ne lui a pas donné toute l'extension qu'elle peut prendre (2); ici elle est le germe du système qui régit tout le traité; on y voit, à partir du tableau primordial (voyez Exem., p. 312), les formes synoptiques s'adapter à tous les mots d'une nature complexe (voyez Exem., p. 324), et qui, suivant l'expression de d'Alembert (*Encycl.*, édit. de 1751, disc. prél.), *forment des racines philosophiques* (3). Ce système si expressif des encadremens synoptiques, dévoile la génération des idées, rend sensible la subordination des expres-

(1) Ceci regarde entre autres et principalement les mots *art militaire de terre*, *infanterie*, *code*, *constitution*, *composition*, etc., mentionnés au tableau primordial, pag. 312.

(2) Ainsi, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, les mots conchyliologie, herpétologie, etc., s'expliquent synoptiquement; il en devrait être ainsi des autres mots principaux de même ordre dans le même Dictionnaire; cela semblait promis : le contraire a lieu; le mot animal qui fait souche, par rapport à la conchyliologie et à l'herpétologie, est dépourvu de tableau, quoique l'auteur de l'article conchyliologie se fût engagé vis-à-vis du lecteur à analiser, sous forme pareille, l'animal, et à caractériser, par un tableau, le point de départ et les différences organiques des êtres animés. Il résulte de cet oubli, que, dans un Dictionnaire où brillent les noms de Cuvier, de Lacépède, etc., etc., les rameaux de l'arbre sont partout, et que le tronc n'est nulle part.

(3) Il les nomme ainsi, par opposition aux racines grammaticales.

TABLEAU PRIMORDIAL (3).



(1) Ce terme ne jette pas de rameaux, parce qu'il n'est mentionné que par opposition et comme simple souvenir.

(2) Les mots artillerie et génie se répètent dans la troisième et dans la sixième colonne, mais sous deux acceptions ; suivant l'une, c'est le personnel ; suivant l'autre, c'est la science de l'arme. Dans le premier cas, ces armes sont indépendantes de l'infanterie ; dans le second cas, leur savoir-faire est auxiliaire du savoir de l'infanterie.

(3) Les pages de cette préface où il est fait mention du présent tableau sont celles-ci : 321, 322, 332, 345, 348, 349.

Dans chaque subdivision de ce tableau l'ordre aphabétique détermine le placement des mots.

DEUXIÈME PARTIE.

Des mots techniques, génériques, représentés par tableaux.

Pendant long-temps l'Europe n'a connu d'autre gloire que celle des armes, d'autre occupation que la guerre; nos pères ne cultivaient, ou n'encourageaient que la chevalerie, l'armurerie et la fortification; tel était le moyen âge. La langue militaire était alors, de toutes les langues didactiques, la plus abondante; mais cette abondance dégénérait en confusion, parce que chaque province prononçait et écrivait diversement les mots (1) de même acception, ou bien donnait des noms différens aux mêmes objets. Quelle expression a été plus de fois répétée que celle de seigneur? née seulement du bas grec et postérieurement à l'invasion des coutumes féodales, elle a eu en vieux français dix-sept homonymes et plus de vingt composés. Quel terme a été plus répandu que le nom de la flèche venue des mains des Chinois et de Nembrod à celles du paysan flamand qui tire de l'arc aux ducasses? Cette arme si antique, si générale, cette flèche se représente sous trente-deux dénominations.

Les hauberts qui ont dominé l'ancienne société se sont exprimés sous quarante-six formes appellatives. Enfin les pennons ont été les symboles des châtellenies et en ont jalonné les frontières: l'Europe a été bouleversé et régie par les pennonniers; dix-neuf expressions rendent le substantif pennon.

Cette multiplicité de locutions synonimes était un vice inévi-

(1) Il en était de même dans plus d'une langue; mais, quant à la nôtre, si l'on y examine les mots *arzegaïe*, *behourd*, *breteche*, *cape*, *carreau*, *chevetain*, *gumbeson*, *haubert*, *seigneur*, etc., on sera effrayé de la quantité de leurs synonimes, ou plutôt des substantifs multiformes n'exprimant qu'une même pensée.

table à des époques où la France était sans gouvernement central, et les langues sans dictionnaires; mais cette variété, quoiqu'elle contrarie les études, n'est pas sans quelque avantage pour nous; ainsi l'on peut estimer le degré d'intérêt et d'antiquité des usages au moyen de la recherche des variétés de l'expression qui les désignait; on peut apprécier l'importance qu'ils ont eu, en constatant l'espèce et la quantité de synonimes de cette expression; c'est une grande donnée d'étude. Le discernement du lecteur nous dispensera d'accumuler les preuves de cette proposition; elles ressortent de toutes les pages du présent Dictionnaire.

Lorsqu'au 17e siècle nos premiers vocabulaires parurent, le temps et le savoir manquaient aux vocabulistes; les expressions en désuétude leur étaient inconnues; ils omirent par oubli ou négligèrent volontairement les mots techniques qui désignaient les choses ou les coutumes militaires qui commençaient à s'abolir ou à s'effacer: de là tant d'équivoques dans l'interprétation des vieux termes de guerre; de là l'obscurité des chroniques, le peu de fruit tiré des manuscrits gothiques et notre ignorance à l'égard des armures de nos pères.

Dans cette absence de renseignemens intermédiaires, l'auteur devait donc remonter aux sources mêmes pour y puiser quelques notions plus complètes que celles qu'on doit à Borel, Ducange, Fauchet, Ménage, Pasquier, etc. Ces recherches le forceront, il faut l'avouer, à reproduire des mots jadis techniques qui auront le défaut de n'être plus français; mais leur désuétude est-elle un motif pour qu'on les passe sous silence? Il est vrai, aussi, que l'orthographe de plusieurs semble le fait du caprice; mais comment serait-elle académique, puisqu'ils sont antérieurs à l'académie? Enfin, il y en a qui se modifient sous une multitude d'orthographes qu'il importait d'indiquer toutes (1); dans ce dernier cas, la primauté sera dévolue au mot que l'académie pré-

(1) Seul moyen de faciliter la lecture des livres composés dans le moyen âge.

fère (1), ou, s'il est omis dans son Dictionnaire, la définition du terme portera sur celle des variantes de la vieille orthographe qui a été suivie par le plus grand nombre d'écrivains; (2) enfin, s'il y a doute à cet égard, le mot admis sera celui qui s'écartera le moins de l'étymologie connue.

Tous ces analogues provenus de la langue romane ne pouvaient rester en oubli. Plus d'un lecteur regardera peut-être le travail qui les fait revivre comme un vain tour de force, comme une superfétation; mais nous ne saurions trop répéter que les offrir comparativement, c'est créer une échelle idéométrique, ou un moyen d'estimer les expressions à leur valeur précise, tant par rapport à l'époque de l'usage qu'à raison de l'intérêt que comporte l'objet exprimé: il en résulte donc une application philosophique qui témoigne le plus ou le moins de bannalité des mots et la mesure de l'importance qu'on y a attachée.

Il y a cette grande différence entre le moyen âge et le temps actuel, qu'alors plusieurs synonymes exprimaient une même idée (3); tandis que maintenant des idées nombreuses ne se trouvent représentées que par un seul mot; cet effet tient à l'extension de l'art, au raffinement de ses combinaisons et aux causes suivantes.

La langue militaire de nos ancêtres ne cherchait qu'à exprimer des choses usuelles, mécaniques, familières à quiconque guerroyait, c'est-à-dire à bien des gens; puisque presque tous les hommes faits, qui n'étaient pas serfs ou moines, étaient hommes de guerre et l'étaient à vie. Chacun concourait donc à imaginer

(1) Tel est le mot tournoi; l'Académie le préfère à tournoy, qui a produit tournoyant, tournoyer, termes qui étaient très-usités, et qui s'accordaient bien entre eux; tel est rempart au lieu de rampar, rampart, analogues à l'expression rampe, qui est le mot originaire; tel est gonfalon, corruption de gonfanon qui était bien plus usité.

(2) Tel est le verbe behonder au lieu de border, etc.

(3) Autrefois treize mots signifiaient beffroi, etc., aujourd'hui arme a cent trente acceptions, espèces ou modifications.

ou à répandre les termes qui désignaient les instrumens ou les opérations du métier commun et du travail journalier; cette unanimité était la même que l'est celle des artisans quand ils créent les noms de leurs outils, car ils vivent de l'emploi de leurs outils comme alors on vivait des produits de la guerre.

Maintenant au contraire, la science des armes se complique d'une quantité d'idées morales, métaphysiques, nées subitement de la guerre, oubliées non moins vite en temps de paix; il résulte de notre civilisation ambiguë un mouvement qui étouffe d'utiles vérités; il résulte de nos trente ans de guerre par siècle une chaleur qui fait germer des découvertes frappées bientôt de stérilité; notre fluctuation sociale modifie sans cesse la langue militaire, mais en l'altérant, en l'obscurcissant au lieu de la développer. Comment pourrait-elle s'éclaircir, s'épurer, quand aucun pouvoir central ne s'en occupe et ne s'y intéresse en France, et quand les individus à qui cette langue est propre, n'exerçant pour la plupart qu'une profession momentanée, forcée même, restent indifférens au perfectionnement de leur vocabulaire? Il est donc presque impossible que les expressions et ce qui est à exprimer soient en harmonie, et qu'il y ait assez de mots pour tant de pensées.

Toutes les sciences ont été dans cet état de pénurie et elles ne s'enrichissent d'une nomenclature qu'à l'époque de leur maturité. L'art militaire n'est pas encore arrivé à cet âge d'émancipation; jusqu'ici il est resté indigent au milieu des progrès des autres conceptions humaines; il est, sous le rapport philologique, moins avancé que des arts d'un ordre tout différent, tels que la vénerie, le blason, l'escrime, la musique, etc. Depuis long-temps ceux-ci et tant d'autres sont riches en expressions précises, consacrées par l'usage et affranchies d'homonymies, tandis que la langue militaire, née à peine depuis le dernier siècle, emploie encore les expressions qu'elle balbutiait dans son enfance; elle n'a profité en rien des critiques fondées que l'Encyclopédie (édition de 1785, aux mots Brigades, Division, etc.) lançait contre elle il y a déjà quarante ans; elle est restée surchargée d'acceptions louches; elle s'est même grossie de mots indéfinissables.

Si nos devanciers eussent été plus éclairés, plus appliqués, ils eussent facilement mené de front l'invention des termes et les progrès du savoir; mais dans leur insouciance ils ont laissé à leurs successeurs la responsabilité d'une initiative chaque jour plus urgente et plus délicate. Esclaves d'usages vicieux et enracinés, nous rencontrons dans le cours des dissertations militaires autant d'entraves qu'il y a de pensées; les homonymes y obscurcissent tout (1) et ne sauraient être élagués ou remplacés (voyez pag. 315, note 3) : la stérilité de notre langue s'y oppose; mais du moins, dans ce qu'on va lire, ces homonymes ont pris quelque précision par l'application de génitifs et d'adjectifs qui en développent le sens à la manière que Condillac recommande; on appréciera l'utilité de cette mesure, quand nous parlerons des procédés

(1) Si la langue eût profité, en proportion des perfectionnemens de la tactique, serait-on réduit à employer de verbeuses locutions pour représenter telle ou telle idée simple qu'un substantif unique devrait exprimer? Le réglement d'exercice de 1791 emploie douze mots au lieu d'un, quand il dit : *étant en colonne, se former à droite ou à gauche en bataille.* Une pensée analogue se délaie dans les onze mots que voici : *changemens de direction de subdivision en marche du côté du guide.* Ailleurs il dit, en style barbare : *mouvement de se former à droite ou à gauche en bataille.* Ces inconvéniens se perpétueront jusqu'à ce que le ministère de la guerre ou une académie militaire y portent remède; mais cela n'aura pas lieu de long-temps.

Voici d'autres observations qui appartiennent aux études historiques :

Quand le mot prince passe sous les yeux du lecteur, il faut qu'il devine, par le sens de la phrase, s'il est question d'un prince légionnaire, c'est-à-dire d'un simple soldat de l'ancienne Rome, ou bien d'un dignitaire dont le rang répond à celui des princes français.

S'il est question d'enseignes, de guidons, de cornettes, faut-il entendre par-là des officiers, ou faut-il entendre des enseignes d'étoffe? On en pourrait dire autant des mots clarinette, tambour, trompette, etc., et demander s'il s'agit d'hommes ou d'instrumens?

Ici on lit que plus d'un cheval périt dans une charge; là, que les vétérinaires appliquent une charge sur la cuisse d'un cheval.

Les dispositions sur l'état civil assurent les droits des mineurs; le génie envoie des mineurs faire des contremines.

tation qui ne produit que des ébauches, et qu'il n'est tombé, ni dans les inattentions (1) qui déparent quelques ouvrages aussi esti-

---

(1) Les légères erreurs dont il va être fourni des preuves, eussent été évitées par l'application des mesures que nous indiquons et que nous adoptons.

Moréri (édit. de 1698), au mot *festus*, renvoie sur *percennius*, qui ne se trouve pas.

L'Encyclopédie (édit. de 1751) définit par double emploi et involontairement les mots *alarme* et *allarme*; *crénequinier* et *cranequinier*; elle avoue de moins pardonnables erreurs dans son article intitulé : *Dictionnaire*.

Antonini (*Dict. ital.*, édit. de 1770) traduit *battaglia* par *schiera*; à ce dernier mot, il n'est nullement question de *battaglia*; d'un côté, vous verrez *engin*, *ingegno*, de l'autre, vous ne verrez pas *ingegno*, *engin*.

Richelet (*Dict. fra.*, édit. de 1780), au mot *chenapan*, renvoie sur *schnapan* (sorte de fusil), qu'il oublie de faire figurer.

L'Encyclopédie (édit. de 1785, Art. milit.) promet, au mot *conseil de guerre*, de définir les termes *confrontation*, *interrogatoire* et *recollement*, qu'on chercherait en vain dans la suite du recueil.

Prieur (*Dict. angl.*, édit. de 1785) exprime *bedon* par *tabret*; ce dernier mot n'existe pas en son lieu d'ordre.

Kœnig (*Id.* all., édit. 1793) rend le mot crique par *ein kreek*; dans l'autre partie de l'ouvrage (*Id.* fran. all.) *kreek* manque.

A en croire le premier tome de Martinelli (édit. de 1797), *batardeau* se rend par *tura*, que le second volume ne mentionne pas; *galion* se rend par *galione*, qui n'est pas non plus à l'autre tome. On en peut dire autant de *gamelle* et de *gavetta*.

Noel (*Id.* lat., édit. 1809) traduit *aplustre* par les mots *flamme*, *banderole*. Aux mots *flamme*, *banderole* (*Id.* fr.-lat., édit. 1813), il ne fait nullement mention d'*aplustre*.

L'Académie (*Id.* franç., édit. 1814) regarde comme synonymes *cunette* et *cuvette*, et non pas *cuvette* et *cunette*; elle donne, sans s'en apercevoir, le même sens à *faneison* et à *fenaison*; à *fer d'aiguillette* et à *ferret d'aiguillette*; elle donne *cadogan* ou *catogan*, et non *catogan* ou *cadogan*.

Grassi (*Id.* mil. ital., édit. 1814) emploie maintefois l'expression *zuffa*, grande mêlée, et ne la rappelle pas à la lettre Z.

Roquefort (Dictionnaire de langue romane, édit. de 1818.) fait à l'article *beffroi* un renvoi sur *breteche*, où ce premier terme ne se retrouve point; il regarde *écharguet* et *échauguet* comme synonymes, et n'intercale pas en son lieu *échauguet*; il cite par double emploi *Nicolle Gilles* et *Gilles Ni-*

més qu'usuels, ni dans les imperfections des Dictionnaires techniques de l'autre siècle; la plupart de ceux-ci, tels que Eggers, Lachesnaie, etc., ne renferment que des assertions sans harmonie et un mélange d'idées qui, au lieu de répandre une lumière égale et utile, ne jettent que des lueurs incertaines; ils sont incomplets, quoique surchargés de longs articles; ils se composent de compilations transcrites par des copistes mal d'accord entre eux; ils sont publiés volume à volume, par des éditeurs que presse la soif du gain. Il eût fallu, pour que ces traités devinssent classiques, qu'une seule main y eût travaillé, et que leurs auteurs, tout en mesurant de l'œil l'éloignement du but, n'eussent regardé l'alpha comme fini, que quand l'oméga eût été parachevé; mais un écrivain qui s'impose de pareilles obligations, doit être doué d'une persévérance inaltérable, car il ne marchera au terme de son travail qu'en se livrant à de perpétuelles confrontations qui causent à l'esprit autant d'inquiétude qu'elles donnent au corps d'agitation et de fatigue.

Ce qu'un travail tel que celui-ci a de visiblement complet, ne

---

colles; il renvoie inefficacement *pencel* sur *penen*. Il associe comme synonymes *palache* et *pansselerèche*, et ce dernier substantif serait vainement cherché à la place qu'il devrait occuper.

Courtin (Encyclopédie mod. édit. 1824) donne deux fois par mégarde ou par double emploi le mot *arsenal.*

Enfin, le Dictionnaire des Sciences naturelles (publicat. non terminée), en traitant le mot *animal*, y prend l'engagement de donner la définition des mots: *économie de la nature*, *génération*, etc., et ne réalise pas cette promesse.

Ajoutons une anecdote qui vient d'une source certaine.

Millin ayant fait imprimer en 1806 l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire des BeauxArts*, il en offrit un exemplaire à une dame qu'il trouva dirigeant dans sa maison du Bois-de-Boulogne des travaux de bâtisse; en acceptant le cadeau, elle demanda à l'auteur si le livre pourrait la guider dans un choix et une construction de balustrades. Rien de plus aisé, répondit avec confiance Millin, ouvrons mon Dictionnaire à la lettre B; mais l'auteur resta stupéfait en s'apercevant que le mot *balustrade* ne faisait point partie des compilations que ses secrétaires avaient rassemblées.

sera-t-il pas regardé comme grossissant trop l'ouvrage? car bien des lecteurs, tout en se plaignant du peu de fécondité des Dictionnaires voudraient, pour ainsi dire, qu'ils ne continssent juste que le renseignement qu'ils sont impatiens d'en extraire. Ceux qui tombent dans ce genre d'égoïsme, et qui demanderaient cette chimérique perfection du genre, ignorent-ils qu'il n'est pas dans la loi des choses possibles qu'un livre satisfasse à d'exigeantes recherches, comme un professeur érudit répondrait aux questions d'un étudiant. L'auteur le plus laborieux reste loin de cette universalité; un esprit plus qu'humain pourrait seul l'atteindre. Un vocabuliste ne doit tendre qu'à résumer les faits que l'histoire et l'expérience démontrent; il faut qu'il s'établisse en quelque sorte, le *cicerone* critique de la bibliothèque où se trouve l'encyclopédie de chaque science; il ne doit pas viser à enseigner, mais indiquer surtout le lieu où l'on peut s'instruire, et la voie qui y mène; s'il satisfait à ces conditions, sa mission n'aura pas été sans honneur.

Qu'on juge ou non trop nombreux les articles que ce système introduit ici (1); leur quantité s'est, en quelque sorte, imposée d'elle-même; l'auteur n'était le maître ni de l'étendre ni de la réduire; il trouvait le cercle de sa tâche tout tracé, puisqu'il s'astreignait à classer et à interpréter tous les mots interprétatifs eux-mêmes, et qu'il ne laissait sans définition que ceux qui n'ont rien de technique, ou qui sont expliqués suffisamment aux différens passages sur lesquels il renvoie. Il en résulte que non-seulement les termes militaires contenus dans les articles, mais même les noms propres qui y figurent, ont dû former autant d'articles à part; ainsi, par exemple, citer individuellement des écrivains militaires, c'était s'imposer la loi d'encadrer le nom de chacun

---

(1) *Il ne faut pas, dit Johnson, accuser trop vite et trop légèrement un Dictionnaire de contenir des choses superflues....Il y aura beaucoup de distinctions inutiles et peut-être ridicules aux yeux du commun des lecteurs, mais qui seront reconnues réelles et importantes par les hommes versés dans les études philosophiques.*

d'eux à son ordre alphabétique ; ainsi, dans la revue de l'histoire de la guerre, mentionner la chevalerie, les croisades, la féodalité, etc., c'était s'engager à décrire à leur tour ces mots ; indispensablement, il en sera ainsi depuis le maréchal et son bâton, jusqu'au tambour et ses baguettes.

Spécimen *ou démonstration d'un moyen par lequel on croise à l'infini des renvois sur le texte même.*

(Article extrait au hasard du fond de l'ouvrage, et imprimé complet p. 350.)

Armoiries, subs. fém. plur. (B, 1; F) (1) Ou armes héraldiques (2) ou armes blasonnées. Le mot armoiries a été le produit du verbe armoïer, et a donné naissance à l'infinitif armorier, qui a fait oublier l'autre verbe.

Nous ne nous occuperons pas des armoiries sous le point de vue philosophique ou purement héraldique; une question de ce genre serait étrangère à notre sujet; nous les examinerons simplement comme ayant été un moyen de hiérarchie militaire, un emblême de bannières, un accompagnement du costume, un équivalent de l'uniforme, une distinction créée dans des vues de discipline, un témoignage de rénumération.

Les armoiries furent des décorations utiles comme rememoratives des exploits des guerriers, mais rarement elles furent vraiment le prix d'une conduite valeureuse. Elles se nommaient d'abord armes, parce qu'une image du cartel des armoiries se répétait sur l'armure, ou du moins sur les principales armes défensives; voilà pourquoi l'on appelait dégradation de chevalier la dégradation de leurs armes, quand elles étaient judiciairement arrachées, biffées (3) ou brûlées...... etc.......

---

(1) Pour saisir l'utilité de cette parenthèse, jetez les yeux sur les tableaux 512, 348, 349.

(2) Les mots imprimés en petites capitales sont censés majuscules, c'est-à-dire définis à leur place générale alphabétique. Cette distinction témoigne de plus que l'article, dont chacun d'eux est le chef, concorde avec celui-ci; ainsi, par exemple, les articles *discipline*, *rémunération*, *uniforme*, etc., mentionnent le mot *armoiries*, et en parlent dans un sens qui confirme ce qui est dit ici de la *discipline*, des *rémunérations*, etc.

(3) Les pages de cette préface où il est question du présent exemple, sont celle-ci : p. 309, 318, 319, 346.

QUATRIÈME PARTIE.

Des langues, des noms propres, des autorités justificatives.

Les étymologistes (1) ont éclairci quantité d'expressions qui ont leur racine dans d'autres langues que dans le français; mais quelle que respectable que soit l'autorité de ces savans, on peut leur reprocher de n'avoir pas tout approfondi; ils ont avancé plus d'une assertion contestables; ils ont hasardé quelques suppositions plus ou moins ingénieuses; ils ont, en quelque sorte, légalisé des homonymes ou des termes radicaux, qui sont autant de barbarismes interpolés jadis dans l'idiôme vulgaire, par des interprètes superficiels ou par des copistes peu attentifs; plus d'une fois Borel (Pierre), et de temps en temps Carpentier, ont mérité cette critique, ou du moins Roquefort la leur inflige; il aurait pu ajouter que plus d'un de ces écrivains ne se sont pas assez attachés à tirer des études de l'histoire les preuves des étymologies, mais se sont arrêtés aux pures similitudes de son ou à la ressemblance des lettres; tandis que l'examen des faits peut seul éclairer la science des mots.

Nous établir médiateurs entre ces écrivains, ou chercher à

(1) Les plus connus sont au nombre de 67 dans les différens temps et les différentes langues; voici leurs noms : Alderete, Antonini, Baif, Barbazan, Besnier, Bochard, Bonami, Borel (Pierre), Budée, Ballet, Carpentier, Caseneuve, Covarruvias, Davelourt, Davies, Delamonnoye, Dessauvages, Ducange, Fauchet, Ferrari, Furetière, Gebelin, Guichard, Guyet, Henri-Étienne, Huet, Isidore, Jacob, Jault, Jean-François (don), Johnson, Justelipse, Keralio, Labbe, Lacombe, Lancelot, Latour-Dauvergne, Lebrigant, Leduchat, Lenglet, Lepelletier, Lindembourg, Menage, Monnet, Morin, Nicot, Nunes de Liao, Pasquier, Périon, Pezron, Picard, Pithou, Pomey, Pougens, Ragueau, Ramus, Roquefort, Rostrenen, Saumaise, Scaliger, Simon de Valhebert, Skinner, Spelman, Sylvius, Tripault, Vergy, Wachter.

Quant à l'académie française, elle s'est à peu près bornée à dire que disparate vient de l'espagnol. Belle découverte que cette étymologie presque unique.

résoudre des difficultés de cette espèce, nous eût détourné de notre sujet ou aurait surpassé nos forces; mieux valait laisser à de plus laborieux la tâche louable, mais ingrate, d'extraire l'ivraie du bon grain; le parti le plus sûr et le plus sage était de nous dérober à la responsabilité en inscrivant à chaque article les étymologistes responsables; les étudians pourront recourir à leurs traités, y balancer les preuves, y chercher la vérité.

Jusqu'ici les livres militaires n'avaient pas assez soigneusement retracé la voie qui remonte aux sources du langage; la littérature générale n'était guère plus avantageusement partagée.

Avec le secours des étymologistes nous avons fait un examen plus attentif des racines de la langue militaire, car ce travail d'ensemble pouvait seul redresser quelques erreurs et réparer quelques oublis; nous mettrons le lecteur à même d'en juger au moyen d'un résumé des locutions militaires (1) qui proviennent des langues mortes et vivantes; mais s'il ne voulait s'assurer que de quelques étymologies prises isolément, il connaîtrait à la lecture des premières lignes de chacun de nos articles, avec quelles langues le mot est en rapport (voyez Exem., p. 332). De ces deux moyens de recherches, l'un, qui est particulier à chaque article, provoquera peut-être de nouvelles découvertes en linguistique ou philologie, il éveillera les doutes et accusera les lacunes existantes; l'autre, qui est général et s'appuie sur un travail collectif, indiquera les emprunts faits à chaque nation par la langue militaire française, et il fournira les premiers élémens d'un cours européen de langue militaire.

Ce qui n'était pas moins important que de présenter les étymologies démontrées par l'histoire ou proposées par nos devanciers, c'était de récapituler les noms propres répandus dans l'ouvrage; nous les avons classés dans une table de matières; là, se rangent alphabétiquement les hommes, sociétés, pays, villes, batailles, peuples, écrivains, etc., que nous avons cités; cette

(1) L'art. *Langue* du présent Dictionnaire offre ces divers résumés.

table est un dépôt auquel les lecteurs peuvent recourir quand les renvois les y invitent; la brève recherche à laquelle ils se livreront leur fera sur-le-champ connaître ce qu'étaient Ducange, Fontenoy, etc., et, à la suite de ces noms, viendra un relevé de ceux de nos articles où ces mêmes noms sont particulièrement mentionnés. Si donc il convient au lecteur de résumer les découvertes qu'on doit à Frédéric II, d'analiser les jugemens portés par Guibert ou portés sur Guibert, de connaître les passages où Bonaparte est mis en scène, de savoir ce que la lecture de Virgile et d'Ovide a de militaire, etc., il parviendra par la recherche du nom de ces personnages à totaliser, s'il est permis d'employer ce mot, les phrases du présent ouvrage où figurent chacun d'eux.

S'il s'agit d'écrivains, un autre avantage est ménagé au lecteur; ainsi il verra à la suite de leurs noms, si leurs ouvrages présentent des notions qui provoquent ou non ses recherches, ou qui du moins ont dû ou non provoquer les nôtres.

Cette table des noms propres est disposée dans un ordre qui diffère de celui des Dictionnaires purement historiques, en ce qu'elle est rigoureusement alphabétique, sans égard à l'ordre numérique des rois, des papes, etc. Ainsi, Louis XVI y passe avant Louis XVII, etc. Telle n'est pas la marche de Moréri et des autres biographes qui tous classent les noms propres homonymes suivant une hiérarchie de convention, c'est-à-dire en plaçant les saints avant les papes; ceux-ci avant les empereurs; les rois suivant une priorité souvent contestable, etc. Le mode du pur alphabet, que nous avons préféré à la méthode de Moréri et de l'Encyclopédie, abrége les recherches; l'autre système, appuyé sur une chronologie mal débrouillée ou sur un classement arbitraire des peuples et des rangs, fait le désespoir des étudians et les réduit à tourner une infinité de feuillets en pure perte.

Nous présentons à part, en forme de table raisonnée, le catalogue des écrivains spéciaux (1); cette bibliographie diffère

(1) L'article *Auteurs militaires* du présent ouvrage est lui-même le Catalogue en question. *Voyez* les tableaux, p. 339, 340.

de l'autre catalogue, qui est un pur travail d'ordre, en ce qu'elle est le résultat d'une critique laborieuse et le fruit de longs travaux ; nous la mettons au jour, et pour prouver que nous ne cachons aucun de nos emprunts, et pour ouvrir aux censeurs l'arsenal où ils peuvent chercher des armes contre nos opinions.

En indiquant les sources où nous avons puisé, et en nommant, sans omissions, les classiques militaires de tous les pays et de tous les temps, nous suivons une autre voie que ne le fait l'Encyclopédie (Edit. de 1785, Art militaire); elle manque quelquefois de conscience en se dispensant d'avouer les écrits où elle butine (1); cite-t-elle ses autorités, elle éveille, sans la satisfaire, la curiosité de ses lecteurs; car si elle met au jour le nom de l'auteur, elle tait celui de l'ouvrage ou bien elle tombe dans la faute contraire; alors comment s'assurer de la fidélité de la citation? où chercher l'ouvrage? sous quel titre, dans quelle langue, par quel millésime, dans quelle édition, en quel pays?

Ici, tous ces éclaircissemens sont fournis; toute transcription s'y montre en caractères italiques; tous les noms des écrivains y deviennent autant de mots majuscules qui se rangent alphabétiquement, et renvoient à l'article *auteurs militaires* : cet article distribue les écrits en deux séries, l'une alphabétique aussi, l'autre chronologique; il signale les traducteurs et les plagiaires, les antagonistes et les sectateurs, les rivaux et les apologistes; il restitue, autant que possible, leur vrai nom aux anonymes ou aux pseudonymes; il indique, enfin, quelle est la langue, l'édition, le pays, le millésime, la quantité de volumes des productions citées. Mais comme cet essai bibliographique de littérature militaire, n'embrasse pas les branches sur lesquelles nous avons jugé à propos de glisser, l'article *noms propres* (2)

---

(1) Avec Santa-Cruz, entre autres, elle abuse de la commodité des transcriptions; elle le met à contribution pour quelques centaines de pages, sans même en faire l'aveu par des guillemets.

(2) Si l'on y cherchait *Xénophon*, on verrait qu'il a traité de la cavalerie; de même qu'on verrait dans l'article *cavalerie* figurer *Xénophon*. Tel est le lien entre la série de nos auteurs et le texte de nos articles.

du même Dictionnaire y suppléera par des renseignemens succints, mais suffisans à la chose que renferme notre cadre.

Depuis la découverte de l'imprimerie et la multiplication des livres, les écrivains ne se sont pas assez pénétrés de l'importance des tables et du mérite qu'elles ajoutent aux ouvrages d'érudition; les modernes commencent à peine à en sentir le prix, mais ceux de leurs traités où de pareilles tables ont été attachées, n'en ont pas encore reçu tout le perfectionnement qu'on en peut attendre (voy. note 2 de la pag. 322 et note prem. de la pag. 345), car les renseignemens qu'elles contiennent, rassemblés par des subalternes, enregistrés par des mains peu soigneuses et tracés après coup, sont placés presque généralement en hors-d'œuvres. Elles ont un plus grand défaut, c'est que rarement elles sont biographiques, géographiques, bibliographiques, seul moyen de concentrer, dans un résumé complet, des traditions obscures, éparses, compliquées.

Ici, au contraire, les renseignemens se rangent en ordre, à mesure du travail, et les mots des tables s'incorporent dans le cours du traité à leur place alphabétique.

On peut juger, d'après cet exposé, si notre essai aura réalisé ce que s'était promis d'Alembert (*Encyclop*. édit. de 1751, disc. prél.) dans le passage suivant : « La coutume vulgaire est de renvoyer aux sources ou de citer d'une manière vague, souvent » infidèle et presque toujours confuse, en sorte que, dans les » différentes parties dont un article est composé, on ne sait » exactement quel auteur on doit consulter sur tel ou tel point, » ou s'il faut les consulter tous, ce qui rend la vérification lon- » gue et pénible. On s'est attaché, autant qu'il a été possible, à » éviter cet inconvénient, en citant, dans le corps même des ar- » ticles, les auteurs sur le témoignage desquels on s'est appuyé, » rapportant leur propre texte quand il est nécessaire, compa- » rant partout les opinions, balançant les raisons, proposant des » moyens de douter ou de sortir de doute, décidant même quel- » quefois, détruisant autant qu'il est en nous les erreurs ou les » préjugés, et tâchant surtout de ne pas les multiplier et de ne » les point perpétuer en protégeant, sans examen, des senti-

» mens rejetés, ou en proscrivant, sans raison, des opinions » reçues. »

Cet article lumineux laissait encore quelque chose à désirer. Son auteur n'avait pas eu l'idée de consigner, dans une sorte de statistique, le tableau et la quotité des productions littéraires classées par époques et comparées par nations. Nous avons réalisé cette pensée, en joignant un tableau bibliographique à chaque article qui, à raison de l'importance du sujet (1), a exercé la plume d'une certaine quantité d'écrivains (2). On est donc à même par-là de savoir quel est le tribut que chaque langue a payé aux diverses branches des sciences militaires, et l'on trouvera à l'article Auteurs militaires, le résumé général de tous les autres tableaux du même genre ; ce résumé se distribue en quatre périodes ; il retrace (voy. Exem., p. 339, 340) la marche variée des découvertes militaires à partir des premiers temps connus, et il récapitule, par des totaux généraux, la somme des efforts particuliers qui ont concouru à la création de la littérature militaire des différens peuples.

---

(1) Il en est ainsi aux mots *administration*, *art de la guerre*, *artillerie*, *camp*, etc.

(2) Ces écrivains y sont cités, soit qu'ils aient mentionné le mot dans le titre de leurs œuvres, soit que la chose ait figuré incidemment, mais avec étendue, dans le cours même de leur traité.

ÉCLAIRCISSEMENS BIBLIOGRAPHIQUES QUI CONCERNENT L'OUVRAGE.

(Voyez pag. 319, 320, 335, 338).

Catalogue alphabétique des auteurs.

Noms des auteurs.	Millésime de la publication de leur livre.
Adrianus.	1566
Agrippa.	1604

Nota. Ainsi de suite jusqu'à la lettre Z.

Catalogue chronologique des auteurs, etc.

Millésime de la publication.	Noms des ouvrages.	Noms des auteurs.	Notices, Critique, Biographie, Controverses, Opinions, etc.
1150 avant J.-C.	Art milit. des Chinois.		
340 *idem.*	Retraite des dix mille.	Xénophon.	
330 *idem.*	Commentaires, etc.	Énée ou Enéas.	*Nota*. Ainsi de suite jusqu'à l'année 1830.

Tableau (1) *offrant les totaux particuliers des auteurs militaires.*

Allemands, Prussiens, Suisses.	Anglais. Anglo-amér.	Espagnols, Portugais.	Français.	Grecs, Byzantins, Turcs.	Hollandais, Flamands.	Italiens.	Latins.	Russes. Polonais.	Suédois, Danois.
83	33	18	78	1	6	21		3	6

(1) Ces nombres indiquent la somme des ouvrages écrits sur l'artillerie et que nous citons. Les traités qui embrasseraient d'autres branches de l'art militaire, seraient à peu près dans les mêmes rapports que celui-ci. On peut formuler approximativement comme il suit les produits de la littérature militaire du monde connu.

Allemands	80	Espagnols	15	Danois	6
Français	75	Latins	10	Hollandais	6
Anglais	40	Suédois	8	Russes	5
Italiens	20	Grecs	7		

Dans ce tableau, les peuples sont classés alphabétiquement, quelques-uns sont associés à raison de certains rapports de voisinage ou de langue.

ÉCLAIRCISSEMENS BIBLIOGRAPHIQUES QUI CONCERNENT L'OUVRAGE.

Relevé et classification des Écrivains militaires mentionnés aux articles intitulés :

AUTEUR MILITAIRE ET NOMS PROPRES.

(Ce relevé ne comprend ni les mémoires historiques militaires, etc., ni les livres qui n'embrassent que certaines connaissances latérales, telles que l'équitation, l'hippiatrique, etc., etc.)

		Allemands, Prussiens, Suisses.	Anglais, Anglo-Améric.	Espagnols, Portugais.	Français.	Grecs, Byzantins, Turcs.	Hollandais, Flamands	Italiens.	Latins.	Russes, Polonais.	Suédois, Danois.
De 1160 avant J.-C. jusqu'à 1500 apr. J. C.	Depuis les temps connus jusqu'au quatorzième siècle.										
De 1500 à 1700.	Depuis les Médicis jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV.										
De 1700 à 1770.	Depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI.										
De 1770 à 1826.	Depuis Louis XVI jusqu'à nos jours.										
TOTAL GÉNÉRAL. .											

Les pages de la présente préface où il est fait mention de ces exemples sont celles-ci : 319, 335, (note), 338.

Les totaux ne peuvent être remplis en chiffres dans les colonnes qu'après l'impression de l'ouvrage. On a pu prendre à la page 60, une idée des rapports que ces nombres auront entre eux.

CINQUIÈME PARTIE.

De l'uniformité observée dans la rédaction des articles qui concernent, soit les corps militaires, soit les militaires pris individuellement.

Il existe un grand nombre de Dictionnaires qui sont ou obscurs ou confus ou insuffisans; les uns parce qu'ils n'offrent que des explications incomplètes, les autres parce qu'ils renferment des articles de trop longue haleine. Il s'agissait d'éviter ce double écueil et de prouver qu'il n'est pas impossible que la forme donnée aux glossaires favorise la brièveté désirable des articles, sans contrarier le développement obligé de certains mots; la chose difficile était de resserrer et de couper, en paragraphes courts et d'une forme raisonnée, les articles où il s'agissait d'analiser les attributions et la nature des emplois, de retracer les grades et les charges, de peindre les agrégations militaires, etc.

Nous avons senti qu'il ne suffirait pas d'y appliquer les méthodes appropriées aux descriptions des objets métaphysiques ou matériels, c'est-à-dire les formes d'analise représentée par des tableaux synoptiques; mais qu'il fallait considérer les corps de troupe et les militaires pris isolément, comme étant également susceptibles tous d'être décrits conformément à une même série de formules. Nous avons donc adopté, dans notre rédaction, un système de division qui, dans un ordre toujours pareil, examine et suit, dans toutes les circonstances de leur existence militaire, les fonctionnaires et les masses d'hommes mentionnés dans les articles qui passent sous les yeux du lecteur : ainsi, dans des paragraphes distincts, nous avons successivement traité de ce qui touche l'organisation des corps, de ce qui embrasse les besoins et les droits qui pour chacun résultent de l'état d'agrégation, et enfin des devoirs que tous ont à remplir(voyez Exemp., p. 343.) Cette espèce de revue se passe dans un ordre invariable, quoique ses détails ne soient applicables aux différens êtres que d'une ma-

nière inégale. Le mode adopté entrecoupe le texte d'alinéas méthodiques sous des titres fixes, et offre rapidement au lecteur tous les renseignemens désirables; veut-il découvrir quels rapports il y a entre la création des capitaines et celle des colonels, entre l'administration du connétable et les fonctions des commissaires des guerres? quels rapports il existe dans l'infanterie française, entre les fonctions du colonel et celles du conseil d'administration? veut-il mettre en parallèle les individus, examiner les prétentions qu'ils peuvent élever, les causes de leurs dénominations, les différences de leurs prérogatives, etc., etc.? Il pourra s'en rendre compte d'un coup-d'œil; la classification qui va lui en assurer les moyens, s'approprie indistinctement à toutes les parties vivantes et intelligentes d'une armée, et à ce qu'on pourrait appeler les monades militaires, c'est-à-dire les êtres simples et indivisibles d'une milice, soit qu'on les envisage un à un comme fonctionnaires, ou bien collectivement et comme fondus en une troupe devenant elle-même une unité; tels sont: une cohorte romaine, la cavalerie, un capitaine, etc., etc.

L'assimilation ou le rapprochement systématique d'individus et de familles qui semblent si divers, peuvent être justifiés par la proposition ou la question que voici : ces êtres ne sont-ils pas également placés par les lois générales entre la naissance et la destruction? la carrière où ils sont jetés n'est-elle pas semblable pour tous, puisque l'existence, les droits, les besoins, les devoirs en sont les attributs et les nécessités?

TABLEAU APPLIQUÉ AUX MILITAIRES ISOLÉS OU EN AGRÉGATION.

(Il est fait mention du présent tableau, pages 341, 346.)

		Dénominations données aux divisions (1) uniformes et méthodiques de certains articles (2).
CONTINGENCES (3).	ORIGINE ET EXISTENCE	Création. Composition. Dénomination. Force. Nombre. Nomination. Réception. Avancement.
	BESOINS ET POUVOIRS	Uniforme. Localisation. Remplacement. Logement. Allocations. Table. Solde. Droits. Autorité. Prérogatives. Rang.
	ATTRIBUTIONS ET OBLIGATIONS	Surveillance. Fonctions. (4) Devoirs. (4) Instruction. Tactique. Responsabilité. Subordination. Punitions. Peines. Service. Administration.

(1) *Voyez Capitaine d'infanterie française* de ligne ; *voyez Colonel d'infanterie française* de ligne, etc.

(2) On peut chercher dans le Dictionnaire même tous les mots de cette

SIXIÈME PARTIE.

De la division de l'ouvrage en autant de genres d'étude qu'il y a de classes présumées de lecteurs.

Si l'on posait en principe qu'il y a lieu de comparer aux effets d'harmonie qu'on obtient d'un clavecin, les rapports d'idées qu'un Dictionnaire bien fait doit mettre au jour, cette proposition et ce parallèle causeraient peut-être quelque étonnement. Il est incontestable, cependant, qu'un lecteur, en parcourant un un Dictionnaire, devrait pouvoir en rapprocher les raisonnemens et en assembler les points, comme un pianiste cherche des accords sur un clavier; mais pour que cela fût possible, il faudrait que le livre fût tellement divisé par spécialités, qu'il offrît à un nombre donné de lecteurs, la facilité d'en extraire à l'instant certaines catégories d'idées.

Raisonnons dans l'hypothèse de cette possibilité.

Dans des recherches littéraires, bien des lecteurs ont trouvé muets les Dictionnaires qu'ils ont interrogés, ou du moins ils

colonne. On retrouvera par-là l'indication de toutes les pages où figure la chose.

(3) La lecture de l'ouvrage encore en porte-feuille prouvera que rien ici ne peut être ni superflu, ni oublié.

(4) Les auteurs militaires et les ordonnances ont confondu jusqu'ici les fonctions et les devoirs; nous les distinguerons. Les fonctions sont l'action de remplir les obligations d'une charge, de satisfaire aux attributions déterminées d'un emploi ou d'un grade; ainsi elles ont quelque chose de plus positif. Les devoirs sont plutôt un acte moral, facultatif et de conscience. Celui qui s'acquitte de ses fonctions gagne le salaire qui lui est alloué; celui qui remplit ses devoirs mérite l'estime et la louange.

ont eu à se plaindre de la lenteur de la réponse(1). Si le livre consulté reste court ou divague, c'est l'effet de plusieurs causes palpables; la première, c'est que les principaux articles renferment en eux quantité de termes qui auraient dû en être détachés pour devenir eux-mêmes matière d'articles; la seconde, c'est que les notions que promettait le titre du livre, ne se trouvent, si tant est qu'elles existent, que sous un dénominateur inconnu, ou bien sont noyées dans un mélange d'articles gouvernés uniquement par l'étroite symétrie de l'alphabet.

Si dans un dictionnaire de langue la distribution alphabétique suffit, le peu de raffinement d'un tel ordre, et les lacunes qu'il laisse subsister sont-ils excusables dans les Encyclopédies (2)?... L'officier, d'une arme quelconque, qui voudrait y étudier des points particuliers, n'aura d'autre ressource que de feuilleter en entier ces indigestes ouvrages; mais rebuté bientôt d'un travail aussi lent que peu productif, il se plaindra de voir les auteurs lui tendre si peu la main (3) et éclairer si mal les routes de la science.

Fatigués de contrariétés de cette nature, nous avons tâché d'en affranchir nos lecteurs, en composant un vocabulaire (voyez Exemp., p. 349) accompagné de colonnes qui donnent le développement et l'interprétation du tableau primordial (voyez Exemp., p. 312). Celui que nous appelons vocabulaire sommaire, rappelle les expressions définies et les tableaux synoptiques de

(1) Il n'est pas question ici des Dictionnaires de langues, mais des Dictionnaires dogmatiques ou didactiques et des encyclopédies.

(2) L'Encyclopédie de 1751, il est vrai, est terminée par deux volumes de tables; mais beaucoup de mots des vingt-sept volumes du texte sont omis dans ces tables qui tout imparfaites qu'elles sont forment un quinzième et plus du discours; cette proportion est démesurée.

(3) Les lexicogues ne prenaient pas même la peine, dans le siècle dernier, d'inscrire plus de deux lettres alphabétiques au milieu du haut de chaque page; maintenant ils en mettent trois; depuis long-temps les Anglais en réunissent quatre. Des traités français de jurisprudence commencent à placer le mot entier, nous ferons plus en mettant même intégralement les périphrases qui seraient souches d'articles.

l'ouvrage. Il fait connaître par quel genre de signes on pourra remonter à l'origine philosophique des mots (voyez Exemp., p. 332); à la faveur de ces signes on parviendra, par une transition du connu à l'inconnu, à rapprocher des principes les corollaires, et des effets les causes; on trouvera, par un effet sûr et peu compliqué, la voie et la distance des sources aux produits. Chaque classe d'étudians pourra s'assurer quelles investigations lui seront profitables. Chaque lecteur connaîtra quelles lectures seraient infructueuses pour lui; il ne sera assujetti par conséquent, comme le dit Leibnitz, *qu'à la loi du moindre mouvement*; il sera à même d'opérer sans erreur, sans perte de temps, de morceler la science en un certain nombre de lots, et d'isoler à son profit les parts utiles, pour laisser de côté ce qui lui serait superflu (1). S'agit-il d'un lecteur étranger à l'état militaire, qu'il consulte quelques lignes de l'exemple page 348, il verra à l'instant s'il y a des matières qui puissent l'intéresser.

Deux distinctions importantes sont à établir.

Le tableau de la page 343, présente des méthodes qui mettent à même de combiner, sous forme de traités particuliers, certaines parties du traité général; les tableaux qui vont être offerts pages 348, 349, permettent d'ordonner par catégories précises tous les mots compris dans le Dictionnaire.

Qu'on ne croie pas ce dernier système à dédaigner, même quand il s'agirait de tout autre sujet que de celui-ci; ainsi, à l'aide d'un Dictionnaire de médecine, disposé dans le même esprit, le chirurgien, le pharmacien, l'accoucheur, l'oculiste, l'infirmier même, etc., trouveraient l'ensemble de ce qui ne concernerait que chacun d'eux; ainsi, dans un Dictionnaire des

---

(1) On saisira encore mieux cette pensée, en lisant la proposition que voici : voulez-vous extraire du présent ouvrage un Dictionnaire historique de la science militaire? recopiez les articles que représentent les mots de la page, qui répondent à la lettre F; voulez-vous composer un Dictionnaire administratif militaire? transcrivez toutes les expressions qui sont en rapport avec le nº 1 de la lettre B, etc., etc.

beaux-arts, le statuaire, le graveur, l'architecte, l'antiquaire, le peintre en tout genre, etc., etc., puiseraient respectivement et uniquement tout ce qui ressortit à l'art particulier qu'ils cultivent.

Si toutes ces combinaisons sont de nature à perfectionner un glossaire du genre de celui-ci, on peut être surpris qu'elles n'aient pas encore été réalisées, quoique l'utilité en ait été sentie par quantité de bons esprits. Peut-être la cause de ce retard n'est-elle pas introuvable; peut-être la lenteur du procédé de ce genre de composition, et les entraves qu'un travail si inflexible impose à l'imagination, expliquent-elles pourquoi aucun auteur ne s'est engagé dans une semblable voie; ils craignaient d'y éteindre leur esprit, d'y noyer leur savoir et d'y être réduits au double rôle d'architecte et de maçon; ils trouvaient trop rude de s'astreindre à un détail de perpétuelles subdivisions; ils aimaient mieux créer à loisir de longs articles et les ajuster encyclopédiquement, en leur donnant pour passeport une lettre alphabétique, choisie avec plus ou moins de justesse.

Nous avons suivi une marche moins libre, elle était retardée à chaque pas par la rigueur des règles que nous observons et dont l'importance et les rapports étendus ne se sont révélés à nous qu'à mesure des progrès du travail. Ce sera à un juge puissant et équitable, ce sera au temps, à prononcer si ces difficultés ont été utilement vaincues, et si celui qui l'a tenté n'eût pas mieux fait de suivre des sentiers battus, au lieu de se frayer une route nouvelle dans laquelle il courait risque de s'égarer après de longs efforts.

DÉMONSTRATION,

De l'utilité du Vocabulaire sommaire.

(Voyez pages 309, 312, 332, 349).

Lettres indicatives des divisions des tableaux, pages 312, 349.	Désignation des classes de lecteurs qui peuvent se borner à une recherche partielle et à une lecture pour ainsi dire personnelle *.
A	1. Le législateur. 2. L'officier de recrutement. 3. Le chef d'un bureau nommé : de l'organisation.
B	1. L'administrateur. 2. L'aumônier. 3. L'officier d'état civil, le juriste militaire.
C	1. Le militaire gradé. 2. Le rédacteur d'ordonnances militaires. 3. L'autorité quelconque préposée au maintien de l'ordre public. 4. L'autorité revêtue du droit de récompenser. 5. L'autorité chargée du soin de juger ou de punir.
D	1. Le chirurgien de corps. 2. L'officier de santé d'hôpital. 3. Le militaire indisposé. 4. Le militaire malade. 5. Le médecin d'armée. 6. Le pharmacien d armée. 7. Le militaire congédié par cause de santé.
E	1. Le militaire campé. 2. ——— faisant la guerre. 3. ——— rendant honneurs. 4. ——— tenant garnison. 5. ——— voyageant. 6. ——— assiégeant.
F	Le lecteur livré aux études historiques.
G	1. L'armurier. 2. L'artilleur. 3. Le tireur d'arme à feu. 4. L'ingénieur. 5. Le militaire revêtu d'une fonction d'instituteur. 6. Le tacticien. 7. Le topographe.
H	1 Le gouverneur d'une place. 2. Le général d'armée.

Les colonnes du vocabulaire, page 42, qui sont marquées A, B, C, D, E, F, G, H, peuvent être regardées chacune comme offrant le résumé d'un dictionnaire particulièrement propre à chacun des personnages, des aggrégations, des fonctionnaires mentionnés dans les subdivisions que différencient les chiffres de la dernière colonne du présent tableau.

* Cette série de personnages ne mentionne nominalement ni l'officier général, ni l'officier d'infanterie, parce que tout ici les concerne; quant aux officiers de cavalerie, ce qui peut les intéresser est indiqué aux articles *cavalerie*, *chevalerie*, *chevalier*, *escadron*, *gendarmerie*, *officier de cavalerie*, *régiment de cavalerie*, etc., etc.

Répétons ici une vérité énoncée plus haut, et sur laquelle il est important d'appuyer.

Le présent ouvrage n'est pas une encyclopédie, il n'est qu'un morceau encyclopédique.

Si l'artilleur, l'ingénieur, le topographe, le militaire de troupe à cheval, l'officier d'état-major, etc., y prennent rang, cela ne prouve pas que la science qu'ils cultivent soit renfermée dans le présent traité, ni que nous ayons la prétention de leur rien enseigner ; nous n'y visons pas plus qu'à apprendre la théologie à l'aumônier, la clinique à l'officier de santé, l'art de l'équipeur-monteur à l'armurier, et la science sublime des Tite-Live aux historiens. Si les corps administratifs et savans figurent ici, c'est purement dans l'intérêt des études de l'infanterie, c'est-à-dire que les officiers d'infanterie qui voudraient prendre une teinture de la topographie, de l'artillerie, de l'administration, etc., doivent consulter la colonne B, n. 1, la colonne G n. 2, 7, etc. du tableau de la page 349.

VOCABULAIRE SOMMAIRE.

RELEVÉ de tous les articles du présent Dictionnaire.	TERMES génériques.	MOTS à tableaux.	PARTIE LÉGALE.					PARTIE TRANSCEND.		
			A.	B.	C.	D.	E.	F.	G.	H.
A vos rangs					3				6	
Abandon	*	*			5					
Abandonnement								*		
Abatage				1	3				1	*
Abatis				1	3				5	
Abdication	*	*							6	
Abois								*		
Aboncompte				1						
Abonnement	*	*		1	3		4			
Abord										1
Abordage										1
Aborder										*
Abri									5	2
Abrivent					2				5	
Absence		*		1	3,5		*			
Absent				1	5					
Absolution					5					
Absous					5					
Abuter								*	3	
Académie								*		
Accabler										*
Accéléré									6	
Accense								*		
Accepter								*		*
Accident										*
Accidenté										*
Accolade							3	*		
Accoudement									6	
Acculer										*
Accusateur								*		
Accusation					5					
Accusé					5					
Achat, etc., etc.	*	*		1	5					

Les astérisques indiquent que le renvoi n'a pas lieu sur les chiffres, mais sur la lettre même.

Ce tableau n'est que la première feuille d'un cahier finissant à la lettre Z; il comprend tous les mots majuscules initiaux qui sont l'objet d'une définition dans le présent traité.

Les tableaux pages 312 et 348, sont en harmonie avec celui-ci ; ils renferment les mêmes élémens présentés dans des positions différentes.

Le but de l'auteur est de mettre le lecteur à même de n'étudier uniquement qu'une partie spéciale. Si l'administration doit être l'objet de l'étude, le lecteur, après avoir consulté le tableau page 8 et 41, chercherait ici le chiffre 1 dans la colonne B.

Les pages où il est question de ce vocabulaire sont celles-ci : 309, 312, 332, 345, 346.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES ARMOIRIES.

(Cet article offre l'ensemble des recherches dont il est donné idée, page 33[illegible].)

Armoiries, ou armes héraldiques, ou armes blasonnées. Le mot *armoiries* a été le produit du verbe *armpier*, comme l'écrit Froissart, ou de *armoyer*, comme l'emploie Roquefort; il a donné naissance à l'infinitif *armorier*; ce dernier verbe a fait oublier les deux autres.

Nous ne nous occuperons pas des armoiries sous le point de vue philosophique ou purement héraldique; notre sujet ne le comporte pas; nous les examinerons simplement comme ayant été un attribut de la hiérarchie militaire, un accompagnement du costume des gentilshommes, un équivalent de l'uniforme, puisque l'uniforme était inconnu de nos pères, une distinction créée dans des vues de discipline, un témoignage de rémunération, un repère historique.

Les écussons blasonnés, d'abord nommés escussiaux ou escutels, furent des décorations utiles à la chose publique, comme remémoratifs des exploits des guerriers; ces symboles seraient d'un haut prix s'ils n'eussent jamais été décernés que comme témoignage d'une conduite valeureuse.

Ils se nommaient d'abord armes, parce qu'une image du cartel des armoiries se répétait sur l'armure, ou du moins sur les principales armes défensives; voilà pourquoi l'on appelait dégradation de chevaliers, la dégradation de leurs armes, quand elles étaient judiciairement arrachées, biffées ou brûlées.

Les armoiries furent une imitation des emblêmes et des devises dont les boucliers des anciens, leurs monnaies, leurs médailles, avaient été marqués en tout temps; ce furent des signes de convention qui devinrent, dans les guerres du moyen âge et dans les premières expéditions en Terre-Sainte, les marques distinctives militaires; ces circonstances sont prouvées par les croix qui tranchaient sur les drapeaux d'ordonnance et par les

effigiès restées sur les écus des comtes de Toulouse et de tant d'autres croisés.

Il paraît que les chevaliers chrétiens répandirent la mode des armoiries dans l'Orient, puisqu'elles n'étaient pas inconnues des Sarrazins, lors des dernières croisades, ainsi que le témoignent Joinville et Ducange; peut-être furent-elles adoptées comme de concert par les mahométans et par leurs ennemis; car les mots gueule et azur, s'il en faut croire Velly, sont arabe et persan : des questions de cette nature ont été traitées par Menestrier et ne doivent pas nous occuper.

Les armoiries, nées au onzième siècle, ne furent et l'objet des études du blason, et un droit héréditaire, et une science convenue, que depuis le douzième siècle; c'est l'opinion de Fauchet, Gatteren, Heeren, Jabro, Mabillon, Velly, Voltaire; cependant Favyn a la simplicité de les croire aussi anciennes que le monde. Ségoin dit : que les enfans de Noé les inventèrent au sortir de l'arche; et Borel (Pierre), rapporte qu'en 796, après une bataille dont il omet d'indiquer le lieu et la date, un comte de Toulouse reçut de la main de son roi des armoiries qui devinrent ensuite celles des souverains d'Aragon. Le comte de Toulouse, blessé en défendant son prince, baignait dans son sang; ce prince, marquant de sang ses quatre doigts, les imprima comme quatre paulx de gueule sur le champ d'or de l'écu du blessé, en lui disant : *Questas saran las tuas armas*, telles seront désormais tes armes.

Le lecteur a déjà deviné que, malgré l'intervalle de huit siècles, et la distance entre les royaumes, il y avait des liens de consanguinité entre Borel (Pierre) et le chevelier blessé du huitième siècle, comme il y en avait peut-être entre Segoin et les enfans de Noé.

On peut concilier les diverses opinions sur les armoiries, en disant que les tableaux armoriés de quelques familles souveraines et les symboles des villes, des contrées, des gouvernemens terriens, ont existé de temps immémorial; que, comme marques non transmissibles et propres seulement aux individus, les écus distinctifs sont aussi anciens que les tournois et que les armures

de fer; qu'enfin les armes, considérées comme marques héréditaires et particulières à des familles non souveraines, mais qui le devinrent ou qui obtinrent une haute illustration, ne remontent pas au-delà des croisades.

On peut déduire des récits de Villaret une grande partie de ces suppositions; il témoigne, à la date 1380, qu'un acte de 1038, suivant l'ère espagnol, qui répond à l'an 1000 de notre ère, portait des empreintes ou sceaux, dont deux, restés intacts, représentaient, l'un un laurier, l'autre un écu coupé transversalement de barres; il cite une charte moins ancienne de Robert, comte de Flandres, dont le sceau représentait ce prince, armé d'un écu orné d'un lion (le lion belgique); il cite enfin une redevance imposée par Philippe-le-Bel et consistant en deux selles d'armes, l'une aux armes de France, l'autre aux armes de Clovis.

Quelle que soit la date précise de l'origine des armoiries, on ne peut, si on les considère comme l'objet d'une science, les croire plus anciennes que l'usage de la langue française, puisque le mot blason et la langue héraldique n'ont pas d'analogues dans le latin du moyen âge.

Il est sûr qu'en Terre-Sainte et avant d'être héréditaires, les armoiries différenciaient d'innombrables armées, formées du tribut de plusieurs nations; elles distinguaient des troupes où les noms de famille étaient inusités; elles servaient à faire reconnaître des volontaires dont le visage était masqué de fer; elles classaient, à l'aide d'insignes, les grades; elles étaient des titres de famille auxquelles se rattachaient des branches répandues en Orient et y produisant de nouvelles lignées; elles empruntaient peut-être leurs variétés et leurs nuances de celles qui caractérisaient les bannières et les pennons des chevaliers, et ces pavillons de toutes formes, ces insignes multipliés, dont l'usage, antérieur à celui des armoiries, se rattache au siècle où se déployait la chape de Saint-Martin.

Walter-Scott nous apprend que les armoiries ne s'introduisirent en Angleterre que sous Richard-Cœur-de-Lion, vers 1194, et qu'elles ne furent même connues que bien plus tard des Anglo-Saxons. . . . .

Ce furent ensuite les tournois qui rendirent populaire la connaissance de ces distinctions, comme le témoigne Barbazan. Les fabliaux démontrent que l'usage des armoiries s'étendit par la nécessité de classer les jouteurs ou tournoyans et de faire reconnaître les assaillans et les tenans qui figuraient dans les combats à la foule. Aussi voit-on successivement s'armorier le caparaçon, le casque, la cotte d'armes, l'habit long, la draperie des bannières seigneuriales et l'écu. Cette dernière pièce d'armes, à partir de l'époque où des chevaliers commencent à apprendre à lire, se fait même quelquefois remarquer par des devises personnelles.

Au moyen des armoiries ou des images symboliques connues des hérauts qui les étudiaient par profession, l'écu devint comme un passeport qui ouvrait l'entrée des pas d'armes et des tournois.

A la suppression des cottes d'armes, vers 1440, les armoiries ne furent plus représentées que sur les écus; elles chamarrent sous Charles V les habits longs de la cour; et ceux des femmes sont mi-partis, c'est-à-dire armoriés à droite de l'écu de leur mari et à gauche de celui de leur famille; c'est ce que nous prouvent encore aujourd'hui des cartes à jouer.

Les armoiries cessent de faire partie du costume à l'abolition de l'armure et des hoquetons des gendarmes.

L'importance des armoiries se conçoit donc aussi bien que l'orgueil de ceux qui en avaient usurpé, reçu ou gagné les cartels, et *quel que soit*, dit Hallam, *le prix que nous attachions à cette branche de l'histoire, cet usage a puissamment contribué à y jeter du jour.*

Il a produit en effet des monumens fixes, et une classification consacrée; ainsi des images bien connues nommées meubles d'armoiries étaient figurées de mille manières, en relief, en émaux, en or, en ciselures; elles étaient armoriées dans les cartulaires des hérauts d'armes; les barons ainsi que les autres guerriers titrés, s'attribuèrent des couronnes de casque qui furent une désignation du rang, comme les armoiries en étaient une de la famille et des alliances. Certains symboles s'appliquèrent

aussi à certains offices, charges ou grades; ainsi une des marques distinctives de l'uniforme des connétables, était une épée fleurdelysée tenue par un gantelet nommé dextrochère. Le blason des gonfaloniers offrait une image de drapeau. Deux bâtons en croix, étaient l'attribut des maréchaux de France qui, plus anciennement avaient eu, pour meubles d'armoiries, des haches d'armes. Le colonel-général de l'infanterie accompagnait de drapeaux tricolores (1) son cartel; le grand-maître de l'artillerie faisait graver ses armes sur les pièces de canon et donnait pour support à son écu, deux canons sur leur affût.

Si l'on n'envisage les armoiries que sous un point de vue politique, militaire et tactique, comme il convient de le faire ici, on aura à passer en revue de nombreux symboles, avant d'arriver à nos armes de France; on verra successivement le lion des Francs et des premiers Français, les abeilles des Mérovingiens, l'image de Saint-Martin, l'aigle de Charlemagne, les fleurs-de-lis de Louis VII, la bannière de France du douzième siècle, et enfin depuis Henri IV, les attributs que les drapeaux de l'armée française ont deux fois perdus et recouvrés successivement. L'observateur qui se livre à ce genre d'études, verra les insignes qu'on vient d'indiquer, être tour-à-tour tranchans sur un fond bleu, ou blanc, ou rouge, ou bien sur ces trois couleurs, lorsqu'à plusieurs reprises, elles furent ou associées ou mariées pour un temps plus ou moins prolongé.

---

(1) La preuve en est produite dans l'*Encyclopédie*, édit. de 1785, art. milit.

APPLICATIONS.

DES INSTITUTIONS MILITAIRES

EN RAPPORT AVEC L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ.

(*Sixième Article.*)

Avant l'institution des armées permanentes, chez les anciens comme dans les temps modernes, les troupes se payaient par le pillage. Les vainqueurs s'emparaient des hommes, et disposaient ensuite des terres comme de leurs propriétés. Mais lorsque les guerres se prolongeaient, que la victoire se faisait attendre, les gouvernemens ou les généraux devaient pourvoir à l'entretien des armées, tantôt par une solde fixe, comme dans les derniers siècles de la république romaine et sous l'empire, ou, au moyen âge, quand on payait les *condottieri* et autres bandes; tantôt on leur fournissait des vivres et des armes, ou un équipement, en raison de la longueur des guerres; tantôt enfin par des récompenses, lorsque la campagne avait été heureuse. A la fin de chaque guerre on partageait les dépouilles, et les vainqueurs se distribuaient les terres suivant leurs coutumes. C'est ainsi que les Romains établirent des vétérans dans différentes contrées, que la féodalité se constitua, que l'on voit, en Turquie, les zaïms et les timars, espèces de fiefs militaires; et enfin les bénéfices qui existaient encore en 1789 étaient une suite de la distribution des terres des vaincus, dont le roi disposait, et qui n'étaient concédés qu'en viager.

Ce n'est donc que depuis l'établissement des armées permanentes que l'entretien des troupes est devenu une branche importante de l'administration publique, et encore n'est-ce que depuis la fin du 16[e] siècle que l'on peut faire là-dessus des observations utiles, parce que la découverte des mines de l'Amérique

ayant fait baisser la valeur de l'or et de l'argent, les rapports de la monnaie avec les prix des objets de consommation éprouvèrent des changemens considérables, au point qu'un setier de blé, qui ne se vendait, en 1444, que 12 sous 10 deniers, s'est élevé, 150 ans après, jusqu'au-delà de 25 francs (1). Toutefois, il est bon de remarquer que Louis XI payait les Suisses, qu'il avait pris à sa solde, sur le pied de quatre journées de travail par homme et par jour; de plus, un abonnement de 66 livres d'aujourd'hui, par an, était payé au canton.

Henri IV, aidé de Sully, ayant mis ordre aux finances de l'état, régla la dépense des troupes. On trouve dans les comptes de ce ministre, qu'il porta la dépense du soldat d'infanterie à 6 sous 8 deniers par jour, et celle du cavalier à une livre 13 sous 4 deniers. Dans cette solde, toutes les fournitures se trouvaient comprises, excepté l'armement. Les compagnies d'ordonnances et de gendarmerie étaient payées sur le pied de 60 livres par mois et par homme (2). Cette solde fut réduite sous Louis XIV de plusieurs manières : le soldat fut réduit à 5 sous, et le cavalier à 14 sous, et on exerçait, outre cela, des retenues sous différens prétextes. Lorsque l'on donna l'habillement et l'équipement uniformes à toutes les troupes, le gouvernement ou les capitaines exercèrent une retenue plus forte; aussi voit-on sous Louis XV, d'après l'ordonnance de 1738, la solde encore moins forte, proportionnellement à la valeur de l'argent (3). La paie du soldat fut augmentée de 6 deniers en 1788. En 1797, la solde du fantassin fut réglée à 6 sous par jour, indépendamment d'une ration de pain; on y ajouta ensuite un sou pour le pain de soupe. Enfin, depuis 1806, le soldat fut payé sur le pied de 9 sous par jour : le cavalier recevait toujours une paie un peu plus forte que le soldat d'infanterie. Le traitement des officiers subit à peu près les mêmes variations que la solde de la troupe, excepté que depuis 1789 l'accroissement n'a pas suivi la même proportion.

---

(1) Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations. (Notes du traducteur, 5e vol., page 173 et suivantes.)

(2) Administration militaire, tome 2, page 84.

(3) Voit le tableau ci-contre.

(3) **TABLEAU COMPARATIF DE LA SOLDE ANNUELLE DES TROUPES DE LIGNE DE L'ARMÉE FRANÇAISE, à différentes époques.**

DÉSIGNATION DES GRADES.		1537. Monnaie du temps.	1537. Monnaie actuelle.	1562. Monnaie du temps.	1562. Monnaie actuelle.	1610. Monnaie du temps.	1610. Monnaie actuelle.	1660. Monnaie du temps.	1660. Monnaie actuelle.	1762 (1). Monnaie du temps.	1762 (1). Monnaie actuelle.	1797. —		1823. —	
		liv.	fr.	liv.	fr.	liv.	fr.	liv.	fr.	liv.	fr.	(2) fr.	c.	(2) fr.	c.
Capitaine	Infanterie.	720	2,990	1,272	4,205	1,509	3,240	1,200	2,209	1,800	1,818	2,000	»	2,000	»
	Cavalerie..	1,200	4,831	2,000	6,612	4,950	10,692	2,760	5,081	2,000	2,020	2,300	»	2,300	»
Lieutenant	Infanterie.	360	1,495	672	2,222	600	1,296	360	663	600	606	1,100	»	1,300	»
	Cavalerie..	600	2,492	1,100	3,633	3,150	6,804	1,080	1,988	900	909	1,250	»	1,450	»
Enseigne ou Sous-lieutenant.	Infanterie.	240	997	432	1,428	450	972	270	497	540	545	1,000	»	1,200	»
	Cavalerie..	300	1,246	800	2,645	2,250	4,860	810	1,491	600	606	1,150	»	1,350	»
Sergent	Infanterie.	144	698	240	792	250	540	180	331	204	206	227	54	304	»
	Cavalerie..	240	997	»	»	1,500	3,240	540	957	234	236	270	»	324	»
Soldat	Infanterie.	72	349	84	276	120	259	90	166	102	103	116	»	162	»
	Cavalerie..	120	498	200	661	480	1,036	270	497	126	127	118	80	172	80

NOTA. La solde a varié plusieurs fois du pied de paix au pied de guerre, celle portée dans ce tableau est du pied de paix.

(1) La solde de cavalerie portée à l'époque de 1762, est celle de la cavalerie légère; la solde des carabiniers, devenus depuis cuirassiers, était d'environ un tiers plus forte.

(2) La solde de capitaine et de lieutenant est celle de la seconde classe.

Les renseignemens exacts sur la solde ne sont pas faciles à se procurer. On m'a assuré qu'un officier employé au dépôt de la guerre (M. Sicard) se proposait de publier incessament à ce sujet le résultat d'un grand nombre de recherches, qui ne peuvent manquer d'être

On observe généralement que les troupes étaient beaucoup plus payées avant que depuis Henri IV; que la solde a été plusieurs fois diminuée pendant le 17e siècle, et une partie du 18e. Ce n'est que depuis le maréchal de Saxe et le ministre d'Argenson que le sort des militaires s'est amélioré. Ces diverses anomalies ne peuvent être attribuées à la même cause. A mesure que l'ordre s'établissait dans l'administration militaire, la dépense pour l'entretien des troupes diminuait; la guerre, sous Louis XIV, ayant épuisé l'état, l'économie fut poussée trop loin, ce qui occasionna un mécontentement qui alla jusqu'au découragement; on revint sur ce système sous l'administration de M. d'Argenson (1).

Il eût été utile de comparer la solde des différens grades de l'armée française avec celle des armées étrangères, afin de montrer la différence des rapports qui existent entre elles; c'est un des moyens par lesquels on pourrait aisément justifier les modifications à proposer; les bornes de ce recueil ne nous permettent pas d'entrer dans ces développemens. Cette comparaison aurait fait voir que dans tous les états de l'Europe, la Russie exceptée, les officiers sont plus payés qu'en France. (Voy. le discours du général Tirlet, rapporté dans le 30e numéro de ce Journal.) Au surplus, nous reviendrons sur ce sujet quand il sera question des dépenses du budget.

Il serait à désirer que l'on pût réduire les diverses modifications de la solde, qui sont en grand nombre. Le système de la solde de grade et de la solde de fonctions, adopté en 1824, semblait offrir de grands avantages sous le rapport de l'administration et de la comptabilité; il est à regretter qu'on n'en ait pas essayé l'exécution.

Des pensions de retraite.

Quand on n'eut plus de terres à donner en fiefs aux anciens militaires, il fallut songer à leur donner des pensions, ou pré-

(1) Voy. *Journal Militaire*, partie non officielle, 1818, page 92.

parer des lieux de retraite pour les recevoir aux frais du gouvernement. Cette nécessité se fit sentir principalement depuis l'établissement des troupes permanentes. Déjà Philippe-le-Bel avait formé le projet de fonder une maison à cet effet, mais ce projet ne fut point exécuté. Ce fut Henri IV qui le réalisa; Louis XIV fit construire l'hôtel des Invalides, dont l'idée est attribuée à Henri III. Les armées ayant pris un accroissement considérable, cet établissement devint bientôt insuffisant; depuis le 16e jusqu'au commencement du 18e siècle, les anciens militaires sans fortune étaient réduits à la mendicité (1). Sous Louis XIV on donna des pensions à quelques-uns, mais sans règle fixe. En 1762, on commença à établir des règles pour fixer les droits des militaires à une pension de retraite. L'engagement venait d'être fixé à huit ans, et il fut décidé que ceux qui le renouvelleraient auraient, après seize années de service, droit à la demi-solde et à un habillement. Si, après ces seize années, ils avaient assez de force et de constance pour renouveler une seconde fois leur engagement, ils acquerraient, après la vingt-quatrième année de service, le droit de se retirer, conservant dans leurs foyers la solde entière, avec permission de continuer à porter toute la vie l'uniforme. Pour rendre cette récompense aussi avantageuse à ceux qui conservaient une famille qui pût les accueillir, et à ceux qui, n'ayant d'autre famille que leur régiment, se seraient trouvés isolés, on autorisa les soldats retirés à l'hôtel des Invalides à le quitter, pour jouir de la pension dans leur pays; et ceux ayant droit à la pension, à y renoncer pour être admis à l'hôtel (2).

Dans la révolution, soit imperfection de l'administration, soit dans un but politique, on était beaucoup moins rigoureux sur les conditions exigées pour accorder la retraite au-dessus du

---

(1) Les places qu'on leur réservait dans les couvens d'institution royale étaient insuffisantes.

(2) Histoire de l'administration de la guerre, tome 3, page 208.

minimum qu'aujourd'hui, aussi ne faisait-on pas attention à l'exiguité des tarifs, parce qu'on accordait des pensions de retraite au maximum, dès qu'une circonstance quelconque pouvait faire interpréter favorablement la loi pour le militaire; ainsi, on voyait des officiers se retirer avec le maximum de leur grade pour des blessures légères ou des douleurs, après douze ou quinze ans de service. Sous l'empire, on y ajouta les dotations et la légion-d'honneur, qui assuraient véritablement aux militaires une existence honorable, et qui les encourageaient à bien servir. Actuellement que l'administration s'est perfectionnée, on mesure au poids de l'or l'étendue des services ou des blessures; on retranche le plus souvent une partie des premiers, sous prétexte d'irrégularités, qu'il était rarement au pouvoir des individus d'éviter; il suit de là qu'un grand nombre n'ont même pas reçu le prix de leurs services dans les limites des tarifs, que l'on a laissés dans leur exiguité primitive.

Chez les puissances voisines, il en est de la solde de retraite comme de la solde d'activité : elle est plus forte partout qu'en France, excepté en Russie. Mais, dans cette dernière, on supplée à la modicité de cette solde par des majorats, qui sont de fait plus avantageux au militaire qu'une solde plus forte (1).

(1) Voir le tableau ci-contre.

(1) TABLEAU COMPARATIF

DE LA SOLDE DE RETRAITE ACCORDÉE AUX OFFICIERS DE L'ARMÉE DE TERRE DANS QUELQUES ÉTATS DE L'EUROPE.

DÉSIGNATION DES GRADES.	FRANCE. — minimum.	AUTRICHE. — —	PRUSSE. — après 25 ans de service.	ANGLETERRE. — minimum.	RUSSIE. — à 30 ans de service.	BAVIÈRE. — —	WURTEMBERG. — de 20 à 30 ans de service.
Lieutenant-général.	3.000 fr.	7,800 fr.	7,641 fr.	14,600 fr.	2,666 fr.	»	7,976 fr.
Colonel.	1,200	3,120	4,304	6,616	800	4,680 fr.	4,080
Capitaine de 1re classe.	600	1,560	2,078	3,194	480	2,600	2,040
Lieutenant.	480	520	833	1,823	400	1,300	1,020

NOTA. La solde entière d'activité est accordée chez toutes les puissances étrangères ci-dessus dans plusieurs cas.

Le seul genre de fortune que l'état peut offrir aux militaires est dans l'avancement ; du reste, quand il a pourvu convenablement à leur entretien dans le cours de leur carrière, il a rempli envers eux ses obligations jusqu'à ce que l'âge ou les infirmités leur fassent quitter le service. Mais, quand celui qui a embrassé cet état arrive à un âge où il a perdu une partie de ses forces et de son activité, où sa santé est souvent altérée, où des habitudes se sont formées dans un genre de vie qui ne peut plus changer sans menacer son existence, arrivé enfin sur le déclin de la vie où l'homme a le plus besoin de secours, c'est alors qu'il est à peu près abandonné, car la pension de retraite actuelle est si faible qu'elle ne peut suffire à son entretien. On ne peut apercevoir la pensée du législateur dans une pareille fixation. Si l'on suppose que les militaires font des économies, c'est soupçonner leur délicatesse. Il ne serait même pas convenable que la solde fût assez forte pour qu'ils puissent accumuler des économies : l'homme qui songe à grossir un pécule est moins empressé à courir les hasards de la guerre. La vie militaire doit être aventureuse, c'est même une de ses jouissances. Dans tous les temps, les armées se sont perdues pour s'être enrichies. La seule classe de l'ordre social qui ne doit pas songer à l'épargne, c'est celle des militaires. Mais ce sont précisément tous ces motifs qui imposent à l'état l'obligation impérieuse d'assurer l'avenir de tous les militaires par une existence honorable et analogue au rang où ils se trouvent placés à la fin de leur carrière. On doit se garder de leur laisser aucune sollicitude à cet égard, car alors ils perdent une grande partie de leur force morale.

Ceux qui ne sont pas intéressés en cette matière, allèguent que les services militaires ne se payent pas avec de l'argent, mais avec des honneurs et de la considération. Il s'en suivrait alors que les militaires devraient avoir le pas sur toutes les autres administrations publiques, et qu'ils devraient avoir une certaine prééminence dans l'état social, ainsi qu'il était d'usage sous la féodalité, et dont la pratique existe encore en Russie, et par conséquent jouir des avantages d'une position honorable, tels que d'être toujours préférés pour l'obtention d'emplois qu'ils seraient en état

de remplir, et tant d'autres choses dans les relations sociales qui sont le partage exclusif de ceux que l'on honore. Nous demanderons à ceux qui font cette observation, s'ils accorderaient tous ces avantages aux militaires; et cependant, sans cela, ce n'est qu'une dérision. Mais, dans cette supposition-là même, qui, dans nos mœurs actuelles, ne peut aucunement se réaliser, encore faudrait-il commencer par pourvoir aux besoins de ceux que l'on voudrait honorer, car on n'a pas une grande considération pour ceux qui demandent l'aumône.

Tel est cependant l'état de cette question. On admet ordinairement certaines idées sur le seul motif qu'elles flattent nos intérêts personnels ou nos opinions, sans en examiner les conséquences dans leur exécution. En attendant, des principes faux s'établissent, et jettent de la confusion jusque dans les déterminations de l'autorité, et même dans la législation.

Nous avons esquissé le tableau des misères des malheureux militaires en retraite. Si, dans le système militaire actuel, il fallait revenir à des principes d'équité, on ne le pourrait pas sans s'engager dans des dépenses excessives, parce qu'on manque de débouchés, et que l'on est presque forcé de donner la retraite, à trente ans de service à peu près, à des officiers encore très-capables de faire un bon service, ainsi qu'il arrive principalement dans les armes spéciales. Dans le système que nous proposons, cette dépense serait minime, en raison du petit nombre de militaires qui parviendraient au temps de service nécessaire pour avoir droit au *maximum*, et que le plus grand nombre n'irait même pas jusqu'à la retraite. Ayant proposé plus haut des changemens dans les tarifs de solde, nous ne pouvons déterminer exactement la fixation des retraites; mais nous pensons, avec le général Wimpfen et beaucoup d'autres, qu'elle doit être proportionnelle à la solde d'activité; ainsi on aurait le tiers, la moitié, les deux tiers, etc., de sa solde, selon le temps de service ou les autres conditions exigées.

Dans l'article précédent, nous avons proposé qu'après seize ans de service actif un militaire puisse aspirer à un emploi civil; il y arriverait alors dans la force de l'âge, et l'on peut encore,

dans ces divers services, fournir une bonne carrière; mais ceux qui ont trente ans de service n'y sont pas également propres : il faut donc, tout en laissant ces voies ouvertes, être plus difficiles sur l'admission : c'est alors qu'il est nécessaire d'ouvrir la voie des retraites. Après vingt-quatre ans de service, un militaire devrait pouvoir se retirer; un grand nombre ne sont déjà plus propres à un service qui exige beaucoup d'activité : c'est une considération à laquelle il serait bon aussi d'avoir égard dans la destination qu'on leur donne dans le cours de leur carrière.

Le premier terme de la retraite serait donc à vingt-quatre ans de service effectif; et la quotité de la pension devrait être à peu près ce qu'elle est aujourd'hui à trente ans. C'est accorder un grand avantage au militaire que de lui abandonner six ans de sa vie à l'âge de quarante ou quarante-cinq ans; il aurait alors la facilité de se créer dans le civil de nouvelles ressources; cette facilité n'existe plus lorsqu'il a passé cinquante ans. Nous pensons que si l'on trouvait cet avantage trop grand, ce qui ne paraît pas possible, il serait préférable de baisser le taux de la retraite que d'exiger plus de temps de service pour le minimum. On conserverait la solde entière quand on aurait quarante-huit ans de service effectif ou des blessures qui donnent droit au maximum. Il ne s'agirait plus que d'établir les intermédiaires (1).

---

(1) Pour avoir droit au maximum, ou à la solde entière, l'officier sortant des écoles aurait au moins 64 ans d'âge, et les officiers provenant des sous-officiers, au moins 68 ans. Si l'on fait attention au grand nombre de débouchés que nous avons supposés, l'on sera convaincu du petit nombre d'hommes qui y parviendrait dans le service militaire.

Le bruit a couru qu'on avait le projet d'établir un fonds de retraite pour les officiers, comme il en existe pour les administrations civiles. Ce mode serait, sans aucun doute, avantageux aux militaires, surtout en accumulant les intérêts provenant des retenues. Il semble que le service militaire ne doit pas se récompenser en raison des sommes qu'on aurait versées à la caisse, mais suivant la nature et l'étendue de ce service, et le gouvernement en est le seul appréciateur légitime. Il abandonnerait d'ailleurs par là une influence morale, qui constitue une partie de sa force. C'est par des actes de justice et d'équité qu'il doit accorder aux militaires ce qu'ils peuvent attendre de

Nous ne dirons rien des officiers généraux ; nous pensons qu'ils ne devraient jamais être mis en retraite. Leur traitement devrait être combiné de manière à leur être conservé leur vie durant. Quant à la solde de retraite du grade supérieur à celui que l'on occupe, nous pensons qu'elle ne devrait être accordée qu'à ceux qui auraient perdu un ou deux membres. Cette disposition serait essentielle dans l'exécution de notre projet, par le motif qu'un citoyen qui abandonne ses foyers au moment du danger s'expose à plus de dommage que celui qui a consacré sa vie à l'état militaire, lorsqu'il vient à recevoir une blessure grave qui le prive d'une partie de ses facultés; il lui faut alors une compensation.

Pour les soldats et les sous-officiers il faudrait se borner à réduire le temps de service, et à ajouter à la solde en argent la valeur du pain et de l'habillement, pour composer le maximum. Ainsi le minimum pour les soldats et sous-officiers pourrait être acquis à vingt ans de service effectif, et le maximum à quarante ans.

Le gouvernement doit nécessairement conserver la faculté de renvoyer un militaire, quelle que soit sa position, lorsqu'il se met dans le cas d'entraver le service ou la subordination; il serait par trop absurde de supposer que parce qu'un individu a adopté la carrière militaire, on n'aurait pas le droit de l'éloigner; alors l'ordre et la discipline seraient bientôt détruits. Mais il y a là-dessus une distinction importante à faire : dans notre état social le gouvernement doit autant que possible s'abstenir d'infliger des peines autres que celles de simple police, car cette faculté est plus nuisible qu'utile à sa puissance morale (1); il lui

---

leur état. Le projet que nous venons d'indiquer peut être mis sur la même ligne que celui d'ouvrir une caisse pour les remplacemens, auxquels les colonels pourvoiraient dans leurs régimens, en rengageant des hommes de leur choix. Par l'exécution de celui-ci, il arriverait très-probablement que dans 12 ou 15 ans, on aurait une armée toute composée de vieux soldats et de vieux sous-officiers, qu'il faudrait réformer tout entière à la première campagne.

(1) On comprendra facilement sans doute que nous ne voulons parler ici que de l'état de paix.

serait, ce semble, plus profitable de se borner à régulariser cette faculté, et en abandonner l'application au jugement des pairs. C'est pourquoi nous avons proposé la création des conseils de discipline. L'observation que nous avons faite dans le troisième article, en parlant de l'esprit militaire, ne porte que sur la destitution, ou ce qui est une même chose, la réforme sans traitement. Et quelle peine plus forte peut-on infliger à un homme que l'on ne veut pas déshonorer, que de le priver de toute ressource? Le traitement de réforme, tel qu'il a été régularisé en 1823, nous a paru une grande amélioration. Tout individu appartenant à l'armée avait lieu d'espérer qu'il ne serait plus à l'avenir exposé à manquer des choses les plus nécessaires; malheureusement il n'en a pas toujours été ainsi (1).

Il est une autre circonstance qui n'a pas été définie par les réglemens : c'est la faculté qu'a un officier de donner sa démission quand il lui convient de se retirer du service militaire; l'honneur l'empêche de le faire au commencement d'une guerre; le gouvernement la refuse quand il le juge à propos. Dans l'organisation actuelle cet état incertain n'a pas grand inconvénient; mais avec l'organisation des réserves, soit dans notre système, soit dans tout autre, il pourrait arriver qu'un certain nombre d'officiers se retirassent au moment du besoin si leur mobilisation avait à déranger leurs habitudes ou leurs intérêts, parce qu'on doit supposer que les officiers attachés aux réserves ont une famille et exercent une profession ou un emploi dans l'état civil. Il paraîtrait donc d'une sage prévoyance de prescrire que tout militaire attaché aux réserves ne puisse abandonner le service avant d'y avoir été employé pendant un certain nombre d'années : huit ans, par exemple, ou avant d'avoir atteint l'âge de quarante ans. Si la liberté se trouve par là un peu gênée, il y a compensation par les avantages qui résultent pour les officiers de

---

(1) Au moment de livrer cet article à l'impression, nous apprenons qu'une ordonnance a été rendue le 8 février, qui supprime la réforme sans traitement. C'est un grand pas de fait vers les améliorations.

leur position dans les réserves qui leur permet de faire tout établissement qui leur convient, tout en conservant un traitement, et la faculté de rentrer dans l'armée active et d'y obtenir de l'avancement. Le gouvernement se trouverait par cette mesure assuré de ne pas perdre des officiers expérimentés quand il aurait à mobiliser ses réserves. Au surplus, cet objet n'est pas d'abord d'une grande importance ; on peut en réserver l'application pour le temps où la nécessité s'en fera sentir. L'esprit belliqueux des Français la rendrait peut-être inutile, surtout après une longue paix, et pour une guerre d'intérêt général.

Par la même raison que le gouvernement a le droit de renvoyer un officier qui s'est mis dans le cas d'être éloigné du service actif, on ne peut pas lui contester le droit d'imposer la retraite à celui qui a atteint le nombre d'années de service voulu par les ordonnances, qui est, dans notre hypothèse, de vingt-quatre ans. « Nous sommes, dit Odier, de mauvais juges en notre propre cause, et nous ne nous apercevons pas de la diminution de nos facultés physiques et morales ; le gouvernement, qui en juge mieux, peut donc nous dire, quand il lui plaît, « je ne veux » plus, ou je ne peux plus accepter vos services, voilà votre dernier traitement ou votre retraite au maximum ; » et, en effet, le contrat est rempli. Ce droit pour le gouvernement est d'ailleurs une suite du droit constant de nous révoquer de nos fonctions, en nous conservant notre grade et un traitement raisonnable (1). » Dans le cas de notre proposition, la retraite au maximum, sur le pied proposé par M. Odier, deviendrait onéreuse à l'état et pourrait ne pas être légitimement acquise. Il serait à désirer que l'on forçât rarement les officiers à recevoir leur retraite, parce qu'il en résulte plus de dépense pour l'état, et qu'on blesse gravement les intérêts des individus ; on leur doit donc alors une compensation. C'est pourquoi nous proposons d'accorder, pour la retraite forcée, le quart en sus de la quotité à laquelle on aurait droit sans cette circonstance, sans que la totalité puisse jamais dépasser la solde d'activité.

(1) Cours d'études sur l'administration militaire, tome 3, page. 189.

Du recrutement.

N'ayant pas l'intention de faire un projet de loi, les bases que nous avons posées dans les articles précédens nous laissent peu de choses à dire sur les règles à établir pour le recrutement. D'ailleurs, le mode d'exécution pourrait être à peu près le même que celui adopté pour la loi du 10 mars, en y appliquant les modifications exigées par la différence du système. L'administration est plus à même que qui que ce soit de réunir toutes les dispositions qui doivent faire partie d'une loi ou d'une ordonnance. Elle possède à peu près seule les documens et l'expérience convenables; on peut se borner à lui offrir des observations puisées dans les faits de l'histoire et dans la marche de l'ordre social, et signaler l'influence que les mœurs et l'ordre des événemens doivent avoir sur les institutions.

Il importe cependant à notre sujet d'entrer dans quelques détails statistiques sur la population soumise au recrutement; ils nous feront connaître les véritables ressources défensives de la France, combinées dans l'organisation de l'armée telle que nous l'entendons.

Nous prendrons pour base de nos calculs les renseignemens publiés sur le recrutement des années 1824, 1825, 1826. Dans les années précédentes, l'exécution de la loi du 10 mars n'était pas encore généralement comprise; les instructions sur les appels ont été modifiées plusieurs fois; aussi les résultats se sentent-ils de cette oscillation et de l'incertitude des agens chargés de ces opérations. Ces résultats présentent plus de régularité, plus d'uniformité pendant les trois années que nous avons choisies; de plus, aucun événement extraordinaire n'est venu troubler la régularité de ces opérations.

La classe des jeunes gens de vingt ans, après le recensement, paraît avoir éprouvé des variations sensibles; cependant il semblerait que l'augmentation constante de la population aurait dû déterminer le même accroissement dans cette classe; il n'en est point ainsi. Le tableau suivant fera connaître ces variations:

TABLEAU COMPARATIF

DE LA POPULATION DE LA FRANCE AVEC LA CLASSE DES JEUNES GENS SOUMIS AU RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

	ANNÉES					
	1818.	1820.	1822.	1824.	1825.	1826.
Population totale.	30,089,376	30,451,187	30,851,858	31,271,478	31,492,018	31,667,992
Classe des jeunes gens de 20 à 21 ans. .	309,194	288,828	274,740	275,964	296,566	283,376
Proportion avec la population.	1/97e.	1/105e	1/112e	1/114e	1/106e	1/112e

La cause de ces variations est difficile à trouver (1). Quoi qu'il en soit, la classe est plus forte que celle portée sur l'annuaire du bureau des longitudes, relevée d'après les lois du mouvement de la population, qui ne s'élève qu'à 260,364 hommes.

La moyenne de la classe portée dans les trois dernières années du tableau ci-dessus, est de 285,302.

Le nombre des hommes convoqués devant les conseils de révision pour concourir aux appels, la levée étant de 60,000 hommes, est :

Pour 1824 de	147,973	471,700
1825	149,736	
1826	153,991	

Dont la moyenne annuelle est de 157,233

Terme moyen annuel de ceux qui n'ont pas été convoqués. 128,069

Le nombre d'hommes qui ont concouru au recrutement est, à la totalité de la classe, comme 9 et demie est à 18 environ, ou la moitié plus un dix-neuvième.

On remarquera, sans doute, que le nombre des hommes convoqués a été en augmentant dans les deux dernières années; la cause paraît en être dans des moyens d'exemptions qu'on est parvenu à faire valoir, ou plus facilement, ou avec plus d'artifice; car les exemptés pour infirmités ou pour défaut de taille, sont :

Pour 1824 de	61,747	192,639
1825	63,379	
1826	67,513	

(1) On attribue la cause de ce décroissement au grand nombre d'hommes qui ont été appelés aux armées pendant les dernières années de l'ancien gouvernement. Dans ce cas, elle aurait son effet jusqu'en 1835, et même un peu plus tard. Mais s'il en est ainsi, il faut alors que les documens statistiques officiels sur la population soient extrêmement inexacts, puisqu'ils

Les années qui ont précédé 1824 ne présentent pas cet accroissement. La moyenne de ces trois années est de 64,213, et se trouve avec celle des hommes convoqués dans le rapport de 5 à 11; proportion beaucoup plus forte qu'on ne l'estimait précédemment. Sous la conscription, on n'estimait qu'à un tiers le nombre des jeunes gens impropres au service pour infirmités ou défaut de taille.

Le nombre des exemptés en vertu de l'article 14 de la loi du 10 mars est, en terme moyen, de 90,602 hommes, et, avec le nombre des hommes convoqués, dans le rapport de 15 à 26. Cet article de la loi serait susceptible d'un nouvel examen, dans le cas où l'on reconnaîtrait explicitement le principe du service obligé pour tous les Français.

La loi est encore plus libérale dans les dispenses qu'elle accorde par l'article 15. En supposant que ceux qu'elle gratifie d'un si grand privilége, au détriment des autres citoyens, ne puissent être appelés au service militaire, cette disposition est accompagnée de deux circonstances qui ne paraissent pas avoir été conçues dans l'intérêt de la justice. 1° Ceux que des motifs d'ordre ou d'intérêt public dispensent du service militaire personnel, devraient au moins y concourir en raison de leurs facultés par une contribution pécuniaire. 2° Dans tout état de cause, une grande partie des dispenses désignées dans cet article ne devrait pas être supportée par l'armée; par exemple, les élèves, autres que ceux des écoles militaires ou maritimes, n'ont rien de commun avec le service militaire, ils devraient donc être pris dans la partie disponible de la population. Voici, selon nous, comment devraient être réparties ces sortes de dispenses.

---

devraient décroître au lieu d'augmenter. L'incertitude des données recueillies jusqu'à ce jour prouve de plus en plus la nécessité de multiplier les recherches statistiques, et de s'attacher surtout à les exiger exactes, ainsi qu'on le fait en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique.

	ANNÉES			TOTAL.
	1824.	1825.	1826.	
A prendre sur les hommes non convoqués.				
Etudians ecclésiastiques.	1,761	1,844	1,751	6,910
Elèves de l'école nor. ou membres de l'instr. publiq.	219	286	186	1,240
Elèves des écoles des services publics.	64	40	43	147
Ayant obtenu de grands prix.	2	»	5	7
TOTAUX. . . .	2,046	2170	2,085	8,304
A porter au compte de l'Armée.				
Engagés volontaires.	2,702	2,746	1,496	6,944
Inscrits maritimes	1,447	1,406	1,571	4,424
Elèves des écoles Polytech. spéc. milit. et maritime.	54	77	89	220
Officiers de santé des armées.	36	23	18	77
TOTAUX. . . .	4,239	4,252	2,974	11,465

Lorsqu'on récapitule les pertes occasionées dans les diverses opérations du recrutement, depuis le recensement jusqu'à l'incorporation, on se pénètre de la nécessité d'être très-scrupuleux à accorder des exemptions ou des dispenses; en outre du motif qu'il faut faire supporter à d'autres les charges dont on délivre les exemptés.

Pour un contingent de 60,000 hommes, qui se réduit à peu près à 52,000 incorporés, nous avons vu qu'il faut, en terme moyen, 157,233 hommes pris dans la population; ensorte qu'en suivant le même mode, la totalité de la classe ne donnerait que 94,365 hommes incorporés dans l'année du recensement, ou le tiers à très-peu près du nombre total de la classe.

Ce résultat est inférieur, de plus d'un cinquième, à celui que l'on avait obtenu sous la conscription, quoique la liste de recensement, soit maintenant plus forte, en terme moyen, de plus de 9,000 hommes, ou d'un trente-unième environ. Nul doute que cette différence ne provienne 1° du principe qui obligeait tous les hommes au service militaire; 2° de la rigueur avec laquelle on poursuivait les retardataires. Il était bien naturel alors de chercher à se soustraire à une obligation aussi périlleuse, et dont on n'apercevait pas le terme, pour des guerres qui ne paraissaient pas dans l'intérêt national. Une expérience de dix-huit ans de conscription avait démontré que le nombre d'hommes incorporés annuellement par suite des levées et de l'enrôlement volontaire, s'élevait à 120,000 hommes.

Nous avons pris ce dernier nombre à l'âge de 20 ans pour base dans notre projet. Nous sommes convaincu qu'en adoptant le mode d'organisation des classes militaires que nous avons proposé, on y arriverait facilement.

Nous nous bornerons à donner un tableau résumé de la force de nos quatre classes, dans leur échelle de décroissement naturel sur le pied de paix; la cinquième classe que nous avons indiquée est relative à la garde nationale, dont il sera question ci-après. On compte ordinairement la perte annuelle des hommes qui restent dans leurs foyers dans la proportion d'un sur douze; nous n'avons suivi cette règle que pour la première classe ou celle

des élèves militaires. Considérant que les hommes arriveraient dans la force de l'âge en quittant les drapeaux à 22 ans, nous avons évalué la perte dans les classes de réserve à un quinzième, comme il est d'usage de le faire pour les hommes restant sous les drapeaux.

TABLEAU

DES QUATRE CLASSES D'INDIVIDUS QUI DOIVENT CONCOURIR A LA FORMATION DE L'ARMÉE.

		Observations.
1re CLASSE, de 18 à 20 ans ou élèves militaires.	276,000	Les jeunes gens sont immatriculés à 18 ans, et exercés pendant deux mois chacune de ces deux années dans leur canton.
Nota. Ayant pris pour base 120 mille hommes à 20 ans; à 18 ans on a 144 mille hommes, en calculant la perte sur un douzième.		
2e CLASSE, de 20 à 22 ans. . .	232,000	Ce qui reste de cette classe fait immédiatement partie de la première réserve et en suit tous les mouvemens.
On prend dans cette classe pour alimenter l'armée active.		
3e CLASSE, de 22 à 26 ans. . .	368,679	Cette classe, dont la majeure partie aurait passé deux ans dans l'armée active, serait exercée pendant 15 à 20 jours à l'époque des inspections.
Première réserve, ou réserve de l'armée active.		
4e CLASSE, de 26 à 30 ans. .	267,006	Ne peut être appelée que lorsque le territoire est menacé, et les contingens ne peuvent être éloignés à plus de 30 lieues du chef-lieu de leur département.
Deuxième réserve, ou réserve de la défensive.		
Total.	1,143,685	
Les deuxième et troisième classes, appartenant à l'armée permanente ou offensive, donnent un total de (1)	600,679	Ce nombre serait beaucoup plus considérable si les conditions d'exemptions étaient modifiées ainsi que nous l'avons proposé dans le 4e article.
La somme des 3 dernières classes, que l'on peut mobiliser pour la défense est de.	867,685	

(1) Si, au lieu de partir de la base de 120 mille hommes pour le produit des enrôlemens annuels, on la réduit à 100 mille hommes, il y aurait encore pour l'armée offensive, 500,566 hommes, et pour l'armée défensive un total de 725,072 hommes.

En prenant ce qui reste de ces classes, jusqu'à quarante ans, pour compléter la garde nationale, on a un total de 418,734 hommes, qui serait bien certainement plus que doublé, en y comprenant ceux que nous avons désignés dans le quatrième article. Ainsi, le nombre des citoyens organisés militairement dépasserait 2,000,000 d'hommes. C'est à peu près sur ce résultat que Napoléon avait compté, en 1813, lorsqu'il voulait organiser le ban et arrière-ban. On sera convaincu qu'il n'y a aucune exagération dans ces calculs, si l'on fait attention que le nombre des hommes en état de porter les armes dépasse le sixième de la population, et que celui que nous indiquons n'en renferme pas un quinzième.

La composition des conseils de révision n'est pas avantageuse à l'armée; elle n'y a qu'une voix contre quatre. Cette influence se fait vivement sentir dans les exemptions, et dans l'admission des remplaçans. Aussi l'armée en a-t-elle éprouvé les effets. Dans l'exécution de notre projet, il serait important que la partie militaire soit plus forte, puisque tous les jeunes gens valides devraient être enrôlés; alors les intérêts individuels et de localité s'agiteraient plus encore pour multiplier les exemptions. La distinction que nous avons établie des exemptions du service actif et du service de réserve ajouterait à l'importance et à l'étendue des fonctions de ce conseil, et elles auraient plus d'analogie avec le service militaire. L'organisation de la garde nationale, telle que nous l'avons indiquée, exigerait que le commandant de cette garde concourût aux opérations du recrutement, et fasse conséquemment partie du conseil de révision; il formerait ainsi avec l'officier-général parité de voix, avec les deux conseillers de département et d'arrondissement, le conseiller de préfecture pourrait n'en plus faire partie; alors le préfet, généralement impartial, déterminerait la majorité.

Il y aurait un léger changement dans l'ordre des opérations des conseils de révision. La formation du recensement serait immédiatement suivie de l'examen des demandes en exemption, et ensuite de la libération des exemptés et des dispensés du service de réserve.

On pourrait procéder aux jugemens des exemptions du service actif à la fin des opérations du conseil, puisque l'incorporation n'a lieu que quand les jeunes gens font partie de la seconde classe, ou deux ans plus tard (1); il suffirait qu'elle précédât le tirage au sort des hommes de la seconde classe, qui doivent fournir des recrues à l'armée active.

La mise en activité de ces recrues pourrait avoir lieu, en temps de paix, en automne après les inspections. On devrait attendre leur arrivée dans les corps pour congédier ceux qu'ils sont destinés à remplacer. Cette époque nous paraît préférable par plusieurs motifs : 1° Les hommes ayant déjà reçu un commencement d'instruction militaire, on aurait le temps nécessaire pour les former aux habitudes de la vie militaire, et compléter leur instruction pour l'inspection suivante; de manière qu'à cette époque l'armée soit dans le même état que si elle était composée de vieilles troupes; 2° Les hommes congédiés de l'armée active en sortiraient à l'époque où se termine l'instruction pratique annuelle; ils paraîtraient à l'inspection suivante, dans la première réserve, avec le complément de l'instruction qu'ils auraient acquise (2). 3° C'est l'époque de l'année où on a le moins à faire dans les régimens. Enfin il semble que l'époque des inspections devrait être considérée comme le complément de l'année militaire.

L'article 6 de la loi du 10 mars prescrit, que le nombre d'hommes appelés sera réparti entre les départemens, arrondissemens et cantons, proportionnellement à leur population, d'après

---

(1) Les hommes seulement exceptés du service actif et de la première réserve pourraient être immatriculés de suite dans la seconde réserve. Il resterait à examiner s'il serait convenable de les dispenser de l'instruction préparatoire, ce que nous ne pensons pas.

(2) Il serait peut-être à propos de signaler sur les congés de libération de l'armée active, le degré d'instruction des hommes et leur aptitude dans le service : ce serait un stimulant pour être mieux noté, et un renseignement précieux dans le cas où les réserves seraient appelées à l'activité.

les derniers dénombremens officiels. L'imperfection de ces dénombremens a démontré combien il serait préférable que cette disposition ne soit pas contenue dans la loi. La répartition est tout-à-fait inégale, un grand nombre de cantons sont surchargés, et d'autres ne peuvent même pas fournir le nombre d'hommes désignés pour leur contingent, ce qui a occasioné une perte pour l'armée, en 1824, de 215 hommes; en 1825, de 92 hommes; et en 1826, de 282 hommes. Si l'administration avait pu modifier les contingens en faveur des cantons lésés, on aurait rendu cette répartition beaucoup plus égale par des corrections successives. Ce grave inconvénient est encore une nouvelle preuve de la nécessité de faire des recherches statistiques scrupuleuses sur la population, et, s'il le faut, infliger des punitions à ceux qui font de fausses déclarations.

Le temps nous manque pour nous occuper du recrutement de la cavalerie, ce sera l'objet du prochain article.

(*La suite au prochain numéro.*)

HISTOIRE.

SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

(*Douzième Article.*)

Arrivé le 26 prairial an VIII, sur le champ de bataille de Marengo, j'y trouvai le premier consul déjà parti pour Milan. Il avait quitté l'armée immédiatement après la signature de la ca-

pitulation accordée à l'armée autrichienne. Marmont m'annonça qu'il m'avait rappelé du St-Bernard pour me donner l'emploi de directeur-général des parcs d'artillerie de l'armée. Cet emploi est, par-dessus tous autres, celui de confiance du commandant en chef de l'artillerie, c'est sur cet emploi que pèse au plus haut degré la responsabilité de ce commandement, le directeur-général étant spécialement chargé de pourvoir à tous les besoins du matériel de l'arme. Je fus donc très-étonné que le général Marmont avec lequel j'étais très-froid depuis le 18 brumaire précédent, et surtout depuis le dénuement où il m'avait laissé au St-Bernard, dénuement que, dans ma correspondance, je n'avais pas manqué de lui reprocher souvent, m'eût destiné à un emploi qui me mettait jour et nuit, à chaque instant, en communication avec lui. Mes autres camarades me tirèrent de mon étonnement, en m'en apprenant la cause.

C'était le général Saint-Rémy qui avait été d'abord nommé pour commander l'artillerie de l'armée de réserve, et Gassendi avait été choisi pour son directeur-général des parcs. Marmont n'avait fait ses campagnes qu'en sa qualité d'aide-de-camp du premier consul; mais Marmont, qui désirait sans doute commencer à VOLER par ses propres ailes, fit révoquer Saint-Remi et se substitua à sa place; Gassendi restait toujours directeur-général. Mais, d'un autre côté, Gassendi et Marmont étant le feu et l'eau; d'abord Gassendi imbu de l'erreur que dans l'artillerie l'avancement doit toujours avoir lieu à l'ancienneté de service et de grade, se trouvait très-piqué d'être sous les ordres de Marmont, qui n'était qu'un enfant par rapport à lui. Mais la véritable raison de leur mésintelligence est celle-ci, la chose m'a été affirmée par plusieurs de mes camarades; j'en connais encore un vivant, c'est le général de **; Gassendi, lors de la première formation du conseil d'état, après le 18 brumaire, avait été nommé membre de ce conseil. Le jour de l'installation, Marmont qui n'en était pas membre se présente dans la salle du conseil; Lacuée, depuis comte de Cessac, était président de la section de la guerre; Lacuée observe à Marmont que n'étant pas membre du conseil, il ne pouvait assister à la séance. Mar-

mont, quoiqu'il n'eût pas de lettre de convocation, soutint qu'il était nommé, et qu'il y avait erreur. Alors Lacuée efface le nom de Gassendi et y substitue celui de Marmont. Gassendi se présenta plus tard, mais il ne fut pas reçu; il prit cela pour une mystification dont on m'a assuré qu'il accusait Marmont, et c'est à ce fait qu'on attribuait surtout la mésintelligence existant entre ces deux favoris du premier consul (1).

Gassendi revint en France très-peu de temps après la bataille de Marengo; il fut employé au ministère de la guerre comme chef de la division *d'artillerie* et *génie*. Bonaparte avait peut-être pensé que par là, il mettrait hors de rapport ces deux inimitiés. J'expliquerai bientôt que la chose ne put avoir lieu. Comme je l'ai déjà dit, je fus donc très-étonné que Marmont m'eût appelé près de lui; mais la victoire de la veille, et l'armistice qui s'en était suivi avaient changé la situation des choses; l'armée de réserve allait être réunie sous le commandement de Masséna à l'armée d'Italie, et l'artillerie des deux armées réunies resterait sous le commandement du général Lamartillière, qui commandait celle de l'armée d'Italie et qui avait son directeur-général des parcs. Alors Marmont me donna l'ordre de me rendre de suite à Turin, pour y recevoir des troupes autrichiennes l'artillerie des places du Piémont. Il me chargea en outre d'examiner avec soin les ressources que ces places pouvaient offrir en artillerie de campagne pour l'armée, qui en était presque entièrement dépourvue. En effet, l'armée dite de réserve n'avait pas à sa disposition 40 bouches à feu à la bataille de Marengo, et la presque totalité de l'artillerie de l'armée d'Italie avait été perdue dans la campagne précédente.

Après que l'artillerie de toutes les places m'eût été remise et que j'en eus fait dresser inventaire, je retournai à Milan. Je rendis un compte exact à Marmont des ressources que l'on pouvait tirer du Piémont pour la formation d'une artillerie de campagne. Il n'y en existait point de ces calibres; mais il y existait

(1) Gassendi était le capitaine de Bonaparte, au 1er régiment d'artillerie.

une quantité immense de vieux bronzes qu'il ne fallait que soumettre à la fusion pour en obtenir des bouches à feu des calibres de campagne : d'un autre côté la fonderie de Turin avait deux fourneaux à reverbères, l'un pouvait couler 12 bouches à feu et l'autre 18, par semaine, dans les calibres de 6 et d'obusiers de 24. Ainsi la fonderie de Turin, bien conduite, pouvait fournir par mois environ 120 bouches à feu. Il y avait aussi dans les places une quantité immense de boulets de 6; il n'y avait pas, il est vrai, d'obus de 24, mais en retour il y avait une quantité considérable de boulets et d'autres projectiles de tous calibres qu'il suffisait de refondre, de vendre ou d'échanger avec les maîtres de forges pour en obtenir sans frais des obus du calibre de 24. Enfin, il existait dans les arsenaux plus de bois qu'il n'en fallait pour construire 10,000 voitures d'artillerie. La poudre, le plomb et toutes les matières premières y étaient également dans une excessive abondance. Ces connaissances de fait acquises avec certitude, je proposai au général Marmont de faire construire à Turin, dans le délai de trois mois, un équipage de 250 bouches à feu de campagne, deux tiers en canons de 6 et un tiers en obusiers de 24. Sur cette proposition, Marmont me donna l'ordre de me rendre à Turin à cet effet. Cet ordre est digne de remarque par son laconisme. Il était ainsi conçu : *Il est ordonné au colonel Allix de se rendre de suite à Turin et d'y faire construire dans le délai de trois mois un équipage complet de 250 bouches à feu, deux tiers en canons de 6 et un tiers en obusiers de 24. Signé Marmont.* Mais là comme au Saint-Bernard, je me trouvais réduit à mes seules ressources; là comme au Saint-Bernard, Marmont négligea de remettre à ma disposition les fonds nécessaires pour les dépenses indispensables, pas même ceux nécessaires pour le paiement des ouvriers. La nécessité me fit adopter le moyen suivant.

Les ateliers de la monnaie de Turin étaient alors dans les mêmes corps de bâtimens que la poudrerie et la manufacture d'armes à feu. Comme ces deux derniers établissemens étaient, par la nature des choses, à ma disposition, je m'emparai aussi du troisième, et j'y fis faire des gros sous, en y employant des

... on 600 fr. par jour, et ave...
mont, quoiq... ...vriers, et les matières qu...
était nomm... ...liers de la monnaie ne suffi...
de Gassendi ... ...eusement que le général Ma...
senta plus ... ...onnaître ma détresse, et il m'o...
mystification ... ...n crédit de 12,000 fr. par mo...
c'est à ce ... ...nsuffisante, mais alors que n...
tant entre ... ...s, j'enlevais, par réquisition...
Gassendi ... ...ux qui m'étaient nécessaires. ...
de Marengo ... ...s, pour qu'ils pussent s'en f...
chef de la ... ...provisoire du Piémont. Malgr...
être pensé que ... ...olation du droit de propriété, ...
mitiés. J'e... ...n seul murmure, tant je metta...
Comme je ... ...nt des marchandises dont je m...
m'eût appelé ...
mistice qui ... ...de réserve et revint à Paris au...
l'armée de ... ...deux armées, et qu'il en eut ...
Masséna à ... ...ssage à Turin, il vint m'y voir ...
nies restent ... ...recommanda entre autres choses...
qui comm... ...de défense toutes les places du Pié...
teur-génér... ...n'était pas du tout cela qu'il fallait...
rendre de ... ...raser toutes les places, à la seule ...
chiennes ... ...Fenestrel et la citadelle de Turin. ...
outre d'e... ...ces démolitions par l'histoire des c...
vaient offrir ... ...n 7 et de l'an 8, pendant lesquelles ...
presque ... ...combé par le seul effet des batailles p...
serve n'avait ... ...qu'ainsi les places fortes étaient nuis...
de Marengo, ... leur existence occupait nécessairement d...
talie avait ... ...moins nombreuses qui diminuaient de...
Après que ... ...pes combattantes. Marmont a fait ...
que j'en ... militaire ; mais je dois dire aussi qu'il ...
rendis un ... ...gence. Il comprit très-bien mes preuves ...
vait tirer ... ...ger un mémoire au premier consul, sur...
pagne. Il ... ...enions de traiter, et de le lui adresser ...
...onvenable ; ce que je fis quelques jours après...

(1) G...

une quantité immense de vieux bronzes qu'il ne fallait que soumettre à la fusion pour en obtenir des bouches à feu des calibres de campagne : d'un autre côté la fonderie de Turin avait deux fourneaux à reverbères, l'un pouvait couler 12 bouches à feu et l'autre 18, par semaine, dans les calibres de 6 et d'obusiers de 24. Ainsi la fonderie de Turin, bien conduite, pouvait fournir par mois environ 120 bouches à feu. Il y avait aussi dans les places une quantité immense de boulets de 6; il n'y avait pas, il est vrai, d'obus de 24, mais en retour il y avait une quantité considérable de boulets et d'autres projectiles de tous calibres qu'il suffisait de refondre, de vendre ou d'échanger avec les maîtres de forges pour en obtenir sans frais des obus du calibre de 24. Enfin, il existait dans les arsenaux plus de bois qu'il n'en fallait pour construire 10,000 voitures d'artillerie. La poudre, le plomb et toutes les matières premières y étaient également dans une excessive abondance. Ces connaissances de fait acquises avec certitude, je proposai au général Marmont de faire construire à Turin, dans le délai de trois mois, un équipage de 250 bouches à feu de campagne, deux tiers en canons de 6 et un tiers en obusiers de 24. Sur cette proposition, Marmont me donna l'ordre de me rendre à Turin à cet effet. Cet ordre est digne de remarque par son laconisme. Il était ainsi conçu : *Il est ordonné au colonel Allix de se rendre de suite à Turin et d'y faire construire dans le délai de trois mois un équipage complet de 250 bouches à feu, deux tiers en canons de 6 et un tiers en obusiers de 24. Signé Marmont.* Mais là comme au Saint-Bernard, je me trouvais réduit à mes seules ressources; là comme au Saint-Bernard, Marmont négligea de remettre à ma disposition les fonds nécessaires pour les dépenses indispensables, pas même ceux nécessaires pour le paiement des ouvriers. La nécessité me fit adopter le moyen suivant.

Les ateliers de la monnaie de Turin étaient alors dans les mêmes corps de bâtimens que la poudrerie et la manufacture d'armes à feu. Comme ces deux derniers établissemens étaient, par la nature des choses, à ma disposition, je m'emparai aussi du troisième, et j'y fis faire des gros sous, en y employant des

canons. J'en faisais faire pour environ 600 fr. par jour, et avec cette monnaie, je payais mes ouvriers, et les matières que j'étais obligé d'acheter. Mais les ateliers de la monnaie ne suffisaient pas à tous mes besoins. Heureusement que le général Masséna vint alors à Turin. Je lui fis connaître ma détresse, et il m'ouvrit, sur le payeur de l'armée, un crédit de 12,000 fr. par mois. Cette somme était encore bien insuffisante, mais alors que mes besoins devenaient trop pressans, j'enlevais, par réquisition et à main armée, tous les matériaux qui m'étaient nécessaires. J'en donnais reçu aux propriétaires, pour qu'ils pussent s'en faire payer par le gouvernement provisoire du Piémont. Malgré la sévérité de la mesure et la violation du droit de propriété, il ne s'est pas élevé contre moi un seul murmure, tant je mettais de soin à poursuivre le payement des marchandises dont je m'étais emparé.

Marmont quitta l'armée de réserve et revint à Paris aussitôt que Masséna eut réuni les deux armées, et qu'il en eut pris le commandement. A son passage à Turin, il vint m'y voir et m'y demander à dîner. Il me recommanda entre autres choses d'armer et de mettre en état de défense toutes les places du Piémont. Je lui observai que ce n'était pas du tout cela qu'il fallait faire: qu'il fallait au contraire raser toutes les places, à la seule exception de la forteresse de Fenestrel et la citadelle de Turin. Je lui prouvai la nécessité de ces démolitions par l'histoire des campagnes de l'an 4, de l'an 7 et de l'an 8, pendant lesquelles toutes ces places avaient succombé par le seul effet des batailles perdues, et sans coup férir; qu'ainsi les places fortes étaient nuisibles à l'armée, puisque leur existence occupait nécessairement des garnisons plus ou moins nombreuses qui diminuaient d'autant l'effectif des troupes combattantes. Marmont a fait de grandes fautes dans sa vie militaire; mais je dois dire aussi qu'il ne manque pas d'intelligence. Il comprit très-bien mes preuves, et me chargea de rédiger un mémoire au premier consul, sur la question que nous venions de traiter, et de le lui adresser pour en faire l'usage convenable; ce que je fis quelques jours après. Dans

ce mémoire, j'indiquais le Mont-Cenis (1) comme point propre à construire une place forte pour dominer la vallée du Pô et toute la haute Italie. Mon mémoire produisit son effet. La démolition de toutes les places fortes du Piémont fut décidée par arrêté des consuls, ainsi que la constrution de la forteresse du Mont-Cenis. Je reçus ordre de faire monter sur l'emplacement de cette forteresse 80 bouches à feu du calibre de siége jugées nécessaires à son armement, et de fournir la poudre nécessaire pour ruiner les remparts des places piémontaises, à l'exception toutefois d'Alexandrie et de la citadelle de Turin que le consulat avait exemptées de la démolition; et en effet, la démolition de toutes ces places fut immédiatement exécutée.

Le premier consul avant de partir d'Italie avait arrêté la construction de la belle route du Simplon. Le général Thureau, qui sortait du corps des ingénieurs des ponts et chaussées, fut chargé d'en rédiger le projet et d'en suivre les travaux. Ils furent commencés sans délai. Si cette route, qui communique directement, et par le plus court chemin, de Genève à Milan, et qui est ouverte aux voitures pendant toute l'année, est d'une haute importance sous ce rapport commercial, elle l'est aussi au même degré sous le rapport militaire. Cette route communiquant avec tous les départemens de l'est de la France, se trouve être la meilleure ligne d'opération pour une armée française chargée d'attaquer ou de défendre l'Italie. Sa construction démontre donc que le premier consul avait senti combien la France était intéressée à avoir une route militaire directe de Paris à Milan, et combien il avait été contrarié dans cette campagne de n'avoir pu, faute de vivres, établir sa ligne d'opération par le Simplon, et d'avoir été réduit à l'établir par le grand Saint-Bernard.

Des écrivains militaires ont soutenu qu'une armée ne pouvait occuper la ligne d'opération de l'armée ennemie sans que celle-

(1) J'ignorais alors que la route sur le Simplon fût arrêtée; autrement j'aurais proposé que la forteresse pour le Mont-Cénis fût établie sur cette route.

ci ne pût à son tour occuper la ligne d'opération de l'autre armée, d'autres écrivains militaires ont soutenu que cette question était restée indécise. Selon moi ces écrivains sont tous dans l'erreur. A la campagne de l'an 8 l'armée de réserve occupait bien certainement la ligne d'opération de l'armée autrichienne, et l'armée autrichienne ne pouvait d'aucune manière occuper la ligne d'opération de l'armée française, car, comme je l'ai déjà dit dans mon onzième article, l'armée française en Lombardie pouvait à volonté changer sa ligne d'opération et la diriger, ou par le Simplon ou par le Saint-Gothard, ou même par le Splu-ger, et l'une ou l'autre de ces lignes était invulnérable. L'armée française n'eût donc pas manqué de s'en saisir, si l'armée autrichienne se fût emparée, comme le premier consul l'avait craint, la veille de la bataille de Marengo, de la ligne d'opération qu'il avait suivie sur la gauche du Pô, depuis Yvrée à Milan. J'aurai, d'ailleurs, plus tard l'occasion de citer d'autres exemples où l'armée française a occupé la ligne d'opération ennemie sans craindre de perdre la sienne.

Ce fut, selon moi, une faute militaire bien grave de la part du premier consul, d'accorder une capitulation au général Mélas. Les désordres dans l'armée autrichienne, dans la nuit qui suivit la bataille, étaient tels qu'il n'y existait pas ensemble deux soldats du même régiment; tandis que dans l'armée française tous les corps étaient réunis. Si l'armée française eût attaqué le lendemain l'armée autrichienne, cette armée, dont tous les individus étaient mêlés comme un véritable troupeau de moutons, et, par conséquent, hors d'état de combattre, ne pouvait prendre d'autre parti que de poser les armes, et de se rendre prisonnière de guerre, ou bien encore de se réfugier dans les places du Piémont, où quelques jours plus tard elle n'eût pas manqué d'être prise par parties. Ce fut même une faute militaire bien grave, de la part du premier consul, de suspendre les hostilités pendant que la capitulation se négociait. Pendant cette suspension d'armes, les généraux autrichiens reformaient leurs troupes et rassemblaient leurs soldats épars, et si la négociation se fût continuée, seulement pendant vingt-quatre heures, ils auraient pu

se trouver en état de tenter les chances d'un nouveau combat, ce qu'ils étaient dans l'impossibilité de faire au matin du 26 prairial, au moment où la négociation s'ouvrit.

Par la capitulation du 26 prairial an 8, le premier consul renvoya à l'Autriche plus de 80,000 soldats aguerris, qui la remettaient à même de continuer en Italie la guerre avec quelques chances de succès.

Il n'est pas probable que le premier consul se soit déterminé sans de graves motifs au parti qu'il prit dans cette circonstance. En Allemagne, l'armée française commandée par Moreau n'avait pas obtenu, il est vrai, tous les avantages qu'elle devait et qu'elle pouvait obtenir; mais enfin, elle n'avait jamais éprouvée d'échecs et elle avait été victorieuse dans un grand nombre de combats ou batailles. En Italie, l'armée autrichienne de Mélas proposait et consentait à passer sous les fourches caudines. Le général Bonaparte dut croire, et crut sans doute, en effet, que dans un tel état de choses, il lui paraissait impossible que le cabinet autrichien ne se déterminât pas, enfin, à une paix durable avec la France.

Le premier consul se trompa dans cette importante circonstance. Il croyait à la paix, cinq mois après il avait la guerre.

Par de fausses négociations, l'Autriche se donnait le temps de réorganiser et de completter ses armées au moyen des subsides anglais. Peut-être aussi croyait-elle rallier à elle quelque puissance du continent. Le premier consul ne pouvait ignorer les moyens qu'elle employait pour prolonger la lutte inégale dans laquelle elle était engagée, et dans laquelle elle persévérait avec obstination : aussi fut-il obligé de rompre les négociations de paix qui avaient lieu à Lunéville, et de recommencer lui-même les hostilités dès le mois de brumaire an 9, environ cinq mois après la date de la bataille de Marengo.

Ce fut l'armée française du Danube, commandée par Moreau, qui commença les hostilités. Elle était alors cantonnée entre l'Iser et l'Inn. En même temps qu'elle se mettait en mouvement pour se porter sur l'Inn, et y attaquer l'armée autrichienne, celle-ci passait cette rivière et venait au-devant de l'armée

française. Moreau fit en cette occasion une faute capitale, et cette faute aurait pu devenir funeste. Il détacha en avant deux de ses divisions à une journée de distance l'une de l'autre, et à deux journées du gros de l'armée. Ces deux divisions furent successivement attaquées par l'armée autrichienne tout entière et forcées à la retraite avec perte. Cette faute n'en fut pas moins un heureux accident qui détermina la victoire de Hohenlinden. La défaite de ces deux divisions inspira une si folle confiance, une si sotte présomption au général autrichien, qu'il crut l'armée française en pleine retraite, et il entra dans le long défilé de la forêt de Hohenlinden, sans aucune précaution, et sans commencer, avant d'y entrer, comme le veulent les principes stratégiques, de s'emparer de la tête du défilé et de s'y établir solidement, et ce fut une faute encore plus grande que celle de Moreau. Le général autrichien se croyait si sûr de ne plus rencontrer d'obstacles, qu'il avait envoyé ses campemens en avant, avec ordre d'aller établir son quartier-général au village d'Onzing, en avant de la forêt. Or, le général de division Ney, qui en occupait l'entrée de notre côté, prit tous les campemens et les ordres dont ils étaient porteurs : pas un individu n'échappa. Les prisonniers interrogés, déclarèrent que toute l'armée autrichienne était entrée dans la forêt en même temps qu'eux. Cette découverte fut un trait de lumière dont l'armée française sut tirer un grand parti. Richepanse, qui était avec sa division sur la droite, vers Matenbott, reçut ordre de courir à travers la forêt, directement et par le plus court chemin, et de s'emparer de l'entrée du défilé du côté de l'Inn. Il fut prévenu que l'armée ennemie était tout entière dans la forêt, et qu'il ne devait pas l'en laisser sortir. En même temps, le général Ney, informé de l'ordre donné à Richepanse, soutint mollement la sortie du défilé : il n'engageait qu'une ou deux compagnies à-la-fois. Par là il inspirait encore plus de confiance et de présomption à l'ennemi, qui continuait de se masser dans le défilé; mais après le temps jugé nécessaire pour que Richepanse arrivât à la destination qui lui était assignée, Ney attaqua avec vigueur la tête de l'armée ennemie. Dans le défilé où elle se trouvait, elle

était dans l'impossibilité de déployer et de combattre. D'un autre côté, Richepanse attaquait, avec non moins de vigueur, la queue de l'armée ennemie. Il est remarquable que, dans leur marche, les deux brigades de la division Richepanse, qui se suivaient à quelque distance, furent séparées par une colonne autrichienne, et cette colonne ennemie suivait dans la forêt un chemin parallèle à la grande route. Richepanse, informé de cette rencontre, envoya l'ordre à sa seconde brigade de se tirer d'affaire comme elle pourrait, mais que pour lui il avait ordre de marcher au débouché de la forêt, et qu'il continuait d'y marcher.

Il n'y eut donc aucun talent militaire, aucune combinaison stratégique de la part de Moreau dans cette bataille. Le hasard seul fit les frais de la victoire de ce jour; et cette victoire n'eût sans doute pas existé si les campemens de l'armée autrichienne n'eussent pas été pris, et si cette prise n'eût pas informé l'armée française que toute l'armée ennemie avait eu l'imprudence d'entrer dans la forêt avant de s'en être rendue maîtresse.

Les faits que je viens de rapporter, et sur lesquels j'appuie l'opinion que je viens d'émettre, m'ont été racontés très en détail par l'adjudant-général Lenormand, attaché à l'état-major de Moreau, et que ce général envoya à l'armée d'Italie, immédiatement après la bataille, pour lui en apprendre le résultat.

Dans cette campagne de l'an 9, le premier consul ne crut pas sa présence nécessaire aux armées. Il resta à Paris. Une brouillerie ou une intrigue avait fait rappeler Masséna; il avait été remplacé par Brune. Il n'y avait certes aucune comparaison possible entre ces deux généraux sous le rapport du talent; mais il n'est pas moins vrai que Brune n'en était pas dépourvu. Sa campagne de Hollande, en l'an 7, en fait foi. Mais déjà les intrigues de cour exerçaient une grande influence aux Tuileries. Je m'occupe d'abord de Masséna, tout-à-l'heure je m'occuperai de Brune.

J'ai toujours attribué le rappel de Masséna, de l'armée d'Italie, au voyage que ce général fit à Turin, trois mois après la bataille de Marengo. Il y était bien dans son commandement, et, sous ce rapport, on ne pourrait pas lui faire aucun reproche;

mais il était Piémontais d'origine. C'était dans le régiment de Piémont, au service de France, qu'il avait commencé sa carrière militaire. Les habitans, à juste titre, fiers d'avoir un tel compatriote, lui firent une réception vraiment digne de la majesté royale. On sait que Napoléon n'aimait pas de si grandes manifestations de joie en faveur de ses lieutenans. La disgrâce d'Augereau, après le 18 fructidor, l'avait déjà bien établi. C'eût dû être une leçon pour Masséna. Son voyage à Turin lui fit donc subir le même sort que son camarade de gloire avait subi dès l'an 6. Masséna se retira à sa campagne de Ruelle. Je fus l'y voir en l'an 9. Son jardin dominait celui de la Malmaison, où demeurait alors le premier consul. En m'y promenant avec Masséna, je lui fis observer qu'il était là bien près du soleil. « Je ne m'en chauffe pas mieux, » me répondit le grand homme. En effet, quoique voisins, et séparés seulement par un mur, ils ne se voyaient plus.

Brune, arrivé à l'armée d'Italie et remplaçant Masséna, y éprouva d'autres tribulations, mais je dois suivre l'ordre des faits.

Marmont y arriva à peu près en même temps que Brune. A son passage à Turin, il vint encore me voir. Il remplaçait, dans le commandement en chef de l'artillerie, le général Lamartillière. Il trouva l'équipage des 250 bouches à feu prêt à entrer en campagne. Il m'ordonna de l'expédier sur Pavie, et de me rendre moi-même dans cette ville, où je prendrais les fonctions de son directeur-général des parcs. Ces ordres furent exécutés.

Je créai comme je pus, avec les seules ressources du pays, un équipage de ponts de 45 à 50 bateaux ramassés sur le Tésin et le Pô. Enfin, au commencement de brumaire an 8, l'artillerie était prête à entrer en campagne. Jamais armée française, en Italie, n'en avait eu une plus nombreuse et mieux approvisionnée. Elle se composait de plus de 500 bouches à feu dans les calibres de l'artillerie de campagne; 250 avaient été coulées par mes soins à Turin, et le surplus je l'avais ramassé de toutes parts. Chaque bouche à feu avait un approvisionnement

de 600 coups. Tout cela était mon ouvrage, et j'en jouissais, j'en conviens avec complaisance; mais mon bonheur, ou plutôt ma joie, ne devait pas être long : on le verra bientôt. On verra que depuis lors j'ai eu peu de momens heureux.

Par l'armistice de Marengo, dans la campagne de l'an 8, le Mincio formait la ligne séparative des deux armées belligérantes. Les Autrichiens en occupaient la gauche, et, en outre, les places de Mantoue et de Peschiera, à cheval sur ce fleuve. L'armée française en occupait la droite.

C'est à cette époque que le premier consul développa, pour la première fois, le système de guerre qu'il a constamment suivi dans ses guerres contre l'Autriche; et les observations que je vais faire, à cet égard, me paraissent d'un haut intérêt stratégique, qui, je le pense, n'a pas encore été apprécié, et que je n'ai vu indiqué nulle part.

Vienne étant la capitale de l'Autriche et la base de toutes ses lignes d'opérations offensives et défensives; de là partent ses lignes d'opération contre la France, l'une, par la Carinthie et le Frioul, en Italie, et l'autre, par la Bavière et le midi de l'Allemagne, vers l'ancienne Alsace. Ces deux lignes d'opération sont divergentes, et, en outre, séparées d'une manière presque absolue par la chaîne des montagnes qui se trouvent entre la vallée du Danube et la vallée du Pô, et de toutes les rivières affluentes dans le Pô et dans la mer Adriatique.

Or, si deux lignes d'opérations parallèles sont, comme je l'ai démontré déjà plusieurs fois, essentiellement vicieuses, à plus forte raison le sont, deux lignes d'opération divergentes, surtout quand elles sont séparées par des obstacles à-peu-près insurmontables, et telle est la chaîne des Alpes depuis le Grand-Saint-Bernard jusqu'à Tarvis, et séparées en outre par une distance de 60 à 80 lieues. Dans une telle position, deux armées sont dans l'impossibilité absolue de se prêter un appui réciproque; bien moins, que les généraux Jourdan et Moreau ne purent s'en prêter dans la campagne de l'an 4; bien moins, que ne put en prêter Wurmser à Quasdanowisch dans la même campagne : bien moins que ne purent s'en prêter réciproquement les généraux Macdo-

nald et Moreau, lors de la campagne de la Trébia, etc., etc.

Or encore, dans une semblable situation, la chose essentielle à faire, c'est de couper l'une des lignes d'opération divergentes en se saisissant promptement de sa base; et dans l'espèce c'était Vienne qui était cette base.

Or enfin, l'armée autrichienne du Danube était sur la droite de l'Inn à environ 70 lieues de Vienne, tandis que l'armée autrichienne d'Italie était à une distance de la même ville de plus de 120 lieues.

Le premier consul ordonna donc à Moreau de rompre l'armistice dès le mois de brumaire an 9, (commencement de novembre 1800) et de marcher sur Vienne en toute hâte, mais il se garda bien de faire rompre l'armistice en Italie. Ce ne fut qu'à la fin de frimaire, plus de six semaines plus tard que les hostilités y commencèrent. Quelle fut donc la raison de cette différence? Elle est toute simple et la voici :

Il fallait que l'armée française de Moreau s'emparât de Vienne et y occupât la base de la ligne d'opération de l'armée autrichienne d'Italie. Il fallait donc laisser celle-ci très-tranquille sur le Mincio. Pendant que l'armée de Moreau repousserait l'autre armée autrichienne sur Vienne. En considérant ce mouvement stratégique sous son véritable point de vue, l'armée française de Moreau était l'aile marchante, et l'armée française de Brune était le pivot. La conséquence forcée de ce vaste mouvement stratégique sur un front de 70 lieues, était que l'armée autrichienne d'Italie avait perdu pour toujours, le soir de la bataille d'Hohenlinden, sa ligne d'opération, et qu'elle n'avait plus d'autre parti possible à prendre que de fuir par toutes espèces de chemins, sur le bas de la Saxe ou en Transylvanie, car Moreau était déjà à 20 lieues de Vienne, et en Carinthie que l'armée autrichienne d'Italie était encore sur les bords de la Brenta.

D'abord il faut observer que le premier consul, avant d'ordonner les hostilités en Italie ne commit pas, en l'an 9, la faute grave que commit le directoire en l'an 7, faute à laquelle il faut nécessairement attribuer la désastreuse campagne de cette époque. En l'an 9, toute l'aile droite de l'armée d'Italie commandée

par le général Dupont, et cette aile droite était composée de trois divisions, se trouvait placée sur la droite du Pô, et en Toscane. D'abord et avant la rupture de l'armistice, cette aile droite fut rappelée en ligne et placée sur la droite du Mincio, entre Mantoue et Borghetto. Si cette aile droite de l'armée d'Italie eût été laissée en Toscane et dans les autres positions où elle se trouvait avant la rupture de l'armistice, elle eût été tout aussi inutile au succès des opérations de guerre, que le fut l'armée de Naples dans la campagne de l'an 7.

Mais le premier consul ne fit pas cette faute, pas plus qu'il n'en commit de pareilles dans les campagnes de l'an 4 et de l'an 5. Dans les momens de relâche qu'il éprouvait, il faisait bien, il est vrai, quelques détachemens ou quelques démonstrations plus ou moins sérieuses vers le midi de l'Italie. Il allait même dicter au pape le traité de paix de Tolentino; mais aussi dès que les apparences d'hostilités plus sérieuses s'annonçaient sur sa ligne d'opération principale, il rappelait à lui toutes les troupes sur cette ligne d'opération, sans s'enquerir de ce qui se passerait dans un pays qui était en dehors de cette ligne.

Il fit de même en l'an 9. Il fit rappeler en ligne, avant de faire commencer les hostilités, toute l'aile droite de l'armée d'Italie, qui, comme je l'ai déjà dit, était tout entière sur la droite du Pô et en Toscane.

L'armée d'Italie se trouvait donc concentrée tout entière sur la fin de frimaire an 9, sur la droite du Mincio, entre Peschiera et Mantoue. A cette même époque l'armée des Grisons se trouvait vers les sources du Rhin. Cette armée formait la liaison nécessaire entre l'armée de Moreau et celle d'Italie. Or, dans le plan prescrit par le premier consul, l'armée de Moreau était l'aile marchante, et la droite de l'armée d'Italie était le pivot. D'après les prescriptions du premier consul, l'armée des Grisons, formant le centre du mouvement des trois armées françaises, devait d'abord être mise en marche, s'emparer de la vallée de l'Adige, entre Trente et Brixen, y intercepter cette vallée et toutes les communications de l'armée autrichienne d'Italie avec l'armée autrichienne du Danube. Des obstacles sans doute insurmonta-

bles pourront seuls empêcher le général Macdonald d'arriver à temps dans la vallée de l'Adige, et de ne pas y être en mesure de coopérer efficacement au mouvement si stratégique qui aurait eu pour résultat d'envelopper dans le Frioul toute l'armée autrichienne d'Italie, sans leur laisser aucun point possible de retraite, à moins que, à l'exemple de Moïse, elle n'eût trouvé moyen de passer la mer Adriatique à pied sec.

Enfin l'armée des Grisons ne put arriver à temps. La chose n'était d'ailleurs pas étonnante, puisqu'elle était dans la nécessité de passer la chaîne des Alpes au Splugen, à une époque où ces montagnes sont presque toujours fermées aux voyageurs les plus intrépides (1).

Ce retard dans l'arrivée en ligne de l'armée des Grisons détermina le premier consul à donner l'ordre à l'armée d'Italie de commencer ses opérations offensives. Elles devaient commencer par le passage du Mincio à Monzabano. Ne perdons pas de vue que l'aile gauche était l'aile marchante, et que la droite devait être le pivot. Le jour pris pour attaquer, toutes les divisions se trouvèrent au rendez-vous assigné, à l'exception toutes fois de la division Delmas, formant l'avant-garde de toute l'armée. Elle ne pouvait arriver à Monzambano que le lendemain du jour fixé, et le passage fut ajourné d'un jour. Le général Dupont fut prévenu à temps de cet ajournement. Il n'en tint compte, il entreprit le passage du Mincio au moulin de Volta, selon les premiers ordres donnés, et en opposition à leur révocation ; delà résulta un combat très-sanglant où trois à quatre mille Français périrent fort glorieusement sans doute, mais sans utilité pour le succès des opérations arrêtées.

---

(1) Au mois de pluviose an 8, j'ai traversé le Col du Galibier, contrefort des Alpes entre Saint-Jean de Maurienne et la Durance. Ce contrefort est, à peu près de la même élévation que le Splugen. Nous étions deux officiers français, le chef de bataillon du génie Bruley et moi. Nous avions six guides connaissant bien le pays ; nous avons mis sept heures pour faire trois lieues, nos guides ont été forcés de nous abandonner avant que nous fussions arrivés au sommet du Col. Encore quelques minutes et nous périssions ; nous étions tellement gelés qu'il a fallu trois heures des précautions usitées dans le pays pour rétablir la circulation du sang.

Le plan arrêté était, que l'attaque réelle se ferait à Monzambano, afin de refouler l'armée autrichienne tout entière sur Véronne et Legnano, et de lui couper toute retraite dans la vallée de l'Adige. L'attaque intempestive du général Dupont à Volta fit manquer cette belle combinaison stratégique; une partie de l'armée autrichienne se retira sans accident sur Véronne, et l'aile droite de cette armée se retira aussi très-tranquillement par la vallée de l'Adige. Alors le général en chef Brune se trouva dans la nécessité de détacher son aile gauche commandée par le général Moncey pour suivre vers Trente et dans le Tyrol l'aile gauche de l'armée autrichienne qui avait pris cette direction.

Je viens de dire que le général Dupont, commandant l'aile droite, avait attaqué à contre-temps et contre les ordres qu'il devait avoir reçus alors, l'armée ennemie au moulin de Volta. Il se passa quelque chose peut-être plus extraordinaire encore, quelques jours plus tard, à l'aile gauche de l'armée française. Le général Moncey signa, sans en avertir son général en chef, un armistice avec le général autrichien qui lui était opposé; cet armistice était en contradiction évidente avec le plan de campagne adopté, puisque c'était l'aile gauche de l'armée française qui devait être l'aile marchante, et que l'aile droite était le pivot. Ainsi, de prime abord, c'est le général Dupont qui devait être le pivot : il devint l'aile marchante, et quelques jours plus tard, c'est le général Moncey qui devait être l'aile marchante. Il s'arrêta tout-à-coup, et devint stationnaire. Les généraux Dupont et Moncey vivent encore aujourd'hui, eux seuls peuvent expliquer ces deux phénomènes qui appartiennent essentiellement à l'histoire de cette campagne. Pour moi, la chose me serait tout-à-fait impossible, quoiqu'alors je fusse employé à l'armée d'Italie dans une position à tout voir et à bien observer tout, car mes fonctions de directeur-général des parcs d'artillerie me tenaient presque toujours au grand quartier général.

Le général en chef Brune vit donc détruit son plan de campagne, tel que je suppose qu'il lui avait été prescrit de l'exécuter. Son aile droite avait agi intempestivement; son aile gauche lui manquait; et le général Macdonald, qui devait lier ensemble les armées françaises du Danube et d'Italie, était encore dans les

neiges du Splugen. Cet état de choses rendait la position du général Brune très-difficile, et d'autant plus difficile, que son centre n'était pas non plus très-subordonné. A quoi tenait ce système d'insubordination? je n'en sais rien. Je raconte les faits, sans m'enquérir des causes qui les ont produits.

Au centre de l'armée étaient, comme moi, attachés près le général Brune, le général Davoust, commandant la cavalerie de l'armée, et le général Marmont qui en commandait l'artillerie. Le premier avait été élevé avec le premier consul à l'école de Brienne, et le second avait commencé sa carrière militaire sous les auspices du général Bonaparte. Le premier consul était pour eux Mahomet. Tout à coup, et l'époque dont je parle, ils devinrent les ennemis déclarés du général en chef Brune. Ils cherchaient par tous les moyens à le déconsidérer dans l'esprit de l'armée (1). Ils n'épargnaient pas même les calembourgs. En voici un de leur façon : *Marcher à la Brune*, pour dire, marcher lentement et en tâtonnant.

Le général Brune fit pourtant quelque chose de très-remarquable dans cette campagne de quelques jours. Malgré la défection ou l'insubordination de ses lieutenans, il gagna trois batailles ; il prit les deux forts de Vérone ; il passa deux fleuves de vive force, le Mincio et l'Adige. Il avait déjà effectué, aussi de vive force, le passage de la Brenta, à Bassano, lorsque l'ennemi lui proposa un armistice qu'il accepta. A d'autres époques il n'en eût pas fallu davantage pour immortaliser un maréchal de France.

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL D'ARTILLERIE,

ALLIX.

---

(1) Davoust que j'avais connu à Luxembourg en l'an 3, me dit, lorsque j'étais avec lui à Vérone, après l'armistice de l'an 9, (nous avions pris l'habitude de nous tutoyer). Il faut que tu emploies ton influence sur les officiers et les troupes de l'artillerie, pour nous aider à chasser de l'armée le général Brune ; il ne nous convient pas. Marmont t'en saura bon gré. J'envoyai promener Davoust, en lui disant que le premier devoir d'un militaire était sa subordination.

MÉMOIRE SUR LES OPÉRATIONS

DE L'AVANT-GARDE DU 8e CORPS DE LA GRANDE-ARMÉE,

FORMÉ DE TROUPES POLONAISES, EN 1813.

Par un témoin oculaire.

> **Le souvenir, présent céleste,**
> **Ombre des biens que l'on n'a plus,**
> **Est encore un plaisir qui reste**
> **Après tous ceux qu'on a perdus.**

Non quis sed quid.

AVANT-PROPOS.

En offrant ce mémoire au public, dans un moment où tant d'ouvrages militaires ont paru, et dont une partie tracée par des mains de maîtres a su, soit sous les rapports instructifs, soit par le récit de faits aussi curieux qu'importans, inspirer un intérêt général, j'étais bien loin d'ignorer que l'entreprise d'une brochure privée de ces avantages, peut paraître hasardée; mais fort de la conviction que l'homme qui ne connaît d'autre gloire que la gloire nationale, n'ayant qu'elle en vue, et consultant moins ses forces et son talent que son zèle, doit se mettre au-dessus de toutes les considérations, et ne jamais laisser échapper l'occasion qui se présente, d'appeler l'intérêt sur son pays; considérant, que tandis que les Polonais seuls paraissent être condamnés à voir tant de traits d'héroïsme et de dévouement ensevelis dans la nuit d'un éternel oubli, il n'y a point de nation qui n'ait tracé les noms et la part qu'ont prisses guerriers aux dernières campagnes; j'ai cru devoir entreprendre cet ouvrage, qui bien qu'il ne contienne à la vérité

que des mouvemens partiels du grand tout, doit néanmoins dissiper en partie cette obscurité, qui dérobe si cruellement aux contemporains et à l'histoire, tant de gloire, seul fruit de si nombreux sacrifices.

N'ayant jamais eu de prétentions au titre d'auteur, je suis également bien loin d'en chercher ici la palme: simplement narrateur fidèle, indépendant et débarrassé de toute complaisance servile, j'offre au public avec une religieuse exactitude, ce dont j'ai été témoin oculaire; et j'aime à croire qu'il accueillera avec plaisir des détails concernant une nation victime d'un partage qu'il me serait trop pénible de qualifier, nation aussi célèbre par sa bravoure et ce constant amour de la patrie, que par ses malheurs. Je présente des récits dans lesquels le jeune officier trouvera des sujets de méditation qui pourront jeter un nouveau jour sur le service de l'avant-garde, avec lequel il ne saurait se familiariser d'assez bonne heure; et l'histoire me saura j'espère quelque gré de ces détails, dont la scrupuleuse vérité ne lui sera point sans utilité pour compléter son ouvrage. En outre je me suis décidé à cette entreprise par l'idée que le public, étonné de ce silence qui règne sur nos derniers faits d'armes, pourrait (autorisé par l'apparence) accuser les officiers polonais d'une coupable indifférence pour la gloire nationale. Certes, cette accusation serait aussi juste que la négligence serait criminelle, si elle n'était le résultat de circonstances étrangères auxquelles il a fallu céder. Mais une partie des officiers qui sont encore au service, malgré leur zèle et leur talent, ne sauraient, en raison de leur position présente, le faire avec toute l'exactitude que demande l'histoire; et bien au contraire, ils seraient forcés à des retranchemens et à des ménagemens qui altéreraient également la vérité et le mérite des faits. Au reste, ils sont dépourvus des matériaux qui en partie ont été perdus par les désastres de la guerre, et ceux qui restent, bien loin d'être à leur disposition, se trouvent dans les mains de ces personnes qui mettent trop de soin à effacer tout ce qui pourrait rappeler le souvenir de notre ancienne gloire, et pour qui, chercher à la relever, serait un prétexte de persécution, que chez eux le moindre soupçon amène.

Ainsi donc, puisque les circonstances s'opposent à ce que l'histoire de nos dernières campagnes paraisse, je crois devoir rappeler à tous mes compagnons d'armes, à qui leur indépendance le permet, et qui sont en possession de quelques détails, quels qu'ils soient, concernant cet objet, de les publier, afin de conserver à l'histoire ces documens précieux, pour qu'un jour, par leur secours et lorsque cette fatalité ennemie, qui continue à peser de tout son poids sur notre malheureuse nation, fatiguée de sa rage, permettra à un plus beau jour de luire sur notre patrie, l'ensemble de l'histoire puisse être formé. Car alors, n'en doutons pas, il se trouvera un Tacite polonais qui, vengeant les noms et les faits du silence qui les couvre, saura les arracher à l'abîme de cet oubli dans lequel les malheurs et les ennemis de la patrie l'ont précipitée; alors il dira comment les Polonais, dignes descendans de ces ancêtres dont jadis la gloire remplissait l'univers, ont su, dans les dernières époques, par leur bravoure et leur dévouement, s'attirer l'admiration et le respect du monde entier, et comment par leur constance immuable, arrachant ces sentimens même à leurs ennemis, ils firent reluire l'éclat du nom polonais, presque tombé en oubli; il citera ces braves qui tout en arrosant de leur sang les bords du Nil, du Tibre et du Tage, ne cherchaient rien autre chose que leur patrie perdue. Il dira, ce même historien, comment ceux qui, soit sur le champ de bataille, soit dans les cachots où l'amour de la patrie les a précipités pour y rendre leur dernier soupir; lorsque leurs yeux mourans allaient se fermer à jamais, s'efforçaient de les rouvrir pour les tourner encore une fois vers cette patrie, qui, de loin montrant son flanc déchiré, appelait des vengeurs. Oui, ombres sacrées! ce n'est qu'à cette époque que vous attend l'hommage dû à votre haute vertu, car ce n'est qu'alors que vos compatriotes, dont la reconnaissance ne sera plus comprimée par aucune influence étrangère, recueilleront avec respect vos noms, comme des reliques sacrées, les déposeront sur l'autel de la patrie, et les graveront dans le temple de l'immortalité.

Si, remplissant ici un devoir que je considère comme sacré

pour un Polonais, je suis assez heureux d'offrir à mes frères d'armes un faible tribut dû à leurs vertus, et si mes compatriotes veulent, dans cette entreprise, reconnaître la source de mes intentions, et y trouver l'effet de cet amour de la patrie, envers laquelle mon attachement ardent s'accroît en proportion de ses malheurs, alors j'emporterai cette douce consolation, que ces événemens qui m'ont enlevé à toutes les relations sociales, n'ont pourtant su m'arracher le précieux avantage d'employer mes momens dans l'intérêt de la gloire nationale.

Ceux qui voudraient m'accuser d'avoir écrit dans une langue étrangère, trouveront mon excuse dans la difficulté que j'aurais eu de livrer ces pages à l'impression dans un pays où la presse n'est pas libre, et dans le désir de communiquer aux étrangers des détails nationaux : je les confie à la langue française, comme à la plus propre à en assurer la conservation.

DÉSIGNATION DES RÉGIMENS POLONAIS

QUI FORMAIENT LE 8e CORPS EN 1813.

COMMANDANT EN CHEF : PRINCE PONIATOWSKI.

CHEF D'ÉTAT-MAJOR : *Général de division* ROZNIECKI.

SOUS-CHEF D'ÉTAT-MAJOR : *Général de brigade* RAUTENSTRAUCH.

NOMS DES GÉNÉRAUX DE DIVISION.	NOMS DES GÉNÉRAUX DE BRIGADE.	NUMÉROS des RÉGIMENS.	NOMS DE LEUR COMMANDANT.	NOMBRE DE Bataillons.	NOMBRE DE Escadrons.	EFFECTIF EN Hommes.	EFFECTIF EN Chevaux.
		INFANTERIE.					
		1re DIVISION.					
Kamieneiki (Louis).	Malachowski (Casimir).	1er.	Piotrowski.	2 à 700	»	1400	»
	Sierawski.	12e.	Wierzbinski.	2 *id.*	»	1400	»
		15e.	Straszewski.	2 *id.*	»	1400	»
		2e DIVISION.					
Krasinski (Isidore).	Grabowki (Etienne).	8e.	Stuart.	2 à 700	»	1400	»
	Paszkowski.	16e.	Bolesta.	2 *id.*	»	1400	»
		4e de la Vistule.	Malczewski.	2 *id.*	»	1400	»
Le Comte WALMI, commandant le 4e de réserve de							
		CAVALERIE.					
		1re DIVISION.					
Prince Sulkowski.	Weysenhoff.	4e chasseurs.	Dulfus.	»	3 à 180	540	540
	Turno.	5e *dito.*	Kornatowski.	»	3 *id.*	540	540
		6e lanciers.	Suchorzewski.	»	3 *id.*	540	540
		2e DIVISION.					
Sokolnicki (Michel).	Tolinski.	8e lanciers.	Potocki (Antoine).	»	3 à 180	540	540
	Kwasniewski.	12e hussards.	Sokolnicki.	»	3 *id.*	540	540
		16e lanciers.	Tarnowski.	»	3 *id.*	540	540
		AVANT-GARDE.					
	Uminski (Jean-Népom.)	14e cuirassiers.	Dziekonski.	»	1 à 180	180	180
		Régim. Cracus.	Major Rauchowski.	»	4 à 220	880	880
		ARTILLERIE.					
			Redel.	5 batteries à 160		800	570
				1 *id.* d'art. lég. *id*		160	222
TOTAL. . . 6 Batteries d'artillerie.				12 bataill.	23 esc.	13,660	5,092

MÉMOIRE SUR LES OPÉRATIONS

DE L'AVANT-GARDE DU 8e CORPS DE LA GRANDE-ARMÉE,

FORMÉ DE TROUPES POLONAISES, EN 1813.

(*Premier Article.*)

Les troupes polonaises, dont la force montait à 10,000 hommes, tant infanterie que cavalerie, avec 80 pièces de canon, formant le 8e corps de la grande-armée, et le 4e corps de réserve de cavalerie, le tout sous les ordres du prince Poniatowski, commandant en chef de l'armée polonaise, se sont réunies le 15 août à Zittau, et ont établi une chaîne de postes de communication le long de la frontière de Bohême, depuis Ostritz jusqu'à Wigort, appuyant les premiers postes du maréchal, duc de Tarente, dont le quartier-général était à Lœwenberg. Le 17, le corps se reporta en avant sur Zittau, et occupa une position sur l'Ekersberg.

Il est notoire qu'à l'époque où les hostilités recommencèrent, les forces ennemies étaient partagées en trois armées principales, dont une couvrait Berlin, la seconde se concentrait en Silésie, et la troisième, sous la dénomination de grande-armée, s'était réunie en Bohême.

L'empereur Napoléon se décida à recommencer la campagne en attaquant l'armée de Silésie, et ensuite il conçut l'idée de s'emparer des défilés de la Bohême, et de faire passer à ses troupes les chaînes des montagnes qui séparent la Luzace de ce pays; voulant, par ces mouvemens, faire accroire à l'ennemi, dont la grande-armée s'était concentrée près de Budyn derrière l'Eger, que son plan était de déboucher de la Luzace sur Prague.

Ce mouvement avait un double but, celui de donner le change à l'ennemi, et en même temps, en masquant sa marche en Silésie, celui d'empêcher l'armée de Bohême de porter des secours à l'armée attaquée.

En conséquence de ce plan, l'empereur, après avoir donné

lui, et le força de quitter les positions toujours avec perte. En arrière du village Einsiedel, il parut que l'ennemi voulait tenir, il engagea une canonnade, mais notre artillerie sous les ordres du lieutenant Wierzbicki, excellent officier, réussit à lui démonter une pièce, qu'il eut bien de la peine à sauver.

En recevant l'ordre d'attaquer l'ennemi, le général Uminski fut en même temps prévenu par le major-général, qu'une colonne, sous les ordres du général Bruno, commandant la cavalerie du 2e corps, marcherait en même temps par Kratzau sur Reichenberg; c'est pourquoi ce général, pour détourner l'attention de l'ennemi de ce côté, envoya deux compagnies de *cracus*, qui, malgré les montagnes, voltigèrent avec leurs petits chevaux sur le flanc droit de l'ennemi, et lui faisaient craindre d'être coupé de Reichenberg, ce qui lui fit précipiter sa retraite; et, mais abandonnant la ville, il se retira jusqu'à Liebenau. Ce combat coûta à l'ennemi 35 hommes tués, dont 3 officiers, 50 à 60 blessés, et 40 prisonniers. Notre perte fut de 31 hommes tués, dont un officier, et 27 blessés, dont 2 officiers.

Le général Bruno, qui avait ordre de régler sa marche de manière à couper l'ennemi de Reichenberg, marcha avec une lenteur aussi inconcevable qu'impardonnable; et, n'y arrivant qu'à minuit, il fut cause que l'ennemi échappa à une destruction qui ne pouvait manquer, si, vers huit heures seulement il avait occupé Reichenberg, seul point de retraite qu'avait l'ennemi. Il donna pour toute réponse au général Uminski, qui lui faisait des observations sur sa lenteur, qu'ayant entendu le canon, il avait cru devoir marcher avec prudence et précaution.

Le 21 août, l'avant-garde occupait, comme la veille, la ville et une position dominante sur la route de Friedland, tandis que le général Bruno, avec 2 bataillons corses, 400 hussards westphaliens, et 3 pièces de canon, se plaça à notre droite sur la route de Kratzau. Après midi, il releva les postes de notre infanterie, qui, conjointement avec l'artillerie, reçut l'ordre de rejoindre le 8e corps, qui avait momentanément été destiné à marcher sur Dresde. Cette journée, ainsi que la suivante, se passèrent tranquillement de part et d'autre, sans tirer un coup

de fusil; mais la nuit du 22 au 23 devait amener un événement qui, inouï jusqu'à nos temps, devait trouver plus tard tant d'imitateurs; événement dont l'histoire saura faire justice, en le mentionnant et en citant les noms de leurs auteurs, avec le même mépris et la même indignation dont est pénétré tout homme, de quelque nation qu'il soit, pour qui l'honneur n'est pas un mot vide de sens, et qui, connaissant la valeur et la sainteté de ce sentiment, et l'envisageant comme l'unique base des vertus militaires, conçoit qu'on ne transige jamais avec ces principes sacrés, sans flétrir son nom du sceau de l'infamie, dont aucun prétexte de patriotisme ne saurait absoudre. Mais enfin, le temps des chevaliers sans peur et sans reproches était passé, et tous les moyens semblaient être légitimes.

Le 23, à 4 heures du matin, le capitaine des *cracus* Celinski, qui était de service, n'ayant trouvé à notre aile droite, en faisant la ronde du matin, ni grandes gardes ni vedettes, accourut au bivouac près du général Uminski, pour lui en faire le rapport. Le général fit de suite monter la troupe à cheval, et envoya des patrouilles du côté de Libenau, se rendant de sa personne chez le général Bruno, qui, très-tranquillement, reposait dans son logement et ne savait rien de ce qui s'était passé. A la suite du récit du général Uminski, il envoya son aide-de-camp au bivouac, pour prendre sur cet événement des informations du colonel Hamerstein, commandant cette troupe. Mais quel fut son étonnement lorsque l'aide-de-camp, de retour, lui annonça que les bivouacs des hussards ne laissaient que les traces qu'ils y avaient été, et que le colonel Hamerstein était, avec son régiment, passé à l'ennemi.

Le général Uminski ne doutant point qu'une troupe qui venait de commettre la plus noire des trahisons, pourrait, pour accomplir le crime, dévoiler à l'ennemi notre force et notre position, et lui servir de guide, conseilla au général Bruno de se retirer momentanément sur Kratzau, pour revenir vers le soir, sans offrir à l'ennemi les avantages que la trahison lui avait préparés. Le général français conçut sa position, et à 7 heures du matin nous effectuâmes notre retraite sur Kratzau sans être in-

quiétés. De là, le général Bruno annonça l'événement directement à l'empereur.

Après avoir fait reposer les troupes, nous nous remîmes en marche à 3 heures après midi, sur Reichenberg, point essentiel, d'où l'ennemi, battant le pays, pouvait inquiéter nos communications, et faciliter les siennes avec l'armée de Silésie.

Les suppositions du général Uminski ne furent que trop justifiées par l'arrivée de l'ennemi deux heures après notre départ à Reichenberg, où il ne fut pas peu étonné de notre prompte disparition, et, voyant ses projets trompés, il envoya des postes, que nous rencontrâmes au moment de notre départ de Kratzau, à une lieue de cet endroit. Ils furent culbutés et poursuivis par notre cavalerie. En avant de la ville de Reichenberg, 4 compagnies des chasseurs à pied et 400 hussards firent mine de vouloir nous disputer la ville; mais après une fusillade assez vive, et quelques coups de canon tirés de notre part, nos tirailleurs de cavalerie et d'infanterie les délogèrent du faubourg et de la ville, et leur firent des prisonniers. Vers les 9 heures du soir et pendant la nuit, les Autrichiens essayèrent à plusieurs reprises de reprendre la ville; on se battit avec acharnement, même quelques charges à la baïonnette eurent lieu en avant des faubourgs, sur le chemin de Libenau; mais toutes leurs tentatives furent infructueuses et échouèrent contre la bravoure des tirailleurs corses, animés par le brillant courage de leur chef de bataillon, comte Tiburce Sébastiani. Nous restâmes maîtres de la ville, qu'ils nous abandonnèrent avec un officier et 47 hommes tués; notre perte fut 7 hommes tués, mais 53 blessés, dont 8 *cracus*. Nous passâmes le reste de la nuit sous les armes sans être inquiétés.

Entre les prisonniers faits ce jour-là, il y avait un vieux hussard hongrois qui était inconsolable, non de son état, ni des coups de lances qu'il avait reçus; mais de l'idée d'avoir été fait prisonnier par des gens dont l'apparence, comme celle de leurs chevaux, ressemblait, d'après lui, si peu à de la cavalerie. Il parlait des *cracus*.

Le 24 août matin, le général Bruno reçut l'ordre de rejoindre

son corps d'armée qui marchait sur Dresde. Notre avant-garde, forte seulement du régiment des *cracus* et de l'escadron de cuirassiers, se retira sur Kratzau, pour y attendre 4 pièces et 500 hommes d'infanterie, qui furent envoyés par le prince Poniatowski, et qui arrivèrent à 6 heures du soir. La nuit fut tranquille.

Le 25, au matin, le général Uminski, décidé à se reporter sur Reichenberg, crut nécessaire d'effectuer ce mouvement, de manière à s'assurer de la route qui conduit de Reichenberg à Friedland, non seulement en admettant qu'elle pouvait être occupée par l'ennemi, mais encore pour lui faire supposer un mouvement combiné. En conséquence, il détacha quatre cents hommes commandés par le major Rzuchowski, avec l'ordre de rejoindre ce grand chemin, et de marcher par là sur Reichenberg, en même temps que le général marcherait, avec le reste de sa troupe, directement sur ladite ville. Les Autrichiens, mis par ce mouvement dans l'incertitude sur nos vraies intentions, ainsi que sur nos forces, ne regardèrent plus Reichenberg que comme un poste, et se retirèrent sur le village de Rochlitz, situé sur la route de Libenau, et qu'ils occupèrent avec douze cents hommes. Nous reprîmes nos anciennes positions, à cheval sur la route de Friedland et de Kratzau, en observant les mouvemens de l'ennemi, qui occupait également Christdorf avec un régiment d'infanterie hongroise et quelques escadrons de hussards, tandis qu'avec le reste de ses forces, qu'on pouvait évaluer à cinq mille hommes, il occupait Nîmes, vis-à-vis de Gabel. C'était là toute la force de l'ennemi qui se trouvait sur la rive droite de l'Elbe.

Le 26, le prince Poniatowski, pour établir une communication entre Zittau, Gabel et Reichenberg, fit placer un poste de soixante-dix hommes du régiment de la Vistule à Kratzau, qui s'y barricada dans une maison en maçonnerie. Le même jour il fut attaqué par deux compagnies de Croates et un escadron de hussards. Les grandes-gardes furent enlevées, et l'ennemi attaqua le poste barricadé; mais il fut repoussé avec une perte considérable de plusieurs hommes tués et blessés, et se retira sur

Christdorf. Nous eûmes à regretter, outre les dix-neuf hommes de la grande-garde, un lieutenant et six hommes tués.

A la première nouvelle de cette attaque, le général y envoya du secours; et, ayant eu vent que l'ennemi projetait une attaque combinée, passa avec le reste des troupes en arrière de la Neisse à portée des routes de Friedland et de Kratzau. Nous employâmes la journée à remuer quelques terres pour couvrir nos pièces, et à fortifier des postes d'infanterie sur nos ailes, par quelques abatis. Le temps fut détestable pendant toute la journée; la pluie tombant par torrens, et enflant prodigieusement la Neisse, la rendit aussi impraticable que la Katzbach et le Bober l'étaient devenus à cette époque.

Dans la nuit du 26 au 27, le général reçut l'ordre de se reporter sur Kratzau; mais en même temps il fut averti que l'ennemi, selon toutes les apparences, gênerait ce mouvement. L'obscurité extrême, ainsi que la crue des eaux, rendait ce mouvement très-difficile. Les ponts étaient emportés ou submergés. Les guides même, dont un se noya en cherchant les ponts, ne pouvaient nous être utiles. Cependant, après beaucoup de peine, le passage fut exécuté à la pointe du jour, et nous arrivâmes à six heures du matin à Kratzau, sans avoir été inquiétés. Nous prîmes position le long de la Neisse, en occupant Kratzau, comme avant-poste. Weisskirch et le pont sur la Neisse furent gardés par un fort détachement, pendant que le major Rzachowski, avec trois cent cinquante hommes, fut posté à Einsiedel, pour observer la route de Friedland, sur Reichenberg; et comme la Neisse, qui coulait devant nous était impraticable à cause des pluies continuelles, et que les avenues du pont de Kratzau furent barricadées, et qu'outre le pont en pierre de Schwaram, qui fut occupé par un poste, tous les autres jusqu'à Einsiedel furent détruits, nous nous trouvâmes par ces dispositions couverts sur notre front. Au reste, de fortes patrouilles et des reconnaissances furent continuellement en chemin sur Reichenberg.

La journée du 28 se passa tranquillement, nous restâmes dans notre position; l'ennemi occupa Reichenberg et Christdorf. Le 29, l'ennemi ayant apparemment déjà des nouvelles de la bataille

de la Katzbach, et des progrès que faisait l'armée de Silésie, et sentant d'autant plus la nécessité d'établir une communication avec elle, envoya un détachement de 400 hussards sur Friedland, qui guidé par des habitans dans des sentiers inconnus, tomba inopinément sur une grande-garde placée en avant d'Einsiedel, l'enleva en partie, et la dispersa.

Un poste de 30 cracus et de 20 fantassins, placés comme soutien de la grande-garde, fut attaqué et essaya de se retirer; mais pressé par le nombre, il fut coupé d'Einsiedel, et perdit les deux tiers de son monde, tant tués que prisonniers. Le major Rzuchowski, placé à Einsiedel, y fut attaqué de suite, et ce brave officier, non seulement repoussa les tentatives de l'ennemi, qui laissa huit hussards tués, mais encore il le poursuivit jusque vers Reichenberg. Tandis que cela se passait sur la route de Friedland, le général apprit par ses patrouilles, que l'ennemi arrivait également par la route de Reichenberg à Kratzau. Effectivement, peu de temps après, plusieurs compagnies de chasseurs à pied et un escadron de hussards arrivèrent pour établir un pont sur la Neisse, à Markersdorf. Le général s'y porta de suite en personne, avec trois compagnies d'infanterie qui, placées dans les broussailles, firent, par un feu bien dirigé, échouer les tentatives de l'ennemi.

D'après les nouvelles que le général reçut du quartier général, il apprit la victoire remportée par l'empereur à Dresde, mais en même temps, la défaite de ses lieutenans à Grossbern et à la Katzbach; et le même jour nos patrouilles, envoyées à Friedland et au-delà, nous annoncèrent que l'avant-garde de l'armée de Silésie, forte de 8,000 chevaux, était à Lauban. Ces incidens imposèrent au général la nécessité, non seulement de redoubler de vigilance, mais aussi de porter principalement son attention du côté de Friedland et de Neustaedel; c'est pourquoi de fréquens détachemens furent envoyés sur ces points.

Le 30, le général ne pouvant obtenir aucun renseignement sur la position de l'ennemi, ne sachant pas s'il était encore à Christdorf, et admettant qu'il pourrait méditer quelques projets sur notre gauche, pour se rapprocher et faire un mouvement

combiné avec l'armée de Silésie, dont le gros était sur la Queisse, voulut avoir là-dessus des notions positives, et demanda au chef de bataillon Rybinski un sous-officier à toute épreuve, qui, avec six hommes, serait envoyé sur Christdorf pour amener, coûte qui coûte, un prisonnier, afin d'en obtenir quelques nouvelles. Le choix tomba sur le sergent Zarzycki, du 16e d'infanterie. Le général lui exposa l'importance de sa mission, et l'orientant sur le terrain, aussi coupé que boisé, qu'il avait à parcourir, lui recommanda l'exécution positive de sa destination ; ce brave répondait du succès. Arrivé en silence et avec beaucoup de précaution, pendant une nuit très-obscure, dans la grande forêt en avant de Christdorf, il se sentit soudain percé d'un coup de baïonnette ; mais sans jeter un cri, qui aurait été si naturel dans sa position douloureuse, ne songeant qu'à réussir dans sa commission, il saisit son adversaire, que les soldats empoignèrent ; ils retirèrent la baïonnette du sein de leur commandant, qu'ils amenèrent conjointement avec le caporal hongrois qui lui avait porté cette blessure. Tous les soins possibles furent employés infructueusement pour sauver ce brave ; il mourut de cette blessure, heureux d'avoir rempli sa mission d'une manière si honorable.

En mentionnant ce fait héroïque, j'ai cru non seulement faire plaisir au lecteur qui, aimant à porter le tribut d'admiration aux prodiges de valeur, et appréciant toutes les belles actions, lira avec enthousiasme ce dévouement peu ordinaire ; mais en même temps, j'ai désiré mettre la mémoire de ce brave à l'abri du sort de ses semblables, qui, par leur devouement, ont acquis des droits à la mémoire de leurs contemporains, et dont malheureusement les noms sont ensevelis dans un oubli éternel (1).

---

(1) Pour en citer un. Dans la guerre de l'indépendance polonaise de 1794, à Gnesen, deux paysans du bataillon des Kossiniery (gens armés de faulx), dont malheureusement les noms me sont inconnus, furent placés comme actionnaires près des prisonniers. Le corps fut forcé de se retirer et on

Le 31 nous apprîmes qu'il y avait des partis russes à Bellmansdorf et Pieper.

Les échecs que l'armée française avait éprouvés et que la défaite du général Vandamme a complétés firent changer à l'empereur les projets et les dispositions, à la suite desquelles le 8e corps quitta Zittau pour marcher sur Rumburg. Le général Uminski reçut l'ordre de se mettre en marche vers Zittau, à la pointe du jour, pour former l'arrière-garde du corps. Au reçu de cet ordre, tous les postes furent relevés en silence et avec beaucoup de précaution, les ponts de Kratzau et de Weisskirch furent rompus, et nous marchâmes sur Krottau, où un bataillon du régiment de la Vistule, qui était posté à Pankratz, nous rejoignit, pour renforcer l'arrière-garde. Le major Rzuchowski reçut l'ordre de marcher directement sur Reichenau, pour couvrir le flanc, et de là arriver à la nuit tombante à Zittau.

Dès qu'il commença à faire obscur, le général avec ses troupes quitta Krottau, et marcha sur Zittau, où encore un renfort de 400 hommes d'infanterie et de trois pièces d'artillerie légère l'attendait; avec lesquels la force de l'arrière-garde se montait à 2,700 hommes et 6 bouches à feu.

Le général sachant le corps du général Langeron déjà à Lauban, et ses troupes d'avant-garde à Ostritz, et apprenant que de gros détachemens de cavalerie se montraient à Herrnhut et Neusaltz, fit évacuer Zittau à tout ce qui y restait, et après avoir envoyé des détachemens, pour couvrir notre flanc droit, il se mit en marche à minuit, sur Rumburg; où, arrivés à la pointe du jour, nous rejoignîmes le corps. Les *cracus* furent établis sur les routes de Neusaltz, Herrnhut et Zittau et un bataillon fut placé sur celle de Georgenthal.

---

oublia de relever ces malheureux. Les Prussiens arrivés s'empressèrent de délivrer leurs prisonniers, et y trouvant les deux sentinelles, les sommèrent de se rendre; mais toutes les représentations que leur dévouement inspirait à l'officier prussien, les assurant qu'ils étaient abandonnés, furent infructueuses. Ils se laissèrent sabrer à leur poste.

Le 3 septembre, une patrouille de 10 cracus, commandée par le lieutenant Malinowski, fut envoyée sur Neusaltz; par une négligence impardonnable de cet officier, qui entra dans le village de Giesdorf sans s'éclairer, elle fut enlevée par 60 cosaques du corps du général Sacken, qui avait son avant-garde à Rodowitz et Niteen, sur le grand chemin de Dresde. Ce jour-là, tous les avant-postes furent en présence; l'armée ennemie de Silésie occupait Lebau et Herrnhut, et avait ses avant-postes à Waldorf et Eybau. Le même jour au matin, le général Neuperg occupa Zittau. Le 8e corps et le 4e de cavalerie de réserve se replièrent sur Schlukenau. Le général Uminski, dont l'arrière-garde fut renforcée du régiment de la Vistule, resta à Rumburg, qu'il ne quitta que le 4 au matin, pour marcher sur Schlukenau, où, en arrivant, les avant-postes à peine placés, furent attaqués par deux détachemens qui venaient sur la route de Neusaltz et de Rumburg. L'ennemi fut repoussé, mais il revint à plusieurs reprises nous alarmer.

L'empereur ayant appris que l'armée de Silésie avançait sur Dresde, vint au-devant d'elle, pour lui livrer bataille: mais l'ennemi repassa la Neisse, et se retira jusqu'à Lauban. L'empereur coucha le 5 à Hochkirch. A la suite de ce mouvement, le 8e corps reçut l'ordre de se porter à Lobau, sur le grand chemin qui conduit de Zittau à Dresde, pour couvrir la droite de l'armée qui était à Goerlitz. A la pointe du jour, le corps se mit en marche. Le général Uminski, n'ayant que de la cavalerie, un bataillon et deux pièces, partit à 9 heures du matin, en prenant sa direction par Georg'swalde, Ebersbach et Kottmansdorff, pour éclairer et couvrir la gauche du 8e corps. A peine eûmes-nous quitté la ville, qu'un détachement d'à-peu près 600 chevaux, dragons, cosaques et hussards russes, entra à Schlukenau et se montra à quelques centaines de pas de notre arrière-garde; quelques coups de canon lui ont fait rebrousser chemin, et nous marchâmes sans être inquiétés. Mais en débouchant du bois, vis-à-vis de Hempel et de Georgenwalde, nous aperçûmes quelques escadrons de cosaques, qui se portaient vers Ebersbach. Le général les fit charger, sur le champ, par le major Rzuchowski

avec deux escadrons de cracus, et ordonna également au capitaine Celinski, de couper à l'ennemi, avec deux compagnies de cracus, le chemin de Hernnhut. Ces deux mouvemens furent exécutés avec promptitude, et le brave major Rzuchowki chargea avec tant d'impétuosité, que les cosaques prirent la fuite; mais ils trouvèrent sur leur route le capitaine Celinski qui les reçut. Ils perdirent 30 hommes tués, 18 blessés, 50 prisonniers et nous primes au-delà de cent chevaux. Nous n'eûmes que trois blessés dans cette affaire.

C'était la première fois que ces braves (1) se mesuraient avec

---

(1) Les *cracus* furent le seul fruit de cette confédération qui, proclamée avec tant d'emphase, et devant par son acte, faire monter à cheval tous les habitans pour reconquérir cette patrie perdue, s'est bornée à de belles proclamations et commit par là une faute irréparable dont nous sommes si cruellement punis, n'ayant pas mis toute l'énergie et toute abnégation personnelle pour profiter de cette belle occasion, que les circonstances nous avaient si heureusement amenée; sentiment qui seul fait réussir ces grandes entreprises, que les malheurs de la patrie ont droit de réclamer comme seule possibilité de la sauver. Aussi, pour tout potage, quinze cents hommes de ces soi-disant cosaques furent fournis uniquement par cette province de la grande Pologne, qui jamais ne se laissa devancer lorsqu'il s'agissait de porter des sacrifices sur l'autel de la patrie; et rejoignirent à Pétrikau l'armée, qui, en conséquence d'une convention clandestine, que l'allié Schwarzenberg conclut à Minsk, près de Varsovie, avec les Russes, fut forcée de quitter cette capitale et de se retirer sur Cracovie.

Le prince Poniatowski ordonna que ce détachement fût incorporé dans la brigade du général Uminski, qui commandait l'arrière-garde.

Ce général, à son arrivée à Czenstochowa, jugea que cette masse informe, montée sur de petits chevaux de paysans, ne pouvait être incorporée dans les régimens de ligne. Il en fit son rapport au prince, et lui présenta le projet de donner à l'infanterie ceux qui étaient le moins propres pour le service de la cavalerie, et de former du restant un régiment qui serait capable du service d'avant-postes; et ne trouvant pas à propos qu'un régiment polonais ait, même de nom, quelque analogie avec les Russes, il proposa de donner à ce régiment le nom de *Cracus* qui se rattachait à tant de souvenirs, tant, par la proximité de Cracovie, jadis notre capitale et alors le seul point que l'ennemi ne souillait pas de sa présence, que par la bravoure avec laquelle les paysans Cracoviens se sont toujours distingués. Le prince approu-

les cosaques, et je crois pouvoir affirmer que c'est l'heureuse issue de cette petite affaire qui enfanta dans ce régiment tout nouvellement formé ce bon esprit, qui l'anima pendant toute la campagne, et qui lui valut cette belle réputation dans l'armée, qu'il soutint jusqu'aux barrières de Paris. Car il est hors de doute qu'une troupe nouvelle, par les premiers avantages qu'elle remporte, acquiert cette confiance de soi-même, que l'amour-propre enfante, et qui rend plus d'à moitié vainqueur celui qui, avant d'en venir aux mains, se flatte d'obtenir la victoire. En conséquence, je crois qu'il est essentiel que chaque chef qui conduit une troupe nouvelle doit éviter tout engagement douteux; car la première impression que reçoit le soldat est celle qui le domine à jamais. Cette vérité est trop consacrée par l'expérience.

Les troupes à qui nous avions eu affaire appartenaient au général Witt, et faisaient partie du corps du général Wassiltschikoff, qui peu de jours avant avait reçu toute la cavalerie des avant-gardes du corps de Silésie, pour faire la petite guerre. Nous passâmes le reste de la journée à Hotmansdorf et vers le soir nous nous mîmes en marche sur Loebau, que nous dépassâmes pour prendre position au village d'Ebersdorf, à cheval sur la route de Herrnhut, pour former de rechef l'avant-garde du corps qui resta à Loebau.

Le 6, le général envoya, sur Herrnhut, une forte reconnaissance commandée par le major Rzuchowski, qui rencontra une centaine de hussards prussiens de Brandebourg; après quelques escarmouches, il les repoussa et leur fit quelques prisonniers, en se portant jusqu'à Oberseifersdorf, sur la route de Zittau; mais là, plusieurs escadrons de cavalerie prussienne s'opposèrent à

---

vant ce projet en confia l'exécution au général; et peu de mois après, nous avons vu ce régiment, non-seulement remplir le pénible service d'avant-poste avec autant de zèle et de sagacité que de bravoure; mais même le champ de bataille de Leipzig les a vus occuper une place dans la ligne de bataille et enfoncer l'infanterie autrichienne.

Honneur à nos bons paysans Polonais!

ses progrès; c'étaient des troupes qui couvraient la retraite de l'ennemi, qui ce jour-là allait repasser la Queisse.

Le 7, au soir, le général envoya de nouveau le colonel Dziekonski, avec 200 hommes d'infanterie et 150 cracus, sur Oberseifersdorf, avec ordre de reconnaître l'ennemi, que nous avions devant nous et d'apprendre sa force à Zittau. Cette fois-ci, il trouva dans le village un escadron de hussards autrichiens, et une compagnie de chasseurs à pied; il les attaqua, les força de se retirer, et marcha jusqu'à Ekersberg, où, à dix heures du soir, il arriva devant le camp autrichien, qu'il trouva sous les armes. Après avoir rempli sa mission, il revint et amena 9 prisonniers, qui nous apprirent, que l'ennemi que nous avions devant nous était la deuxième division autrichienne, forte de 8,000 hommes, sous les ordres du comte Bubna, qui en avait pris le commandement.

Le 8, le général ayant appris le mouvement rétrograde de l'empereur, qui n'avait pas pu décider l'ennemi à accepter une bataille, et apprenant de même que l'armée de Silésie était de nouveau en marche, crut d'autant plus nécessaire de s'éclairer et d'être au courant du mouvement de l'ennemi, et envoya donc le major Rzychowski, avec 300 chevaux, sur Zittau, en lui recommandant principalement de fixer son attention sur la gauche, pour avoir des nouvelles de l'armée de Silésie. Cet officier rencontra déjà en avant de Herrnhut, deux régimens de cosaques, et un de dragons russes. Sa mission n'étant pas le combat, il se retira lentement après en avoir fait avertir le général, qui se porta sur le champ, avec le reste de sa cavalerie en avant, engagea le combat, et après deux charges successives, força l'ennemi à se retirer au village de Strohweide.

La nuit, nos voltigeurs pénétrèrent jusqu'à leurs bivouacs, et leur firent quitter précipitamment leurs feux. C'étaient les troupes de l'avant-garde du corps du général russe Langeron, qui ayant repris l'offensive était à Ostritz avec son corps.

Il paraît que tandis que les autres corps ennemis avançaient sur la grande-route de Dresde, et suivaient les corps français, la destination du général Langeron était de marcher contre le nôtre;

car il prit sa direction sur Bernstadt, et ses troupes, qui étaient postées à Strohweide, nous attaquèrent le 9 à la pointe du jour; ses dragons ayant mis pied à terre, chassèrent nos tirailleurs du bois, situé en avant d'Ottenhain et pénétrèrent jusqu'à la lisière, pendant que les cosaques forcèrent tous nos postes. Alors, le général Uminski se porta sur le champ vers le bois avec toute sa cavalerie et la compagnie de voltigeurs qui, vu l'urgence, fut mise en croupe. En arrivant il ordonna aux voltigeurs de chasser l'ennemi du bois, tandis qu'à la tête de la cavalerie, moins deux compagnies, qu'il envoya à gauche, pour tourner l'ennemi, il marcha par le grand chemin au-devant de lui.

En débouchant du bois, le général aperçut les cosaques qui venaient à la charge. Sans hésiter, et sans leur donner le temps de se reconnaître, il les fit charger par le regiment de Cracus; mais, dans le même moment, il aperçoit à sa gauche deux escadrons de dragons en bataille; alors il ordonne à l'escadron de cuirassiers de se former à sa gauche, et de les charger incontinent; et pendant que les deux compagnies de Cracus les tournaient sur leur droite, les voltigeurs avançaient dans le bois. Ces dispositions exécutées à point, eurent un effet complet; les cosaques se mirent en fuite, et les dragons ne soutinrent pas la charge des cuirassiers, conduite par le chef d'escadron Wolowicz, qui, déjà à la bataille de la Moskowa, dans la fameuse charge de la grande redoute, se fit distinguer par son brillant courage. L'ennemi, poursuivi et poussé jusque dans Strohweide, fut très-maltraité. Vu le chemin étroit dans le village, la mêlée fut meurtrière; l'ennemi ne pouvant point presser sa fuite, fut sabré par nos cuirassiers; tandis que les Cracus, voltigeant autour du village, lui coupaient le chemin. L'ennemi laissa 46 morts, 18 prisonniers, et eut infiniment de monde blessé.

Un événement assez rare embellit encore cette petite affaire. Le sergent des Cracus, Godlewski, enleva l'étendard du régiment cosaque de Grekoff; mais le trophée le plus intéressant pour nous, fut trois croix prises sur les cosaques tués, dont l'inscription attestait qu'ils les avaient reçues pour les massacres de Prague. Ainsi, la justice divine permit aux Polonais de venger,

sur les bords de la Neisse, le sang de leurs compatriotes, dont l'ennemi arrosa si cruellement les bords de la Vistule.

Le général envoya au prince Poniatowski, par son aide-de-camp, Édouard Potworowski (qui se fit remarquer dans cette affaire), l'étendard et une des trois croix, en lui rendant compte, en même temps, du zèle et de la bravoure avec lesquels officiers et soldats paraissaient rivaliser à faire leur devoir. Toute cette affaire ne nous coûta que six blessés, au nombre desquels se trouve le sergent Godlewski, qui, au moment où il s'emparait de l'étendard, reçut un coup de feu.

Le prince, après avoir témoigné son contentement à toute la troupe, détacha son propre ruban de la croix militaire polonaise, et en décora le sergent Godlewski, auquel l'empereur envoya plus tard la croix de la légion-d'honneur.

Mais, pendant que nous combattions ici avec quelques avantages, le chef de bataillon Rybinski, qui était resté en position avec l'infanterie et les pièces en avant d'Ebersdorf, fit subitement connaître au général que de nombreux tirailleurs d'infanterie russe commençaient à paraître sur sa gauche, en arrière de nous, entre les bois et les hauteurs qui bordent Ebersdorf, et qu'il croyait nécessaire de détacher deux compagnies pour les arrêter. Le général ordonna de cesser sur-le-champ de poursuivre les avantages remportés, et de repasser incessamment le bois pour reprendre la position, tandis que de sa personne il se portait à l'endroit où le feu des tirailleurs était déjà engagé. En y arrivant, il jugea, par le nombre, que l'ennemi venait en masse, et qu'il visait à nous couper du corps en s'emparant d'Ebersdorf. C'est pourquoi, ayant un ravin dans le village, et un pont très-étroit à passer, le général ordonna que les pièces et la cavalerie repassassent le village pour occuper les hauteurs en-deçà d'Ebersdorf, qu'il fit occuper par l'infanterie. Il était 2 heures après midi, lorsque l'ennemi établit 8 pièces de 12 sur le sommet des hauteurs, et canonna vivement notre position; il occupait en même temps le Batersberg avec plusieurs bataillons, qu'il faisait avancer successivement sur Loebau, pendant qu'il envoyait deux bataillons de chasseurs pour attaquer

Ebersdorf. Le prince Poniatowski donna ordre au général Uminski de tenir à tout prix Ebersdorf; tandis que, contre les ennemis qui s'avançaient sur Loebau, il fit marcher, sous les ordres du brave général Malachowski (Casimir), le premier régiment d'infanterie, qui non-seulement arrêta tout court les progrès de l'ennemi, mais avec une témérité digne d'admiration, et par une charge à la baïonnette, le rejeta au-delà du sommet des hauteurs, et s'y établit. Les efforts de cette infanterie furent soutenus par deux compagnies de voltigeurs du régiment de la Vistule, que le capitaine Brandt conduisait, et qui y perdirent une foule de braves, parmi lesquels était le capitaine Paprocki. L'arrivée des trois régimens russes força Malachowski de quitter la position qu'il avait si bravement emportée.

Dans le village d'Ebersdorf, les deux bataillons de chasseurs ennemis qui l'attaquaient, quoique soutenus par leur artillerie, échouèrent dans leur entreprise, contre la bravoure du bataillon d'avant-garde commandé par le chef de bataillon Ribinski, officier aussi brave qu'instruit, qui, par ses dispositions, rendait vains tous les efforts de l'ennemi, qui quoique ravitaillé à tout moment par des troupes fraîches, ne put s'emparer du village. Le combat continuait avec acharnement.

Le général, voulant faire une diversion, fit exécuter une charge de cavalerie contre l'infanterie, qui s'avançait des hauteurs pour renforcer l'attaque de l'ennemi. Cette charge inopinée réussit à merveille, quoique sous les canons ennemis. L'infanterie russe prit la fuite, et se plaça sous la protection de ses pièces. Le combat dans le village continuait toujours; mais tous les efforts de l'ennemi restaient sans résultats, et des centaines de ses morts attestaient la témérité et la bravoure de cet intrépide bataillon, qui, depuis 4 heures, défendait ce village avec une tenacité incomparable.

Il était 6 heures du soir, lorsque des colonnes russes, fortes de 20 à 25 mille hommes (c'était le corps du général Langeron), commencèrent à déboucher entre Boyer et Jackelsberg, sur la route qui vient de Bernstad; c'est pourquoi le prince Poniatowski fit évacuer Loebau, et se porta en arrière de cette ville,

à une bonne portée de canon, où il mit son corps d'armée en bataille. Alors le général Uminski fit peu à peu abandonner le village d'Ebersdorf, et commença sa retraite, qu'il fit protéger par l'artillerie, ainsi que par quelques charges de cavalerie, contre les tirailleurs ennemis qui nous poursuivaient vivement. La retraite se fit en ordre; l'infanterie et l'artillerie passaient par la ville, pendant que la cavalerie la tournait par une plaine à gauche. Nous avons rejoint le corps et pris notre position sur sa gauche. Une canonnade bien dirigée, vers les débouchés de la ville, et quelques charges de la cavalerie placée à notre droite, sous les ordres du comte Walmi, arrêtèrent l'ennemi, qui voulait déboucher de la ville; tandis que l'infanterie légère du général Lauriston, qui venait avec son corps d'armée de Reichenbach, engagea une fusillade très-vive avec les grandes colonnes russes qui arrivaient laissant la ville sur leur gauche, et arrêta, bien avant dans la nuit, ses progrès. A 9 heures notre corps se mit en marche, d'après les ordres de l'empereur, sur Bautzen, et y arriva à une heure du matin. Notre perte dans cette journée, en y admettant celle des troupes du général Malachowski, fut 185 hommes tués, dont 8 officiers; 110 blessés, dont 9 officiers. Les Russes ont perdu un millier d'hommes. Au nombre des prisonniers que nous avons faits à Ebersdorf, il y avait deux officiers qui nous avouèrent que leur perte dans le village était très-considérable, et nous avons appris par eux, que les troupes dont ils faisaient partie, étaient commandées par le général Saint-Prieste. . . . .

Le bataillon qui a défendu le village d'Ebersdorf pendant 5 heures, contre un ennemi si supérieur en forces, a mérité les éloges que le prince Poniatowski lui accorda devant tout le corps d'armée. L'ordre du jour du lendemain témoigna d'une manière très-flatteuse au général Uminski, et à toute l'avant-garde, la grande satisfaction du chef, tant de l'affaire de Strohwaide, que de la belle défense d'Ebersdorf. L'affection que nous portions à ce prince chéri, nous fit trouver dans ses suffrages la récompense d'avoir rempli notre devoir. . . . .

Le 10, arrivés à Bautzen, nous nous plaçâmes en colonnes de

marche, pour reposer et attendre le jour. Vers les trois heures du matin, il arriva un événement qui, occasionant beaucoup de désordre, aurait pu devenir très-funeste. Quelques chevaux s'étant détachés pour chercher leur nourriture, entrèrent dans la ligne d'un régiment d'infanterie, renversèrent les fusils, dont un fit feu. Ce coup de fusil, joint à la confusion que les armes en tombant occasionèrent parmi les fantassins endormis, leur fit croire que l'ennemi les avait surpris; ils saisirent leurs armes, et commencèrent à faire feu : ceux qui étaient en avant, croyant l'ennemi en arrière, ripostèrent; une terreur panique s'empara de la troupe qui, fatiguée du combat de la journée, et de la marche de la nuit, était ensevelie dans un profond sommeil; les conducteurs abandonnèrent leurs chevaux, lesquels, effrayés par la fusillade, emportèrent les pièces, les caissons et les bagages, et augmentèrent la terreur et le désordre. Les premiers rayons du jour éclairèrent cette fausse alerte. Néanmoins, il y eut une vingtaine d'hommes tués ou blessés grièvement, et beaucoup d'officiers perdirent chevaux et bagages. L'officier qui commandait une compagnie de pontonniers français, qui bivouaquait avec nous, croyant l'ennemi au camp, commençait à mettre le feu à son équipage pour ne pas l'abandonner à l'ennemi. Par hasard, le général Uminski, ayant déjà connaissance de la fausse alerte, arrêta cet officier dans son entreprise.

Je ne rapporte cet événement que pour qu'il serve d'exemple, et qu'il rappelle à tout officier, comment souvent la négligence de la plus petite mesure de précaution dans la position des troupes, amène de ces effets fâcheux dont les suites funestes sont incalculables.

C'est d'ici que le prince Poniatowski envoya à l'empereur, par son aide-de-camp chef d'escadron Kaminiecki, l'étendart enlevé la veille à l'ennemi, conjointement avec les demandes pour les troupes qui s'étaient distinguées dans cette journée. Mais dans la forêt entre Schmiedefeld et Dresde, un détachement de partisans prussiens enleva le porteur et le trophée.

Dès que l'ordre fut rétabli, nous nous mîmes en marche sur Patzkau où nous passâmes la nuit.

Le 11, le corps marcha de Patzkau à Neustadt, où il avait déjà été précédé par la brigade de cavalerie du général Weissenhof, dont les avant-postes tenaient les routes de Schlukenau, Loebnitz et Schandau.

Le 12 au matin, le corps combinant toujours son mouvement avec le reste de l'armée française, qui se retirait sur Dresde, marcha sur Stolpen : le général Uminski prit le commandement de l'arrière-garde, et ayant envoyé des reconnaissances sur tous les points, s'établit momentanément sur la route de Stolpen. Une reconnaissance dirigée sur Schlu enau, rencontra un parti autrichien, et lui prit un hossard qui nous apprit qu'un corps, dont pourtant il ne pouvait nous indiquer la force, était en marche par Schlukenau pour nous attaquer. Que quant à lui il était de la deuxième division autrichienne, sous les ordres du général Bubna, qui, tout en nous poursuivant, s'était réunie avec l'armée de Silésie.

Effectivement l'ennemi ne se fit point attendre, et une avant-garde de 5 à 600 cosaques parut, et échangea quelques coups de carabines avec nos flanqueurs. Le général fit commencer le mouvement, et marcha sur Lang-Wollemsdorf, village en avant de Stolpen, qui était occupé par nos troupes, et y prit position en appuyant sa droite au village qui, en même temps, couvrait notre front; il fit garnir par des postes d'infanterie le bois en avant de leurs tirailleurs.

Le 13, la force de l'ennemi campé à Neustadt, fit croire au général Uminski, que ses postes d'infanterie placés dans le bois étaient trop exposés; c'est pourquoi il ordonna de les retirer, et toute notre infanterie fut placée dans le village même, et des postes dans des jardins, pour soutenir la grande garde de cavalerie, qui était placée sur les hauteurs, entre le bois et le village. L'ennemi nous remplaça de suite dans le bois, par des détachemens de chasseurs à pied.

Vers le soir, 800 cosaques, et à peu près un bataillon d'infanterie, vinrent attaquer nos postes, et les repoussèrent jusqu'au village; mais le feu de nos tirailleurs embusqués derrière les haies, ainsi que nos obus, les forcèrent de se retirer sur le bois,

avec perte d'une vingtaine d'hommes. Nous eûmes trois hommes tués et deux blessés.

Par la proximité du camp ennemi, placé tout au plus à une demi-lieue de nous, nos vedettes n'étaient séparées de celles de l'ennemi, que d'une vingtaine de pas, ce qui rendit pendant les treize jours que nous fûmes à Lang-Wollemsdörf, notre service très-fatigant; nous étions jour et nuit sur le qui vive, tant les circonstances demandaient de vigilance et d'activité; mais aussi, rien ne fut omis pour nous garantir d'une surprise. Le général nous faisait changer toutes les nuits les positions dans lesquelles l'ennemi nous avait vus le jour; la cavalerie bride en main, les artilleurs aux pièces, passaient toutes les nuits; et le jour servait au repos. Au reste, on prit soin de ne nous laisser manquer de rien, et le soldat, loin de trouver le service pénible, était animé du meilleur esprit, fier de voir reposer sur lui la sûreté du corps d'armée.

Le 14 au matin, nous découvrîmes un corps de 12 à 15 mille hommes, nouvellement arrivé dans le camp de Neustadt. Vers le midi, une partie de l'armée campée, se mit sous les armes et effectua un mouvement sur la droite; le reste disparut, et nous ne vîmes plus que quelques escadrons de cosaques, campés sur la route de Neustadt, et quelques détachemens d'infanterie, qui occupaient Polentz, Rickersdorf, et le bois qui nous séparait. Le général Uminski, désirant s'éclaircir sur ces mouvemens, pour prendre des mesures conformes, partit avec deux escadrons de *cracus* et 300 hommes d'infanterie, pour aller reconnaître l'ennemi; après avoir rejeté l'avant poste, il fit attaquer le bois par son infanterie; la fusillade s'engagea avec vivacité et dura deux heures, sans avoir pu débusquer l'ennemi du bois, dans lequel il y avait beaucoup plus de monde qu'on ne croyait; et l'on acquit la conviction que l'ennemi était dans sa force primitive. Un sous-officier, qui fut fait prisonnier, nous apprit que les troupes que nous avions vues le matin faire un mouvement sur la droite, étaient le corps prussien du général Yorck, venant de Schlukenau, et marchant sur Bautzen; et que ceux qui étaient devant nous, étaient des Russes, sous les ordres du général

Emmanuel, et des Prussiens sous les ordres du colonel Kutzler. Le général fit part de ces nouvelles au prince Poniatowski, parce qu'elles décélaient que l'ennemi se concentrait sur la grande route de Dresde.

D'après un ordre de l'empereur, arrivé dans la nuit du 15, une reconnaissance générale devait avoir lieu sur toute la ligne, le 15 à la pointe du jour. En conséquence, le prince Poniatowski donna ordre au général de division prince Sulkowski, de se porter avec le régiment d'infanterie de la Vistule, les 6e et 8e de lanciers, et quatre pièces, à la hauteur de Lang-Wollemsdorf; et là, conjointement avec le général Uminski, reconnaître l'ennemi; tandis que tout le 8e corps serait mis sous les armes, près de Stolpen, pour protéger les mouvemens.

Le prince Sulkowski arriva, à la pointe du jour, avec ses troupes à notre bivouac, et après avoir concerté les mouvemens avec le général Uminski, il fut décidé que le prince Sulkowski opérerait sur la droite, pendant que les troupes du général Uminski agiraient sur la gauche. En conséquence, le prince fit marcher ses troupes sur le bois de Polentz, en étendant ses tirailleurs sur les revers opposés de la hauteur, sur la route de Neustadt, et celle de Hohenstein, tandis que le général Uminski fit enlever brusquement le bois de Rickersdorf. Nous trouvâmes sur la route, en avant de Neustadt, trois bataillons russes déployés, qui, après avoir envoyé quelques tirailleurs, avançaient sur nous. Le 6e et le 8e de lanciers, sous les ordres du colonel Suchorzewski, ce brave des braves pénétra entre Polentz et la grand'route, passant un marais, chargea deux régimens de cosaques qui lui étaient opposés, et les mit en fuite. C'est seulement alors que nous vîmes une ligne russe, tant cavalerie qu'infanterie, qu'on pouvait évaluer à 8 ou 9 mille hommes, se former en bataille sur les crêtes et marcher à nous.

Les généraux, après avoir rempli leur but, ayant fait déployer les forces de l'ennemi sur ce point, ordonnèrent un mouvement rétrograde, pour prendre position en arrière du village de Lang-Wollemsdorf. Mais l'ennemi, en faisant déboucher par le chemin de Rickersdorf une forte colonne de cavalerie, fit mar-

cher au pas de charge trois bataillons sur le village, qu'une batterie de huit pièces débouchant du bois prenait à revers. Alors, notre infanterie, tant celle du prince Sulkowski, que celle de l'avant-garde, fut rejetée dans le village. Le général Uminski fit faire à la cavalerie un changement de front à gauche, et plaçant ses pièces en avant, il fit fortement canonner la colonne de cavalerie ennemie, ne lui laissant pas le temps de parvenir à se déployer; mais craignant d'être débordé, il envoya le capitaine du génie Kolaczkowski, attaché à son état-major, prier le général Excellmans, qui était en arrière de notre gauche à Lauterbach, de faire faire quelques démonstrations à sa cavalerie. Ce général, dont le nom sera toujours prononcé avec respect par chaque militaire, et avec admiration par tout officier de cavalerie, répondit d'une manière obligeante à la demande qui lui était faite, et fit monter à cheval deux régimens de chasseurs, dont l'aspect seul en imposa à l'ennemi.

Depuis une heure et demie la fusillade continuait dans le village sans faire perdre un pouce de terrain à notre infanterie; enfin, le colonel Malczewski, (1) (dont le nom restera à jamais associé à

---

(1) Cet oficier, doué de connaissances très-étendues, joignait à ses qualités personnelles, le plus brillant courage. Employé à l'état-major du prince Berthier, quoiqu'étranger, et sans aucune protection, il sut mériter par ses talens, comme par son zèle, cette considération qui le fit distinguer par le prince major-général qui, pour le récompenser, le proposa à l'empereur pour remplacer le colonel Chlussowicz dans le commandement du 2e régiment de la Vistule. Ce colonel, aux batailles de Taroutino et de la Bérézina, a su justifier la confiance de ses supérieurs, et mériter l'attachement de ses inférieurs, auxquels il servait toujours de modèle, en gagnant à la pointe de son épée, et au prix de ses blessures, plusieurs décorations militaires. Après avoir été épargné par les balles du 16 et du 18 à Leipzig, qui ont détruit presque tout son régiment, il ne put échapper le 19 aux baïonnettes des traîtres. Lorsque l'immortel prince Poniatowski chargea, à la tête des débris des fidèles Polonais, les tirailleurs prussiens, un bataillon de troupes allemandes, placé à la porte de Péters-Thor, tourna ses armes criminelles contre nos braves. Le colonel Malczewski, toujours à côté du prince, se jetta

celui du prince Poniatowski), à la tête de deux bataillons de son régiment, par une charge vigoureuse à la baïonnette, décida la retraite de l'ennemi qui, se formant en colonne commença à se reployer. Pendant que cela se passait dans le village, un régiment de cosaques parut à la droite de la cavalerie ennemie. Le général Uminski le fit charger par le régiment de *cracus*, qui le mit en déroute, et lui tua beaucoup de monde. Dans le même moment un mouvement général de notre cavalerie en avant, décida la retraite précipitée de celle de l'ennemi, à qui, l'apparition de la cavalerie du général Excelmans, faisant appréhender d'être coupé, le fit renoncer à son projet primitif qu'il avait conçu, de nous prendre en flanc, en débouchant par Rickersdorf.

Cette journée nous coûta 70 hommes tués, dont 2 officiers; 87 blessés, dont 3 officiers; le brave chef de bataillon Rybinski, qui avec son bataillon soutint principalement la charge des chasseurs russes, fut légèrement blessé. L'ennemi nous laissa dans le village 137 morts, dont 2 officiers; 23 cosaques, et 30 lanciers et dragons morts, couvraient l'endroit où les charges de cavalerie avaient eu lieu; il a eu beaucoup de blessés, tant par le feu de l'infanterie, que par celui de l'artillerie. Nous avons fait une trentaine de prisonniers. Un ordonnance du général Uminski, hussard de son ancien régiment, nommé Jezierski, déjà décoré de la croix de la légion-d'honneur et de la croix militaire polonaise, fit ce jour là, à lui seul, consécutivement 5 cosaques prisonniers, après en avoir tué trois.

Si généralement toute la troupe rivalisait de zèle et de bravoure dans ce combat, je ne puis passer sous silence le lieutenant Wierzbicki, commandant l'artillerie légère de l'avant-garde qui, comprenant la manière avec laquelle le général aimait à

---

avec cette fureur que l'indignation augmente, sur le chef de bataillon de cette troupe, et enfonça son épée dans le sein de ce traître; alors les soldats de ce bataillon, voyant maltraiter leur chef, tournèrent leurs armes contre le colonel Malozewski, et lui firent subir, quoique par des mains impures, une mort digne d'envie.

voir agir l'artillerie, manœuvrait pendant tout le combat avec autant de bravoure que de rapidité. Toujours en pleine carrière, ne connaissant aucun obstacle, il mettait ses pièces en batterie à la plus petite portée de l'ennemi.

Le prince Sulkowski, montra encore ici ce beau et mâle courage, et ce sang-froid dont il a donné tant de preuves dans toutes les campagnes, et dont Ocaña en Espagne, ainsi que Taroutino en Russie, attestent si honorablement l'effet.

Les troupes rentrèrent vers le soir dans leurs positions respectives; mais le général Uminski reçut un renfort du régiment de la Vistule, et plaça ses troupes comme il suit : un bataillon occupa le village de Lang-Wollemsdorf et les postes en avant; le second fut porté sur la droite du village pour observer Hohenstein, où nous apprîmes que le corps autrichien du général comte Bubna était. Le reste de l'infanterie prit position dans un petit bois, avec deux pièces de canon. Les cuirassiers et le bataillon d'avant-garde, avec les deux autres pièces, furent placés sur les hauteurs qui longent le village, ayant à sa droite les cracus, qui couvraient par des postes celles de l'infanterie.

Le 16, la brigade du général Charpentier arriva en avant du village Lauterbach, s'y établit, et ses avant-postes communiquèrent avec les nôtres. Cette journée et celle du 17 furent tranquilles, malgré la proximité des camps.

Le 18, nous vîmes arriver, par la route de Zeibnitz à Neustadt, le corps autrichien du général Bubna, qui couronna les hauteurs de Neustadt de 18 pièces de canon et de plusieurs régimens d'infanterie. Ce corps appuyait les mouvemens de l'armée de Silésie qui, à la nouvelle de l'approche du maréchal Marmont, se concentra près de Bautzen, et étendit son aile droite jusqu'à Marienstern. La nuit, les feux des bivouacs nous firent voir, ce qu'aussi nos patrouilles confirmèrent, un camp de 6 à 8,000 hommes à Ehrenberg; c'était des renforts envoyés au général Emmanuel et au colonel Katzler, qui nous étaient opposés.

Dans la journée du 19, la brigade qui couvrait notre gauche quitta Lauterbach, et fut de suite remplacée dans ses postes, qui s'étendaient jusque dans les bois, sur la gauche de Lang-Wol-

lensdorf, par des chasseurs russes, dont le feu força notre grande-garde de cavalerie de se replier sur le village.

Le 21, l'ennemi tenta une reconnaissance sur Stolpen; mais les troupes du maréchal Macdonald, qui avait pris position sur la Vesnitz, repoussèrent toutes ses tentatives, pour la passer. Une troupe de cavalerie ennemie arriva jusqu'à Lauterbach, et fit avancer ses flanqueurs jusqu'au-delà; mais une charge du sixième de lanciers, et quelques coups de canon, leur firent abandonner le village; ils se retirèrent à quelques cents toises au-delà, en établissant, le long de la Vesnitz, des postes de cosaques.

L'empereur était arrivé le 19 à l'armée, et avait pris son quartier-général à Harta. L'aile gauche de l'armée fit un mouvement en avant, en se portant sur Bischofswerda, tandis que le corps du général Lauriston retourna à Lauterbach et reprit toutes ses positions comme au 16.

Le 24, l'empereur réunit, à Fischbach et Hohenstein, le 2e, 3e, 8e et 11e corps d'armée, tandis que le 5e, du général Lauriston, reçut l'ordre de prendre la position entre Lauterbach et Lang-Wolmsdorf, et d'enlever à l'ennemi Ruckersdorf. La division Albert fut chargée de cette entreprise, et emporta le village, malgré les efforts de deux colonnes russes qui le lui disputèrent. Alors les troupes françaises relevèrent tous nos postes et occupèrent Lang-Wollmsdorf.

Le 25 au matin, nous partîmes pour Fischbach, où nous rejoignîmes notre corps; et ayant repris le poste d'avant-garde, nous marchâmes sur Harta, où le corps resta, tandis que l'avant-garde se portait en avant, et occupa le mamelon qui domine la position. Il était quatre heures du soir lorsque l'empereur arriva sur la grand'route de Bischofswerda. L'officier commandant la grand'garde alla le reconnaître. L'empereur ne put s'empêcher de rire à l'aspect des *cracus* qu'il voyait pour la première fois. Le général Uminski arriva incessamment pour faire son rapport. L'empereur lui dit : « Je veux passer ce brave régiment en revue, il est bon, il est excellent. Vous servez bien! Quelle est sa force? » Arrivé devant le régiment, et reçu par un *vive l'empereur*, il passa les rangs, et à chaque moment, riait beau-

coup, et se tournant vers le général Caulaincourt, lui montra par gestes, les chevaux et les hommes; et lui dit : « Voilà des gens » qui avec ces *konia* battent les cosaques et leur prennent des » étendards. » Il ordonna de desseller un cheval, et voyant la chétive monture à nu, il remua beaucoup la tête, rit, et dit à ses généraux : « C'est pourtant une bonne cavalerie. C'est une brave » nation que ces Polonais! » Puis se tournant vers le général Uminski : « Général, il faut que j'aie trois mille hommes comme » ça. » Et sur l'observation du général, qu'on ne trouverait pas en Saxe des chevaux de cette race, il dit : « Oh bah! avec de » l'argent on a tout. Je vous ferai donner des fonds, et il n'y a » pas à dire non, il faut que je les aie. » Le prince Poniatowski arriva, et l'empereur lui dit : « Je viens de voir votre cavalerie » pygmée, il faut que j'en aie trois mille (1). » En partant, l'empereur donna l'ordre au prince de marcher avec son corps sur Dresde; ainsi le 26, nous nous mîmes en marche, et après avoir passé l'Elbe, la cavalerie cantonna en deçà de Dresde.

La nouvelle destination du 8ᵉ corps était d'arrêter les progrès des partisans ennemis, qui inquiétaient beaucoup l'armée et les communications. En conséquence le prince Poniatowski fit occuper le château de Nossen par 800 hommes d'infanterie, sous les ordres du général Sierawski, et tandis qu'avec une division d'infanterie, il occupait Waldheim, trois colonnes mobiles furent formées. La première, commandée par le général de division Sokolnicki, forte de deux régimens de cavalerie, un régiment d'infanterie, et six pièces, marcha sur Colditz, pour établir les communications avec Leipzig. La seconde, de la même force, sous les ordres du général de division prince Sulkowski, marcha à Mytweida, pour observer Chemnitz. La troisième, sous les ordres du général Uminski, composée du 15ᵉ régiment d'infan-

(1) En citant verbalement les paroles que j'ai entendu dire à l'empereur, je ne le fais que parce que je crois que rien n'est indifférent dans la bouche de ce grand homme; que tout sert à peindre son caractère et que les moindres paroles d'un homme aussi extraordinaire doivent être recueillies.

terie, de la cavalerie de l'avant-garde, et de huit pièces d'artillerie légère, marcha par Waldheim à Rochlitz.

Avant notre passage de l'Elbe, l'empereur avait envoyé le général de division Lefebvre-Desnouettes, avec 4000 hommes de cavalerie, 1,500 hommes d'infanterie, et six pièces, pour contenir ces partisans, qui, sous les ordres de l'attaman Platoff, du prince de Biren, et du général Tilman (1), dont la force se montait à 9,000 chevaux, et bien pourvue d'artillerie légère, infestaient le pays, coupaient les communications, et pénétraient même jusqu'aux portes de Leipzig. Ce général s'établit à Altenbourg, avec sa force principale, ayant un poste à Zeitz, et pour point de replis Lepzig, où le duc de Padoue avait quelques milliers de bonnes troupes.

Notre colonne, arrivée le 28 au soir à Rochlitz, occupa une position sur la rive gauche de la Mulda, en gardant les routes de Penig et d'Altenbourg. Des reconnaissances furent dirigées vers Altenbourg, pour établir une communication avec le général Lefebvre-Desnouettes; mais, le 29, au point du jour, une de ces reconnaissances nous apprit, en rentrant, qu'Altenbourg était occupé par l'ennemi qui, la veille, avait attaqué et pris la ville, et que le général français s'était retiré sur Zeitz, où il avait été poursuivi par l'ennemi.

Effectivement, le général Lefebvre-Desnouettes, faute de ne s'être point éclairé suffisamment, et méprisant toutes les nouvelles qui lui annonçaient l'approche de l'ennemi, fut presque surpris, et de manière à n'avoir pas eu le temps de faire quelques dispositions.

Le 28 au matin, une colonne ennemie sous les ordres de l'attaman Platoff, arriva à Windisch-Leipa, attaqua les troupes qui l'occupaient, et l'emporta plutôt par surprise que par la force; une seconde colonne, sous les ordres du colonel Münster, formée de troupes autrichiennes, occupa le chemin de Borna et

(1) Officier général saxon, passé récemment à l'ennemi, de la forteresse de Torgau.

Freibourg, pour couper la retraite sur Leipzig. Le général Lefèbvre Desnouettes réunit sa troupe sur les hauteurs de Lodlam, pour s'assurer le chemin de Zeits. L'ennemi se jeta avec toutes ses forces sur lui; mais la bravoure des troupes françaises rendit tous ses efforts vains. Cependant deux régimens de cosaques et deux escadrons de chevaux légers autrichiens, ayant tourné les Français, les forcèrent déjà, à neuf heures, à commencer leur retraite. Mais à une lieue d'Altenbourg, le général Tilman, avec des forces considérables, barrant le chemin, s'efforça d'arrêter les Français dont quelques charges vigoureuses réussirent à frayer le chemin, et la retraite fut continuée d'une manière qui honore également les dispositions du général et la bravoure de la troupe; vu que, poursuivi et pressé par un ennemi victorieux, et voyant marcher parallèlement sur son flanc droit le général Tilman avec toutes ses forces, non-seulement la troupe ne fut point entamée, mais réussit même d'entrer à Zeitz, où le général français jeta son infanterie dans une maison qui sert de fabrique de drap, tandis qu'avec le reste, il se porta derrière l'Elster. Mais l'ennemi entrant en ville fit mettre pied à terre à sa cavalerie (1) et escalada la maison, força les Français, et fit prisonnier tout ce qui échappa à la mort. C'est ainsi que finit cette affaire, qui coûta aux Français au-delà de 2,000 hommes, 8 pièces et 2 aigles. Le reste se retira sur Weissenfeld sans être poursuivi.

A cette nouvelle le général Uminski fit repasser la Mulda à ses troupes, et prit position sur un plateau qui domine la ville, et d'où l'on découvre parfaitement le pays jusqu'au-delà de Geidhein; un escadron fut laissé à Walmitz, tandis que deux compagnies occupèrent la ville qu'ils barricadèrent. Les routes de Chemnitz et de Wechselbourg furent observées par de forts détachemens.

D'après les renseignemens que nous ont donnés nos patrouilles et nos reconnaissances, nous apprîmes que l'ennemi occupait Chemnitz, Altenbourg, avec ses forces principales; tandis que

(1) Ce fut la cavalerie prussienne qui s'y distingua particulièrement.

Pennig, comme un point très-important, était occupé par 1,200 hommes, qui fournissaient des patrouilles très-fréquentes sur Wechselbourg.

Le 29 au soir, le général envoya une reconnaissance, forte de 200 *chacus* et de 150 hommes d'infanterie, vers Altenbourg pour prendre des notions positives sur le corps de Tilman. Le major Rauchowski, qui commandait cette reconnaissance, après avoir dépassé Frohbourg, tomba sur un camp de 2,000 cosaques, attaqua ses avant-postes, fit dix prisonniers, et apprit qu'ils faisaient partie du corps de Platoff, qui depuis l'affaire du 28, avait ses troupes entre Frohbourg et Altenbourg, et que Tilman s'était établi à Prisnitz. Le 30, le chef d'escadron Szymanski fut envoyé avec 300 hommes sur Pennig. Près de Lunttenau, il rencontra un poste de hussards autrichiens, lui fit dix prisonniers, et alla alarmer le camp de Pennig, pendant la nuit du 30 au 1er. Ce camp, d'après ce que nous dirent les prisonniers, était composé de troupes autrichiennes, au nombre de 2,500 hommes; ce qui s'est confirmé par l'apparition des détachemens, qui dans le courant de la journée venaient de Pennig sur la route qui passe le long de la Mulda, et escarmouchaient avec nos avant-postes.

Ce furent les seules nouvelles qu'on pût se procurer sur l'ennemi, vu que l'esprit des habitans portés pour la cause des alliés offrait à ces partisans un grand avantage sur nous; car tandis que chaque habitant leur servait d'espion, de guide, et protégeait leurs mouvemens par son dévouement, nous, au contraire, nous ne pouvions avoir d'autres nouvelles que celles que nous fournissaient nos détachemens; encore fallait-il employer beaucoup de circonspection et de mystère, attendu que chaque mouvement, ou envoi de détachemens, était annoncé à l'ennemi : ce qui non-seulement fatiguait beaucoup les troupes, et mettait beaucoup de difficultés dans toutes nos entreprises; mais encore, nous a fait manquer, à plusieurs reprises, de grands coups, que le général avait projetés. Tant il est vrai qu'une guerre qui devient nationale met généralement l'étranger, (particulièrement dans le service de la petite guerre) dans un grand désavantage,

en paralysant tous ses projets. Aussi, avons-nous vu dans l'année 1814 en France, à quoi se sont bornés les exploits de ces fameux partisans, qui l'année avant, avaient rendu tant de services en Allemagne.

Le 1er octobre, le général Uminski ayant résolu de déloger l'ennemi de Pennig, pour, par là, intercepter les communications entre Altenbourg et Chemnitz, envoya à cet effet le colonel Straszewski, avec un bataillon d'infanterie, et 500 chevaux; mais cet officier y arrivant à une heure après midi, n'y trouva plus l'ennemi, qui avait décampé à Chemnitz. Ses coureurs ont pris un officier autrichien, porteur de dépêches de peu d'importance, et délivrèrent un major français, pris à l'affaire d'Altenbourg.

Le soir, le général reçut l'ordre de marcher sur Frobourg, et à six heures nous quittâmes Rochlitz, qui fut de suite occupé par les troupes du prince Poniatowski. En marchant par Geidhein nous arrivâmes à Rotha, où des patrouilles qui avaient été envoyées sur la grand'route d'Altenbourg, vinrent nous avertir qu'à une demi-lieue du village, il y avait un bivouac de cosaques, qu'il évaluait à 600 hommes. Le général, pour les reconnaître, y envoya de suite une compagnie de voltigeurs, qui, s'étant glissés jusqu'au bivouac, fit une décharge qui tua dix hommes et plusieurs chevaux; le reste s'est enfui dans le bois, en laissant une vingtaine de chevaux et un butin considérable.

Le colonel Straszewski envoyé avec la moitié de nos forces à Pennig, avait mal compris son ordre, qui était de déloger l'ennemi, et de se retirer vers le soir. Non seulement il y resta, mais encore il tarda de faire son rapport. Ce silence incompréhensible laissant le général dans une ignorance complète de ce qui s'était passé l'inquiétait non seulement beaucoup; mais encore le mettait dans une position très-embarrassante avec le peu de troupes qui lui restait; d'autant plus que plusieurs défilés, que nous avions à passer, en cas de retraite sur Geidhein, laissaient craindre pour notre artillerie. C'est pourquoi le général, à la pointe du jour, fit faire un mouvement rétrograde sur Geidheim, pour être plus à portée de Rochlitz, et envoya plusieurs détachemens à la

recherche du colonel Straszewski, pour le faire rentrer le plutôt possible.

Le 2, le prince Poniatowski voulant attaquer toutes les forces de Platoff, Tilman, et Münster, résolut de réunir les siennes à Frohbourg. En conséquence nous reçûmes l'ordre, après que le colonel Straszewski nous aurait rejoint, de marcher sur cet endroit, où nous avons trouvé le général Sokolnicki, qui depuis deux heures s'y était établi.

Le 3, à la pointe du jour, le général, renforcé de 300 chevaux et de 400 hommes d'infanterie de la division Sokolnicki, reçut l'ordre de marcher sur Altenbourg, d'y attaquer l'ennemi, pendant que le prince, avec le reste de ses troupes, se proposait d'attaquer le général Tilman dans sa position de Mosswitz.

En chemin, le général reçut le rapport des reconnaissances envoyées sur Attenbourg, que l'ennemi, avec ses forces principales, avait quitté cette ville, où il n'avait laissé que deux régimens de cosaques; que le général Tilman avait également évacué Mosswitz, et que le tout s'était retiré sur Zwenkau. Le général en fit avertir le prince et se porta sur Altenbourg.

A notre approche, l'ennemi se mit en bataille sur les hauteurs en arrière de la ville, que notre cavalerie dépassa, et, chargeant les cosaques, les força à une fuite précipitée; 25 morts, dont un colonel, et 38 prisonniers, furent la perte de l'ennemi, qui fut poursuivi jusqu'à Moc ern. Le général s'établit avec ses troupes sur la gauche de la ville, entre les routes de Zwickau et celle de Ronnebourg, en garnissant par des postes les bords de la Pleisse jusqu'à Mockern, ainsi que les grandes routes de Gera et de Zeith. Le prince Poniatowski arriva de sa personne à Altenbourg, et donna des ordres au général, en le prévenant que l'ennemi était à Annaberg, qu'on l'attendait à Zwichau et à Chemnitz; il l'avertit aussi que le général Sokolnicki occupait Pennig, endroit dont la communication devait être continuellement assurée. Le général Uminski offrit au prince un sabre turc de toute beauté, comme trophée pris sur le colonel des cosaques tué dans la matinée.

Des corps de cavalerie furent envoyés de suite pour battre la

campagne jusqu'à Smollen, Ronneberg et Gera, et de fréquentes patrouilles qui se rencontraient à moitié chemin avec celles du général Sokolnicki, furent continuellement en mouvement sur la route de Pennig. Les contrées de Gosnitz, Waldebourg et Mosel, furent de même continuellement éclairées, et ces patrouilles rencontrèrent souvent des partis ennemis qui furent toujours forcés de se retirer. La nuit, une de ces patrouilles tomba sur une grande garde avancée de cosaques, en tua trois et en prit deux, par lesquels nous apprîmes que Platoff occupait Glaucha, sur la rive opposée de la Mulda, et que le colonel Münster se trouvait à Waldenbourg.

Le prince Poniatowski, qui avait pris son quartier-général à Frohbourg, envoya la division du prince Sulkowski à Windischleipa pour nous soutenir. Le général Lefebvre-Desnouettes était à Zeith, à réorganiser les débris de ses troupes. Telle est la position que nous avons occupée jusqu'au 4, jour où le général Sokolnicki (1) ayant appris que le général Mohr, commandant l'avant-garde du corps du général Kleinau, était arrivé à Chem-

(1) Officier général, doué de connaissances très-étendues, et de ce brillant courage, qu'on pourrait presque nommer témérité, dont furent témoins depuis 1792, tous les champs de bataille, en Pologne, en Italie, sur le Rhin, comme en Russie; et qui, en 1809, contribua si fortement aux avantages si connus, remportés par nos troupes, sur les Autrichiens à l'affaire de Gura, et à la prise de Sandomir, où il commandait.

C'est le même, qui, en combattant en 1824 sous les murs de Paris, a su sauver cette belle jeunesse de l'école polytechnique, qui, défendant si courageusement les retranchemens, donnait un si bel exemple; lequel, heureusement pour les alliés, n'a pas été suivi par les habitans de Paris. Cet officier général eut la triste destinée de voir ses jours, qu'il avait tant de fois exposés pour sa patrie, au champ d'honneur, finir sur la place de l'hôtel de Saxe à Varsovie, à une des fameuses parades, en 1821, où, un cheval fougueux, emportant un lancier, renversa le général et le fit expirer. Des manuscrits bien précieux, donnant des renseignemens bien intéressans sur nos campagnes, furent laissés par cet officier général; mais ils furent saisis par l'ordre du grand duc Constantin, et toutes les réclamations faites à cet égard par la famille du défunt, laquelle s'en croyait propriétaire légitime, furent infructueuses.

nitz, marcha sur cet endroit, attaqua l'ennemi avec sa bravoure ordinaire, et, après avoir emporté la ville, força l'ennemi de se retirer sur les hauteurs en-deçà de Chemnitz; mais, tandis qu'il manœuvrait pour tourner et emporter la position, le comte Platoff arriva avec toute sa cavalerie, et prit le général Sokolnicki en flanc droit, pendant que le général Mohr reprenait l'offensive, ce qui força le général polonais à renoncer aux avantages ultérieurs et à se retirer sur Penig, dont il prit possession sans avoir été inquiété par l'ennemi.

Le même jour le général Uminski apprit par des espions, que l'ennemi, sous les ordres du prince Schwarzenberg, débouchait de la Bohême, et se dirigeait en plusieurs colonnes sur Anaberg, Chemnitz et Zwickau. D'après la direction que quelques colonnes avaient prises, l'on présumait que l'intention de l'ennemi étaient de manœuvrer sur Zeitz, Pegau et Leipzig, et qu'une autre partie marchait sur Penig et Altenbourg. Le général avait également appris, que Tilman avait envoyé plusieurs régimens sur Gera, pour gêner la marche du maréchal Augereau sur Leipzig. Toutes ces nouvelles déterminèrent le général Uminski à s'assurer positivement de l'état des choses; il détacha donc le 9, à 6 heures du soir, le colonel Dziekonski, officier dont la prudence ainsi que le courage lui étaient connus, lui donna 300 chevaux et 400 hommes d'infanterie, avec ordre de marcher par Goesnitz et Krimitschau sur Weida, et de tirer des nouvelles positives sur l'ennemi, qu'on disait approcher de cette dernière ville; il eut également ordre de tâcher d'en venir aux mains avec l'ennemi, et en avançant, de laisser des postes à Goesnitz, et Krimitschau, tant pour s'éclairer sur ses derrières, que pour assurer la communication. Il lui fut aussi prescrit, en cas pressant pour revenir, de tâcher de gagner le chemin de Gera, s'il craignait d'être coupé sur celui de Krimitschau.

Le colonel partit vers les huit heures, et laissant à Goesnitz, 30 hommes de cracus et 40 hommes d'infanterie, il se porta avec le reste sur Weida, où arrivé à la nuit, il tomba sur quelques traînards et quelques bagages d'un corps de 6,000 hommes de cavalerie qui, sous les ordres du prince Lichtenstein, venait

de passer, se portant sur la route de Gera. Il apprit par les prisonniers, que l'avant-garde du comte Wittgenstein, qui avec son corps était à Zwickau, marchait sous les ordres du comte de Pahlen sur Altenbourg, par Goesnitz, et qu'en outre un autre corps russe se trouvait à Chorsitz, sur la Pleisse.

Toutes ces nouvelles prouvèrent au colonel qu'il ne pouvait s'arrêter long-temps à Weida, sans risquer d'être enlevé; c'est pourquoi il se mit en marche à la pointe du jour, après avoir envoyé toutes ces nouvelles au général, par un officier à qui la célérité fut recommandée le plus rigoureusement, et qui en même temps fut chargé de l'ordre, pour le détachement laissé à Goesnitz, de quitter cet endroit. Mais pendant que ceci se passait, le général comte Pahlen était déjà arrivé à Goesnitz, avec quelques régimens de cavalerie. Notre petite troupe qui s'y trouvait, à l'aspect d'un ennemi si supérieur, se mit à se retirer sur la gauche de la Pleisse, vers le grand chemin de Gera; mais avant d'avoir pu gagner le terrain coupé où elle se serait trouvée à l'abri des attaques de la cavalerie, elle en fut atteinte dans la plaine, et après une résistance vigoureuse qui coûta dix morts à l'ennemi, elle n'a pu résister aux charges de cette nombreuse cavalerie. Ce qui échappa à la mort fut fait prisonnier, moins quelques fuyards. Le général Pahlen envoya des partis sur la route de Gera et fit occuper Smollen, tandis que lui, avec le reste de ses troupes, et suivi à quelque distance d'une division d'infanterie, marchait sur Altenbourg.

Le colonel Dziekonski, supposa ne pouvoir plus passer par Goesnitz; c'est pourquoi il crut être prudent de marcher par des chemins de traverse, pour arriver à la grande route, qui conduit de Gera à Altenbourg. Arrivé à Smollen, il le trouve déjà occupé par la cavalerie ennemie; alors sans balancer, la baïonnette en avant, il se fit jour, et en marchant avec circonspection, il repoussa toutes les attaques de l'ennemi, qui le poursuivit vainement jusqu'au village de Loepitz, où il parvint, n'ayant perdu que 12 hommes et amenant les prisonniers faits à Weida : il arriva en avant d'Altenbourg, où il nous aperçut venant au-devant de lui.

Cette expédition fait beaucoup d'honneur au colonel Dziekonski qui, après avoir rempli le but de sa mission, a si bien su se tirer de cette mauvaise position, et échapper à un ennemi si nombreux, au milieu duquel il se trouvait, vu qu'outre l'ennemi qui était à Goesnitz et Chorsitz, Gera était occupé par le général russe Kaiserow, qui y était pour protéger les mouvemens du prince Lichtenstein et du général Tilman qui, tous deux, opéraient contre le maréchal Augereau, dans la direction de Dornbourg.

Quant à nous, comme l'officier envoyé de Weida par le colonel Dziekonski, n'avait pu nous rejoindre, ce n'est que vers les dix heures du matin que, par les fuyards de Goesnitz, nous apprîmes l'approche de l'ennemi. Le général Uminski, n'ayant que 400 chevaux, un bataillon d'infanterie, et son artillerie, envoya demander au prince Sulkowski, qui était à Wendischleipa, deux escadrons de cavalerie; en attendant, il se mit en marche au-devant de l'ennemi, avec sa troupe. En route, deux escadrons du brave 6e de lanciers, envoyés par le prince Sulkowski, nous rejoignirent.

En avant du village de Zehma, nous aperçûmes l'ennemi s'avançant de l'autre côté du village. Le général résolut d'attendre l'ennemi dans la position qu'il avait fait prendre à ses troupes, où, après avoir masqué son infanterie, il envoya une compagnie de voltigeurs, par un ravin, dans le village de Zehma, avec ordre de laisser passer tranquillement l'ennemi, et de ne lui tomber sur le corps que dans le moment de sa retraite par le village. Le général laissa déboucher l'ennemi du village et déployer les deux régimens de hussards Szumski et Grodno, ainsi qu'un régiment de cosaques. Alors seulement, le général s'étant mis à la tête de sa cavalerie, chargea l'ennemi, dans le même moment que l'infanterie marchait en colonnes, au pas de charge. Les deux escadrons du 6e firent une charge brillante contre les hussards qui, n'ayant pas reçu la charge, précipitèrent leur retraite par le village, tandis que les cracus, mirent également les cosaques en fuite.

Cette troupe en retraite par le village, fut reçue par la compagnie de voltigeurs, et vivement pressée par les deux escadrons

du 6e; ce qui fit qu'elle laissa sur la place, 38 hommes et deux officiers tués, et beaucoup de blessés. Un capitaine et dix hommes furent faits prisonniers; tandis que nous, dans toute cette affaire, nous n'eûmes que huit hommes hors de combat.

Après avoir dépassé Zehma, l'ennemi s'est retiré sur les hauteurs de Griba, où il rejoignit un régiment de dragons, paraissant attendre du renfort (apparemment la division d'infanterie qui le suivait.) Nous, nous rentrâmes dans nos anciennes positions d'Altenbourg, en détruisant en partie derrière nous, et en barricadant tous les ponts sur la Mulda, depuis Mensa jusqu'à Mockern, endroit qui fut occupé par deux compagnies d'infanterie. Le général, en envoyant l'officier prisonnier au prince Poniatowski, lui rendit compte de ce qui venait de se passer, en demandant des ordres ultérieurs.

Le prince jugea à propos de faire un mouvement rétrograde de Frohbourg sur Rochlitz, et en conséquence, ordonna au gégéral Uminski de quitter Altenbourg, et, tout en formant l'arrière-garde du 8e corps, de marcher sur Gaythayn.

La disposition des habitans, très-favorable à la cause des alliés, ne permettait pas de douter que malgré toutes les précautions, l'ennemi ne fût instruit de nos mouvemens; c'est pourquoi le général, loin de donner quelque apparence au projet de retraite, fit toutes les dispositions pour la défense et annonça aux autorités, pour cette nuit, l'arrivée du 8e corps. Les troupes, comme par mesure de sûreté, restèrent sous les armes. Mais à minuit tous les postes furent retirés, et nous nous mîmes en marche avec tant de silence, que les habitans, à leur réveil, furent tout ébahis de voir leur ville abandonnée.

Arrivés à Gaythayn, nous prîmes une position avantageuse, et des reconnaissances continuelles ne cessèrent de battre le pays, vers Frohbourg, où l'ennemi était déjà arrivé.

Le 7, le roi de Naples arriva à Rochlitz, avec les corps de Lauriston et du duc de Bellune, et les divisions de cavalerie Bergheim et l'Héritier, ce qui, joint au 8e corps, se montait à 45,000 hommes.

Le nuit du 7 au 8, nos avant-postes occupèrent les avenues de

Frohbourg, entre les villages de Rota et de Kleingründen, en arrière duquel nous avions pris position. A la pointe du jour, le général fit prendre les armes, et tout-à-coup nous vîmes déboucher de Rota, à-peu-près 1,500 cosaques, qui firent mine de vouloir nous charger ; mais le feu de nos tirailleurs d'infanterie, postés dans le village, et une charge des cracus, leur fit rebrousser chemin, en laissant neuf hommes tués et 18 chevaux. Nous eûmes trois cracus tués.

Le 8, à deux heures après midi, le 8e corps reçut l'ordre de marcher sur Frohbourg; l'avant-garde commença son mouvement une heure plutôt. Nous n'attendîmes pas long-temps, sans voir les revers des hauteurs de Frohbourg occupés par des tirailleurs, cosaques, lanciers et hussards, dont le soutien, de deux escadrons, était posté en échelons en avant de la ville; tandis qu'à peu-près 2,000 chevaux étaient en bataille en deçà, occupant la route d'Altenbourg, L'affaire fut courte. Le général fit charger l'ennemi par les cuirassiers et par les cracus, faisant en même temps avancer son infanterie en colonnes serrées; l'ennemi fut poursuivi dans la ville, où il se défendit avec opiniâtreté, nommément les dragons prussiens, qui se battirent avec beaucoup de bravoure et d'acharnement; mais nos cuirassiers, et l'approche de l'infanterie, qui avançait au pas de charge, les forcèrent d'évacuer la ville, où ils abandonnèrent plusieurs morts et 8 prisonniers : un officier supérieur des cosaques était du nombre des premiers. Nous n'eûmes que quelques hommes tués dont un officier; mais 13 blessés et 27 chevaux de tués. En sortant de la ville le général fit mettre ses pièces en batterie; ce qui décida l'ennemi, après avoir reçu quelques volées de coups de canon, à se retirer jusqu'au village d'Eschfeld, où nous lui vîmes arriver un renfort de deux régimens de cavalerie. L'ennemi s'établit au-delà du village, appuyant sa gauche à la Pleisse, et sa droite à la route d'Altenbourg. Frohbourg fut occupé par notre infanterie, deux pièces furent braquées sur le pont, et le cimetière fut mis en état de défense; enfin, toutes les mesures furent prises pour ôter à l'ennemi, l'envie de faire quelques tentatives. Notre cavalerie repassa la ville, et

prit position. Il était six heures du soir lorsque le 8e corps arriva et campa le long d'un ruisseau, appuyant sa droite à un bois; tandis que, sur la route de Rochlitz à Altenbourg, la gauche touchait au moulin de Grünstein, qui fut occupé par un bataillon d'infanterie. Nous apprîmes par les prisonniers, que les troupes qui nous étaient opposées étaient commandées par le général Rüdinger, détaché par le général Wittgenstein, qui était resté à Mockern.

Au même moment où le 8e corps se mit en marche sur Frohbourg, le général Sokolnicki fut envoyé à Pennig retrouver le général autrichien Mohr, avec lequel il avait déjà fait connaissance à Chemnitz. Le général polonais arriva en avant de la ville, repoussa les avant-postes ennemis, attaqua la ville, en chassa l'ennemi, qui voulut tenir dans les faubourgs, mais rien ne put résister à l'impétuosité de l'attaque. Les Autrichiens furent délogés, et leur retraite ou plutôt leur fuite, continua jusqu'au village de Muhla, où certes, ils n'auraient pu encore s'arrêter, si un régiment de chevau-légers autrichiens, arrivé inopinément, n'avait réussi, par une belle charge, à arrêter les troupes du général Sokolincki, qui alors se retira sur Pennig et l'occupa.

Le 9, rien ne fut changé dans notre position, et les avant-postes restèrent en présence. Vers une heure, les corps du roi de Naples arrivèrent successivement. La cavalerie se déploya devant Frohbourg. Le 8e corps reçut l'ordre de dépasser la ville, et le général Uminski reçut celui de frayer le chemin sur Altenbourg.

Les renseignemens qu'il put se procurer, ainsi que la constance avec laquelle l'ennemi tenait depuis la veille la position en arrière d'Echfeld, quoiqu'il vît devant lui des forces si supérieures, firent croire au général, que l'ennemi était en force; c'est pourquoi, s'étant mis en marche, il envoya beaucoup de tirailleurs, tant d'infanterie, que de cavalerie, pour bien éclairer la position. La cavalerie ennemie, qui était en arrière d'Eschfeld, se retira à notre approche, ne laissant que quelques centaines d'hommes à la droite du bois.

Nos tirailleurs d'infanterie en vinrent bientôt aux mains avec

ceux de l'ennemi, qui occupait avec une division d'infanterie l'intervalle dans le bois, qui est entre la nouvelle et la vieille route d'Altenbourg. Le général fit charger la cavalerie postée en avant du bois, mais elle ne reçut point la charge. La fusillade s'engagea très-vivement dans le bois, et augmenta à mesure que le 15e d'infanterie arrivait. Le général, lassé de cette fusillade sans résultat, ordonne une charge à la baïonnette, elle fut exécutée d'une manière brillante; toute la gauche de l'ennemi replia sur la droite; mais là, des forces bien supérieures réunies, fournissant un feu de mousqueterie très-meurtrier, arrêtèrent l'élan de notre brave infanterie. Forcée de se retirer, elle fit ce mouvement pas à pas, en disputant le bois pendant près de trois heures. Mais comme l'intention du roi de Naples n'était que de masquer le mouvement qu'il faisait faire au 2e et au 5e corps sur la route de Borna, aucun secours ne fut envoyé au général Uminski, et, vers le déclin du jour, notre infanterie, pressée par l'ennemi, se forma en bataille en deçà du bois; alors l'ennemi se précipita en plusieurs colonnes sur ce brave régiment; mais le général, qui avait prévu ce mouvement, avait fait charger les pièces à mitraille et les avait fait avancer à la plus petite portée. Aussi les colonnes ennemies, en débouchant, furent-elles assaillies par la mitraille et par le feu de peloton du 15e d'une manière si meurtrière, qu'elles se rejetèrent de suite avec beaucoup de perte dans le bois, et reconnurent que la supériorité numérique ne suffit pas pour entamer une troupe aguerrie et courageuse.

Nous apprîmes par les prisonniers, au nombre d'un officier et 20 hommes, qu'ils appartenaient au corps du général Wittgenstein, dont une partie avait marché sur Zeitz et Borna; ce qui confirmait le projet de l'armée de Bohême, de nous couper de Leipzig, projet qui a été déjoué par la prévoyance du roi de Naples.

Dans cette affaire, nous avons eu 70 hommes tués, dont trois officiers, 37 blessés et quatre officiers; au nombre des derniers fut le général Uminski, qui déjà, à la nuit tombante, lorsque l'infanterie ennemie débouchait du bois, reçut un coup de feu

au pied, qui le força de quitter notre corps. Nous ne l'avons revu que le 16, au champ de bataille de Leipzig, où il arriva pour se mettre à la tête de sa brigade qui, le soir, par une belle charge de flanc exécutée au même moment que le général Curial, avec une division de la jeune garde, attaquait en tête, contribua si efficacement à la prise du maréchal Merfeld et de sa colonne.

Dans la nuit du 8 au 9 quelques compagnies d'infanterie russe ont occupé le village d'Eschfeld. Le général Malachowski, qui avait remplacé le général Uminski dans le commandement, donna l'ordre au chef de bataillon Rybinski de se porter avec un bataillon audit village, et d'en chasser l'ennemi, ce qu'il exécuta.

Cette brusque attaque fit croire à l'ennemi que notre intention était de tenter quelque chose de plus sérieux; aussi, placé à la lisière du bois, resta-t-il toute la nuit sous les armes. A une heure une patrouille de 60 cosaques entra dans ce village, ignorant qu'il était occupé par nos troupes. Le chef de bataillon Rybinski les laissa tranquillement entrer jusqu'au milieu du village; mais là il les reçut avec tant de sang-froid, qu'ils laissèrent 23 hommes tués, et le reste, en se sauvant par-dessus des haies, nous abandonna 47 chevaux.

A six heures du matin le 8e corps se mit en marche; filant par Frohbourg, il gagna la grande route de Leipzig. La troupe de l'avant-garde, formant l'arrière-garde, tout en contenant l'ennemi qui la suivait faiblement, brûla le pont sur la Pleisse. La division du général Isidore Krasinski marchait en tête, suivie du reste du corps et de la cavalerie française du général Bergheim. Le prince Poniatowski devançait son corps avec son état-major et une escorte de 30 Cracus; soudain, en avant du village de Zetlitz, qui fournit un passage sur la Pleisse, des coups de fusil des tirailleurs ennemis qui étaient cachés dans les champs l'assaillirent; alors le prince, avec cette gaîté qui accompagnait toujours, même dans les momens les plus difficiles, ce beau caractère, tire son épée, et dit aux officiers qui l'entouraient: « *Messieurs, c'est à nous à présent de faire voir si nous nous entendons à charger. Allons, Messieurs, en avant!* » et dans ce même

moment il s'élance suivi de tout ce qui l'entourait. Les tirailleurs ennemis sont culbutés et prennent la fuite dans le village; là, l'ennemi, sous les ordres du prince Gortschakow, voulait disputer le village et arrêter notre marche; mais il fut repoussé et se retira sur Borna. Le régiment de hussards Schumski fut poursuivi par notre cavalerie, et ne s'arrêta que sur la rive gauche de la Pleisse, sous la protection d'une batterie qui canonnait continuellement nos colonnes, arrivant sur la grande route; ce qui fit qu'il n'y avait que notre corps d'armée qui était aux prises avec l'ennemi, vu que les corps Victor et Lauriston marchaient à droite par Priesnitz, Floesberg et Laussig, et ce ne fut qu'à Eyla que toute l'armée, sous les ordres du roi de Naples, fut réunie.

Le général Sokolnicki qui, le 8, avait pris Penig, y fut attaqué le 10 au matin par toute la division du général Mohr, non-seulement en front, mais encore une colonne marchant par Bertelsdorf, Lunzenau, à Arendorf, tâcha de couper sa retraite. Il fallait le sang-froid et l'expérience du général Sokolnicki, forcé par ce mouvement de quitter Penig, pour pouvoir opérer sa retraite sur Rochlitz, où il fut vivement poursuivi par le général Mohr, tandis que le général Baumgarten, de Klausewitz, et le colonel Obrien, de Mittweida, s'efforçaient également de le prévenir à Rochlitz et de l'en couper; mais toutes leurs tentatives furent vaines. Le général Sokolnicki nous rejoignit en avant de Borna, et amena un officier et une vingtaine de prisonniers.

Cette affaire, qui nous coûta quelques centaines de braves, eut pour grands résultats d'avoir paralysé le mouvement du corps de Kleinau, qui cherchait à nous prévenir par le grand chemin sur Leipzig.

Ce jour notre corps prit ses bivouacs sur les hauteurs de Goestenitz; le lendemain nous marchâmes sur Groebern, où nous restâmes jusqu'au 14. Là, l'ennemi essaya, le 13 vers le midi, une attaque de cavalerie sous les ordres du général Pahlen, mais qui fut repoussée. Cette attaque fut précédée d'un événement assez singulier. Les avant-postes étaient déjà placés, et le soldat commençait déjà à faire sa soupe, lorsqu'un officier d'état-major

arriva et donna l'ordre de faire rentrer les postes et de les placer de l'autre côté de la ville : quoique personne ne le connût, ses ordres furent exécutés. Les piquets, voulant éviter la boue dans la ville, prirent leur chemin autour du bourg; mais à peine sont-ils arrivés de l'autre côté à la position désignée, qu'une colonne de cavalerie se présente pour forcer le bourg. Les coureurs entrèrent subitement; plusieurs soldats éparpillés par-ci par-là sont sabrés, et l'ennemi se présente à la porte de la maison où le roi de Naples et beaucoup d'officiers d'état-major déjeûnaient. Les factionnaires à la porte firent feu sur les coureurs; sur quoi les piquets de service accoururent et trouvèrent le roi à cheval, le sabre en main, et sur le point de charger dans les rues l'ennemi qui faisait mine de vouloir les assaillir.

MÉLANGES.

RECRUTEMENT.

Un de nos correspondans les plus capables et les plus assidus nous écrit longuement sur cette question, et s'applique surtout à nous démontrer que le principe de la loi du 10 mars 1818, étant que le recrutement se fasse par enrôlement volontaire, et, en cas d'insuffisance, par un contingent pris sur la population, d'après le tirage annuel, il est de toute justice d'appeler cette même population au bénéfice du rengagement de huit ans, lequel est légal et doit être assimilé à l'enrôlement volontaire, et porté, comme ce dernier, en déduction de l'appel, conformément à la loi.

M. *** observe que le ministère a sans doute senti que l'appli-

cation de ce principe serait réclamée, que cette déduction de l'appel finirait par être exigée, et que c'est là sans doute ce qui a déterminé l'administration à ne plus admettre de rengagement que pour *quatre ans*, au lieu de huit, comme il avait été permis jusqu'en 1824.

Il ne nous fait point grâce d'une longue philippique contre quelques écrivains, et notamment contre les rédacteurs du *Spectateur militaire*, au sujet de la proposition si souvent énoncée contre la *faculté du remplacement* qu'ils voudraient voir supprimer. Des raisons de position et de bienveillance réciproque nous déterminent à ne pas faire cette citation, ni même un extrait de cette citation, autrement que *pour mémoire*.

Notre système militaire ne peut emprunter cet exemple à la Prusse et à quelques états d'Allemagne, notre gouvernement ne s'en accommoderait pas mieux que la population. Arrêtons-nous ici et ne soyons pas trop indiscrets; disons seulement qu'en temps de paix surtout nous ne voyons pas pourquoi on enleverait forcément à leurs travaux agricoles, à leur industrie, aux arts, aux sciences, des hommes qui fourniront de *bons remplaçans* quand on le voudra, et qui pourront ainsi enrichir et illustrer leur pays et leurs familles dans des carrières plus pacifiques et non moins honorables.

M. *** ne ménage pas davantage M. le général Clouet, qui propose, après quelques autres, de charger *exclusivement* l'état des soins du remplacement; notre correspondant est d'autant plus fondé en raison, que la loi est formelle à cet égard, et que ce point a été suffisamment éclairé lors de la discussion de 1818.

« Enfin, dit-il, j'approuve sans restriction les *moyens* pré-
» sentés dans votre numéro de janvier, pour combiner le rem-
» placement et le rengagement, *sans rien innover*, et seulement
» *en améliorant;* et je prie l'auteur de ce mémoire de se servir
» de ma lettre, sous telle forme et dans tel intérêt qu'il lui
» plaira. » Cet auteur étant absent de Paris, nous avons fait cet extrait auquel il convient cependant d'ajouter la citation suivante, dont la pensée n'est pas moins politique que militaire.

« Si l'on adoptait *ce système* en entier, ou seulement ses bases,

on verrait disparaître de nos rangs deux espèces de mécontens montrant aux jeunes soldats, par leurs murmures, leur position et leur avenir, ce que c'est que le premier métier du monde.

» Ce sont d'abord ceux des rengagés qui ne restent au service que parce qu'ils espèrent un avancement, que trop souvent on leur promet, et qu'on ne peut presque jamais tenir, quel que soit leur mérite, quel que soit leur zèle; on leur offre les illusions les plus trompeuses; l'état de guerre ne pourrait les réaliser à moins de destruction et de malheurs semblables à ce que nous avons vu sous l'empire, et principalement dans les années 1812, 1813 et 1814. Que sera-ce donc, en temps de paix, si le maintien de l'esprit militaire continue à consister seulement dans la distribution si rare des épaulettes d'officier?

» L'autre portion des rengagés se compose en général, aujourd'hui, de ceux qui, ayant perdu l'habitude du travail manuel, restent dans les rangs, quelque modique que soit la solde, et quelque plus misérable encore que soit la retraite.

» Les premiers quittent le service, après leur premier rengagement et la rage dans le cœur; les autres ne peuvent plus quitter le service et y restent par désespoir. »

Si M. *** est bon observateur, le danger est pressant, le remède ne devrait pas se faire plus long-temps attendre. Que fait à ce sujet le conseil supérieur de la guerre? Nous craignons trop de lenteur, et nous voudrions n'avoir que cela à craindre.

CONSEILS DE GUERRE.

Une loi, antérieure à l'organisation de la garde royale, a fixé le rang dans lequel doivent siéger les officiers appelés aux fonctions de juges aux conseils de guerre. Cette loi veut que le grade supérieur ait la préséance sur l'inférieur, et qu'à grade égal le plus ancien soit placé le premier.

L'organisation de la garde royale a donné lieu à interpréter cette loi par la création d'un grade, pour ainsi dire fictif, auquel on a attaché des priviléges réels ainsi qu'il va être expliqué.

L'ordonnance du 25 octobre 1820 accorde aux officiers de la garde royale *le rang supérieur;* ce rang leur sert à compter leur *ancienneté dans le grade supérieur* quand ils passent dans la ligne. La même ordonnance leur donne *le commandement, à grade égal*, sur les officiers de la ligne, quelle que soit leur ancienneté.

Il paraîtrait donc qu'un capitaine de la garde devrait être toujours placé avant les capitaines de la ligne, et après les chefs de bataillons, etc.

Il n'en est cependant pas ainsi dans les conseils de guerre, on ne consulte que l'ancienneté du *grade effectif*, et tous les jours on voit siéger des officiers de la garde après des officiers de la ligne, ayant le même grade effectif. Sans doute la loi du 13 brumaire an V, qui fixe les places des officiers-juges, n'a pu prévoir le sujet de cette réclamation. Mais, puisque de nouvelles dispositions ont créé un rang alors inconnu, et que de nouvelles ordonnances ont fixé des priviléges à ce rang, ne serait-il pas convenable de les étendre à lever une disposition pénible pour les officiers de la garde, et sans utilité pour ceux de la ligne? Et le moment n'en est-il pas venu, puisque le discours de la couronne annonce un projet de Code militaire pour *régulariser* et améliorer la législation sous le double rapport des formes judiciaires et des dispositions pénales?

Hors de la salle du conseil, l'officier de la garde royale commande toujours celui de la ligne, et, dans l'intérieur de la salle celui de la ligne a souvent la préséance, ce qui est contradictoire.

Les officiers de la garde demandent à siéger aux conseils de guerre avant les officiers de la ligne du *grade effectif égal au leur*, et ils auront raison tant qu'il existera des corps privilégiés, dont nous ne sommes guère partisans; ainsi nos réflexions ne seront pas suspectes. *Un abonné.*

Note du rédacteur. — On dit que le projet de Code militaire a, pour la

RECRUTEMENT.

Sous le prédécesseur de M. le vicomte Decaux, *l'appel* des jeunes soldats se faisait le plus souvent en décembre, les conscrits partaient dans les premiers jours de janvier; en février, ils étaient presque tous arrivés à leur destination; pendant la route, ils avaient à souffrir toute l'intempérie de la saison. Fera-t-on mieux sous l'administration actuelle ? Nous verrons bien.

A peine arrivés au corps et habillés, ce fut l'exercice qu'il fallait ou qu'on voulait leur apprendre; aux difficultés à vaincre dans tout commencement, ajoutez la rigueur de la saison, et vous saurez les causes de dégoût, de nostalgie, qui venaient augmenter le nombre d'hommes à réformer et surtout de ceux auxquels devaient être forcément accordés de longs congés de convalescence.

En 1827, et à notre connaissance, un régiment a eu trente conscrits réformés sur le faible nombre de 270, arrivés au corps pendant les grands froids des deux premiers mois. Les privations de toute nature, nouvelles pour eux, leur timidité, la crainte de demander et d'exiger, dans leurs logemens, les choses qui leur étaient dues, tout concourait à leur faire contracter des maladies graves.

En *n'appelant les recrues* et en ne les faisant *rejoindre* qu'après le premier avril, ils n'en seraient pas moins habillés, équipés, armés et à l'école de bataillon, lors de l'inspection générale, si

composition du conseil, beaucoup d'analogie avec nos lois sur le jury. Il nous semblerait donc juste et raisonnable de faire asseoir, au conseil, les juges d'un même grade, quelque soit leur emploi et quelque soit leur ancienneté, d'après l'ordre de numéro dans lequel chaque nom serait sorti de l'urne, avant les récusations et la formation définitive de l'assise militaire.

tant est que cela soit indispensable. Aujourd'hui *l'instruction* marche rapidement en ce genre; tout est devenu facile par la simplification des méthodes, par la présence plus assidue des officiers à leurs régimens, et surtout par l'habitude que les paysans ont contractée depuis la révolution, d'avoir en leur possession, et pour leur usage habituel, des armes à feu avec lesquelles ils sont déjà familiarisés avant leur entrée au service.

Disons encore en passant, que l'époque du tirage devrait être impérativement et non facultativement fixée au renouvellement de l'année; l'appel n'aurait lieu qu'en avril au plutôt, conformément à la loi qui exige trois mois de distance entre le tirage de la classe et le départ des conscrits.

On nous répondra peut-être, que pour présenter un effectif suffisant, à l'époque de la discussion du budget, force était au dernier ministre de la guerre d'appeler en janvier, des hommes qu'il aurait même dû appeler six mois et même neuf mois plutôt, si les fonds de la guerre avaient été soigneusement ménagés, au lieu d'être presque toujours dévorés par anticipation; le tirage n'avait souvent lieu qu'en juin et même en juillet, époque mal choisie pour les travaux de la campagne.

Or, une année suffisait pour rétablir l'équilibre; avec un peu de prévoyance, c'était chose facile; mais, dit-on, la prévoyance n'était guère une vertu de la dernière administration; nos ennemis même prétendent que ce n'est point une vertu française: quant à nous, nous préférons donner tort à une excellence qu'à toute une nation; qu'en pense le lecteur? l'étranger en pensera ce qu'il voudra.

L'ordre, l'économie, le bon sens et l'humanité nous semblent ici, présider à la fois aux besoins du département de la guerre et de la population. Nos vœux seront-ils réalisés?

(*Un abonné.*)

MÉMOIRES DU MARÉCHAL SUCHET, (1)

DUC D'ALBUFÉRA,

Sur ses Campagnes en Espagne, depuis 1808, jusqu'en 1814,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME.

Le nom du maréchal Suchet se rattache aux plus belles pages de nos fastes militaires. Dès 1796, chef de bataillon à la 18e de ligne, il prit une part glorieuse aux faits d'armes qui assurèrent la conquête de l'Italie. Successivement chef d'état-major de Brune, de Joubert, dont il partagea l'honorable disgrâce, de Masséna, de Championnet, il sut partager la gloire du vainqueur de Zurich, et mériter une mention honorable au milieu des désastres de l'an 7. Plus tard, à la tête de l'aile gauche de l'armée d'Italie, il préluda, par la défense du Var, à la réputation qu'il devait acquérir un jour. Au passage du Mincio en l'an 9, à Ulm, à Austerlitz, à Saalfed, à Jena, à Pultusk et à Ostrolenka, son nom, cité avec éloge, semblait déjà le destiner à un commandement en chef, que lui méritaient tant de belles actions. Le moment arriva enfin, et le général Suchet fut appelé en Espagne en 1808, avec le 3e corps, dont sa division faisait partie. C'est dans ce pays qu'il a pu développer les talens dont la nature l'avait doué; il y mit le comble à sa réputation militaire, et justifia les brillantes récompenses et les éloges dont il fut l'objet.

Cette période de sa vie est la seule dont le maréchal Suchet ait

(1) Paris, 1828, chez Adolphe Bossange, rue Cassette, n. 22. 2 vol in-8, avec un grand atlas de 16 planches. Prix : 30 francs.

voulu conserver lui-même le souvenir, en la décrivant. En effet, dès le moment où il prit le commandement du 3e corps, ses actions, fruit des conceptions qui naissaient de lui seul, ses actions lui appartiennent en propre. Lui seul tenant le fil des opérations qu'il avait conçues et exécutées, pouvait les peindre sous leur véritable point de vue, en indiquant leurs motifs et leurs résultats. C'est ce qu'il a fait, dans l'ouvrage dont nous donnons une courte analyse; mais il ne l'a pas fait pour lui seul. Soigneux de rendre justice aux officiers qui ont servi sous ses ordres, il a signalé tous ceux qui ont pris une part honorable aux différentes actions qu'il rapporte. Ainsi que le maréchal Suchet l'exprime lui-même en écrivant ses Mémoires, il a mis son bonheur à faire connaître aux militaires de son armée qu'il ne les a jamais oubliés et que leurs services lui ont toujours été présens.

Plein de cette noble et touchante idée, il a voulu qu'un ouvrage, destiné à l'instruction des militaires, et qui comme nous le verrons plus bas, est digne de servir de guide à ceux qui se destinent au commandement, pût être répandu parmi eux et acquis par le plus grand nombre. Son illustre veuve a religieusement rempli les intentions de son époux, et malgré le luxe et la dépenses d'une édition brillante et de la gravure d'un magnifique atlas, le prix modique au-delà de toute proportion, auquel elle est cotée, témoigne la délicatesse qui accompagne le don.

En 1808, ainsi que nous l'avons dit, le 5e corps, commandé par le maréchal Mortier, fut appelé en Espagne et employé au siége de Saragosse. Le général Suchet prit part à ce siége, qui termina le 21 février 1807, par la chute de cette place importante. Peu après le général Suchet remplaça le duc d'Abrantès, dans le commandement du 3e corps, chargé d'achever la réduction de l'Aragon. Les premiers pas du général Suchet dans le commandement en chef, furent marqués par d'assez graves difficultés. Le 3e corps, qui avait beaucoup souffert dans le siége de Saragosse, était réduit presque à moitié et ne comptait guère plus de 20,000 combattans, à moitié désorganisés. La solde, l'habillement, la subsistance même étaient en souffrance; la mésintelligence entre les chefs, avait privé le 3e corps des récompenses

qu'avaient obtenus les militaires du 5e. Ces motifs de mécontentement avaient produit une espèce de découragement auquel le général Suchet s'empressa de remédier, autant qu'il était en son pouvoir. Mais la situation de sa petite armée n'avait point échappé aux Aragonais, et le gouvernement insurrectionnel espagnol se hâta d'essayer d'en profiter. Une nouvelle insurrection s'organisa sur les deux rives de l'Ebre, et bientôt après une armée espagnole, sous les ordres de Blake, s'avança jusqu'à Alcaniz. Le général Suchet, sortit de Saragosse avec son corps, décidé à prendre l'offensive et à éloigner l'ennemi. La première tentative ne fut pas heureuse. Le peu de confiance que les troupes avaient en elles-mêmes influa sur l'attaque, qui se fit avec molesse, et pour ne pas compromettre des bataillons à demi-découragés, le général Suchet, fut obligé de se retirer sur Saragosse; la lenteur de Blake à suivre son premier succès, sauva l'Aragon. Le général Suchet eut 15 jours de temps, qu'il employa si habilement à relever le moral de ses troupes et à fournir à leurs besoins, qu'ils lui suffirent pour se remettre en état de marcher à l'ennemi. La victoire de Maria le 15 juin et celle de Belchite le 18, mirent dans nos mains 32 canons, 3 drapeaux, des caissons, des bagages et un assez grand nombre de prisonniers. L'armée de Blake fut dispersée, et le général Suchet put s'occuper à réduire l'Aragon, jusqu'au Segre.

Cette opération, qui donna lieu à une foule de petits combats, occupa les mois restans de 1809. Un seul de ces combats nous paraît mériter d'être particulièrement cité : c'est celui qui fut occasioné par l'attaque et la prise de N. S. del Tremendal, dans la Sierra d'Albaracin, et dirigé par le brave colonel Henriod du 14e de ligne, avec une rare intelligence. A peine un peu délivré des soins que lui donnait la nécessité de se débarrasser d'une foule de petits corps, qui inquiétaient toutes les positions de l'armée française, le général Suchet s'occupa de celui de calmer l'irritation des esprits en Arragon, et de ramener les habitans à des sentimens plus pacifiques, par la discipline des troupes françaises et les avantages d'une administration bien organisée.

Mais il ne put pas se livrer long-temps à ce soin. Dès le 15 février, il reçut de Madrid l'ordre de marcher sur Valence, où le

gouvernement croyait avoir des intelligences. Après avoir pris les précautions nécessaires pour assurer ses communications avec l'Aragon, et conserver les postes qu'il avait dans cette province, le général Suchet se mit en mouvement le 25 février de Teruel, avec 12 bataillons et 7 escadrons. En même temps il faisait prendre la route de Saint-Matteo et Morella au général Habert avec six bataillons. L'armée valencienne fut battue à Alventosa et le 3 mars nos troupes étaient sur les bords du Guadalaviar, en face de Valence. Mais la diversion, que le gouvernement de Madrid avait promise sur Murcie, n'avait pas eu lieu; l'insurrection s'étendait sur les derrières de l'armée d'Aragon; la communication par Teruel était menacée, enfin l'empereur Napoléon lui avait fait connaître qu'il devait s'occuper du siége de Lérida et de Mequinenza. Dès le 10 mars le général Suchet se mit en mouvement pour rentrer en Aragon, et le 17 il était de retour à Saragosse. Peu après, la prise du jeune Mina rétablit la communication de la Navarre, coupée pendant l'expédition de Valence.

Aussitôt que le général Suchet fut de retour à Saragosse, il se disposa à faire le siége de Lérida. Obligé de laisser le général Laval en Aragon avec environ 7,000 hommes, il ne lui restait plus qu'environ 15,000 avec lesquels il fallait assiéger une place défendue par une garnison de 8,000, et se défendre contre les entreprises d'une armée espagnole, commandée par O'Donnel, depuis comte de l'Abisbal. Cette difficulté avait été prévue par le gouvernement, et le maréchal Augereau, qui commandait l'armée de Catalogne, avait reçu l'ordre de se rapprocher, pour couvrir le siége. Mais cette combinaison ne put pas avoir lieu, et le général Suchet fut abandonné à ses propres moyens. Ayant pris toutes les mesures de réussite qu'il put créer, il forma l'investissement de Lérida le 13 avril. Mais avant qu'il ne pût en commencer le siége régulier, O'Donnel, ayant trompé Augereau par un faux mouvement sur Hostalric, s'approcha rapidement de Lérida, qu'il espérait secourir par surprise. Les mesures pour l'arrêter étaient prises par le général Suchet. O'Donnel, attaqué en flanc par un mouvement hardi du général Musnier, fut surpris à son tour le 23 avril à Margales, son armée sabrée

et culbutée par le 13e de cuirassiers, tout fut dispersé, ayant perdu trois canons, quatre drapeaux et près de 6,000 prisonniers. Nous n'entrerons pas dans les détails du siége de Lérida, que les lecteurs trouveront dans l'ouvrage même, décrits avec soin et avec clarté. Il nous suffira de dire, qu'il fut poussé avec tant de vigueur que dès le 13 mai la ville fut emportée d'assaut et le 14 le château et le fort de Garden capitulèrent.

Continuant le cours de ses succès, dès le 20 mai, le général Suchet forma l'investissement de Mequinenza. Quoique le siége fût retardé par la nécessité d'ouvrir, dans des montagnes difficiles, une route à l'artillerie, le zèle des troupes à lever tous les obstacles fut tel que la place capitula le 8 juin. Cette prise et celle de Morella qui suivit, achevèrent de couvrir l'Aragon. A peine le général Suchet avait-il terminé ces opérations, qu'il reçut l'ordre de faire le siége de Tortose; le maréchal Macdonald, qui avait remplacé Augereau dans le commandement de l'armée de Catalogne, devait couvrir ce siége en se portant sur Tarragone. Cette nouvelle entreprise offrait, outre les difficultés de la défense d'une place fortifiée avec soin, celle d'être obligé d'ouvrir, au travers des montagnes, une route de Mequinenza à Tortose. Elle fut faite avec une rapidité qu'on ne pouvait espérer que de l'affection que les soldats portaient à leur général, et le 6 juillet l'investissement de la place était achevé. Obligé de détacher près de 12,000 hommes pour couvrir l'Aragon et les places qu'il laissait derrière lui, le général Suchet n'avait que 18,000 hommes; l'appui de l'armée de Catalogne lui était nécessaire, et le 7 il reçut l'avis qu'il ne pouvait pas y compter. Cette circonstance et la difficulté de faire arriver les convois par l'Èbre, suspendirent le siége jusqu'au 25 août, que Macdonald s'avança à Lérida. Malgré cette jonction, les mois de septembre et d'octobre se passèrent encore sans que l'artillerie nécessaire pût être réunie. Macdonald fut encore une fois forcé de s'éloigner à la fin d'octobre, et ce ne fut que le 13 décembre que l'armée de Catalogne put revenir sur le bas Èbre. Le siége régulier de Tortose commença le 15, et fut poussé avec tant de vigueur, que le 2 janvier 1811, au moment de recevoir un as-

saut, le gouverneur demanda à capituler. Une insurrection de la garnison mit un moment la capitulation en doute, et obligea le général Suchet à prendre le parti audacieux d'entrer lui-même en ville, et de faire mettre bas les armes aux troupes ennemies. 10,000 prisonniers, 180 canons, et une immense quantité de munitions tombèrent en notre pouvoir. A peine maître de Tortose, le général Suchet songea à profiter de l'effroi des Espagnols pour se préparer au siége de Tarragone, par la prise du fort de Saint-Philippe de Balaguer. Cette opération, confiée au général Habert, fut exécutée avec autant de valeur que d'intelligence.

Les brillans succès du général Suchet avaient excité l'admiration des Aragonais; son administration mérita leur reconnaissance. Dès 1810 le 3e corps avait cessé d'être à la charge de la France, et son entretien dut être fourni par l'Aragon. Les limites d'une analyse ne nous permettent pas d'entrer dans les détails que contient le 10e chapitre des Mémoires du maréchal Suchet, relatifs à l'organisation administrative de cette province; mais nous croyons devoir en recommander la lecture à ceux que leur grade appelle à un commandement. Ils y verront comment il est possible *de nourrir*, comme on le dit, *la guerre par la guerre*, en combinant avec les besoins des troupes, ce que l'humanité et la justice exigent à l'égard des habitans du pays. Quelqu'animée que soit une nation ennemie, le soin que prend un général de réduire au plus strict nécessaire les charges inséparables de la guerre, et de confier à ses propres citoyens le soin de son administration intérieure, est le plus sûr moyen de désarmer sa haine. L'affection que les Aragonais ont conservée pour le maréchal Suchet, jusqu'à sa mort, est une des preuves qu'on peut citer.

Le général Suchet qui avait reçu, dès le commencement de mars 1811, l'ordre de faire le siége de Tarragone, se hâta de se préparer à cette opération importante. Obligé de détacher une partie de son armée pour couvrir l'Aragon, vers la Castille et Valence, il ne lui restait que trente bataillons, avec lesquels il entra en Catalogne, sans se laisser arrêter par la perte de Fi-

guières, tombée vers ce temps-là dans les mains des Espagnols. Le 4 mai, Tarragone fut investie, et tous les moyens ayant été préparés pour pousser le siége avec vigueur, la tranchée fut ouverte dès la nuit du 7 au 8. Ce siége, mémorable par le talent et la vigueur de l'attaque et par l'opiniâtreté de la défense, dura jusqu'au 28 juin. En vain Campoverde s'approcha pour le faire lever; il fut obligé de se retirer. En vain les Anglais comptaient-ils ravitailler et contenir la place par mer; la prise de la ville basse les obligea à s'éloigner dès le 21 juin. Enfin, le 28, après un assaut des plus furieux dont l'histoire fasse mention, la place fut emportée. 4,000 Espagnols périrent dans ce siége; 10,000 furent pris avec 337 canons, 15,000 fusils et une immense quantité de munitions.

A peine maître de Tarragone, le général Suchet, qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire, se mit en mouvement sur Barcelone, afin de disperser l'armée de Campoverde et faciliter la reprise de Figuières. L'objet de cette expédition réussit par la prise de Montserrat, qui dominait la communication de nos troupes. Le général Suchet venait d'être nommé maréchal d'empire, et jamais promotion ne fut mieux méritée et mieux justifiée après.

Rentré à Saragosse au mois d'août, le maréchal Suchet reçut bientôt l'ordre de se porter sur Valence. Dès le 15 septembre il se mit en marche avec environ 20,000 hommes sur trois colonnes, et le 21 son armée était réunie devant les murs de l'antique Sagonte. Il importait au maréchal Suchet de se rendre maître le plus tôt possible de cette place, dont il était facile de voir que le siége serait inquiété, par l'armée que Blacke réunissait à Valence. Mais la fortune sembla un moment vouloir cesser de lui sourire. Deux assauts tentés le 28 septembre et le 18 octobre échouèrent, et il fallut en venir à un siége régulier, malgré les difficultés que présentait la position de la place.

Cependant Blake, ayant reçu les renforts qu'il attendait, s'avançait au secours de Sagonte. Le maréchal Suchet ne refusa pas la bataille, et le 25 octobre les plaines de Sagonte devinrent le théâtre d'une nouvelle victoire. Le lendemain le fort capitula,

et le maréchal Suchet s'avança jusqu'au Guadalaviar, où il s'établit en présence de l'ennemi. Mais l'armée d'Aragon était trop faible pour entreprendre le siége d'une place d'un très-grand développement, et le maréchal Suchet fut obligé d'attendre, pour agir, l'arrivée du général Reille, qui lui amenait deux divisions. Elles le joignirent le 25 décembre, et dès le lendemain l'armée d'Aragon passa le Guadalaviar. Blake, battu en tous les points, fut obligé de se renfermer dans Valence, où il ne tarda pas à être assiégé. Enfin le 9 janvier 1812, Blake fut forcé de capituler. Dix-huit mille hommes posèrent les armes et la ville fut remise au maréchal Suchet ; cette conquête nous valut 393 bouches à feu, 40,000 fusils et beaucoup de munitions. Ces nouveaux succès valurent au maréchal Suchet le titre de duc d'Albuféra, du nom d'un lac voisin de Valence, et qui appartenait à la dotation des infans d'Espagne, auxquels il est retourné.

Les premiers mois de son séjour à Valence se passèrent assez tranquillement, à l'exception de quelques combats de peu d'importance, livrés aux partis ennemis qui se faisaient voir sur la droite de l'armée, ou à une division sortie d'Alicante. Mais bientôt les événemens militaires du restant de l'Espagne changèrent la position du maréchal Suchet. La bataille de Salamanque avait relevé les espérances de l'ennemi, et tandis que des troupes anglaises et siciliennes débarquaient à Alicante dans les premiers jours du mois d'août, le roi Joseph, obligé de quitter Madrid, y arrivait d'un autre côté, ainsi que le maréchal Soult, avec l'armée du Midi. Mais la belle défense du château de Burgos ayant permis aux armées de Portugal et du Nord, de se réunir sur l'Èbre, l'armée anglaise, menacée de front et en flanc, fut bientôt elle-même forcée de songer à la retraite. Madrid fut réoccupé, et le maréchal Suchet resta à Valence avec trois divisions, ayant devant lui un corps d'Espagnols, renforcé par les Anglais et les Siciliens débarqués à Alicante. Le restant de 1812 se passa en observation. Le maréchal Suchet, chargé du gouvernement de l'Aragon et de Valence, avait organisé dans ce dernier pays la même administration qu'à Saragosse.

Au mois d'avril 1813, l'armée ennemie qui était devant Alicante fit un mouvement vers Valence. Le maréchal Suchet l'attaqua et le battit le 12 avril à Biar; mais le lendemain le succès resta indécis à Castalla. L'ennemi cependant, au lieu de profiter de sa position et de sa supériorité, tenta une diversion assez éloignée. Le général Murray, qui commandait les Anglo-Siciliens, se rembarqua à Alicante, et vint le 5 juin débarquer près de Tarragone. Le maréchal Suchet, à cette nouvelle, s'y porta rapidement avec une partie de son armée; tandis que, d'un autre côté, le général Maurice Mathieu arrivait de Barcelone. Murray, ainsi menacé, fut obligé de se rembarquer en hâte, abandonnant devant Tarragone toute son artillerie de siége; mais s'il avait été impossible aux ennemis d'obliger le maréchal Suchet à abandonner Valence, les désastres de nos autres armées et la perte de la bataille de Vittoria ne tardèrent pas à lui en imposer la nécessité. Valence fut évacuée le 5 juillet, et l'Aragon ayant été perdu peu après, le maréchal Suchet, après avoir passé l'Èbre le 14, se retira à Villafranca, entre Tarragone et Barcelone.

Peu après son arrivée, l'armée anglo-espagnole, qui le suivait pas à pas, voulut former le siége de Tarragone, qui fut investie le 29 juillet. Le maréchal Suchet se hâta de marcher à son secours; le 15 août il était en présence; mais l'ennemi ne l'attendit pas, et le maréchal Suchet ayant fait achever de démanteler Tarragone, se retira derrière le Llobregat. Le 3 septembre le brillant combat d'Ordal, qui rejeta les Anglo-Espagnols sur Tarragone, fut le dernier fait d'arme un peu important qui eut lieu en Catalogne. Déjà l'armée d'Aragon avait été affaiblie par la garnison qu'elle avait dû laisser dans les places qu'elle avait abandonnées à elles-mêmes. Bientôt on en retira encore près de dix mille hommes qui rentrèrent en France; en sorte que les deux armées d'Aragon et de Catalogne, réunies sous les ordres du maréchal Suchet, ne présentaient pas, au mois de novembre 1813, un effectif de plus de 30 mille hommes.

Au mois de janvier 1814, le maréchal Suchet reçut l'ordre de diriger sur Lyon une division de 10,000 hommes. Cet affaiblissement et les événemens de la guerre l'obligèrent à éche-

loner ce qui lui restait en arrière de Barcelonne. Au mois de mars il reçut l'ordre d'envoyer sur le même point une seconde colonne de 10,000 hommes, et l'impuissance où le mit le second détachement de se soutenir en Catalogne, obligea le maréchal Suchet à se retirer sous Figuières; son armée était alors réduite à environ 11,000 hommes. C'était à peu près ce qu'il fallait laisser dans les places, en cas qu'il fallût repasser les Pyrénées, pour se diriger sur Narbonne : une autre circonstance vint encore augmenter les embarras du maréchal Suchet. Le traité de Valençay avait renvoyé Ferdinand VII en Espagne, et le maréchal Suchet en avait fait lui-même la remise aux ennemis. Par ce traité, les garnisons restées en Espagne devaient être renvoyées en France, et le maréchal Suchet devait les attendre, ainsi que la ratification du traité de Valençay; mais ce traité n'avait été qu'une déception de la part de Ferdinand; aucune des conditions n'en fut exécutée. Ainsi le maréchal Suchet, non-seulement se trouvait lié dans la position de Figuières, par les ordres du gouvernement français, mais il ne pouvait pas même la quitter dans un but d'utilité, sans avoir reçu les garnisons qu'il devait attendre. S'il partait sans elles, il lui fallait garnir les places des Pyrénées, et à peine lui serait-il resté 3000 hommes disponibles.

L'auteur de cet article, en écrivant la campagne de 1814, a déjà développé les motifs pour lesquels le maréchal Suchet n'a pas pu entrer dans les projets assez singuliers du maréchal Soult, ni prendre part à la bataille de Toulouse qui, au reste, pouvait, si le maréchal Soult n'y avait pas fait de si grandes fautes, être gagnée sans avoir besoin de l'armée du maréchal Suchet. Il a prouvé de quelle importance était la faute commise par le maréchal Soult, lorsqu'il laissa tranquille un corps de 15,000 anglais pendant trois jours, lorsqu'il aurait pu le détruire pendant qu'il était séparé de Wellington par la Garonne débordée. Il est encore d'autres choses que le même auteur dira peut-être un jour, et qui sont d'une bien plus grande importance. En attendant, le lecteur trouvera dans les Mémoires du maréchal Suchet tous les documens qui prouvent que l'auteur de cet article ne s'était pas trompé alors, et que le maréchal Suchet est bien loin

de mériter les reproches qu'on s'est plu à lui faire dans les intérêts de son collègue. Les Mémoires du maréchal Suchet, écrits avec la franchise et le ton de vérité qui inspirent la confiance, sont un monument précieux pour notre histoire, en même temps qu'un livre utile qui mérite d'être étudié, et où l'on trouve des preceptes et des exemples qui peuvent servir à former un général d'armée.

Le général G. de V.

HISTOIRE POLITIQUE ET MILITAIRE

DU PRINCE EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE,

PAR LE GÉNÉRAL DE VAUDONCOURT. (1)

(*Premier Article.*)

Aucun homme de lettres n'était plus en état d'écrire la vie politique et militaire du prince Eugène duc de *Leuchtemburg*, qu'un officier-général qui n'a pas quitté l'Italie depuis 1806, jusqu'à la rentrée des Autrichiens dans Milan; qui a vu naître les républiques Cisalpine et Italienne; qui, placé dans un rang élevé, a vécu à côté de son héros; a été initié dans les secrets de son gouvernement; en un mot qui l'a suivi, après nos désastres, à la cour de Bavière, où il a passé quatre années dans son intimité, et a obtenu communication de tous les matériaux qui ont servi à élever ce monument à sa gloire.

Il appartenait donc à M. de Vaudoncourt, dont la plume déjà célèbre a tracé les campagnes de 1812 en Russie, de 1813 en Alle-

---

(1) 2 vol. in-8°, ornés du portrait du prince, de plusieurs plans et de cartes, chez Mongie aîné.

magne, de 1813 et 1814 en Italie, et de 1814 et 1815 en France, d'enrichir notre littérature d'un ouvrage destiné à perpétuer la mémoire du fils adoptif de Napoléon, l'un de ses lieutenans les plus distingués, dont le mérite, chose remarquable, grandit aussi rapidement que la fortune. C'était même un devoir pour son âme reconnaissante de mettre la nation française à portée de bien apprécier les vertus, les talens administratifs et militaires d'un homme qu'elle s'honore d'avoir produit; c'était un devoir de rectifier les erreurs involontaires et les assertions calomnieuses de certains biographes mal informés ou mal intentionnés; M. de Vaudoncourt s'en est acquitté avec cette loyauté, cette impartialité qui le caractérisent, *sans se laisser égarer par l'attachement que les bontés du prince ont gravé profondément dans son cœur.* Le sujet qu'il vient de traiter se lie si étroitement avec ceux sur lesquels il a déjà écrit, qu'il n'a eu qu'à l'étendre, et à peindre de plus grands traits la phisionomie dont il avait fait le croquis. Néanmoins dans l'histoire des campagnes glorieuses auxquelles le prince a pris part, il n'a pu nous montrer que le grand capitaine, et dans celle-ci il nous fait voir l'homme d'état.

Tout en gémissant sur les malheurs que l'auteur a éprouvés depuis 1816, nous nous sentons un peu consolés par l'idée que, s'il n'avait pas dû s'expatrier, s'il n'avait pas cherché un asile à Munich, nous n'aurions peut-être pas aujourd'hui une histoire véridique d'un prince sorti de nos rangs, et sur lequel on peut dire la vérité toute entière sans être soupçonné de flatterie, puisqu'il a cessé de vivre.

Diviser un ouvrage par chapitre est, à mon avis, un moyen assuré de mettre de l'ordre dans les matières, et d'offrir au lecteur des points d'arrêt, où son attention peut se détendre et se reposer. Le général a suivi cet ordre dans sa narration : passant bien légèrement sur les premières années du prince Eugène, qu'il s'agit moins de représenter comme particulier, que comme homme public, il se hâte d'arriver au moment où Napoléon ayant ceint l'antique couronne des Lombards, chargea son fils de l'administration du royaume d'Italie. Il fait cependant remarquer comme une bizarrerie dans la destinée du futur vice-roi, que restant sans fortune

à l'époque où la tête de son père tomba sous la hache révolutionnaire, où son patrimoine fut confisqué, on le mit en apprentissage chez un menuisier. Il ne tarda pas à éprouver le désir de réparer les torts que la fortune avait eus à son égard. Dès l'âge de 14 ans, il entra près du général *Hoche* en qualité d'ordonnance, et peu de jours après il se présenta chez le général Bonaparte pour réclamer l'épée de son père le vicomte de *Beauharnais*. Elle lui fut rendue. Dans le même temps *Barras* ayant mis madame de *Beauharnais* en rapport avec le général Bonaparte, elle devint son épouse, et une belle carrière s'ouvrit devant les pas de son fils Eugène. Mais il était encore trop jeune pour y entrer, et au lieu de suivre son beau-père à l'armée d'Italie, il resta à Paris pour achever son éducation. A 16 ans il fut nommé officier, et se rendit en qualité d'aide-de-camp du général en chef Bonaparte à l'armée d'Italie. La première mission qu'il reçut fut d'aller dans les îles Ioniennes faire exécuter le traité qui les mettait sous la domination de la France. Il revint par Naples et Rome, et se trouva présent à la scène de carnage dans laquelle périt le général *Duphot*. Attaché à la personne de Bonaparte, Eugène fit avec lui une partie de l'expédition d'Égypte. Il y reçut une blessure et de l'avancement. De retour en France, il coopéra à la révolution du 18 brumaire, fut nommé capitaine, et prit le commandement des chasseurs à cheval de la garde consulaire. A leur tête il marcha vers l'Italie, assista à la bataille de *Marengo*, où son talent et son sang-froid, au milieu des plus grands dangers, le firent distinguer, et lui valurent sur le champ de bataille le grade de chef d'escadron. En 1802, il fut nommé colonel; en 1804, général de brigade, et colonel-général des chasseurs. Il ne tarda pas à être créé prince français et élevé à la dignité d'archi-chancelier d'état de l'empire.

La Lombardie ayant été érigée en royaume, le prince Eugène en fut nommé vice-roi. C'est de ce moment que commence la vie politique du prince Eugène, c'est en quelque sorte la première page de son histoire. Les grands événemens racontés dans le premier chapitre, appartiennent plus à l'histoire générale de notre révolution qu'à la vie particulière du prince. Son rôle,

peu marquant d'abord, se développe et acquiert de l'éclat. Napoléon aussi fut sous-lieutenant, et devint empereur.

Le premier sémestre de l'administration du prince Eugène, en qualité de vice-roi d'Italie, fut à peu près vide d'événemens, et stérile en mesures administratives. Il ne prit pas non plus une part active à la guerre de 1805, que la catastrophe d'*Ulm* termina d'une manière si glorieuse pour la France, et si fatale pour la maison d'Autriche. L'armée d'Italie fut, pendant cette campagne, commandée par le maréchal *Masséna*, qui s'avança jusqu'à l'*Isonzo*. Le prince s'occupa dans l'intérieur à réunir et à discipliner des gardes nationales; à requérir et faire emmagasiner des vivres; à visiter les provinces confiées à sa surveillance. Les soins de détail complétèrent alors la tâche qui lui avait été imposée, et il s'en acquitta bien.

Masséna ayant été chargé de faire la guerre qui venait d'être déclarée au roi de Naples, le prince Eugène prit le commandement de l'armée d'Italie.

Peu de temps après, Napoléon ayant obtenu pour Eugène la main de la princesse Amélie de Bavière, le prince se rendit à Munich, où son mariage fut célébré avec pompe, et où il reçut le nom d'*Eugène Napoléon de France*. Il fut désigné comme héritier présomptif de la couronne d'Italie, sous le titre de *prince de Venise*. Les deux époux firent leur entrée dans cette ville, heureuse de se voir soustraite à la domination des Autrichiens, qui avaient tari toutes les sources de son ancienne prospérité. De là ils se rendirent à Milan.

Le royaume d'Italie étant resté étranger à toute guerre jusqu'au commencement de 1809, ou n'ayant fourni à l'empereur de France que quelques détachemens, le prince compléta pendant quatre années de repos l'organisation de cet état nouveau, porta son armée à un effectif de 47,000 hommes, et mit dans ses finances un ordre tel que 12 à 14 millions entrèrent annuellement dans une caisse de réserve qui s'accrut jusqu'en 1812.

Ce simple exposé, dit avec raison l'auteur, contient le plus grand éloge qu'on puisse faire du prince Eugène comme administrateur.

C'est sous un autre aspect que le jeune prince va maintenant se présenter. Appelé, vers le mois d'avril 1809, au commandement d'une armée forte de 90 bataillons et de 47 escadrons, et s'élevant en tout à 63,000 hommes, il aura à défendre l'Italie contre l'archiduc Jean qui vient l'attaquer avec 106,000 Autrichiens. La position du prince était embarrassante, l'empereur ayant prescrit de ne faire aucun mouvement offensif: le vice-roi dut seulement se mettre en mesure de résister sur tous les points que l'ennemi pouvait attaquer; conséquemment faible sur tous, il ne put d'abord que rétrograder, et tendre à concentrer ses troupes sur le *Tagliamento*, puis sur la *Livenza*. Après le combat de *Pordenone*, fatal au 35e d'infanterie et au 6e de hussards, eut lieu la bataille de *Sacile*, qui marqua par un revers les premiers pas que fit le prince dans une carrière devenue, par *la* suite, si brillante. Cet échec, qu'on dut moins attribuer à son inexpérience qu'à la mauvaise disposition d'esprit de quelques-uns de ses subordonnés, le mit dans le cas de déployer autant de sang-froid que de valeur.

Ayant rallié son armée derrière la *Piave*, Eugène se retira sous *Vérone*.

L'archiduc *Jean* s'étant avancé sur l'*Adige*, le prince Eugène réunit son armée à *Caldiero*. Sur ces entrefaites, le Tyrol entier s'insurgea, et le général *Chasteler* se mit à la tête des insurgés; il occupa Trente, et en chassa le général *Baraguay-d'Hilliers*, qui se retira jusqu'à Rivoli.

Cependant les immenses succès obtenus par Napoléon dans la Bavière, forcèrent le prince *Charles* à se replier sur Vienne. L'archiduc *Jean*, informé de ces désastres, et craignant que le chemin de la capitale ne lui fût bientôt coupé à lui-même, songea à effectuer aussi sa retraite; il ordonna la levée du blocus de Venise, et commença son mouvement rétrograde. Le prince Eugène le suivit pas à pas, le harcelant sans relâche, et lui faisant, dans divers combats, éprouver des pertes journalières. Ces mouvemens et ces combats sont décrits longuement dans les quatrième, cinquième et sixième chapitres du premier volume. Vouloir en analyser les détails, ce serait rendre de l'ouvrage un

compte presque aussi long que l'ouvrage lui-même. Je ne dois pas néanmoins passer sous silence la bataille de *la Piave*, vivement disputée et complettement gagnée par le prince Eugène.

« Cette journée, dit l'auteur, coûta à l'ennemi environ 6,000 » morts ou blessés 3,683 prisonniers, 18 canons, 30 caissons, et » un grand nombre de chevaux et de voitures. Un général y fut » tué et deux pris, avec un aide-de-camp de l'archiduc. La » perte de l'armée française s'éleva à plus de 2,000 hommes. »

Le combat de *Saint-Daniel*, celui de *Podwels*, ceux de *Tarvis*; la prise des forts de *Prevald*, de *Malborghette*, de *Prédill* et de *Laybach*, refoulèrent le prince *Jean* jusqu'à *Gratz*, portèrent l'armée d'Italie au-delà des Alpes Juliennes, et préparèrent sa jonction avec la grande-armée.

L'historien, en retraçant les marches savantes, les manœuvres stratégiques, et les mouvemens tactiques de ce corps d'armée, redresse des erreurs commises par d'autres auteurs soit français soit allemands; est-ce à tort, est-ce à raison? pour en juger il faudrait comparer et on n'a pas toujours les relations contradictoires sous les yeux. Mais une forte présomption milite en faveur du général de *Vaudoncourt*; il parle de *visu*. Il appartenait à l'armée, dont il raconte les exploits: le poste élevé qu'il y occupait, lui permettait de tout voir, et la sagacité qu'on lui connaît donne un grand poids à son opinion. Peut-on en effet refuser sa confiance au narrateur qui constata sa présence par des actions d'éclat? obligé quelquefois de rapporter des faits qui lui sont personnels, le général *de Vaudoncourt* le fait avec une modeste brièveté. Le lecteur admirera par exemple, l'adresse et l'intrépidité avec lesquelles ce général, suivi de quelques dragons et grenadiers, fit mettre bas les armes à une colonne de six bataillons autrichiens et s'empara de deux canons.

Poursuivant ses succès, le prince Eugène marcha sur *Leoben*; vainqueur dans le combat de Saint-Michel, il donna la main à la grande-armée et reçut les félicitations méritées de Napoléon. Sa tâche n'était pas finie; l'armée d'Italie eut ordre de pénétrer en Hongrie. De nouveaux lauriers l'attendaient à *Raab*; mais avant de les cueillir, elle avait à combattre à *Worgl*, à *Papa*, à et

Csanak. Livrée le jour anniversaire de la victoire de Marengo, la bataille de Raab fut gagnée par le prince Eugène, qui dès lors marqua sa place parmi les grands capitaines. La gloire de cette journée aurait seule effacé le souvenir de Sacile, s'il n'avait pas déjà été couvert des palmes de la Piave. L'investissement de Raab fut la conséquence du succès obtenu par nos troupes, qui s'avancèrent sur Comorn où l'archiduc Jean se retirait en toute hâte; la place de Raab fut assiégée et prise par le général Lauriston, cependant l'archiduc Jean s'approchait de Presbourg, et les généraux Giulay et Chasteler manœuvraient sur les derrières de notre armée, pour intercepter ses communications, et s'opposer au passage du corps du général Marmont venant de la Dalmatie; le général Broussier, détaché pour observer les mouvemens de Chasteler et de Giulay, les tint en échec, et livra à Gratz, à ce dernier, un combat dans lequel deux bataillons du 84e déployèrent une valeur héroïque, que l'empereur récompensa en faisant graver sur leurs aigles ces mots : *un contre dix.* Napoléon ayant résolu de concentrer ses forces pour effectuer le passage du Danube, appela à lui l'armée d'Italie qui s'approcha de Vienne, et vint prendre place sur le terrain de Wagram, entre Oudinot et Masséna. Elle coopéra au gain des batailles des 5 et 6 juillet, qui ayant mis la monarchie autrichienne à deux doigts de sa perte, forcèrent l'empereur François à signer la paix dans Presbourg. Quoique la part que prit l'armée d'Italie à ces grands événemens et à ceux qui suivirent, n'appartienne pas positivement à l'histoire du vice-roi, puisqu'alors il combattait sous les ordres de son père adoptif, l'auteur a néanmoins dû les raconter comme des épisodes de la vie de son héros; d'ailleurs le rôle qu'il joue dans ces drames sanglans, pour ne pas être le principal, n'en fut pas moins brillant.

L'armistice que le prince Charles avait proposé, que Napoléon avait consenti, ayant enfin été reconnu par l'empereur d'Autriche, l'armée d'Italie prit ses cantonnemens.

« Ainsi finit, dit l'auteur, cette courte et glorieuse campagne, où l'armée d'Italie, sous les ordres du prince Eugène, partie le 1er mai des bords de l'Adige, arriva le 6 juillet aux frontières

de la Moravie, ayant battu l'ennemi en deux batailles rangées et deux grands combats, et ayant pris part aux deux mémorables journées de Wagram. » Là se termine le premier volume orné des plans des batailles de Suède, de la Piave et de Raab, ainsi que de la carte du passage des Alpes Juliennes. Dans un second article nous nous occuperons de l'analyse du second volume, qui n'intéressera pas moins ses lecteurs que le premier. C'est à l'étude des campagnes des grands capitaines que se forment les officiers-généraux; elle a ses difficultés et ses ennuis, son utilité les fera surmonter.

Général LECOUTURIER,

COURS ÉLÉMENTAIRE

D'ADMINISTRATION MILITAIRE (1),

PAR M. VAUCHELLE,

Sous-intendant militaire, professeur d'administration militaire à l'école d'Application du corps royal d'état-major.

L'administration militaire est une des parties les plus importantes de l'art de la guerre. Après la formation et la conduite des armées, viennent immédiatement leur entretien et leur conservation. «Pour bien établir le corps d'une armée, disait Frédéric II, d'après un autre général, il faudrait commencer par le ventre.» En effet, une armée qui se mettrait en campagne sans avoir prévu d'avance les moyens de se procurer les choses né-

(1) 2 vol. in-8o, prix, 14 francs, chez Anselin, rue Dauphine, n. 9.

cessaires à la vie, ne pourrait espérer de succès. « Il faut s'approvisionner, dit Montécuculli, autrement on est défait sans combattre. »

Avant l'organisation des troupes permanentes, le pays que les armées occupaient était chargé de les nourrir. Cependant, l'institution des commissaires des guerres, sous le nom de conducteurs des gens de guerre, remonte au temps du roi Jean; mais l'administration, proprement dite, ne date que du règne de Henri IV. Sully est le fondateur de l'administration militaire; il organisa le service des vivres et celui des transports; on lui doit la création des hôpitaux. Louvois compléta cette administration, et fit des réglemens sur toutes les parties du service. A la révolution, le mode d'administration militaire changea comme l'art de la guerre. La rapidité des mouvemens, les rassemblemens imprévus de grandes masses sur un même point, forcèrent les administrateurs à changer de système, à grandir leurs moyens, à étendre leur service : les anciennes routines étaient en défaut; les ressources du génie pouvaient seules triompher des obstacles nombreux et sans cesse renaissans.

L'expérience de vingt-cinq années de guerre ne laissa, après la restauration, de tant de travaux, que des souvenirs, une législation confuse et de nombreux mémoires enfouis dans les immenses archives de la guerre. Ces matériaux épars, et souvent incohérens, formaient un dédale inextricable; c'est en vain qu'on aurait cherché des principes consacrés, un corps de doctrines sur l'administration militaire; une étude méthodique et raisonnée de cet art devenait impossible. Plusieurs écrits ont été publiés sur ce sujet important dans les premières années de la restauration, mais ils ne portaient que sur des plans de réforme ou d'organisation, ou sur différens systèmes d'administration. L'histoire de l'administration de la guerre, par M. Audouin, publiée en 1811, retrace les faits principaux de l'administration de la guerre, et même de l'administration de l'état jusqu'en 1789, on n'y trouve aucune des règles à suivre dans l'exécution du service. Le cours d'études sur l'administration militaire, par M. Odier, expose les principes, les doctrines d'après lesquels les

administrateurs sont dans l'usage d'opérer, mais il n'offre rien de positif. Cet ouvrage, d'une grande utilité à ceux qui désirent connaître ce qu'il y aurait de mieux à faire dans toutes les parties de l'administration militaire, devient insuffisant à un administrateur, à un agent quelconque qui veut savoir ce qu'il y aurait à faire dans telle ou telle circonstance, quels sont les droits des individus dans toutes les positions, et la manière de les administrer suivant la législation en vigueur. Il restait donc à faire un ouvrage qui enseignât l'administration militaire telle qu'elle est, telle que la législation l'a faite, telle enfin qu'elle se montre dans toutes ses opérations et dans ses rapports avec le gouvernement et avec l'armée.

M. Vauchelle a rempli cette tâche difficile avec le plus grand succès. Pour parvenir à cet heureux résultat, il ne fallait pas moins qu'une connaissance approfondie et une longue pratique de l'administration militaire en temps de paix comme en temps de guerre, en campagne comme en garnison ; et avoir fait partie de plusieurs commissions où les principes de la législation militaire ont été débattus, et donnèrent lieu à des discussions d'où jaillit une vive lumière sur les élémens encore peu connus de cette nouvelle science. M. Vauchelle ayant été appelé à professer l'administration militaire, il fut heureusement dans la nécessité de recueillir ses vastes connaissances, et d'en composer un cours qui est, sans aucun doute, l'ouvrage le plus complet et le mieux ordonné que nous ayons sur l'administration militaire.

La publication de ce livre ne peut manquer d'amener des perfectionnemens dans cette partie de notre législation, par les lacunes qu'il y a clairement signalées. Sous ce rapport, l'auteur a rendu un service réel à l'état et à l'armée. Il sera non moins utile à tous les militaires, administrateurs, comptables ou autres qui veulent connaître nos institutions militaires, les droits reconnus et le mode de procéder dans toutes les opérations qui ont rapport à l'administration ou à la comptabilité. Ces deux volumes renferment toute la substance de la législation militaire, et les moyens les plus essentiels à connaître qui sont en usage, sous le rapport de l'art, pour l'exécution des différens

services. Ils peuvent remplacer avantageusement la compilation de Berriat et même le *Journal militaire officiel.* Étant fondé sur les vrais principes de la législation, les changemens qui surviendront dans les détails n'affecteront nullement l'économie de l'ouvrage que nous annonçons.

On ne doit pas s'attendre à trouver dans le *Cours élémentaire d'administration militaire* de longs discours, ni des raisonnemens détaillés sur chacun des nombreux sujets que l'auteur a voulu rassembler dans si peu de pages; on voit que son but n'était pas de faire des volumes; ainsi, par exemple, un point de législation qui fait souvent l'objet de plusieurs actes très-étendus, est renfermé dans un chapitre d'une, deux ou trois pages, sans qu'aucune disposition importante soit omise, et qu'il y ait la moindre obscurité dans l'exposition des faits. Un style correct, clair et précis se distingue dans tout l'ouvrage; l'auteur s'est attaché à employer le mot propre; c'était en effet le meilleur moyen d'éviter les longues phrases. Quoique cet ouvrage ne paraisse pas devoir être amusant à la lecture, il contient tant de faits exposés avec tant d'ordre que, pour peu que l'on ait le désir de connaître la matière, il intéresse vivement.

L'auteur a ajouté à la fin de chaque volume une table très-détaillée des matières qui facilitent la recherche des articles dans le cours de l'ouvrage. A chaque titre ou subdivision, il a cité, par des renvois, les principaux actes qui régissent le service dont il traite, avec indication des collections où ils se trouvent. Enfin, des notes contenant quelquefois des observations critiques, éclaircissent les doutes et les obscurités qui se rencontrent assez souvent dans la législation ou dans les mesures d'exécution.

Cet ouvrage laisse peu de prise à la critique. Ceux qui aiment les développemens lui reprocheront peut-être son extrême concision, parce qu'elle suppose toujours chez le lecteur une certaine connaissance du sujet; mais ceux qui, ayant déjà quelques notions d'administration, ou seulement de l'organisation de l'armée, se féliciteront de trouver un livre qui leur évitera un grand nombre de rechechers, et leur donnera dans un ins-

tant la solution des questions sur lesquelles ils auraient des doutes.

Nous terminerons cet article par l'indication du classement des matières. Dans un second article, nous en donnerons une analyse succincte; quelques citations mettront le lecteur en état de juger lui-même cet ouvrage classique.

Le système général d'administration est divisé, dans l'ouvrage de M. Vauchelle, en six livres. L'organisation de l'armée en forme un sous le titre de *livre préliminaire*. Le livre II est relatif à l'état civil des militaires. Le livre III, le plus remarquable de l'ouvrage, est d'une conception neuve et tout de doctrine. Il embrasse, sous un même point de vue, toutes les parties constitutives du système d'administration, et en fait saisir rapidement l'ensemble et la corrélation. Le livre IV concerne l'administration particulière des services dépendans de l'administration militaire. Enfin, le livre V traite des pensions militaires. Chaque livre est divisé en un certain nombre de titres, ceux-ci en chapitres et paragraphes, suivant les services auxquels ils se rapportent.

L'administration des armées en campagne ne fait point partie de ces deux volumes; elle fera le sujet d'un troisième volume, sous le titre d'*Appendice*, que l'auteur se propose de publier incessamment. C'est une heureuse idée d'avoir séparé cette branche de l'administration militaire du système général, dont elle n'est qu'une grande exception. On évitera par là l'inconvénient de porter en campagne de nombreux volumes qui sont la plupart du temps inutiles. Il serait à désirer que tous les services de la guerre fussent entendus de cette manière.

A. CHATELAIN,
Capitaine au corps royal d'état-major.

(La suite au prochain Numéro.)

DES SOUS-OFFICIERS D'INFANTERIE.

On a beaucoup déclamé contre le peu de crédit qu'obtient ici bas la vérité; moi, je crois fort à sa puissance. La vérité dans l'ordre positif n'est autre chose que l'expression d'un besoin, et un besoin peut bien être quelque temps comprimé ou distrait; mais il faut que tôt ou tard on le satisfasse. Je craindrais de prêter à rire aux hommes qui font des théories de la guerre leur étude spéciale, si je cherchais à m'élever à de hautes considérations pour prouver ce que j'avance; toutefois, je ne puis m'empêcher de le remarquer. Quand je lis l'histoire des guerres passées et des guerres contemporaines, si au lieu de m'arrêter à la surface des faits, je creuse jusqu'à leur racine, je vois que la victoire s'est toujours montrée du côté du génie; quand le génie a combattu pour la vérité, c'est-à-dire pour un besoin, ou de sa nation, ou de son époque; il a toujours été fort quand il portait, pour ainsi dire, au bout de son épée le *principe*; l'idée nouvelle à laquelle il s'agissait de faire gagner du terrain, et ce *principe*, ce grand capitaine ne le fait pas; il le devine où il le trouve, ou il le reçoit de son siècle; et il se charge seulement de le pousser en avant, de lui frayer les voies de la conquête. Tant qu'il s'appuie sur cette vérité, la fortune semble à ses ordres; veut-il y mêler des petites vues d'ambition personnelle?... son étoile pâlit, et la victoire fuit ses drapeaux. C'est qu'alors, à l'intérêt de tous, à un intérêt national ou universel, il substitue un vil égoïsme, ou une étroite considération de famille.

Interrogez la vie de tous les grands capitaines qui ont agité, remué les masses, et fait sur la terre quelque grande révolution à main armée; prenez à l'envie, Alexandre ou Mahomet, César ou Charlemagne, Annibal ou Philoppémen, Washington ou Na-

poléon; considérez-les dans leur grandeur et dans leur chute; rendez-vous compte du jugement que la postérité a porté sur eux, et vous verrez qu'elle les admire tant que leur génie est resté au service des besoins de leur pays. Ces besoins prennent divers noms: tantôt c'est la *religion*, tantôt la *liberté*, tantôt la *civilisation*, tantôt la *gloire*. Ils ont tous cela de commun d'être relatifs aux peuples qui les sentent; ils peuvent porter le même nom: la *vérité*, c'est elle qui commande au génie, et il a le privilége de l'entendre, de s'en inspirer, et lui vouer son bras et sa tête: ainsi le génie reçoit aussi *sa consigne*, elle lui vient de son siècle, et il ne la viole jamais impunément.

Je laisse à de plus habiles le soin de commenter ou de dédaigner ces réflexions que j'ai faites en pensant à l'histoire de la guerre; si je les hasarde ici, je veux seulement indiquer que tout ne se borne pas pour un sergent-major à faire l'appel, payer les fournisseurs et aller au rapport. L'exercice de la pensée ne lui est pas interdit, et quand son service est achevé, il peut bien comme un autre user de l'indépendance de son esprit (la seule heureusement à l'abri de toute atteinte), et réclamer pour lui une partie de cette liberté dont chacun profite.

Qu'on me permette donc d'utiliser le pesant loisir des garnisons pour représenter dans le *Journal des Sciences militaires* la classe trop négligée des sous-officiers. Chaque portion de l'armée a des défenseurs plus ou moins profonds et intelligens; les officiers-généraux font leur part assez large, les chefs de corps, les officiers inférieurs trouvent aussi des écrivains qui protégent leurs droits; les soldats participent plus ou moins au mouvement général, qui, dans notre siècle, porte un respect pour les masses, mais dans tout ce conflit d'intérêts divers, les sous-officiers sont oubliés ou exclus.

Placés dans ces positions intermédiaires les plus cruelles de toutes, on ne leur accorde ni la protection qu'on accorde au soldat, ni la considération due à l'officier.

Quels sont leurs droits? On les reconnaît à peine.

Quels sont leurs devoirs? Chaque jour ils deviennent plus étendus.

Ce sont eux, qui portent le poids de la journée; ils sentent toutes les inquiétudes du commandement sans en avoir les prérogatives; le fardeau de la discipline, l'ordre et le mouvement des compagnies; les mêmes détails de la responsabilité; ce froissement continuel, d'un côté avec des chefs exigeans, de l'autre avec des soldats assez roides, tout rend leur position difficile, pénible, inquiétante.

Et quelles faveurs ont-ils en dédommagement? Une ascension fort lente du grade de caporal à celui de sergent-major, et quand ils sont arrivés à ce dernier point, l'espoir lointain de pouvoir enfin obtenir l'épaulette comme on gagne un billet à la loterie; mais cet espoir se prolonge quelquefois indéfiniment; il semble que ce grade soit placé là comme un *purgatoire* perpétuel, une sorte de noviciat sans terme réglé, sans mesure assignable; c'est un *planton* à poste fixe qui attend qu'on le relève, et qui ne peut prédire ni le jour ni l'heure de son repos. Quelquefois, après l'avoir laissé languir dix, douze ans, on le jette au hasard dans une place d'adjudant, et là, on vous l'enterre la canne à la main.

Ceci n'est point un tableau fait à plaisir: c'est l'expression affaiblie de l'état des choses, et si je ne m'étais imposé l'obligation de ne jamais citer des faits qui pourraient paraître personnels, je donnerais ici des preuves en noms propres, et j'en aurais plus d'un à ma disposition.

Il est constant pour tout homme de bonne foi qu'il n'y a aucune proportion entre les devoirs et les droits des sous-officiers; il est constant encore que ces droits qui se bornent tous à l'avancement, sont chaque jour ou méconnus ou violés, tantôt par l'influence de la bureaucratie, tantôt par de petites intrigues de régiment, tantôt par le caprice d'un chef, tantôt par la protection d'un aumônier, d'un trésorier, ou par d'autres actions locales: c'est là un abus grave et permanent. Il est le premier, il n'est pas le seul; l'arbitraire est substitué au réglement pour les punitions qu'on inflige aux sous-officiers, et l'arbitraire fidèle à sa nature change suivant les armes; il n'est pas le même dans la ligne et dans la garde, dans le génie et dans la cavalerie. Les

règles d'administration, de comptabilité, de discipline varient également, et de telle sorte, qu'il n'y a guère pour le sous-officier qu'une seule loi à suivre:...Et laquelle? Non pas d'observer scrupuleusement les réglemens, mais de chercher à plaire au chef de manière ou d'autre. Sans cela, point d'avancement, c'est-à-dire point d'avenir, et quand vous aurez consumé la plus belle partie de votre jeunesse, si, dégoûté d'espérance, vous rendez au colonel votre sac et votre giberne, vous serez obligé de vous en retourner auprès des vôtres, n'étant plus capable de servir la patrie ni par votre bravoure, ni par votre industrie; et je vous laisse à penser quels sujets fidèles le roi va retirer de cette classe nombreuse de sous-officiers qu'on a laissés si long-temps sur la lisière de deux positions sociales (le soldat et l'officier), en lui donnant tous les besoins de l'une, et lui imposant toutes les privations de l'autre!...

Y a-t-il un remède à ces abus?... Oui, sans doute, et il est fort simple. Partout aujourd'hui on le réclame et on commence à l'obtenir. Quelle est la cause du mal? L'arbitraire. Quel sera le remède? La justice: non pas celle qui est abandonnée à la discrétion des hommes, mais celle qui jaillit en quelque sorte toute vivante des institutions.

Je ne veux aujourd'hui qu'en indiquer une: c'est à mon avis la plus pressante.

Si l'on desire faire cesser les plaintes que causent chaque jour des préférences fort étranges de la part des chefs de corps, qu'on introduise donc dans l'armée un usage dont on a senti tous les fruits pour d'autres fonctions publiques. Pourquoi, quand il y a un officier à nommer, ne pas adjuger sa place *au concours?* Que doit-on se proposer? sans doute de faire remplir le poste par celui qui en est le plus digne. Eh bien, que chacun fasse ses preuves et les fasse au grand jour. Que des juges pris parmi les officiers soient nommés pour décider les concurrens; que les épreuves soient déterminées avec ordre, exactitude, et qu'elles portent sur toutes les parties de l'art militaire. Alors on se convaincra facilement quel est le plus capable. Alors on imposera silence au concurrent vaincu, on excitera l'émulation des rivaux;

on les portera au travail, à l'étude de leur art; l'officier nommé aura le droit d'être fier de son épaulette, il y gagnera de la considération et de l'estime, et lui-même il conservera peut-être une déférence plus grande pour des camarades qui auront lutté de zèle, de talent et de bonne conduite avec lui.

Que l'on compare cette manière de procéder large, franche, égale pour tous, avec celle qui est en usage aujourd'hui, où les listes sont préparées dans l'ombre, envoyées avec mystère, altérées peut-être en passant par tant de mains, et où une nomination est le fruit du caprice, de l'intrigue et quelquefois même d'une boutade bureaucratique. On dira peut-être que d'après la loi une partie de l'avancement est laissée au choix du roi. Oui sans doute; mais sous un roi juste, le choix ne saurait être arbitraire; il s'agit donc de régler la manière de faire le choix avec la plus grande équité possible, de donner à chaque régiment les officiers les plus dignes de lui commander, et aux généraux les hommes les plus capables d'exécuter leurs ordres; il s'agit d'éteindre les haines, de diminuer les jalousies, de détruire l'arbitraire, d'armer l'avenir d'une classe nombreuse; de lui donner des garanties, d'arriver enfin à ce que cette égalité précieuse, fruit du travail de tant de siècles, et consacrée par la Charte, étende aussi son bienfait sur les sujets qui apportent à la patrie et au monarque leur sang et leur vie comme preuve de leur dévouement.

Je ne développe pas davantage cette idée. Ce Journal tombera peut-être entre des mains puissantes : si elles s'arrêtent sur ces feuilles, j'aurai assez dit pour être compris par des hommes qui sont voués à toutes les améliorations.

Beaucoup d'autres peut-être penseront que je viens de tourmenter un rêve. Je n'ai d'autre réponse à leur adresser que les premières phrases de mon article. Il est dans la destinée de la vérité de se faire toujours un grand parti, et surtout parmi les hommes accoutumés à la chercher et à l'entendre. Les réflexions par lesquelles j'ai commencé se rattachaient donc à mon sujet, et fort de tant d'exemples célèbres je me confie au temps pour donner toute sa sanction aux vérités suivantes :

« Il faut que le besoin d'amélioration et de perfectionnement,

» qui partout s'accroît et se développe, entre aussi dans l'armée
» et y porte ses fruits; il faut que cette armée, composée après
» tout d'hommes libres, ait aussi sa part du régime de liberté
» sous lequel nous vivons; il faut placer dans tous les grades des
» récompenses, des garanties, des droits, en retour de l'obéis-
» sance, du zèle et du talent. »

Tel est le moyen unique de tenir toujours étroitement serré autour du trône une armée qui, devra au trône une protection fondée sur la justice.

Si le *Journal des Sciences militaires* veut encore donner accès à mes articles, j'examinerai les autres abus qui pèsent sur les sous-officiers, et je les signalerai sans crainte, eussent-ils leur principe dans les hommes et non dans les choses. L'obéissance est le premier devoir d'un soldat, mais l'indépendance est la première vertu du citoyen : je ne croirai jamais que la première détruise l'autre. Docile et soumis à l'exercice, à la caserne et dans tous mes rapports avec mes chefs, je reprends toute ma liberté en prenant ma plume.

La franchise militaire passait jadis en proverbe; aujourd'hui c'est une tradition qui s'efface dans les hauts emplois de l'armée. On la retrouvera peut-être avec plaisir dans un mince sous-officier qui serait heureux d'être l'organe de ses camarades. Parmi eux règne encore cette *rondeur*, si je puis le dire, de sentimens et de pensées qui n'admet ni détours, ni précautions oratoires.

Une plaque sur la poitrine, au contraire, gêne souvent les mouvemens du cœur, et combien de têtes jadis fortes qui plient aujourd'hui comme leurs épaules sous la surcharge des graines d'épinards!!!

E. M., *sous-officier d'infanterie*.

Note du rédacteur.—Le *Journal des Sciences militaires* est ouvert à toutes les réclamations qui intéressent une partie quelconque du personnel ou du matériel de l'armée. M. *E. M.* jugera, par l'empressement que nous mettons à publier son article, de l'estime que nous faisons de ses idées, auxquelles

ANNONCES.

1°. *Projet relatif aux chevaux.*

2°. *Développemens sur la nécessité d'une école-modèle d'équitation.*

Par M. le vicomte d'Aure.

Le nom de M. le vicomte d'Aure, écuyer cavalcadour du Roi, au manège de Versailles, suffit pour recommander aux amateurs, et surtout aux éleveurs de chevaux français, les deux publications intéressantes que nous annonçons.

Après un aperçu rapide sur la situation actuelle de nos races de chevaux, M. d'Aure développe les moyens que de savantes études, sur la matière qu'il traite, lui ont fait reconnaître comme les plus propres à faire donner à notre espèce chevaline la préférence sur celle des étrangers.

Des vues souvent neuves et par-dessus tout un grand but d'utilité, éveilleront, nous n'en doutons, l'attention du gouvernement. Il est temps qu'il fasse justice aux plaintes toujours méconnues des propriétaires de chevaux. Ce n'est pas qu'à lui seul revienne tout le blâme de l'abandon dans lequel est tombée cette branche importante de notre industrie régnicole. Un maqui-

---

nous voudrions donner la plus grande popularité, parce qu'elles nous paraissent pleines de force et de raison. Nous insérerons avec plaisir les articles que ce sous-officier nous promet sur l'*instruction à répandre*, sur la *discipline*, l'*habillement*, la *comptabilité*, les *prisons*, etc. Nous desirons que son exemple soit suivi par d'autres. Nous nous empresserons d'accueillir tout ce qui pourra éclairer les chefs et le pouvoir sur les améliorations que réclame cette classe si intéressante de l'armée.

gnonnage étroit et avaricieux est une lèpre bien plus dévorante que l'incurie de l'administration. Nous aurions desiré que M. d'Aure nous fît connaître l'effet désastreux pour les campagnes, de cette constante dépréciation dans laquelle les acheteurs tiennent nos plus beaux produits sur les marchés de province, et qu'il entrât dans quelques développemens utiles sur les remèdes qu'une industrie éclairée et patriotique pourrait y apporter.

Le zèle de M. d'Aure ne pourrait, au reste, recevoir trop d'encouragement. Les talens qu'il révèle au public, le mettent, vis-à-vis de lui, dans l'obligation de poursuivre avec courage des améliorations que l'avantage de sa position personnelle peut aider à convertir promptement en résultats avantageux.

La loi nouvelle sur la presse a fait éclore plusieurs feuilles politiques et littéraires. Au nombre de ces productions il faut remarquer en première ligne l'*Album national*, qui, prenant la défense des intérêts du jour, sans faire exception de personnes ou de partis, a vu ses premiers numéros accueillis avec une faveur toute particulière. Ce journal n'a encore que cinq mois d'existence, et il jouit déjà d'une véritable vogue. Outre les hautes questions d'ordre public, de morale et de législation qui y sont traitées avec une grande indépendance de caractère et de style, on remarque dans la partie purement littéraire, une série d'articles dont le choix et la variété rendent cette feuille extrêmement piquante. Nous recommandons l'*Album national* aux braves officiers qui nous honorent de leur suffrage, ils trouveront dans ce journal, comme dans le nôtre, de la sympathie avec leurs croyances et leurs opinions.

Observations sur la solde des capitaines du génie, par un officier de cette arme. Brochure de 28 pages in-8°. Paris, 1829, chez Anselin, rue Dauphine, n. 9.

Projets relatifs aux chevaux, par le vicomte d'Aure. Brochure de 27 pages in-8°. Paris, 1828, chez le même.

Développemens relatifs à une école d'équitation du gouvernement, par le vicomte d'Aure. Brochure de 14 pages in-4°; id., Paris, 1829.

Histoire de Napoléon, d'après les Mémoires écrits à Sainte-Hélène, sous la dictée de ce prince, par les généraux Montholon et Gourgaud, le comte Las Cases, le docteur O'Méara, et les écrivains les plus impartiaux du siècle; avec portraits de Napoléon, d'Eugène Beauharnais, et de douze des principaux maréchaux de France, et *fac simile* de l'écriture de Napoléon; 2 vol. in-8, de 53 feuilles, avec notes marginales. Prix 10 fr.

MM. les militaires jouiront d'une remise de 4 fr.

Paris, chez Constant-Chantpie, éditeur, Palais-Royal, galerie Vitrée, n° 216, vis-à-vis Chevet.

Une édition vraiment populaire de Napoléon manquait jusqu'à ce jour, mais M. Dourille, qui a publié celle que nous annonçons, vient de remplir ce but.

ERRATA DE LA 41e LIVRAISON.

Quelques erreurs assez importantes, venant de la correction, se sont glissées dans ce numéro, imprimé loin de l'auteur de l'article et de la rédaction du journal. On les indique ci-dessous.

Page 273,	ligne 29,	*au lieu de*	Livez,	*lisez*	Lives.
— *Ibid.*	— *Ibid.*	—	Sermez,	—	Permes.
— *Ibid.*	— *Ibid.*	—	Morduènes,	—	Mordvines.
— 277,	— 8,	—	Gandarike,	—	Gardarike.
— *Ibid.*	— 24,	—	Trouver,	—	Trouvor,
— 278,	11,	—	Selaniens,	—	Solaniens,
— *Ibid.*	— 26,	—	Soloniens,	—	Solaniens.
— *Ibid.*	— 33,	—	Setchnègues,	—	Setchénègues.
— 300	— 6,	—	Eskof,	—	Sskof.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XIV

DU JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

